

1  
Samedi, le 12 Novembre 1904.

Assemblée Spéciale.  
12 Novembre 1904.

- COPIE -

Service de la gestion des  
documents et archives - VTR

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs les  
Echevins J. F. Bellefeuille, L. G. Duplessis et A. W. Verrette, et  
tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Samedi, le  
douzième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil  
neuf cent quatre, à huit heures et demie du soir, en la  
manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présents:

Monsieur le Maire Suppléant J. F. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins Aldoric Duprasne,  
L. G. Duplessis,  
A. G. Farmer,  
P. J. Héroux,  
A. Jacob,  
N. Lamy,  
Chs. Pagé,  
P. Sévigny,  
J. P. Peibutt,  
A. S. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport:

Trois-Rivières, 12 Novembre 1904.

À Son Honneur le Maire et à Messieurs les Echevins  
de la Cité des Trois-Rivières.

Ayant été requis dernièrement de faire rapport  
à votre honorable conseil sur la conduite de certains hommes  
de la police de cette cité, sous mon contrôle, j'ai l'honneur,  
en même temps que la douleur, à mon profond regret,  
de vous faire rapport qu'André Courteau, sergent de  
police et Norbert Carretton, charretier et assistant de  
police, font, depuis assez longtemps déjà, un usage  
excessif de liqueurs enivrantes qui les rend incompétents  
pour s'acquitter convenablement de leurs devoirs d'une  
manière efficace et à satisfaire la légitime attente du public.

Vous

Samedi, le 12 Novembre 1904.

Vous soumettant le tout très-respectueusement,  
 J'ai l'honneur d'être,  
 Messieurs,  
 Avec profond respect,  
 Votre très-humble et obéissant serviteur,  
 (Signé) Joseph Bellefeuille,  
 Chef de police des Trois-Rivières.

Rapport du  
 Chef de Police.

Rapport:

Trois-Rivières, 12 Novembre 1904.

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Echevins  
 de la Cité des Trois-Rivières.

Je demande à votre honorable conseil de  
 vouloir bien nommer un autre constable pour augmenter  
 la force de Police et des Pompiers, le besoin s'en fait gran-  
 dement sentir. Je suis d'opinion qu'en faisant cette  
 nomination le Corps de Police et des Pompiers serait en  
 position de faire un meilleur devoir.

J'ai l'honneur d'être,  
 Messieurs,  
 Votre très-humble et obéissant serviteur,  
 (Signé) Joseph Bellefeuille,  
 Chef de Police.

Lettre de  
 Mr. Norbert Panneton.

1<sup>ère</sup> Motion  
 Destitution de Mr. André  
 Courteau, comme constable,  
 et de Mr. Norbert Panneton,  
 comme assistant-constable.

Que une lettre de Mr. Norbert Panneton,  
 offrant au Conseil sa résignation comme  
 Assistant-Constable de cette Cité.

Proposé par Mr. Farmer,  
 Secondé par Mr. Duplessis, l. g.

Attendu que d'après le rapport du Chef  
 de Police qui vient d'être lu devant ce Conseil, il est  
 nécessaire et urgent de faire certains changements dans  
 le Corps de Police et la Brigade du Feu  
 pour son bon fonctionnement; qu'il soit résolu  
 que Mr. André Courteau sergent de police et  
 membre de la brigade du feu, et Mr. Norbert Panneton  
 assistant

3

Samedi, le 12 Novembre 1904.

assistant du corps de police et de la brigade du feu, soient informés que leurs services ne seront plus requis à partir de cette date.

Adoptée sur division de dix pour et un contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mo. Dupresne,	Mr. Lamy.
Duplessis, b.g.	
Farmer,	
Hérout,	
Jacob,	
Pagé,	
Séviqny,	
Pebutt,	
Pouriqny,	
Verrette,	

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination de M. Paul  
Godin et Herman Chainé  
comme constables, et de Mr.  
Ernest Vivier comme ass<sup>t</sup>.  
constable.

Proposé par Mr. Séviqny,  
Secondé par Mr. Hérout,

Que Mr. Paul Godin soit nommé membre  
du corps de police et de la brigade du feu au lieu et place  
de Mr. André Courteau et que Mr. Ernest Vivier soit  
nommé assistant du corps de police et de la brigade du  
feu au lieu et place de Mr. Norbert Panneton, et que  
Mr. Herman Chainé soit nommé membre du corps de  
police et de la brigade du feu, avec un salaire de quatre  
cents piastres pour Messrs. Godin et Chainé et trois cent  
vingt-cinq piastres pour Mr. Vivier.

Proposé par Mr. Pagé, en amendement,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que le nom de Mr. Eugène  
Charretier soit substitué à celui de  
Mr. Herman Chainé comme membre  
du corps de la Police et de la brigade  
du feu.

Rejetée sur division de six contre et cinq pour, savoir:

Contre:

3<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 2.

Samedi, le 12 Novembre 1904.

Contre:  
 M. M. Dufresne,  
 Héroux,  
 Jacob,  
 Sévigny,  
 Pebbutt,  
 Verrette,

Pour:  
 M. M. Duplessis, G. Z.  
 Farmer,  
 Lamy,  
 Page,  
 Pourigny.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Sévigny,  
 Secondé par Mr. Dufresne,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les mandats de saisie qui lui seront soumis par Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour:  
 M. M. Dufresne,  
 Farmer,  
 Héroux,  
 Jacob,  
 Sévigny,  
 Pebbutt,

Contre:  
 M. M. Duplessis, G. Z.  
 Lamy,  
 Page,  
 Pourigny,  
 Verrette.

Et la séance est ensuite levée.

Ch. Décaulniers  
 Sect.-Trés.

J. F. Bellefeuille  
 Maire Suppléant.

Assemblée Régulière.  
 21 Novembre 1904.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-et-unième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire Suppléant  
 Messieurs les Echevins

J. F. Bellefeuille,  
 Aldoric Dufresne,  
 G. Z.



5

Sundi, le 21 Novembre 1904.

G. Z. Duplessis,  
 F. A. Farmer,  
 P. J. Verout,  
 W. Jacob,  
 R. Sévigny,  
 J. A. Pebbutt,  
 F. S. Pourigny,  
 F. W. Verrette.

Requête de  
Mr. Phil. Aubry.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. Philippe Aubry, demandant au Conseil de déduire de son compte la moitié de ce qu'il doit pour taxes.

Requête de  
Mr. Eug. Samirandé.

Référée au Comité des Finances.  
 Requête de Mr. Eugène Samirandé, demandant d'être nommé assistant du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Lettre de  
Mr. Ernest Vivier.

Lue une lettre de Mr. Ernest Vivier, offrant sa résignation comme assistant du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

1<sup>ère</sup> Motion  
 + Nomination de Mr. Albert  
 Sélinas.

Proposé par Mr. Jacob,  
 Secondé par Mr. Verrette,

Que la résignation de Mr. Ernest Vivier comme Assistant du Corps de Police et de la Brigade du Feu soit acceptée et que Mr. Albert Sélinas soit nommé au lieu et place du dit Vivier avec le même salaire et aux mêmes conditions.

Adoptée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	111	43
" " Do. (Ent. & Répt.)	295	73
" des Chemins,	222	94
A Reporter	630	10

Lundi, le 21 Novembre 1904.

	Report	630	10
Département des Marchés,		88	50
" du Feu,		7	08
" de l'Hostel-de-Ville,		9	25
" " la Police,		339	13
" " " Communes,		39	19
" " " Santé,		41	96
Drainage,		441	39
Ponts St. Maurice,		31	-
Rues sous Contrôle,		87	34
Cavage des Rues,		273	03
Carre Champlain,		50	13
Carre Le Platon,		7	75
Carre St. Philippe,		1	63
Atelier des Départements,		-	18
Papeterie et Impressions,		1	10
Assurances des Propriétés de la Corporation,		84	30
Billets Payables,		83,161	75
Intérêt et Commission,		990	82
Vente de terrains,		1,002	01
Papes Municipales,		13	85
Dépenses Contingentes,		1,168	66
Salaires,		270	32
Divers Comptes,		44	95
		88,785	42

Respectueusement soumis,  
 (Signé) John A. Peabutt, Présdt.,  
 A. A. Verrette,  
 O. J. Héroux,  
 F. S. Pourigny.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Parmes,  
 Secondé par Mr. Duplessis, l. J.,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Et

7

Lundi, le 21 Novembre 1904.

Et la séance est ensuite levée.

*Ch. Desaulniers*  
Sec. Prés.

*J. F. Bellefeuille*  
Maire Suppléant.

Assemblée Régulière.  
5 Décembre 1904.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le cinquième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

W. L. Duplessis,  
J. F. Bellefeuille,  
Aldoric Dupresne,  
G. Z. Duplessis,  
F. P. Farmer,  
O. J. Héroux,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
P. Sévigny,  
J. P. Tebbutt,  
A. S. Pourigny,  
F. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. André Courteau.

Requête de Mr. André Courteau, demandant qu'il lui soit accordé un salaire additionnel pour trente jours, à partir de la date à laquelle il a cessé d'être à l'emploi de la Corporation de cette Cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. Xavier Massicotte et al.

Requête de Mr. Xavier Massicotte et autres, demandant que cette partie de la rue Des Pins comprise entre les rues Des Commissaires et St. Maurice soit entretenue en bon état durant la saison d'hiver.

Accordée.

Lue

Lundi, le 5 Décembre 1904.

Lettre du  
Ministre des Travaux Publics

Une lettre du Ministre des Travaux Publics, demandant qu'un plan du terrain destiné à la construction d'un manège militaire en cette cité soit fourni à son département.

Ordonné qu'un plan soit transmis au Département des Travaux Publics.

Lettre de  
Mr. Joseph Verrette.

Une lettre de Mr. Joseph Verrette, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'à sa propriété située sur la rue St. Julie.

Accordée.

Rapport du  
Comité Général.

Rapport:

Conformément au désir de Votre Conseil, le Comité Général a pris en considération et étudié le rapport fait par Messieurs Verrette et H. Leod touchant la qualité, la durabilité et le prix des différentes sortes de trottoirs, et il en est venu à la conclusion que le trottoir le plus durable, le moins coûteux et de plus belle apparence, serait un trottoir fait de ciment et sable semblable à l'échantillon fourni par Monsieur Alfred Prigon; c'est pourquoi il recommande que des arrangements soient pris avec le dit Monsieur Prigon pour la confection de ce trottoir.

Respectueusement soumis,  
(Signé)

Président.

Trois-Rivières, 5 Décembre 1904.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que le rapport du Comité Général qui vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté, et qu'un projet d'acte soit passé avec Mr. Alfred Prigon, à cet effet, lequel devra être soumis à Votre Conseil à sa prochaine séance.

Adoptée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paier-listes suivantes:

Département

1<sup>ère</sup> Motion

Sundi, le 5 Décembre 1904.

Département de l'Acqueduc, (Construction)	710	06
" " Do. (Ent. & Répt.)	292	10
" des Chemins,	110	44
" " Marchés,	64	61
" du Feu,	32	99
" de l'Hôtel-de-Ville,	8	—
" " la Police,	431	25
" " " Commune,	14	—
" " " Santé,	42	66
Drainage,	1,906	67
Ponts St. Maurice,	29	58
Rues sous Contrôle,	5	—
Barre Champlain,	29	71
Atelier des Départements,	8	25
Papeterie et Impressions,	78	85
Frais Légaux,	—	65
Billets Payables,	195,323	50
Intérêt et Commission,	12,345	80
Dépenses Contingentes,	41	66
Salaires,	270	32
Divers Comptes,	40	32
	<b>211,786</b>	<b>42</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) John A. Peabutt, Présdt,  
 F. W. Verrette,  
 P. J. Héroux,  
 F. S. Pourigny,  
 J. A. Bellefeuille.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Duplessis, C. G.  
 Secondé par Mr. Farmer,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

LW



Lundi, le 5 Décembre 1904.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant les animaux tués à l'Abattoir de cette Cité, pendant le mois de Novembre dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Novembre dernier.

3<sup>e</sup> Motion

Option pour achat de terrain pour Manège Militaire.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Duplessis, C. G.

Attendu que le Gouvernement Fédéral n'a pas fourni à ce Conseil les garanties suffisantes pour la construction d'un manège militaire en cette Cité, que son Honneur le Maire soit autorisé de demander aux Révérendes Dames Ursulines de cette Cité, de continuer pour quatre mois encore l'option qu'elles ont accordé à ce Conseil pour l'achat d'un terrain nécessaire à la construction de ce manège, en par la Corporation payant l'intérêt sur le prix d'achat.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Ouvrage au pont en bois sur la rivière St. Maurice.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis, C. G.

Que deux colliers en bois et en fer soient fixés aux deux piliers du pont en bois entre l'Île St. Christophe et l'Île St. Quentin en cette Cité, et cela, pour les solides.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr. P. J. A. Héroux.

Proposé par Mr. Bourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à P. J. A. Héroux, d'un emplacement situé sur le côté nord-est de la rue Gervais en cette Cité, et cela, aux prix et conditions mentionnés à l'acte de vente préparé par P. O. Guillet, E. C. V. N. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

11

Lundi, le 5 Décembre 1904.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
William Purcotte.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à William Purcotte, d'un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue Lavois, en cette Cité, et cela, aux prix et conditions mentionnés à l'acte de vente préparé par P. O. Guillet, Esc., N. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
P. A. Verrette.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. P. A. Verrette, d'un emplacement situé sur le côté nord-est de la rue Lavois, en cette Cité, et cela, aux prix et conditions mentionnés à l'acte de vente préparé par P. O. Guillet, Esc., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

*(Signature)*  
Sect.-Prés.

N. L. Duplessis  
Maire.

Assemblée Régulière.  
19 Décembre 1904.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

N. L. Duplessis,  
J. A. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,  
G. Z. Duplessis,  
A. Jacob,

*(Signature)*

Lundi, le 19 Décembre 1904.

P. J. Héroux,  
W. Lamy,  
Jhs. Pagé,  
J. Sévigny,  
J. P. Peibutt,  
F. A. Verrette.

- Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
- Requête de Mr. W. E. Olément, demandant l'usage gratuit de la grande salle de l'Hôtel de Ville, pour une assemblée des intéressés de l'industrie laitière du district des Trois-Rivières, le 20 de Décembre courant.  
Salle du Conseil accordée pour le 20 au soir.
- Requête de Mr. Arthur Gauthier, demandant du délai pour le paiement de la somme qu'il doit pour taxes.
- Requête de Mr. Joseph Panneton et autres laitiers, demandant d'être exemptés du paiement de la taxe sur un cheval et une voiture servant à la distribution du lait.  
Référé aux Comités Permanents.
- Lettre de Mr. Phil. Rocheleau, offrant, au nom de la succession E. Rocheleau, de rendre à la Corporation le terrain nécessaire à l'ouverture des rues Cartier, De Noue et Angoulême, au prix de cinq centins du pied carré.  
Référé aux Comités Permanents.
- Lettre de la North Shore Power Co. offrant au Conseil de faire fonctionner l'Aqueduc, au moyen de l'électricité, à certaines conditions; et demandant que l'eau de l'Aqueduc lui soit fournie à prix réduit.  
Référé aux Comités Permanents.
- Lettre de Mr. L. W. Rocheleau, demandant que le compte qui l'accompagne, au montant de vingt-cinq piastres et trente-cinq centins (\$25.<sup>35</sup>/<sub>100</sub>), pour le coût de six tables avec tréteaux, pour l'usage des élèves des cours de coupe et de confection,

Sundi, le 19 Décembre 1904.

en cette cité, lui soit payé.

Paiement ordonné.

Rapport du Rapport:

Comité des Finances.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	62	51
" " Do. (Ent. & Répt.)	108	32
" des Chemins,	583	29
" " Marchés,	117	88
" du Feu,	140	49
" de l'Hôtel-de-Ville,	23	82
" " la Police,	33	83
" " " Commune,	29	42
" " " Santé,	"	50
Drainage,	163	95
Ponts St. Maurice,	114	79
Pavage des Rues,	93	40
Carré Champlain,	45	52
Carré St. Philippe,	4	25
Station de Police et du Feu,	9	57
Billets Payables,	8,000	"
Intérêt et Commission,	142	19
Depenses Contingentes,	511	21
Divers Comptes,	139	13
	10,228	07

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. A. Bellefeuille,  
 A. W. Verrette,  
 P. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Duplessis, p. g.  
 Secondé par Mr. Jacob,

Que le rapport du Comité des Finances

Lundi, le 19 Décembre 1904.

2<sup>e</sup> Motion  
Acte de marché entre M<sup>rs</sup>.  
Alf. Brigon et Art. Dargis  
et la Corporation, pour  
trottoirs.

Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre M<sup>rs</sup>. Alfred Brigon et Arthur Dargis et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour la confection d'un trottoir autour du Carré Champlain, en cette Cité, et cela, aux prix et conditions mentionnés au dit acte de marché préparé par P. O. Guillet, Ecu., N. O., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Achat de pierre pour le  
pavage des rues.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit autorisé à acheter trois cents toises de pierre pour le pavage des rues, et cela, au prix de huit piastres la toise de 27,000 livres, et aussi à faire réparer le casse-pierre le plus tôt possible.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à M<sup>r</sup>.  
Arthur Gauthier.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Sévigny,

Que la somme de treize piastres et huit centiers soit acceptée en règlement des taxes et autres charges dues par M<sup>r</sup>. Arthur Gauthier à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

*(Signature)*  
Sec. Prés.

Maire.



Vendredi, le 30 Décembre 1904.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 29 Décembre 1904.  
Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Vendredi, le trente de Décembre courant, à sept heures et  
demie du soir, concernant le dépôt du Rôle d'Evaluation,  
le rapport du Comité des Finances et la liste des petits  
et grands jurés.

(Signé) W. L. Duplessis,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
30 Décembre 1904.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Vendredi, le trentième  
jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire W. L. Duplessis,
- Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,
- O. J. Héroux,
- Chs. Pagé,
- P. Sévigny,
- J. A. Peibutt,
- F. W. Verrette.

Dépôt du  
Rôle d'Evaluation.

Le Rôle d'Evaluation, pour l'année mil neuf cent cinq  
est produit et déposé devant le Conseil, par le Secrétaire -  
Trésorier.

Liste des grands et des  
petits jurés.

La liste des grands et des petits jurés pour la  
Cité des Trois-Rivières est produite par le Secrétaire -  
Trésorier, et examinée, corroborée et approuvée par le  
Conseil.

1<sup>ère</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$4,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

Proposé par Mr. Peibutt,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé

Vendredi, le 30 Décembre 1904.

à signer un billet promissoire au montant de quatre mille cinq cents piastres, à un mois de cette date, à un taux d'intérêt excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour payer les dépenses du pavage, du drainage, des chemins et de l'Acqueduc.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

Maire.

Assemblée Régulière.  
No Janvier 1905.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le seizième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire Suppléant  
Messieurs les Echevins

J. P. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,  
D. G. Duplessis,  
F. A. Farmer,  
P. J. Héroux,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
P. Sévigny,  
J. P. Peibutt,  
A. P. Pourigny,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. W. L. Demoncourt & al.

Requête de Mr. W. L. Demoncourt et autres, demandant que cette partie de la rue Des Forges comprise entre les rues Champlain et Royale soit mise dans la classe numéro deux des rues sous contrôle, au lieu de la classe numéro un.

Requête

# Sundi, le 16 Janvier 1905.

Requête de Mr. Jules Colas. Requête de Mr. Jules Colas, demandant le paiement de deux puisards qu'il a fournis à la Corporation de cette Cité, l'an dernier, pour en expérimenter la valeur, et offrant d'en rendre d'autres qui seraient manufacturés ici, si le Conseil lui accorde un contrat.

Accordée quant au paiement.

Requête de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Ant. Lemerise. Requête de Dame Veuve Arthur Lemerise, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Référée au Comité des Finances.

Requête de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> John Bowland. Requête de Dame Veuve John Bowland, demandant au Conseil d'accepter la somme de six piastres, en règlement de ce qu'elle doit pour taxes.

Référée au Comité des Finances.

Lettre de The Canada Gas Power and Fuel Co. Lettre de "The Canada Gas Power and Fuel Company", offrant de pomper l'eau de l'Aqueduc, au moyen d'une installation de pompes actionnées par des engins à gaz.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de Canadian Rubber Co. Lettre de la Canadian Rubber Co., concernant son contrat pour vente de boyaux à incendies.

Référée à l'Avocat de la Corporation.

Lettre de Mr. Emile Ladieux. Lettre de Mr. Emile Ladieux, offrant au Conseil ses services comme electricien pour réparation du téléphone d'alarme.

Rapport du Comité des Finances. — N<sup>o</sup> 1. — Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Ent. & Répt.)	262	67
" des Chemins,	188	25
" " Marchés,	41	69
A Reporter	522	61

Lundi, le 16 Janvier 1905.

	Report		
		522	61
Département du Feu,		200	
" des Hôtels-de-Ville,		17	16
" " la Police,		370	69
" " Santé,		44	74
Drainage,		2	40
Ponts St. Maurice,		44	44
Rues sous Contrôle,		1,196	78
Pavage des Rues,		68	43
Carre Champlain,		85	50
Papeterie et Impressions,		166	40
Frais Légaux,		14	60
Billets Payables,		194,323	50
Intérêt et Commission,		990	46
Fonds d'Amortissement,		7205	48
Dépenses Contingentes,		41	74
Salaires,		270	48
Divers Comptes,		233	37
		<b>205,600</b>	<b>78</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) John P. Peabutt, Président,  
 J. A. Verrette,  
 O. J. Héroux,  
 J. B. Pourigny.

Rapport du Comité des Finances.  
 — N° 2. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)		10	10
" des Chemins,		57	91
" " Marchés,		2	40
" du Feu,		1	50
" de l'Hôtel-de-Ville,			39
	Or Reporter	72	30

Sundi, le 16 janvier 1905.

	Report \$	42 30
Département de la Police,		202 40
Drainage,	"	79
Rues sous Contrôle,		20 76
Cavage des Rues,		117 60
Carré Champlain,		1 20
Billets Payables,		8,000 —
Intérêt et Commission,		189 56
Dépenses Contingentes,		26 45
	\$	8,631 06

Respectueusement soumis,  
 (Signé) John A. Peabutt,  
 O. J. Héroux,  
 A. A. Verrette,  
 F. S. Pouiquay.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Dupresne,  
 Secondé par Mr. Lamry,

Que les rapports numéros un et deux du Comité des Finances qui viennent d'être lus soient adoptés.

Adoptée.

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, faisant connaître au Conseil le nombre et la localisation des nouvelles constructions qui ont été érigées pendant l'année mil neuf cent quatre.

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant la pose de tuyaux de Drainage dans diverses rues, et la pose de trente-six puitsards aux endroits où les besoins paraissent les plus urgents, en cette Cité.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Décembre dernier.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre



Lundi, le 16 Janvier 1905.

contre les marchands de liqueurs et les hôteliers, de cette Cité, pendant les mois de Novembre et de Décembre derniers, excepté Mr. George Bloutier, propriétaire de l'Hotel Windsor, qui, sur une plainte de sa part, a été condamné à payer l'amende, pour vente de boisson, Dimanche le quatre de Décembre dernier, et informant, de plus, le Conseil que Mr. Emile Godin, restaurateur, a été condamné à l'amende pour vente de boisson sans licence.

Chef du Police. Rapport du

Rapport:

Messieurs,

Je regrette d'avoir à informer votre Honorable Conseil que les boyaux que vous avez achetés de la "The Canadian Rubber Co." ne sont pas tels que l'échantillon que vous avez choisi; le caoutchouc n'est pas le même, les accouplements (Couplings) ne sont pas tels que l'échantillon que j'ai donné à leur agent pour modèle, plusieurs des accouplements (Couplings) ne sont pas bien posés après les boyaux, ces boyaux sont aussi plus légers que l'échantillon, cinquante pieds de boyaux tels que l'échantillon devraient peser de 43 à 44 livres, tandis qu'ils ne pèsent que de 36 à 38 livres.

Respectueusement soumis,

(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Chef de Police.

Trois-Rivières, ce 16 Janvier 1905.

Acceptation de Règlement par Messrs. Girard & Godin.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture de l'acceptation par Messieurs Girard & Godin d'un règlement passé en leur faveur par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Proposé par Mrs. Verrette,

Secondé par Mr. Héroux,

Que la somme de vingt-deux piastres et quarante-neuf centins soit acceptée, en règlement des taxes municipales et autres charges dues par Demoiselle Marie Lacroix à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

Proposé

2<sup>e</sup> Motion  
Réduction des taxes à Della  
Marie Lacroix.

21

Sundi, le 16 Janvier 1905.

3<sup>e</sup> Motion  
Voitures pour la neige.

Proposé par Mr. Duplessis, C. G.  
Secondé par Mr. Peibutt,

Qu'à l'avenir les personnes employées par la Corporation de cette Cité pour le charroyage de la neige des rues br. soient tenues d'avoir des voitures pouvant contenir au moins soixante pieds de neige et que ce charroyage se fasse à tant du voyage fixé par l'Inspecteur de la Ville.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur des Rév. Dames  
Ursulines des S. R.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur des Rév. Dames Ursulines des Trois-Rivières, un billet promissoire au montant de six mille piastres, à six mois de la date du vingt de Janvier courant (1905), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets qui sont actuellement en circulation aux Banques.  
Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. F. Schévin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement passé le trois Janvier mil neuf cent deux et intitulé: Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves, et pour amender ses divers amendements, soit amendé.

En Conseil, ce 16 Janvier 1905.

(Signé) F. A. Verrette.

Adjournement.

Le Conseil se continue ensuite à Mercredi, le dix-huit de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec. - Prés.

*(Signature)*  
Maire Suppléant.

# Mercredi, le 18 Janvier 1905.

Assemblée Régulière.  
18 Janvier 1905.

Mercredi, le dix-huitième jour de Janvier, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, Son Honneur, le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir: J. A. Bellefeuille, Aldric Dufresne, L. Z. Duplessis, A. A. Farmer, P. J. Héroux, A. Jacob, W. Lamy, J. A. Peibutt, A. S. Pourigny, A. W. Verrette.

Requête de  
Mr. Ls. Précourt & all.

Requête de Mr. Louis Précourt et autres, demandant que la rue Ste Elizabeth soit mise sous contrôle quant au roulage de la neige pendant la saison d'hiver.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination du  
Maire suppléant.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Héroux,  
Que Mr. L' Echevin A. S. Pourigny soit nommé Maire suppléant pour le présent semestre.  
Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Boyaux à incendies de  
la Canadian Rubber Co.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Jacob,  
Attendu que la Canadian Rubber Company a fait le 21 Novembre dernier un contrat avec la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour la fourniture de 1000 pieds de boyaux à incendies, faits suivant l'échantillon qui accompagnait la soumission de la dite compagnie.  
Attendu que les boyaux fournis par la dite Compagnie en exécution de leur contrat, ne sont pas tels que l'échantillon fourni à la dite Corporation avec leur soumission datée du 19 Novembre 1904, chose d'ailleurs que la dite Compagnie reconnaît par une lettre en date du 30 Décembre 1904 et par le rapport du Chef de Police qui viennent d'être lus devant ce Conseil:

Que

23

Mercredi, le 18 Janvier 1905.

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de notifier la Canadian Rubber Company que la Corporation de cette Cité refuse d'accepter les dits boyaux.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Barmer.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais que la résolution passée par ce Conseil le dix-huit Juillet dernier, concernant la formation des Comités Permanents, soit amendée en nommant Mr. Joseph A. Bellefeuille, Président du Comité de l'Hôtel de Ville, au lieu et place de Mr. A. S. Pourigny qui vient d'être nommé Maire suppléant.

En Conseil, ce 18 Janvier 1905.

(Signé) A. F. Barmer.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Pourigny.


Avis de motion:

Je donne par les présentes avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi je proposerais l'adoption d'un règlement amendant le règlement Chapitre 7 concernant les Chemins et Grèves.

En Conseil, ce 18 Janvier 1905.

(Signé) A. S. Pourigny.

Et la séance est ensuite levée.

  
Sec.-Trés.

Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

O

Mr. le Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Monsieur,

Nous, soussignés, vous prions par les présentes, de convoquer une assemblée spéciale du Conseil de Ville, pour Mardi, le trente-et-un Janvier courant,

Mardi, le 31 Janvier 1905.

courant, à huit heures du soir, concernant les amendements à faire à la charte de cette cité.

Trois-Rivières, 30 Janvier 1905.

(Signé) Chs. Pagé,

J. A. Bellefeuille,  
L. G. Duplessis.

Assemblée Spéciale.  
31 Janvier 1905.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille, L. G. Duplessis et Chs. Pagé, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le trente-et-unième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire Suppléant A. S. Pourigny,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Uldric Dufresne,  
L. G. Duplessis,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
J. A. Peibutt.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du projet de Bill suivant concernant certains amendements à la charte de cette cité:

Bill.

Attendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a par sa requête demandé que certains amendements soient faits à la loi 1 Edouard VII, Chapitre 44

Attendu que la Corporation de la cité des Trois-Rivières, a, par sa dite requête, demandé la passation d'une loi confirmant et ratifiant un règlement passé par le conseil le 22 Août 1904 et approuvé par les électeurs municipaux le 31 Août 1904, intitulé "Chapitre 125, Règlement pour autoriser le conseil de la cité des Trois-Rivières à voter, accorder  
et

Amendements à la Charte  
de la Cité des Trois-Rivières.



Mardi, le 31 Janvier 1905.

et octroyer à Messieurs Girard & Rodin, manufacturiers de la cité des Trois-Rivières, pour le rétablissement de leur manufacture de cercueils et de garnitures de cercueils et accessoires, en cette cité, une étendue de terrain, avec prêt de la somme de trente-cinq mille piastres à intérêt annuel de quatre pourcent, et aussi une exemption de taxes sur la dite manufacture pendant le terme de dix années;

Attendu qu'il peut s'élever des doutes quant à la validité du susdit règlement et qu'il est désirable de les faire disparaître;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1.— La section 6 de la loi 1 Edouard VII, Chapitre 44 est amendée en ajoutant à la fin de l'article 22, l'alinéa suivant:

"Chaque bulletin de nomination doit être accompagné du consentement écrit de la personne présentée, lequel devra être écrit sur le dit bulletin en présence d'un électeur et dans la formule suivante:

Je, le dit ..... nommé candidat dans le présent bulletin de nomination, consens à cette nomination.

En foi de quoi, j'ai signé, à ..... ce ..... jour de ..... 19 .....

Signé par le dit ..... en présence de  
(Signature)

2.— La section 4 de la loi 1 Edouard VII, Chapitre 44 est amendée en remplaçant les articles 10 et 11 par les suivants:

"10. Nul ne peut valablement être mis en nomination ou être élu à la charge de maire de la cité des Trois-Rivières ou occuper telle charge s'il n'a résidé et eu sa principale place d'affaires dans les limites de la dite cité pendant une année précédant immédiatement la dite élection, et s'il ne possède comme propriétaire, en son propre

Mardi, le 31 Janvier 1905.

propre nom ou au nom de sa femme, trois mois au moins avant la dite mise en nomination, des immeubles situés dans les limites de la dite cité, de la valeur de deux mille piastres d'après le rôle d'évaluation en force, en sus de toutes dettes hypothécaires.

11. nul ne peut valablement être mis en nomination ou être élu à la charge d'échevin de la cité des Trois-Rivières ou pourper telle charge s'il n'a résidé et eu sa principale place d'affaires dans les limites de la cité pendant une année précédant immédiatement la dite élection, et s'il ne possède comme propriétaire en son propre nom ou au nom de sa femme, trois mois au moins avant la dite mise en nomination, des immeubles situés dans les limites de la dite cité, de la valeur de douze cents piastres d'après le rôle d'évaluation en force, en sus de toutes dettes hypothécaires.

3.— L'article 14 de la loi 1 Edouard VII, chapitre 44 est amendé en remplaçant les mots trente jours dans la première ligne par les mots vingt-deux jours.

4.— La section 5 de la loi 1 Edouard VII, chapitre 44 est amendée en remplaçant le paragraphe 3 de l'article 19 par le suivant :

"3. Il faut en outre des qualités ci-dessus, avoir payé, trente jours au moins avant la date fixée pour l'élection, toutes taxes et cotisations municipales et scolaires dues et exigibles;

5.— La section 20 de l'acte 1 Edouard VII, chapitre 44 est amendée en remplaçant le paragraphe 6 de l'article 165 par le suivant :

6. Pour aider à la construction de chemins de fer, d'hôtels et de gares de chemins de fer, lignes de télégraphe électrique ou de téléphone et à l'établissement de manufactures et de compagnies de navigation, tramways électriques, en accordant à cette fin une exemption partielle ou complète de taxes pour une période n'excédant pas dix ans, ou en donnant telle étendue de terrain que le conseil jugera à propos de donner, ou en prenant des actions dans les compagnies formées et constituées pour ces objets, et, dans

27

# Mardi, le 31 Janvier 1905.

ce dernier cas, le conseil choisira un ou plusieurs de ses membres pour représenter ses intérêts et agir comme tel directeur dans telles compagnies, ou en donnant ou prêtant des deniers pour aucune des fins ci-dessus mentionnées, et dans ce cas, un règlement à cet effet devra être soumis à l'approbation des contribuables propriétaires et être approuvé par la majorité en nombre et la majorité en valeur des propriétaires qui auront voté.

6.— La section 27 de l'acte 1 Édouard VII, chapitre 44 est amendée en remplaçant l'article 194 par le suivant:  
194. Pour avoir force et effet, le règlement, ainsi soumis aux électeurs devra être approuvé par la majorité des votes en nombre et la majorité en valeur foncière des propriétaires qui auront voté.

7.— La section 17 de la loi 1 Édouard VII, chapitre 44 est amendée en retranchant le deuxième alinéa de l'article 140.

8.— La Corporation de la cité des Trois-Rivières est spécialement autorisée par les présentes à emprunter les montants indiqués ci-après:

1. Trente mille piastres, à être affectées exclusivement aux travaux nécessaires pour le drainage et les égouts;
2. Soixante-quinze mille piastres, à être affectées exclusivement à l'appropriation de terrains pour carrés publics et à la construction de gares de chemin de fer et d'hôtels;

Ces emprunts devront être effectués aux conditions mentionnées dans le deuxième, le troisième et le quatrième alinéas du paragraphe 4 de l'article 247 de l'acte 1 Édouard VII, chapitre 44.

9.— La section 34 de l'acte 1 Édouard VII, chapitre 44 est amendée en remplaçant le paragraphe 5 de l'article 257 par le suivant:

5. Sur tous colporteurs et marchands ambulants, marchands de bric à brac ou d'effets d'occasion, une taxe n'excédant pas cent piastres.

10.— La section 34 de l'acte 1 Édouard VII, chapitre 44 est

Mardi, le 31 Janvier 1905.

est amendée en remplaçant le paragraphe 20 de l'article 254 par les suivants :

20. Sur toutes banques incorporées et leurs agents, une taxe n'excédant pas \$500.

20a. Sur tous banquiers et leurs agents, une taxe n'excédant pas \$200.

20b. Sur tous courtiers, changeurs ou agents de change, prêteurs d'argent, prêteurs sur gages et leurs agents, une taxe n'excédant pas \$100.

20c. Sur tous encanteurs, crieurs publics, poseurs d'affiches et de placards et distributeurs de circulaires, réclames, annonces et autres moyens de publicité, une taxe n'excédant pas \$30.

11. — La section 34 de l'acte 1 Édouard VII, chapitre 44 est en remplaçant le paragraphe 22 de l'article 254 par les suivants :

22. Sur toutes compagnies de chemin de fer tenant bureau dans la cité et y faisant affaires, ou leurs agents, une taxe n'excédant pas \$1,000.

22a. Sur toutes compagnies de navigation, de tramways tenant bureau dans la cité et y faisant affaires, ou sur leurs agents, une taxe n'excédant pas \$500.

22b. Sur toutes compagnies de téléphone tenant bureau dans la cité et y faisant affaires, ou sur leurs agents, une taxe n'excédant pas \$300.

22c. Sur toutes compagnies de télégraphe, d'éclairage, de chauffage, de distribution de force motrice, électrique ou autre dans la cité, ou y tenant bureau et y faisant affaires, ou sur leurs agents, une taxe n'excédant pas \$100.

12. — La section 32 de l'acte 1 Édouard VII, chapitre 44 est amendée en ajoutant après l'article 231 l'article suivant :

231a. La collection des taxes scolaires et autres charges se fera de la même manière et avec la même procédure que celles employées pour la collection des taxes municipales et autres charges.

Mardi, le 31 Janvier 1905.

13.— Le règlement passé par le conseil le 22 Août 1904 et approuvé par les électeurs le 31 Août 1904, intitulé: "Chapitre 125, Règlement pour autoriser le conseil de la cité des Trois-Rivières à voter, accorder et octroyer à Messieurs Girard & Godin, manufacturiers de la cité des Trois-Rivières, pour le rétablissement de leur manufacture de cercueils et de garnitures de cercueils et accessoires, en cette cité, une étendue de terrain avec prêt de la somme de trente-cinq piastres à intérêt annuel de quatre pour cent, et aussi une exemption de taxes sur la dite manufacture pendant le terme de dix années, et reproduit au long dans le présent article est par la présente loi, ratifié, confirmé et déclaré valide.

Chapitre 125.

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter, accorder et octroyer à Messieurs Girard & Godin", manufacturiers de la cité des Trois-Rivières, pour le rétablissement de leur manufacture de cercueils et de garnitures de cercueils et accessoires, en cette cité, une étendue de terrain, avec prêt de la somme de trente-cinq mille piastres à intérêt annuel de quatre pour cent, et aussi une exemption de taxes sur la dite manufacture pendant le terme de dix années quant à présent.

Attendu que les dits "Girard & Godin", seraient disposés à reconstruire et rétablir en cette Cité leur manufacture incendiée, pour y continuer, même sur une plus grande échelle, la fabrication de cercueils, garnitures de cercueils et accessoires, moyennant l'octroi d'une certaine étendue de terrain pour s'y asseoir, le prêt d'une somme suffisante pour en payer, sinon en totalité du moins presque entièrement, le coût de construction, à un taux annuel ne dépassant pas quatre pour cent, et une exemption de taxes municipales pour un certain nombre d'années.

Attendu qu'il serait désirable dans l'intérêt des habitants de cette cité de favoriser le

Mardi, le 31 Janvier 1905.

le rétablissement de la dite manufacture, ce qui contribuerait à conserver et même à accroître la population et la valeur de la propriété foncière de cette cité en donnant de l'emploi à un grand nombre de personnes, et par ces faits augmenterait les revenus de la Corporation.

Et attendu que pour assurer le rétablissement de la dite manufacture en cette dite cité et sa construction et mise en opération immédiate, il est avantageux de donner et céder aux dits "Girard & Godin", une étendue de terrain, de leur prêter la somme de trente-cinq mille piastres au taux de quatre pour cent par an d'intérêt, et de leur accorder une exemption de taxes sur la dite manufacture, qu'il soit donc ordonné, et Vous, le dit Conseil, ordonnons et statuons comme suit:

Section 1.— Le Conseil de la cité des Trois-Rivières, pour et au nom de la Corporation de la cité des Trois-Rivières, donnera, cédera et abandonnera aux dits "Girard & Godin", cette étendue de terre comprise entre les terrains des dits "Girard & Godin" et de Hédéric Spénard et Omeri Bergeron situés au sud-ouest de la rue Bureau, la rue Bellefeuille, une ligne parallèle à la rue Gervais à être tirée à la distance de deux cent quarante pieds au sud-ouest d'icelle dans le terrain non divisé de la commune, et la ligne du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, laquelle étendue de terrain ne devra pas excéder sept arpents et demi en superficie, leur prêter la somme de trente-cinq mille piastres au taux de quatre pour cent par an d'intérêt, et leur accordera une exemption de taxes et cotisations (Taux de l'eau exceptés) payables à la dite Corporation, pendant le terme de dix années consécutives qui commenceront à courir le premier de Janvier mil neuf cent cinq (1905), sur les immeubles, bâties, machines et outillages spécialement et uniquement exploités et affectés aux fins de leur dite manufacture et sur les bureaux de l'établissement, le tout pour favoriser la reconstruction et le rétablissement et mise en opération de leur dite manufacture et comme aide à cet effet, et ce,

aux



31

# Mardi, le 31 Janvier 1905.

sous conditions suivantes, savoir:

Section 2. — Les dits "Kirard & Godin", devront construire sur le terrain que leur donnera et abandonnera la dite Corporation dans la Commune des Trois-Rivières, en la dite cité des Trois-Rivières, six bâtisses en brique séparées les unes des autres, dont l'une pour la fabrication des cercueils et ouvrages en bois, une autre pour la fabrication des garnitures de cercueils, une autre pour l'engin, la bouilloire et le séchoir, une autre pour le peinturage et vernissage, une autre pour y déposer les huiles et vernis, et enfin l'autre pour un entrepôt général; et pourvoir ces bâtisses des appareils de chauffage suffisants et nécessaires, d'un aspirateur, des tuyaux d'arrosage en cas de feu (sprinkler), d'un engin et bouilloire et d'un séchoir. Et le tout devra être d'une valeur d'au moins trente-cinq mille piastres, suivant le plan et l'estimation de l'architecte, et dont copies devront être déposées au Bureau de la Corporation de cette Cité.

Section 3. — La dite somme de trente-cinq mille piastres leur sera fournie et versée à fur et mesure de l'exécution des travaux de construction de leurs dites bâtisses, par montants de cinq mille piastres chacun, qui seront payés à leur acquit à l'entrepreneur sur des estimés certifiés par l'architecte et l'Inspecteur-de-Ville, établissant à au moins celle somme de cinq mille piastres la valeur des travaux exécutés et non encore payés.

Section 4. — La dite somme de trente-cinq mille piastres portera intérêt au taux de quatre pour cent par an et sera remboursable par eux en trente-cinq ans, à raison de mille piastres par an sur le capital, savoir en trente-cinq versements annuels et égaux de mille piastres chacun, avec l'intérêt au taux susdit payable annuellement avec les dits termes de paiement et qui à défaut d'être payé à échéance produira lui-même intérêt au même taux par la suite; mais avec faculté aux débiteurs de payer par anticipation en tout ou en partie, si bon leur semble, et sous la condition qu'à défaut

Mardi, le 31 Janvier 1905.

défaut par eux d'effectuer aucun terme dans les trois mois suivants de son échéance, la Corporation aura droit de prendre possession des terrains, manufacture ou bâtisses, machines et outillages et contenus qui seront affectés et hypothéqués au paiement de sa créance, tel que le tout sera alors, comme sa propriété, et qu'en tel cas elle en sera constituée la propriétaire absolue, sans être tenue ni pouvoir être contrainte à rien leur rembourser de ce qu'elle en aura reçu sur et à compte du montant à eux prêtés et des intérêts.

Section 5. — Les dits "Girard & Godin", pour garantir le remboursement de la dite somme de trente-cinq mille piastres et le paiement des intérêts, consentiront en faveur de la dite Corporation de la cité des Trois-Rivières, une première hypothèque sur les terrains et bâtisses de leur dite manufacture et les machines et les outillages y placés et attachés, et seront assurés contre les dommages du feu les dites bâtisses, machines et outillages et les tiendront constamment assurés, en faveur de la dite Corporation, dans des compagnies d'assurances approuvées par ce Conseil, pour le montant prêtés, et laquelle assurance pourra être diminuée de mille piastres à chaque fois qu'un terme entier aura été effectué, et ils devront en fournir les polices et les reçus de primes régulièrement à la dite Corporation de manière à lui en démontrer l'existence permanente; et dans le cas où ils seraient défaut de tenir cette assurance et d'en fournir les polices et les reçus des primes à la dite Corporation au moment de l'expiration des polices existantes, la dite Corporation pourra les faire assurer aux frais et dépens des dits "Girard & Godin".

Section 6. — Dans le cas où les dites bâtisses, machines et outillage ou aucune partie d'iceux, seraient détruits ou endommagés par le feu, si les dits "Girard & Godin" les font reconstruire, remplacer ou réparer et remettre aussitôt dans le même état qu'ils étaient avant l'incendie, la Corporation se retiendra sur le montant à elle

payé

33

Mardi, le 31 Janvier 1905.

payé par les compagnies d'assurances pour les pertes subies, que le montant du ou des termes alors échus en vertu de l'obligation et en remettra le surplus aux dits Girard & Rodin aussitôt que les dites bâties, machines et outillages auront été ainsi remis en aussi bon état qu'avant l'incendie, pourvu toutefois que ce soit dans un délai n'excédant pas douze mois de la date de l'incendie, mais à condition par eux de continuer l'exécution de leurs obligations comme auparavant.

Section 7. — Le présent règlement entrera en vigueur aussitôt après son approbation par les électeurs municipaux.

Adopté.

14. — La section 13 de la loi 1 Édouard VII, chapitre 44 est amendée en remplaçant l'article 105 par le suivant:

105. Cette requête doit exposer sommairement la date, le lieu et les circonstances de tout acte et de toute matière ou chose qui peuvent en justifier les conclusions, et chaque cas de corruption appuyé par un ou plusieurs affidavits spéciaux, devra être spécifié clairement avec la date et le lieu où il a été commis et le nom des personnes qui l'ont commis de façon à mettre immédiatement le défendeur sur ses gardes et toutes allégations générales et vagues devront être renvoyées par le Tribunal sur notice produite à cet effet et la requête doit être aussi accompagnée d'un avis à la personne dont l'élection est contestée, indiquant le jour, l'heure et le lieu où elle sera présentée.

15. — L'article 108 du dit acte 1 Édouard VII, chapitre 44 est amendé en ajoutant après le mot "cent" dans la troisième ligne, le mot "cinquante".

16. — L'article 41 du dit acte 1 Édouard VII, chapitre 44 est amendé en remplaçant les mots "lors de la présentation de la liste" dans la seizième et la dix-septième lignes par les mots "d'après le dernier rôle d'évaluation en force".

Proposé

Mardi, le 31 Janvier 1905.

1<sup>ère</sup> Motion

Pour adopter les amendements à la Charte de la Cité.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que les amendements à la charte de cette Cité qui viennent d'être lus en Conseil, soient adoptés, et que J. A. Pessier, Ecr., Député de cette Cité, soit prié de les présenter à la Législature de Québec, et de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour qu'il soit passé un acte à cet effet.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

A. Dicaulin  
Sec. Trés.

J. S. Tourigny  
Maire Suppléant.

Assemblée Régulière.  
6 Février 1905.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le sixième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire Suppléant  
Messieurs les Echevins

J. S. Tourigny,  
Uldric Dufresne,  
L. G. Duplessis,  
F. A. Farmer,  
C. J. Cérout,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
P. Séigny,  
J. A. Peibutt.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Patrick Lemerise.

Requête de Mr. Patrick Lemerise, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. J. B<sup>te</sup> Dufresne, au rôle d'Évaluation pour l'année courante (1905), comme propriétaire de l'immeuble portant

Sundi, le 6 Février 1905.

35

portant le numéro partie Sud-Est trois cent soixante-sept (367) du cadastre officiel de cette cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. Ars. Huppé & al.

Requête de Mr. Ars. Huppé et autres, demandant que cette partie de la rue quartier comprise entre la rue St. Martin et la propriété de Mr. Onésime Beaulac, une distance d'environ deux cents pieds soit mise dans la classe N° 3 des rues sous Contrôle.

Accordée.

Requête de  
Mr. Narcisse Charette & al.

Requête de Mr. Narcisse Charette et autres, demandant la continuation de la pose des tuyaux du Drainage dans le Chemin St. Marguerite, jusque chez Mr. Arthur Rondeau.

Requête à être prise en considération après passation du bill.

Lettre de la  
North Shore Power Co.

Que une lettre de la North Shore Power Company, concernant le pompage de l'Aqueduc, au moyen de l'électricité.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de la  
Canada Gas Power and Fuel Co.

Que une lettre de la Canada Gas Power and Fuel Company, concernant le pompage de l'Aqueduc, au moyen du gaz.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. Joseph Béliveau.

Que une lettre de Mr. Joseph Béliveau, Maire de St. Légoire, concernant la tenue de la traverse entre Trois-Rivières et St. Légoire.

Lettre des  
Sœurs de la Providence.

Que une lettre des Sœurs de la Providence, remerciant le Conseil pour la pesée gratuite de la pierre qu'elles ont fait charroyer dernièrement.

Lettre de la  
Chambre de Commerce.

Que une lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, accompagnée d'une résolution concernant la ligne de traverse entre cette cité et la rive Sud du Fleuve St. Laurent.

Accordée et Comité des Chemins choisi, devant faire rapport aux Comités Permanents le 10 courant.

LW

Lundi, le 6 Février 1905.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil que la bâtisse qui servait de salle d'attente aux charretiers, à leur station de la gare du Chemin de Fer Pacifique Canadien, en cette cité, a été détruite par le feu, le six de Février courant.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Janvier dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité, pour le mois de Janvier dernier.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination de Mr. l'Eche-  
vin J. A. Bellefeuille Prési-  
dent du Comité de l'Hôtel-  
de-Ville.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Jacob,

Que Mr. l'Echevin J. A. Bellefeuille soit nommé président du comité de l'Hôtel de Ville au lieu et place de Mr. l'Echevin P. S. Bourigny qui a été nommé Maire Suppléant à la dernière séance de ce Conseil.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Avis pour certificats de  
Licences.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Sévigny,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à annoncer que les certificats pour obtenir des licences d'auberges, d'hôtels de tempérance et de magasins de liqueurs seront pris en considération par le dit conseil, le 20 du mois courant.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Réduction de taxes à  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> John Bowland.

Proposé par Mr. Tebbutt,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que la somme de huit piastres soit acceptée, en règlement des taxes municipales et autres charges dues par Dame Veuve John Bowland, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

Le



Lundi, le 6 Février 1905.

37

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de Monsieur le Maire Suppléant, commence l'examen des plaintes contre le Rôle d'Evaluation, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Monsieur le Maire Suppléant reprend ensuite son siège et l'assemblée se continue à Vendredi, le dix de Février courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Descauliers.  
Sec. Prés.

J. S. Tourigny  
Maire Suppléant.

Assemblée Régulière.  
10 Février 1905.

Advenant huit heures et demie du soir, Vendredi, le dix de Février, mil neuf cent cinq, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins Uldoric Dupresne, G. Z. Duplessis, P. J. Héroux, A. Jacob, Chs. Pagé et J. P. Pebutt ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Lundi, le treize de Février courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Descauliers  
Sec. Trésorier.

Assemblée Régulière.  
13 Février 1905.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire Suppléant J. S. Tourigny,  
Messieurs les Echevins J. P. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,

G. Z.

Sundi, le 13 Février 1905.

K. G. Duplessis,  
A. B. Farmer,  
O. J. Héroux,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
J. Sévigny,  
J. P. Peabutt.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Joseph Lacroix & all.

Requête de Mr. Joseph Lacroix et autres, demandant la reconstruction de la Caisse qui servait de salle d'attente aux charretiers, à leur station de la gare du Chemin de Fer Pacifique Canadien, qui a été incendiée dernièrement.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. François Carl.

Requête de Mr. François Carl, chauffeur de L'Acqueduc, demandant une augmentation de salaire.

Requête de  
Mr. Jos. Béliveau & all.

Requête de Mr. Joseph Béliveau, Maire de St. Grégoire, et autres, demandant que la ligne de bateau traversier entre Trois-Rivières et St. Grégoire soit maintenue.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Théod. Beauchesne & all.

Requête de Mr. Théod. Beauchesne et autres, demandant la continuation de la tenue de la ligne de bateau traversier entre cette cité et St. Grégoire.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. J. W. Hébert & all.

Requête de Mr. J. W. Hébert, Maire du Village de La Rochelle, et autres, demandant le maintien de la traverse d'été entre Trois-Rivières et St. Grégoire.

Référée aux Comités Permanents.

Requête du  
Prév. Mr. Ph. Boucher & all.

Requête du Prév. Mr. Ph. Boucher, curé de St. Wenceslas, et autres, demandant que le service de bateau traversier entre cette cité et St. Grégoire soit continué.

Référée aux Comités Permanents.

Requête

Sundi, le 13 Février 1905.

Requête de  
Mr. Edmond Pratte.

Requête de Mr. Edmond Pratte, demandant que son nom soit substitué à celui de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> George Olyotte, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1905), comme propriétaire de l'immeuble portant le numéro huit cent onze (811) du cadastre officiel de cette Cité, et situé au coin des rues St. Olivier et Plaisance.

Accordée.

Requête de  
l'Association Agricole des 3-R.

Requête de l'Association Agricole du District des Trois-Rivières, demandant l'usage gratuit du soubassement du Marché-aux-Denrées, pour une exposition de graines de semence, les 11, 12 et 13 Avril prochain.

Accordée.

Requête de  
Mr. Aug. Sauvageau & al.

Requête de Mr. Augustin Sauvageau et autres, demandant que cette partie de la rue de la rue St. Roch comprise entre la rue St. Olivier et le Chemin St. Marguerite soit mise sous contrôle quant au poulage de la neige.

Accordée.

Lettre du  
Conseil de Ville de Nicolet.

Que une lettre du Conseil de Ville de Nicolet, demandant que la ligne de bateau traversier entre Trois-Rivières et St. Légoire soit maintenue.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. J. M. Spénard.

Que une lettre de Mr. J. M. Spénard, offrant d'acheter, aux mêmes prix et conditions, le terrain que la Corporation de cette Cité a vendu à Mr. P. J. Héroux, sur la rue Des Forges.

Référée au Comité Permanent.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Qu'un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant les matériaux qui doivent servir à la confection d'un trottoir autour du Carré Champlain. Proposé par Mr. Duplessis, C. G.

1<sup>ère</sup> Motion  
Trottoir, Carré Champlain.

Secondé par Mr. Peabutt,

Que la somme de quatre cent cinquante piastres soit payée à Messieurs Prigon et Dargis en à compte de leur contrat pour trottoir du Carré Champlain, et cela, d'après le rapport fait par Mr.

Lundi, le 13 Février 1905.

M. l'Inspecteur de Ville.

Adoptée.

Rapport sur

plaintes contre le Rôle  
d'Évaluation pour 1905.

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil, après avoir pris communication, à ses séances du six et du treize de Février courant, des plaintes faites par les contribuables de cette cité, contre le Rôle d'Évaluation pour l'année mil neuf cent cinq, a l'honneur de faire le rapport suivant, savoir:

Il recommande que la taxe de commerçant de chevaux soit retranchée au nom de Mr. Désiré Ricard; qu'un loyer de \$276.<sup>00</sup> l'an soit porté à Mr. O. A. Drolet, rue Alexandre, au lieu de \$340.<sup>00</sup> l'an; qu'une express soit retranchée au nom de Mr. David Ouger, N<sup>o</sup> 175 rue St. Roch; que l'évaluation de la propriété de Mr. J. O. Regina soit réduite à \$2,000.<sup>00</sup>; que l'évaluation de la propriété de Mr. L. D. Blais et Albert Blais soit réduite à \$2,000; que le loyer de Mr. Alfred Grenier, au N<sup>o</sup> 20 rue St. Marie soit réduit à \$60.<sup>00</sup> l'an; que la propriété N<sup>o</sup> 450 du Cadastre, rue Notre-Dame soit portée au nom de Mr. Augustin Bellehumeur au lieu de Mr. Antoine Languay, et que le nom de Mr. Napoleon Boisvert soit retranché comme locataire de la dite propriété; que l'évaluation de la propriété N<sup>os</sup> 180 à 188 rue Notre-Dame de Mr. Charles Pagé soit réduite à \$6,500, et que l'évaluation de la propriété N<sup>os</sup> 11 et 13 rue Alexandre soit réduite à \$5,500; que le nom de Dame V<sup>o</sup>e Auguste Vivier soit porté, comme locataire conjointe avec celui de Mr. J. L. Leclerc au N<sup>o</sup> 328 Rue Notre-Dame, pour un loyer total de \$120.<sup>00</sup> l'an, c'est-à-dire un loyer de \$60.<sup>00</sup> l'an chacun; que le fonds de marchandises porté au nom de Mr. Alphonse Lymburner dans un hangar rue Champlain soit retranché; que l'express porté à Messrs. Jos. Godin & fils, au N<sup>o</sup> 10 rue Des Forges, soit retranchée; que le loyer de \$240.<sup>00</sup> l'an porté au nom de Mr. George Leprohon, dans la propriété de Delle Antoinette Leprohon soit retranché; que le fonds de commerce porté au nom de Mr. Eugène Panneton, dans le magasin de Dame Robichon, rue Des Forges, soit porté au nom de Mr. Ernest Houde; que les noms de Messrs. Girard & Godin soient

Lundi, le 13 Février 1905.

41

soient substitués à celui de Mr. Tho. Parent comme propriétaires des lots N<sup>os</sup> 133 et 140 du Cadastre, rue Lavoisier, et que leurs noms soient substitués à celui de Mr. David Godin comme propriétaires du lot N<sup>o</sup> 141 du cadastre, rue Lavoisier; qu'un cheval et une voiture d'agrément soient retranchés au nom de Mr. Hector Poisson; que le loyer de Mr. Wilfrid Côté soit fixé à \$96.<sup>00</sup> l'an, au lieu de \$108.<sup>00</sup>; que l'évaluation de la propriété de Mr. Narcisse Lassonde, coin des rues Julie et St. Martin, soit réduite à \$2,000.<sup>00</sup>; que le loyer du magasin N<sup>o</sup> 32, rue Des Forges occupé par le Dr. L. P. Normand, soit porté à \$378.<sup>00</sup> l'an, au lieu de \$450.<sup>00</sup>; que l'évaluation de la propriété de Mr. P. E. Lyburner, au N<sup>o</sup> 32 rue Champlain soit réduite à \$1,250.<sup>00</sup>; que l'évaluation de la propriété N<sup>os</sup> 59 et 61 rue St. Roch soit portée à \$650.<sup>00</sup>; que l'évaluation du lot N<sup>o</sup> 630 du Cadastre rue Julie soit portée en un seul montant et portée à \$500.<sup>00</sup>; que l'évaluation de la propriété N<sup>o</sup> 53 rue St. Marie de Mr. Honorat Ricard soit réduite à \$700.<sup>00</sup>; que le fonds de marchandises de Mr. Alph. Béliveau soit réduit à \$350.<sup>00</sup>; que le nom de Mr. J. B. Gode soit retranché comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 20 du Cadastre, Chemin St. Marguerite; que l'évaluation de la propriété de Mr. Adolphe Eugère, N<sup>o</sup> 22, rue Volontaire soit réduite à \$1,300.<sup>00</sup>; que le nom de Mr. J. W. Gouneau soit retranché comme locataire au N<sup>o</sup> 166 rue Notre-Dame; que le loyer porté au nom de Mr. Camille Didier, au N<sup>o</sup> 48 rue Badaud, soit retranché; que le métier d'ébéniste soit retranché au nom de Mr. Ernest Dubé; que l'évaluation de la propriété de Mr. Aldoris Carignan, rue Volontaire soit réduite à \$3,500.<sup>00</sup>; que l'évaluation de la propriété du Dr. J. W. St. Pierre, coin des rues Volontaire et Royale soit portée à \$4,000.<sup>00</sup>; que la propriété de Mr. Pierre Grenier, sa résidence, rue Cartier soit évaluée à \$800.<sup>00</sup>, et que sa propriété en construction sur la même rue, p. 1367 du cadastre soit évaluée à \$600.<sup>00</sup>, et que deux vaches soient retranchées à son nom; qu'un cheval entré au nom de Mr. A. J. Pourigny soit retranché; que le nom de Mr. P. Chatelaine soit substitué à



Lundi, le 13 Février 1905.

que le nom de Della Amanda Lambert soit substitué à celui de Mrs. Onésime Lambert, comme propriétaire de l'immeuble N° 17, rue St. Geneviève.

à celui de Mrs. Fred. Argall, comme locataire N° 100 rue St. Charles, et que le dit Argall soit entré comme locataire rue St. Geneviève à la place de Ed. W. Leland, que Mr. Henri Caquin soit entré avec un loyer de \$72.<sup>00</sup> au lieu de \$84.<sup>00</sup> N° 89 rue St. Olivier; que le nom de Jos. Bernaquez père soit substitué à celui des D<sup>mes</sup> Ursulines comme propriétaire du N° 1936 du cadastre; que le métier de menuisier soit retranché du nom de Mrs. Ls. Dugré; que le loyer, le fonds de marchandises et la boutique de 2<sup>e</sup> classe chargés à Mr. J. W. Guilbert N° 161 rue Notre-Dame soient retranchés; que les métiers de menuisiers et charpentiers soient entrés au dit rôle aux noms des personnes suivantes: Alphonse Marie, Pierre Beaulieu, H<sup>je</sup> Beaulieu, Alex Collins, Thomas Bornais, Edouard Bornais, Onésime Vivier, Achille Spénard, Ursine Dubé fils, Joseph Dubé, Onésime Lebouf, Joseph Beaumier, Sévère Paille, Joseph Paille, Dominique Boisvert et Edmond Laramée.

Il recommande, de plus, que toutes les autres plaintes contre le dit rôle d'évaluation, à part de celles ci-haut mentionnées, soient rejetées.

Respectueusement soumis,  
(Signé) F. S. Bourigny,  
Président.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 13 Février 1905. }  
Rapport des Rapporteurs:

Evaluateurs.

Les évaluateurs des propriétés mobilières et immobilières sujettes à imposition dans la Cité des Trois-Rivières, nommés à une séance de Votre Conseil en date du sept et du dix-sept Octobre dernier (1904), pour réviser le Rôle d'Évaluation pour l'année mil neuf cent quatre, ont l'honneur de faire le rapport suivant, sur certaines plaintes contre le dit rôle, qui leur ont été référées par Votre Comité, à sa séance du six de Février courant (1905), savoir:

Que le montant de \$125.<sup>00</sup> pour valeur de machineries soit porté au nom de Mr. Jos. Lanthier et que tout fonds de



Lundi, le 13 Février 1905.

de marchandises lui soit retranché.

Qu'une voiture "express" et quatre corbillards soient chargés au nom de Mr. David Larivière.

Qu'un loyer de \$100. l'an soit chargé au nom de Mr. P. V. Ayotte, comme locataire ou occupant aux Nos 175, 177 et 179, rue Notre Dame.

Qu'un loyer de \$150. l'an soit chargé au nom de Mr. W. E. Constantin, comme locataire aux Nos 175, 177 et 179, rue Notre-Dame.

Qu'une 1<sup>ère</sup> classe de boutique soit chargée à Mr. Yee Wah, buandier.

Que le nom de Mr. Alfred Carrière, faisant affaire sous la raison sociale: J. P. Carrière & Co, soit porté au rôle comme locataire avec un loyer de \$400. l'an, au lieu et place de Succ. P. O. Beaudry, au No. 130, rue Notre-Dame, et qu'un fonds de marchandises pour la valeur de \$8000. soit chargé à son nom.

Que le titre de Juge soit substitué à celui d'avocat au nom de L'Hon<sup>ble</sup> R. S. Cooke.

Qu'un loyer de \$126.<sup>00</sup> l'an soit chargé à Mr. Ed. Balcer, aux Nos 22 et 24, rue Du Platon, au lieu de \$31.50.

Que Mr. Siméon Cloutier soit chargé comme restaurateur.

Que la Cie. E. S. de Carufel soit portée comme locataire au No. 52, rue Du Platon, au lieu et place de Mr. E. S. de Carufel.

Que Mr. E. S. de Carufel soit porté comme locataire au No. 50, rue Du Platon avec un loyer de \$120. l'an.

Que les initiales "W. D." soient ajoutées au nom de Mr. Campbell, entre comme capitulation au No. 40 rue Du Fleuve.

Qu'une première classe de boutique soit chargée à Mr. J. E. Poirier, entre comme barbier au No. 54 rue Du Fleuve.

Que les noms de Mr. P. E. et Eugène Panneton soient

Lundi, le 13 Février 1905.

soient retranchés comme propriétaires du no. 448 du cadastre et remplacés par le suivant: Commission du Léve.

Qu'un clos à bois et charbon soit porté au nom de Mr. J. Marchand, fils, rue Du Fleuve.

Que les valeurs réelles de loyer de la propriété nos. 46 et 48, rue Des Forges, soient comme suit: pour le no. 46, \$5000. au lieu de \$5250. et pour le no. 48, \$1000. au lieu de \$1500.

Que 2 chevaux d'express et une voiture "express" soient portés aux noms de M<sup>rs</sup>. Bellefeuille & Giroux, No. 23 rue Des Forges.

Qu'une première classe de boutique soit portée au nom de Mr. Jos. Godin, entré comme barbier au No. 27 rue Des Forges.

Que le montant de \$50. pour valeur de fonds de marchandises soit porté au nom de Mr. Oreste Duval, entré comme marchand au No. 27 rue Des Forges.

Qu'un loyer de \$400. l'an soit chargé au nom de Mr. J. E. Houde, entré comme locataire ou occupant aux Nos. 54 et 56 Des Forges.

Qu'un cheval d'express et une voiture express soient portés aux noms de M<sup>rs</sup>. Héroux & Gauthier, entrés comme marchands au No. 35 rue Des Forges.

Qu'une 2<sup>ème</sup> classe de boutique soit chargée au nom de Mr. Jos. Cadorette, entré comme barbier au No. 37 rue Des Forges.

Que le montant de \$1500. pour valeur de fonds de marchandises, ainsi qu'un cheval d'express et une voiture express soient portés aux noms de M<sup>rs</sup>. Aboud & Couray, entrés comme marchands au No. 60, rue Des Forges.

Que M<sup>rs</sup>. Corbeil & Thérien soient portés au rôle avec un loyer de \$100. l'an, comme forgerons, avec boutique de 1<sup>ère</sup> classe, rue Hart, sur propriété No. 440 du Cadastre (rue Des Forges).

Qu'une 2<sup>ème</sup> classe de boutique soit portée au nom de Mr. A. J. Pothier, 65 rue Des Forges.

Qu'une 2<sup>ème</sup> classe de boutique soit portée au nom

Sundi, le 13 Février 1905.

45

nom de Mr. J. B. Luckerhoff, entré comme ferblantier au No. 136 rue Des Barges.

Qu'un loyer de \$12.00 soit porté au nom de Mr. Rodolphe Michelin, entré comme locataire au No. 28 rue Plaisante.

Que le nom de Mr. Jos. Lecours soit porté au rôle comme locataire, au No. 126<sup>b</sup> rue Des Barges, avec un loyer de \$60. l'an et exerçant l'occupation de menuisier.

Que le nom de Mr. G. D. Hébert soit entré comme co-propriétaire de la propriété No. 115 rue Bonaventures.

Qu'un loyer de \$60. l'an soit porté au nom de Mr. J. A. Lemire; qu'un loyer de \$120. l'an soit porté au nom de Mr. Dionis Lamy; et qu'un loyer de \$60. l'an soit porté au nom de Mr. James Barnard, entrés tous trois comme locataires aux Nos. 21 et 23 rue Alexandre.

Qu'une 1<sup>ère</sup> classe de boutique soit portée au nom de Mr. Wing Sing, entré comme marchand au No. 25 rue Alexandre.

Qu'une 2<sup>ème</sup> classe de boutique soit portée au nom de Mr. J. B. Hélias, entré comme orfèvre, rue Hart.

Qu'un loyer de \$102. l'an soit porté au nom de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Hector Ricard, entré comme locataire aux Nos. 38 et 40 rue Badaud.

Que l'évaluation de la propriété Nos. 88 et 90, rue Royale, soit de \$1100. et portée au rôle.

Qu'une 2<sup>ème</sup> classe de boutique soit chargée au nom de Mr. Phi. Beauchesne.

Que le nom de Mr. Thomas Lafontaine soit porté au rôle, avec l'occupation de menuisier, au No. 41 rue Volontaire.

Que le nom de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Olivier Dupresne soit substitué à celui de Mr. Arthur Aubry, comme étant propriétaire de la propriété No. 30 rue St. Olivier, et que le nom de ce dernier soit porté au rôle comme locataire au même numéro, avec un loyer de \$ l'an.

Que les noms de M<sup>rs</sup>. Hector Gendron  
et

Lundi, le 13 Février 1905.

et Euchariste Pronovost soient entrés au rôle comme co-locataires au No. 59 rue St. Denis, avec un loyer de \$79.<sup>00</sup> l'an.

Que le loyer de M<sup>r</sup>. Achille Lévésque, au No. 44 St. Denis, soit porté à \$66.<sup>00</sup> l'an, au lieu de \$60.<sup>00</sup>.

Que le loyer de M<sup>r</sup>. Ph. Paquin, au No. 40 St. Denis, soit porté à \$36.<sup>00</sup> l'an au lieu de \$33.<sup>00</sup>.

Que le loyer de M<sup>r</sup>. Phi. Panneton, au No. 38 St. Denis, soit porté à \$36.<sup>00</sup> l'an, au lieu de \$30.<sup>00</sup>.

Que le loyer de M<sup>r</sup>. Nél. Vanner, au No. 38 St. Denis, soit porté à \$33.<sup>00</sup> l'an, au lieu de \$30.<sup>00</sup>.

Que le nom de M<sup>r</sup>. Lhs. Déry soit substitué à celui de Samuel Déry au No. 34 St. Denis et qu'un loyer de \$36.<sup>00</sup> l'an lui soit chargé.

Que le loyer de M<sup>r</sup>. Dosithe Fournier au No. 32 rue St. Denis soit porté à \$36.<sup>00</sup> l'an, au lieu de \$30.<sup>00</sup> l'an.

Que M<sup>r</sup>. Edmond Blais soit porté au rôle comme locataire ou occupant, au No. 2 rue St. Jean, avec un loyer de \$30. l'an.

Que le nom de Dame Louise Giroux, veuve de feu Pélésphore Lemay, soit porté au rôle comme étant co-propriétaire du No. 82 rue Notre-Dame, et que celui de Pélésphore Lemay soit retranché.

Que le montant de \$144.<sup>00</sup> soit porté au nom de M<sup>r</sup>. Alp. Laurin comme étant celui de son loyer annuel, au lieu de \$120.

Que le nom de M<sup>r</sup>. Octavien Schroder soit porté au rôle comme étant locataire au No. 3 Place d'Armes, avec un loyer de \$150. l'an, et que celui de M<sup>r</sup>. Arthur Brunelle y soit aussi porté comme étant sous-locataire et que le même loyer lui soit chargé.

Que les noms de M<sup>r</sup>. R. W. Louthood, J. W. L. Rivard et Richard Lajoie soient portés au rôle comme étant co-locataires au No. 16 rue Du Château, avec un loyer de \$76.<sup>00</sup> l'an.

Qu'un clos à bois soit chargé au nom de M<sup>r</sup>. Elzéar Delisle entré comme locataire rue Du Fleuve.

Que

Lundi, le 13 Février 1905.

47

Que le nom de Mr. Wm. Wallace soit substitué à celui de Mr. W. E. Lennis, comme étant propriétaire des Nos. 16 et 16 a rue St. François-Xavier, ainsi qu'à celui de Dlle W. J. Lennis, comme étant propriétaire des Nos. 18 et 20 sur la même rue.

Que le nom de Mr. Wilfrid Hébert soit porté au rôle comme locataire au No. 41 rue St. Fr.-Xavier, avec un loyer de \$156.<sup>00</sup> l'an, ainsi que le nom de Mr. Ars. Gélinas, comme sous-locataire au même endroit, avec un loyer de \$120. l'an.

Que le nom de Mr. Hugh Drysdale soit porté comme sous-locataire au No. 68 rue St. Fr.-Xavier, avec un loyer de \$100. l'an, et que son nom soit retranché du rôle porté comme capitation au No. 32 rue Du Fleuve.

Que le nom de Mr. Thom. Orgall soit substitué à celui de John Orgall comme locataire, au No. 46 rue St. Fr.-Xavier.

Que le nom de Mr. Jérôme de Lottinville soit substitué à celui de D<sup>re</sup> A. A. Bernard, comme étant le propriétaire du No. 6 rue Bonaventure.

Que le nom de Mr. Geo. Giroux, fils de L<sup>r</sup>., journalier, soit porté au rôle comme capitation, au No. 101 rue Hertel.

Que le nom de Mr. Alfred Jacob soit substitué à celui de Mr. Prosper Beaumier, comme étant propriétaire des Nos. 36 et 38 rue St. Paul.

Que les valeurs réelles de loyer de la propriété Nos. 108 à 112 rue St. Paul soient de \$200 chacun et portés au rôle.

Que le nom de Mr. Phi. Marie, fils de Phi., soit porté au rôle comme locataire, au No. 118 rue St. Paul, avec un loyer de \$36.<sup>00</sup> l'an.

Que le nom de Mr. Phi. Marie, père, journalier, soit porté au rôle comme locataire, au No. 120 rue St. Paul, avec un loyer de \$57.<sup>00</sup> l'an.

Que l'évaluation de la propriété Nos. 118 et 120 rue St. Paul, soit de \$1200. au lieu de \$1500. et que celle des Nos. 122 et 122 a soit de \$1500. au lieu de \$1200.

Que

Lundi, le 13 Février 1905.

Que l'entrée de la propriété désignée N<sup>o</sup> 1942 au cadastre, rue De Bonnancourt soit rayée du rôle, ou que cette même entrée apparait déjà sur la rue Ste. Cécile.

Que les Nos. de cadastre p. 1942 et p. 1943 et que les grandeurs H<sup>o</sup> x 78 soient portés à la propriété de Mr. Alexandre Boissvert située au coin des rues Ste. Cécile et De Bonnancourt.

Que le nom de Mr. J. E. Hétu soit porté au rôle comme propriétaire du N<sup>o</sup> 42 de la rue Hemlock.

Que le nom de Mrs. Chs. LaBarre soit porté comme locataire ou occupant au N<sup>o</sup> 14 rue St. Joseph, avec les personnes.

Que le nom de D<sup>me</sup> Marie Poupin ép<sup>se</sup> d'Adélaïde Belle-Isle soit entré comme propriétaire du N<sup>o</sup> 21 rue St. Pierre au lieu et place de Mr. Adélaïde Belisle.

Que M<sup>rs</sup>. Maurice et Charles Arcand soient portés comme étant co-locataires au N<sup>o</sup> 4 rue Deschamps, avec un loyer de \$120. l'an.

Que Mr. J. E. Dohan soit entré comme dentiste au lieu de sénateur au N<sup>o</sup> 28 rue Deschamps.

Que M<sup>rs</sup>. H. Montplaisir soit entré comme sénateur au N<sup>o</sup> 121 rue St. Charles et qu'un cheval d'agrément lui soit chargé.

Qu'un loyer de \$132. l'an soit chargé au nom de Mr. J. V. Gaudin, au N<sup>o</sup> 31 a rue Deschamps, au lieu de \$120. <sup>00</sup>.

Que le loyer de D<sup>me</sup> V<sup>o</sup>e L. J. B. Beauchemin, entrée comme locataire au N<sup>o</sup> 33 a rue Deschamps soit porté à \$144. <sup>00</sup> l'an, au lieu de \$120.

Que les noms de M<sup>rs</sup>. Albert et Arthur Panneton soient entrés comme co-propriétaires des Nos. 51 et 53 rue Deschamps.

Que le lot N<sup>o</sup> 1944 du cadastre soit entré au rôle, avec la valeur de \$250. et désigné comme étant situé au coin des rues St. Charles et Ste. Cécile.

Que la propriété Nos 32 et 34 rue St. Charles soit entrée au nom de D<sup>me</sup> Adélaïde Belle-Isle au lieu  
de



Sundi, le 13 Février 1905.

de Adélaïde Belle-Isle.

Que le nom de Mr. P. Chatelaine soit porté au rôle comme locataire au No. 100 rue St. Charles, avec un loyer de \$96. l'an, ainsi que l'occupation de tailleur de gants.

Que maison de pension soit chargée à Mr. Jos. Blouin, au No. 92 rue St. Charles.

Que le nom de Mr. Samuel Lamel, mécanicien, soit entré comme locataire au No. 90 rue St. Charles, avec un loyer de \$96.<sup>00</sup> l'an.

Que le loyer de D<sup>me</sup> J<sup>me</sup> Johnny Giroux au No. 37 rue Des Commissaires soit porté à \$78. l'an au lieu de \$72.

Que les grandeurs des propriétés des héritiers M<sup>rs</sup> Burn, coin des rues Royale et Des Champs soient de 116 x 185; celles de Mr. Hap. Lamy, de 88½ x 101; celles de la Corporation Episcopale, de 44 x 69, et celles de la résidence ou demeure Mr. Bacque, de 60 x 57, toutes irrégulières.

Qu'un fonds de marchandises de \$25,000, 12 chevaux, 12 voitures à 2 roues et 2 voitures à 4 roues soient chargés au nom de la Union Bag and Paper Co. dans l'Île St. Christophe.

Qu'un fonds de marchandises de \$104,000. soit chargé au nom de Mr. Alf. Baptist, dans l'Île de la Othérie.

Que le nom de Mr. Arthur Protier, mécanicien, soit entré comme locataire au No. 30 rue Royale, avec un loyer de \$30. l'an.

Que les grandeurs du terrain de Mr. E. F. Panneton, coin des rues Royale et Des Champs, soient de 106 x 67 irrégulier, au lieu de 93 x 57.

Que le nom de Mr. Chs. Edr. Baron soit substitué à celui de D<sup>me</sup> Ls. Décoteau, comme propriétaire au No. 120 rue Bonaventures

Que le montant de \$300. soit porté comme valeur de la propriété de M<sup>rs</sup>. Cooke & Pagé, p. No. 1164 du cadastre, rue Des Champs.

Que le lot p. No. 1164-17 soit entré au

nom.

Lundi, le 13 Février 1905.

nom de Mr. George Dargis, avec la valeur de \$300.

Que le montant de \$300. soit porté au rôle comme étant la valeur du lot No. p. 1164-23 p. 19 p. 31.

Que le loyer de Mr. J. H. Pherson, au No. 129 rue Des Champs soit porté à \$168. l'an, au lieu de \$120.

Que la propriété No. 1474 & p. 1488 du cadastre, rue Duplessis-Bochard, soit évaluée à \$300. au lieu de \$450.

Que le lot p. No. 1488 du cad. rue Julie, entré au nom de Mr. Willie Michelin, soit évalué à \$150.

Que le loyer de Mr. Jos. Lavardure, au No. 21 rue Ste Genevieve, soit porté à \$60. l'an, au lieu de \$42.

Que le nom de Mr. Fred. J. Argall, soit porté comme locataire au No. 1 rue Ste Genevieve avec un loyer de \$180. l'an.

Que le loyer de Mr. Maxime Colinas, au No. 39 rue Ste Marie, soit porté à \$96. l'an, au lieu de \$48.

Que le nom de Mr. Alex. Baptist, soit porté comme propriétaire du No. 1562 du cadastre, rue Ste Marie.

Que le nom de D<sup>me</sup> J<sup>oe</sup> Geo. Coutois soit substitué à celui de Mr. Jos. Choutier, comme propriétaire des Nos 11 et 13, rue Ste Marie.

Que le nom de la 3-Rivers Planing Mills soit substitué à celui de Mr. W. D. Ritchie, comme propriétaire du lot p. No. 1493 du cadastre, rue Duplessis-Bochard.

Qu'un loyer de \$48. l'an soit porté au nom de Mr. J. E. Larose, entré comme locataire au No. 38 rue Ste Martin.

Que les noms de Mr. Jos. Fleury et de D<sup>me</sup> M. L<sup>ee</sup> Ducharme épouse de G<sup>é</sup>p. Harnois, soient entrés comme sociétaires de la raison Harnois & Cie.

Que le No. du cad. 1467 soit porté à la propriété de Mr. P. B. Demoulin, rue Champflour, avec les grandeurs 50 x 105 et évalué à \$500.

Que le nom de Mr. Ludger Rivard soit substitué à celui de Mr. L. G. Beaudry comme propriétaire des lots

Lundi, le 13 Février 1905.

lots Nos. p. 1493-36-37 et que la valeur soit de \$1000. au lieu de \$600. et avec mention d'une maison en construction.

Que les valeurs réelles des loyers de la propriété Nos. 37 et 37a, rue Champfleur, soient comme suit: \$1100. pour le No. 37 et \$1000 pour le No. 37a.

Que le nom de Mr. Adéland Plante soit substitué à celui de Mr. Henri Girard, comme propriétaire au No. 35 rue Champfleur.

Que le No. de cad. 1349, et les grandeurs 50x100 soient portés à la propriété entrée au nom de Mr. Henry Johnson, rue De Haue, dont les voisins sont Dubé et Johnson.

Que le nom de Mr. L. Leclerc soit substitué à celui de Mr. Sélimas & Père comme propriétaires des lots Nos. 1367 et 1369 du cadastre.

Que le nom de Mr. John Beati soit substitué à celui de la Canadian Spool and Cotton Co., comme propriétaire des Nos. 1373 à 1380 du cadastre.

Que le nom de Mr. Pierre Guenier soit substitué à celui du Séminaire des 3-Rivières, comme propriétaire des lots Nos. 1359 à 1363 du cadastre.

Que le nom de Mr. Phi. Bellefeuille soit porté au rôle comme propriétaire du terrain No. 1164-21-22 du cadastre, de 80x110, avec glacière et que le tout soit estimé à \$600.

Qu'un loyer de \$66.<sup>00</sup> l'an soit porté au nom de Mr. Jos. Dubé, entre comme locataire au No. 44 rue St. Prosper.

Qu'une 2<sup>ème</sup> classe de boutique soit chargée au nom de Mr. L. Fressinet, rue St. Prosper.

Que le nom de Mr. Jos. Proaly soit substitué à celui de Mr. Narcisse Baillargeon, comme propriétaire du No. 41 rue St. Prosper.

Qu'une 2<sup>ème</sup> classe de boutique soit chargée au nom de Mr. Maïse Doucet, au No. 27 rue St. Prosper.

Que le nom de D<sup>me</sup> V<sup>o</sup>e Jos. Guilbert soit porté au rôle comme locataire au No. 23 rue St. Prosper.

Que

Lundi, le 13 Février 1905.

Que le No. de cadastre 1906 soit porté au nom de Mr. Willie Adams, pour désigner sa propriété, rue St. Séverin, et que le nom des Révérends Dames Ursulines soit rayé comme propriétaire du dit lot.

Que le No. de cadastre 1833 soit substitué au No. 1883, celui-ci étant entré 2 fois.

Que la propriété No. 1825 du cad. Chemin des Penaut, soit entrée au nom de W.H. Thomas et Wm. Bowland, au lieu de Jhs. Wm. Bowland.

Que les propriétaires, locataires, désignations, valeurs, montants de loyers, occupants, métiers, nombre de personnes et autres charges, inscrits au folio 136 du rôle d'évaluation pour l'année 1904 soient portés au rôle d'évaluation pour l'année 1905.

Que "Hbie" soit ajouté au nom de Mr. V. Martel comme locataire d'un clos à bois désigné au cadastre sous le No. 517.

Que le nom de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Pierre Pagnon soit substitué à celui de Mr. Denis Santerre comme locataire au No. 340 rue Notre-Dame et que celui de Mr. Denis Santerre soit porté comme locataire au No. 105 rue St. Roch, avec un loyer de \$60. l'an.

Qu'une 1<sup>ère</sup> classe de boutique soit portée au nom de Mr. Ars. Martin, entré comme propriétaire du No. 534 du cadastre.

Que les valeurs réelles de loyer de la propriété Nos. 10 et 10 a rue St. Philippe, soient comme suit: No. 10 \$900. et No. 10 a \$700.

Que le nom de Mr. Lucien Girard soit substitué à celui de D<sup>lle</sup> Hermine Beault entré comme locataire au No. 6 rue St. George, avec un loyer de \$18.00 l'an.

Que le nom de Mr. Alfred Parent soit porté au No. 21 rue St. George, avec l'occupation de Carrier.

Que la charge de maison de pension portée au nom de Mr. J. W. Girouf, entré comme locataire

au

53

# Sundi, le 13 Février 1905.

au No. 40 rue St. George, soit retranchée.

Que le nom de Mr. Lucien Protier, entré comme locataire aux Nos. 9 et 11 rue St. Roch, soit retranché et remplacé par celui de Mr. George Beasdale avec un loyer de \$132. l'an.

Que la valeur du terrain de la Corporation Episcopale, coin des rues Royale et de la Cathédrale, soit de \$350; et celle de Mr. Hap. Lamy, de \$1,200. y compris la bâtisse en construction.

Que le nom de Mr. David Robichaud soit substitué à celui de Mr. James Robichaud comme propriétaire de la 1/2 propriété No. 85 rue St. Roch.

Que le nom de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Elzéar Perreault soit porté au rôle comme locataire au No. 84 rue St. Roch avec un loyer de \$36. <sup>00</sup> l'an.

Que le nom de Mr. Pierre Lacroix soit substitué à celui de Mr. J. B. Houde, comme propriétaire du No. 31 rue St. Julien et que le loyer chargé au nom de Mr. Pierre Lacroix dans la dite propriété soit retranché.

Que le nom de Mr. L. Pelletier soit substitué à celui de Mr. Edouard Rivard comme propriétaire du No. 118 rue St. Roch.

Que le No. de cad. p. 155 soit porté à la propriété de Mr. Sévère Lamy, No. 139 rue Royale.

Que le loyer de Mr. Henri Massicotte No. 21 rue Bureau, soit porté à \$42. l'an au lieu de \$36.

Que le loyer de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> N<sup>lle</sup> Angval, No. 25 rue Bureau, soit porté à \$36. l'an au lieu de \$48. <sup>00</sup> et celui de Mr. Alphonse Lapolice à \$48. l'an au lieu de \$42.

Que le No. de cad. p. 234 soit porté à la propriété Nos. 54 et 56 rue Ste. Elizabeth.

Que le nom de Mr. Omer Morin soit substitué à celui de Mr. Hercule Harceau, comme propriétaire  
des

Lundi, le 13 Février 1905.

des Nos. 126 et 128 rue Bureau.

Que le nom de Mr. Arthur Beaudry soit substitué à celui de Mr. J. B. Houde, comme propriétaire du No. 20 du cadastre, Chemin St. Marguerite avec grandeur de 10 arpents en superficie.

Que le nom de Mr. Gustave Brunelle soit porté comme propriétaire de la moitié du No. 717 du cadastre et que la valeur de sa propriété soit estimée à \$1900.; aussi que la valeur de l'autre moitié, portée au nom de Mr. Jos. Durand soit estimée à \$1900. au lieu de \$3,800.

Que le nom de Mr. Philippe Bourassa soit entré comme locataire dans la propriété de Mr. Pierre Lrenier rue Cartier, avec un loyer de \$72.00 l'an et que son nom (Phi. Bourassa) soit retranché comme locataire au No. 7 rue St. Honoré et remplacé par celui de Mr. D. Burchell.

Que le nom de Mr. Kamille Dagez soit retranché du dit rôle comme locataire au No. 28 rue Du Meuse, ou qu'il a quitté la ville.

Qu'une 1<sup>ère</sup> classe de boutique soit chargée à Mr. Lajoie, Frère & Co., au No. 138 rue Notre-Dame.

Que les noms de Mr. Moses et Bernard Goldenberg soient portés comme sociétaires de la raison Goldenberg Bros., entrée comme locataire au No. 132<sup>e</sup> rue Notre-Dame.

Qu'une table de "pigeon-hole" soit chargée au nom de Mr. A. W. Gauthier, au No. 10 rue Du Platon.

Que le nom de Mr. Azarias Germain, plombier, soit porté comme locataire au No. 29<sup>e</sup> rue St. Antoine avec un loyer de \$4.00 l'an et qu'une boutique de 2<sup>ème</sup> classe lui soit chargée.

Que l'occupation de marchand soit portée au nom de Mr. Nap. Godin, entré comme locataire aux Nos. 16 et 18 rue des Forges.

Que les noms de Mr. Wilfrid E. Lesage et Oscar Beauchamp, faisant affaires sous la raison sociale Lesage & Beauchamp soient substitués au nom de



Sundi, le 13 Février 1905.

55

de Mr. W. E. Lesage, comme locataire au No. 22 rue Des Forges.

Qu'une première classe de boutique soit chargée au nom de Mr. Lucien Lajoie, au No. 158 rue Notre Dame.

Que le loyer de Mr. J. H. Vigneau, aux Nos. 11 et 13 rue Bonaventure, soit porté à \$168. l'an au lieu de \$120.

Que le loyer de Della Louise Grégoire, au No. 29 rue St. Olivier soit porté à \$12.00 l'an au lieu de \$36.

Que le nom de Mr. Benjamin Beaumier soit substitué à celui de Mr. Jos. Lamontagne comme propriétaire au No. 5 rue St. Séver.

Que le nom de Mr. Hédéric Spénard soit porté au rôle comme locataire au No. 3 Chemin St. Marguerite avec un loyer de \$48.00 l'an et avec l'occupation de charpentier.

Que "Héie." soit ajouté au nom de Mr. J. N. Rodin entré comme locataire du lot No. 533 du cadastre, rue Notre-Dame.

Que le nom de Mr. Wallace S. Kouin soit substitué à celui de Wellie Kouin entré comme propriétaire du No. 4 rue de la Cathédrale, et que celui de Wellis W. Kouin soit substitué à celui de Wellie Kouin, Jr. entré comme capitation au même numéro.

Que l'évaluation des lots Nos. 216 et 217 du cadastre, rue Bureau, soit réduite à \$100 chacun, et que la désignation d'une maison de bois sur chacun de ces lots soit retranchée.

Que l'évaluation du lot No. 171 du cadastre, rue Gervais, soit portée à \$400. avec désignation: 1 an. bois; aussi, que l'évaluation du lot No. 170 du cadastre, rue Gervais, soit portée à \$450. avec désignation: 1 an. bois.

Que le nom de Mr. Benjamin Lagnon, journaliste, soit entré comme locataire au No. 32 rue St. Philippe, avec un loyer de \$60. l'an, et que celui de Mr. Ovilva Dubois soit aussi entré au même numéro, avec l'occupation de charretier, 1 cheval de louage et une voiture de

Lundi, le 13 Février 1905.

de charges à 2 roues, et un loyer de \$36.<sup>00</sup> l'an.

Qu'une 1<sup>ère</sup> classe de boutique soit chargée au nom de Mr. L. P. Guilbert, au No. 195 rue Notre-Dame.

Que la 3 Rivers Planing Mills soit entrée comme locataire ou occupant au No. 30 rue Du Platon, avec un loyer de \$60. l'an.

Que le nom de Mr. Geo. W. Lead soit porté comme propriétaire au lieu et place de la Succ. Wm. Burn, d'un lot situé rue Royale dont grandeurs sont:  $4\frac{1}{2} \times 135$  et qu'il soit évalué à \$300. au lieu de \$600. et que la partie de ce lot restant aux héritiers Wm. Burn soit évaluée à \$300.

Que le nom de D<sup>me</sup> (V<sup>e</sup>) J. D. Hamel soit porté comme locataire au No. 25<sup>a</sup> rue Des Forges, avec un loyer de \$108. l'an, et la charge de maison de pension.

Que le nom Dufresne & Paquin soit substitué à celui d'Odéard Lambert, entré comme locataire au No. 6 rue Du Platon, avec un loyer de \$96. l'an, et les charges de boutique de barbier de 1<sup>ère</sup> classe.

Que le nom de Mr. Pancrède Richard soit substitué à celui de Mr. Pancrède Bouchard comme locataire au No. 25 rue St. Prosper.

Que le nom de Mr. Henri Thibault, porté comme locataire au No. 15 rue St. Prosper, soit retranché du rôle, et que la valeur réelle de loyer portée au nom de Mr. Sévère Thibault, même numéro, soit de \$450. au lieu de \$300.

Que le nom de Mr. Pierre Thibault soit entré comme sous-locataire au No. 41 rue St. Roch avec un loyer de \$30. l'an et l'occupation de peintre.

Que le nom de Mr. Achille Michelin soit porté comme locataire ou occupant au No. 122 rue Royale avec un loyer de \$18. l'an et que la valeur réelle de son loyer soit portée à \$250. et celle de Mr. Edmond Lamotte, au No. 56 rue St. Roch, à \$1000. au lieu de \$1250.

Que le nom de Mr. Adol. Rapointe, Sr. entré  
au

Sundi, le 13 Février 1905.

57

au rôle comme locataire au No. 54, rue Volontaire et soit retranché, ainsi que les autres charges portées à son nom.

Que la valeur réelle de loyer à chacun des Nos. 28 rue Des Ramps et 121 rue St. Charles soit de \$2,000. au lieu de \$2,500.

Que le nom de Mr. J. B<sup>te</sup> Michaud soit substitué à celui de Mr. J. B<sup>te</sup> Marchand, entré comme locataire au No. 28, rue St. Charles.

Que les initiales E. H. soient substituées à celles de E. E. au nom de Mr. Paquet, entré comme locataire au No. 16, rue Royale.

Que le nom de Mr. Albert Goudreault soit substitué à celui de Albert Boudreault, entré comme locataire au No. 118, rue Bonaventure.

Que le nom de Mr. Arthur Piché soit substitué à celui de Mr. Hercule Piché, entré comme locataire au No. 98, rue Bonaventure.

Que le montant \$500. soit porté au nom de Mr. Oly. Després, comme valeur réelle de loyer, entré comme locataire ou occupant, Chemin des Renaux.

Que le nom de Mr. Prefflé Gaudreault soit substitué à celui de Prefflé Boudreault entré comme locataire au No. 16, rue St. George.

Que le nom de Mr. P. Célestin Légaré, entré comme sous-locataire au No. 21, rue St. Geneviève, soit retranché du rôle.

Que le nom de Mr. Edouard Méthot soit substitué à celui de D<sup>me</sup> M<sup>me</sup> Téléphore Méthot comme propriétaire des Nos. 21 et 23, rue Bonaventure.

Qu'un loyer de \$36.<sup>00</sup> l'an soit chargé au nom de Mr. Jos. Bloutier, entré comme locataire ou occupant aux Nos. 11 et 13, rue St. Marie.

Que le nom de Mr. Willie Robert soit porté au rôle, comme locataire au No. 122, rue St. Denis, avec un loyer de \$24.<sup>00</sup> l'an.

Que le nom de Mr. Jos. Leclerc soit

Lundi, le 13 Février 1905.

soit porté au rôle comme locataire au No. 58, rue Duplessis-Bochard, avec un loyer de \$60. l'an.

Respectueusement soumis,

(Signé) Charles Vadeboncoeur,  
Antoine Harineau,  
Joseph Héron.

Trois-Rivières, ce 10 Février 1905.

Proposé par Mr. Sebbutt,

Secondé par Mr. Duplessis, C. G.

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil concernant les corrections au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent cinq, ainsi que le rapport des évaluateurs sur les plaintes contre le dit rôle qui leur ont été référées, soient adoptés, et que le dit rôle soit déclaré clos et homologué.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Concernant les licences des débitants de liqueurs.

Proposé par Mr. Lamy,

Secondé par Mr. Duprésne,

Que le Chef de Police soit chargé de faire rapport à la prochaine séance de ce Conseil sur toutes infractions à la loi des licences et aux règlements du dit Conseil, commises par les débitants de liqueurs en cette cité durant les derniers douze mois.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Concernant les quais du Hâvre.

Proposé par Mr. Farmer,

Secondé par Mr. Héroux,

Que ce Conseil concourt dans les résolutions ci-dessous adoptées par la Chambre de Commerce de Trois-Rivières et autorise Mr. le Secrétaire-Trésorier d'en adresser une copie ainsi qu'une copie de la présente résolution à l'Honorable Ministre des Travaux Publics, à Ottawa.

Adoptée.

À une assemblée régulière de la Chambre de Commerce, tenue le 13 jour de Février 1905, il est proposé par P. A. Drolet,

secondé

2<sup>e</sup> Motion  
Homologation du Rôle  
d'Évaluation.

Sundi, le 13 Février 1905.

59

secondé par J. L. Fortin,  
et résolu à l'unanimité, ce qui suit:

1°. La Chambre de Commerce de Trois-Rivières constate avec regret que les travaux des nouveaux quais que le gouvernement fédéral est à faire construire dans la partie ouest de la ville n'avancent pas, et surtout et spécialement, que cette lenteur cause des dommages considérables à la ville de Trois-Rivières, à son commerce, à ses industries et à ses négociants.

2°. Commencés en 1902, ces travaux devaient être terminés au mois de Juin 1904; nous sommes rendus en 1905, et cependant il n'y a rien ou presque rien de fait. Le retard affecte plusieurs grandes compagnies de transport et cause ainsi un tort irréparable à notre port, à notre ville, à notre Commission du Harve et à notre commerce. Ainsi, la compagnie Laurentide Paper Company, de Grand'Hève, qui importe 35,000 tonnes de charbon l'an, ne peut en faire passer par Trois-Rivières que 15,000 tonnes, faute d'espace sur les quais, et se trouve en conséquence dans l'obligation de faire venir son charbon de Québec, savoir, d'une distance de quatre-vingt milles, tandis que son établissement n'est qu'à vingt-huit milles de chez nous. De plus, le C. P. R. a 200,000 tonnes de charbon à recevoir par année; à part cela, il entend, à l'avenir, expédier son détail par Trois-Rivières; - c'est tellement le cas, qu'il a, pour cette dernière fin, fait certains arrangements avec la Commission du Harve, de même qu'avec le Conseil de ville qui lui a, pour cet objet, accordé un octroi d'une étendue d'environ cinquante acres de terrain.

C'est donc un trafic considérable que Trois-Rivières perd actuellement et qu'il ne pourra peut-être pas rattraper, lorsque les compagnies intéressées auront pris une autre voie; et tout cela, grâce à la négligence du constructeur.

Qu'il nous soit permis de soumettre respectueusement à l'Honorable Ministre des Travaux Publics que les ouvrages sur les quais en question ont été conduits

avec

Lundi, le 13 Février 1905.

avec une négligence et une lenteur telles, qu'il est temps d'y remédier sans retard, si l'on ne veut pas ruiner absolument et totalement le commerce de Trois-Rivières. Cette demande se fait d'autant plus sentir, que l'état actuel des choses semble vouloir se continuer, à moins que des mesures immédiates et rigoureuses ne soient prises pour que les travaux soient poussés avec rigueur et énergie, tel que le requiert l'état de nos affaires et de notre commerce.

Pour cette Chambre, nous croyons que le meilleur moyen de remédier au mal serait, pour notre département, de prendre lui-même le contrôle des travaux, ou bien de les faire exécuter par quelqu'un qui s'obligerait et qui serait capable de les terminer durant la prochaine saison. Mais cela, nous soumettons que le hâvre de Trois-Rivières pourra difficilement se relever, à l'avenir, des torts soufferts par suite de la négligence apportée dans l'exécution des travaux.

Adoptée.

(Signé) P. A. Louin,  
Président,

(Signé) J. V. Peltier,  
Sec.-Prés.

Et la séance est ensuite levée.

E. Thibault  
Sec.-Prés.

Maire Suppléant.

Assemblée Régulière.  
20 Février 1905.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingtième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Duplessis,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,

l. g.



Sundi, le 20 Février 1905.

61

L. G. Daplessis,  
A. A. Farmer,  
O. J. Héroux,  
A. Jacob,  
W. Lang,  
Chs. Pagé,  
J. Sévigny,  
J. P. Peibutt,  
A. S. Pourigny,  
J. A. Verette.

Requête de  
Mr. Prefflé Massicotte.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Prefflé Massicotte, demandant  
d'être nommé membre du Corps de Police  
de cette Cité.

Requête de  
Mr. George Robichaud.

Requête de Mr. George Robichaud,  
demandant au Conseil de vouloir bien lui  
accorder une position de constable.

Requête de la  
Halle au Beurre et Pro-  
mage.

Requête des Officiers de la "Halle au Beurre  
et Fromage des Trois-Rivières", demandant l'usage  
gratuit d'une salle pour ses assemblées de chaque  
semaine, ainsi que l'octroi d'une somme de  
deux cents piastres pour leur aider à payer leurs dépenses  
d'organisation, etc.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Alex. Godin.

Requête de Mr. Alex. Godin, Gardien  
des Ponts St. Maurice, demandant que son  
salaire soit augmenté.

Lettre du  
Capitaine Chs. Bourgeois.

Lue une lettre du Capitaine Charles Bourgeois,  
demandant un délai de deux ou trois jours, pour donner  
sa réponse définitive au sujet des lignes de bateaux  
traversiers entre cette Cité et les paroisses de St. Angèle  
de Laval, et de St. Grégoire.

Accordée.

Rapport de  
l'Avocat de la Corporation.

Rapport:

Messieurs,

Re la Corporation de la cité  
des

Lundi, le 20 Février 1905.

des Trois-Rivières v/s David Godin, Thomas Phérien et  
Barcémé Lottinville, j'ai l'honneur de soumettre à votre  
conseil que les Défendeurs dans ces trois causes instituées pour  
pénalité pour avoir passé sur les ponts du St. Maurice sans avoir  
payé le taux exigé par la loi, ont réglé suivant les désirs  
de votre conseil, en payant \$1.00 d'amende et les frais.

Le tout humblement soumis,

Trois-Rivières 13 Février 1905.

(Signé) J. W. Tessier,

Avocat de la Corporation.

Chief de Police. Rapport du Rapport:

Messieurs,

Pour me conformer à l'ordre de votre  
honorables conseil me chargeant de faire rapport des infractions  
commises en contravention avec la loi des licences par les hôteliers  
et marchands licenciés en cette cité durant les derniers douze  
mois, j'ai l'honneur de vous faire rapport que Monsieur  
George Cloutier propriétaire de l'Hôtel Windsor N° 196 rue  
Notre-Dame a été poursuivi sur une plainte que j'ai faite  
contre lui pour infraction à la loi des licences, savoir: le dimanche  
quatre de Décembre dernier (1904). Jugement a été rendu  
contre lui le vingt-six du même mois le condamnant à  
l'amende et aux frais, c'est le seul contre qui il y a  
eu des plaintes de faites.

Respectueusement soumis,

(Signé) Joseph Bellefeuille,

Chief de Police.

Trois-Rivières, ce 20 Février 1905.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

secondé par Mr. Pourigny,

Que son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer un acte de vente par P. J. Héroux et L. E.  
Dufresne à J. M. Spénard avec renonciation à un droit  
de passage en faveur de la Corporation de la Cité des  
Trois-Rivières, lequel acte vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Proposé

1<sup>ère</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
J. M. Spénard.

Sundi, le 20 Février 1905.

63

2<sup>e</sup> Motion  
Certificats pour Auberges et  
Magasins de Liqueurs.

Proposé par Mr. Tourigny,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que les demandes de certificats en faveur de M. H. Louis Philippe Kamel, Adélaïde Maxime Gauthier, William Adams et Philippe Robert, Harnois & Cie., Jutras & Beaulac, Lafontaine & Morrissette, Joseph Ernest Houde, Louis Edmond Dupresne, George Dupresne, Charles Page, Emile Panneton, et Dame Veuve Joseph Cloutier pour obtenir des licences d'auberges, et celles de M. M. Joseph Régis fils, O. Barignan & Fils, J. A. Duplessis & Cie., L. A. Ricard & Cie., Louis Brunelle & Frère, Joseph Lamotte, J. A. Béland, L. P. St. Pierre, Aldoric Barignan, Antoine Guerton, Durand & Précourt, Héroux & Gauthier, Rivard & Frère, Eugène Rivard, H. Rivard & Cie., Thomas Journival, Alexandre Harineau, Bellefeuille & Héroux et Hubert Courteau pour obtenir des licences de magasins de liqueurs, soient examinés et confirmés.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Concernant le Corps de  
Police.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Page,

Que le Conseil permette aux Échevins d'obtenir du Chef de Police les renseignements qu'ils croiront nécessaires pour la bonne administration du Corps de Police et du Feu.

Cette motion retirée.

4<sup>e</sup> Motion  
Concernant le Corps de  
Police.

Moved by Mr. Peabutt,  
Seconded by Mr. Héroux,

That the Chief of Police make a report to the Permanent Committees, on Tuesday, the twenty-first of February 1905.

Adopted.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais que le Chapitre 17 des dits règlements, concernant les aubergistes et les marchands  
de

Lundi, le 20 Février 1905.

de liqueurs soit amendé quant au transport des licences et leur nombre.

En Conseil, ce 20 Février 1905.

(Signé) A. A. Verrette.

Et la séance est ensuite levée.

*A. A. Verrette*  
Sec.-Prés.

Maire.

Assemblée Régulière.  
6 Mars 1905.

Advenant huit heures et demie du soir, Lundi, le six de Mars, mil neuf cent cinq, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins A. F. Barmer, W. Lamy, Chs. Page et A. S. Pourigny ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Lundi, le treize de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

*A. A. Verrette*  
Sec.-Trésorier.

Assemblée Régulière.  
13 Mars 1905.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Monsieur le Maire Suppléant A. S. Pourigny,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Uldoric Dufresne,  
C. J. Héroux,  
W. Jacob,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
A. Sévigny,

Lundi, le 13 Mars 1905.

65

J. A. Peibutt,  
J. A. Verrette.

Requête de  
l'Association des Bouchers.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de l'Association des Bouchers, concernant  
la vente des viandes sur le Marché aux Denrées, et la  
collection des loyers des étaux.

Requête de  
Mr. Adjutor Savard.

Requêtes de Mr. Adjutor Savard, demandant  
au Conseil de lui accorder une licence pour l'établisse-  
ment et le maintien d'un étal de boucher dans le Quartier  
Notre-Dame.

Lettre de  
Mr. J. R. Panneton.

Requêtes aux Comités Permanents.  
Lue une lettre de Mr. J. R. Panneton, pro-  
fesseur de l'École de Dessin, de cette cité, deman-  
dant un octroi de quarante-six piastres et cinquante-cinq  
centins, pour payer les fournitures et l'entretien de cette école.

Lettre de  
Mr. Edmond Bellefeuille.

Requêtes aux Comités Permanents.  
Lue une lettre de Mr. Edmond Bellefeuille,  
demandant le paiement de la somme de cent piastres,  
balance du montant de son contrat pour la construction  
d'un pont entre les îles St. Christophe et Caron.

Lettre du  
Capitaine Chs. Bourgeois.

Accordées.  
Lue une lettre du Capitaine Charles Bourgeois,  
concernant les lignes de bateaux traversiers entre cette  
cité et les paroisses de St. Angèle de Laval, et de  
St. Grégoire.

Lettre de  
Mr. Jacques Bureau, M. P.

Accordées.  
Lue une lettre de Mr. Jacques Bureau, M. P.,  
concernant la construction des nouveaux quais du  
Hâvre, et d'un manège militaire à Trois-Rivières.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N<sup>o</sup> 1. —

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département

Lundi, le 13 Mars 1905.

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	244	43
" des Chemins,	243	58
" " Marchés,	103	20
" du Feu,	10	35
" de l'Éclairage,	5,940	86
" " l'Hostel-de-Ville,	18	—
" " la Police,	396	46
" " " Santé,	46	03
Drainage,	24	41
Ponts St Maurice,	33	40
Qués sous Contrôle,	791	58
Parage des Qués,	211	90
Carre Champlain,	4	55
Station de Police et du Feu,	24	09
Assurances des Propriétés de la Corporation,	35	25
Billets Payables,	193,323	50
Intérêt et Commission,	977	91
Vente de terrains,	16	58
Papes Municipales,	10	80
Dépenses Contingentes,	284	34
Salaires,	270	32
Divers Comptes,	96	02
	<b>203,167</b>	<b>56</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) John A. Peabutt, Président,  
 J. W. Verrette,  
 P. J. Héroux,  
 J. B. Bellefeuille.

Rapport du  
 Comité des Finances.  
 — N° 2. —

Rapport:  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département



Sundi, le 13 Mars 1905.

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	\$	63	40
" des Chemins,		62	63
" " Marchés,		9	78
" du Feu,		2	06
" de l'Hôtel-de-Ville,		8	98
" " la Police,		"	25
" " Santé,		12	03
Drainage,		"	18
Rues sous Contrôle,		46	03
Carage des Rues,		136	27
Carré Champlain,		453	55
Atelier des Départements,		2	19
Billets Payables,		12,500	"
Intérêt et Commission,		59	07
Dépenses Contingentes,		200	"
Divers Comptes,		43	85
	\$	13,630	27

Respectueusement soumis,  
 (Signé) John P. Peabutt, Présdt.,  
 A. W. Verrette,  
 O. J. Héroux,  
 J. A. Bellefeuille.

Comité des Finances.  
 — N° 3. —

Rapport du Rapport:  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	\$	327	03
" des Chemins,		240	75
" " Marchés,		85	20
" du Feu,		27	35
" de l'Hôtel-de-Ville,		80	57
" " la Police,		384	21
" " Santé,		42	96
À Reporter	\$	1,188	07

Sundi, le 13 Mars 1905.

	Report	\$ 1,188 07
Drainage,		160 57
Ponts St. Maurice,		32 20
Rues sous Contrôle,		405 07
Pavage des Rues,		103 76
Carré Champlain,		1 30
Atelier des Départements,		" 40
Papeterie, Annonces et Impressions,		63 50
Assurances des Propriétés de la Corporation,		162 75
Frais Légaux,		" 50
Compte des Propriétés de la Corporation,		114 35
Billets Payables,		191,823 50
Intérêt et Commission,		144 77
Vente de Terrains,		1 50
Dépenses Contingentes,		42 41
Salaires,		540 32
Divers Comptes,		106 63
		\$ 196,191 90

Respectueusement soumis,  
 (Signé) John A. Peabutt, Préd.,  
 H. W. Verrette,  
 P. J. O'Éroux,  
 J. A. Bellefeuille.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Séguin,  
 Secondé par Mr. Page,

Que les rapports numéros un, deux et trois  
 du Comité des Finances qui viennent d'être lus soient  
 adoptés.

Adoptée.

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville.

Lue un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
 concernant le pont en bois entre les Iles St. Christophe  
 et Baron.

Rapport de  
 l'Inspecteur Sanitaire.

Lue un rapport de l'Inspecteur Sanitaire,  
 concernant les animaux tués à l'Abattoir de cette  
 cité, pendant le mois de Février dernier, ainsi que  
 la

Sundi, le 13 Mars 1905.

69

Rapport du  
Chef de Police.

la confiscation de la viande d'un veau impropre à la consommation.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Février dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de Février dernier.

2<sup>e</sup> Motion  
Ouvrage au pont en bois  
sur la rivière St. Maurice.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Jacob,

Que l'Inspecteur-de-Ville soit autorisé à faire remplir le quai Nord du pont entre les Iles St. Christophe et Caron, et, de plus, faire placer de la pierre à la base du dit quai pour une somme de cent piastres.

3<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la motion  
n<sup>o</sup> 2.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que les réparations au pont en bois entre les Iles St. Christophe et Caron ne soient pas faites, mais que copie du rapport de Mr. l'Inspecteur-de-Ville concernant ces travaux soit transmise à Mr. Alex. Baptist, afin de le mettre en demeure de faire les dites réparations s'il les juge nécessaires.

Rejetée sur division de six contre et trois pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. Bellefeuille,	Mr. Lamy,
Dufresne,	Pagé,
Wéroux,	Sévigny.
Jacob,	
Peibutt,	
Verrette,	

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr. M.  
Edouard Rivard et ses Rivard.

Proposé par Mr. Wéroux,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à

Lundi, le 13 Mars 1905.

à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mm. Edouard Rivard et George Rivard, d'un emplacement situé sur le côté Nord-Est de la rue Gervais, en cette Cité, et cela, aux prix et conditions mentionnés à l'acte de vente préparé par P. O. Guillet, Ecr., W. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
Joseph Abian.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Joseph Abian, Charretier, d'un emplacement situé sur le côté Sud-Ouest de la rue Gervais, en cette Cité, et cela, aux prix et conditions mentionnés à l'acte de vente préparé par P. O. Guillet, Ecr., W. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
Ars. Parent.

Proposé par Mr. Bellefleur,  
Secondé par Mr. Sévigny,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. François Parent, d'un emplacement situé sur le côté Sud-Ouest de la rue Gervais, en cette Cité, et cela, aux prix et conditions mentionnés à l'acte de vente préparé par P. O. Guillet, Ecr., W. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mm.  
Edouard Rivard et George Rivard.

Proposé par Mr. Despresne,  
Secondé par Mr. Jacob,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mm. Edouard Rivard et George Rivard, d'un emplacement situé sur le côté Nord-Est de la rue Gervais, en cette Cité, et cela, aux prix et conditions mentionnés à l'acte de vente préparé par P. O. Guillet, Ecr., W. P., et qui vient d'être lu devant

Sundi, le 13 Mars 1905.

71

8<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 128.

devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Verette,  
secondé par Mr. Héroux,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 128, Règlement pour amender le chapitre cinquante-et-un des règlements de ce Conseil passé le treize Février mil huit cent quatre-vingt-treize, concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs", soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CXXVIII.

Chapitre 128.  
Règlement concernant  
les aubergistes et les mar-  
chands de liqueurs amendé.

Règlement pour amender le Chapitre cinquante-et-un des règlements de ce Conseil passé le treize Février mil huit cent quatre-vingt-treize, concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section deux du Règlement par le présent amendé est rappelée et remplacée par la suivante:

"2. — Il ne sera pas accordé et confirmé plus d'un certificat par mille âmes de population dans la Cité des Trois-Rivières pour l'obtention de licence pour tenir un hôtel ou une auberge, pour y vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante.

Sec. 2. — Le Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements" sera interprété comme s'appliquant au présent règlement.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Soumissions  
pour bâtisse des charretiers, à  
la Gare du C. P. R.

Des soumissions ayant été demandées pour l'érection d'une bâtisse, au Poste des Charretiers, à la Gare du C. P. R., celles de Messieurs Antoine Marineau, et Arthur Parent, au montant de trois cent quinze (\$315.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) piastres chacune, sont produites.

La soumission de Mr. Antoine Marineau  
est

Lundi, le 13 Mars 1905.

est acceptée sur division suivante:

Pour:	Contre:
M. M. Bellefeuille,	M. M. Dufresne,
Wéroux,	Lamy,
Jacob,	Page.
Sévigny,	
Pebutt,	
Verrette,	

Avis de motion de  
M. l'Échevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre vingt-trois des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement pour diviser la Cité des Trois-Rivières en arrondissements de votation, aux termes de l'Acte Electoral de Québec", ainsi que le Chapitre quatre-vingt-sept des règlements du dit Conseil, amendant le dit Chapitre vingt-trois, soient rappelés et remplacés par un nouveau règlement divisant la Cité des Trois-Rivières en quinze arrondissements de votation, au lieu de neuf.

En Conseil, ce 13 Mars 1905.

(Signé) Napoléon Lamy.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le vingt-et-un de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

*O. P. Desautels*  
Sec.-Prés.

*F. J. Tourigny*  
Maire Suppléant.

Assemblée Régulière.  
21 Mars 1905.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-et-unième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Monsieur le Maire Suppléant F. J. Tourigny,  
Messieurs



Mardi, le 21 Mars 1905.

Messieurs les Echevins J. F. Bellefeuille,  
Uldovic Dupresne,  
A. F. Harmer,  
O. J. Héroux,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
Jhs. Pagé,  
J. Sérigny,  
J. P. Peibutt,  
F. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de la

Great North Western Telegraph Co.

Requête de la Great North Western Telegraph Company, demandant une diminution de la taxe sur les poteaux, vu que le nombre en est moindre que les années passées.

Référée au Surintendant pour rapport.

Rapport des

Comités Permanents.

Rapport:

Monsieur le Chef de Police Bellefeuille ayant reçu de ce Conseil instruction de formuler par écrit et adresser aux Comités Permanents, les plaintes qu'il avait fait verbalement à quelques échevins concernant la conduite de deux membres du Corps de Police qui sont Messieurs O. Romain et Paul Godin; les dits comités permanents ont pris connaissance de ce rapport et en ont fait signifier une copie à chacun des intéressés afin de les mettre en demeure de se justifier des accusations portées contre eux dans le dit rapport.

Vu que les inculpés n'ont pas admis une partie des allégués du dit rapport, les Comités Permanents ont cru devoir en informer Votre Conseil afin qu'il permette à ces messieurs de demander une enquête pour se justifier des dites accusations portées contre eux.

Respectueusement soumis,

(Signé) J. S. Pourigny,

Président des Comités Permanents.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, Mars 1905.

Rapport:

# Mardi, le 21 Mars 1905.

Rapport  
concernant la traversée de  
St<sup>e</sup> Angèle de Laval.

Rapport:

Les soussignés, chargés par les Comités Permanents de ce Conseil de s'entendre avec Mr. le Capitaine Charles Bourgeois pour l'établissement d'une traversée régulière de bateaux à vapeur entre cette Cité et la paroisse de St<sup>e</sup> Angèle de Laval sur la rive sud du fleuve St. Laurent, ont l'honneur de vous faire rapport qu'ils se sont réunis le 14 et le 16 du présent mois pour discuter ce projet avec Mr. le Capitaine C. Bourgeois, et qu'ils en sont venus à une entente aux conditions suivantes qu'ils vous soumettent:

1<sup>o</sup>. Mr. Charles Bourgeois serait disposé de tenir la traversée entre cette Cité et la paroisse de St<sup>e</sup> Angèle de Laval avec le vapeur glacial et se conformer à l'horaire qui a été établi par une résolution de Votre Conseil en date du 29 Juillet 1901.

2<sup>o</sup>. Le Tarif qu'il serait disposé d'accepter pour le transport des personnes et marchandises serait le suivant:

	Été.	Hiver.
Chaque personne au-dessus de 12 ans, aller et retour le même jour	10 <sup>¢</sup>	25 <sup>¢</sup>
Chaque personne au-dessous de 12 ans, " " " " " "	5 <sup>¢</sup>	15 <sup>¢</sup>
Un mouton,	5 <sup>¢</sup>	5 <sup>¢</sup>
Un cochon mort,	10 <sup>¢</sup>	10 <sup>¢</sup>
Un veau,	10 <sup>¢</sup>	10 <sup>¢</sup>
Un quart d'huile de charbon,	15 <sup>¢</sup>	20 <sup>¢</sup>
Un coffre ordinaire de viande,	10 <sup>¢</sup>	10 <sup>¢</sup>
Un tonne de mélasse,	50 <sup>¢</sup>	75 <sup>¢</sup>
Une bête à cornes,	25 <sup>¢</sup>	50 <sup>¢</sup>
Un cheval,	25 <sup>¢</sup>	50 <sup>¢</sup>
Une voiture avec son conducteur chargée de 1000 lbs.	25 <sup>¢</sup>	50 <sup>¢</sup>
Une voiture double avec son conducteur chargée de 2000	50 <sup>¢</sup>	1.00

Les voitures contenant un poids plus élevé que celui ci-dessus mentionné seront chargés au prix de 3 1/2<sup>¢</sup> en été et 5<sup>¢</sup> en hiver par 100 livres additionnelles, et lorsqu'un coffre de viande contiendra plus de 300 lbs. il sera payé 3 1/2<sup>¢</sup> pour chaque 100 lbs. additionnelles.

3<sup>o</sup>. Les traversées d'été commenceront le premier de Mai  
pour

Mardi, le 21 Mars 1905.

75

pour se terminer le quinzième jour de Novembre de chaque année, et les traverses d'hiver commenceront le quinze de Novembre pour se terminer le premier de Mai de l'année suivante.

4°. Les tarifs ci-dessus mentionnés, ainsi que les heures de départ et d'arrivée du dit bateau devront être en cadres et recouverts d'une vitre, et placés dans le dit bateau traversier à deux endroits différents et bien visibles du public voyageur.

5°. M<sup>r</sup>. Charles Bourgeois paierait la somme de trois cents piastres pour le droit exclusif de tenir cette traverse durant l'espace d'une année à compter du premier Mai prochain (1905).

C'est la meilleure entente à laquelle nous avons pu arriver après avoir discuté longuement cette question avec M<sup>r</sup>. Bourgeois et dans l'intérêt public nous suggérons au Conseil d'en faire l'essai pour une année, cela n'empêchera pas le dit Conseil d'accorder un autre permis pour tenir une traverse entre cette cité et la paroisse de St. Grégoire.

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. A. Verette,  
Charles Pagé,  
O. J. Héroux.

Hotel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 21 Mars 1905. }  
Rapport:

Rapport du  
Secrétaire-Président  
pour l'année 1904.

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année écoulée le 31 Décembre 1904.

Outre l'état détaillé de toutes les recettes et de toutes les dépenses du dernier exercice, ce rapport comprend les recettes et les dépenses ordinaires pour le même laps de temps, ainsi que bilan de la Cité des Trois-Rivières au 31 Décembre 1904. De plus, une série de tableaux démontrant en détail l'usage fait des sommes votées lors des dernières appropriations.

Ce rapport vous fera voir que je me suis conformé

Mardi, le 21 Mars 1905.

conformé à la loi en faisant les dépôts aux Fonds d'amortissement pour l'extinction des différentes dettes créées par l'émission des débentures de la Corporation, et que j'ai payé les intérêts dus sur les dites débentures.

(Signé) Lr. Phs. Désaulniers,

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 21 Mars 1905 }  
Proposé par M. V.  
Secondé par M. H.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 129.

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 129, Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre vingt-trois des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour diviser la Cité des Trois-Rivières en arrondissements de votation aux termes de l'Acte Electoral de Québec, ainsi que le Chapitre quatre-vingt-sept des règlements du dit Conseil amendant le dit Chapitre vingt-trois, soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CXXIX.

Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre vingt-trois des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour diviser la Cité des Trois-Rivières en arrondissements de votation aux termes de l'Acte Electoral de Québec, ainsi que le Chapitre quatre-vingt-sept des règlements du dit Conseil amendant le dit Chapitre vingt-trois, et pour les remplacer par le suivant:

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

Sec. 1. — La Cité des Trois-Rivières, est, pour les fins de l'Acte Electoral de Québec, par le présent, divisée en quinze arrondissements de votation.

Sec. 2. — L'arrondissement de votation numéro un comprendra cette partie de la Cité renfermée dans les limites suivantes: Le côté nord-est de la rue St. François-Xavier depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à la rue St. Charles, et le côté sud-est de la rue St. Charles depuis la rue St. François-Xavier jusqu'à la rivière St. Maurice, et les Iles St. Quentin, de la Potherie, Baron, St. Christophe, St. Joseph

et

— Chapitre 129. —  
Arrondissements de  
votation.

Mardi, le 21 Mars 1905.

et Ogden, dans la dite rivière St. Maurice.

Sec. 3. — L'arrondissement numéro deux comprendra cette partie de la dite Cité renfermée dans les limites suivantes: Le côté nord-ouest de la rue St. Charles depuis la rivière St. Maurice jusqu'à la rue St. François-Xavier, le côté nord-est de la rue St. François-Xavier depuis la rue St. Charles jusqu'à la rue St. Maurice, le côté sud-est de la rue St. Maurice depuis la rue St. François-Xavier jusqu'à la rivière St. Maurice.

Sec. 4. — L'arrondissement numéro trois comprendra cette partie de la dite Cité renfermée dans les limites suivantes: Le côté nord-est des rues Du Château et Bonaventure depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à la rue St. Olivier, le côté sud-est de la rue St. Olivier entre les rues Bonaventure et Hiverville, le côté nord-est de la rue Hiverville entre les rues St. Olivier et Ste. Geneviève, le côté sud-est de la rue Ste. Geneviève depuis la rue Hiverville jusqu'à la rue St. François-Xavier et le côté sud-ouest de la rue St. François-Xavier depuis la rue Ste. Geneviève jusqu'au fleuve St. Laurent.

Sec. 5. — L'arrondissement numéro quatre comprendra cette partie de la dite Cité renfermée dans les limites suivantes: Le côté nord-ouest de la rue St. Maurice depuis la rivière St. Maurice jusqu'à la rue St. François-Xavier, le côté sud-ouest de la rue St. François-Xavier depuis la rue St. Maurice jusqu'à la rue Ste. Geneviève, le côté nord-ouest de la rue Ste. Geneviève depuis la rue St. François-Xavier jusqu'à la rue Hiverville, le côté nord-est de la rue Hiverville depuis la rue Ste. Geneviève jusqu'à la rue Ste. Marie, le côté sud-est de la rue Ste. Marie depuis la rue Hiverville jusqu'à la rue Champflour et le côté nord-est de la rue Champflour depuis la rue Ste. Marie jusqu'au Coteau St. Louis, et de là en longeant le Coteau St. Louis jusqu'à la rivière St. Maurice.

Sec. 6. — L'arrondissement numéro cinq comprendra cette partie de la dite Cité renfermée dans les limites suivantes: Le côté nord-ouest de la rue St. Olivier depuis la rue Bonaventure jusqu'à la rue Hiverville, le

Mardi, le 21 Mars 1905.

le côté sud-ouest de la rue Hiverville depuis la rue St. Olivier jusqu'à la rue Ste. Marie, le côté nord-ouest de la rue Ste. Marie depuis la rue Hiverville jusqu'à la rue Champflour, le côté sud-ouest de la rue Champflour depuis la rue Ste. Marie jusqu'au Côteau St. Louis, tout le Côteau St. Louis jusqu'à une ligne droite avec la limite de la Commune, et le côté nord-est de la rue Bonaventure depuis le Côteau St. Louis jusqu'à la rue St. Olivier.

Sec. 7. — L'arrondissement numéro six comprendra cette partie de la dite Cité renfermée dans les limites suivantes: Le côté sud-ouest des rues Du Château et Bonaventure jusqu'à la rue Royale, le côté sud-est de la rue Royale depuis la rue Bonaventure jusqu'à la rue des Forges, et le côté nord-est des rues des Forges et Du Platon depuis la rue Royale jusqu'au fleuve St. Laurent.

Sec. 8. — L'arrondissement numéro sept comprendra cette partie de la dite Cité renfermée dans les limites suivantes: Le côté nord-ouest de la rue Royale depuis la rue Bonaventure jusqu'à la rue des Forges, le côté nord-est des rues des Forges et Le Jeune jusqu'au Côteau St. Louis et le côté sud-ouest de la rue Bonaventure depuis la rue Royale jusqu'au Côteau St. Louis.

Sec. 9. — L'arrondissement numéro huit comprendra cette partie de la dite Cité renfermée dans les limites suivantes: Le côté sud-ouest des rues Du Platon et des Forges depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à la rue Royale, le côté sud-est de la rue Royale depuis la rue des Forges jusqu'à la rue St. George, le côté nord-est des rues St. George et Bell depuis la rue Royale jusqu'au fleuve St. Laurent.

Sec. 10. — L'arrondissement numéro neuf comprendra cette partie de la dite Cité renfermée dans les limites suivantes: Le côté nord-ouest de la rue Royale depuis la rue des Forges jusqu'à la rue St. George, le côté sud-ouest des rues des Forges et Le Jeune depuis la rue Royale jusqu'au Côteau St. Louis, le côté nord-est de la rue St. George depuis la rue Royale jusqu'au Chemin  
St. Marguerite



Mardi, le 21 Mars 1905.

79

Ste. Marguerite et tout le côté nord du Chemin Ste. Marguerite jusqu'aux limites de la Cité.

Sec. 11. — L'arrondissement numéro dix comprendra cette partie de la dite Cité renfermée dans les limites suivantes: Le côté sud-ouest des rues Belle et St. George depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à la rue Royale, le côté sud-est de la rue Royale depuis la rue St. George jusqu'à la rue St. Roch et le côté nord-est de la rue St. Roch depuis la rue Royale jusqu'au fleuve St. Laurent.

Sec. 12. — L'arrondissement numéro onze comprendra cette partie de la dite Cité renfermée dans les limites suivantes: Le côté nord-ouest de la rue Royale depuis la rue St. Roch jusqu'à la rue St. George, le côté sud-ouest de la rue St. George depuis la rue Royale jusqu'à la rue St. Denis, le côté sud-est de la rue St. Denis depuis la rue St. George à la rue St. Roch et le côté nord-est de la rue St. Roch depuis la rue St. Denis jusqu'à la rue Royale.

Sec. 13. — L'arrondissement numéro douze comprendra cette partie de la dite Cité renfermée dans les limites suivantes: Le côté nord-ouest de la rue St. Denis depuis la Commune jusqu'à la rue St. George, le côté sud-ouest de la rue St. George depuis la rue St. Denis jusqu'au Chemin Ste. Marguerite et le côté sud du Chemin Ste. Marguerite depuis la rue St. George jusqu'aux limites de la Cité.

Sec. 14. — L'arrondissement numéro treize comprendra cette partie de la dite Cité renfermée dans les limites suivantes: Le côté sud-ouest de la rue St. Roch depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à la rue Royale, le côté sud-est de la rue Royale depuis la rue St. Roch jusqu'à la rue St. Elizabeth et le côté nord-est de la rue St. Elizabeth depuis la rue Royale jusqu'au fleuve St. Laurent.

Sec. 15. — L'arrondissement numéro quatorze comprendra cette partie de la dite Cité renfermée dans les limites suivantes: Le côté nord-ouest de la rue Royale depuis la Commune jusqu'à

Mardi, le 21 Mars 1905.

jusqu'à la rue St. Roch, le côté sud-ouest de la rue St. Roch depuis la rue Royale jusqu'à la rue St. Denis et le côté sud-est de la rue St. Denis depuis la rue St. Roch jusqu'à la Commune.

Sec. 16. — L'arrondissement numéroté quinze comprendra cette partie de la dite Cité renfermée dans les limites suivantes: Le côté sud-ouest de la rue St. Elizabeth depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à la rue Royale, le côté sud-est de la rue Royale depuis la rue St. Elizabeth jusqu'à la Commune et toute cette partie de la Cité au sud de la dite Commune depuis la rue St. Elizabeth jusqu'à ses limites sud-ouest.

Sec. 17. — Toutes les dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements" susceptibles de s'appliquer au présent règlement, seront considérées et interprétées comme s'y appliquant et en faisant partie.

Sec. 18. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

2<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
Mector Bastarache.

Proposé par Mr. Sévigny,  
secondé par Mr. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mector Bastarache, d'un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue Herrais, en cette cité, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., N. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
Jos. Thomas Bégin.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
secondé par Mr. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Jos. Thomas Bégin et cession par ce dernier à J. A. Dabé, d'un emplacement situé sur le côté nord-est de la rue Herrais, en cette cité, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., N. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 21 Mars 1905.

4<sup>e</sup> Motion  
Acte de Marché entre la  
Corporation et Mr. Ant.  
Marineau. —  
Bâtisse des Charretiers,  
Isare du C. P. R.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Héroux,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de marché entre la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières et Antoine Marineau, menuisier, pour la  
construction d'une bâtisse servant à abriter les charretiers  
près de la gare du Pacifique Canadien en cette Cité,  
lequel acte a été préparé par P. O. Guillet, Ecu., N. P.,  
et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Pour étal privé à Mr.  
Adjuitor Savard.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Héroux,  
Qu'en vertu de la section 57 du règlement  
de ce Conseil, intitulé: "Chapitre XI, Règlement concernant  
les marchés publics et la vente des viandes, légumes, etc.", il soit  
permis à Mr. Adjuitor Savard, actuellement boucher licencié, d'exercer son  
métier dans un étal privé, situé au coin des rues St. Martin et Champfleur,  
dans les limites de cette Cité, et que pour ce permis il soit tenu  
de payer annuellement d'avance, à la Corporation, la somme  
de cinquante piastres, et cela, durant le temps que la dite Cor-  
poration jugera à propos de lui continuer ce permis; le tout  
conformément au règlement actuellement existant ou qui pourrait  
être passé dans l'avenir.

Rejetée sur division de huit contre et deux pour, savoir:

- |                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| Contre:               | Pour:           |
| Mo. Mo. Bellefeuille, | Mo. Mo. Héroux, |
| Duprésne,             | Lamy.           |
| Farmer,               |                 |
| Jacob,                |                 |
| Pagé,                 |                 |
| Sévigny,              |                 |
| Sebbutt,              |                 |
| Verrette,             |                 |

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la succession de  
de feu W<sup>m</sup> Bourn.

Proposé par Mr. Sebbutt,  
Secondé par Mr. Farmer,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à

Mardi, le 21 Mars 1905.

à signer un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres en faveur de la succession W. Burn à un taux d'intérêt de cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet de vingt-deux mille piastres, et la balance pour payer un à compte sur les billets dus aux banques.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Pagé.

Avis de motion:


Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre 104 des règlements du dit Conseil concernant les cotisations et taxes soit amendé quant au montant de la taxe sur les chiens qui devrait être de dix et cinq piastres au lieu de deux piastres l'an, et aussi quant à la taxe sur les bateaux traversiers.

En Conseil, ce 21 Mars 1905.

(Signé) Lhs. Pagé.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le vingt-deux de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

  
Sec.-Prés.

J. L. Turpin  
Maire Suppléant.

Assemblée Régulière.  
22 Mars 1905.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingt-deuxième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Échevins

J. F. Bellepierre,  
Ulric Dufresne,  
A. F. Farmer,  
O. J. Héroux,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
Lhs. Pagé,

A.

Mercredi, le 22 Mars 1905.

A. Sévigny,  
J. P. Peibutt,  
F. A. Verrette.

En l'absence de son Honneur le Maire et de Monsieur le Maire Suppléant, Mr. l'Échevin J. P. Peibutt est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette Cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, telles que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimées des Revenus et des Dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour l'année civile mil neuf cent cinq, préparés conformément à l'acte d'Édouard VII, Chap. 114.

1<sup>ère</sup> Motion  
Vote des appropriations pour l'année 1905.

### Revenus Probables.

#### Contributions et Taxes.

Contributions régulières,	34,500	—	
Taxe sur Bateaux,	100	—	
" des Quai sous Pontons,	3,000	—	
" sur chiens,	550	—	38,150

#### Licences.

Hôtels,	2,100	—	
Magasins de Liqueurs,	3,000	—	
Charetiers,	200	—	
Écuries de louage,	250	—	
Bouchers,	36	—	
Regrattiers,	200	—	
Traversiers,	300	—	
Marchands de poudre,	24	—	
Cirques et Jeux,	25	—	

A Reporter \$6,1135 — \$38,150 —

# Mercredi, le 22 Mars 1905.

	Report	\$ 6,435	"	\$ 38,150	"
<b>Licences.</b>					
Colporteurs,		100	"		
Maisons de pension,		30	"	6,565	"
<b>Marchés.</b>					
Marché-aux-Denrées,		1,700	"		
Marché-au-Pain,		500	"		
Etaux des Bouchers,		1,700	"		
Magasins du Marché-aux-Denrées,		750	"	14,650	"
<b>Commune.</b>					
Rentes constituées, loyers, &c.,		800	"		
Pâturage d'animaux,		10	"	810	"
<b>Divers.</b>					
Taux de l'Eau,		19,500	"		
Taux du Drainage,		4,800	"		
Loyer de la salle de l'Hôtel-de-Ville,		150	"		
Intérêt sur arriérés de taxes,		100	"		
Ponts St. Maurice, (péage),		5,900	"	30,450	"
<b>Revenus Casuels.</b>					
Arès aux retardataires,		10	"		
Opposition du sceau,		10	"	20	"
				\$ 80,645	"

## Dépenses Probables.

<b>1° Fonds d'Amortissement.</b>					
Dette Hall, Neilson & Co.,	2% sur \$20,000.	\$ 400	"		
" Fonds d'Emprunt municipaux,	1% " 43,000	430	"		
" R. Smeardon,	2% " 26,000	520	"		
" L. O. Hélinas & Fils,	2% " 5,000	100	"		
" L. O. Prothier,	2% " 2,500	50	"		
" Drainage,	1% " 75,000	750	"		
" Pavage,	1% " 27,000	270	"		
" Incendies,	1% " 4,000	40	"		
" Lumière Electrique,	1% " 11,000	110	"		
" Consolidées, 2 <sup>e</sup> Emission,	1% " 283,000	2,830	"	5,500	"
	A Reporter			\$ 5,500	"



Mercredi, le 22 Mars 1905.

	Report			\$ 5,500	
2°	Intérêt, Escompte et Commission.				
	5% d'intérêt sur \$43,000. Dette Fonds d'Emprunt Municipals	2,150	—		
	5% " " 20,000. " Hall, Nelson & Co,	1,000	—		
	5% " " 26,000. " R. Smardon,	1,300	—		
	5% " " 5,000. " L. P. Pellin & Piere,	250	—		
	5% " " 2,500. " L. P. Trotter,	125	—		
	5% " " 75,000. " Drainage,	3,750	—		
	5% " " 4,000. " Incendies,	200	—		
	5% " " 11,000. " Lumiere Electrique,	550	—		
	5% " " 150,000. " Consolidée, 2 <sup>e</sup> Emission,	7,500	—		
	4% " " 133,000. " " " "	5,320	—		
	4% " " 27,000. " Carage,	1,080	—		
	5 1/2% " " 199,823. <sup>50</sup> " Billets Payables,	10,990	29		
	5% " " 45,400. " " " "	2,270	—	36,485	29
3°	Salaires.				
	Secrétaire - Trésorier,	1,400	—		
	Assistant Secrétaire - Trésorier,	700	—		
	Comptable - Receveur,	700	—		
	Comptable,	180	—		
	Auditeurs,	50	—		
	Evaluateurs et leur Clercs,	300	—		
	Collecteur et Messager,	500	—	3,830	—
4°	Assurances.				
	Contre le Feu,			500	—
5°	Département du Feu.				
	Fournitures, Entretien et Réparations,	100	—		
	Chauffage,	150	—		
	Fourrage et Entretien des Chevaux,	250	—		
	Télégraphe d'Alarme,	50	—		
	Costumes des Pompiers,	10	—		
	Téléphone,	75	—		
	1,000 pieds de boyaux,	550	—	1,185	—
6°	Département de l'Acqueduc.				
	Salaires du Surintendant,	500	—		
	" " Comptable,	650	—		
	A Reporter	1,150	—	\$47,500	29

# Mercredi, le 22 Mars 1905.

Département de l' Aqueduc.		Report	1,150	u	44,500	29
Salaires du 1 <sup>er</sup> Ingénieur,			450	u		
" " 2 <sup>nd</sup> Ingénieur,			400	u		
" " Chauffeur,			400	u		
" " Poursuiv. Robinet,			112	u		
Combustible,			5,500	u		
Entretien et Réparations,			800	u		
Papeterie, Annonces et Impressions,			40	u		
Briées Publiques,			8	u	8,860	u
7 <sup>o</sup>	Département de l' Eclairage.					
North Shore Power Co.,			5,800	u		
Entretien des Lampes,			50	u	5,850	u
8 <sup>o</sup>	Département des Marchés.					
Entretien et Réparations,			1,200	u		
Clerc du Marché-aux-Denrées, salaire,			360	u		
Aut. Clerc du Marché-aux-Denrées, salaire,			200	u		
Clerc du Marché-au-Poin, salaire,			240	u	2,000	u
9 <sup>o</sup>	Département de la Commune.					
Entretien et Réparations,			100	u		
Salaires du Gardien,			100	u	200	u
10 <sup>o</sup>	Département des Chemins.					
Entretien et Réparations,			600	u		
Effets et Outils,			600	u		
Chemins et Traverses L'hiver,			100	u		
Fourrage et Entretien des Chevaux,			450	u		
Actes Notariés,			20	u		
Briées Publiques,			20	u		
Salaires de l' Inspecteur,			700	u		
Salaires de deux Charretiers,			650	u		
Téléphone de l' Inspecteur,			15	u		
Construction d'une écurie,			600	u	3,755	u
11 <sup>o</sup>	Département de la Santé.					
Soins et Médicaments,			100	u		
Inspecteur-Sanitaire, salaire,			500	u	600	u
A Reporter						
					68,765	29

# Mercredi, le 22 Mars 1905.

	Report		
12° Département de la Police.			\$ 68,765.29
Salaires du Chef,	800	—	
" de l'Asst.-Chef,	1,250	—	
" de 5 Constables @ \$400.00/100	2,000	—	
" de 2 Assistants-Constables @ \$325.00/100	650	—	
Assurance du corps de Police contre les accidents,	110	—	
Costumes,	200	—	
Ameublement et Entretien,	10	—	
Pension des Prisonniers, &c.,	10	—	
Police à la Gare, C. P. R.	200	—	
Réparation à la Station,	1,000	—	5,405
13° Département de l'Hôtel de Ville.			
Entretien et Réparations,	800	—	
Ameublement et Fournitures,	205	—	
Chauffage,	300	—	1,125
14° Atelier des Départements.			
Outils et Combustibles,			30
15° Frais Légaux.			
Honoraires d'Avocats, &c.,			300
16° Papeterie, Annonces et Impressions.			
Linos, papeteries, &c.,			600
17° Carrés Publics.			
Carré Champlain,	300	—	
" Le Platon,	75	—	
" St. Philippe,	15	—	
Prottoir du Carré Champlain,	1,200	—	1,590
18° Ponts St. Maurice.			
Salaires,	360	—	
Entretien,	200	—	
Chauffage,	40	—	600
19° Quai sous Contrôle.			
Entretien, &c.,			3,000
20° Dépenses Contingentes.			
Elections Municipales,	50	—	
Frais de Voyages,	50	—	
	100	—	\$ 81,415.29
	Ou Reporter		

Mercredi, le 22 Mars 1905.

Report	\$ 100	-	\$ 81,115	29
Depenses Contingentes.				
Briees Publiques et Affiches,	5	"		
Telegrammes,	5	"		
Actes Notariés et Enregistrement,	10	"		
Actes Publiques,	25	"		
Pension des Aliénés,	400	"		
Fonds des Bâtisses et des Jurés,	146	"		
Moussier, assurance,	4	"		
Professeur de Musique,	500	"		
Numéros pour charretiers, etc.,	100	"		
Ecole des Arts,	25	"		
Ecole de Réforme,	25	"	13	45
21 <sup>e</sup> Fonds de Réserve.				
5% sur revenus ordinaires : \$ 80,645.00			4,032	25
			\$ 86,792	54

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

*Th. Décaulniaux*  
Sec.-Prés.

Président.

Assemblée Régulière.  
3 Avril 1905.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le troisième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Maire Suppléant *A. S. Pourigny,*
- Messieurs les Echevins *J. F. Gelléguille,*
- M. Doric Duprasne,*
- G. G. Duplessis,*
- P. J. Héroux,*
- A. Jacob,*
- W. Lamy,*

*Obs.*

Lundi, le 3 Avril 1905.

Chs. Pagé,  
J. Sévigny,  
J. A. Peibutt,  
A. W. Verrette.

Requête de  
Mr. P. V. Ayotte.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. P. V. Ayotte, demandant que la taxe pour maison de pension soit déduite de son compte.

Requête du  
Séminaire des S. R.

Référée à la prochaine séance du Conseil.  
Requête du Séminaire St. Joseph des Trois-Rivières, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans cette partie de la rue St. François-Xavier comprise depuis la rue St. Geneviève jusqu'à la cour de récréation des élèves, et, de plus, le transport à l'autre côté de la rue Des Champs de la borne fontaine placée à l'entrée du Séminaire.

Requête de la  
Halle au beurre et fromage.

1<sup>ère</sup> Motion  
Octroi à la Halle au Beurre  
et Fromages.

Accordées quant aux canaux d'égouts et référée au Comité des Aqueducs quant à l'autre demande.  
Requête de la "Halle au Beurre et Fromage des Trois-Rivières", demandant l'octroi d'une somme d'argent, pour l'installation d'un bureau en cette cité.  
Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que la requête de la Halle au Beurre et Fromage des Trois-Rivières soit accordée pour partie, et que la somme de cent piastres lui soit accordée pour l'installation de son bureau dans la Cité des Trois-Rivières.

Requête de  
Mr. Geo. Morin.

Adaptée.  
Requête de Mr. George Morin, demandant que son nom soit remplacé par celui de Mr. Octave Leboeuf, au rôle d'Évaluation pour l'année courante (1905), comme propriétaire de l'immeuble situé au coin des rues Hertel et Notre-Dame, étant partie du lot numéro deux mille douze (2,012) du Cadastre officiel de cette cité.

Accordée.

Requête

Lundi, le 3 Avril 1905.

Requête de  
Mr. L. P. Normand.

Requête de Mr. L. P. Normand, demandant que le nom de Mr. George Bloutier soit substitué au sien, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1905), comme propriétaire d'un immeuble situé sur le côté Sud-Ouest de la rue Volontaire, étant le lot numéro sept cent quatre-vingt-dix-sept (997) du Cadastre officiel de cette Cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. F. W. Verrette.

Requête de Mr. F. W. Verrette, demandant que les noms de Messieurs Joseph Charles Verrette et J. Donat Verrette soient substitués au sien, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1905), comme propriétaires d'un emplacement situé sur le côté Sud-Est de la rue St. Paul, étant les lots numéros dix-neuf cent quatre-vingt-deux (1982) et dix-neuf cent quatre-vingt-trois (1983) du Cadastre officiel de cette Cité, et d'un emplacement situé sur le côté Nord-Est de la rue Gervais, étant le lot numéro cent cinquante-huit (158) du dit Cadastre.

Accordée.

Requête de  
D<sup>me</sup> Jos. U. Girard.

Requête de Dame Jos. U. Girard, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. S. L. de Lottinville, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1905), comme propriétaire de l'immeuble portant le N° 10 sur la rue Bonaventure, en cette Cité, et demandant, de plus, que la taxe pour maison de pension soit retranchée du compte de Dame D. E. Frigon.

Référée à la prochaine séance.

Requête du  
Chœur de Chant de la Cathédrale.

Requête du Chœur de Chant de la Cathédrale, demandant l'usage d'une salle pour ses répétitions les mardi et vendredi soirs de chaque semaine, dans la bâtisse de la Station de Police.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. J. H. Ricard et al.

Requête de Mr. J. H. Ricard et autres, demandant que les charretiers soient placés ailleurs qu'en face du Marché-aux-Denrées, sur la rue Des Forges.

Lue



Lundi, le 3 Avril 1905.

91

Lettre de  
Mr. W. L. Duplessis.

Lue une lettre de Mr. W. L. Duplessis, donnant sa résignation comme Maire de la Cité des Trois-Rivières.

2<sup>e</sup> Motion  
Résignation de Mr. W. L. Duplessis, comme Maire, acceptée.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Héroux,

Que la résignation de Mr. W. L. Duplessis comme Maire de la Cité des Trois-Rivières, qui vient d'être lue devant ce Conseil soit acceptée.

3<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la motion  
N<sup>o</sup> 2.

Proposé par Mr. Verette, en amendement,  
secondé par Mr. Duplessis, b. g.

Que la résignation de Mr. W. L. Duplessis soit seulement considérée comme lue en Conseil jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Amendement renvoyé comme n'étant pas un amendement et hors d'ordre.

La motion principale est alors adoptée.

Lettre de la  
Chambre de Commerce.

Lue une lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, accompagnée d'une lettre de la "Montreal Suspender & Umbrella Mfg. Co.", concernant l'établissement d'une manufacture de chemises en cette Cité, ainsi que d'une résolution de la dite Chambre de Commerce recommandant cet établissement.

Lettre de  
Mr. Johnny Doucet.

Lue une lettre de Mr. Johnny Doucet, réclamant des dommages pour un accident qu'il dit avoir été occasionné à son cheval, le 16 Mars dernier, sur la traverse, sur la glace entre Trois-Rivières et Ste-Angele de Laval.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. J. A. Jacob.

Mr. L'Échevin J. A. Jacob quitte son siège et sort de la salle des délibérations du Conseil, et le secrétaire Trésorier donne lecture de la résignation du dit Mr. Jacob, comme Échevin pour le Quartier Ste-Ursule.

4<sup>e</sup> Motion  
Mr. G. D. Paquin nommé  
Échevin.

Proposé par Mr. Peibutt,  
secondé par Mr. Sévigny,

Que la résignation de Mr. Alfred Jacob  
comme

Lundi, le 3 Avril 1905.

comme échevin pour le Quartier Ste. Ursule soit acceptée et que Mr. Louis Dosithe Pâquin soit nommé échevin en remplacement du dit Alfred Jacob.

Adoptée.

Monsieur Louis Dosithe Pâquin, nommé échevin pour le Quartier Ste. Ursule, prête le serment requis par la loi, et prend son siège au Conseil.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Uldoric Dupresne, de deux emplacements situés sur le côté sud-ouest de la rue Gervais en cette Cité, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., V. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Rebutt,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à transmettre à Jacques Bureau, Ecr., M. P. le compte dû à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières par le Gouvernement Fédéral et le prier de vouloir bien en faire ordonner le paiement par le dit Gouvernement.

Adoptée.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant le nombre de poteaux en usage par la Great North Western Telegraph Company, en cette Cité.

Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, concernant l'inspection du pain et du lait qu'il a faite dernièrement.

Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, concernant les animaux tués à l'Abattoir de cette Cité, pendant le mois de Mars dernier.

Prestation du serment  
de Mr. l'Échevin Pâquin.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrains à Mr.  
Uldoric Dupresne.

6<sup>e</sup> Motion  
Compte transmis à Jac-  
ques Bureau, Ecr., M. P.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Lundi, le 3 Avril 1905.

93

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Mars dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de Mars dernier.

7<sup>e</sup> Motion  
L. D. Paquin, Sec. nommé Maire  
de la Cité des Trois Rivières.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que Mr. l'Échevin Louis Docteur Paquin soit nommé Maire de la Cité des Trois Rivières en remplacement de Mr. H. L. Duplessis qui a résigné cette charge.

Adoptée.

Prestation du serment de  
Honneur le Maire L. D. Paquin.

Mon Honneur le Maire Louis Docteur Paquin prête alors le serment prescrit par la loi et prend son siège au Conseil.

8<sup>e</sup> Motion

Mr. Alfred Jacob nommé  
Échevin.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que Mr. Alfred Jacob soit nommé échevin pour le Quartier Ste. Ursule en remplacement de Mr. L. D. Paquin qui a été nommé Maire de cette Cité.

9<sup>e</sup> Motion

En amendement à la motion  
n<sup>o</sup> 8.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que la motion présentée par Mr. l'Échevin Verrette et secondé par Mr. l'Échevin Héroux concernant la nomination de Mr. J. A. Jacob comme échevin soit déposée sur la Table.

Rejetée sur division, de sept contre et trois pour, savoir:  
Contre: M. M. Bellefeuille, Dupresne, Héroux, Sévigny, Peabutt, Bourigny, Verrette,  
Pour: M. M. Duplessis, Lamy, Pagé.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur division de huit pour et deux contre, savoir:

Pour:

Lundi, le 3 Avril 1905.

Pour:	Contre:
M. M. Bellefeuille,	M. M. Duplessis,
Duprésne,	Pourigny.
Wéroux,	
Lamy,	
Page,	
Sévigny,	
Peibutt,	
Verrette,	

Prestation du serment  
de M. l'Échevin Jacob.

Monsieur Alfred Jacob, nommé échevin pour le Quartier St<sup>e</sup> Ursule, prête le serment requis par la loi, et prend son siège au Conseil.  
Et la séance est ensuite levée.

L. D. Paquin,  
Maire.

(S.) H. Desaulniers  
Sec. Prés.

Maire-Suppléant.

Assemblée Régulière.  
1<sup>er</sup> Avril 1905.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-septième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Échevins J. B. Bellefeuille,  
Aldoric Duprésne,  
G. G. Duplessis,  
P. J. Wéroux,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
P. Sévigny,

J. B.

Lundi, le 17 Avril 1905.

95

J. A. Rebutt,  
A. S. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Requête de  
Mr. André Lebel.

Requête de  
Mr. Louis Pratte.

Requête de  
Mr. Louis Pratte.

Requête de  
Messrs. Uld. Martel & Cie.

Requête de  
Mr. Adjuitor Savard.

Requête de  
l'Association Agricole des  
Trois-Rivières.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. André Lebel, demandant au Conseil d'accepter la somme de cinq piastres, en règlement du montant qu'il doit pour taxes.

Requête de Mr. Louis Pratte, demandant que le nom de M<sup>rs</sup> Alphonse Fontaine, journalier, soit substitué au sien, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1905), comme propriétaire d'un emplacement situé au coin Sud-Ouest des rues Cartier et St. Thomas, étant partie du lot numéro quinze cent soixante-seize (1576) du Cadastre officiel de cette Cité.

Requête de Mr. Louis Pratte, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Arthur Wolfred, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1905), comme propriétaire de l'immeuble lot numéro neuf cent quatorze (914) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, situé sur le côté Nord-Est de la rue Volontaire.

Requête de Messrs. Uldoric Martel & Cie., demandant au Conseil de leur vendre une certaine quantité de terre à brique dans la Commune de cette Cité.

Accordé pour le tout à condition que Mr. Rivard résilie son contrat pour sa partie.

Requête de Mr. Adjuitor Savard, demandant que le foyer de l'Étal N<sup>o</sup> 8 deoucher, dans le Marché-aux-Denrées, qui est entré à son nom, soit transféré à celui de Mr. Édouard Pleau.

Requête de l'Association Agricole du District des Trois-Rivières, demandant au Conseil,  
de

Accordée.

Accordée.

Accordée.

Lundi, le 17 Avril 1905.

de lui accorder l'octroi d'une somme de mille piastres pour lui venir en aide pour son exposition, qui sera tenue en cette Cité, du 7 au 12 Août prochain, et, de plus, exemption du paiement des taxes pour l'année courante.

Accordées.

Requête de la  
Montreal Pipe Foundry Co.

Requête de la "Montreal Pipe Foundry Co.", offrant de vendre à la Corporation de cette Cité les puisards dont elle aura besoin pour le drainage des rues.

Accordée pour jusqu'à un montant de trente puisards.

Requête de  
Mr. Alphonse Marie.

Requête de Mr. Alphonse Marie, demandant que le loyer de l'Étal N° 13 de boucher, dans le Marché aux Denrées, soit transféré de son nom à celui de Mr. F. X. Piché.

Transport autorisé, les cautions restant toutefois responsables du paiement de la balance du loyer qui pourrait être dû.

Lettre de  
Mr. P. A. Souin.

Que une lettre de Mr. P. A. Souin, concernant l'occupation de la rue Shortis, voisine de sa propriété Chemin St. Marguerite.

Lettre de la  
Montreal Suspender & Umbrella Mfg. Co.

Que une lettre de la Montreal Suspender & Umbrella Mfg. Co., concernant l'établissement d'une manufacture de chemises en cette Cité.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiel-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	98	54
" " Do. (Ent. & Répt.)		398	41
" des Chemins,		244	65
" " Marchés,		98	68
" du Feu,		627	07
" de l'Hôtel-de-Ville,		20	69
A Reporter	\$	1,521	04



Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1905.

	Report	\$	
Département de la Police,	1,521	04	
" " " Santé,	372	51	
Drainage,	167	94	
Ponts St. Maurice,	57	27	
Rues sous Contrôle,	211	67	
Cavage des Rues,	373	40	
Carre' Champlain,	219	92	
Atelier des Départements,	3	20	
Papeterie et Impressions,	7	72	
Frais Légal,	4	05	
Compte des Propriétés de la Corporation,	24	—	
Billets Payables,	52	40	
Intérêt et Commission,	221,823	50	
Vente de terrains,	1,566	90	
Papes Municipales,	6	25	
Dépenses Contingentes,	17	44	
Salaires,	183	19	
Divers Comptes,	379	30	
	118	57	
	<b>224,110</b>	<b>27</b>	

Respectueusement soumis,  
 (Signé) John A. Peabutt, Pr<sup>s</sup>,  
 A. W. Verrette,  
 P. J. Héroux,  
 J. S. Pourigny.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
 Secondé par Mr. Lamy,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Dufresne,  
 Que la lettre de la Montreal Pipe  
 Foundry Co<sup>rs</sup> concernant la vente de puisards  
 pour la Cité des Trois-Rivières soit  
 référée

Lundi, le 17<sup>th</sup> Avril 1905.

3<sup>e</sup> Motion  
Achat des Puisards.

référé à la prochaine séance de ce Conseil.  
Proposé par Mr. Tebbutt, en amendement,  
secondé par Mr. Duplessis,

Que la demande de la Montreal Pipe Foundry  
pour la vente des puisards que la Corporation devra  
faire poser en cette Cité durant l'été prochain soit accordée  
aux mêmes prix et conditions que l'an dernier jusqu'à la  
quantité de trente puisards.

Adoptée sur division de sept pour et quatre contre, savoir:

Pour:

Mr. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Héroup,  
Jacob,  
Tebbutt,  
Pourigny,  
Verrette,

Contre:

Mr. Dupresne,  
Lamy,  
Page,  
Sévigny.

La motion principale étant alors mise aux voix est  
rejetée sur même division.

Proposé par Mr. Tebbutt,  
secondé par Mr. Pourigny,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Madame Veuve Olivier Beaudry  
(née Aurora Braig), un billet promissaire au montant  
de six mille cinq cents piastres, à six mois de la date  
du premier de mai prochain (1905), avec intérêt au  
taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant  
les billets qui sont actuellement en circulation aux banques.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$6,500.00, en  
faveur de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> O. Beaudry.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente des Magasins du  
Marché aux Denrées et  
des Étaux des Bouchers.

Proposé par Mr. Héroup,  
secondé par Mr. Verrette,

Que les loyers des étaux des bouchers  
dans la grande Halle du marché aux denrées et ceux  
des magasins du dit marché qui, le vingt-deux Avril  
courant, n'auront pas été payés pour la présente année  
aux termes des baux à loyer passés par les occupants,  
soient

Sundi, le 17 Avril 1905.

99

6<sup>e</sup> Motion  
Travaux à l'Hôtel de Ville  
et à la Station de Police.

soient vendus à l'enchère sur les lieux, samedi le vingt-deux  
Avril courant (1905), à dix heures du matin, pour l'espace d'une  
année à compter du premier de Mai prochain, en la manière  
et aux conditions de l'année dernière.

Adoptée.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que les travaux de réparation à l'Hôtel-  
de-Ville, et à la Station du Fleu soient faits à la journée  
sous la surveillance de l'Inspecteur-de-Ville, et que la  
construction d'une écurie pour le département des Chemins telles  
que décidées aux dernières appropriations soit aussi faite  
à la journée sous la surveillance du dit Inspecteur.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 130.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Sévigny,

Que le projet de règlement intitulé: "Cha-  
pitre 130, Règlement pour amender le chapitre 104 des  
règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant  
les Cotisations et Taxes", soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CXXX.

— Chapitre 130. —  
Règlement concernant les  
Cotisations et Taxes amendé.

Règlement pour amender le Chapitre cent quatre des règlements  
de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations  
et Taxes".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des  
Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — Les mots suivants seront ajoutés à la fin de  
l'article cinquante-et-un du règlement par le présent  
amendé et considérés comme en faisant partie: "à part  
la ligne entre cette Cité et la paroisse Ste. Angèle  
de Caval pour laquelle il sera payé la somme annuelle  
de trois cents piastres.

Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du dit chapitre  
cent quatre des règlements de ce Conseil, par le présent  
amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règle-  
ments du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer,  
s'appliqueront

Lundi, le 17 Avril 1905.

s'appliqueront au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté!

8<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à Mr.  
André Lebel.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pebbutt,

Que la somme de cinq piastres soit acceptée de Mr. André Lebel, en règlement du montant qu'il doit pour taxes, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Mr. l'échevin J. A. Jacob  
nommé membre des Comités  
Permanents.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Mr. l'échevin J. A. Jacob fasse partie des différents Comités Permanents auxquels il appartenait avant sa résignation comme échevin en date du trois Avril courant.

Adoptée sur division de huit pour et deux contre, savoir:

Pour:

M. M. Bellefeuille,  
Dupéne,  
Héroux,  
Lamy,  
Pagé,  
Sévigny,  
Pebbutt,  
Verrette,

Contre:

M. M. Duplessis,  
Sourigny.

Avis de motion de  
Mr. l'échevin Héroux.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant les constructions de toutes portes dans les limites de cette cité, ainsi que leur réparation ou renouvellement.

En Conseil, ce 17 Avril 1905.

(Signé) P. J. Héroux.

Et la séance est ensuite levée.

E. Héroux  
Sec. - Prés.

Maire.

Mercredi, le 26 Avril 1905.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

A

M. le Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Monsieur,

Nous, soussignés, vous prions par  
les présentes, de convoquer une assemblée spéciale du Conseil-  
de-Ville, pour Mercredi, le vingt-six d'Avril courant, à  
huit heures du soir, pour prendre en considération la résigna-  
tion de Louis Docteur Paquin, Ecr., comme Maire de la  
Cité des Trois-Rivières, et faire et adopter toutes procédures  
qui seront jugées nécessaires à ce sujet.

Trois-Rivières, 25 Avril 1905.

(Signé) A. A. Verrette,  
P. J. Héroux,  
J. A. Bellefeuille.

Assemblée Spéciale.  
26 Avril 1905.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs les  
Echevins A. A. Verrette, P. J. Héroux et J. A. Bellefeuille, et  
tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le  
vingt-sixième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil  
neuf cent cinq, à huit heures du soir, en la ma-  
nière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présents:

Monsieur le Maire-Suppléant A. S. Pourigny,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Uldoric Dufresne,  
O. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
P. J. Héroux,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
A. Séigny,  
J. A. Peabutt,  
A. A. Verrette.

Lue

Mercredi, le 26 Avril 1905.

Lettre de  
Mr. L. D. Pâquin.

Que une lettre de Mr. L. D. Pâquin, donnant sa résignation comme Maire de la Cité des Trois-Rivières.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour la nomination d'un  
Maire.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que la résignation de Mr. L. D. Pâquin comme Maire de la Cité des Trois-Rivières soit acceptée et que Mr. l'échevin R. S. Pourigny soit nommé Maire de la dite Cité, en remplacement du dit L. D. Pâquin.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour la nomination d'un  
Maire.

Proposé par Mr. Peibutt, en amendement,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que la résignation de Mr. L. D. Pâquin comme Maire de la Cité des Trois-Rivières soit acceptée et que Mr. Joseph F. Bellefeuille échevin, soit nommé Maire de la Cité des Trois-Rivières en remplacement du dit L. D. Pâquin.

Le vote ayant été pris sur l'amendement et comme suit, savoir:

Contre:  
Mr. Duplessis,  
Héroux,

Pour:  
Mr. Pagé,  
Dupresne,  
Sérigny,  
Verrette,  
Bellefeuille.

Mr. l'échevin Lamy s'objecte au vote de Mr. l'échevin Bellefeuille, prétendant qu'il est intéressé personnellement, et que, d'après la loi, il ne peut voter.

Mr. le Maire Suppléant, au fauteuil, maintient la prétention de Mr. l'échevin Lamy, et la votation sur cette motion est discontinuée.

Il a alors été —

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que la décision de Mr. le Maire Suppléant R. S. Pourigny sur l'objection soulevée par Mr. l'échevin Lamy prétendant que Mr. l'échevin Jas. F. Bellefeuille n'avait

3<sup>e</sup> Motion  
Pour en appeler de la  
décision du Maire Suppléant.



Mercredi, le 26 Avril 1905.

n'avait pas le droit de voter pour sa nomination comme Maire en remplacement de Mr. L. D. Paquin soit soumise à ce Conseil pour être adoptée ou rejetée.

Le vote ayant été pris sur cette motion est comme suit, savoir:

Contre:  
M. M. Duplessis,  
Hérault,

Pour:  
M. M. Pagé,  
Dufresne,  
Lévigny,  
Verrette,  
Bellefeuille.

Mr. J. Echevin Lamy s'oppose au vote de Mr. L. Echevin Bellefeuille, prétendant qu'il est intéressé personnellement, et que, d'après la loi, il ne peut voter.

Mr. le Maire Suppléant, au fauteuil, maintient la prétention de Mr. J. Echevin Lamy, et la votation sur cette motion est discontinuée.

Un certain nombre de membres du Conseil ayant alors quitté leurs sièges, la séance fut levée faute de quorum.

*G. Desaulniers*  
Sec.-Prés.

*J. S. Tourigny*  
Maire Suppléant.

Assemblée Régulière.  
8 Mai 1905.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le huitième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire Suppléant J. S. Tourigny,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Aldric Dufresne,  
L. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,

P. J.

Lundi, le 8 Mai 1905.

P. J. Héroux,  
 A. Jacob,  
 N. Lamy,  
 Chs. Page,  
 P. Sévigny,  
 J. A. Pebbutt,  
 G. W. Verrette.

Requête de  
 Mr. G. G. Sabarre & all.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. G. G. Sabarre, demandant  
 que l'inspection du système de chauffage de la  
 buanderie de Mr. Simon Paquin, rue Notre-Dame,  
 soit faite, vu qu'ils le considèrent comme dangereux pour  
 le feu.

Accordée.

Requête de  
 Mr. Alex. Godin.

Requête de Mr. Alex. Godin, Gardien des  
 Ponts St. Maurice, demandant l'installation d'un  
 service téléphonique à la maison de péages des dits  
 ponts.

Accordée.

Requête de  
 Mr. Eug. Charretier.

Requête de Mr. Eugène Charretier, demandant  
 d'être nommé membre du Corps de Police de  
 cette Cité.

Requête de  
 Mr. Henri Godin & all.

Requête de Mr. Henri Godin et autres, deman-  
 dant au Conseil de faire enlever du quai "Mar-  
 chand" la pierre qui a été déposée pour protéger les  
 propriétés de la rue Du Fleuve, lors de la débâcle, ce  
 printemps.

Requête de  
 Mr. J. A. Provencher.

Requête de Mr. J. A. Provencher, demandant  
 que son nom soit substitué à celui des "Héritiers  
 de feu Pierre Descôteaux", au Rôle d'Évaluation  
 pour l'année courante (1905), comme propriétaire de  
 l'immeuble portant le numéro sept cent treize (713) du  
 cadastre officiel de cette Cité.

Accordée.

Requête de  
 Mr. G. W. Werner.

Requête de Mr. G. W. Werner, demandant  
 de n'être tenu à payer ses taxes que pour quatre mois,  
 au

# Lundi, le 8 Mai 1905.

au pro rata de l'année, ou son départ de cette cité, au premier de Mai courant.

Requête de  
Mr. Xavier Piché.

Requête de Mr. Xavier Piché, demandant que le loyer de l'Étal N<sup>o</sup> 10 de boucher, dans le Marché-aux-Denrées, soit transféré de son nom à celui de Mr. Alfred Dussault.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de  
Mr. Jos. Beaumier.

Requête de Mr. Joseph Beaumier, demandant que le loyer de l'Étal N<sup>o</sup> 15 de boucher, dans le Marché-aux-Denrées, soit transféré de son nom à celui de Mr. Moïse Dupont.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de  
Messrs. Pleau & Co.

Requête de Messrs. Pleau & Co., demandant que le loyer de l'Étal N<sup>o</sup> 16 de boucher, dans le Marché-aux-Denrées, soit transféré de leur nom à celui de Mr. Joseph Beaumier.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de  
Mr. Moïse Dupont.

Requête de Mr. Moïse Dupont, demandant que le loyer de l'Étal N<sup>o</sup> 14 de boucher, dans le Marché-aux-Denrées, soit transféré de son nom à celui de Mr. A. X. Piché.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de  
Mr. Ephrem R. Dupresne.

Requête de Mr. Ephrem R. Dupresne, Président du Comité d'organisation de la Bibliothèque Paroissiale de cette Cité, demandant l'octroi de la somme de deux cents piastres, pour venir en aide à cette œuvre.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Jacques Bureau, M. P.

Lue une lettre de Mr. Jacques Bureau, M. P., concernant certaines réclamations de la Corporation de cette Cité contre le Gouvernement Fédéral, pour taxe de rues sous contrôle, &c.

Lettre de  
Mr. G. R. Duncan & all.

Lue une lettre de Mr. G. R. Duncan et autres, demandant la permission de mettre des scories de fourneau dans une partie de la rue St. Maurice, pour améliorer le chemin.

Accordée.

Lue

Lundi, le 8 Mai 1905.

Lettre de  
M. Charles Lafond.

Lue une lettre de Mr. Charles Lafond, offrant au Conseil, ses services, comme architecte, pour les travaux de construction de la Corporation.

Lettre du  
Chef de Police.

Lue une lettre du Chef de Police, demandant divers articles de costume nécessaires aux membres du corps de Police, pour la prochaine saison d'Été.

Accordée et que des soumissions soient demandées pour être remises entre les mains du Secrétaire-Trésorier d'hui au 22 Mai 1905, à 4 heures P. M.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Lue un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, concernant une visite qu'il a faite du Chemin St<sup>e</sup> Marguerite et du Côteau St<sup>e</sup> Louis.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Lue un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, concernant les animaux tués à l'Abattoir de cette cité, et les viandes confisquées sur le Marché aux-Denrées, pendant le mois d'Avril dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois d'Avril dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité, pour le mois d'Avril dernier.

Rapport de  
l'Avocat de la Corporation.

Rapport:

Messieurs,

Re, Cour Supérieure, P. A. Louin, Demandeur, vs la Corporation de la cité des Trois-Rivières, Défenderesse; - j'ai l'honneur d'informer votre conseil que par jugement en date du 14 Avril courant, la Seigneurie le juge Cooke a maintenu l'action du Demandeur et condamné la Corporation à \$5.00 de dommages.

La Seigneurie a décidé que la preuve pouvait être établie que le Demandeur avait enclos le terrain que la Corporation prétend lui appartenir, savoir: l'emplacement où est situé le Moulin à Vent, et l'avait possédé depuis

# Lundi, le 8 Mai 1905.

depuis au-delà d'un an, à la connaissance des employés de la Corporation et sans en être troublé; que lors même que le Demandeur aurait possédé de mauvaise foi, sachant que ce terrain appartenait à la Corporation, le seul fait de la possession pendant l'an et jour était suffisant pour donner lieu à l'action possessoire telle qu'instituée. Le seul recours que la Corporation doit exercer contre le Demandeur pour rentrer dans la propriété de son terrain, est l'action Pétitoire. La présente action ne porte aucun préjudice aux droits de propriété que peut avoir la Corporation contre M. C. A. Louin.

Le tout, respectueusement soumis,  
 (Signé) J. A. Pessier,  
 Proc. de la Corporation.

Trois-Rivières, 24 Avril 1905.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis d'assemblée de la Three Rivers Gas Heat and Power Company, fixée à Mercredi, le dix Mai courant, à deux heures de l'après-midi.

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Page,

Que la résignation de Mr. L. D. Pâquin comme Maire de la Cité des Trois-Rivières, présentée à ce Conseil le vingt-six Avril dernier, soit acceptée.

Adoptée.

Proposé par Mr. Verrette,  
 Secondé par Mr. Peabutt,

Que Mr. le Maire Suppléant soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Pélésphore Giroux, d'un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue Gervais en cette Cité, et cela, suivant acte préparé par O. O. Guillet, Escr., R. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Avis d'assemblée de la  
 Three Rivers Gas Heat & Power Co.

1<sup>re</sup> Motion  
 Résignation de Mr. L. D.  
 Pâquin, comme Maire, acceptée.

2<sup>e</sup> Motion  
 Vente de terrain à Mr.  
 Pélésphore Giroux.

# Lundi, le 8 Mai 1905.

3<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
Johnny Lacroix.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Jacob,

Que Monsieur le Maire Suppléant soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Johnny Lacroix et cession par ce dernier à Léopold Barceau, d'un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue Kerrais, en cette Cité, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Escr., N. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Eph. Boucher.

Proposé par Mr. Pebbutt,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Mr. le Maire Suppléant soit autorisé à signer en faveur de Mr. Ephrem Boucher un billet promissoire au montant de trois mille piastres, à six mois de la date du neuf de Mai courant (1905), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets qui sont en circulation aux banques.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Pierre Héroux.

Proposé par Mr. Pebbutt,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Mr. le Maire Suppléant soit autorisé à signer en faveur de Mr. Pierre Héroux, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du neuf de Mai courant (1905), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets qui sont en circulation aux banques.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Trottoir du Marché-  
aux-Denrées.

Proposé par Mr. Héroux,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que l'Inspecteur-de-Ville soit autorisé à faire faire un trottoir neuf autour du Marché-aux-Denrées.

Adoptée.

Proposé



# Lundi, le 8 Mai 1905.

Motion  
Avis à Mr. P. A. Souin,  
concernant le Moulin-à-Vent.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à notifier Mr. P. A. Souin d'avoir à remettre à la Corporation de cette Cité, dans un délai de quinze jours de cette date, l'emplacement où est situé un vieux moulin à vent entre la rue Notre-Dame et le fleuve St. Laurent.  
Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement passé par ce Conseil le vingt-huit septembre mil neuf cent quatre et intitulé: "Chapitre 127, Règlement pour amender le chapitre deux des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Maire et le Conseil, soit rappelé et annulé.

En Conseil, ce 8 Mai 1905.

(Signé) Napoléon Lamy.

Et la séance est ensuite levée.

H. A. Desautels  
Sec.-Trés.

J. L. Pouigny  
Maire Suppléant.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 13 Mai 1905.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Lundi, le quinze de Mai courant, à sept heures et demie du soir, concernant le pompage de l'eau de l'Aqueduc, au moyen de l'électricité, &c.

(Signé) J. L. Pouigny,  
Maire Suppléant.

Lundi, le 22 Mai 1905.

Assemblée Spéciale.  
15 Mai 1905.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le quinze de Mai, mil neuf cent cinq, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, et Messieurs: les membres présents étaient: Monsieur le Maire Suppléant A. S. Pourigny et Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille, Aldoric Duprene, G. G. Duplessis, O. J. Héroux, A. Jacob, W. Lamy, Chs. Pagé, J. P. Pebbutt et F. A. Verrette, qui ont remis à la prochaine séance du Conseil la question du pompage de l'eau de l'Aqueduc au moyen de l'électricité.

A. S. Pourigny  
Sec. Trésorier.

Assemblée Régulière.  
22 Mai 1905.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-deuxième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Monsieur le Maire Suppléant A. S. Pourigny,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Aldoric Duprene,  
G. G. Duplessis,  
O. J. Héroux,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
J. P. Pebbutt,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Charles Raymond & all.

Requête de Mr. Charles Raymond et autres, demandant l'installation d'une borne-fontaine et d'une lampe électrique arc, dans cette partie de la rue St. Péicile comprise entre les rues St. Charles et Des Commissaires, et la construction de trottoirs et l'abaissement de la  
côte

Sundi, le 22 Mai 1905.

côté dans la rue Des Bonnacourt.

Référée au Comité de l'Aqueduc quant à la première partie, au Comité de l'Éclairage quant à la deuxième, et au Comité des Chemins quant à celle concernant les trottoirs.

Requête de  
Mr. Jos. Carpentier & al.

Requête de Mr. Jos. Carpentier et autres, demandant qu'une traverse par bateau soit tenue entre cette Cité et la paroisse de St. Grégoire.

Requête de  
Mr. Adol. Balcer & al.

Requête de Mr. Adolphe Balcer et autres, demandant la tenue d'une ligne de bateau-traversier entre Trois Rivières et St. Grégoire.

Requête de  
Mr. Phil. Alarie.

Requête de Mr. Philippe Alarie, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Joseph Alarie, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1905), comme propriétaire de l'immeuble portant le numéro dix-neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) du Cadastre officiel de cette Cité, rue St. Paul; que son loyer de \$74.<sup>00</sup> soit déduit, et que, la dite propriété soit évaluée à \$600.<sup>00</sup> au lieu de \$1,500.<sup>00</sup>.

Accordées.

Requête de  
Mr. A. S. Gravel.

Requête de Mr. A. S. Gravel, demandant que le montant de son loyer soit réduit à \$150.<sup>00</sup> l'an.

Renvoyée.

Requête de  
Mr. W. A. J. Whiteford & al.

Requête de Mr. W. A. J. Whiteford et autres, demandant que la construction d'un trottoir sur le côté Sud-Est de la rue Des Prisons soit ordonnée.

Accordées.

Requête de  
Mr. Chas. Burrill.

Requête de Mr. Charles Burrill, demandant au Conseil de lui accorder une passe gratuite sur les Ponts St. Maurice.

Requête de  
Mr. L. Wilfrid Hamel.

Requête de Mr. L. Wilfrid Hamel, demandant d'être nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Requête de  
Mr. Pierre Soucy.

Requête de Mr. Pierre Soucy, demandant d'être nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Jos. Boutier.

Requête de Dame Veuve Joseph Boutier, demandant qu'il lui soit permis de transporter

à

# Lundi, le 22 Mai 1905.

à Mr. Onézime Martin, le certificat qu'elle a obtenu de ce Conseil, pour obtention d'une licence d'auberge.

Accordée.

Requête de  
Mr. J. B. Prégeau.

Requête de Mr. J. B. Prégeau, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. A. X. Robert fils, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1905), comme propriétaire de l'immeuble numéro dix-sept cent douze du Cadastre officiel de cette cité.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Adélaré Simoges.

Lue une lettre de Mr. Adélaré Simoges, offrant sa résignation comme membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Résignation acceptée.

Lettre de  
Mr. Théodore Grenier.

Lue une lettre de Mr. Théodore Grenier, offrant de rendre à la Corporation de cette cité une certaine étendue de terrain vis-à-vis sa propriété pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Lettre de  
Mr. Elzéar Delisle.

Lue une lettre de Mr. Elzéar Delisle, informant le Conseil, qu'il acceptera la somme de quatre cents piastres, pour une partie de son terrain nécessaire pour le prolongement de la rue St. Julie.

Lettre de  
Mr. J. P. Boulais.

Lue une lettre de Mr. J. P. Boulais, réclamant la somme de quinze piastres, pour dommages causés à l'un des bandages en caoutchouc de sa voiture, par une bouteille cassée, en face du Monastère des Perdes Dames Ursulines, sur la rue Notre-Dame.

Référé à Mr. l'Avocat de la Corporation.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc,	(Construction)	\$	1,484	03
" " Do.	(Ent. & Répt.)		533	99
" des Chemins,			273	72
	A Reporter	\$	2,291	74

Lundi, le 22 Mai 1905.

	Report	¢	¢
Département des Marchés,	2,291	74	
" du Feu,	120	01	
" de l' Hôtel-de-Ville,	6	59	
" " la Police,	89	09	
" " " Communes,	364	46	
" " " Santé,	7	20	
Drainage,	73	63	
Ponts St. Maurice,	141	67	
Rues sous Contrôle,	49	85	
Cavage des Rues,	194	02	
Carré Champlain,	114	76	
Carré Le Platon,	24	70	
Carré St. Philippe,	23	55	
Atelier des Départements,	4	05	
Papeterie et Impressions,	1	80	
Frais Legaux,	1	"	
Compte des Propriétés de la Corporation,	297	10	
Billets Payables,	275	65	
Intérêt et Commission,	196,823	50	
Dépenses Contingentes,	12,454	47	
Salaires,	291	16	
Divers Comptes,	289	98	
	85	76	
	<b>214,028</b>	<b>74</b>	

Respectueusement soumis,

(Signé) John A. Peabutt, Président,

A. W. Verrette,

J. A. Bellepaille,

C. J. Leroux.

Proposé par Mr. Duplessis,

Secondé par Mr. Page,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Lu

1<sup>ère</sup> Motion

Lundi, le 22 Mai 1905.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil, qu'une partie du pontage des Ponts St Maurice est en mauvais état, et suggérant son renouvellement.

2<sup>e</sup> Motion  
Nouveaux trottoirs sur  
la rue Des Prisons.

Référée au Comité Permanent.  
Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que la requête de Mr. W. O. J. Whiteford & al. soit accordée et que les propriétaires des terrains situés sur le côté sud-est de la rue des Prisons en cette cité soient notifiés d'avoir à faire un trottoir de première classe d'hui à huit jours au front de leur dite propriétés.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Transport de certificat de  
Dme. Veuve Jos. Bloutier à Mr. D.  
Martin, et certificat d'Hotel  
de Tempérance à Mr. D. Grenier.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que la demande de transport de certificat par Dme. Veuve Joseph Bloutier à Mr. Oregime Martin pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge soit examinée et que le dit transport de certificat soit confirmé. Que la demande de certificat en faveur de Mr. Théodore Grenier pour lui permettre d'obtenir une licence d'Hotel de Tempérance soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Jacob,

Que la résignation de Mr. Adéland Limoges comme membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu soit acceptée, et que Mr. L. Wilfrid Hamel soit nommé pour le remplacer avec le même salaire et aux mêmes conditions.

5<sup>e</sup> Motion  
Nomination de Mr. Eugène  
Charretier comme constable.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Page,

Que le nom de Mr. Eugène Charretier soit substitué à celui de Mr. Louis Wilfrid Hamel.

Adoptée



# Lundi, le 22 Mai 1905.

Adoptée sur division suivante:

Pour:	Contre:
Mo. Bellefeuille,	Mo. Duplessis,
Dufresne,	Kériouf,
Lamy,	Jacob,
Pagé,	Verrette.

M. l'Échevin Peibutt s'étant abstenu de voter et les voix étant également partagées, M. le Maire Suppléant vote pour la motion en amendement.

La motion principale étant alors mise aux voix est rejetée sur même division.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que la somme de vingt piastres l'an soit chargée et exigée de Messrs. J. A. Duplessis & Co. pour l'eau dont il feront usage pour embouteillage de bière et manufacture de ginger-ale, soda et autres liqueurs de tempérance.

Adoptée.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que M. le Maire Suppléant soit autorisé à signer un acte de vente de terrain par les Religieuses Ursulines des Trois-Rivières à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et cession par cette dernière à Sa Majesté le Roi Édouard VII, pour la construction d'un manège militaire en cette Cité, lequel acte a été préparé par P. O. Guillet, Sec. N. P. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le terrain de Mr. Théodore Grenier nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges en cette Cité soit acheté par la Corporation

6<sup>e</sup> Motion  
Sauf spécial de l'aqueduc à  
Messrs. J. A. Duplessis & Co.

7<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par les Religieuses  
Ursulines à la Corporation,  
pour manège militaire.

8<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr.  
Théodore Grenier, pour l'élargissement  
de la rue Des Forges.

Sundi, le 22 Mai 1905.

Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour la somme de huit cents piastres, et que Mr. le Maire Suppléant soit autorisé à signer un acte à cet effet, si le dit Mr. Grenier accepte cette offre d'hui à huit jours.  
Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Elzéar Delisle, pour le prolongement de la rue Julie.

Proposé par Mr. Duplessis,  
secondé par Mr. Lamy,

Que le terrain de Mr. Elzéar Delisle nécessaire au prolongement de la rue Julie en cette Cité soit acheté par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour la somme de quatre cents piastres, et que Mr. le Maire Suppléant soit autorisé à signer un acte à cet effet, si le dit Mr. Delisle accepte cette offre d'hui à huit jours.

Adoptée sur division de huit pour et un contre, savoir:

Pour:

Mr. J. A. Belleville,  
Uldoric Dufresne,  
L. G. Duplessis,  
A. Jacob,  
H. Lamy,  
Chs. Page,  
J. P. Robbitt,  
F. A. Verrette,

Contre:

Mr. O. J. Cérour.

10<sup>e</sup> Motion

Pompages de l'eau de l'Alouette par la North Shore Power Co.

Proposé par Mr. Page,  
secondé par Mr. Verrette,

Que Mr. le Maire Suppléant soit autorisé à signer un acte de marché entre la North Shore Power Company et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour le pompage de l'eau de l'Alouette en cette Cité, lequel acte a été préparé par P. O. Guillet, Esc., N. O., et est de la teneur suivante:

La dite compagnie North Shore Power Company s'est engagée et s'engage:

1<sup>o</sup>. A pourvoir l'Alouette de la dite Corporation, en cette Cité, d'une pompe à pouvoir électrique de la capacité

Lundi, le 22 Mai 1905.

117

capacité de un million cinq cents mille gallons d'eau impériaux par vingt-quatre heures, avec une pression de quatre-vingt à quatre-vingt-dix livres pour l'usage domestique et de cent trente-cinq à cent quarante livres en cas de feu, par pouce carré; et, à cette fin, de fournir la dite pompe et tous les appareils et accessoires nécessaires pour l'installation et la mise en opération d'icelle, et les poser; placer et installer dans la bâtisse du dit aqueduc, à ses seuls et propres frais, pour que la mise en opération de la dite pompe soit faite d'ici à cinq mois;

2° Or faire fonctionner le dit aqueduc pour l'approvisionnement d'eau et la fournir à la ville, suivant le besoin, jusqu'à la dite quantité d'un million cinq cent mille gallons impériaux par vingt-quatre heures, aussi à ses propres frais, pendant le terme de cinq années entières et consécutives à compter du jour de la mise en opération de la dite pompe à pouvoir électrique.

En conséquence, toutes les dépenses nécessaires pour la tenue en opération et le fonctionnement du dit aqueduc, causées par la main-d'œuvre, l'achat des matériaux nécessaires, l'entretien et les réparations locatives des bâtisses, quais, machines et accessoires de toutes sortes, quant à ce qui aura rapport seulement à la force motrice pour le fonctionnement du dit aqueduc et aux machines et lieux dont elle aura l'usage et l'occupation pour l'exécution de ses obligations en vertu du présent marché seront supportées par la dite compagnie seule, sans contribution de la part de la dite Corporation ni recours contre elle à ce sujet.

La dite compagnie devra aussi tenir une ou deux des bouilloires actuellement en usage et la propriété de la dite Corporation constamment sous vapeur et pression conformément aux prescriptions de l'association des Underwriters, et avoir constamment dans les hangars du

Sundi, le 22 Mai 1905.

du dit aqueduc une provision d'au moins cent tonnes de charbon pour parer aux éventualités du défaut de fonctionnement de la dite pompe à pouvoir électrique et y suppléer par la mise en opération et le fonctionnement des pompes à vapeur du dit aqueduc.

Et si la dite corporation munissait son dit aqueduc d'un ou plusieurs filtres, ce qu'elle aura la faculté et le droit de faire en aucun temps, mais à ses propres frais, la dite compagnie s'engage à les faire fonctionner et à les entretenir en bon état de réparations locatives, aussi à ses propres frais et dépens, sauf à la dite corporation à lui fournir gratuitement sur les lieux le sable et autres matériaux nécessaires à leur bon fonctionnement lorsque et chaque fois qu'il y aura besoin de les renouveler.

Après fins de l'exécution du présent marché de la part de la dite compagnie, la dite corporation convient de lui céder et abandonner et lui cède et abandonne l'usage de ses bâtisses, quai, pompes, bouilloires, outillage et accessoires de son dit aqueduc dans les dites bâtisses et sur les quais, pour y faire l'installation de toutes les machines et appareils nécessaires pour le fonctionnement du dit aqueduc au moyen du pouvoir électrique de la manière susdite, et pour la tenue en opération d'icelui par la suite, à la charge et condition par la dite compagnie d'en user convenablement, de les tenir constamment en bon ordre et état de réparations locatives et de rendre le tout à la fin du dit terme du présent marché en aussi bon état qu'elle l'aura reçu, sauf l'usure et les détériorations raisonnables; et pour l'usage de tout quoi la dite compagnie devra et s'oblige de payer à la dite corporation une indemnité ou loyer d'une piastre par année, à la fin de chaque année à compter du jour de la mise en opération de la dite pompe électrique.

Et, de sa part, la dite corporation s'oblige de payer à la dite compagnie, pour la tenue en opération et

# Lundi, le 22 Mai 1905.

et le fonctionnement incessant et continu du dit aqueduc, avec ou sans filtres, de la manière susdite, aux seuls frais et dépens de la dite compagnie, et pour l'exécution de tous ses engagements susmentionnés et par elle contractés en vertu des présentes, sans restriction, la somme de cinq mille cinq cents piastres par année à compter de la mise en opération de sa dite pompe à pouvoir électrique, par versements trimestriels et égaux de mille trois cent soixante-et-quinze piastres, le premier jour de chacun des mois de février, mai, août et novembre de chaque année, à l'exception du premier et du dernier terme du présent marché qui ne seront que pour la proportion du trimestre qu'aura duré le fonctionnement du dit aqueduc par la dite compagnie.

Et en ce que dessus il est expressément convenu entre les parties :

1° Que si, en aucun temps, la dite corporation avait besoin de fournir à la ville plus de un million cinq cent mille gallons d'eau par vingt-quatre heures, la dite compagnie sera tenue, comme elle s'y engage, à la fournir au pro-rata du prix du présent marché; mais la corporation s'oblige de son côté; à ne fournir l'eau pour forces motrices pour des fins commerciales, que sur compteurs et aux prix minimum de sept centins et demi par mille gallons impériaux;

2° Que la corporation et ses employés auront en tout temps le droit de visiter et inspecter les bâtisses, quai, machines, outillage et accessoires de son dit aqueduc;

3° Que si la dite compagnie cessait en aucun temps le fonctionnement de sa dite pompe à pouvoir électrique ou à la vapeur avant l'expiration du terme du présent marché ou ne remplissait pas fidèlement toutes et chacune de ses obligations, elle sera obligée de livrer la possession de tout son système établi pour le fonctionnement du dit aqueduc, ainsi que de toutes les machines, appareils, outillage et accessoires

et

Sundi, le 22 Mai 1905.

et bâtisses de la dite corporation dont elle aura l'usage et l'occupation, à la dite corporation qui aura le droit de faire fonctionner le dit aqueduc aux frais et dépens de la dite compagnie, au moyen du dit système électrique, ou autrement, jusqu'à ce que la dite compagnie soit en état d'en reprendre le fonctionnement ou jusqu'à la fin du terme du présent marché; et à défaut par la dite compagnie de ce faire elle sera passible envers la dite corporation d'une pénalité de cent piastres par jour comme dommages liquidés.

Et attendu que par le marché passé entre la dite corporation et la dite compagnie pour l'éclairage de la ville à la lumière électrique, par acte passé devant le notaire soussigné sous le numéro 6151 de ses minutes le cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, il a été convenu que si la dite compagnie cessait en aucun temps de lui fournir le service d'éclairage et de forces motrices électriques conformément au dit marché, la dite corporation pourrait et aurait le droit de prendre possession des pouvoirs, usines et matériel servant à les fournir et de les utiliser et exploiter, il est expressément convenu que la dite corporation, advenant tel cas de cessation de fournir le dit pouvoir électrique tant au fins du présent marché que de celui susénoncé, pourra user cumulativement ou séparément des pouvoirs et droits à elle conférés par ces deux marchés, et exercer tous autres droits et recours que la loi pourra lui conférer, comme bon lui semblera.

4°. Que si la dite compagnie devenait en faillite avant l'expiration du terme du présent marché, ce marché deviendra par là éteint, nul et résilié, et la dite corporation sera constituée et restera de ce moment propriétaire de tout le système établi par la dite compagnie pour le fonctionnement du dit aqueduc par force motrice électrique, et qu'elle pourra en prendre possession en tel cas, ainsi que de toutes ses propriétés et choses dont la dite compagnie



Sundi, le 22 Mai 1905.

compagnie aura l'usage, sans avis ou autre formalité quelconque, comme étant sa propriété incontestable, absolue et entière.

Et à l'expiration du terme du présent marché et même en aucun temps avant, la dite compagnie s'oblige de vendre ses pompes et appareils et accessoires qu'elle aura installés et placés pour le fonctionnement du dit aqueduc en vertu et en exécution du présent marché et qu'elle y emploiera, à la dite corporation si elle désire alors les acheter, au prix qui sera fixé par des experts à être nommés suivant la loi; mais dans le cas où telle vente n'aurait pas lieu la dite compagnie pourra à l'expiration du présent marché enlever tout ce qu'elle aura ainsi placé et ajouté pour le fonctionnement du dit aqueduc, excepté cependant les outils et accessoires qui auront remplacé ceux que la dite corporation lui aura fournis.

Et si la dite corporation achetait ainsi les dites pompes, appareils et accessoires du dit système établi par la dite compagnie, avant l'expiration du terme du présent marché, la dite compagnie sera tenue et s'oblige de lui fournir le pouvoir électrique dont elle aura besoin pour le reste des cinq années à raison du prix de deux mille piastres par année.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 131.

Proposé par Mr. Hérouf,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le projet de règlement Chapitre 131, Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves, soit lu, passé et adopté.

Chapitre CXXI.

— Chapitre 131. —  
Règlement concernant les  
bâtisses et constructions.

Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la  
Cité

Lundi, le 22 Mai 1905.

Cité des Trois-Rivières, comme suit:

Sec. 1. La section 2<sup>e</sup> du règlement par le présent amendé est abrogée et remplacée par la suivante:

"2<sup>e</sup> - Toute personne ayant l'intention d'ériger, changer ou réparer aucun bâtiment, maison, hangar, mur ou clôture sur aucun terrain borné par aucune des rues, ruelles, chemins ou places publiques de cette Cité, devra, avant de procéder à l'érection, au changement ou à la réparation des dites bâtisses, murs ou clôtures, ou à en poser les fondations, donner à l'Inspecteur-de-Ville avis de son intention, désignant en même temps le numéro de la rue ou l'espace localité, ainsi que le nom du propriétaire du terrain, huit jours au moins avant de commencer les travaux, afin qu'il y ait moyen de prévenir les empiétements, embarras, défauts de construction ou dommages qui pourraient en résulter, et lorsque le dit Inspecteur aura constaté que ces constructions, changements ou réparations ci-haut mentionnés doivent être faits suivant la loi et les règlements de cette Cité, il accordera à la personne intéressée un permis par écrit de ce faire, pour lequel permis, il lui sera payé au profit de la Corporation la somme de cinquante centins lorsque les travaux à être faits seront d'une valeur moindre de mille piastres, et une piastre lorsqu'ils seront d'une valeur au-dessus de mille piastres; et toute personne qui contreviendra aux dispositions de la présente section, en sus des pénalités auxquelles elle sera passible pour la dite infraction, sera de plus passible des mêmes pénalités pour et chaque semaine suivante pendant laquelle tout bâtiment, maison, hangar, mur ou clôture aura ainsi été construit, changé ou réparé.

Sec. 2. Toutes les dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements," s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé

Lundi, le 22 Mai 1905.

12<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 132.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le projet de règlement chapitre 132 Règlement pour rappeler et annuler le chapitre 127 des règlements de ce Conseil, passé le vingt-huit septembre mil neuf cent quatre, et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre deux des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Maire et le Conseil, soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CXXXII.

Chapitre 132.  
Règlement concernant le Maire  
et le Conseil amendé.

Règlement pour rappeler et annuler le chapitre 127 des règlements de ce Conseil, passé le vingt-huit septembre mil neuf cent quatre, et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre deux des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Maire et le Conseil.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. Le règlement passé le vingt-huit septembre mil neuf cent quatre et intitulé: "Chapitre 127 Règlement pour amender le chapitre deux des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Maire et le Conseil, est par le présent abrogé; mais sans préjudice de tout ce qui a pu être fait en vertu du dit règlement.

Sec. 2. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Lundi, le cinq de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

Ch. Bellefeuille

Sec. Prés.

J. L. Lamy

Maire Suppléant.

Ajournement.

Lundi, le 5 Juin 1905.

Assemblée Régulière.  
5 Juin 1905.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le cinquième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire Suppléant A. S. Pourigny,  
Messieurs les Echevins J. P. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,  
C. G. Duplessis,  
F. A. Farmer,  
P. J. Héroux,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
J. P. Peibutt,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Monsieur le Maire Suppléant A. S. Pourigny donne lecture de sa résignation comme membre du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, puis il quitte la salle des délibérations. Mr. l'Echevin F. A. Farmer est alors appelé à présider l'assemblée, et, sur motion verbale de Mr. l'Echevin C. G. Duplessis, secondé par Mr. l'Echevin P. J. Héroux, la dite assemblée est ajournée à Mardi, le six de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

Résignation de Mr.  
A. S. Pourigny comme  
Echevin.

Ajournement.

Ch. Héroux  
Sec. - Prés.

A. S. Pourigny  
Président.

# Mardi, le 6 Juin 1905.

Assemblée Régulière.  
6 Juin 1905.

Mardi, le sixième jour de Juin mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, Messieurs les Echevins J. P. Bellefeuille, Aldoric Dupresne, G. G. Duplessis, P. J. Héroux, A. Jacob, W. Lamy, Chs. Page, P. Lévis, J. P. Pebbutt et P. W. Verrette prennent leurs sièges au Conseil, sous la présidence de Mr. l'Echevin P. A. Farmer, et après la lecture des procès, Mr. le Président demande d'être remplacé au Hautcuil.

Mr. l'Echevin J. P. Bellefeuille est alors appelé à présider l'assemblée.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Pebbutt,

Que la résignation de Mr. P. S. Pourigny comme échevin pour le quartier St. Philippe soit acceptée sans admettre les commentaires déplaisants contenus dans sa résignation.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,

Secondé par Mr. Duplessis,

Que la démission de Mr. P. S. Pourigny comme échevin pour le quartier St. Philippe ne soit pas acceptée, mais qu'il soit nommé Maire de la Cité des Trois-Rivières en remplacement de Mr. L. D. Paquin qui a résigné.

Rejetée sur division suivante:

Contre:

Mr. Dupresne,  
Héroux,  
Lévis,  
Pebbutt,  
Verrette,

Pour:

Mr. Duplessis,  
Farmer,  
Jacob,  
Lamy,  
Page,

Les voix étant également partagées, Monsieur le Président vote contre la motion en amendement.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Messieurs les Echevins G. G. Duplessis, P. A. Farmer, A. Jacob, W. Lamy et Chs. Page ayant

1<sup>ère</sup> Motion  
Résignation de Mr. P. S. Pourigny comme échevin acceptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
En amendement à la motion No. 1.

Mardi, le 6 juin 1905.

ayant ensuite quitté la salle du Conseil, la séance fut levée faute de quorum!

*J. F. Bellefeuille*  
Sec.-Prés.

J. F. Bellefeuille  
Président.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Or

M. le Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Monsieur,

Nous, soussignés, vous prions par  
les présentes, de convoquer une assemblée spéciale du  
Conseil de Ville, pour Vendredi, le neuf de Juin  
courant, à sept heures et demie du soir, concernant  
la nomination d'un Pro-Maire et d'un échevin,  
les élections municipales et le renouvellement de billets  
promissoires aux banques.

Trois-Rivières, 8 Juin 1905.

(Signé) A. A. Verrette,  
J. A. Jacob,  
W. Dupresne.

Assemblée Spéciale.  
9 Juin 1905.

Or une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs les  
Echevins A. A. Verrette, J. A. Jacob et Aldoric Dupresne, et  
tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Vendredi, le  
neufième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil  
neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la  
manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présents:

Messieurs les Echevins J. F. Bellefeuille,  
Aldoric Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
A. G. Parmer,

P. J.



# Vendredi, le 9 juin 1905.

P. J. Héroux,  
 A. Jacob,  
 W. Lamy,  
 Chs. Page,  
 P. Sévigny,  
 F. A. Verrette.

Mr. l' Echevin J. P. Bellefeuille est appelé à présider l'assemblée du conseil.

1<sup>ère</sup> Motion  
 Nomination du Président  
 des Elections Municipales.

Proposé par Mr. Page,  
 Secondé par Mr. Lamy,

Que Mr. l' échevin F. A. Verrette soit le président des élections municipales, qui auront lieu, lundi, le dix juillet prochain (1905).

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
 Comité pour la révision  
 de la liste des électeurs municipaux.

Proposé par Mr. Farmer,  
 Secondé par Mr. Jacob,

Que Messieurs les Echevins G. J. Duplessis, Chs. Page et P. J. Héroux forment et composent le comité chargé de réviser la liste des électeurs qui doit servir aux élections municipales du dix juillet prochain (1905).

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
 Billets promissaires au  
 montant de \$ 86,161.<sup>45</sup>/<sub>100</sub>, en  
 faveur de la Banque  
 de Québec.

Proposé par Mr. Verrette,  
 Secondé par Mr. Héroux,

Que Mr. l' Echevin Jos. P. Bellefeuille soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, deux billets promissaires aux montants de huit mille piastres, et de soixante-et-dix-huit mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, en renouvellement de deux autres billets pour les mêmes montants actuellement dus à la dite Banque.

Adoptée.

4<sup>ème</sup> Motion  
 Mr. Majorique Lafontaine  
 nommé Echevin.

Proposé par Mr. Page,  
 Secondé par Mr. Sévigny,

Que Mr. Majorique Lafontaine soit nommé échevin pour le quartier St. Philippe en remplacement de Mr. F. S. Rouigny qui a résigné.

Adoptée.

Et

Vendredi, le 9 Juin 1905.

Et la séance est ensuite levée.

② J. A. Desaulniers  
Sec.-Prés.

J. A. Bellefeuille  
Président.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

OU

M. le Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Monsieur,

Vous, soussignés, vous prions  
par les présentes de convoquer une assemblée spéciale  
du Conseil de Ville, pour Lundi, le douze de Juin  
courant, à une heure de l'après-midi, pour affaires  
ordinaires.

Trois-Rivières, 10 Juin 1905.

(Signé) P. J. Héroux,  
F. A. Verrette,  
John A. Pebbutt.

Assemblée Spéciale.  
12 Juin 1905.

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs les  
Echevins P. J. Héroux, F. A. Verrette et John A. Pebbutt, et  
tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le  
douzième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil  
neuf cent cinq, à une heure de l'après-midi, en la  
manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présents:

Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Aldoric Dupresne,  
G. G. Duplessis,  
F. A. Farmer,  
P. J. Héroux,  
A. Jacob,  
W. Lamy,

chs.

Sundi, le 12 juin 1905.

Chs. Pagé,  
A. Sévigny,  
J. A. Pebbutt,  
A. W. Verrette.

\* Mr. Majorique Lafontaine, nommé  
échevin pour le Quartier St. Philippe,  
prête le serment requis par la loi,  
et prend son siège au conseil.

Mr. l'échevin J. A. Bellefeuille est appelé à  
présider l'assemblée du conseil.

1<sup>ère</sup> Motion

J. A. Bellefeuille, élu nommé Maire  
de la Cité des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pebbutt,

Que Mr. l'échevin J. A. Bellefeuille  
soit nommé Maire de la Cité des Trois-Rivières en  
remplacement de Mr. L. D. Paquin qui a résigné.  
Adoptée.

Prestation du serment de Son  
Honneur le Maire J. A. Bellefeuille.

Son Honneur le Maire Joseph Frédéric Bellefeuille  
prête alors le serment prescrit par la loi et prend  
son siège au conseil.

Requête de

Mr. Hector Bastarache & all.

Requête de Mr. Hector Bastarache et autres,  
demandant la construction d'un trottoir et d'une  
passerelle, dans cette partie de la rue Servais comprise  
entre les rues Royale et St. Olivier.  
Accordée.

Requête de

Messrs. H. Rivard & Cie.

Requête de Messrs. H. Rivard & Cie. et  
autres, demandant la pose d'une passerelle  
près de l'Hotel Richelieu, sur la rue Badaux.  
Accordée.

Requête de

Mr. Adélarde Limoges.

Requête de Mr. Adélarde Limoges,  
demandant qu'il lui soit accordé un salaire addi-  
tionnel pour trois mois, à partir de la date à laquelle  
il a cessé d'être à l'emploi de la Corporation  
de cette Cité.  
Référé aux Comités Permanents.

Requête de

Mr. John Hill.

Requête de Mr. John Hill, demandant  
la pose des tuyaux de l'Aqueduc et du Drain-  
nage jusqu'à sa propriété située sur le côté Sud-Ouest  
de la rue Denoué.  
Accordée.

Requête

Sundi, le 12 Juin 1905.

Requête de  
Mr. Arthur Beaudoin.

Requête de Mr. Arthur Beaudoin, demandant une réduction de taxes.

Refusée.

Requête de  
Mr. Pierre Grenier & al.

Requête de Mr. Pierre Grenier et autres, demandant la pose d'une lampe électrique dans la rue Cartier, entre la rue St. Maurice et les propriétés de Mr. Pierre Grenier.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>oe</sup> P. Pierre Sérutti.

Requête de Dame Veuve Pierre Sérutti, demandant au Conseil de lui faire remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Requête de  
D<sup>me</sup> Philippe Pâquin.

Requête de Dame Philippe Pâquin, demandant que le nom de Dame Virginie Pâquin, épouse de Mr. Elzé Buisson soit substitué au sien, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1905), comme propriétaire de l'immeuble formant la partie Sud-Est du lot numéro dix-neuf cent soixante-et-dix-sept du Cadastre officiel de cette Cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. Philippe Pâquin.

Requête de Mr. Philippe Pâquin, demandant que les taxes sur loyer et sur boutique de première classe qui lui sont chargées sur la rue Notre-Dame soient déduites de son compte, ou qu'il n'est plus locataire à cet endroit, depuis le 19 Février dernier.

Lettre du  
Gardien des Ponts St. Maurice.

Une lettre du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que Mr. Majorique Arcand, du trap de la Magdeleine, a fait trotter son cheval sur les Ponts, le premier de Juin courant.

Devra payer cinq piastres d'amende.

Lettres de la  
Chambre de Commerce.

Deux lettres de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, concernant le projet de la Montreal Suspenders & Umbrella Mfg. Co., d'établir une manufacture de chemises en cette Cité.

Lettre de  
Mr. Charles Bourgeois.

Une lettre de Mr. Charles Bourgeois, concernant la tenue d'une ligne de bateau traversier entre

Sundi, le 12 Juin 1905.

Trois-Rivières et St. Légoires.

Mr. Edmond Pratte. Lettre de

Que une lettre de Mr. Edmond Pratte, se plaignant de dommages que l'arrêt de l'eau de l'Aqueduc lui a causés dernièrement.

Mr. Geo. Seasdale. Lettre de

Que une lettre de Mr. George Seasdale, demandant une réduction de taxes comme locataire.

Canada Iron Furnace Co. Lettre de la

Que une lettre de la "Canada Iron Furnace Co.", offrant de vendre à la Corporation des scories de fourneaux pour améliorer la rue St. Maurice.

Comité des Finances. Rapport du

Référé à l'Inspecteur-de-Ville qui devra faire rapport.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	273	88
" " Do. (Ent. & Répt.)	229	05
" des Chemins,	154	99
" " Marchés,	71	96
" du Feu,	2	66
" de l'Éclairage,	-	50
" " l'Hotel-de-Ville,	306	65
" " la Police,	415	19
" " " Communes,	8	40
" " " Santé,	164	54
Drainage,	4	80
Ponts St. Maurice,	32	70
Rues sous Contrôle,	38	-
Parage des Rues,	40	74
Carré Champlain,	37	20
Carré Le Platon,	-	45
Papeterie, Annonces et Impressions,	2	75
Assurances des Propriétés de la Corporation,	24	50
Frais Légaux,	45	25
A Reporter	1,854	21

Lundi, le 12 Juin 1905.

	Report \$	1,857 21
Billets Payables		8,000 -
Intérêt et Commission,		438 56
Dépenses Contingentes,		241 91
Salaires,		289 98
Divers Comptes,		16 78
	\$	10,844 44

Respectueusement soumis,  
 (signé) John P. Rebutt, Présdt.,  
 A. O. Verrette,  
 P. J. Héroux.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Farmer,  
 Secondé par Mr. Jacob,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
 concernant les alarmes pour incendies, pendant le  
 mois de Mai dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
 informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à  
 formuler contre les débitants de liqueurs de cette  
 Cité, pour le mois de Mai dernier.

3<sup>e</sup> Motion  
 Mr. J. P. Farmer nommé  
 Maire Suppléant.

Proposé par Mr. Duplessis,  
 Secondé par Mr. Rebutt,  
 Que Mr. l'échevin A. P. Farmer  
 soit nommé Maire suppléant de la Cité des Trois-  
 Rivières en remplacement de Mr. A. P. Pourigny  
 qui a résigné.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
 Mr. Joseph Imbleau  
 nommé Echevin.

Proposé par Mr. Page,  
 Secondé par Mr. Sévigny,  
 Que Mr. Joseph Imbleau soit nommé  
 échevin pour le Quartier St. Louis, en remplacement  
 de Mr. Joseph A. Bellefeuille qui vient d'être  
 nommé



Lundi, le 12 juin 1905.

nommé Maire de la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Nouveaux trottoirs sur la  
rue De Bonnancourt.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que les propriétaires de terrains situés sur le  
côté sud-est de la rue De Bonnancourt en cette Cité soient  
notifiés d'avoir à faire un trottoir de première classe d'hui  
à huit jours, au front de leur dite propriété.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Pose d'une lumière arc et d'une  
borne fontaine au coin des rues  
De Bonnancourt et St<sup>e</sup> Pécale.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Jacob,

Qu'une borne fontaine et une lumière arc  
soient placées au coin des rues De Bonnancourt et St<sup>e</sup> Pécale  
et que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit  
chargé d'ordonner ces travaux à qui de droit.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
Arsène Robert.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Séigny,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières à Arsène Robert et cession par ce dernier  
à Louis Pelletier d'un emplacement situé au côté  
Nord-est de la rue Ferrais en cette Cité, et cela, suivant  
acte préparé par P. O. Guillet, Ecr. N. P. qui vient d'être lu devant  
ce Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
Louis Pelletier.

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières à Louis Pelletier d'un emplacement situé au  
côté nord-est de la rue Ferrais en cette Cité, et cela, suivant  
acte préparé par P. O. Guillet, Ecr. N. P. et qui vient  
d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Le

# Lundi, le 12 Juin 1905.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-neuf de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

*E. H. Régulier*  
Sec.-Prés.

*J. A. Bellefeuille*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
19 Juin 1905.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire *J. A. Bellefeuille,*  
Messieurs les Echevins *Uldoric Dufresne,*  
*L. G. Duplessis,*  
*A. A. Farmer,*  
*A. Jacob,*  
*M. Lafontaine,*  
*N. Lamy,*  
*Chs. Pagé,*  
*A. W. Verrette.*

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Pierre Lord.

Requête de Mr. Pierre Lord, demandant la remise du montant qu'il a payé pour taxe sur loyer, et cela, car qu'il est propriétaire et non locataire depuis le vingt d'Avril mil neuf cent trois.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Ant. Dussault & all.

Requête de Mr. Antoine Dussault et autres, demandant que la piste de bicycles dans cette partie de la rue St-Maurice comprise entre l'Avenue Laviolette et le Grand Pont St-Maurice soit mise en bon état.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. S. V. Gaudin & all.

Requête de Mr. S. V. Gaudin et autres, demandant l'abolition de la taxe sur les bicycles.

Requête

# Lundi, le 19 Juin 1905.

Requête de  
Mr. A. M. Gauthier.

Requête de Mr. Adélarde M. Gauthier, demandant que la borne-fontaine placée en face de sa propriété, sur la rue Du Platon, soit changée de place, afin de faire cesser des inconvénients occasionnés par son installation actuelle.

Accordée.

Lettre du  
Gardien des Ponts St. Maurice.

Lue une lettre du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que Mr. Pierre Poupin, cultivateur, du Cap de la Magdeleine, a fait trotter son cheval sur ces Ponts, le treize de Juin courant.

Devra payer cinq piastres d'amende.

Lettre de  
Mr. Chas. Edm. Baron.

Lue une lettre de Mr. Chas. Edm. Baron, Avocat, donnant avis au Conseil, qu'il a reçu instruction de Mr. Johnny Girard, d'intenter une poursuite contre la Corporation de cette Cité, pour un accident qu'il dit avoir été occasionné à son enfant Géphire Girard, par le mauvais état d'un trottoir sur le Chemin St. Marguerite.

Référée au Comité des Finances.

Rapport de  
Mr. F. S. Pourigny.

Lue un rapport de Mr. F. S. Pourigny, concernant la "Montreal Suspenders and Umbrella Company."

Rapport de  
Mr. J. P. Peibutt.

Lue un rapport de Mr. John Thomas Peibutt, concernant la "Montreal Suspenders and Umbrella Company."

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lue un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant le coût du pavage de rues fait avec des scories provenant des Forges Radnor.

Référé au Comité des Chemins.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-six de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. D. Traubner  
Sec. - Prés.

J. F. Bellesville  
Maire.

Lundi, le 26 juin 1905.

Assemblée Régulière.  
26 juin 1905.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le vingt-sixième jour de Juin, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Mon Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. G. Bellefeuille,  
Uldoric Duprasne,  
L. G. Duplassis,  
A. A. Farmer,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Johs. Page,  
P. Séigny,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Alfred Prigon.

Requête de Mr. Alfred Prigon, deman-  
dant le paiement de la balance du montant de son  
contrat pour la construction du trottoir autour du  
carré Champlain.

Requête de  
Messrs. Girard & Godin.

Requête de Messrs. Girard & Godin, deman-  
dant au Conseil de leur vendre une certaine por-  
tion de terrain, pour établir une voie de chemin de fer  
pour l'usage particulier de leur manufacture.

Requête de  
Mrs. De Blois et Pourigny.

Requête des Docteurs De Blois et Pourigny,  
demandant une réduction sur l'évaluation de leur institu-  
tion hydro-électrothérapique, et une exemption de taxes.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Edouard Dupont.

Requête de Dame Veuve Edouard Dupont,  
demandant la remise du montant qu'elle doit pour  
taxes.

Lettre de  
M<sup>rs</sup> Ricard et Lajoie.

Accordée.  
Lue une lettre de M<sup>rs</sup> J. H. Ricard et  
A. G. Lajoie, demandant que la livraison de  
la glace, au Marché-aux-Denrées, soit faite par en arrière.  
Référé au Comité des Marchés.

Lue

Lundi, le 26 Juin 1905.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, informant le Conseil que, le trottoir en blocs de ciment autour du carré Champlain, pour lequel MM. Alfred Arigon et Arthur Dargis avaient le contrat, a été parachévé le vingt-deux de Juin courant.

1<sup>ère</sup> Motion  
Vente de terrain à Messrs.  
Girard & Godin.

Proposé par Mr. Sévigny,  
Secondé par Mr. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Girard & Godin d'une lisière de terrain dans la Commune des Trois-Rivières, pour la somme de soixante-et-quinze piastres, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., W. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Loyer de terrain à Messrs.  
Girard & Godin.

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail à loyer par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Girard & Godin, d'une lisière de terrain située dans la Commune des Trois-Rivières, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., W. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Drainage, rue De Bonnacourt.  
court.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que Mr. L'Inspecteur-de-Ville soit autorisé à poser les tuyaux de drainage dans cette partie de la rue De Bonnacourt comprise entre les rues Ste. Pécale et Herland.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Ch. Décaubin  
Sec.-Prés.

J. F. Bellefleur  
Maire.

Vendredi, le 30 Juin 1905.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, le 9 Juin 1905.  
Ou  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières,  
pour Vendredi, le trente de Juin courant, à sept  
heures et demie du soir, pour affaires ordinaires.  
(Signé) J. A. Bellefeuille,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
30 Juin 1905.

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le trentième  
jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:  
Son Honneur le Maire J. A. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins L. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Samy,  
J. A. Pettitt,  
A. W. Verrette.

Requête de Messrs. Duplessis, Dugré & Cie,  
demandant une réduction de la taxe sur loyer qui  
leur est chargée.

Refusée.

Lettre de Mr. Alfred J. Gouin.  
Une lettre de Mr. Alfred J. Gouin, concer-  
nant la tenue de lignes de bateaux-traversiers entre Trois-  
Rivières et Ste Angèle de Laval, et entre cette Cité et Ste Gré-  
goire.

Rapport:



# Vendredi, le 30 juin 1905.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N<sup>o</sup> 1. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	\$ 343	10
" " Do. (Ent. & Répt.)	2,299	52
" des Chemins,	1,291	85
" " Marchés,	66	65
" du Rue,	3	35
" de l'Hôtel-de-Ville,	93	24
" " la Police,	91	82
" " " Commune,	—	65
" " " Santé,	13	95
Drainage,	19	33
Ponts St. Maurice,	65	32
Rues sous Contrôle,	34	15
Cavage des Rues,	123	97
Carré Champlain,	160	72
Carré St. Platon,	8	48
Carré St. Philippe,	1	20
Atelier des Départements,	33	47
Papeterie et Impressions,	4	—
Pris Légal,	16	40
Billets Payables,	147,823	50
Intérêt et Commission,	971	02
Papes Municipales,	1	50
Dépenses Contingentes,	150	45
Divers Comptes,	331	82
	\$ 183,952	46

Respectueusement soumis,  
(Signé) F. O. Verrette,  
P. J. Héroux,  
John A. Peabutt.

Rapport:

# Vendredi, le 30 Juin 1905.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 2. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Équeduc, (Construction)	\$	62	68
" " Do. (Ent. & Répt.)		14	80
" des Chemins,		135	34
" " Marchés,		1,183	60
" du Feu,		"	25
" de l'Hôtel-de-Ville,		3	55
" " la Police,		356	46
" " " Communes,		26	88
" " " Santé,		60	91
Drainage,		210	15
Ponts St Maurice,		82	87
Rues sous contrôle,		21	65
Cavage des Rues,		155	41
Carrié Champlain,		391	56
Carrié Le Platon,		3	25
Papeterie et Impressions,		3	25
Billets Payables,		7,500	"
Intérêt et Commission,		37	29
Dépenses Contingentes,		592	41
Salaires		289	98
Divers Comptes,		9	15
	\$	11,141	47

Respectueusement soumis,  
(Signé) John P. Robbitt, Prédé,  
B. W. Verrette,  
O. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que les rapports numéros un et deux du Comité

Vendredi, le 30 Juin 1905.

141

Comité des Finances qui viennent d'être lus soient adoptés.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Transfert de propriété et réduction  
des taxes à Mr. Pierre Lord.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que Mr. Pierre Lord soit entre au rôle d'Évaluation pour l'année courante (1905), comme propriétaire de l'immeuble qu'il occupe, et que le montant qu'il a payé pour deux années de taxes sur loyer lui soit remboursé, ou qu'il n'était pas locataire depuis le mois d'Avril mil neuf cent trois.

Adoptée.

Soumissions

pour tuyaux en grès.

Des soumissions ayant été demandées pour l'approvisionnement d'une certaine quantité de tuyaux en grès pour le Drainage, elles sont produites et ouvertes. Celle de Mr. P. A. Guin est acceptée.

Et la séance est ensuite levée.

J. P. Bellefeuille  
Sec. - Prés.

J. P. Bellefeuille  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
15 juillet 1905.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur l'Échevin J. A. Verrette, en sa qualité de Président des Elections Municipales pour l'année courante, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Samedi, le quinzième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire J. P. Bellefeuille,  
Messieurs les Échevins Aldoric Dupresne, v

B. G. Duplessis,

A. A. Farmer,

P. J. Héroux, v

Obs.

# Samedi, le 15 juillet 1905.

Chs. Pagé,  
A. Sévigny, v  
J. P. Pebbutt, v  
A. A. Verrette, v

Rapport du  
Président des Elections  
Municipales pour 1905.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre que le  
Président des Elections Municipales pour mil neuf cent cinq  
lui a adressée, par laquelle, il l'informe du résultat  
des dites élections.

Prestation du serment  
des Echevins nouvelle-  
ment élus.

Les Echevins élus aux dernières Elections Municipales  
savoit:

Monsieur Paul Olet Drolet pour le Quartier St. Louis,  
Monsieur Majorique Lafontaine pour le Quartier St. Philippe,  
Monsieur Napoléon Lamy pour le Quartier Notre-Dame, et  
Monsieur François Siméon Pourigny pour le Quartier St. Ursule,  
prêtent le serment prescrit par la loi et prennent ensuite  
leurs sièges au Conseil.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination du  
Maire Suppléant.

Proposé par Mr. Drolet,

Secondé par Mr. Pourigny,

Que Mr. l'Echevin A. A. Farmer soit  
nommé Maire Suppléant pour les prochains six mois.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Formation des Comités  
Permanents.

Proposé par Mr. Pagé,

Secondé par Mr. Duplessis,

Que les comités permanents soient  
composés et formés de la manière suivante, savoir:

— Finances. —

Mr. P. A. Drolet, . . . . . Président,  
M. M. L. G. Duplessis, A. A. Farmer, O. J. Héroux, Kap. Lamy.

— Aqueduc. —

Mr. M. Lafontaine, . . . . . Président,  
M. M. P. A. Drolet, Charles Pagé, A. Sévigny, A. S. Pourigny.

— Eclairage. —

Mr. W. Dupresne, . . . . . Président,  
M. M. L. G. Duplessis, M. Lafontaine, Charles Pagé, J. P. Pebbutt.

— Drainage. —

Samedi, le 15 juillet 1905.

— Drainage. —

M. Nap. Lamy, . . . . . Président,  
M. M. P. A. Drolet, F. F. Farmer, Charles Page, F. A. Verret.

— Feu. —

M. F. A. Verret, . . . . . Président,  
M. M. F. F. Farmer, P. J. Héroux, W. Lafontaine, F. S. Pouigny.

— Police. —

M. G. Z. Duplessis, . . . . . Président,  
M. M. W. Duprasne, F. F. Farmer, Nap. Lamy, J. P. Rebutt.

— Chemins. —

M. Charles Page, . . . . . Président,  
M. M. P. A. Drolet, G. Z. Duplessis, Nap. Lamy, F. A. Verret.

— Santé. —

M. J. P. Rebutt, . . . . . Président,  
M. M. W. Duprasne, G. Z. Duplessis, W. Lafontaine, F. S. Pouigny.

— Marchés. —

M. P. J. Héroux, . . . . . Président,  
M. M. W. Lafontaine, Nap. Lamy, J. P. Rebutt, F. A. Verret.

— Hôtel-de-Ville. —

M. F. S. Pouigny, . . . . . Président,  
M. M. P. A. Drolet, F. F. Farmer, P. J. Héroux, F. Sévigny.

— Commune. —

M. F. Sévigny, . . . . . Président,  
M. M. W. Duprasne, Nap. Lamy, Charles Page, F. S. Pouigny.

Proposé par Mr. Rebutt, en amendement,  
Secondé par Mr. Duprasne,

Que les différents Comités Permanents  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour l'année  
courante, soient composés de la manière suivante:

— Finances. —

3<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la motion  
No. 25.

# Samedi, le 15 juillet 1905.

## — Finances. —

M. A. S. Pourigny, ..... Président,  
 MM. P. A. Drolet, P. J. Héroux, W. Lamy, J. P. Pebbutt.

## — Aqueduc. —

M. P. Sévigny, ..... Président,  
 MM. G. Z. Duplessis, W. Lafontaine, Chs. Page, F. A. Verrette.

## — Eclairage. —

M. W. Dupresne, ..... Président,  
 MM. P. A. Drolet, G. Z. Duplessis, J. P. Pebbutt, A. S. Pourigny.

## — Drainage. —

M. F. A. Verrette, ..... Président,  
 MM. W. Dupresne, F. F. Farmer, P. J. Héroux, Chs. Page.

## — Feu. —

M. F. F. Farmer, ..... Président,  
 MM. W. Lafontaine, W. Lamy, P. Sévigny, A. S. Pourigny.

## — Police. —

M. G. Z. Duplessis, ..... Président,  
 MM. W. Lamy, J. P. Pebbutt, A. S. Pourigny, F. A. Verrette.

## — Chemins. —

M. Chs. Page, ..... Président,  
 MM. G. Z. Duplessis, P. J. Héroux, W. Lamy, F. A. Verrette.

## — Santé. —

M. P. A. Drolet, ..... Président,  
 MM. W. Dupresne, F. F. Farmer, Chs. Page, P. Sévigny.

## — Marchés. —

M. P. J. Héroux, ..... Président,  
 MM. P. A. Drolet, G. Z. Duplessis, W. Lamy, F. A. Verrette.

## — Hôtel de Ville. —



Samedi, le 15 juillet 1905.

- Hôtel-de-Ville. -

M. J. P. Peibutt, ..... Président,  
M. M. O. A. Drolet, F. F. Farmer, M. Lafontaine, F. P. Pourigny.

- Commune. -

M. M. Lafontaine, ..... Président,  
M. M. W. Dupresne, F. F. Farmer, Chs. Pagé, P. Sévigny.

Rejetée sur division de sept contre et cinq pour, savoir:

<p>Contre:</p> <p>M. M. Drolet, Duplessis, Farmer, Lafontaine, Lamy, Pagé, Pourigny,</p>	<p>Pour:</p> <p>M. M. Dupresne, Héroux, Sévigny, Peibutt, Verrette.</p>
--	---

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Requête de Mr. Théodore Dupuis, demandant une réduction sur le montant de la taxe sur loyer qui lui est chargé.

Requête de Mr. Siméon Jean, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'il doit pour taxes.

Accordée.  
Lue une lettre de Mr. J. B. Lapolice, réclamant des dommages au montant de cinq piastres.

Reférée au Comité de Santé.  
Lue une lettre de Demoiselle F. Lambert, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Reférée au Comité des Chemins.  
Lue une lettre de Mr. W. G. Gouin, offrant de vendre à la Corporation de cette cité un certain matériel pour couvrir les bâtisses.

Proposé.

Samedi, le 15 juillet 1905.

4<sup>e</sup> Motion  
Balustrade pour la salle  
du Conseil de Ville.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit autorisé d'ordonner chez Mr. Joseph Paquette la construction d'une balustrade pour la salle du Conseil-de-Ville, au prix de \$3.25 le pied courant, suivant le plan et devis N<sup>o</sup> 2 soumis au Conseil par le dit Jos. Paquette.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par les  
Religieuses Ursulines,  
pour manège militaire.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente de terrain par les Religieuses Ursulines des Trois-Rivières à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et cession par cette dernière à Sa Majesté le Roi Edouard VII, pour la construction d'un manège militaire en cette Cité, lequel acte a été préparé par P. O. Guillet, Ecr., N. O. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
Johnny Lacroix.

Proposé par Mr. Sévigny,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Johnny Lacroix et cession par ce dernier à Arthur St. Pierre, d'un terrain situé sur le côté sud-ouest de la rue Gervais en cette Cité, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., N. O., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Privilege pour traverses  
entre Trois-Rivières et  
la rive sud du Fleuve  
St. Laurent.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que le droit et privilege exclusifs de traverser les passagers, marchandises, animaux, voitures et objets quelconques, entre la Cité des Trois-Rivières et les paroisses de Ste. Angèle de Laval et de St. Grégoire pendant un terme de dix années à compter du premier

Samedi, le 15 juillet 1905.

147

premier de Mai prochain (1906), soit accordé à Mr. W. J. Louin aux charges et conditions suivantes, savoir:

1°. Que des traverses régulières entre la Cité des Trois-Rivières et la paroisse de St. Angèle de Laval, et aussi entre la dite Cité des Trois-Rivières et la paroisse de St. Grégoire à l'endroit appelé rivière Godfroy soient tenues durant tout le dit terme de dix années consécutives à compter de et en commençant le premier de Mai prochain (1906), tant en hiver qu'en été, et cela conformément aux tableaux ci-joints réglant les heures et le taux des charges des dites traverses, à l'exception cependant de la traverse entre Trois-Rivières et St. Grégoire qui ne sera tenue que durant la saison de navigation possible par bateau à vapeur.

2°. Que le dit W. J. Louin devra se procurer à ses frais des bateaux à vapeur convenables, de force et de capacité suffisantes, devant contenir, le bateau faisant la traverse à St. Angèle, pas moins de quinze voitures attelées, et celui faisant la traverse à St. Grégoire, pas moins de huit voitures attelées, et dont les plans et devis devront au préalable être approuvés et acceptés par le dit Conseil, pour tenir les dites traverses durant les saisons tant d'hiver que d'été comme ci-dessus dit, et tous autres vaisseaux, canots ou embarcations convenables et approuvés par la Corporation pour le temps où la navigation est impossible par bateau à vapeur pour la dite traverse entre la Cité des Trois-Rivières et la paroisse de St. Angèle.

3°. Que deux copies du Tarif des Taux et du Tableau des heures des dites traverses, certifiées par le Secrétaire-Trésorier de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières devront être encadrées proprement et protégées par une vitre, et tenues constamment affichées une à l'avant et l'autre à l'arrière des bateaux, à des endroits apparents de manière à être vues facilement des passagers qui voudront en prendre connaissance.

4°.

Samedi, le 15 juillet 1905.

4°. Qu'en tout temps, et durant les saisons tant d'hiver que d'été, le dit O. J. Louin devra fournir à ses frais, de chaque côté des dites traverses, des débarcadères d'un accès facile et commode, pour l'usage des passagers et le transport et l'embarquement et le débarquement des marchandises, voitures, passagers, animaux et autres objets dans et des dits bateaux traversiers.

5°. Le dit O. J. Louin devra tenir des livres de comptes dans lesquels seront entrées les recettes et les dépenses journalières de la traverse entre cette cité et la paroisse de St. Grégoire, et le Conseil ou ses officiers auront en tout temps le droit d'examiner ces livres pour constater s'il y a profit ou perte pour le dit O. J. Louin dans la tenue de cette traverse, et dans le cas où il y aurait perte, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières s'engage à lui rembourser ses pertes annuelles jusqu'au montant de six cents piastres mais pas davantage. Les réparations et améliorations que le dit O. J. Louin fera au bateau faisant le service de la dite ligne de St. Grégoire ne seront pas calculées dans les dépenses ci-haut mentionnées.

6°. Dans le cas où le dit O. J. Louin ferait défaut, ou négligerait de remplir les obligations ci-dessus mentionnées ou aucune d'elles ou ne se conformerait pas aux tarifs des taux et tableaux des heures des dites traverses, la dite Corporation aura le plein droit d'annuler les présentes et le droit du dit O. J. Louin d'exploiter les dites traverses avec frais, dépens, dommages et intérêts contre le dit O. J. Louin qui, de son côté, ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni recours en dommages contre la dite Corporation.

### Tarif des Charges

pour transport des personnes et marchandises, etc., entre la Cité des Trois-Rivières et St. Angèle de Saval.

Chaque personne, au-dessus de 12 ans, aller et retour le même jour  
chaque

Sté. Hiver  
10<sup>00</sup> 25<sup>00</sup>

# Samedi, le 15 juillet 1905.

Chaque personne, au-dessous de 12 ans, aller et retour le même jour	05 <sup>¢</sup> 15 <sup>¢</sup>
Un mouton,	05 <sup>¢</sup> 05 <sup>¢</sup>
Un cochon mort,	10 <sup>¢</sup> 10 <sup>¢</sup>
Un veau,	10 <sup>¢</sup> 10 <sup>¢</sup>
Un quart d'huile de charbon,	15 <sup>¢</sup> 20 <sup>¢</sup>
Un coffre ordinaire de viande,	10 <sup>¢</sup> 10 <sup>¢</sup>
Une tonne de melasses,	50 <sup>¢</sup> 45 <sup>¢</sup>
Une tête à cornes,	25 <sup>¢</sup> 50 <sup>¢</sup>
Un cheval,	25 <sup>¢</sup> 50 <sup>¢</sup>
Une voiture, chargée de 1000 livres avec son conducteur,	25 <sup>¢</sup> 50 <sup>¢</sup>
Une voiture, double chargée de 2000 livres avec son conducteur,	50 <sup>¢</sup> 1.00

Les voitures contenant un poids plus élevé que celui ci-dessus mentionné seront chargées au prix de 3 1/2<sup>¢</sup> en été et 5<sup>¢</sup> en hiver par cent livres additionnelles, et lorsqu'un coffre de viande contiendra plus de 300 livres il sera payé 3 1/2<sup>¢</sup> pour chaque cent livres additionnelles.

Les heures de départ et d'arrivée des bateaux traversiers entre cette cité et les paroisses de St. Angèle de Laval et de St. Grégoire seront celles fixées par la résolution de ce Conseil en date du vingt-neuf juillet mil neuf cent un, et aussi le tarif des charges entre cette cité et la paroisse de St. Grégoire.

Les traverses d'été commenceront le premier de Mai pour se terminer le quinze de Novembre de chaque année, et les traverses d'hiver commenceront le quinze de Novembre pour se terminer le premier de Mai de l'année suivante.

Les heures des traverses pourront être changées en tout temps lorsque le Conseil le jugera à propos.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Nouveaux trottoirs sur  
la rue St. Olivier.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Drolet,

Que les propriétaires de terrains sur le côté Nord-Ouest de la rue St. Olivier entre la rue Bureau et la Commune soient notifiés de faire un trottoir de première classe

Samedi, le 15 juillet 1905.

classe au front de leur propriété, d'aujourd'hui à huit jours.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente-et-un de juillet courant, à sept heures et demie du soir.

*A. J. Bellefeuille*  
Sec. Prés.

J. A. Bellefeuille  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 24 juillet 1905.  
Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mardi, le vingt-cinq de juillet courant, à sept heures et demie du soir, concernant l'acte d'achat du terrain des Révérendes Dames Ursulines pour le Manège Militaire.

(Signé) J. A. Bellefeuille,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
25 juillet 1905.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-cinquième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. A. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins Aldovic Dupesne,  
G. J. Duplessis,  
A. J. Parmer,  
O. J. Oeroup,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page.

Proposé



Mardi, le 25 juillet 1905.

<sup>1<sup>ère</sup></sup> Motion  
Vente de terrain par les  
Dames Ursulines,  
pour manège militaire.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Lamy,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de vente par les Dames Ursulines des  
Trois-Rivières à la Corporation de la Cité des Trois-  
Rivières de terrains situés au coin des rues St. François-  
Xavier et St. Geneviève, et cela, suivant acte préparé par  
P. O. Guillet, C. S., V. P. qui vient d'être lu devant  
ce Conseil.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

J. P. Bellefeuille  
Maire.  
L. Thibault  
Sec. - Prés.

Assemblée Régulière.  
31 juillet 1905.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le trente-et-unième jour de Juillet, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

- J. P. Bellefeuille,
- Uldoric Dupresne,
- L. G. Duplessis,
- P. A. Farmer,
- P. J. Oeroup,
- M. Lafontaine,
- W. Lamy,
- Chs. Pagé,
- P. Sévigny,
- J. P. Tebbutt,
- A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Phais G. Lamy.

Requête de Mr. Phais G. Lamy, demandant  
que les noms de Phais G. Lamy et de Leopold Lamy  
soient

Lundi, le 31 juillet 1905.

soient substitués à celui de Dame Elzire Lamy, Veuve de feu Désiré Lacerte, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1905), comme propriétaires de l'immeuble, lot numéro quatre cent quatre-vingt-neuf (489) du Cadastre officiel de cette cité.

Accordée.

Requête de Mr. Wilfrid Hamel, demandant d'être nommé Messager du Conseil de cette cité.

Requête de Mr. Arthur Leblanc, demandant d'être nommé Messager du Conseil-de-Ville.

Requête de Mr. Arthur Parent, demandant d'être nommé Collecteur et Messager de l'Hôtel-de-Ville.

Requête de Mr. Arthur Raymond, demandant que les tuyaux du Drainage soient conduits jusqu'à sa propriété située sur le côté Nord-Est de la rue Ferland.

Accordée sur division de huit pour et deux contre, savoir:

Pour:

M. M. Dupresne,  
Duplessis,  
Farmer,  
Héroux,  
Pagé,  
Sévigny,  
Tebbutt,  
Verrette,

Contre:

M. M. Lafontaine,  
Lamy.

Requête de Dame Veuve W<sup>m</sup> Henri Vachon, demandant la remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Référée au Comité des Finances.

Requête de Dame Ludger St. Louis, demandant la remise du montant de taxes dues à la corporation de cette cité par son mari.

Référée au Comité des Finances.

Requête

Sundi, le 31 juillet 1905.

Requête de  
D<sup>me</sup> Narcisse Lacombe.

Requête de Dame Narcisse Lacombe, demandant au Conseil d'accepter la somme de dix piastres, en règlement de son compte de taxes.

Accordée.

Requête de  
l'Association Agricole de  
Trois Rivières.

Requête de l'Association Agricole du District des Trois Rivières, demandant au Conseil de permettre qu'une licence pour la vente de liqueurs enivrantes lui soit accordée pour le temps de la tenue de l'Exposition en cette Cité, du 7 au 12 d'Août prochain.

Accordée sur division suivante:

Pour:

M. Duplessis,  
Farmer,  
Héroux,  
Lafontaine,  
Verrette,

Contre:

M. Dupresne,  
Lamy,  
Pagé,  
Sévigny,  
Rebutt.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour.

Requête de  
l'Association des Menuisiers et Charpentiers.

Requête de l'Association des Menuisiers et Charpentiers, demandant l'usage gratuit de la Salle d'Opéra de l'Hôtel de Ville, pour une assemblée publique, à l'occasion de la fête du Travail.

Accordée.

Requête de  
Mr. Moïse Perreault & all.

Requête de Mr. Moïse Perreault et autres, demandant l'arrosage de cette partie de l'Avenue Laviolette comprise entre les rues St<sup>e</sup> Martin et St<sup>e</sup> Maurice.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Hubert Dussault.

Lue une lettre de Mr. Hubert Dussault, se plaignant de ce que les règlements concernant la construction ne sont pas observés.

Référée à l'Inspecteur-de-Ville.

Lettre de  
Mr. H. J. Grasset & all.

Lue une lettre de Mr. H. J. Grasset et autres, demandant au Conseil, de permettre au Chef de Police de cette Cité d'assister à une convention des Chefs de Police du Canada, à Toronto, le 5 septembre prochain.

Invitation acceptée.

LW

Lundi, le 31 juillet 1905.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Sur un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant le mauvais état d'un certain nombre de trottoirs en cette cité.

L'Inspecteur-de-Ville est autorisé à faire de suite les réparations les plus pressantes.

1<sup>ère</sup> Motion  
Peinturage au Marché  
aup-Denrées.

Proposé par Mr. Héroux,  
secondé par Mr. Lafontaine,

Que le Comité des Marchés soit autorisé à faire peintures l'extérieur des ouvertures du Marché-aup-Denrées.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
Euchariste Chandonnet.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Sévigny,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Euchariste Chandonnet, d'un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue Gervais en cette cité, et cela, suivant acte préparé par O. O. Guillet, Escv, N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le sept d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

E. A. Thibault  
Sec. - Prés.

J. A. Bellefeuille  
Maire.

Assemblée Régulière.  
7 Août 1905.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le septième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. A. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins O. O. Drolet,

Uldoric

Sundi, le 7 Août 1905.

Uldoric Dupresne,  
 G. G. Duplessis,  
 F. A. Farmer,  
 P. J. Héroux,  
 M. Lafontaine,  
 W. Lamy,  
 Jhs. Pagé,  
 A. Séguin,  
 J. A. Abbott,  
 F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de la  
 Cie du Chemin de Fer de la Vallée  
 du St. Maurice.

Requête de la Cie du Chemin de Fer de la Vallée  
 du St. Maurice, demandant l'octroi d'une somme  
 de soixante-et-quinze mille piastres, pour la construction  
 d'une ligne de chemin de fer entre Trois-Rivières et  
 Shawinigan Falls.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
 Mr. Louis Daviau & al.

Requête de Mr. Louis Daviau et autres,  
 demandant la pose d'une lumière au coin  
 des rues St. Julie et St. Martin.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de  
 Mr. L. P. Michelin.

Requête de Mr. L. P. Michelin, demandant  
 d'être nommé Collecteur de la Corporation  
 de cette Cité.

Requête de  
 Mr. Lucien Massicotte.

Requête de Mr. Lucien Massicotte,  
 demandant d'être nommé Gardien de l'Hôtel-de-  
 Ville et Messager du Conseil.

Requête de  
 Mr. George Purcotte.

Requête de Mr. George Purcotte, deman-  
 dant que le Conseil fasse observer les règlements  
 de la traverse entre cette Cité et St. Angèle de  
 Laval.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
 Mr. G. Tekeman.

Requête de Mr. G. Tekeman, demandant  
 que la taxe comme journaliste soit déduite  
 de son compte.

Référée au Comité des Finances.

Requête

Lundi, le 7 Août 1905.

- Requête de Mr. J. E. Bernaquez et autres, demandant le redressement d'une partie de la rue De Bonnancourt.  
Référé au Comité des Chemins.
- Requête de Mr. Louis Boisclair et autres, demandant l'élargissement de cette partie de la rue St Olivier vis-à-vis des propriétés de M. A. Dussault et Aldoric Carignan.  
Référé au Comité des Chemins.
- Requête de Mr. Ferdinand Hamelin et autres, demandant que les assemblées du Conseil soient tenues d'une manière plus régulière.
- Requête de Mr. G. Symburner et autres, demandant la construction d'un élévateur dans le Marché aux Denrées.  
Référé au Comité des Marchés.
- Requête de Mr. Judger Rivard, demandant au Conseil de faire disparaître les obstructions que le C. P. R. a fait placer, par construction ou autrement, dans la rue De Noue.
- Lettre de Mr. Dominique Pleau, offrant sa résignation comme Collecteur et Messenger de la Corporation, et demandant que le salaire, comme tel, pour le présent mois d'Août lui soit payé.  
Accordée.
- Lettre de Messrs. Girard & Godin, demandant au Conseil de leur faire remise de la somme de dix mille piastres en à compte sur déboursés faits pour la construction de leur manufacture.  
Référé au Comité des Finances.
- Lettre de Mr. John Ryan, Sr., se plaignant du mauvais état de la rue Notre-Dame.  
Référé à l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport:



# Sundi, le 7 Août 1905.

Comité des Finances.

Rapport du Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	968	29
" " Do. (Ent. & Répt.)		220	88
" des Chemins,		491	26
" " Marchés,		194	91
" du Feu,		189	42
" de l'Éclairage,		50	41
" " l'Hôtel-de-Ville,		457	89
" " la Police,		387	84
" " " Commune,		44	03
" " " Santé,		51	21
Drainage,		1,557	47
Ponts St. Maurice,		133	93
Rues sous Contrôle,		134	82
Cavage des Rues,		600	54
Carrié Champlain,		81	24
Carrié Le Platon,		12	88
Carrié St. Philippe,		2	51
Station de Police et du Feu,		-	25
Atelier des Départements,		-	18
Papeterie et Impressions,		64	59
Assurances des Propriétés de la Corporation,		35	25
Frais Légaux,		2	-
Billets Payables,		185,323	50
Intérêt et Commission,		1,240	18
Dépenses Contingentes,		3,082	11
Salaires,		289	98
Divers Comptes,		191	27
	\$	195,808	84

Respectueusement soumis,

(Signé)

Lundi, le 7 Août 1905.

(Signé) P. O. Drolet, Prsdt.,  
R. Lamy,  
L. G. Duplessis.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Dufresne,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
concernant le nivellement et le macadamisage de cette  
partie de la rue Royale comprise entre la rue Bon-  
aventure et l'Avenue Laviolette.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
sur la lettre de Mr. Hubert Dussault, présentée au  
Conseil, le 31 Juillet dernier, au sujet d'infractions  
aux règlements concernant la construction.

L'Inspecteur de Ville devra faire exécuter les règle-  
ments.

Rapport de  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant les alarmes pour incendies, pendant le  
mois de Juillet dernier.

2<sup>ème</sup> Motion  
Pour nommer un Col-  
lecteur et Messager.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Sévigny,  
Que Mr. Wilfrid Hamel soit nommé  
collecteur et Messager de ce Conseil et gardien de  
l'Hôtel de Ville en remplacement de Mr. Dominique  
Oleau qui a démissionné, et cela, avec le même  
salaire et aux mêmes conditions.

3<sup>ème</sup> Motion  
En amendement à la motion  
N<sup>o</sup> 2.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Drolet,

Que la motion de Mr. l'Échevin  
Verrette concernant la nomination du Collecteur et  
Messager de ce Conseil en remplacement de Mr. D.  
Oleau soit déferée à la prochaine assemblée du  
Conseil pour considération.

Adoptée

# Sundi, le 7 Août 1905.

Adoptée sur division de sept pour et quatre contre, savoir:

- |               |                 |
|---------------|-----------------|
| Pour:         | Contre:         |
| M. M. Drolet, | M. M. Dufresne, |
| Duplessis,    | Sévigny,        |
| Farmer,       | Rebutt,         |
| McÉroup,      | Verrette.       |
| Lafontaine,   |                 |
| Lamy,         |                 |
| Page,         |                 |

La motion principale étant alors mise aux voix est rejetée sur même division.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Rebutt,

Que le chef de Police de cette cité soit autorisé à prendre des procédés judiciaires contre les débitants de liqueurs qui ont enfreint la loi des licences.

Proposé par Mr. Farmer, en amendement,  
Secondé par Mr. McÉroup,

Que la motion de Mr. l'Échevin Lamy concernant les débitants de liqueurs soit déferée à la prochaine séance de ce conseil afin d'avoir plus d'explications à ce sujet et ne pas s'exposer à des frais inutiles.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, savoir:

- |               |                 |
|---------------|-----------------|
| Pour:         | Contre:         |
| M. M. Drolet, | M. M. Dufresne, |
| Duplessis,    | Lamy,           |
| Farmer,       | Sévigny,        |
| McÉroup,      | Rebutt,         |
| Lafontaine,   | Verrette.       |
| Page,         |                 |

La motion principale étant alors mise aux voix est rejetée sur même division.

Proposé

4<sup>e</sup> Motion  
Poursuite des débitants de liqueurs.

5<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la motion No. 4.

Lundi, le 7 Août 1905.

6<sup>e</sup> Motion  
L'Association Agricole des P.R.  
pour l'eau de l'Association Agricole des P.R.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que la réclamation de ce Conseil contre  
l'Association Agricole du District des Trois-Rivières  
pour l'eau de l'Association Agricole des P.R. soit réglée pour la somme de cent piastres.  
Adoptée sur division de huit pour et trois contre, favoir:

Pour:  
M. M. Drolet,  
Dufresne,  
Duplessis,  
Farmer,  
Héroux,  
Lafontaine,  
Pagé,  
Verrette,

Contre:  
M. M. Lamy,  
Sévigny,  
Rebutt.

7<sup>e</sup> Motion  
Avis au C. P. R. pour  
obstruction de la rue De Roue.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de  
ce Conseil soit autorisé d'écrire à la Cie de Che-  
min de Fer Pacifique Canadien pour l'informer d'avoir  
à faire disparaître et enlever les matériaux qui obstruent  
la rue De Roue en cette Cité.

Adoptée.

Des soumissions ayant été demandées pour  
couverture et lambris en tôle de l'écurie et le hangar  
neufs du Département des Chemins, elles sont produites  
et ouvertes. Celle de Messrs. Chs. & P. Camelin est  
acceptée.

Soumissions  
pour toit de l'Écurie du  
Dépt. des Chemins.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatorze  
d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

Z. Desautels  
Sec.-Prés.

L. Bellefeuille  
Maire.

Lundi, le 14 Août 1905.

Assemblée Régulière.  
14 Août 1905.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel des Villes, en la dite Cité, Lundi, le quatorzième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. P. Bellefeuille,  
O. A. Drolet,  
Aldoric Dupresne,  
O. J. Duplessis,  
A. P. Farmer,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
P. Sévigny,  
J. P. Abbott,  
A. J. Bourigny,  
A. V. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> J. D. Poliquin.

Requête de Dame Veuve Jules D. Poliquin, demandant au Conseil d'accepter la somme de dix piastres, en règlement du montant qu'elle doit pour taxes.

Requête de  
Mr. L. D. Héroux.

Requête de Mr. L. D. Héroux, demandant d'être nommé Collecteur et Messager du Conseil.

Requête de  
Mr. Félix Gélinas & al.

Requête de Mr. Félix Gélinas et autres, demandant la pose de quatre lumières à divers endroits sur la rue Gervais.

Lettre de  
Messrs. Girard & Godin.

Référée au Comité de l'Éclairage.  
Lue une lettre de Messrs. Girard & Godin, concernant le terrain qui doit être utilisé dans la Commune, pour une voie d'évitement de chemin de fer pour l'usage particulier de leur manufacture.

Lue

Lundi, le 14 Août 1905.

Lettre de la Waterous Engine Works Co.

Une lettre de la Waterous Engine Works Co., offrant de vendre à la Corporation de cette cité un rouleau à vapeur du poids de quinze tonnes, au prix de trois mille quatre cent cinquante piastres.

1<sup>ère</sup> Motion  
Achat d'un rouleau à vapeur.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Drolet,

Que la soumission de la Waterous Engine Works Co. pour la vente d'un rouleau à vapeur au prix de trois mille quatre cent cinquante piastres soit acceptée, la dite somme payable comme suit: cent piastres par le rouleau de la Corporation, et la balance, savoir: \$3,350 trois mille trois cent cinquante piastres par le billet de la Corporation payable dans un an de la date de la livraison du rouleau, avec intérêt à cinq par cent l'an.

2<sup>ème</sup> Motion  
En amendement à la motion n<sup>o</sup> 1.

Proposé par Mr. Verrette, en amendement,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que l'achat d'un rouleau à vapeur soit remis après les prochaines appropriations, ou qu'aucun montant n'a été voté à cet effet.

Rejetée sur division de huit contre et quatre pour, savoir:

Contre:  
M. M. Drolet,  
Dupresne,  
Duplessis,  
Farmer,  
Lafontaine,  
Lamy,  
Pagé,  
Pourigny,

Pour:  
M. M. Héroux,  
Sévigny,  
Rebutt,  
Verrette.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

3<sup>ème</sup> Motion  
Mr. L. Dolard Héroux nommé collecteur et messenger du Conseil.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Mr. L. Dolard Héroux soit nommé collecteur et messenger de ce Conseil en remplacement de



Sundi, le 11 Août 1905.

N<sup>o</sup> 4<sup>e</sup> Motion  
 On amende la motion  
 N<sup>o</sup> 3.

de Mr. Dominique Pleau qui a démissionné, et cela, avec le même salaire et aux mêmes conditions.

Proposé par Mr. Verrette, en amendement,

secondé par Mr. Séigny,

Que Mr. Wilfrid Camel soit nommé collecteur et messenger de ce Conseil et gardien de l'Hôtel-de-Ville, en remplacement de Mr. Dominique Pleau qui a démissionné, et cela, avec le même salaire et aux mêmes conditions.

Rejetée sur division de six contre et cinq pour, savoir:

Contre:

Mr. Drolet,

Harmer,

Lafontaine,

Lamy,

Pagé,

Pourigny,

Pour:

Mr. Dupresne,

Duplessis,

Séigny,

Peibutt,

Verrette.

Mr. L'Échevin Héroux s'est abstenu de voter.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Lamy,

secondé par Mr. Peibutt,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé de notifier Messieurs Joseph Antoine Frigon et Charles Dumoulin d'avoir à rembourser à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières dans un délai de quinze jours de cette date la somme de deux cent cinquante-sept piastres et soixante-et-dix-huit centins, étant le coût des matériaux et façon d'un trottoir au front de leur propriété sur le côté nord-est de la rue St. Paul en cette Cité, ainsi que la somme de quinze piastres et quarante-sept centins pour intérêt sur ces déboursés, laquelle somme de \$257.18 la Corporation a déboursée pour les dits Frigon et Dumoulin, à la date du onze Octobre mil neuf cent deux.

Adaptée.

Proposé

5<sup>e</sup> Motion  
 Avis à MM. Frigon &  
 Dumoulin, pour trot-  
 toir.

Sundi, le 11 Août 1905.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Anchelaga.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Pourigny,  
Que sur réception d'une garantie hypothé-  
caire en faveur de la Corporation de 3-Rivières son Honneur  
le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque  
d'Anchelaga un billet promissoire au montant de dix  
mille piastres, à un mois de cette date, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
pour faire prêt d'autant à Messieurs Girard & Godin en  
vertu d'un règlement de ce Conseil en date du vingt-deux  
Août mil neuf cent quatre.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par  
Dlle M. J. Kennis pour  
l'élargissement de la rue  
De Bonnacourt.

Proposé par Mr. Cagé,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que le terrain nécessaire à l'élargisse-  
ment de la rue De Bonnacourt et appartenant à Demoiselle  
Mary Jane Kennis soit acheté au prix de dix  
centins le pied en superficie.

Adoptée sur division de onze pour et un contre, savoir:

Pour:

Mr. Drolet,  
Dupresne,  
Duplessis,  
Farmer,  
Hérault,  
Lafontaine,  
Cagé,  
Séviigny,  
Rebutt,  
Pourigny,  
Verrette,

Contre:

Mr. Lamy.

8<sup>e</sup> Motion  
Remise de taxes à Mr.  
Napoléon Décoteau.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Rebutt,

Que la somme de neuf piastres  
et quatre-vingt-six centins due par Mr. Napoléon  
Décoteau pour taxes municipales, &c., soit  
déduite

Lundi, le 14 Août 1905.

déduite de son compte, pour cause de pauvreté.  
Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Poursuite contre débi-  
tants de liqueurs.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Tebbutt,

Que Mr. le Chef de Police de cette  
Cité soit autorisé à prendre des procédés judiciaires contre  
les débitants de liqueurs qui ont enfreint la loi des licences.

Rejetée sur division de huit contre et quatre pour, savoir:

Contre:

M. M. Drolet,  
Dufresne,  
Duplessis,  
Farmer,  
Hérault,  
Lafontaine,  
Page,  
Pouriquy,

Pour:

M. M. Lamy,  
Séigny,  
Tebbutt,  
Verrette.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Drolet.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce  
Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet  
d'accorder un octroi de soixante-quinze mille piastres  
à la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du  
St-Maurice pour la construction et la mise en opération  
d'une ligne de chemin de fer à la vapeur entre cette  
Cité et la ville de Shawinigan Falls, et cela, aux  
conditions qui seront spécifiées dans le dit règlement.

En Conseil, ce 14 Août 1905.

(Signé) P. O. Drolet.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-huit  
d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Desautels  
Sec. - Prés.

J. H. Bellefleur  
Maire.

Mercredi, le 23 Août 1905.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 22 Août 1905.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières,  
pour Mercredi, le vingt-trois d'Août courant, à sept  
heures et demie du soir, concernant l'octroi d'un Conces  
à la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du  
St Maurice et des réparations à l'Hôtel-de-Ville.

(Signé) J. A. Bellefeuille,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
23 Août 1905.

Et une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingt-troisième  
jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient  
présents, pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire J. A. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins O. A. Drolet,

Uldoric Dupresne,

L. G. Duplessis,

F. A. Farmer,

O. J. Héroux,

M. Lafontaine,

W. Lamy,

Chs. Page,

P. Lévis,

A. S. Pourigny,

A. A. Verette.

1<sup>ère</sup> Motion

Pour adopter le Règlement  
Chapitre 133.

Proposé par Mr. Drolet,

Secondé par Mr. Farmer,

Que le projet de règlement intitulé:  
"Règlement

Mercredi, le 23 Août 1905.

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer une aide ou bonus à la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice et à émettre des débiteures à cette fin" soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CXXXIII.

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer une aide ou bonus à la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice et à émettre des débiteures à cette fin.

Attendu que par la section 165 du Chapitre 44 de l'Acte 1 Édouard VII, telle qu'amendée par la section 9 du Chapitre 43 de l'Acte 5 Édouard VII, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a été spécialement autorisée à donner des argents pour venir en aide à la construction de chemins de fer;

Attendu que la construction d'un chemin de fer qui passerait par le côté ouest de la rivière St. Maurice, à partir de Trois-Rivières jusqu'aux Lacs, et se rendrait à la ville de Shawinigan Falls, serait d'un grand avantage pour les habitants de la Cité et du District des Trois-Rivières et devrait attirer dans notre port le commerce de l'ouest et du nord;

Attendu que la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice a adressé à ce Conseil une requête, en date du 7 Août 1905, demandant qu'un bonus de \$75,000 lui soit accordé, suivant certaines conditions mentionnées dans sa requête;

Attendu qu'il est désirable et avantageux d'aider à la construction du dit chemin, qu'il soit ordonné et statué, et nous le dit Conseil, ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1 — Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières pour et au nom de la Corporation de la dite Cité paiera et remettra aux conditions et aux époques ci-après établies à la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, sous forme d'aide ou bonus

la

— Chapitre 133. —  
Bonus à la Cie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.

Mercredi, le 23 Août 1905.

la somme de quatre-vingt-seize mille piastres (\$96,000) équivalant à trois mille piastres (\$3,000) par mille de chemin à être construit entre la cité des Trois-Rivières et la ville de Shawinigan Falls et aussi trois mille piastres (\$3,000) par mille de chemin à être construit entre la ville de Shawinigan Falls et le village de St. Jean des Piles, en passant par la ville de Grand'Vie, distance d'environ trente-deux milles en tout, aussi une certaine étendue de terrain à être pris dans la commune de cette cité et compris dans les limites suivantes, savoir: borné au nord par la profondeur des emplacements situés au sud-ouest de la rue Bellefeuille, à l'est par une ligne parallèle à la rue Gervais à une distance de cent quarante-deux pieds de la profondeur des emplacements sur le côté ouest de la dite rue Gervais, au sud par la profondeur des emplacements situés sur le côté nord de la rue St. Philippe, et à l'ouest par le terrain qui a été cédé à la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien en vertu d'une résolution de ce conseil en date du 6 Juin 1904, laquelle lisière de terrain devra dans toute sa longueur avoir une largeur de pas plus et pas moins de deux cents pieds, et de plus, le droit de passage sur le terrain de la commune à partir de la partie nord du terrain ci-dessus désigné à aller jusqu'au chemin St. Marguerite sur une largeur de cent pieds et à travers les rues suivantes: Notre-Dame, St. Philippe, Bellefeuille, St. Roch, Plaisante, Aventure, chemin St. Marguerite et chemin des Forges. Les travaux dans et sur les dites rues devant être faits sujets à l'approbation de la dite Corporation, sans aucune responsabilité pour cette dernière.

Sec. 2 — La Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice devra construire, avant le trente-et-un décembre 1906, une ligne de chemin de fer de première classe (Standard gauge) mue par la vapeur entre la cité des Trois-Rivières et



Mercredi, le 23 Août 1905.

169

et la ville de Shawinigan Falls, en passant par les chutes des Isrès et en suivant la rive ouest de la rivière St. Maurice entre la Cité des Trois-Rivières et les dites chutes des Isrès, et le terminus, la gare, les usines, les boutiques de construction et de réparation du dit chemin de fer devront être en permanence dans les limites de la Cité des Trois-Rivières et la dite ligne devra se continuer jusqu'à eau profonde dans les mêmes limites, dès que les quais seront construits. La dite compagnie devra aussi construire avant le trente-et-un décembre 1908, une ligne de chemin de fer de première classe (standard gauge) mue par la vapeur entre la ville de Shawinigan Falls et le village St. Jean des Piles. Il devra y avoir une gare dans chaque paroisse sur le parcours des dits chemins. Les travaux de construction entre Trois-Rivières et Shawinigan Falls devront commencer dans les vingt jours qui suivront la passation et l'adoption finale du présent règlement.

Sec. 3.— Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières afin de rencontrer et payer à la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice la dite somme de quatre-vingt-seize mille piastres émettra au temps et en la manière ci-après établis des débentures au nom et sur le crédit de la dite Corporation, au montant de quatre-vingt-seize mille piastres, lesquelles débentures seront négociées et vendues en la manière que le dit Conseil jugera être le plus avantageux, mais dans le cas où le susdit Conseil désirerait payer le dit bonus en débentures elles devront être reçues et acceptées au pair par la dite Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.

Sec. 4.— Les dites débentures seront émises sous le seing du Maire, le contre-seing du Secrétaire-Trésorier et le sceau de la dite Corporation, et porteront intérêt au taux de quatre pour cent par année payable semi-annuellement les premiers jours de Mai et de Novembre de chaque année, et les dites débentures  
seront

Mardi, le 23 Août 1905.

seront de la somme de mille piastres chacune, datées du premier Mai mil neuf cent six et payables dans quarante ans de leur date.

Sec. 5 — Il sera annexé à toutes telles débentures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons étant signés par le Secrétaire-Trésorier du dit conseil, seront payables aux porteurs d'iceux lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y mentionné écherra, et seront lors du paiement d'iceux livrés à la Corporation; et la possession par elle de tout tel coupon sera une preuve prima facie que l'intérêt semi-annuel y mentionné a été payé suivant la teneur de telles débentures.

Sec. 6 — Toutes les dispositions de l'Acte de la Législature de Québec passé à la première session du parlement, dans la première année du règne de Sa Majesté Edouard VII, établissant et spécifiant quels seront les devoirs du Maire, du Conseil et du Secrétaire-Trésorier quant à ce qui concerne la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction des dettes créées en vertu du dit acte et le paiement semi-annuel des intérêts sur les dites dettes, s'appliqueront de même à la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des susdites débentures.

Sec. 7 — Une partie des débentures ci-haut mentionnées au montant de soixante-et-six mille piastres sera transportée, livrée et donnée à la dite compagnie de chemin de fer lorsque les travaux de construction de la dite ligne entre la Cité des Trois-Rivières et la ville de Shawinigan Falls seront terminés et que la dite ligne sera en opération et reçue par l'Ingénieur appointé à cet effet par le Gouvernement Fédéral, et cela, avant le trente-et-un décembre de l'année 1906.

La balance des débentures ci-haut mentionnées au montant de trente mille piastres sera transportée, livrée et donnée à la susdite compagnie de chemin de fer lorsque les travaux de construction de la dite ligne entre la ville

# Mercredi, le 23 Août 1908.

de Shawinigan Falls et le village de St. Jean des Piles seront terminés et que la dite ligne sera en opération et reçue par l'ingénieur appointé à cet effet par le Gouvernement Fédéral, et cela, avant le trente-et-un décembre 1908.

Sec. 8 — A défaut par la dite Compagnie du chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice de remplir, et ajouter, aucune des conditions et obligations ci-dessus mentionnées, le présent règlement deviendra nul et de nul effet.

Sec. 9 — Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa sanction par les propriétaires de la Cité des Trois-Rivières.

Adopté sur division, de neuf pour et un contre, savoir:

- Pour:
- M. M. Drolet,
  - Dufresne,
  - Duplessis,
  - Farmer,
  - Héroux,
  - Lafontaine,
  - Pagé,
  - Sévigny,
  - Verrette,

- Contre:
- M. Lamy.

M. L'Échevin Pourigny s'est abstenu de voter.

Lettre de M. M. Monty et Mottet.

Que une lettre de Messieurs L. E. Monty et Hubert Mottet, offrant de faire toutes réparations nécessaires au plâtre, aux scènes et aux rideaux de la salle de l'Opéra de l'Hôtel-de-Ville, et décorer à l'huile la dite salle, suivant plans vs., qui accompagnent cette lettre, pour le prix et somme de neuf cent vingt-cinq (\$925.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) piastres.

2<sup>e</sup> Motion Réparations à la Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par M. Pourigny,  
Secondé par M. Pagé,

Que l'offre de Messieurs L. E. Monty et Hubert Mottet de réparer et décorer la grande salle de l'Hôtel-de-Ville ainsi que les scènes et rideaux pour le prix et somme de neuf cent vingt-cinq piastres (\$925) soit

Mercredi, le 23 Août 1905.

soit acceptée à la condition que ces travaux soient commencés de suite et terminés le ou avant le trente-et-un d'Octobre prochain (1905).

Adoptée sur division, de dix pour et un contre, savoir:

<p>Pour:</p> <p>M. M. Drolet, Dufresne, Duplessis, Farmer, Hérault, Lafontaine, Pagé, Séguin, Tourigny, Verrette,</p>	<p>Contre:</p> <p>M. Lamy.</p>
---	--------------------------------

Et la séance est ensuite levée.

J. P. Deschamps  
Sec. Prés.

J. P. Bellefeuille  
Maire.

Assemblée Régulière.  
28 Août 1905.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à L'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-huitième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

<p>Mon Honneur le Maire</p> <p>Messieurs les Echevins</p>	<p>J. P. Bellefeuille, P. A. Drolet, Uldoric Dufresne, G. G. Duplessis, P. J. Hérault, M. Lafontaine, W. Lamy, J. P. Abbott, P. A. Verrette.</p>
---	--

Les

Sundi, le 28 Août 1905.

D <sup>me</sup> V <sup>o</sup> B. St. Hilaire & pl.	Requête de	Les minutes de la dernière assemblée sont lues. Requête de Dame Veuve Barthélemy St. Hilaire gal, demandant la pose d'un puits au coin des rues St. Maurice et Champflour.
		Accordée.
M <sup>r</sup> . J. Symburne & pl.	Requête de	Requête de Mr. Cyriac Symburne et autres, demandant qu'une lumière électrique soit placée sur la rue Des Forges entre les rues Royale et St. Olivier.
		Référé au Comité de l'Éclairage.
D <sup>me</sup> Désiré Loranger.	Requête de	Requête de Dame Désiré Loranger, deman- dant une réduction de taxes sur loyer et autres taxes.
D <sup>me</sup> Arthur Piché.	Requête de	Requête de Dame Arthur Piché, demandant la remise du montant de taxes entières au nom de son mari, et cela, pour cause de pauvreté.
		Accordée.
Gardiens des Ponts St. Maurice.	Lettre du	Lue une lettre du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que Mr. Charles Duquay, de New-York, a fait trotter le cheval qu'il conduisait sur ces Ponts, le vingt-sept d'Août courant.
		Devra payer cinq piastres d'amende.
M <sup>r</sup> . Joseph Moisan.	Lettre de	Lue une lettre de Mr. Joseph Moisan, demandant le prolongement de la rue DeNoue.
		Référé au Comité des Chemins.
Procès-Verbal de l'Assemblée concernant un bonus de \$10,000.00 et un octroi de terrain à la fin du chemin des Vers de la Vallée du St. Maurice.	Procès-Verbal	Le secrétaire-Trésorier donne lecture du Procès-Ver- bal de l'assemblée des Electeurs Municipaux de la Cité des Trois-Rivières, tenue le vingt-huit d'Août courant, pour approuver ou désapprouver le Règlement Chapitre 133, passé par le Conseil de la dite Cité, le vingt-trois d'Août courant.
Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.	Rapport de	Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant l'état malpropre d'une certaine partie du Quartier St. Philippe, occasionné par de l'eau stagnante, des vidanges et des égouts provenant de la Tannerie de

Lundi, le 28 Août 1905.

de Mr. François Bourassa.

Notifier Mr. F. Bourassa d'avoir à faire disparaître ces vidanges d'ici à trois jours.

Rapport de  
l'Inspecteur-Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, informant le Conseil que l'Abattoir n'est pas tenu dans un état suffisant de propreté, faute de drainage.

Donnerons huit jours d'avis d'avoir à commencer les travaux de drainage.

1<sup>ère</sup> Motion  
Réduction des taxes à l'impôt  
J. D. Poliquin.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que la somme de dix-sept piastres et trente centins soit acceptée de Dame Veuve J. D. Poliquin, en règlement du montant qu'elle doit pour taxes.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Drainage, rues Bureau  
et Bellefeuille.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que l'Inspecteur-de-Ville soit autorisé de faire la pose des tuyaux d'égouts sur la rue Bureau jusqu'à la rue Bellefeuille et de la rue Bellefeuille jusqu'à la rue Gervais.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Donation de terrain à  
Messrs. Girard & Godin.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de donation de terrain avec promesse de prêt et d'exemption de taxes, par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Messieurs Girard & Godin, lequel acte a été préparé par O. O. Guillet, Esc., N. O. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>ème</sup> Motion  
Prêt de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> à  
Messrs. Girard & Godin.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'obligation par Messieurs Girard & Godin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières

pour



Lundi, le 28 Août 1905.

pour prêt d'argent au montant de dix mille piastres, lequel acte a été préparé par P. O. Guillet, Ecu, N. P. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Transport de Licence de Mr. Hubert Courteau à Mr. Edouard Normand.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Edouard Normand pour lui permettre de tenir un magasin de liqueurs au lieu et place de Mr. Hubert Courteau au coin des rues Notre-Dame et St. Paul en cette cité, lequel lui a fait un transport de sa licence, soit examiné et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Poursuite de  
Mr. Johnny Girard.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une poursuite de Mr. Johnny Girard, par l'entremise de son avocat Mr. Chas. Edm. Baron, pour un accident qu'il dit avoir été occasionné à son enfant Géphire Girard, par le mauvais état d'un trottoir sur le Chemin Ste. Marguerite.

Défendre à l'action et appeler le propriétaire du terrain en garantie.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Mardi, le cinq de Septembre prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

J. F. Bellefleur  
Maire.  
Th. Décaubin  
Sec.-Trés.

Assemblée Régulière.  
5 Septembre 1905.

Advenant huit heures du soir, Mardi, le cinq de Septembre, mil neuf cent cinq, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins L. G. Duplessis, C. J. Cérup et F. W. Verrette ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Jeudi, le sept de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Décaubin  
Sec.-Trésorier.

Jeudi, le 7 Septembre 1905.

Assemblée Régulière.  
7 Septembre 1905.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Jeudi, le septième jour de Septembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. F. Bellefeuille,  
O. A. Drolet,  
Uldric Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
A. F. Farmer,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
J. A. Peibutt,  
A. S. Pourigny,  
B. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Siméon Cloutier.

Requête de Mr. Siméon Cloutier, demandant  
que la taxe comme restaurateur soit déduite  
de son compte, ou qu'aucun repas n'est servi à  
son établissement.

Accordée sur affidavit du requérant.

Requête de  
Mr. Olivier Orel.

Requête de Mr. Olivier Orel, demandant  
que la taxe sur loyer qui lui est chargée pour  
un terrain qui lui appartient soit déduite de son  
compte.

Référés aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. On. Blanchette & all.

Requête de Mr. Onésime Blanchette et autres,  
demandant que la pose des tuyaux du Drainage soit  
continué dans la rue Royale.

Accordée.

Requête de  
Mr. J. A. Provencher.

Requête de Mr. J. A. Provencher, demandant  
que trois nouveaux services d'eau soient posés à  
sa propriété située sur la rue du Fleuve.

Référée

Jeu*di*, le 7 Septembre 1905.

- Requêtes de Mr. Alex. Collins. Référé*e* au Surintendant de l'Acqueduc pour faire rapport au Conseil à la prochaine séance.  
Requête de Mr. Alex. Collins, demandant d'être employé comme ingénieur du rouleau à vapeur de la Corporation.
- Requêtes de Mr. J. Roméo Desilets. Référé*e* au Comité des Chemins.  
Requête de Mr. J. Roméo Desilets, demandant d'être nommé ingénieur du rouleau à vapeur de la Corporation de cette Cité.
- Requêtes de Mr. Joseph Lemay. Référé*e* au Comité des Chemins.  
Requête de Mr. Joseph Lemay, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Félix Gélinas, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1905), comme propriétaire de l'immeuble numéro deux cent quatre-vingt-un (281) du Cadastre officiel de cette Cité, situé sur le côté Sud-Ouest de la rue St. Roch.
- Requêtes de Mr. J. A. Lemire. Accordée.  
Requête de Mr. J. A. Lemire, demandant d'être nommé Clerc des Évaluateurs, pour la confection du prochain Rôle d'Évaluation.
- Requêtes de Mr. Jeffrey Gagné. Référé*e* au Comité des Finances.  
Requête de Mr. Jeffrey Gagné, demandant au Conseil d'accepter la somme de six piastres en règlement du montant qu'il doit pour taxes.
- Requêtes de Mr. J. Barqueté. Référé*e* au Comité des Finances.  
Requête de Mr. J. Barqueté, demandant au Conseil d'être accepté comme locataire du magasin numéro cinq du Marché-aux-Denrées, au lieu et place de Mr. Théophile Meaner.
- Requêtes de Dame Veuve F. X. Belisle. Référé*e* au Comité des Finances.  
Requête de Dame Veuve F. X. Belisle, demandant la pose d'un puisard près de sa propriété, coin des rues Des Champs et St. Séveré.
- Requêtes des Révères Dames Ursulines. Accordée.  
Requête des Révères Dames Ursulines des Trois-Rivières, demandant que le tuyau de service de l'Acqueduc, à leur vieux pensionnat, soit remplacé par un autre de plus forte dimension.

Référé*e*

# Jeudi, le 7 Septembre 1905.

Référé au Surintendant de l'Acqueduc.

Lettre des  
Commissaires du Hâvre.

Une lettre des Commissaires du Hâvre des Trois-Rivières, accompagnée d'un extrait du procès-verbal de leur assemblée régulière du quatorze d'Août dernier, concernant le quai de la Corporation de cette cité.

Lettre de  
Mr. Zéphirin Marchand, fils.

Une lettre de Mr. Zéphirin Marchand, fils, demandant que la taxe comme entrepreneur de chargement et de déchargement de vaisseaux qui lui est chargée soit déduite de son compte.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 1. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	53 84
" " Do. (Ent. & Répt.)	245 89
" des Chemins,	143 83
" " Marchés,	32 94
" du Feu,	14 60
" de l'Hôtel-de-Ville,	2 73
" " la Police,	6 25
" " " Communes,	36 25
" " " Santé,	1 25
Drainage,	1,208 03
Ponts St. Maurice,	49 56
Rues sous Contrôle,	68 86
Pavage des Rues,	65 91
Carré Champlain,	51 68
Carré Le Platon,	" 63
Assurances des Propriétés de la Corporation,	111 —
Billets Payables,	144,823 50
Intérêt et Commission,	922 81
Taxes Municipales,	4 32
Dépenses Contingentes,	146 80
Ou Reporter	\$181,020 41

Jeudi, le 7 Septembre 1905.

Salaires,	Report	181,020	71
Divers Comptes,		41	66
		28	85
		181,091	22

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. O. Drolet, Préd.,  
 Napoléon Lamy,  
 G. J. Duplessis.

Rapport du Comité des Finances.  
 — N° 2. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	114	83
" " Do. (Ent. & Répt.)	225	35
" des Chemins,	188	25
" " Marchés,	119	60
" du Feu,	3	35
" de l'Hôtel-de-Ville,	64	62
" " la Police,	359	96
" " " Communes,	26	25
" " " Santé,	51	67
Drainage,	279	63
Ponts St. Maurice,	50	55
Rues sous Contrôle,	47	70
Parage des Rues,	46	30
Carrié Champlain,	12	63
Atelier des Départements,	"	75
Grain Légaup,	"	25
Dépenses Contingentes,	41	66
Salaires,	269	15
	1,902	50

Respectueusement soumis,  
 (Signé)

Jeudi, le 7 Septembre 1905.

(Signé) P. O. Drolet, Préd<sup>t</sup>,  
Napoléon Lamy,  
L. G. Duplessis.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lafontaine,  
Que les rapports numéros un et deux du  
Comité des Finances qui viennent d'être lus soient  
adoptés.

Adoptée.

Rapport du

Comité des Marchés.

Rapport:

Le Comité des Marchés auquel avait été  
référé la requête de Messieurs Cyrus Lyburner et Philippe  
Bellefeuille demandant la construction d'un élévateur dans le  
Marché-aux-Derrières en cette Cité pour leur faciliter la  
distribution de leur glace dans les étaux des bouchers, a  
l'honneur de faire rapport: Qu'il ne croit pas devoir  
recommander les conclusions de la dite requête quant  
à présent.

Respectueusement soumis,  
(Signé) P. J. Héroux, Préd<sup>t</sup>,  
M. Lafontaine,  
N. Lamy.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 7 Septembre 1905.

2<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Dupresne,  
Que le rapport du Comité des Marchés  
qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.

Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture  
d'un bail emphytéotique par la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières aux Commissaires du Cœur  
de Trois-Rivières du quai situé vis-à-vis la rue  
du Platon, en cette Cité.

Proposé



Jeudi, le 7 Septembre 1905.

3<sup>e</sup> Motion

Bail emphytéotique, loyer de quai à la Commission du Haron.

Proposé par Mr. Farmer,

Secondé par Mr. Tourigny,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail emphytéotique par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières aux Commissaires du Haron de Trois-Rivières du quai situé vis-à-vis la rue du Platon en cette Cité, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Esc., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

4<sup>e</sup> Motion

En amendement à la motion N<sup>o</sup> 3.

Proposé par Mr. Pagé, en amendement,

Secondé par Mr. Lafontaine,

Que l'espace vacant entre le quai de la Corporation et le quai de la Compagnie Richelieu & Ontario servant de Marché au Poisson ne soit pas loué aux Commissaires du Haron.

Rejetée sur division de huit contre et trois pour, savoir:

Contre:

M. M. Drolet,  
Dufresne,  
Duplessis,  
Farmer,  
Hérault,  
Lamy,  
Tourigny,  
Verrette,

Pour:

M. M. Lafontaine,  
Pagé,  
Rebutt.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

5<sup>e</sup> Motion

Nomination des Évaluateurs.

Proposé par Mr. Drolet,

Secondé par Mr. Lamy,

Que Messieurs O. J. Pothier, Téléphore Duqué et Charles Lafont soient nommés assessesurs et évaluateurs des biens fonds et autres choses cotisables en cette Cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent six soit complété et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, le ou avant le premier de Novembre prochain (1905). Les dits évaluateurs devront se conformer en tous points à la loi, dans la préparation du dit rôle d'évaluation.

Que

Jeudi, le 7 Septembre 1905.

Que la somme de cent cinquante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs, en paiement de leurs services, lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par ce Conseil.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Éclairage de différentes  
rues.

Proposé par Mr. Dufresne,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que des lumières arcs soient placées aux coins des rues Gervais et Royale, Gervais et St. Olivier, Gervais et Bellefeuille et St. Martin et Julie.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Remise de taxes à  
M<sup>me</sup> Pierre Sérutti.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Drolet,

Que remise soit faite à Dame Veuve Pierre Sérutti du montant qu'elle doit pour taxes, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à  
Mr. G. Tekeman.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Drolet,

Que la taxe comme journaliste soit déduite du compte de Mr. Gustave Tekeman, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-huit de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Desautels  
Sec.-Prés.

J. B. Bellefeuille  
Maire.

Assemblée Régulière.  
18 Septembre 1905.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-huitième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son

Lundi, le 18 Septembre 1905.

Son Honneur le Maire J. A. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins O. W. Drolet,  
Uldoric Dufresne,  
E. G. Duplessis,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
J. A. Robutt,  
A. S. Pourignon,  
A. W. Verrette.

Requête de  
Mr. G. P. Hamel & all.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. G. P. Hamel et autres,  
demandant que la rue Des Forges soit réparée  
vis-à-vis la propriété de Mr. Hubert Dussault.

Requête de  
Mr. Arsène Morin.

Requête de Mr. Arsène Morin, demandant  
que son nom soit substitué à celui de Mr. George  
Morin, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1905),  
comme propriétaire d'un emplacement situé sur le côté  
Nord-Est de la rue Hertel et faisant partie du lot numéro  
deux mille douze (2012) du cadastre officiel de cette  
ville.

Lettre de  
D<sup>me</sup> Thérèse Larue.

Accordée.  
Lue une lettre de Dame Veuve Théophile  
Larue, réclamant une indemnité pour dommages  
causés à sa propriété, par le pavage de la rue  
Royale.

Lettre de  
Mr. James H. Norman.

Référée au Comité des Chemins.  
Lue une lettre de Mr. James H. Norman,  
Consul Américain, concernant le compte de  
taxes de Mr. Fortuna Giroux.

Lettre de  
Mr. J. W. Skelding.

Lue une lettre de Mr. J. W. Skelding, se plai-  
grant de la mauvaise qualité de l'eau de l'Acque-  
duc qui lui est fournie.

Référée au Comité de l'Acqueduc.

Lue

# Sundi, le 18 Septembre 1905.

Waterous Engine Works Co. Lettre de la Waterous Engine Works Co. demandant qu'un billet promissoire au montant de trois mille trois cent cinquante piastres (\$3,350.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) lui soit donné, en règlement de l'achat que la Corporation de cette Cité a fait dernièrement d'un rouleau à vapeur.

Comité des Finances.  
— N. 1. —

Rapport du

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	90	14
" " Do. (Ent. & Répt.)		58	93
" des Chemins,		84	—
" " Marchés,		61	39
" du Feu,		12	25
" de l'Hôtel-de-Ville,		55	23
" " la Police,		51	75
" " Santé,		11	—
Drainage,		225	55
Ponts St. Maurice,		18	39
Rues sous Contrôle,		120	70
Pavage des Rues,		98	86
Carré Champlain,		25	10
Assurances des Propriétés de la Corporation,		65	75
Billets Payables,		7,500	—
Intérêt et Commission,		410	02
Dépenses Contingentes,		11,000	35
Divers Comptes,		16	13
	\$	19,908	54

Respectueusement soumis,  
(Signé) P. A. Drolet, Président,  
P. J. Héroux,  
W. Lang.

Rapport:

# Lundi, le 18 Septembre 1905.

Comité des Finances.  
— N<sup>o</sup> 2. —

Rapport du Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pais-listes suivantes:

Département de l'Alqueduc, (Construction)	50	62
" " Do. (Ent. & Répt.)	16	66
" des Chemins,	44	06
" " Marchés,	45	02
" de l'Hôtel-de-Ville,	215	01
" " la Police,	—	45
" " " Communes,	—	50
" " " Santé,	—	50
Drainage,	243	51
Ponts St Maurice,	10	51
Rues sous Contrôle,	42	60
Cavage des Rues,	246	14
Carré Champlain,	10	88
Papeterie et Impressions,	18	—
Billets Payables,	99,661	45
Intérêt et Commission,	495	56
Dépenses Contingentes,	—	50
Divers Comptes,	15	34
	<b>101,237</b>	<b>91</b>

Le Comité des Finances recommande, de plus, que, pour cause de pauvreté, la somme de dix piastres soit acceptée de Mr. Jeffrey Gagné, que la somme de dix piastres soit acceptée de Mr. Xavier Biron, et que la somme de cinq piastres soit acceptée de Mr. Thomas Bernaquez, en règlement de leurs taxes, à la condition qu'ils versent immédiatement ces montants entre les mains du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil.

Respectueusement

Lundi, le 18 Septembre 1905.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. A. Drolet, Préd.,  
 O. J. Héroux,  
 W. Lamy.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
 Secondé par Mr. Lafontaine,

Que les rapports numéros un et deux du Comité des Finances qui viennent d'être lus soient adoptés.

Adoptée.

Rapport du Comité des Marchés.

Rapport:

La Corporation de cette Cité, ayant par bail emphytéotique loué aux Commissaires du Caire des Trois-Rivières, son quai et la montée servant de marché à poisson, vis-à-vis la rue du Platon; par ce fait, le Comité des Marchés a cru qu'il était de son devoir de trouver ailleurs un endroit convenable pour y établir le dit marché à poisson. Après avoir examiné les différents sites et en avoir conféré ensemble, les membres de votre Comité ont l'honneur de vous faire les suggestions suivantes:

Que l'endroit le plus propice pour la vente du poisson frais est le quai aux pommes, situé rue du Fleuve, vis-à-vis la rue St. Antoine. Il devrait être placé entre l'escalier du centre et les deux escaliers à chaque extrémité du dit quai, deux tables de deux pieds de largeur, un pouce et demi d'épaisseur et dont chaque bout joindrait les escaliers ci-haut mentionnés, au centre de ces tables, devrait être placé un service d'eau de l'aqueduc, avec évier, pour lavage et nettoyage du poisson etc., il devrait être fait aussi, en arrière de ces tables et sur toute leur longueur, un trottoir de trois pieds de largeur avec garde-fou, pour permettre aux poissonniers de s'y installer pour la vente de leur poisson.

Notre Comité est d'opinion que cette installation sera peu coûteuse et de beaucoup préférable à l'ancienne place du marché à poisson, c'est pourquoi, il recommande l'exécution



Sundi, le 18 Septembre 1905.

l'exécution de ce projet sous le plus court délai possible.

Respectueusement soumis,

(Signé) P. J. Héroux, Préd.,

W. Lamy,

M. Lafontaine.

Hôtel de Ville,

Trois-Rivières, 18 Septembre 1905. }

Référé au Comité Permanent.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois d'Août dernier.

Rapport:

J'ai l'honneur de vous faire rapport que, durant les mois de Juillet et Août derniers (1905), je n'ai aucune plainte à faire contre M. M. les Hôteliers et Marchands licenciés en cette Cité pour infraction à la loi des licences.

Je vous fais aussi rapport que le 6 Juillet dernier (1905), j'ai fait une plainte au bureau des Percepteurs du Revenu contre Mr. Emile Ladioux, propriétaire du restaurant Lafayette, N° 62 rue des Forges pour avoir vendu des liqueurs enivrantes sans licence, il a été condamné à \$50.<sup>00</sup> d'amende et aux frais ou 3 mois de prison.

J'ai aussi, le 17 Août dernier (1905) fait une plainte contre Mr. William Phiffault, journalier, N° 142 rue Gervais, pour avoir vendu des liqueurs enivrantes sans licence. Ce dernier a aussi été condamné à \$50.<sup>00</sup> d'amende et aux frais.

Respectueusement soumis,

(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Chef de Police.

Trois-Rivières, ce 18 Septembre 1905.

Le Chef de Police devra compléter son rapport.

Lu un rapport du Chef de Police, demandant la pose d'un certain nombre de nouvelles borne-fontaines à divers endroits,

en

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport du  
Chef de Police.

# Lundi, le 18 Septembre 1905.

en cette cité, et cela, pour une plus grande protection contre les incendies.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Gardien des Ponts St. Maurice

Lui un rapport du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que Mr. Arthur Bourassa, de cette cité, a fait trotter son cheval sur ces Ponts, le quinze de septembre courant.

Devra payer cinq piastres d'amende.

2<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Archebourg.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archebourg, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de cette date, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux du drainage et de l'aqueduc en attendant l'émission de débentures à ces fins.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Indemnité à Mr. L. D. Paquin.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de convention entre L. D. Paquin, C<sup>o</sup>. et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour dommages à lui causés par le pavage de la rue Royale, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, C<sup>o</sup>. N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Pavage de la rue Odéon.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que la rue Odéon entre les rues Bonaventure et Riverville soit macadamisée.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr. Albert Giroux.

Proposé par Mr. Bourigny,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de

Lundi, le 18 Septembre 1905.

de la Cité des Trois-Rivières à Albert Girou et cession par ce dernier à A. W. Verrette d'un terrain situé sur le côté sud-ouest de la rue Gervais, et cela, suivant acte préparé par O. O. Guillet, Ecr., N. O., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Adjournement.

Ce Conseil s'ajourne ensuite, à Lundi, le neuf d'Octobre prochain, à sept heures et demie du soir.

*(21) H. Desaulniers*  
Sec. - Prés.

J. F. Bellefeuille  
Maire.

Assemblée Régulière  
9 Octobre 1905.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le neuvième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

- J. F. Bellefeuille,
- O. W. Drobt,
- Uldoric Dupresne,
- L. G. Duplessis,
- O. J. Héroux,
- M. Lafontaine,
- N. Lamy,
- Chs. Page,
- A. Sévigny,
- J. P. Rebutt,
- A. S. Pourigny,
- A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Messrs. Blair Brothers.

Requête de Messieurs Blair Brothers, demandant que la taxe de débardeurs soit déduite de leur compte.

Référé aux Comités Permanents.

Requête

Lundi, le 9 Octobre 1905.

Requête de Mr. O. Beaulac. Requête de Mr. O. Beaulac, demandant l'installation d'une lumière électrique arc, au coin des rues De Bonnancourt et Berland.

Requête de Mr. J. A. Belland & al. Requête de Mr. J. A. Belland et autres, demandant que cette partie de la rue St. Prosper comprise entre les rues Riverville et Champflour soit macadamisée, et qu'un puisard soit posé à l'endroit le plus bas de cette rue.

Accordée pour la pose d'un puisard.

Requête de Mr. Y. Yézina. Requête de Mr. Victor Yézina, Comstable à la Gare du C. P. Q., demandant une augmentation de salaire.

Accordée pour une augmentation de cinquante piastres l'an.

Requête de Dlle Flora Lambert. Requête de Dlle Flora Lambert, demandant la remise du montant qu'elle doit pour taxes, et cela, pour cause de pauvreté.

Accordée.

Requête de Dme V<sup>e</sup> Isidore St. Arnauld. Requête de Dame Veuve Isidore St. Arnauld, demandant, pour cause de pauvreté, la remise du montant de ses taxes.

Accordée.

Requête de Dme V<sup>e</sup> Moïse Richard. Requête de Dame Veuve Moïse Richard, demandant que le montant de ses taxes lui soit remis, pour cause de pauvreté.

Accordée.

Requête de Mr. Jos. Sincaster & al. Requête de Mr. Joseph Sincaster et autres, demandant la construction de trottoirs sur le côté Nord-Est de la rue St. Julie, depuis la rue St. Thomas jusqu'à la rue St. Martin.

Ordre à l'Inspecteur de changer la traverse et de faire faire le trottoir de Mr. Wm Perron.

Requête de Dme V<sup>e</sup> Aimé Olivier. Requête de Dame Veuve Aimé Olivier, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Référée au Comité des Finances.

Requête

Sundi, le 9 Octobre 1905.

Requête de  
Mr. Léonide Desfossez & all.

Requête de Mr. Léonide Desfossez et autres, demandant qu'il soit collecté des taxes de tous les étrangers qui viennent travailler en cette cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. Ad. Provencher.

Requête de Mr. Ad. Provencher, demandant que le Marché-au-Poisson ne soit pas placé en face de sa propriété située au coin des rues Du Fleuve et St. Antoine.

Requête de  
Mr. Henri Godin & all.

Requête de Mr. Henri Godin et autres, demandant que la partie Sud-Ouest de l'ancien quai Panneton devenu la propriété de la Commission du Harre de cette cité soit exhauscée, afin de protéger les édifices situés sur la rue Du Fleuve, en arrière de ce quai.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de la  
Compagnie du Chemin de Fer  
de la Vallée du St. Maurice.

Que une lettre de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, informant le Conseil que, le quinze de Septembre dernier (1905), elle a commencé, dans la paroisse de Notre-Dame du Mont Carmel, la construction du chemin de fer projeté entre Trois-Rivières et Shawinigan Falls.

Lettre de  
Dame Veuve Théophile Larue.

Que une lettre de Dame Veuve Théophile Larue, demandant que les dommages causés aux fondations de sa maison, par les travaux de macadamisage de la rue Royale, soient réparés.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. R. Lajoie.

Que une lettre de Mr. R. Lajoie, notifiant le Conseil qu'il tiendra la Corporation responsable des dommages encourus et frais nécessités à sa propriété, rue Royale, par le macadamisage de cette rue.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre des  
Héritiers E. A. Rocheleau.

Que une lettre des Héritiers E. A. Rocheleau, offrant de vendre à la Corporation le terrain nécessaire pour le prolongement des rues DeNoue, Champflour, Duplessis-Rochard, Cooke, Angoulême et Desjais.

Référée



# Lundi, le 9 Octobre 1905.

Référé aux Comités Permanents.

Waterous Engine Works Co. Lettre de la Waterous Engine Works Co. concernant l'achat d'un Roubeau à vapeur.

Revérendes Sœurs de la Providence. Lettre des Révérendes Sœurs de la Providence, remerciant le Conseil, pour la pose d'un service d'eau de plus forte dimension à leur maison.

L'Inspecteur-Sanitaire. Rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, informant le Conseil, qu'il y a plusieurs écuries situées trop près des maisons et des rues, en cette cité. Rapport adopté, devront faire disparaître ces écuries d'ici au premier Mai mil neuf cent six.

Chef de Police. Rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de septembre dernier.

Chef de Police. Rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte formulée contre les marchands de liqueurs et les hôteliers, de cette cité, pendant le mois de septembre dernier, excepté Mr. Emile Canneton, propriétaire de l'Hotel du Canada, contre lequel il a filé une plainte au Bureau des Percepteurs du Revenu, pour vente de boissons enivrantes, Dimanche, le dix-sept de septembre dernier. Il a plaidé coupable.

Chef de Police. Rapport:

Messieurs,

A la demande du Conseil je vous donnerai la raison pour laquelle je n'ai pas mentionné dans mon dernier rapport concernant les hôteliers et les marchands licenciés les plaintes que j'avais reçues de personnes étrangères dans le cours du mois de juillet dernier (1905) et au sujet desquelles j'avais déjà fait un rapport verbal dont votre Honorable Conseil a pris connaissance le quatorze Août dernier. Cette raison c'est que, ayant eu connaissance moi-même que pour des raisons alors longuement discutées en Conseil, ce dernier avait résolu de ne pas donner suite à ces plaintes, parce qu'elles

ne



Lundi, le 9 Octobre 1905.

ne pouvaient pas être supportées ni par moi ni par aucun de mes hommes de police, mais qu'elles étaient faites par des personnes étrangères et tout-à-fait inconnues, j'ai cru que c'était là chose jugée par vous, et il m'a semblé que renouer ces dires dans mon dernier rapport aurait été de demander au Conseil de se déjuger et laisser entendre qu'il n'avait pas agi comme il aurait dû le faire le quatorze Août.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Chef de Police.

Trois-Rivières, 9 Octobre 1905.

1<sup>ère</sup> Motion  
Rapport du Chef de Police  
approuvé.

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Héroux,

Que le dernier rapport du Chef de Police qui vient d'être lu soit déclaré suffisant et soit accepté.

2<sup>ème</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 1.

Proposé par Mr. Sebbutt, en amendement,  
secondé par Mr. Lamy,

Que le rapport du Chef de Police ne soit pas accepté par ce Conseil ou qu'il n'est pas complet.

Rejetée sur division de sept contre et quatre pour, savoir:

- |               |             |
|---------------|-------------|
| Contre:       | Pour:       |
| M. M. Drolet, | M. M. Lamy, |
| Dupresne,     | Sévigny,    |
| Duplessis,    | Sebbutt,    |
| Héroux,       | Verrette.   |
| Safontaine,   |             |
| Pagé,         |             |
| Pourigny,     |             |

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Rapport du  
Gardien des Ponts M<sup>r</sup> Maurice

Lu un rapport du Gardien des Ponts M<sup>r</sup> Maurice, informant le Conseil que Mr. J. H. Vigneau, Médecin-Vétérinaire, de cette Cité, a fait trotter son cheval sur ces Ponts, le trois d'Octobre

# Sundi, le 9 Octobre 1905.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$3,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Waterous Engine  
Works Co.

d'Octobre courant.

Devra payer cinq piastres d'amende.

Proposé par Mr. Drolet,

Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire, soit  
autorisé à signer en faveur de la Waterous Engine  
Works Co. de Grantford, un billet promissoire de  
trois mille trois cent cinquante piastres, à un an  
de la date du vingt-huit Août dernier (1905), avec  
intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée sur division, de neuf pour et deux contre, savoir:

Pour:

Contre:

M. M. Drolet,

M. M. Pebutt,

Dufresne,

Verrette.

Duplessis,

Méroux,

Lafontaine,

Lamy,

Pagé,

Séigny,

Pourigny,

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Succession  
Burn.

Proposé par Mr. Drolet,

Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire, soit  
autorisé à signer en faveur de la succession William  
Burn, un billet promissoire au montant de deux  
mille piastres, à six mois de la date du dix d'Octobre  
courant (1905), avec intérêt au taux de cinq pour cent  
l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets qui sont  
en circulation aux banques.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Eclairage, rues De Bon-  
nancourt et Berland.

Proposé par Mr. Dufresne,

Secondé par Mr. Lafontaine,

Qu'une lumière arc soit placée sur la  
rue de Bonnancourt, vis-à-vis la rue Berland.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 9 Octobre 1905.

6<sup>e</sup> Motion  
Réduction des taxes à Mr.  
Johnny Plamondon.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Drolet,

Que la somme de dix piastres soit acceptée  
de Mr. Johnny Plamondon, en règlement du montant  
qu'il doit pour taxes.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Poursuite de Messrs. Tri-  
gon & Dumoulin.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Drolet,

Qu'ordre soit donné à l'Avocat de  
ce Conseil de prendre des procédures judiciaires contre  
Messieurs Chs. Dumoulin et Jos. St. Trigon pour le  
coût du trottoir que la Corporation a fait pour eux  
au front de leur terrain sur le côté Nord-Est de la  
rue St. Paul en cette Cité.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-trois  
d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Dumoulin  
Sec. - Prés.

J. F. Bellefeuille  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois Rivières, 16 Octobre 1905.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières,  
pour Mardi, le dix-sept d'Octobre courant, à  
sept heures et demie du soir, concernant l'établisse-  
ment d'une compagnie de gaz en cette Cité.

(Signé) J. F. Bellefeuille,  
Maire.

Mardi, le 17 Octobre 1905.

Assemblée Spéciale.  
17 Octobre 1905.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mardi, le dix-septième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil-neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. F. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins Aldric Dufresne,  
L. J. Duplessis,  
F. G. Farmer,  
P. J. Héroux  
W. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
P. Sévigny,  
J. P. Tibbitt,  
A. S. Bourigny,  
A. W. Verrette.

Requête de la  
Canadian Gas & Oil Co.

Avis de motion de  
M. l'Echevin Verrette

Requête de la Canadian Gas & Oil Company, demandant la permission de poser des tuyaux à gaz dans les rues de cette Cité, pour servir à l'éclairage, le chauffage et comme force motrice.  
Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement pour permettre à la Canadian Gas & Oil Co.<sup>de</sup> de poser des tuyaux à gaz dans les rues de cette Cité pour servir à l'éclairage, le chauffage et comme force motrice, pour le besoin des citoyens qui désireront en faire usage.

En Conseil, ce 17 Octobre 1905.  
(Signé) A. W. Verrette.

Et la séance est ensuite levée.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

J. F. Bellefeuille  
Maire.

# Lundi, le 23 Octobre 1905.

Assemblée Régulière.  
23 Octobre 1905.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
ville des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la  
dite ville, Lundi, le vingt-troisième jour d'Octobre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

- J. A. Bellefeuille,
- P. W. Drolet,
- Uldoric Dupresne,
- G. J. Duplessis,
- P. J. O'roup,
- M. Lafontaine,
- N. Lamy,
- Chs. Pagé,
- P. Sévigny,
- J. A. Peibutt,
- P. J. Pourigny,
- A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Louis Roy.

Requête de Mr. Louis Roy, demandant  
qu'il soit ordonné à Messieurs Antoine Nadeau  
et Antoine Languay, de remplacer par des cheminées  
les tuyaux en tôle servant comme telles, à leurs maisons.

Accordées.

Lettre de  
Mr. Jos. Oct. Gravel.

Une lettre de Mr. Joseph Octave Gravel,  
offrant la somme de cinq piastres, en règlement du  
montant qu'il doit pour taxes.

Accordées.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	✓	101	13
" " Do. (Ent. & Répt.)		286	94
	✓	388	07

Lundi, le 23 Octobre 1905.

	Report \$	
Département des Chemins,	388	04
" " Marchés,	811	83
" " du Feu,	352	08
" " de l'Hotel-de-Ville,	62	30
" " la Police,	273	69
" " " Communes,	400	16
" " " Santé,	36	"
Drainage,	43	41
Ponts St. Maurice,	1,272	64
Rues sous Contrôle,	169	10
Parage des Rues,	44	88
Carré Champlain,	1,266	82
Carré Le Platon,	44	43
Carré St. Philippe,	2	25
Atelier des Départements,	3	"
Papeterie et Impressions,	1	67
Assurances des Propriétés de la Corporation,	69	85
Billets Payables,	50	25
Intérêt et Commission,	95,661	45
Dépenses Contingentes,	1,150	55
Salaires,	45	66
Divers Comptes,	289	98
	217	31
	<b>102,690</b>	<b>68</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. O. Drolet, Président,  
 P. J. Héroux,  
 W. Lamy.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Dufresne,  
 Secondé par Mr. Lafontaine,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu, soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du  
 Surintendant de l'Aqueduc.

Rapport:  
 J'ai l'honneur de vous faire rapport que,  
 le



Lundi, le 23 Octobre 1905.

Le délai accordé par une résolution de Votre Honorable Conseil, en date du vingt-deux de Mai dernier (1905), à la North Shore Power Company, pour la mise en opération d'une pompe à pouvoir électrique pour le pompage de l'eau de l'Aqueduc de cette Cité, est expiré hier.

Je crois aussi devoir vous informer que, la provision de charbon qui avait été achetée par la Corporation, pour faire fonctionner les pompes à vapeur de l'Aqueduc, en attendant la mise en opération du système électrique par la susdite Compagnie, est maintenant épuisée, et qu'il est, par conséquent, devenu nécessaire, dans les circonstances actuelles, d'en acheter.

Je vous sou mets ces faits, afin que vous décidiez si je dois continuer à faire fonctionner les pompes à vapeur de l'Aqueduc, ou si la North Shore Power Company doit en prendre charge.

Respectueusement soumis,

(Signé) J. W. Landry,

Surintendant de l'Aqueduc.

Trois-Rivières, 23 Octobre 1905.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les articles nécessaires aux membres du Corps de Police, pour la prochaine saison d'hiver.

Rapport accordé et des soumissions devront être demandées.

Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, concernant la ventilation défectueuse des lieux d'aisance, aux Nos 41 et 43 rue St-George et aux Nos 74, 76 et 78 rue Champflour.

Référée aux Comités Permanents.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant la reconstruction et la réparation des trottoirs défectueux en cette Cité.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, informant le Conseil que, le bureau qu'il occupe temporairement dans l'Hôtel-de-Ville, depuis l'agrandissement de

\* Mr. J. B. Prégeau, Gérant de la North Shore Power Company, ayant été demandé par le Messager du Conseil, est venu déclarer, séance tenante, que sa Compagnie s'était prête à remplir les conditions de son contrat avec la Corporation, et qu'elle prendrait charge, le lendemain, vingt-quatre d'Octobre courant, du pompage de l'eau de l'Aqueduc.

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport de  
l'Inspecteur-Sanitaire.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lundi, le 23 Octobre 1905.

de la Salle du Conseil, est trop petit et ne lui offre pas les commodités nécessaires. Il demande qu'un local lui soit préparé pour la tenue de son bureau, dans la partie inoccupée de la bâtisse de la Station de Police et du Rev.  
Accordé.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, recommandant la pose d'une nouvelle ceinture à l'un des piliers du pont en bois qui relie l'Île St. Christophe à l'Île Baron.

Accordé.

Avis de poursuite de Mme Henri Massicotte.

Le Secrétaire-Présorier donne lecture d'un avis de poursuite, de la part de Dame Albertine Dargis, épouse de M. Henri Massicotte, pour fausse arrestation.

Avis de poursuite de Mme Frédéric Lussier.

Le Secrétaire-Présorier donne lecture d'un avis de poursuite, de la part de Dame Sarah Arseneault, épouse de M. Frédéric Lussier, pour fausse arrestation.

Avis de poursuite de Mr. Orville Gilson.

Le Secrétaire-Présorier donne lecture d'un avis de poursuite, de la part de Mr. Orville Gilson, pour fausse arrestation.

Protêt des Bouchers.

Le Secrétaire-Présorier donne lecture d'un protêt de la part de Mr. Hapoléon Charbonneau et autres bouchers, concernant les infractions au règlement des Marchés.

Référé aux Comités Permanents.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Vendredi, le vingt-sept d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

G. H. Ducharme  
Sec.-Prés.

J. F. Bellefleur  
Maire.

# Vendredi, le 2<sup>7</sup> Octobre 1905.

Assemblée Régulière.  
2<sup>7</sup> Octobre 1905.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Vendredi, le vingt-septième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire J. F. Bellefeuille,
- Messieurs les Echevins O. A. Drolet,
- Uldois Dupresne,
- L. G. Duplessis,
- P. J. Héroux
- M. Lafontaine,
- W. Lamy,
- Jhs. Pagé,
- J. A. Peabutt,
- F. S. Pourigny,
- F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Joseph Lamothé, qui a cessé d'être à l'emploi de la Corporation de cette Cité, le vingt-quatre du courant, demandant que le montant complet de son salaire, comme 2<sup>nd</sup> Ingénieur de l'Acqueduc, lui soit accordé pour le présent mois.

Requête de  
Mr. Joseph Lamothé.

Référé aux Comités Permanents.  
Requête de Mr. Sévère Lamy, demandant que les tuyaux du Drainage soient conduits jusqu'à sa propriété située sur la rue Royale.  
Accordée.

Requête de  
Mr. Sévère Lamy.

Rapport de  
J. A. Pessier, Esq., Avocat  
de la Corporation.

Rapport: Messieurs,  
Re: Reclamation de divers propriétaires et la Corporation de la Cité de Trois-Rivières.

En conformité à la demande qui

Vendredi, le 27 Octobre 1905.

qui m'a été faite, en date du 23 octobre courant, j'ai l'honneur de soumettre au conseil de la cité de Trois-Rivières l'opinion suivante:

Dans le cours de l'été dernier, 1905, la corporation de la cité de Trois-Rivières a fait macadamiser la partie nord-est de la rue Royale et la rue Hélin. Pour l'exécution de ces travaux de macadam, la corporation a fait abaisser de quelques pieds le niveau des rues, au front de la propriété d'un certain nombre de propriétaires qui, aujourd'hui, prétendent avoir subi des dommages, qu'ils réclament de la corporation.

L'article 1053 du Code civil décreta que "Toute personne capable de discerner le bien du mal, est responsable du dommage causé par sa faute à autrui, soit par son fait, soit par son imprudence, négligence ou inabilité". Ce principe de droit s'applique aux sociétés ou corps incorporés, de la même manière qu'aux individus. En conséquence, si les propriétaires en question établissent qu'ils ont souffert des dommages par le fait de la corporation, cette dernière est tenue de les indemniser.

La jurisprudence nous offre sur ce sujet un grand nombre de précédents, et dans toutes les causes citées, le principe ci-dessus mentionné a été sanctionné.

On pourrait peut-être prétendre que la corporation, ayant, en vertu de sa charte, le pouvoir de faire des travaux de macadam dans ses rues, ne peut être tenue responsable des dommages causés aux propriétaires par le fait de l'exécution de ces travaux.

Cette prétention n'est pas sérieuse. Le pouvoir accordé à une corporation par la Législature de faire certaines choses, n'exempte pas cette corporation de la responsabilité en dommages, au cas où la chose cause quelque dommage à un particulier.

Dans une cause jugée par l'Honorable juge Bourgeois, dans laquelle les héritiers Barignan, de  
cette

Vendredi, le 27 Octobre 1905.

cette cité, étaient demandeurs, contre la corporation de la cité de Trois-Rivières, défenderesse, où il s'agissait d'une réclamation de même nature que celle produite par les propriétaires ci-dessus indiqués, l'action des demandeurs a été renvoyée. Mais ce jugement ne change rien au principe émis par l'article 1053 du Code civil, parce que, dans cette cause, il a été prouvé que les travaux opérés par la corporation n'avaient eu pour effet que de remettre les immeubles des demandeurs dans leur état primitif, et de plus, il a été prouvé que ces travaux avaient contribué à donner une plus-value à ces propriétés.

Pard qu'aux dommages à être accordés, je suis d'opinion que la corporation n'est responsable que des dommages résultant de la dépréciation en valeur de la propriété par le changement de niveau, et qu'elle n'est pas tenue d'élever les bâtisses ou de les abaisser dans la même proportion que la rue.

Dans l'appréciation des dommages, la plus-value donnée à la propriété par la confection des travaux doit aussi être considérée comme compensation.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) J. W. Pessier,

Avocat de la Corporation.

Trois-Rivières, 27 Octobre 1905.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Héroux,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 134, Règlement concernant l'établissement d'une compagnie de gaz dans la cité des Trois-Rivières, soit lu, passé et adopté.

Chapitre CXXXIV.

Règlement concernant l'établissement d'une compagnie de gaz dans la cité des Trois-Rivières.

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec 5 Edouard VII, Chap. 43, la Corporation de la cité des Trois-Rivières a été spécialement autorisée

1<sup>ère</sup> Motion

Pour adopter le Règlement  
Chapitre 134.

— Chapitre 134. —

Règlement concernant l'établissement d'une compagnie de gaz dans la cité des Trois-Rivières.



Vendredi, le 27 Octobre 1905.

autorisée à aider à l'établissement de manufactures en accordant à cette fin une exemption de taxes;

Attendu que la Canadian Gas & Oil Company possède et exploite actuellement en la paroisse de St. Barnabé et en celle de Yamachiche du gaz naturel pour le chauffage et l'éclairage;

Attendu que la dite compagnie a l'intention de conduire ce gaz en la Cité des Trois-Rivières de manière à pouvoir le fournir à très-bas prix aux citoyens de la Cité des Trois-Rivières pour l'éclairage, le chauffage, comme force motrice et généralement pour tous les usages auxquels le gaz peut être employé, et que pour réaliser ce projet, elle demande une exemption de taxes et la permission de poser des tuyaux dans les rues de cette Cité pendant un certain nombre d'années;

Attendu que dans l'intérêt des contribuables sous le rapport du coût de l'éclairage, du chauffage, de la force motrice etc., il est désirable et avantageux qu'une telle industrie s'établisse dans les limites de cette Cité, qu'il soit résolu et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

1.- La Canadian Gas & Oil Company s'engage de fournir le gaz naturel à tous les citoyens de la Cité des Trois-Rivières qui désireront s'en servir pour le chauffage, l'éclairage, comme force motrice et pour tous les usages auxquels le gaz peut être employé, et cela, aux prix suivants, savoir: aux manufacturiers à raison de vingt centins par mille pieds cubes; aux églises, collèges, couvents, à la Corporation de cette Cité et aux Commissaires d'Écoles pour la Cité des Trois-Rivières à raison de vingt-cinq centins par mille pieds cubes et aux consommateurs ordinaires à raison de trente centins par mille pieds cubes;

2.- La Canadian Gas & Oil Company s'engage d'avoir complète ses travaux d'installation dans la Cité des Trois-Rivières, être en mesure de fournir le gaz



Vendredi, le 27 Octobre 1905.

à tous les contribuables qui désireront s'en servir et être en pleine opération le ou avant le premier Janvier mil neuf cent sept (1907).

3.- La Corporation de la Cité des Trois-Rivières donne le droit à la Canadian Gas & Oil Company de poser et maintenir dans les rues de la Cité des Trois-Rivières les souterrains nécessaires pour distribuer et conduire le gaz partout où il sera nécessaire pour fournir l'éclairage, le chauffage, la force motrice etc., l'endroit précis où les dits tuyaux souterrains devront être posés dans chacune des rues de la dite Cité est toutefois au choix de la dite Corporation;

4.- La Corporation de la Cité des Trois-Rivières accorde à la Canadian Gas & Oil Company une exemption de taxes municipales (taxe de l'eau, taxe du drainage et taxes des rues sous contrôle exceptés), pendant une période de dix ans à compter du moment où la dite compagnie sera prête à commencer ses opérations, et cela, sur les immeubles, machineries et accessoires servant à l'exploitation de la dite industrie;

5.- Dans le cas où durant aucune des dites années pendant lesquelles la Canadian Gas & Oil Company aura droit à la susdite exemption de taxes elle suspendra ses opérations pendant l'espace de trois mois, les taxes pour cette dite année deviendront dues et exigibles;

6.- La Canadian Gas & Oil Company jouira du droit d'éclairer, de chauffer, de fournir le pouvoir moteur etc., aux contribuables de la Cité des Trois-Rivières durant l'espace de vingt-cinq ans à compter de la date où la dite compagnie commencera ses opérations.

7.- La Canadian Gas & Oil Company ne pourra enlever les tuyaux, valves ou accessoires qu'elle aura placés dans les rues de cette Cité qu'après une période de quinze années à dater de la mise en opération de la dite industrie;

Vendredi, le 27 Octobre 1905.

8.- La Canadian Gas & Oil Company s'engage à remettre aussitôt que possible les puits où elle posera et où elle enlèvera ses tuyaux souterrains etc. dans le même état dans lequel elles se trouvaient avant la pose ou l'enlèvement d'iceux, sous peine de tous dépens et dommages;

9.- La Corporation ne sera responsable d'aucun des dommages qui pourront être causés à la Canadian Gas & Oil Company par suite de la rupture de ses tuyaux d'aqueduc ou de drainage.

10.- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre de Messrs. Foster, Martin, Mann et MacKinnon, Avocats, et aussi d'un protêt par la Three Rivers Gas, Heat & Power Company Ltd., à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, concernant la passation d'un règlement en faveur de la Canadian Gas & Oil Company, lui permettant de poser dans la Cité des Trois-Rivières les tuyaux et autres accessoires nécessaires, pour fournir le gaz aux contribuables de la dite Cité.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre 104 des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les cotisations et Taxes", soit amendé quant à ce qui concerne la taxe sur les prêteurs d'argent.

En Conseil, ce 27 Octobre 1905.

(Signé) P. A. Drolet.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le six de Novembre prochain, à sept heures et demie du soir.

J. F. Bellefleur  
Maire.

Sec.-Prés.

Protêt de la  
Three Rivers Gas, Heat &  
Power Co. & all.

Avis de motion de  
M. J. Echevin Drolet.

Ajournement.

Vendredi, le 3 Novembre 1905.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 2 Novembre 1905.

Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières,  
pour Vendredi, le trois de Novembre courant, à sept  
heures et demie du soir, concernant l'escompte  
de billets.

(Signé) J. A. Bellefeuille,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
3 Novembre 1905.

Or une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le troisième  
jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. A. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins P. A. Drolet,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
J. P. Rebutt,  
P. S. Pourigny.

1<sup>ère</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archebourg.

Proposé par M. Drolet,  
secondé par M. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur  
de la Banque d'Archebourg, un billet promissoire, au montant de dix mille piastres,  
à un mois de cette date, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi  
pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux du drainage, du pavage et de  
l'aqueduc en attendant l'émission des déventures à cette fin.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Th. Décaubin  
Sec.-Trés.

J. A. Bellefeuille  
Maire.

# Lundi, le 6 Novembre 1905.

Assemblée Régulière.  
6 Novembre 1905.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le sixième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur, le Maire  
Messieurs les Echevins

J. A. Bellefeuille,  
Aldoric Dufresne,  
L. G. Duplessis,  
A. B. Farmer,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
A. W. Verrette.

Requête de

Mr. François Carl.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. François Carl, demandant qu'il lui soit accordé un salaire additionnel pour un mois, à partir de la date à laquelle il a cessé d'être à l'emploi de la Corporation, comme chauffeur de l'Alouette.  
Accordée.

Lettre de

Mr. L. W. Carbonneau.

Lue une lettre de Mr. L. W. Carbonneau, demandant un prêt de six mille piastres, un octroi de terrain et une exemption de taxes, pour l'établissement d'une boutique de menuiserie en cette Cité.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de

Messrs. Girard & Godin.

Lue une lettre de Messrs. Girard & Godin, demandant au Conseil de leur faire remise de la somme de dix mille piastres en à compte sur déboursés faits pour la construction de leur manufacture.

Accordée sur production des estimés s'ils sont satisfaisants.

Lettre de

Mr. Nap. Deschênes & all.

Lue une lettre de Mr. Nap. Deschênes et autres, concernant la construction d'un trottoir sur le côté Nord-Est de la rue St. Julie, entre les rues St. Martin et St. Thomas.

Rapport:

# Sundi, le 6 Novembre 1905.

Rapport du

Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiel-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	52	01
" " Do. (Ent. & Répt.)	544	98
" des Chemins,	261	99
" " Marchés,	70	11
" du Feu,	2	80
" de l'Hotel-de-Ville,	7	35
" " la Police,	364	51
" " " Communes,	27	—
" " " Santé,	41	66
Drainage,	2,114	04
Ponts St Maurice,	32	90
Quai sous Contrôle,	79	—
Cavage des Quai,	256	11
Carre Champlain,	38	56
Carre Le Platon,	7	58
Carre St Philippe,	1	63
Papeterie, Annonces et Impressions,	169	85
Assurances des Propriétés de la Corporation,	50	20
Billets Payables,	197,823	50
Intérêt et Commission,	963	81
Taxes Municipales,	1	50
Dépenses Contingentes,	141	66
Salaires,	289	98
Divers Comptes,	232	61
	<b>203,611</b>	<b>34</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. Lamy,  
 G. J. Duplessis,  
 O. J. Héroux,  
 A. J. Farmer.

Proposé

# Lundi, le 6 Novembre 1905.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Dufresne,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Surintendant de l'Acqueduc.

Surintendant de l'Acqueduc.

Lu un rapport du Surintendant de l'Acqueduc, informant le Conseil, que, suivant les ordres qu'il en a reçus, il a fait couler les échappes de l'Acqueduc, depuis le printemps dernier, et cela, avec une pression moyenne de 75 à 80 livres. Et que, de plus, dans la nuit du deux au trois courant, il a fait réparer le tuyau de distribution de l'Acqueduc qui était brisé dans la rue Du Fleuve, vis-à-vis la propriété de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> G. N. Ogden.

Rapport du  
Chef de Police.

Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois d'Octobre dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois d'Octobre dernier.

Plaintes des  
Bouchers contre certains com-  
merçants de viandes.

Bouchers contre certains com-  
merçants de viandes.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une liste des personnes dont l'Association des Bouchers se plaint, comme faisant le commerce de viandes de boucherie, sur le Marché-aux-Denrées.

Avis de motion de  
Mr. J. Scherwin Héroux.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement concernant la vente des viandes et légumes sur le Marché-aux-Denrées en cette Cité, soit amendé quant à ce qui concerne les commerçants de viande.

En Conseil, ce 6 Novembre 1905.

(Signé) P. J. Héroux.

Le



Lundi, le 6 Novembre 1905.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Lundi, le treize de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

H. D. Desautels  
Sec.-Prés.

J. F. Bellefeuille  
Maire.

Assemblée Régulière.  
13 Novembre 1905.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. F. Bellefeuille,  
P. W. Drolet,  
Aldoric Dupresne,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
J. P. Peblutt,  
A. S. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
l'Association des Bouchers.

Requête de l'Association des Bouchers, demandant la permission de poursuivre les personnes dont elle a fourni les noms dernièrement, pour infraction aux règlements, en faisant le commerce de viandes de boucherie sur le Marché aux-Denrées.

Permission accordée, pourvu qu'elle se rende responsable des frais.

Requête des  
Révères Dames Ursulines.

Requête des Révères Dames Ursulines, demandant certaines réparations aux tuyaux du drainage de leur Monastère, et d'être indemnisées pour des dépenses que leur a occasionné la défektivité du drainage.

Référé au Surintendant pour faire rapport.

Lue

Lundi, le 13 Novembre 1905.

Mr. Louis Dugré. Lettre de

Lue une lettre de Mr. Louis Dugré, concernant la construction d'un perron, à sa résidence, sur la rue Céline.

Référée au Surintendant pour faire rapport.

Melles M. L. et J. Papin. Lettre de

Lue une lettre de Mesdemoiselles M. L. et J. Papin, réclamant la somme de quatre cent cinquante piastres, pour dommages qu'elles disent avoir été causés à leur propriété, par le macadamisage de la rue Royale. Cette lettre est accompagnée d'un rapport qu'elles ont fait préparer à ce sujet, par M. M. Chs. Lafond et O. J. Othier.

Dame Veuve M. Théophile Larue. Lettre de

Lue une lettre de Dame Veuve Théophile Larue, concernant sa réclamation filée le 18 de Septembre dernier, pour dommages causés à sa propriété, par le macadamisage de la rue Royale.

Gardien des Ponts St. Maurice. Lettre du

Lue une lettre du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que Mr. Wilfrid Dufour a fait trotter les chevaux qu'il conduisait sur ces ponts, le six de Novembre courant.

Devra payer cinq piastres d'amende.

Mr. Réal Lajoie. Lettre de

Lue une lettre de Mr. Réal Lajoie, accompagnée d'un rapport de Messrs. Chs. Lafond et O. J. Othier, portant à trois cent soixante piastres l'estimation des dommages causés à sa propriété par le macadamisage de la rue Royale.

Comité des Finances. Rapport du

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	\$	51	87
" " Do. (Ent. & Répt.)		61	98
" des Chemins,		58	—
" du Feu,		244	80
" de l'Hôtel-de-Ville,		246	35
Ou Reporter	\$	443	00

Lundi, le 13 Novembre 1905.

	Report \$	
Département de la Police,	443	—
" " " Santé,	56	—
Drainage,	—	75
Ponts St. Maurice,	273	52
Carage des Qués,	—	05
Barre Champlain,	5	47
Barre Le Platon,	4	63
Atelier des Départements,	1	—
Papeterie et Impressions,	2	75
Assurances des Propriétés de la Corporation,	3	70
Billets Payables,	37	50
Intérêt et Commission,	7,500	—
Divers Comptes,	11,261	64
	77	47
	\$ 19,667	48

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. A. Drolet, Présdt,  
 W. Lamy,  
 P. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lafontaine,  
 Secondé par Mr. Bourigny,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
 concernant l'évaluation des travaux faits à la manu-  
 facture de Messieurs Girard & Godin.

Rapport de  
 Mr. Chs. Lafond.

Lu un rapport de Mr. Chs. Lafond,  
 architecte, concernant l'évaluation des travaux déjà  
 faits et ceux restant à être faits à la manufacture  
 de Messieurs Girard & Godin.

2<sup>ème</sup> Motion

Billet promissoire au  
 montant de \$10,000.00, en  
 faveur de la Banque  
 d'Acadagat.

Proposé par Mr. Drolet,  
 Secondé par Mr. Héroux,  
 Que sur réception d'une garantie  
 hypothécaire en faveur de la Corporation des 3-Rivières,  
 Son

Lundi, le 13 Novembre 1905.

Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Aschelaga, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de cette date, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour faire prêt d'autant à Messieurs Girard & Godin en vertu d'un règlement de ce Conseil en date du vingt-deux d'Août mil neuf cent quatre.

Adoptée.

Proposé par Mr. Lafontaine,  
secondé par Mr. Dupresne,

Que Messieurs Richard et William Péron propriétaires d'un terrain faisant partie du numéro 1494 du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières et situé sur le côté nord-est de la rue Julie en cette dite Cité, soient notifiés d'avoir à faire un trottoir de première classe au front de leur terrain, et cela, d'hui à huit jours.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Drolet.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre 104, le chapitre 108 et le chapitre 120 des règlements du dit Conseil concernant les cotisations et taxes soient amendés quant à ce qui concerne la taxe sur les banques incorporées et leurs agents, les banquiers et leurs agents, les courtiers, changeurs ou agents de change, prêteurs d'argent, prêteurs sur gages et leurs agents, les compagnies de chemin de fer tenant bureau dans la Cité et y faisant affaires, ou sur leurs agents, les compagnies de téléphone tenant bureau dans la Cité et y faisant affaires, ou sur leurs agents.

En Conseil, ce 13 Novembre 1905.

(Signé) P. O. Drolet.

Le

3<sup>e</sup> Motion  
Avis à M. W. Richard et  
William Péron, pour  
trottoir.

Lundi, le 13 Novembre 1905.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept  
de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

E. Thibault  
Sec. - Prés.

J. F. Bellefeuille  
Maire.

Assemblée Régulière.  
27 Novembre 1905.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour de Novembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins  
de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. F. Bellefeuille,  
O. W. Drolet,  
Uldoric Dupresne,  
O. G. Duplessis,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
H. Lamy,  
Ohs. Pagé,  
J. A. Peibutt,  
F. S. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lettre de  
Mr. James Osborne, District  
Supt., C. P. R.

Une lettre de Mr. James Osborne,  
Surintendant Général de la Division Est de la  
Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien,  
concernant un octroi de terrain dans la Commune,  
pour le commerce de animaux.

Lettre de la  
North Shore Power Co.

Une lettre de la North Shore Power  
Company, informant le Conseil que les installations  
pour le pompage de l'eau de l'Aqueduc, au moyen de l'élec-  
tricité, sont terminées, et demandant certaines réparations à  
la Caisse de ce Département.

Lue

Sundi, le 2<sup>nd</sup> Novembre 1905.

Bell Telephone Co.

Lettre de la

Une lettre de la Bell Telephone Company, concernant l'installation de fils téléphoniques souterrains dans cette partie de la rue Des Forges comprise entre les rues Notre-Dame et Royale.

Informez Mr. Choquette de notifier le Surintendant quand il commencera les travaux.

Rapport du

Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paid-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	\$	32	12
" " Do. (Ent. & Répt.)		135	36
" des Chemins,		115	74
" " Marchés,		70	70
" du Feu,		8	45
" de l'Hôtel-de-Ville,		1,202	78
" " la Police,		424	39
" " Santé,		41	66
Drainage,		299	06
Ponts St. Maurice,		30	-
Cavages des Rues,		5	77
Carre Champlain,		2	81
Compte des Propriétés de la Corporation,		6	30
Billets Payables,		97,661	75
Intérêt et Commission,		936	83
Dépenses Contingentes,		43	66
Salaires,		289	98
Divers Comptes,		206	46
	\$	101,513	82

Respectueusement soumis,

(Signé) P. W. Drolet, Préd<sup>t</sup>,

W. Lamy,

P. J. Ferout.

Proposé



# Lundi, le 27 Novembre 1905.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant le coût de la reconstruction projetée du plancher de la bâtisse de l'aqueduc, soit en blocs de ciment, ou en bois.

Référé à la prochaine assemblée du Conseil.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant la reconstruction en bois franc du plancher de la salle d'Opéra de l'Hôtel de Ville.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de convention entre Ludger Sigman et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour dommages à lui causés par le travage de la rue Collina, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Ecu., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Prêt de \$10,000.00 à Messrs. Girard & Godin.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'obligation par Messieurs Girard & Godin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour prêt d'argent au montant de dix mille piastres, lequel acte a été préparé par P. O. Guillet, Ecu., N. O., et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chapitre 135.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Tourigny,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 135 Règlement pour amender le chapitre 104 des règlements de ce Conseil passe le trois Janvier mil

Lundi, le 27 Novembre 1905.

mil neuf cent deux, concernant les cotisations et taxes, et pour amender les divers amendements qui l'amendent", soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 135. —  
Règlement concernant les  
Cotisations et Taxes amendés.

### Chapitre CXXXV.

Règlement pour amender le chapitre 104 des règlements de ce Conseil passé le 3 Janvier 1902, concernant les cotisations et taxes, et pour amender les divers amendements qui l'amendent.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Quivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. La section première du chapitre 120 du règlement de ce Conseil, passé le 27 Août 1903, et par le présent amendé, est rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

1. Sur toutes banques incorporées et leurs agents, la somme annuelle de deux cents piastres; sur tous banquiers et leurs agents, la somme annuelle de cent vingt-cinq piastres; sur tous courtiers, changeurs ou agents de change, prêteurs d'argent, prêteurs sur gages et leurs agents, la somme annuelle de vingt-cinq piastres; sur toutes compagnies de chemin de fer tenant bureau dans la dite cité et y faisant affaires ou leurs agents, la somme annuelle de deux cents piastres; sur toutes compagnies de téléphone tenant bureau dans la cité et y faisant affaires, ou sur leurs agents, la somme annuelle de deux cents piastres; sur toutes compagnies de tramways, de chauffage, de distribution de force motrice électrique ou autres dans la cité, ou y tenant bureau et y faisant affaires ou sur leurs agents, la somme annuelle de cent piastres; sur toutes compagnies d'assurances contre le feu ou leurs agents, la somme annuelle de soixante-et-quinze piastres; et sur toutes compagnies de télégraphe dans la cité ou y tenant bureau et y faisant affaires, ou sur leurs agents, la somme annuelle de cinquante piastres.

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du dit chapitre 104 des règlements de ce Conseil et ses amendements, par le présent amendés, ainsi que les dispositions des divers autres règlements

Lundi, le 27 Novembre 1905.

règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier Janvier mil neuf cent six.

Adopté.

5<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à  
Dame V<sup>ve</sup> John Kelly.

Proposé par M<sup>r</sup>. Drolet,  
secondé par M<sup>r</sup>. Lamy,

Que la somme de vingt piastres et vingt-quatre centins soit déduite du compte de taxes municipales de Dame Veuve John Kelly, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi, le premier de Décembre prochain, à sept heures et demie du soir.

J. P. Bellefeuille  
Maire.

G. P. Désautels  
Sec. - Prés.

Assemblée Régulière.  
1<sup>er</sup> Décembre 1905.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Vendredi, le premier jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins.

- J. P. Bellefeuille,
- P. A. Drolet,
- B. G. Duplessis,
- A. A. Farmer,
- P. J. Cérour,
- M. Lafontaine,
- W. Lamy,
- Chs. Page,
- J. P. Peabutt,
- A. S. Pourigny,
- A. W. Verrette.

Les

Vendredi, le 1<sup>er</sup> Décembre 1905.

Requête de  
Mr. Elzéar Périère.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Elzéar Périère, demandant qu'il lui soit permis de ramener chez lui les animaux que l'Inspecteur Sanitaire lui avait ordonné de placer ailleurs.

Requête de  
Mr. Joseph Orel.

Requête de Mr. Joseph Orel, demandant une exemption de taxes pendant l'espace de dix ans sur une manufacture d'allumettes qu'il a l'intention d'établir en cette Cité.

Requête de  
Mr. J. A. Moreau.

Requêtes aux Comités Permanents.  
Lue une lettre du Rév. Mr. J. A. Moreau, Procureur du Séminaire des Trois-Rivières, demandant au Conseil de lui vendre une certaine quantité de vieux boyaux à incendies, ainsi que les anciens bancs de la Salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Requêtes aux Comités Permanents.  
Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, demandant que la voiture employée à réparer les chemins d'été soit mise sur des traîneaux, afin qu'elle puisse servir à la réparation des chemins d'hiver.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Adopté.  
Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant le drainage du Monastère des Perdes Dames Ursulines, et les réparations à être faites aux propriétés de Dame Veuve Théophile Larue, des Demoiselles M. L. et J. Papin et de Mr. Louis Dugré, telles que demandées après le macadamisage des rues Royale et Céline.

Motion  
Demande de vente de  
terrains au Gouverne-  
ment Provincial.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Page,

Considérant que le gouvernement de la Province de Québec est propriétaire de certains terrains en la Cité de Trois-Rivières, sur le coteau St. Louis et sur le boulevard Portin;

Considérant que ces terrains ne sont d'aucune utilité pour le gouvernement provincial et qu'ils ne peuvent nullement servir à des fins privées; que même le gouvernement,  
après

Vendredi, le 1<sup>er</sup> Décembre 1905.

après les avoir vendus, il y a quelques années, par encan public, a été obligé de les reprendre parce que ceux qui s'en étaient rendus propriétaires, s'étant aperçus de leur peu de valeur, ont préféré se les voir ôter plutôt que de payer le prix d'achat, qui était pourtant bien minime;

Considérant que ces mêmes terrains sont contigus à d'autres terrains dont la corporation de la cité de Trois-Rivières est actuellement propriétaire et que cette dernière conserve dans un but d'utilité absolument publique;

Considérant qu'une compagnie de chemin de fer appelée "The St. Maurice Valley Railway Company" est actuellement à construire une voie ferrée, qui doit passer, d'après le tracé qui en est fait et qui a été approuvé par les autorités compétentes, sur ces terrains du gouvernement, et que par ce fait les terrains de la corporation de la cité de Trois-Rivières se trouveront absolument enclavés, sans avoir aucun débouché sur la voie publique;

Considérant que tous ces terrains ont que peu ou point de valeur; et que jusqu'à présent ils n'ont rapporté aucun profit à ceux qui en sont les propriétaires;

Considérant que tous ces terrains sont des terrains sablonneux, et que jusqu'à présent le public s'en est servi pour prendre le sable dont il pouvait avoir besoin, tant pour travaux de construction que pour exhausser les rues basses de la ville et remplir les quais construits par le gouvernement fédéral et par la Commission du Hâvre;

Considérant que l'intérêt bien compris du commerce et de tous les citoyens généralement de la cité de Trois-Rivières exige que ces mêmes terrains continuent à servir pour les mêmes fins;

Considérant que le conseil municipal de la cité de Trois-Rivières apprend que le gouvernement provincial est en pourparlers avec un particulier pour vendre à ce dernier les dits terrains;

Considérant que le but pour lequel

Vendredi, le 1<sup>er</sup> Décembre 1905.

ce particulier désire ainsi acquérir et devenir propriétaire des dits terrains ne peut être autre que celui de spéculation, et ce, au grand détriment et désavantage de la Commission du Hâvre, de la Corporation de la cité de Trois-Rivières et des citoyens généralement de la cité de Trois-Rivières;

Considérant que si ces terrains devenaient la propriété d'un particulier, au lieu de devenir celle de la Corporation de la cité de Trois-Rivières, cette dernière et ses habitants en souffriraient des torts irréparables;

Considérant que la Commission du Hâvre de la cité de Trois-Rivières concourt pleinement dans les vues de ce Conseil, quant à la vente du dit terrain;

Il soit résolu:

Que ce Conseil aille rencontrer l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne ainsi que l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec pour discuter avec eux les désavantages et les inconvénients qu'offrirait la vente de ces terrains à un particulier, et les bienfaits publics que la ville elle-même, la Commission du Hâvre de Trois-Rivières et le public généralement en retireraient, dans le cas où telle vente serait faite en faveur de la Corporation de la cité de Trois-Rivières; et qu'une copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec, ainsi qu'à l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, avec prière d'y faire droit.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-huit de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

E. Thériault  
Sec.-Prés.

L. P. Pelletier  
Maire.



Lundi, le 18 Décembre 1905.

Assemblée Régulière.  
18 Décembre 1905.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-huitième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. A. Bellefeuille,  
O. A. Drobt,  
Uldric Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
J. A. Peibutt,  
A. S. Pourigny,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. L. A. Hoerner.

Requête de Mr. L. A. Hoerner, demandant qu'il lui soit fait remise des deux tiers du montant qu'il a payé pour Taxes de l'année courante, ou qu'il a quitté cette Cité pour aller résider à Montréal, au mois d'Avril dernier (1905).

Refusée.

Requête de  
Mr. Chs. P. Dumas.

Requête de Mr. Chs. P. Dumas, demandant une réduction sur la taxe imposée sur le Jeu des Quilles qu'il vient d'établir en cette Cité.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. G. L. Julien.

Requête de Mr. G. L. Julien, demandant de faire disparaître une étable située au côté de sa maison, ou que le séjour d'animaux à cet endroit est un sujet de graves inconvénients.

Ordre devra être donné à l'Inspecteur-Sanitaire d'avertir Mr. Elzéar Prière d'enlever ses animaux, et que des procédés soient pris immédiatement s'il refuse de s'y conformer.

Lue

Lundi, le 18 Décembre 1905.

L'Honble Lomer Gouin. Lettre de L'Honble Lomer Gouin, Premier Ministre de la Province de Québec, accusant réception d'une copie d'une résolution passée par le Conseil de cette Cité, à sa séance du premier de Décembre courant.

L'Honble A. Turgeon. Lettre de L'Honble A. Turgeon, Ministre des Terres et Forêts, accusant réception d'une lettre du Secrétaire-Trésorier, accompagnée de copie d'une résolution du Conseil de cette Cité, en date du premier du courant.

Conseil d'Hygiène. Lettre du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, concernant l'analyse de l'eau de l'Aqueduc.

Messrs. Girard & Godin. Lettre de Messrs. Girard & Godin, demandant au Conseil de leur faire remise de la somme de dix mille piastres en à compte sur déboursés faits pour la construction de leur manufacture.  
Accordée sur production des estimés.

Voie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice. Lettre de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, demandant la permission de fermer à la circulation la côte qui conduit de la rue St. Roch au Côteau St. Louis, pendant la construction du terrassement de la voie à cet endroit.  
Refusée.

Comité des Finances. Rapport du Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paid-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	31	19
" " Do. (Ent. & Répt.)	182	19
" des Chemins,	138	15
" " Marchés,	79	09
" du Feu,	37	13
" de l'Éclairage,	43	09
A Reporter	510	84

# Lundi, le 18 Décembre 1905.

	Report	510 84
Département de l'Hotel-de-Ville,		1 93
"    "    la Police,		361 07
"    "    "    Santé,		46 99
Drainage,		45 27
Ponts St. Maurice,		70 25
Rues sous Contrôle,		1083 92
Pavage des Rues,		282 89
Barre Champlain,		" 63
Barre Le Platon,		" 40
Papeterie et Impressions,		57 94
Frais Légaux,		154 70
Comptes des Propriétés de la Corporation,		39 23
Billets Payables,		115,661 75
Intérêt et Commission,		654 43
Dépenses Contingentes,		197 83
Salaires,		290 22
Divers Comptes,		115 95
	\$	119,576 24

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. A. Drolet, Crédit,  
 W. Lamy,  
 O. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pourigny,  
 Secondé par Mr. Verrette,  
 Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Novembre dernier.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de Novembre dernier.

Lu

Rapport du  
 Chef de Police.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lundi, le 18 Décembre 1905.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Jeudi, le vingt-et-un  
de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

E. Thibault  
Sec.-Prés.

J. Bellefeuille  
Maire.

Assemblée Régulière.  
21 Décembre 1905

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Jeudi, le vingt-et-unième jour de Décembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. A. Bellefeuille,  
O. A. Drolet,  
Uldoric Dupresne,  
F. A. Farmer,  
O. J. Héroux,  
Mr. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
J. P. Peabutt,  
A. S. Pourigny,  
A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Messrs. Joseph Massé & Co.

Requête de Messrs. Joseph Massé & Co., deman-  
dant du délai jusqu'au mois de Février prochain,  
pour le paiement de leur compte de taxes.

Référée au Comité des Finances.

Requête de  
Mr. Elzéar Brière.

Requête de Mr. Elzéar Brière, demandant  
un délai de huit jour pour placer ses animaux  
ailleurs que chez lui, suivant avis qui lui en a  
été donné par l'Inspecteur-Sanitaire.

Lettre de  
Mr. J. A. Pessier.

Lue une lettre de Mr. J. A. Pessier, donnant  
sa résignation comme avocat de la Corporation  
de cette Cité.

Acceptée.

L. J.

Judi, le 21 Décembre 1905.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville,  
concernant l'évaluation des travaux faits à la manu-  
facture de Messieurs Girard & Godin.

1<sup>ère</sup> Motion  
Prêt de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, à  
Messrs. Girard & Godin.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Bourigny,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte d'obligation par Messieurs Girard &  
Godin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières,  
pour prêt d'argent au montant de dix mille piastres,  
lequel acte a été préparé par P. O. Guillet, Esc., W. P.,  
et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Acte de renonciation en faveur  
de Mr. J. S. S. Boulais. —  
Permettance des rues Hertel,  
Pontgrève, Du Collège et Montcalm

Proposé par Mr. Bourigny,  
secondé par Mr. Farmer,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de renonciation par la Corporation en  
faveur de J. S. S. Boulais, lequel acte a été préparé  
par P. O. Guillet, Esc., W. P., et qui vient d'être lu  
devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaqa.

Proposé par Mr. Drolet,  
secondé par Mr. Lamy,

Que sur réception d'une garantie  
hypothécaire en faveur de la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières, son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaqa,  
un billet promissoire au montant de dix mille piastres,  
à un mois de cette date, à un taux d'intérêt excé-  
dant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour  
faire prêt d'autant à Messieurs Girard & Godin  
en vertu d'un règlement de ce Conseil en date du  
vingt-deux Août mil neuf cent quatre.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaqa.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Drolet,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé

Jeudi, le 21 Décembre 1905.

autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevêque,  
un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à six  
mois de cette date, à un taux d'intérêt n'excédant pas  
cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour payer les tra-  
vaux du drainage, du pavage et de l'aqueduc en attendant  
l'émission de débetures à cette fin.

Adoptée.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Héroux.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règle-  
ments de ce Conseil, je proposerai que le règlement  
concernant les cotisations et taxes soit amendé quant  
à ce qui concerne la taxe sur les banquiers.

En Conseil, ce 21 Décembre 1905.

(Signé) O. J. Héroux.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le vingt-huit  
de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

J. P. Bellefeuille  
Maire.

E. Héroux  
Sec.-Prés.

Adjournement.

Assemblée Régulière.  
28 Décembre 1905.

Or une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Jeudi, le vingt-huitième jour de Décembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent cinq, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. P. Bellefeuille,  
Messieurs les Échevins O. A. Drolet,  
Uldoric Dufresne,  
O. G. Duplessis,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,

J. P.



# Jeu-di, le 28 Décembre 1905.

J. P. Pebbutt,  
 P. S. Pourigny,  
 P. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
 Mr. Wilfrid Adams & al.

Requête de Mr. Wilfrid Adams et autres, demandant que la rue St. Sévère soit mise dans la classe numéro deux des Rues sous Contrôle.

Accordée.

Requête de  
 Mr. Adélard Féron.

Requête de Mr. Adélard Féron, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'à sa maison, 1180 rue St. Marguerite.

Lettre de la  
 Bell Telephone Co.

Lue une lettre de la Bell Telephone Company, informant le Conseil qu'elle remettra en bon état, le printemps prochain, le macadam que ses travaux d'excavation ont dérangé, dans la rue Des Forges.

Rapport du  
 Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	\$	4	99
" " Do. (Ent. & Répt.)		180	14
" des Chemins,		848	65
" " Marchés,		23	33
" du Feu,		11	84
" de l'Hôtel-de-Ville,		774	55
" " la Police,		16	—
" " " Communes,		4	59
" " " Santé,		4	25
Drainage,		296	84
Ponts St. Maurice,		64	18
Cavage des Rues,		3,880	64
Carré Champlain,		10	89
Carré Le Platon,		—	34
Carré St. Philippe,		5	61
A Reporter	\$	6,132	87

Jeuudi, le 28 Décembre 1905.

	Report	\$ 6,132 87
Station de Police et du Feu,		7 05
Atelier des Départements,		2 25
Brais Légaux,		20 20
Compte des Propriétés de la Corporation,		34 48
Billets Payables,		205,823 50
Intérêt et Commission,		1,240 55
Fonds d'Amortissement,		6,955 08
Dépenses Contingentes,		20,019 55
Divers Comptes,		896 81
		\$ 241,135 34

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. W. Drolet, Préd.,  
 P. J. Héroux,  
 N. Lamy.

Verey Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
 Secondé par Mr. Lafontaine,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de

Mr. Gustavus S. Stuart,  
 concernant la propriété du  
 Moulin à Vent.

Rapport:

Messieurs,

J'ai considéré attentivement la  
 question que Mr. le Maire, Mr. l'avocat de la Ville  
 et M. M. Bourigny et Lamy m'ont soumise.

La Ville réclame un certain lot  
 de terre situé sur la rue Notre-Dame qu'elle a  
 acheté de la succession Desbarats. M. Louin, posses-  
 seur de ce terrain formant partie d'une plus grande étendue,  
 répond: qu'il est prêt à livrer tout terrain appartenant  
 à la Ville pourvu qu'elle l'indique d'une manière  
 certaine, qu'elle montre ses titres et son droit.

Il s'agit donc de savoir où  
 est le terrain réclamé par la Ville, quelle en est la  
 description et quelles en sont les bornes.

C'est

Jeu-di, le 28 Décembre 1905.

C'est plutôt une question de fait que de droit, et, pour cette raison, il n'est difficile de donner une réponse satisfaisante. Néanmoins, je vais résumer les faits et vous donner la conclusion à laquelle j'en suis venu.

M. Guin ayant réussi à se faire maintenir par les tribunaux en la possession de tout le terrain, y inclus celui réclamé par la Ville, il incombe à la Ville de prouver sa propriété et d'en indiquer l'étendue. Lui n'a qu'à se croiser les bras et exiger que la Ville prouve son titre. Il est donc essentiel de voir quel est le droit de la Ville et quelle en est l'étendue.

Le 19 Janvier 1869 la succession Desbarats vendit à la Ville le terrain maintenant revendiqué par elle avec la description que voici:

"Un certain lot de terre numéro deux cent cinquante huit situé sur le côté Nord-Ouest de la rue Notre Dame de la dite bitté des Trois-Rivières, de la contenance qu'il peut avoir, avec les ruines d'un moulin à vent en pierre dessus construit, ainsi que le tout se poursuit, comporte et étend de toutes parts, circonstances et dépendances que la dite acquéreur a dit bien savoir et connaître pour l'avoir vu et visité, dont elle est contente et satisfaite sans aucune réserve par les dits vendeurs es dits noms et qualités".

Ce titre fut enregistré selon le désir de la loi. - Le terrain ne fut jamais délimité.

Cette description contient deux erreurs. D'abord le lot ne se trouvait pas au Nord-Ouest de la rue Notre Dame mais bien au Sud-Est; puis le lot No. 258, qui était censé être celui du cadastre seigneurial de la seigneurie de la Commune des Trois-Rivières dans la censive et mouvance de laquelle le lot se trouvait, n'est pas celui du lot sur lequel est construit le moulin.

D'après ce cadastre le lot 258 a une largeur de

Jeuudi, le 28 Décembre 1905.

de 90 pieds et une profondeur de 220 pieds ce qui correspond avec les mesuréments du lot du moulin tel que décrit dans l'ancien terrier de la Seigneurie et le lot 254 correspondrait dans ses mesuréments avec le lot 45 de l'ancien terrier et le lot 259 du cadastre correspondrait en dimensions avec le lot 76 de l'ancien terrier, lesquels deux lots se trouvent, toujours d'après l'ancien terrier, être de chaque côté du lot du moulin qui lui ne porte aucun numéro.

Certainement ces données indiqueraient que le lot du moulin est vraiment le lot No. 258 du cadastre. Mais d'après une entrée sur le nouveau terrier fait en 1893, si je suis bien informé, il apparaîtrait que le moulin ne se trouve pas sur ce lot mais bien sur le lot 259 du cadastre seigneurial, qui correspond avec le numéro 542 du cadastre officiel, et ce renseignement est confirmé par les mesuréments faits par M. l'arpenteur Bourgeois, mesuréments qui ont été communiqués par M. Pourigny.

Le 20 Décembre 1899 les héritiers Desbarats ont vendu à M. Gouin une étendue de terrain qui est décrite dans l'acte comme suit, savoir:

"Un autre lot de terre situé en la dite Ville des Trois-Rivières, au côté Sud-Est de la rue Notre Dame, de forme irrégulière, contenant cinq cent trente-sept. pieds de front, par deux cent trente-quatre pieds de profondeur dans la ligne Sud-Ouest et quatre vingt pieds seulement dans la ligne Nord-Est, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, le plus ou le moins étant au profit ou à la perte de l'acquéreur qui accepte les dits lots tels qu'ils existent actuellement; exclusivement de la grève du fleuve St. Laurent; tenant sur le devant à la dite rue Notre Dame, sur l'arrière à la dite grève, au Nord-Est d'un côté, au terrain de la dite Commune, et au Sud-Est de l'autre côté à voisins inconnus, lesquels lots sont maintenant connus

Jeu*di*, le 28 Décembre 1905.

connus sur les plans et livres de renvoi officiels de la Cité des Trois-Rivières sous les numéros cinq cent quarante (540), cinq cent quarante-et-un (541) et cinq cent quarante-deux (542), et en plus toute l'étendue de terrain qui peut appartenir aux vendeurs et comprise entre la dite rue Notre-Dame au Nord-Ouest et la grève du fleuve St. Laurent au Sud-Est, et depuis la ligne latérale Sud-Ouest de la Commune des Trois-Rivières à aller jusqu'à une distance de douze cent seize pieds vers le Nord-Est, mais le tout sans aucune garantie de mesure, le plus ou le moins étant au profit ou à la perte de l'acquéreur qui accepte les immeubles présentement vendus tels que possédés par les vendeurs le premier septembre dernier 1899, date de l'acquisition par lui des dits immeubles, à déduire néanmoins du terrain vendu, un emplacement sur lequel est ou était érigé un moulin à vent et vendu à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières par Dame Veuve Georges Desbarats et autres, par contrat passé devant J. E. Labadie, notaire pratiquant à Montréal, le dix-neuf février mil huit cent soixante-neuf, et enregistré à Trois-Rivières le 28 juillet suivant (1869) sous No. 17,100, Rég. B. Vol. 14.

Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il y a un doute grave au sujet de savoir lequel des lots du cadastre seigneurial est celui vendu, — et de ce fait dépend l'étendue de terre que la Ville a droit d'avoir; il y a aussi une question de savoir si M. Gouin a tout le terrain qui lui a été vendu. Si tout le terrain à compter de la grande ligne de la Seigneurie à aller au lieu du moulin ne s'y trouvait pas, il y aurait lieu de réduire tous les lots en proportion. Mais d'après les informations qui m'ont été données il paraîtrait y avoir plutôt surplus que manque de terrain.

De ces faits et ces actes, qui sont les seuls qui me sont soumis, je conclus:

1. Il ne peut y avoir question de prescription, M. Gouin ayant

Jeu-di, le 28 Décembre 1905.

ayant acquis en 1899 avec réserve en faveur de la Corporation du lot vendu en 1866.

2<sup>o</sup>. Il y a beaucoup de doute au sujet de savoir si le lot du moulin est le lot 258 ou le lot 259 du cadastre seigneurial; dans le premier cas il aurait 90 x 220 — dans le second, il n'aurait que 78 x 190. Ce fait ne peut être déterminé que par un arpentage soit à l'amiable soit dans une action pétitoire en bornage, et, dans tous les cas, le fardeau de la preuve retomberait entièrement sur la Ville. Il se pourrait qu'il résulterait un grave doute sur l'étendue du lot du moulin et que la Ville trouverait difficilement à en administrer une preuve concluante.

3<sup>o</sup>. La Ville a droit au lot du moulin et spécialement au moulin, — l'étendue du lot dépendrait de la preuve faite et des conclusions à tirer de l'arpentage.

(Vu la grande incertitude qui préside à tout procès en bornage, incertitude qui semble plus considérable dans ce cas que dans une cause ordinaire, je suggère respectueusement qu'il serait peut-être dans l'intérêt de la Ville de faire un arrangement à l'amiable, si c'est possible.

J'ai l'honneur de demeurer,  
Messieurs,

Votre humble serviteur,

(Signé) Gustavus G. Stuart.

Québec, 27 Décembre 1905.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Lamy,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à notifier Mr. P. A. Gouin d'avoir à remettre à la Corporation de cette Cité dans un délai de huit jours de cette date, l'emplacement où est situé un vieux moulin à vent entre la rue Notre-Dame et le fleuve St. Laurent, attendu que

2<sup>o</sup> Motion  
avis à Mr. P. A. Gouin,  
pour Moulin-à-Vent.



Jeuudi, le 28 Décembre 1905.

que d'après l'acte de vente des Héritiers Desbarats au dit Mr. P. A. Gouin en date du 21 Décembre 1899 cette propriété appartient à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée sur division de sept pour et trois contre, savoir:

- |             |                |
|-------------|----------------|
| Pour:       | Contre:        |
| Mr. Drolet, | Mr. Duplessis, |
| Dufresne,   | Page,          |
| Héroux,     | Pourigny.      |
| Lafontaine, |                |
| Lamy,       |                |
| Pebbutt,    |                |
| Verrette,   |                |

Protêt de Messrs. Prigon & Dumoulin.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un protêt par Messieurs Charles Dumoulin et Joseph Antoine Prigon, concernant la réparation des chemins et trottoirs sur la rue St. Paul.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quinze de Janvier prochain (1906), à sept heures et demie du soir.

E. Thed. Desautels  
Sec. - Trés.

L. P. Bellefleur  
Maire.

Assemblée Régulière.  
15 Janvier 1906.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quinzième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- |                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Son Honneur le Maire   | J. P. Bellefleur, |
| Messieurs les Echevins | P. A. Drolet,     |
|                        | Uldoric Dufresne, |
|                        | C. G. Duplessis,  |
|                        | A. P. Farmer,     |

O. J.

Lundi, le 15 Janvier 1906.

P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
J. P. Pebbutt,  
G. S. Pourigny,  
R. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Mr. Joseph Laverdure. Requête de Mr. Joseph Laverdure, demandant d'être nommé membre du Corps de Police de cette cité.

Mr. Vivian Burrill. Requête de Mr. Vivian Burrill, Président du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, demandant au Conseil de vendre à cette compagnie une certaine étendue de terrain dans la commune.

Reverendes Filles de Jésus. Requête des Reverendes Filles de Jésus, demandant la remise du montant qu'elles ont payé pour l'eau sur un patinoir à l'usage des jeunes élèves du Jardin de l'Enfance.

Devront payer cinquante centins. Dix votant pour et un contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. M. Drolet,	Mr. Lamy.
Dufresne,	
Duplessis,	
Farmer,	
Héroux,	
Lafontaine,	
Pagé,	
Pebbutt,	
Pourigny,	
Verrette,	

Mr. Octave Romain. Lettre de Mr. Octave Romain, informant le Conseil, qu'il a décidé de cesser de faire partie du Corps de Police

Sundi, le 15 Janvier 1906.

1<sup>ère</sup> Motion  
Résignation de Mr. Octave  
Romain.

et de la Brigade du Feu de cette Cité, trente jours après la présente date.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Tourigny,

Que la résignation de Mr. Octave Romain soit acceptée, qu'elle prenne effet de ce jour et qu'il soit requis de remettre son uniforme au Chef de Police.

Rejetée sur division de sept contre et quatre pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. Dupresne,	Mr. Drolet,
Duplessis,	Barmer,
LaFontaine,	McGroux,
Lamy,	Tourigny,
Pagé,	
Peabutt,	
Verrette,	

La résignation de Mr. Octave Romain étant alors mise aux voix est acceptée sur même division.

Charles Bourgeois.  
Lettre de

Une lettre de Mr. Charles Bourgeois, concernant sa licence de traverse entre cette Cité et St. Angèle de Laval.

Mr. J. A. Pessier, Avocat.  
Lettre de

Une lettre de Mr. J. A. Pessier, avocat, donnant avis au Conseil, qu'il cesse d'agir comme procureur de la Corporation dans une cause contre Charles Dumoulin & al.

Mr. P. A. Gouin.  
Lettre de

Une lettre de Mr. P. A. Gouin, concernant la propriété du Moulin-à-Vent.

Référée aux Comités Permanents.

Comité des Finances.  
Rapport du

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département

# Lundi, le 15 Janvier 1906.

Département de l'Acqueduc, (Construction)	12 81
" " Do. (Ent. & Répt.)	34 91
" des Chemins,	63 70
" " Marchés,	7 21
" du Feu,	25 48
" de l'Hôtel-de-Ville,	15 09
" " la Santé,	13 60
Drainage,	2 50
Ponts St Maurice,	28 42
Rues sous Contrôle,	13 95
Pavage des Rues,	203 89
Parrré Champlain,	" 20
Station de Police et du Feu,	" 13
Atelier des Départements,	2 32
Papeterie et Impressions,	2 -
Compte des Propriétés de la Corporation,	17 72
Billets Payables,	10,000 00
Intérêt et Commission,	138 61
Dépenses Contingentes,	98 87
Divers Comptes,	158 63
	<b>10,840 34</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. O. Drolet, Crédit,  
 G. G. Duplessis,  
 W. Lamy.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Page,  
 Secondé par Mr. Lafontaine,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport de  
 l'Inspecteur Sanitaire

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire,  
 concernant une confiscation de lard qu'il a opérée  
 sur le Marché aux Denrées, le trente de Décembre  
 dernier.

Proposé

Lundi, le 15 Janvier 1906.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 136.

Proposé par Mr. Tourigny,  
Secondé par Mr. Cérup,

Que le projet de règlement intitulé:  
"Chapitre 136 Règlement pour amender le chapitre 135 des  
règlements de ce Conseil passé le 24 Novembre 1905 et  
intitulé: Règlement pour amender le chapitre 104 des  
règlements de ce Conseil passé le 3 Janvier 1902, con-  
cernant les cotisations et taxes, et pour amender les  
divers amendements qui l'amendent," soit lu, passé et  
adopté.

— Chapitre 136. —  
Règlement concernant les  
Cotisations et Taxes amendé.

### Chapitre CXXXVI.

Règlement pour amender le chapitre 135 des règlements  
de ce Conseil passé le 24 Novembre 1905 et intitulé:  
"Règlement pour amender le chapitre 104 des règle-  
ments de ce Conseil passé le 3 Janvier 1902, concernant  
les cotisations et taxes, et pour amender les divers amen-  
dements qui l'amendent."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité  
des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. La section première du règlement par le  
présent amendé est amendée, en remplaçant les mots  
"sur tous banquiers et leurs agents, la somme annuelle  
de cent vingt-sept piastres, qui se trouvent dans  
la deuxième et troisième lignes de la dite section,  
par les mots suivants: sur tous banquiers et leurs  
agents, la somme annuelle de cent piastres.

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du dit chapitre 135  
des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, ainsi  
que les dispositions des divers autres règlements du dit  
Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront  
au présent.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à  
compter de ce jour.

Adopté sur division de huit pour et trois contre, savoir:

Pour:

Lundi, le 15 Janvier 1906.

Ajournement.

Pour:  
 M. M. Drolet,  
 Dufresne,  
 Garmer,  
 Héroux,  
 Lafontaine,  
 Lebbutt,  
 Pourigny,  
 Verrette,

Contre:  
 M. M. Duplessis,  
 Lamy,  
 Page.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-deux de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

P. A. Desautels  
 Sec. - Prés.

J. F. Bellefeuille  
 Maire.

Assemblée Régulière.  
 22 Janvier 1906.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le vingt-deux de Janvier, mil neuf cent six, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil. Les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire J. F. Bellefeuille et Messieurs les Echevins P. A. Drolet, J. Z. Duplessis, P. J. Héroux et W. Lamy ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Mardi, le vingt-trois de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

P. A. Desautels

Sec. - Trésorier.

Assemblée Régulière.  
 23 Janvier 1906.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-troisième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:  
 Son Honneur le Maire J. F. Bellefeuille,  
 Messieurs les Echevins P. A. Drolet,

Uldoric



Mardi, le 23 Janvier 1906.

- Uldoric Dupresne,
- B. G. Duplessis,
- F. A. Farmer,
- P. J. Girouf,
- M. Lafontaine,
- W. Lamy,
- Chs. Pagé,
- A. Sévigny,
- J. A. Peabutt,
- F. A. Verrette.

Requêtes de  
 Mr. Narcisse Bourque & all. *Requêtes de*  
 Requête de Mr. Narcisse Bourque et autres,  
 demandant que cette partie de la rue Cartier com-  
 prise entre les rues St. Martin et St. Maurice soit mise  
 dans la classe numéro trois des rues sous contrôle.  
 Accordée.

Requêtes de  
 Mr. Joseph Bellefeuille. *Requêtes de*  
 Requête de Mr. Joseph Bellefeuille, Chef de  
 Police, demandant une augmentation de  
 salaire.

Requêtes de  
 Mr. Louis Hamel & all. *Requêtes de*  
 Requête de Mr. Louis Hamel, Assistant Chef  
 et autres membres du Corps de Police, demandant  
 une augmentation de salaire.

Requêtes de  
 Mr. Adolphe Hamel & all. *Requêtes de*  
 Requête de Mr. Adolphe Hamel et autres  
 Assistants-Constables, demandant une augmen-  
 tation de salaire.

Requêtes de  
 Mr. F. F. Panneton. *Requêtes de*  
 Requête de Mr. F. F. Panneton, demandant  
 qu'une licence de charretier de charge lui soit  
 accordée pour l'année courante.  
 Accordée sur affidavit.

Requêtes de  
 Mr. A. G. Girouf & all. *Requêtes de*  
 Requête de Mr. A. G. Girouf et autres,  
 demandant au Conseil l'autorisation de se  
 constituer en corporation civile, sous le nom  
 de: "Le Cercle de la Basse-Motte".  
 Accordée.

Requêtes de  
 Mr. Louis Hamel. *Requêtes de*  
 Requête de Mr. Louis Hamel, demandant  
 à être indemnisé pour son loyer, ou qu'il  
 a

# Mardi, le 23 Janvier 1906.

Requête de  
Dame Ovide Boucher.

a reçu avis de délaisser le logement qu'il occupe dans l'étage supérieur de la Station de Police et du Feu.

Requête de Dame Ovide Boucher, demandant du délai, pour le paiement des Taxes dues par son mari.

Lettre de  
Mr. Emile Pratte.

Une lettre de Mr. Emile Pratte, demandant qu'une licence de charrettes de charge lui soit accordée pour l'année courante.

Accordée sur affidavit.

Lettre de la  
Chicago Telephone Supply Co.

Une lettre de la Chicago Telephone Supply Co., concernant l'établissement d'une manufacture d'appareils téléphoniques.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	\$ 1,059 39
" des Chemins,	8 44
" " Marchés,	2 14
" du Feu,	4 "
" de l'Eclairage,	6,295 03
" " L'Hôtel-de-Ville,	1 74
" " la Police,	9 "
" " " Santé,	" 50
Drainage,	25 45
Carage des Quai,	157 84
Carré Champlain,	2 50
Atelier des Départements,	2 -
Frais Légaux,	117 65
Compte des Propriétés de la Corporation,	1 80
Billets Payables,	14,500 -
Intérêt et Commission,	90 79
Divers Comptes,	86 90
	\$ 25,365 14

Respectueusement

Mardi, le 23 Janvier 1906.

Respectueusement soumis,  
(Signé) P. V. Drolet, Préd.,  
P. J. Héroux,  
B. G. Duplessis.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Page,  
secondé par Mr. Sévigny,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du  
Secrétaire-Trésorier  
pour l'année 1905.

Rapport:  
J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport  
pour l'année écoulée le 31 Décembre 1905.  
Outre l'état détaillé des recettes et des dépenses  
du dernier exercice, ce rapport comprend les recettes et les  
dépenses ordinaires pour le même laps de temps, ainsi que le  
bilan de la Cité des Trois-Rivières au 31 Décembre 1905.  
De plus une série de tableaux démontrant en détail l'usage  
fait des sommes votées lors des dernières appropriations.  
Ce rapport vous fera voir que je me suis con-  
formé à la loi en faisant les dépôts aux fonds d'amortisse-  
ment pour l'extinction des différentes dettes créées par l'émission  
des obligations de la Corporation, et que les intérêts sur  
les dites obligations ont été payés.  
(Signé) L. P. Desaulniers,  
Secrétaire-Trésorier.

Rapport du  
Surintendant de l'Acqueduc.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 23 Janvier 1906.  
Lu un rapport du Surintendant de  
l'Acqueduc, concernant les divers travaux  
du Département sous sa surveillance, pendant les  
douze mois finissant le 31 Décembre mil neuf cent cinq.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant les alarmes pour incendies, pendant le  
mois de Décembre dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à  
formuler

# Mardi, le 23 Janvier 1906.

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination de Mr. Gilbert  
Lafontaine, comme constable.

formuler, contre les débitants de liqueurs de cette  
Cité, pour le mois de Décembre dernier.

Proposé par Mr. Duplessis,

Secondé par Mr. Pagé,

Que Mr. Gilbert Lafontaine, soit nommé  
membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu  
en remplacement de Mr. Octave Pomain qui a démis-  
sionné, et cela, aux mêmes conditions et salaire.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Patronage de la Corporation.

Proposé par Mr. Lamy,

Secondé par Mr. Drolet,

Que le Secrétaire-Trésorier, soit chargé  
de donner avis par écrit à tous les employés de la Corpora-  
tion de se faire donner à l'avenir un compte pour tout  
achat ou réparation fait, et certifier ce compte immé-  
diatement et le transmettre au Secrétaire-Trésorier.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Clôtures des Propriétés de  
la Corporation.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Héroux,

Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville de  
cette Cité soit chargé de faire clôturer sous le plus  
court délai possible tous les terrains appartenant à la  
Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à Dame  
Veuve Q. P. Stoddart.

Proposé par Mr. Lamy,

Secondé par Mr. Drolet,

Que la somme de cinq piastres soit  
acceptée de Dame Veuve Q. P. Stoddart, en règle-  
ment du montant qu'elle doit pour taxes, et cela, pour  
cause de pauvreté.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à Mr.  
Joseph Massé.

Proposé par Mr. Pagé,

Secondé par Mr. Lévesque,

Que la somme de dix-sept piastres  
et trente-deux centins ( $\$17.\frac{32}{100}$ ) soit déduite du compte de  
taxes municipales de Mr. Joseph Massé.

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 23 janvier 1906.

4<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à Messrs.  
Joseph Massé & Cie.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Sévigny,

Que la somme de trois piastres et vingt-cinq centins ( $3.25/100$ ) soit déduite du compte de taxes municipales de Messrs. Joseph Massé & Cie.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Condoléances à la famille  
de feu le noble R. Préfontaine.

Proposé par Mr. Drolet,  
secondé par Mr. Verrette,

Que les membres de ce Conseil ont appris, avec un profond chagrin, le décès arrivé en France, de l'honorable Raymond Préfontaine, Ministre de la Chambre Fédérale du Canada, et ils offrent à la famille éplorée du regretté défunt, leurs plus sincères sympathies, dans la douleur où la plonge ce terrible coup porté si soudainement à ses affections.

Que son Honneur le Maire J. P. Bellefeuille soit délégué pour assister aux funérailles.

Adoptée.

Inventaire  
des Dépts. du Feu et de la Police.

Le secrétaire-Trésorier donne communication de l'inventaire des effets appartenant aux Départements de la Police et du Feu de cette cité.

Soumissions  
pour livres de l'Acqueduc.

Des soumissions ayant été demandées pour des livres pour le Département de l'Acqueduc, elles sont produites et ouvertes. Celle de Mr. P. V. Ayotte est acceptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le cinq de Février prochain, à sept et demie du soir.

G. H. Desaulniers  
Sec.-Trés.

J. P. Bellefeuille  
Maire.

Lundi, le 5 Février 1906.

Assemblée Régulière.  
5 Février 1906.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le cinquième jour de Février, en l'an de notre Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. A. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins P. A. Drolet,  
Uldoric Dupresne,  
G. Z. Duplessis,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Jhs. Page,  
J. P. Pebbutt,  
A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Arthur Levasseur, demandant qu'une licence d'écurie de louage lui soit accordée pour l'année courante.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Vivian Burrill, demandant le bornage de certains terrains qu'il a achetés sur le côté Sud-Est du Chemin St. Marguerite.

Mr. John Bourgeois devra représenter la Corporation de cette Cité.

Requête de l'Association des Joueurs des Trois-Rivières, demandant que l'usage de la Salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville lui soit accordé de nouveau, pour ses réunions.

Rejetée sur division de cinq contre et quatre pour, savoir:

Contre:  
M. M. Drolet,  
Lafontaine,  
Lamy,  
Page,  
Pebbutt,

Pour:  
M. M. Dupresne,  
Duplessis,  
Héroux,  
Verrette.

Requête



# Lundi, le 5 Février 1906.

*Requête de l'Union Musicale.*  
*Requête de l'Union Musicale des Trois-Rivières, demandant l'usage gratuit de la Salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville, pour une soirée dramatique et musicale qui aura lieu le quinze du courant.*  
 Accordée.

*Requête de Mr. Johnny Lacroix & all.*  
*Requête de Mr. Johnny Lacroix et autres, demandant que la taxe comme commerçant de bois de chauffage soit collectée de toutes les personnes qui exercent cette occupation.*

Référé aux Comités Permanents.

*Requête de Mr. Jacques Larivière.*  
*Requête de Mr. Jacques Larivière, demandant du délai jusqu'au mois de Mai prochain, pour le paiement de ses taxes.*

*Requête de Mr. Philippe Bellefeuille, Sr.*  
*Requête de Mr. Philippe Bellefeuille, Sr., blerc du Marché-au-Bois, demandant une augmentation de salaire.*

*Requête de Mr. Joseph Dumais.*  
*Requête de Mr. Joseph Dumais, professeur du Cours de Diction, demandant l'usage de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour les Lundis de Février courant et les deux premiers Lundis de Mars prochain.*

Accordée, lorsque cette salle sera disponible.

*Lettre de l'Association Canadienne pour la prévention de la Tuberculose.*  
*Lue une lettre de l'Association Canadienne pour la prévention de la Tuberculose, informant le Conseil que son assemblée annuelle sera tenue le 28 Mars prochain, à Ottawa, et demandant que Trois-Rivières y soit représentée par un délégué.*  
 Mr. l'Échevin Peabutt est nommé délégué.

*Rapport du Comité des Finances.*  
*Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:*

Département de l'Égout, (Construction)	10	48
" " Do. (Ent. & Répt.)	287	19
A Reporter	297	67

Lundi, le 5 Février 1906.

	Report	
Département des Chemins,	294	67
" " Marchés,	219	87
" " du Fleuve,	82	34
" " de l'Hotel-de-Ville,	3	10
" " la Police,	72	09
" " Santé,	423	15
Ponts St. Maurice,	42	96
Pavage des Quai,	30	"
Carré Champlain,	399	88
Assurances des Propriétés de la Corporation,	4	60
Billets Payables,	35	25
Intérêt et Commission,	2058	23 50
Vente de Terrains,	1177	93
Dépenses Contingentes,	10	38
Salaires,	109	16
Divers Comptes,	289	98
	74	86
	\$ 209,096 69	

Respectueusement soumis,  
 (Signé) O. A. Drolet, Préd.,  
 O. J. Héroux,  
 W. Lamy

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lafontaine,  
 Secondé par Mr. Dufresne,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville,  
 faisant connaître au Conseil le nombre et la  
 localisation des nouvelles constructions qui ont  
 été érigées pendant l'année mil neuf cent cinq.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville,  
 informant le Conseil que, la Compagnie du Che-  
 min de Fer de la Vallée du St. Maurice a fait  
 faire des travaux de terrassement sur un terrain  
 appartenant

Rapport de

l'Inspecteur-de-Ville

Rapport de

l'Inspecteur-de-Ville

Lundi, le 5 Février 1906.

249

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

appartenant à la Corporation de cette Cité, sur le  
bateau St. Louis.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville,  
concernant la pose de tuyaux du Drainage  
dans diverses rues, et la pose de trente-deux puisards  
aux endroits où les besoins paraissaient les plus urgents,  
en cette Cité.

2<sup>e</sup> Motion  
Comité Spécial de Santé.

Proposé par Mr. Verrette,  
secondé par Mr. Drolet,

Qu'un Comité composé de Messrs.  
E. P. Panneton, L. P. Normand, Hector Leduc et des  
membres du Comité de Santé de ce Conseil soit nommé,  
pour s'enquérir et faire rapport sur les moyens à adopter  
pour améliorer l'approvisionnement de l'eau de l'Alque-  
duc et aussi pour la salubrité de la Cité en général,  
et cela, sans rémunération.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Avis pour certificats de  
Licences.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Drolet,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce  
Conseil soit autorisé à annoncer que les certificats  
pour obtenir des licences d'auberges, d'hôtels de tempé-  
rance et de magasins de liqueurs seront pris en considé-  
ration par le dit Conseil, le dix-neuf du mois  
de Février courant (1906).

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Rapport du Chef de Police  
concernant les débitants de liqueurs.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Drolet,

Que le Chef de Police soit  
autorisé à faire un rapport formulant  
les plaintes qu'il a à faire contre les  
débitants de liqueurs de cette Cité  
durant les derniers douze mois précédant  
le dix-neuf Février courant.

Adoptée.

Lc

Lundi, le 5 Février 1906.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-neuf  
des Février courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers  
Sec.-Prés.

J. A. Bellefeuille  
Maire.

Assemblée Régulière.  
10 Février 1906.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour de Février, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. A. Bellefeuille,  
O. A. Drolet,  
Uldoric Dupresne,  
G. Z. Duplessis,  
A. M. Farmer,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Jchs. Page,  
P. Sévigny,  
J. P. Peibutt,  
P. S. Pourigny,  
H. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. J. A. Tessier.

Requête de Mr. J. A. Tessier, Commandant du  
86<sup>e</sup> Régiment, demandant l'usage de la grande salle  
de l'Hôtel-de-Ville, pour la tenue d'une école militaire  
spéciale, pour l'instruction des Officiers de ce régiment.

Refusée.

Requête de  
Mr. Gédéon Desilets et al.

Requête de Mr. Gédéon Desilets, Commandant des  
Gardes des Trois-Rivières et autres, demandant l'usage  
de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour la  
tenue des réunions de cette association militaire.

Rejetée

# Lundi, le 19 Février 1906.

Rejetée sur division de sept contre et cinq pour, savoir:

- |  |   |
|--|---|
| <p>Contre:</p> <p>Mr. Drolet,<br/>Parmer,<br/>Lafontaine,<br/>Lamy,<br/>Page,<br/>Tebbutt,<br/>Tourigny,</p> | <p>Pour:</p> <p>Mr. Dupresne,<br/>Duplessis,<br/>Hérault,<br/>Séguin,<br/>Verrette.</p> |
|--|---|

Requête de  
M. J. E. Woods et E. P. Panne-

ton, demandant l'usage gratuit de la Salle d'Opéra de l'Hotel de Ville, pour une conférence, le vingt-deux du courant, par Mr. Louis Fréchette, au profit du monument Crémagier.

Requête de  
Mr. R. P. Grant & al.

Requête de Mr. Robert P. Grant et autres, demandant au Conseil, de ne pas confirmer de certificat de demande de licence pour la vente de liqueurs enivrantes dans le Quartier Ste Ursule.

Accordées.

Lettre de la  
Chambre de Commerce.

Requière au Comité Général.  
Une lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, concernant le rôle d'évaluation de cette cité.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les payer-listes suivantes:

Département de l'Alouette, (Ent. & Répt.)	\$	103	83
" des Chemins,		109	40
" " Marchés,		36	14
" du Feu,		36	96
" de l'Hotel de Ville,		11	44
" " la Police,		42	48
" " Santé,		4	48
A Reporter		\$	345 03

Lundi, le 19 Février 1906.

	Report	\$	315	03
Drainage,			18	20
Ponts St Maurice,			1	"
Pavage des Rues,			545	49
Carre Champlain,			1	50
Station de Police et du Feu,			"	40
Atelier des Départements,			"	60
Papeterie et Impressions,			15	45
Assurances des Propriétés de la Corporation,			198	10
Frais Légaux,			68	60
Compte des Propriétés de la Corporation,			8	50
Billets Payables,			20,000	"
Intérêt et Commissions,			93	43
Divers Comptes,			35	86
		\$	21,362	16

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. A. Drolet, Pr<sup>s</sup>,  
 N. Lamy,  
 P. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lafontaine,  
 Secondé par Mr. Dupresne,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Janvier dernier.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de Janvier dernier.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, que depuis le premier de Mai dernier (1905) jusqu'à la présente date, deux hôteliers licenciés, M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> Emile Canneton et Ernest



Lundi, le 19 Février 1906.

2<sup>e</sup> Motion  
Mr. F. F. Farmer nommé  
Maire Suppléant.

Ernest Houde ont été condamnés à l'amende et aux  
frais, pour infraction à la loi des licences.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Drolet,

Que Mr. l'Echevin F. F. Farmer soit  
élu Maire-Suppléant de ce Conseil jusqu'au mois  
de Juillet prochain.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Traverses sur le Fleuve  
St. Laurent.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Qu'un comité composé de Messieurs les  
Echevins Drolet, Héroux et Page soit formé pour s'en-  
quérir auprès de Mr. A. J. Gouin s'il a l'intention  
de remplir les conditions mentionnées au privilège qui lui  
a été accordé pour tenir des traverses entre cette Cité  
et les paroisses de la rive sud du Fleuve St. Laurent  
et d'en faire rapport au Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Certificats pour Auberges et  
Magasins de Liqueurs.

Proposé par Mr. Héroux,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que les demandes de certificats en  
faveur de Messieurs Adams & Robert, Emile Panneton,  
L. S. Dupresne, Charles Page, Carnois & Cie, A. M. Gauthier,  
Onésime Martin, J. S. Houde, Lafontaine & Morissette,  
L. P. Hamel, George Dupresne, Jutras & Beaulac pour leur  
permettre d'obtenir des licences d'auberges, et celles en faveur  
de Messieurs Ludger Rivard, Aldoric Carignan, Joseph  
Lamothe, Rivard & Frère, Antoine Guertin, Héroux &  
Gauthier, Joseph Bégin fils, Durand & Précourt,  
Joseph Alfred Béland, Arthur Brunelle, Bellefeuille &  
Giroux, J. A. Duplessis & Cie, L. A. Ricard, L. P. St. Pierre,  
H. Rivard & Cie, O. Carignan & Fils, et Thomas Bournival  
pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins  
de liqueurs soient examinées et que les dits certificats  
soient confirmés.

Proposé

Lundi, le 19 Février 1906.

5<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N° 4.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que les certificats en faveur de Messieurs  
Emile Panneton et J. Ernest Houde pour leur permettre d'ob-  
tenir des licences d'auberges ne soient pas confirmés, attendu que durant  
les derniers douze mois ils se sont rendus coupables d'infractions à  
la loi des licences, en vendant des liqueurs enivrantes le dimanche.

Rejetée sur division de neuf contre et trois pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. Drolet,	Mr. Lafontaine,
Dufresne,	Lamy,
Duplessis,	Page.
Farmer,	
Hérault,	
Séguin,	
Tebbutt,	
Tourigny,	
Verrette,	

La motion principale étant alors mise aux voix est  
adoptée sur division de huit pour et deux contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. Drolet,	Mr. Lafontaine,
Dufresne,	Lamy.
Farmer,	
Hérault,	
Séguin,	
Tebbutt,	
Tourigny,	
Verrette,	

Messieurs les Echevins Duplessis et Page  
se sont abstenus de voter.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Tourigny,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de vente par la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières à Joseph Morin et cession

par

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
Joseph Morin.

Lundi, le 19 Février 1906.

par ce dernier à Lucien Dubé, d'un emplacement situé sur le côté nord-est de la rue Servais en cette cité, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., R. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Motion  
Congrès des Médecins.

Proposé par M<sup>r</sup>s. Farmer,  
Secondé par M<sup>r</sup>s. Pourigny,

Que ce Conseil accorde gratuitement à l'association des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord, l'usage des salles de l'Hôtel-de-Ville durant la durée du Congrès qu'elle a l'intention de tenir en cette cité les vingt-six, vingt-sept et vingt-huit Juin prochains.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le cinq de Mars prochain, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers  
Sec.-Trés.

J. A. Bellefeuille  
Maire.

Assemblée Régulière.  
5 Mars 1906.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, Lundi, le cinquième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- |                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| Son Honneur le Maire   | J. A. Bellefeuille, |
| Messieurs les Echevins | P. O. Drolet,       |
|                        | Uldoric Dupresne,   |
|                        | F. S. Farmer,       |
|                        | P. J. Héroux,       |
|                        | M. Lafontaine,      |
|                        | N. Lamy,            |
|                        | Chs. Pagé,          |
|                        | J. Pourigny,        |

J. S.

Lundi, le 5 Mars 1906.

J. S. Bourigny,  
A. A. Verette.

Requêtes du  
Révd. Mr. J. A. Moreau & al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête du Révd. Mr. J. A. Moreau et autres, de-  
mandant que la rue St. Prosper soit prolongée jusqu'à  
l'Avenue Laviolette.

Requêtes de  
Mr. F. N. P. Bellefeuille.

Référée au Comité Général.  
Requête de Mr. F. N. P. Bellefeuille, Assistant-  
Comptable de la Corporation, demandant une  
augmentation de salaires.

Lettre des  
Messrs. Girard & Godin.

Lue une lettre de Messrs. Girard & Godin,  
demandant au Conseil de leur faire remise de  
la somme de cinq mille piastres pour balance sur  
déboursés faits pour la construction de leur manufacture.

Lettre des  
"The Pebbutt Shoe and Leather Co., Limited"

Accordée sur réception des rapports de leur Archi-  
tecte et de l'Inspecteur-de-Ville.  
Lue une lettre de "The Pebbutt Shoe and Leather  
Co., Limited", demandant que les privilèges accordés  
à Messrs. Pebbutt Brothers lui soient transférés.

Rapport des  
Comité des Finances.

Référée au Comité Général.  
Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	135	48
" des Chemins,	164	97
" " Marchés,	44	"
" de l'Hôtel-de-Ville,	9	82
" " la Police,	378	38
" " " Santé,	51	21
Ponts St. Maurice,	30	"
Rues sous Contrôle,	1	25
Pavage des Rues,	367	44
Station de Police et du Feu,	"	84
A Reporter	1,216	39

# Lundi, le 5 Mars 1906.

	Report	\$ 1,216 39
Papeterie et Impressions,		83 35
Billets Payables,		135,161 75
Intérêt et Commission,		852 02
Vente de terrains,		3 —
Dépenses contingentes,		69 16
Salaires,		289 98
Divers Comptes,		134 59
	<b>\$</b>	<b>137,813 24</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. O. Drolet, Préd.,  
 W. Lamy,  
 P. J. Robit.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Sévigny,  
 Secondé par Mr. Dupresne,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
 concernant les alarmes pour incendies, pendant le  
 mois de Février dernier.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
 informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à  
 formuler contre les débitants de liqueurs de cette  
 Ville, pour le mois de Février dernier.

2<sup>ème</sup> Motion

Quittances pour constitut  
 en faveur de Mr. Lazarus  
 Lapointe.

Proposé par Mr. Farmer,  
 Secondé par Mr. Bourigny,  
 Que son Honneur le Maire soit auto-  
 risé à signer un acte de quittance par la Corpora-  
 tion de la Ville des Trois-Rivières à Lazarus Lapointe  
 d'une rente foncière et son capital attachés sur un terrain  
 situé sur le côté sud-ouest de la rue Germain en cette  
 Ville, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet,  
 Ecr., W. P. et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 5 Mars 1906.

3<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à Mr.  
Onésime Roy.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Lamy;

Que la somme de cinq piastres et quatre centins soit déduite du compte de taxes municipales de Mr. Onésime Roy.

A journement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le douze de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers  
Sec.-Prés.

J. F. Bellafeuille  
Maire.

Assemblée Régulière.  
12 Mars 1906.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le douzième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. F. Bellafeuille,  
O. A. Drolet,  
Uldoric Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
O. J. Héroult,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Jhs. Page,  
J. P. Peabutt,  
A. S. Pourigny,  
F. A. Verrette.

Requête de  
Mr. M. E. Gervais & al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues  
Requête de Mr. M. E. Gervais et autres médecins, demandant au Conseil de faire les démarches nécessaires auprès du Conseil Provincial d'Hygiène, pour obtenir que la statistique de la Cité des Trois-Rivières soit



Lundi, le 12 Mars 1906.

soit basée sur le chiffre réel de sa population.

Accordée, et que M. l'Échevin Pourigny soit autorisé à rencontrer les autorités religieuses pour s'enquérir du nombre de la population de la cité.

Requête de  
M<sup>rs</sup>. Eug. Bégin & al.

Requête de M<sup>rs</sup>. Eugène Bégin et autres, demandant au Conseil de s'entendre avec la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice et la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, pour faire disparaître le pont qui traverse la voie ferrée sur la rue Le Jeune.

Requête des  
M<sup>rs</sup>. E. A. Rocheleau.

Requête des Héritiers E. A. Rocheleau, demandant au Conseil de prendre en considération l'offre qu'ils lui ont faite de lui vendre le terrain nécessaire au prolongement de diverses rues.

Référé à la prochaine séance.

Requête de  
Delle<sup>l</sup> Mina Dupresne & al.

Requête de Delle<sup>l</sup> Mina Dupresne et autres, demandant que cette partie de la rue Royale comprise entre les rues Des Forges et St. George, ainsi que cette partie de la rue St. George comprise entre les rues Royale et Badaoup soient macadamisées.

Référé au Comité Général.

Requête de la  
Bell Telephone Co.

Requête de la Bell Telephone Company, demandant que sa taxe d'affaires soit réduite de deux cents piastres à cent piastres par année.

Requête de  
M<sup>rs</sup>. W. L. Denoncourt.

Requête de M<sup>rs</sup>. W. L. Denoncourt, demandant que le nom de M<sup>rs</sup>. Joseph Hamelin soit substitué à celui des Héritiers de feu W. Burn, comme propriétaire de la moitié Nord du lot N<sup>o</sup> 1513 du cadastre de cette cité.

Accordée.

Lettre de  
M<sup>rs</sup>. Léon Denoncourt.

Lue une lettre de M<sup>rs</sup>. Léon Denoncourt, demandant au Conseil de remettre à la Municipalité de St. Angèle de Laval les droits de traverse entre la Cité des Trois-Rivières et St. Angèle de Laval.

Renvoyée.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant

Lundi, le 12 Mars 1906.

Mr. Chs. Lafond. Rapport de

1<sup>ère</sup> Motion  
Prêt de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> à  
Messrs. Girard & Godin.

concernant l'évaluation des travaux faits à la manufacture de Messieurs Girard & Godin.

Lu un rapport de Mr. Charles Lafond, architecte, concernant les travaux faits à la manufacture de Messieurs Girard & Godin.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'obligation par Messieurs Girard & Godin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour prêt d'argent au montant de cinq mille piastres, lequel acte a été préparé par P. O. Guillet, Esc., H.P. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hoche-laqa.

Proposé par Mr. Drolet,  
secondé par Mr. Lamy,

Que sur réception d'une garantie hypothécaire en faveur de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hoche-laqa, un billet promissoire au montant de cinq mille piastres, à un mois de cette date, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela pour faire prêt d'autant à Messieurs Girard & Godin en vertu d'un règlement de ce Conseil en date du vingt-deux Août mil neuf cent quatre.

Adoptée.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Évaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le Maire, commence l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège et l'assemblée se continue

Lundi, le 12 Mars 1906.

à Mardi, le treize de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

*J. Th. Desaulniers*  
Sec.-Prés.

*J. F. Bellefeuille*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
13 Mars 1906.

Mardi, le treizième jour de Mars, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en l'absence de Son Honneur le Maire, M. F. Parmer prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir:

- O. A. Drolet,*
- Uldric Dupesne,*
- L. G. Duplessis,*
- O. J. Héroux,*
- M. Lafontaine,*
- H. Lamy,*
- Chs. Page,*
- A. S. Pouigny,*
- A. W. Verrette.*

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil se forme en Comité Général, sous la présidence de Monsieur le Maire Suppléant, pour continuer l'audition des plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour mil neuf cent six, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne la dite audition à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Monsieur le Maire Suppléant reprend ensuite son siège au Conseil, et l'assemblée est ajournée à Lundi, le dix-neuf de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

*J. Th. Desaulniers*  
Sec.-Prés.

*J. F. Parmer*  
Maire Suppléant.

Lundi, le 19 Mars 1906.

Assemblée Régulière.  
19 Mars 1906.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour de Mars, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire
- Messieurs les Echevins
- J. P. Bellefeuille,
- P. A. Drolet,
- Uldoric Dupresne,
- A. G. Duplessis,
- S. F. Farmer,
- P. J. Héroux,
- M. Lafontaine,
- W. Lamy,
- J. H. Page,
- J. A. Peabutt,
- A. J. Pouriquet,
- F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête des Officiers de la Halle au Beurre  
et Fromage des Trois-Rivières, demandant l'octroi  
d'une somme de cent piastres pour loyer d'une salle  
pour les ventes, et une exemption de taxes en faveur de  
cette association.

Requête de la  
Halle au Beurre et Fromage.

Référée au Comité Général.

Requête de Mr. Louis Pelletier et autres, deman-  
dant au Conseil, de faire l'acquisition des côtes de  
sable que le Gouvernement Provincial possède le long  
du Chemin St. Marguerite.

Requête de  
Mr. L. Pelletier & al.

Référée au Comité Général.

Lue une lettre de la Compagnie de Télé-  
phone St. Maurice et Champlain, concernant  
sa taxe d'affaires.

Lettre de la  
Compagnie de Téléphone  
St. Maurice et Champlain.

Rapport sur  
Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil après avoir  
pris communication, à ses séances du douze et du treize

plaintes contre le  
Bureau d'Évaluation pour 1906.

Lundi, le 19 Mars 1906.

Mars courant, des plaintes faites contre le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent six, a l'honneur de faire le rapport suivant, savoir:

Il recommande que le nom de Raoul Lefort soit substitué à celui de Dame Veuve H. Lefort comme locataire au No. 193 rue Notre-Dame; que le nom de Lazare Lapointe soit substitué à celui de François Parent comme propriétaire du lot No. 125 du cadastre, rue Perreuil; que le nom de Dame Veuve Eugène Horriette soit substitué à celui de Edmond Marcisse Beaudry comme propriétaire de l'immeuble situé au No. 65 rue Ste. Julie et qu'elle soit libérée du loyer qui lui est chargé pour la même propriété; que le nom de Willfried Kamel soit substitué à celui de Dame Adélaïde Bélisle comme propriétaire de l'immeuble situé au No. 44 de la rue Ste. Cécile; que le nom de H. Montplaisir soit substitué à celui de P. E. Panneton comme propriétaire de l'immeuble situé au coin des rues St. Paul et des Champs, ainsi que pour le lot voisin rue St. Charles sur lequel est construite une écurie et que le loyer chargé à H. Montplaisir pour le dit immeuble soit retranché; que le nom de Philippe Levasseur soit substitué à celui de Dame Veuve Olivier Dufrane comme propriétaire de l'immeuble No. 853 du cadastre, situé rue St. Olivier; que le nom de Victor Baillargem soit substitué à celui de Félix Belinas comme propriétaire de l'immeuble No. 284 du cadastre, situé rue St. Roch; que le nom Gaël Bourassa soit remplacé par celui de Johnny Abbott comme propriétaire de l'immeuble partie de No. 904 et 905 du cadastre, situé rue Plaisante; que le nom de Michel Essa soit substitué à celui de Prudent Laffamme comme propriétaire de l'immeuble situé No. 119 rue St. Roch; que le nom de Raffoy Trigon soit substitué à celui de Alphonse Moirin comme propriétaire de l'immeuble No. 98 rue Plaisante; que le nom de Camille Courcy soit substitué à celui de J. W. Spénard comme locataire de l'immeuble No. 25 rue des Forges; que le

Lundi, le 19 Mars 1906.

nom de Wellie Larivière soit substitué à celui de François Larivière comme propriétaire de Nos. 40 & 42 rue St. Philippe et que le loyer chargé à son nom pour le dit immeuble soit retranché; que le nom de B. E. Bernaquet soit remplacé par Bernaquet & Précourt comme locataires au No. 148 rue Notre-Dame; que Phais Lamy soit entré comme co-propriétaire de l'immeuble Nos. 43, 45 et 47 rue St. Philippe entré au nom de Léopold Lamy; que le terrain de Donat Janvier No. 35 rue St. Philippe soit entré comme ayant 22 1/2 de front au lieu de 25 pieds; que le terrain de Kéoplon Lamy No. 39 rue Julie soit entré comme ayant 25 x 33 pieds au lieu de 34 x 32 pieds; que le terrain de J. H. Ricard No. 95 rue des Forges entré comme ayant 34 x 15 1/2 pieds au lieu de 30 x 15 1/2 pieds et celui No. 99 rue des Forges soit entré comme ayant 34 x 15 1/2 pieds au lieu de 30 x 15 1/2 pieds; qu'un express soit retranché à son nom; que 5 chevaux d'agrément et une vache entrés au nom de Narcisse Hélinas soient retranchés de son nom; qu'un cheval et un wagon d'agrément entrés au nom de de S. J. Landry soient retranchés; qu'un étalon entré au nom de J. Ernest Houde soit retranché; que l'imposition Maison de pension entré au nom de Célestin Loranger soit retranchée; que l'imposition Maison de pension entré au nom de Sélas Corbeil soit retranchée, que l'occupation de menuisier entré au nom de Herbert Dusault soit retranchée; que l'imposition Marchand de chevaux entré au nom de Johnny Lacroix soit retranchée; que S. F. Robert fils soit entré comme propriétaire de la moitié indivise de l'immeuble Nos. 2 & 4 St. Sévère et que Eugène Robert soit entré comme propriétaire de la moitié indivise de l'immeuble Nos. 6 & 8 rue St. Sévère; que le nom de Gustave Vekeman soit retranché comme locataire au No. 19 rue St. Antoine et remplacé par celui de B. Pagé avec un loyer de \$50.00 l'an et des machineries pour un montant de \$400.00; que le loyer de Edouard Brousseau au No. 25 rue Champflour soit porté à \$54.00 au lieu de \$108.00 l'an; que le loyer de \$120.00 l'an porté au nom de J. O. Duplessis soit



Lundi, le 19 Mars 1906.

soit réduit à \$60.00 et que le montant de \$1200.00 porté à son nom pour machineries soit porté au nom de Téléphore Séguin; que le terrain vacant partie du No. 1675 du cadastre sur la rue St. François-Xavier porté au nom de R. W. Williams avec une grandeur de 61 x 100 pieds et une valeur de \$550.00 soit entrée avec une grandeur de 54 x 100 pieds et une valeur de \$500.00; que l'estimation de la propriété de J. L. Fortin Nos. 175 à 179 rue Notre-Dame soit portée à \$6000.00 au lieu de \$6800.00; que la grandeur de la ferme de Joseph Panneton No. 13 du cadastre Chemin Ste. Marguerite soit entrée comme ayant 11 arpents et 6 2/3 perches en superficie au lieu de 17 arpents et 8 2/3 perches et que sa ferme No. 14 du cadastre Chemin Ste. Marguerite soit entrée comme ayant 13 arpents et 2 perches en superficie au lieu de seize arpents et que l'évaluation de ce dernier immeuble soit portée à \$12500.00 au lieu de \$11,600.00; qu'un foyer de \$60.00 porté au nom de Honoré Ladorette No. 37 rue des Forges soit retranché; qu'un cheval et une vache portés au nom de Raphaël Lerasseur soient retranchés; que le nom de Évariste Brousseau soit substitué à celui de Thomas Bournival comme propriétaire de l'immeuble No. 1403 du cadastre rue Denoue; que le nom de Nicholas Wons soit substitué à celui des Héritiers William Burn comme propriétaire de l'immeuble No. 8 de la subdivision du lot No. 1662 du cadastre rue des Champs; que le nom de Charles Hamelin soit substitué à celui des Héritiers William Burn comme propriétaire de l'immeuble No. 4 de la subdivision du lot No. 1662 du cadastre rue Royale; que le nom de Dame W. L. Denoncourt soit substitué à celui de Révérend Louis Denoncourt comme propriétaire de l'immeuble No. 264 rue Notre-Dame; que l'immeuble No. 7 du cadastre appartenant à Léopold Lamy et situé rue Notre-Dame soit évalué à \$1,600.00 au lieu de deux mille piastres; que l'immeuble No. 3, 4, 5 & 6 du cadastre appartenant à Charles Labarre et situé rue Notre-Dame soit

Sundi, le 19 Mars 1906.

soit à \$8,400.00 au lieu de \$10,000.00; que l'immeuble No. 1 du cadastre appartenant à Joseph Bellemarre et situé rue Notre-Dame soit évalué à \$1,600.00 au lieu de \$1,900.00; que l'immeuble appartenant à Dame Napoléon Dagneau et situé No. 97 rue Bonaventure soit évalué à \$1,400.00 au lieu de \$1,800.00; qu'un cheval d'agrément porté au nom de Désiré Picard soit retranché; qu'un étalon porté au nom de L. W. Jourdain soit retranché; que les occupations de commerçant et de courtier portées au nom de François Gélinas soient retranchées; que les immeubles ci-après désignés appartenant à la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique soient évalués comme suit, savoir: les lots Nos. 1409 à 1413 et 1422 à 1431 du cadastre rue De Houe soient évalués à \$300.00 chacun, les lots Nos. 1263 et 1264 et 1340 à 1347 du cadastre rue De Houe à \$200.00 chacun, les lots Nos. 1179 à 1186 et 1324 à 1331 du cadastre rue Champflour soient évalués à \$200.00 chacun, les lots Nos. 1311 à 1315 du cadastre rue Duplessis-Rochard à \$300.00 chacun, le lot No. 1292 du cadastre rue Duplessis-Rochard à \$150.00, les lots Nos. 1322 et 1323 à \$300.00 chacun et qu'ils soient entrés rue Duplessis-Rochard au lieu de rue Champflour, le lot No. 1415 du cadastre rue De Houe à \$300.00, les lots Nos. 938 et 939 du cadastre rue Le Jeune à \$150.00 chacun, le lot No. 936 du cadastre rue Le Jeune à \$400.00, le lot No. 1576 du cadastre rue St. Thomas à \$600.00, et qu'il soit entré rue Bonaventure au lieu de rue St. Thomas, les lots Nos. 1383 et partie de 1384 du cadastre rue Cartier à \$300.00 chacun, les lots Nos. 1437 à 1442 et 1457 à 1460 du cadastre rue Champflour à \$350.00 chacun, les lots Nos. 1435, 1436, 1461 et 1462 du cadastre rue St. Maurice à \$350.00 chacun, les lots Nos. 1265 à 1268 et 1273 à 1278 du cadastre à \$200.00, les lots Nos. 1279 à 1292 et 1496 à 1497 du cadastre rue Duplessis-Rochard à \$200.00 chacun, les lots Nos. 1187 à 1195 du cadastre à \$200.00 chacun et qu'ils soient entrés rue Duplessis-Rochard

ou

\* Le lot No. 1579 du cadastre à \$600.00

Lundi, le 19 Mars 1906.

267

au lieu de rue Champfleur, que les Nos. 1332 à 1339 du cadastre soient substitués aux Nos. 1232 à 1239 rue Champfleur et évalués à \$200.00 chacun, que le lot No. 1114 du cadastre rue De Houe soit entré au rôle et évalué à \$300.00, que la partie du lot No. 901 du cadastre rue Plaisante soit entrée au rôle et évaluée à \$40.00; que le terrain occupé par la ligne principale depuis la rue Bonaventure jusqu'au lot No. 936 du cadastre soit entré au rôle avec une superficie de 34,371 pieds et une valeur de \$2,000.00; que le terrain occupé par la ligne principale depuis les lots Nos. 938 et 939 du cadastre rue Le Jeune jusqu'à la rue Ferrais soit entré au rôle avec une superficie de deux arpents et une valeur de \$1,400.00; que le terrain occupé par la ligne principale depuis la rue Ferrais jusqu'à la limite sud-ouest de cette Cité soit entré au rôle avec une superficie de dix arpents et une valeur de \$2,500.00, que le terrain occupé par la ligne principale depuis la rue Julie jusqu'à la rue Desbois soit entré avec une superficie de 13,400 pieds et une valeur de \$1400.00; que le terrain occupé par la ligne principale depuis la rue Desbois jusqu'au pont sur la rivière St. Maurice soit entré avec une superficie de sept arpents et une valeur de \$2,100.00, que le lot No. 1533 du cadastre rue Cartier et le No. 1139 du cadastre rue Champfleur soient retranchés du rôle étant entrés deux fois, que les terrains entrés au rôle au nom de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique avec les désignations et valeurs suivantes: 15 arpents et 25 perches \$3,050.00, 9 arpents et 90 perches \$11,800.00, 7 arpents \$8,400.00, 3 arpents et cinquante perches \$3,500.00, 4 arpents \$800.00 soient retranchés du dit rôle ou qu'ils sont compris dans les évaluations précédentes, que l'immeuble No. 892 du cadastre situé rue Bonaventure, contenant 38 pieds de front et 63 pieds de profondeur avec maison en bois dessus construite soit entré au nom de Louis Marineau comme propriétaire avec une valeur de \$845.00, que le fonds de marchandise de Alexander Baptist, Ile de la Potherie soit évalué à \$2,00,000.00 au lieu de \$260,000.00, que le nom de Dame Louis Pratte soit substitué à celui de Alphonse Fontaine.

Pomme

Lundi, le 19 Mars 1906.

comme propriétaire de l'immeuble No. 17 rue Cartier, que le nom de Dame Edouard Pleau (née Rebecca Lagné) soit substitué à celui de F. A. Verrette comme propriétaire de l'immeuble No. 58 rue St. Denis et que le loyer porté au nom de Edouard Pleau pour le dit immeuble soit retranché, que le montant du loyer de Arthur Beaudoin No. 15 rue St. Pierre soit porté à \$144.00 l'an au lieu de \$180.00, que le montant du loyer de P. B. Normand No. 46 rue Royale soit porté à \$200.00 au lieu de \$240.00, que les immeubles Nos. 1715 à 1723 du cadastre rue Ste. Geneviève et ceux Nos. 1724 à 1734 du cadastre rue du Collège soient entrés au rôle comme propriétés taxables au lieu de non taxables, que les immeubles No. 521 du cadastre rue Notre-Dame et 491 du cadastre rue St. Philippe soient évalués à \$200.00 chacun au lieu de \$400.00 attendu que M. M. Bellefeuille & Frère permettent au public de passer sur ces terrains pour communiquer de la rue Notre-Dame à la rue St. Philippe, que la Compagnie de Téléphone St. Maurice et Champlain soit entrée au dit rôle comme devant payer une taxe d'affaire, que la propriété de la Corporation Episcopale rue L'Evêque occupée par le bedeau et celle occupée par le gardien du cimetière sur le Côteau St. Louis soient portées au dit rôle comme propriétés non taxables, qu'un loyer de \$96.00 l'an soit retranché du nom de John Ryan fils au No. 212 rue Notre-Dame et que les entrées marchand, encanteur, fonds de marchandises de \$800.00 soient portées à son nom No. 27 rue St. Antoine, que l'immeuble No. 2192 rue Notre-Dame, étant le cimetière des pauvres, soit entré comme propriété non-taxable, que les immeubles Nos. p. 1958 p. 1959 du cadastre rue De Tonrancourt soient retranchés une fois ou qu'ils sont déjà entrés, que l'immeuble No. 1968 du cadastre rue Ste. Cécile soit entré au nom de Nellie Bergeron, que l'immeuble No. 1969 du cadastre rue Ste. Cécile soit entré au nom de François Maltais, que l'immeuble No. 1967 du cadastre rue Ste. Cécile soit entré

au

Lundi, le 19 Mars 1906.

au nom de Emile Cosette, que les Nos. p. 1948 p. 1949 du cadastre rue De Jonnacourt soient entrés au nom de F. H. Vanasse, que le No. 1856 du cadastre rue Ste. Cecile soit entré au nom de Elzéar Dufresne, que l'immeuble No. 1934 du cadastre rue Ferland soit entré au nom de Joseph Bernaquez père.

Il recommande de plus, que toutes les autres plaintes contre le dit rôle d'évaluation, à part celles ci-haut mentionnées soient rejetées.

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. R. Bellefeuille,  
Président.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 19 Mars 1906.

Rapport des

Evaluateurs.

Rapport:

Les évaluateurs des propriétés mobilières et immobilières sujettes à imposition dans la Cité des Trois-Rivières, nommés à une séance de Votre Conseil en date du sept de Septembre dernier (1905), pour faire le Rôle d'Évaluation pour l'année mil neuf cent six, ont l'honneur de faire le rapport suivant, sur certaines plaintes contre le dit rôle, qui leur ont été référées par votre Comité, à sa séance du treize de Mars courant (1906), savoir:

Que le montant de \$125.<sup>00</sup> pour valeur de machineries soit porté au nom de Mr. Jos. Lanthier au No. 230 rue Notre-Dame;

Que le nom de Louis Deslandes, entré comme locataire au No. 232 Rue Notre-Dame soit retranché;

Que le nom de John Forcier soit aussi retranché n'étant plus résidant;

Que "Hic." soit ajouté au nom de W. Martel, entré comme locataire dans l'immeuble No. 643 du cadastre, Rue Notre-Dame;

Que la charge de maison de pension soit portée au nom de Edouard Bourque au No. 207 a Rue Notre-Dame;

Que les noms de Oimé Desilets et Paul Normand

Lundi, le 19 Mars 1906.

Normand soient entrés comme locataires au No. 212 Rue Notre-Dame, avec un montant de loyer annuel de \$100.<sup>00</sup>, un fonds de marchandises de \$300.<sup>00</sup> et avec l'occupation de marchands électriciens;

Que le nom de Léonide Desbrosses Fils soit porté comme locataire au No. 204 Rue Notre-Dame, avec le montant de \$100.<sup>00</sup> comme loyer annuel;

Que la Cie. d'Assurance "Union" soit portée comme locataire au No. 195 Rue Notre-Dame avec un loyer annuel de \$96.<sup>00</sup>;

Que les noms de Sésère Décoteau et L. P. Guilbert soient retranchés comme locataires au No. 195 Rue Notre-Dame;

Que les noms de Messieurs Alphonse Hast, commis, Jos. O. Panneton, huissier et Donat Guilbert, commis soient portés au No. 196 Rue Notre-Dame;

Que le nom de Philippe Piquin fils d'Euchariste soit retranché comme locataire au No. 192 a Rue Notre-Dame;

Qu'un montant de loyer de \$162.<sup>00</sup> soit porté au nom de Madame E. B. Laflamme, entrée comme locataire No. 146 Rue Notre-Dame;

Que le nom de Louis Bolet soit porté comme locataire ou occupant avec un loyer annuel de \$50.<sup>00</sup> au No. 130 Rue Notre-Dame et une boutique de 2<sup>ième</sup> classe;

Que le nom de Jos. A. Jutras soit substitué à celui de Arthur Panneton comme propriétaire de l'immeuble Nos. 20 à 24 Rue Du Platon;

Qu'un loyer de \$144.<sup>00</sup> l'an soit porté au nom de La "Three-Rivers Coal and Transportation Coy." au No. 22 Rue Du Platon;

Que les valeurs de loyer suivantes soient portées aux noms des locataires ci-après mentionnés, dans la propriété No. 409 du Cadastre coin des Rues Du Platon et Du Fleuve. La Great North Western Telegraph avec \$1900.

Inv.



Lundi, le 19 Mars 1906.

271

M <sup>r</sup> . Charles Labarre	avec	\$ 800.
M <sup>me</sup> . Jules Poliquin	avec	\$ 1000.
M <sup>r</sup> . Adrien Ollarie	avec	\$ 200.
M <sup>r</sup> . George Gariépy	avec	\$ 200.
M <sup>r</sup> . Ulric Dupresne	avec	\$ 200.
M <sup>rs</sup> . Camille Degré	avec	\$ 200.
The Galt Bros. Co.	avec	\$ 1600.
M <sup>lle</sup> . Alce Lambert	avec	\$ 1150.
M <sup>r</sup> . W. O. Bureau	avec	\$ 1150.
J. B. Malone Co.	avec	\$ 1500.
Le logement portant No. 40	avec	\$ 1150.
M <sup>r</sup> . Randolph W. Donald	avec	\$ 800.
M <sup>rs</sup> . D. F. Southood	avec	\$ 1150.

Qu'une valeur réelle de loyer au montant de \$300.<sup>00</sup> soit mise au logement inoccupé No. 8 Rue St. Antoine et celle au montant de \$600.<sup>00</sup> au No. 6 Rue St. Antoine;

Que le montant de \$2500.<sup>00</sup> soit porté aux noms de Parent Frère, comme valeur de fonds de marchandises;

Que M<sup>r</sup>. P. O. Guin soit entré comme propriétaire des lots suivants 1<sup>o</sup> No. 539 du Cadastre, avec une valeur de \$300.<sup>00</sup>, 2<sup>o</sup> le No. 540 du Cadastre, avec une valeur de \$500.<sup>00</sup>, 3<sup>o</sup> le lot No. 542 du Cadastre, avec une valeur de \$300.<sup>00</sup> tous les trois situés sur la rue Notre-Dame;

Que le lot partie du No. 1101 du Cadastre, Côteau, appartenant à La Corporation, servant de dépôt, soit porté au Rôle avec une valeur de \$200.<sup>00</sup>;

Que le montant de \$1500.<sup>00</sup> soit porté comme valeur de fonds de marchandises au nom de Camille Caurey;

Que le montant de \$1100.<sup>00</sup> soit porté au nom de Joseph Godin, No. 24 Rue Des Forges, comme valeur réelle de son loyer;

Que le montant de \$900.<sup>00</sup> soit porté au nom de Orésime Duval, comme valeur réelle de loyer au No. 24 Rue Des Forges;

Que le montant de \$2000.<sup>00</sup> soit porté au nom de la Cie. "Singer", comme valeur réelle de loyer au  
No.

Lundi, le 19 Mars 1906.

No. 31 Rue Des Forges;

Qu'un montant de \$2,000.<sup>00</sup> comme valeur réelle de loyer soit porté au nom de Madame Vaise Michel Baron entrée comme occupante, au No. 29 Rue Des Forges;

Que le nom de Emile Cadieux soit retranché n'étant plus ni locataire, ni résidant;

Que le nom de Michel Kaauthier soit entré comme locataire avec un loyer annuel de \$66.<sup>00</sup> au No. 77 rue Des Forges;

Que l'entrée de la propriété de Edouard Duval, au dit Rôle, dans le Quartier St. Louis, soit transféré au Quartier St. Philippe, Chemin St. Marguerite, comme partie du lot No. 41 du Cadastre;

Que l'entrée de la propriété de Maxime Duval au dit Rôle dans le Quartier St. Louis, soit transféré au Quartier St. Philippe, Chemin St. Marguerite, comme partie Est du lot No. 40 du Cadastre;

Que l'entrée de la propriété de Madame Godefroy Kingras, au dit Rôle, dans le Quartier St. Louis, soit transféré au Quartier St. Philippe, Chemin St. Marguerite, comme partie ouest du lot No. 66 du Cadastre;

Que le nom de Honorat Picard soit substitué à celui de Honorat Picard comme propriétaire de l'immeuble No. 53 Rue St. Marie;

Que la propriété No. 98 Rue Plaisante soit entrée au nom de Léopold Frigon et que le nom de Alphonse Morin soit porté comme locataire dans la dite propriété avec un loyer annuel de \$118.<sup>00</sup>;

Que la propriété No. 892 du Cadastre Rue Bonaventure, soit portée au Rôle, au nom de Louis Marinneau et avec une valeur de \$845.<sup>00</sup>;

Que le prénom Isaac soit porté au nom de Madame Jacque entrée comme locataire, Rue Bonaventure;

Que le nom de Adolphe Larivé soit entré comme locataire aux Nos. 34 et 36 Rue Champlain, avec un montant de loyer annuel de \$120.<sup>00</sup> l'occupation d'agent d'assurance;

Lundi, le 19 Mars 1906.

273

L'assurance;

Que le nom de Mr. Charles Edouard Caron soit entré comme propriétaire de l'immeuble No. 6 Rue Alexandre;

Que le nom de Madame Arthur Olivier soit entré comme locataire, au lieu de propriétaire dans la propriété No. 6 Rue Alexandre, avec un loyer annuel de \$180.<sup>00</sup> et une valeur réelle de loyer de \$2200.<sup>00</sup> et pour la partie occupée par Mr. Chs. Ed. Caron, une valeur réelle de loyer au montant de \$1000.<sup>00</sup>;

Que l'initiale E. soit remplacée par celle de R. au nom de Rev. W. Lead, entré comme locataire ou occupant au No. 29 Rue Alexandre;

Que le montant de \$1000. soit porté comme valeur réelle de loyer, au No. 33 Rue Kent, occupé par Joseph Dassault;

Que le nom de J. W. Godin soit substitué à celui de J. O. Bellemare, comme propriétaire des immeubles Nos. 25 et 27 Rue Beaudouin;

Que le nom de Louis Kingras fils soit entré comme locataire au montant de \$108.<sup>00</sup> l'an, au No. 26 Rue Volontaire;

Que le nom de Arthur Wolfed soit substituée à celui de Arthur Whiteford, comme locataire au No. 68 Rue Volontaire;

Que le nom de Eusebe Girard fils d' Eugène soit porté comme locataire, au No. 43 Rue Volontaire avec un montant de loyer annuel de \$48.<sup>00</sup>;

Que le nom de Madame Amédé Carpentier soit substitué à celui de Madame Pierre Dubé, comme propriétaire de l'immeuble No. 32 Rue DesCôteaux;

Que l'entrée d'un cheval et d'un wagon de charge au nom de Tancrède Brouillet soit retranchée;

Que le nom de Marcisse Gauvin soit entré comme locataire au No. 103 Rue Notre Dame, avec un montant de loyer annuel de \$96.<sup>00</sup>;

Que le montant de \$400. soit porté comme valeur du lot p. No. 2195 du cadastre, Rue Notre-Dame;

Que le montant de \$2100. soit porté comme

valeur

Sundi, le 19 Mars 1906.

valeur du lot partie du No. 2195 du Cadastre Rue Notre-Dame;  
 Que les montants des valeurs de propriétés des Commissaires du Hâvre soient portés dans la colonne des propriétés non taxables;

Que l'immeuble No. 38 Rue Bonaventure soit entré au nom des héritiers de feu Dame Joseph Héroux, comprenant Joseph Héroux et ses enfants;

Que l'immeuble Nos. 16 et 18 Rue Bonaventure soit entré au nom de Madame P. W. Martel au lieu et place de H<sup>de</sup>m. S. W. Martel;

Que le nom de Arthur Brunelle soit substitué à celui des Héritiers Louis Brunelle comme propriétaire de l'immeuble No. 10 Rue Hertel;

Que le nom de Paul Robert soit entré comme propriétaire d'une partie du lot No. 2019 du Cadastre Rue Hertel, comprenant 40 pieds de front par 94 pieds de profondeur, avec une valeur de \$150.<sup>00</sup> et que ce montant soit réduit sur la valeur du dit lot entré au nom de Alfred Jacob;

Que le nom de M<sup>lle</sup> Adeline Morrisette soit retranché comme co-propriétaire de l'immeuble Nos. 38 et 40 Rue Hertel;

Que le nom de George Héroux fils de Louis Journalier, soit porté au Rôle, au No. 103 Rue Hertel;

Que le nom de Madame Veuve F. X. Brouillet soit substitué à ceux de François Haltair et de Nellie Bergeron, comme propriétaire de l'immeuble No. 2044 du Cadastre, Rue St. Paul;

Que le lot No. 2030 du Cadastre soit évalué à \$300.

Que le lot No. 2035 du Cadastre soit évalué à \$200.

Que le lot No. 1998 du Cadastre soit évalué à \$1545.

Que le nom de Madame Veuve Léves Bureau soit entré comme locataire, avec un loyer annuel de \$42.<sup>00</sup> au lieu et place de H<sup>de</sup>m. V<sup>o</sup>e Philippe Cluby au No. 32 Rue St. Pierre;

Que les propriétés entrées au Rôle au nom de J. L.clair soient mises au nom de J. L.clair;

Que

Lundi, le 19 Mars 1906.

275

Que le prenom Lucien soit ajouté au nom de Bourbeau, entré comme locataire au No. 28 Rue St. Pierre;

Que le lot partie du No. 2135 du Cadastre Rue St. Pierre soit évalué à \$450.;

Que le montant de \$600.<sup>00</sup> soit mis comme valeur réelle de loyers, au nom de Adolphe Sélinas, Rue Des Champs;

Que le nom de Joseph Harnois, Scr., Avocat, soit substitué à celui de feu Dame William Harnois, comme locataire au No. 33 Rue Des Champs;

Que le lot No. 1662-7 du Cadastre Rue Des Champs soit évalué à \$600.

Que le lot No. 1997-5 soit évalué à \$175.

Que le lot et hangar, entrés au nom de Mr. Chs. Dumoulin Rue De la Cathédrale soit évalués à \$200.

Que le lot entré au nom de Chs. Dumoulin Rue L'Évêque soit évalué à \$350.<sup>00</sup>;

Que le nom de Flavien Dubord Sr. soit substitué à celui de Lun Dubord comme locataire au No. 41 Rue Des Commissaires;

Que le lot No. 1997-2 Rue Des Commissaires soit évalué à \$650.<sup>00</sup>;

Que les lots Nos. 1912 à 1915 Rue Des Commissaires soient évalués à \$300. chacun;

Que la propriété de la St. Maurice Lumber Co. Rue Des Pins, entrée comme clos à bois et estimée à \$7000. soit désignée par le lot de Cad. p. de 1998 et celle estimée à \$2000., lot vacant, soit désignée par le No. p. 1998;

Que le nom de William Henry Hooper soit substitué à celui de Dame M<sup>me</sup> Younger Hooper comme propriétaire de l'immeuble No. 1665 du Cadastre Rue Royale;

Que le nom de Nellie Laficain soit entré comme locataire au No. 118 Rue Bonaventure, avec un loyer annuel de \$42.<sup>00</sup>;

Que le nom de André Sirois soit porté

Lundi, le 19 Mars 1906.

porté au Rôle comme locataire au No. 120 Rue Bonaventure avec un loyer annuel de \$48.<sup>00</sup>;

Que le nom de Hoé Phuot soit porté au Rôle comme locataire au No. 122 Rue Bonaventure avec un loyer annuel de \$48. au lieu et place de Oves Drolet et que les valeurs réelles de loyer de la susdite propriété soient entrées comme suit, savoir:

No. 118 Rue Bonaventure avec une valeur de \$300.

No. 120 Rue Bonaventure avec une valeur de \$325.

No. 122 Rue Bonaventure avec une valeur de \$325.

No. 124 Rue Bonaventure avec une valeur de \$300.;

Que l'évaluation de l'immeuble No. 92 Rue Bonaventure soit mise à \$600.

Que l'évaluation du lot vacant partie No. 1602 du Cadastre Rue Bonaventure soit mise à \$300.

Que le nom de F. P. Hamel soit substitué à celui de George Dargis, comme propriétaire du lot partie du No. 1164 du Cadastre Rue Des Champs;

Que le nom de Dame Veuve T. O. Beaudry soit ajouté au nom de Aurora Craig, comme locataire au No. 107 Rue Des Champs;

Que les initiales J. O. soient ajoutées au nom de Jutras, entré comme propriétaire de l'immeuble No. 101 Rue Des Champs;

Que le nom de Joseph Baron, menuisier, soit porté au Rôle au No. 58 Rue Des Champs;

Que l'évaluation du lot vacant, coin des Rues St. Séver et Des Champs, au nom de Dame Veuve Alphonse Héhot soit mise à \$675.

Que le nom de Alphonse Bégin soit porté au Rôle comme locataire au No. 53 Rue Niverville avec un loyer annuel de \$108.<sup>00</sup>.

Que le prenom Denis soit ajouté au nom de Dame Aubuchon, entrée comme locataire au No. 87 Rue Niverville;

Que le prenom Auguste soit ajouté

au



Lundi, le 19 Mars 1906.

277

au nom de Dame Vivier entrée comme locataire au No. 6 Rue St. Olivier;

Que le nom de Mme. Veuve Pierre Giroux soit substitué à celui de Melle Michelin, comme propriétaire du lot No. partie 1488 du Cadastre, rue Julie;

Que le nom de Louis Flageole soit substitué à celui de Albert Charbonneau, comme propriétaire du lot No. 1490 du Cadastre Rue Julie;

Que l'évaluation du lot No. 1509 du Cadastre Rue Julie soit mise à \$450.00;

Que l'évaluation du lot No. 1510 du Cadastre Rue Julie soit mise à \$450.

Que les noms de Mesdemoiselles Joséphine Lord et Caroline Goulet soient portés comme propriétaires de l'immeuble p. No. 1512 du Cad. Rue Julie;

Que l'évaluation du lot p. No. 1546 du Cadastre Rue Julie soit mise à \$600.

Que le nom de Sévère Thibault soit substitué à celui de D<sup>ne</sup> V<sup>ve</sup> Louis Carieff, comme propriétaire de l'immeuble No. 45 Rue Julie;

Que le prénom Napoléon soit porté au nom de Marchand, entré comme locataire au No. 23 Rue Julie;

Qu'un loyer de \$36.<sup>00</sup> l'an, soit porté au nom de Pierre Lemoine, entré comme locataire au No. 11 Rue Julie;

Que le nom de Napoléon Parenteau soit retranché comme locataire dans l'immeuble Nos. 21 et 23 Rue St. Geneviève et porté comme propriétaire de la dite propriété, au lieu et place de J. B. Houde;

Que le nom de Madame L. S. Jourdain soit substitué à celui de Sévère Décoteau comme propriétaire de l'immeuble No. 32 Rue St. Geneviève,

Que les grandeurs du lot No. 1516 du Cadastre Rue St. Geneviève soient entrées comme suit: 55 pieds de largeur sur une profondeur de 49 pieds et 48 pieds de largeur sur une profondeur de 97 pieds avec boutique;

Que

Lundi, le 19 Mars 1906.

Que le nom de Xavier Dupont soit substitué à celui de Mme. Veuve Napoléon Dupresne, comme propriétaire du lot No. 1471 du Cadastre, Rue Duplessis-Rochard;

Que l'évaluation du lot No. 1464 du Cadastre Rue Champlour soit mise à \$525.<sup>00</sup>;

Que le nom de Olphonse Martel soit porté au Rôle comme locataire au No. 24<sup>e</sup> Ile de La Potherie, avec un loyer annuel de \$30.<sup>00</sup>;

Que Olphonse Brumillet soit porté comme locataire dans l'immeuble No. 25 au lieu du No. 24, Ile de La Potherie;

Que le loyer du No. 90 Rue Champlour, soit entré aux noms de Harnois & Co. au lieu de Harnois et Fourny.

Que le nom de P. V. Kouin soit substitué à celui de E. F. Landry, comme propriétaire du lot No. 1402 du Cadastre, Rue Debonne;

Que le loyer entré à La Laurentide Pulp and Paper Co. pour le terrain de Philippe Bellefeuille soit porté pour le terrain de Olofander Houliston, côté Sud-Est Rue St. Maurice;

Que le prenom Arthur soit substitué à celui de Octave au nom de Coutier, entré au No. 107 Rue St. François-Xavier;

Que le nom de William Rothney, instituteur soit porté au Rôle au No. 118 Rue St. François-Xavier;

Que le nom de Burrill soit substitué à celui de Borrow, entré comme locataire de l'immeuble No. 1906 du Cadastre Rue St. François-Xavier;

Que le nom de Madame Thomas Malone soit substitué à celui de J. L. Luckerhoff, comme propriétaire de l'immeuble No. 1101 du Cadastre, Côteau St. Louis;

Que le lot No. 996 du Cadastre, Côteau soit porté au nom du Gouvernement Provincial, au lieu et place de celui de D<sup>lle</sup> Annie Cormier;

Qui une

Lundi, le 19 Mars 1906.

Qu' une valeur réelle de loyer de \$600. soit mise au nom de Thomas Boyes entré comme locataire Ile St. Maurice;

Qu' une valeur réelle de loyer de \$900. soit mise au nom de Alex. Godin, entré comme occupant dans l'immeuble de La Corporation, Ile St. Maurice;

Qu' un montant de \$400. soit porté au nom de Edmond Bellefeuille, Nos. 1 et 3 Rue St. George, comme valeur de machineries;

Que le prénom Elzire soit ajouté au nom de Jeffard, entré comme locataire au No. 233 Rue St. Philippe;

Que le prénom Hector soit ajouté au nom de Camirand, comme propriétaire de l'immeuble No. 508 du Cadastre, Rue Notre-Dame;

Que le nom de Léon Bellefeuille, tailleur de gants soit porté au Rôle au No. 261 Rue Notre-Dame;

Que le nom de M. F. Oldair soit substitué à celui de feu James Oldair comme propriétaire du lot No. 467 du Cadastre Rue Notre-Dame;

Que le nom de Siméon Jean soit substitué à celui de Siméon Jacques comme locataire au No. 27 Rue St. Philippe;

Qu' un loyer de \$144. l'an soit porté aux noms de Beaudreau & Bertrand entrés comme locataires au No. 34 Rue St. Philippe;

Que le montant de \$300. soit porté au nom de Arthur Bourassa, No. 108 Rue St. Philippe, comme valeur de machineries et que le fonds de marchandises estimé à \$300. porté à son nom soit retranché;

Que le prénom Ephrem soit substitué à celui Wilfrid au nom de Benoit entré comme locataire au No. 10 Rue St. George;

Que le nom de John Fitzpatrick, cordonnier, soit porté au Rôle au No. 7 Rue St. George;

Que le nom de J. W. Godin soit substitué à celui de J. A. Bellemare, comme propriétaire de l'immeuble Nos. 16 et 18 Rue St. George;

Que

Lundi, le 19 Mars 1906.

Que la valeur de \$1200. de machineries portée au nom de J. A. Duplessis soit entrée au nom de Téléphore Séigny;

Que le nom de Téléphore Séigny soit substitué à celui de J. A. Bellemare comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 37 Rue St. George;

Qu'un loyer de \$60.<sup>00</sup> l'an soit chargé Edmond Allarie, entré comme locataire au N<sup>o</sup> 45 Rue St. George;

Que l'évaluation de l'immeuble Nos. 33 et 35 Rue St. Roch, soit mise à \$1100.;

Qu'un montant de \$900. soit mis comme valeur réelle de loyer de la partie de propriété Nos. 63 et 65<sup>a</sup> Rue St. Roch et le montant de \$500. comme valeur réelle de loyer de la partie de propriété N<sup>o</sup> 65 Rue St. Roch.

Que le nom de Rodolphe Michelin, charretier, âgé de 28 ans, soit porté au Rôle comme locataire au N<sup>o</sup> 95 Rue St. Roch, avec un loyer annuel de \$36.<sup>00</sup> et possédant un cheval et 1 wagon de charge;

Que le nom de Elzéar Michelin, menuisier, soit porté au Rôle comme locataire au N<sup>o</sup> 94 Rue St. Roch, avec un loyer annuel de \$96.<sup>00</sup>;

Que le montant de \$500. soit porté au nom de Isaac Gauthier, comme valeur réelle de loyer, au N<sup>o</sup> 130 Rue Royale;

Que les valeurs des propriétés des Commissaires du Havre soient portées comme non taxables;

Que le montant de \$300. soit porté à chacun des noms de Adolphe Berthiaume & Hiel Marchand, comme valeur réelle de loyer au N<sup>o</sup> 23 du Cadastre, Chemin St. Marguerite;

Que le prénom Henry soit substitué à celui de Genère au nom de Blais, entré comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 68 du Cadastre Rue Servais;

Que le nom de Louis Philippe Bellefeuille soit porté comme locataire au N<sup>o</sup> 88 Rue Du Fleuve avec un loyer annuel de \$72.<sup>00</sup> et une valeur réelle de loyer de \$1000.<sup>00</sup>;

Que

Lundi, le 19 Mars 1906.

281

Que le nom de Edouard Hoemand soit porté au Rôle comme occupant, au No. 16 Rue Des Champs avec un loyer annuel de \$72.<sup>00</sup> et une valeur réelle de loyer de \$1000.;

Que le No. de Cadastre 1509 soit substitué au No. 1505 comme désignation du lot entré au nom de Madame J. J. E. Woods, Rue Julie;

Que les lots Nos. 1505 et 1506 du Cadastre Rue Julie soient portés au Rôle au nom des Sœurs de la Providence, avec les grandeurs suivantes: 100 pieds de front par 130 pieds de profondeur et une valeur totale et non taxable de \$900.<sup>00</sup>;

Que le nom de Pierre Chandonnet soit porté au Rôle comme locataire, au No. 89 Rue Des Forges, avec un loyer annuel de \$36.<sup>00</sup> et une valeur réelle de loyer de \$25.;

Que le nom de Valère Carceau soit porté au Rôle comme locataire au No. 118 Rue Des Forges, avec un loyer annuel de \$36.<sup>00</sup> et une valeur réelle de loyer de \$25.;

Que le nom de Donat Panneton soit porté au Rôle, comme locataire au No. 120 Rue Des Forges, avec un loyer annuel de \$36.<sup>00</sup> et une valeur réelle de loyer de \$250.<sup>00</sup>;

Que le nom de Nellie Bittou soit porté au Rôle comme locataire au No. 126<sup>a</sup> Rue Des Forges, avec un loyer annuel de \$72.<sup>00</sup> et une valeur réelle de loyer de \$1000.;

Que le prénom Elie soit substitué à celui de Honoré au nom de Rochon, entré comme locataire au No. 73 Rue Plaisante;

Que le prénom Félic soit substitué à celui de Philippe au nom de Dame Veuve Larose entrée comme locataire au No. 165 Rue Bonaventure;

Que le nom de Dame Veuve Théodule Houle soit substitué à celui de Dame V<sup>e</sup>. Alfred Verrette entré comme locataire au No. 164 Rue Bonaventure;

Que le montant de \$1600 soit mis comme valeur

Lundi, le 19 Mars 1906.

valeur réelle de loyer de la partie de l'immeuble désignée par Nos. 48 et 48<sup>a</sup> Rue Badeau et le montant de \$400. pour la partie désignée par le No. 50;

Que le nom de Dame Veuve Joseph Gagné soit substitué à celui de Joseph Gagné fils d'Armand, comme propriétaire aux Nos. 51 et 51<sup>a</sup> Rue Hertel.

Que le nom O'Conner soit substitué à celui de Conner comme locataire au No. 59 Rue St. Paul;

Que le nom de Joseph Alfred Pichette soit porté au Rôle comme locataire au No. 1<sup>a</sup> Rue Des Champs avec un loyer annuel de \$60.<sup>00</sup>;

Que le montant de \$200000.<sup>00</sup> soit porté comme valeur du fonds de marchandises au nom de M<sup>r</sup>. Alexander Baptist;

Que le nom de M<sup>me</sup>. Veuve Olivier Thérien (née Helvina Létourneau) soit porté au Rôle, comme locataire au No. 11 Rue St. Antoine, avec un loyer annuel de \$120.<sup>00</sup>, la charge de maison de pension, et une valeur réelle de loyer de \$1,000.<sup>00</sup>;

Que L. P. Langlois soit porté au Rôle, comme locataire au No. 13 Rue St. Antoine avec un loyer annuel de \$84.<sup>00</sup> et une valeur réelle de loyer de \$700.<sup>00</sup>;

Que le nom de Joseph Hardy, commis, soit porté au Rôle comme locataire au No. 15 Rue St. Antoine avec un loyer annuel de \$60.<sup>00</sup>;

Que le nom de Lucien Girard soit porté au Rôle comme locataire au No. 17<sup>a</sup> Rue St. Antoine, avec un loyer annuel de \$72.<sup>00</sup>, avec 1 cheval et 1 wagon léger d'agrément;

Que le nom du Docteur Honoré Thérien soit porté au Rôle comme locataire au No. 42 Rue St. Geneviève avec un loyer annuel de \$36.<sup>00</sup> et une valeur réelle de loyer de \$300.<sup>00</sup>;

Que le nom de M<sup>me</sup>. O. Gariépy soit porté au Rôle comme propriétaire des lots Nos. 1994-3-4, Rue St. Charles, avec une valeur de \$175.

Que



Lundi, le 19 Mars 1906.

Que le nom de Madame Veuve Pantaléon Morrissette soit substitué à celui de Pfefflé Morrissette comme propriétaire de l'immeuble No. 106 Rue Royale;

Que le nom de Arnold Kelly soit substitué à celui de John Kelly, entré comme locataire au No. 109 Rue Des Champs;

Que les valeurs du lot vacant et de l'immeuble situés sur les rues Royale et Volontaire, entrés au Rôle au nom de M<sup>r</sup>. L. W. O. Kenest, soient mises en un seul montant;

Que les valeurs du lot vacant et de l'immeuble situés sur les Rues Royale et Plaisante, entrés au Rôle au nom de Madame Veuve J. Thibodeau, soient mises en un seul montant;

Que les valeurs du lot vacant et de l'immeuble situés sur les Rues Volontaire et St. Olivier, entrés au nom de Antoine Dussault, soient mises en un seul montant;

Que les valeurs des lots vacants et de l'immeuble situés sur les rues De La Cathédrale, L'Evêque et Des Champs, entrés au Rôle au nom de Charles Dumoulin, Ecu, soient mises en un seul montant;

Que les valeurs du lot vacant et de l'immeuble situés sur les Rues Des Champs et St. Sévère, entrés au Rôle au nom de Madame Veuve Alphonse Méthot soient mises en un seul montant.

Respectueusement soumis,

(Signé) A. J. Pothier,  
Péléphore Dugré,  
Chs. Lafond.

Trois-Rivières, ce 19 Mars 1906.

Proposé par Mr. Pagé,

Secondé par Mr. Lafontaine,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil concernant les corrections au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent six, ainsi que le rapport des évaluateurs sur les plaintes contre le dit rôle qui leur ont été référées, soient adoptés  
et

Motion  
Homologation du Rôle  
d'Évaluation.

Lundi, le 19 Mars 1906.

2<sup>e</sup> Motion  
Avis au Gouvernement Prov.  
pour drainage.

et que le dit rôle soit déclaré clos et homologué.  
Adoptée.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Drolet,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit chargé d'informer le Gouvernement de la Province de Québec que dans le cas où la taxe du drainage imposée sur ses propriétés dans les limites de cette cité ne serait pas payée d'hui au premier Mai prochain la connexion de leurs services d'égouts conduisant au Tuzau principal du drainage sera entesée.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Permettre de la rue Le Jeune  
par la voie du Chem. de Fer de la  
Vallée du St. Maurice.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Mr. L'Échevin G. Pagé soit autorisé à s'entendre avec les autorités de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice pour leur permettre de fermer la rue Le Jeune pour un temps limité et pour tenir libre les rues Plaisante et Bonaventure qui donnent accès au Côteau St. Louis et aussi qu'ils s'engagent à faire la côte à l'extrémité de la rue St. Roch, et cela, par écrit.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Certificat de Licence, refusé  
à Mr. Edouard Normand.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Edouard Normand pour lui permettre d'obtenir une licence de marchand de liqueurs soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Rejetée sur division de neuf contre et deux pour, savoir:  
Contre: M. M. Drolet, Dupresne, Farmer, Héroux,  
Lamy, Pagé, Peibutt, Pouigny, Verrette,  
Pour: M. M. Duplessis, Lafontaine.

Le

Lundi, le 19 Mars 1906.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-six de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

Z. Thiebaulniers  
Sec.-Prés.

J. J. Bellefeuille  
Maire.

Assemblée Régulière.  
26 Mars 1906.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-sixième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

- J. J. Bellefeuille,
- C. A. Drollt,
- Uldoric Dupresne,
- B. J. Duplessis,
- A. A. Farmer,
- C. J. Héroux,
- M. Lafontaine,
- N. Lamy,
- Chs. Pagé,
- J. P. Peibutt,
- A. S. Pourigny,
- A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
M. E. P. Paquin & all.

Requête de Mr. Euchariste Paquin et autres, demandant que cette partie de la rue de Bonnavent court comprise entre les rues St. François-Xavier et Ferland soit élargie.

Référé au Comité Général.

Requête de  
M. J. G. Hawthorn.

Requête de Mr. J. G. Hawthorn, demandant de l'aide en argent pour lui permettre d'acheter les usines de la National Pool & Ice Works.

Référé au Comité Général.

Requête

# Sundie 26 Mars 1906.

Requête de la  
Comp. de Téléphone  
St. Maurice & Champlain
St. Maurice
 Requête de la Compagnie de Téléphone et Champlain, demandant une exemption de taxes pour un an.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. James Patterson.
 Requête de Mr. James Patterson, demandant d'être nommé membre du Corps de Police de cette Cité.

Requête de  
Mr. Adolphe Landry.
 Requête de Mr. Adolphe Landry, demandant une augmentation de salaire, comme Surintendant de l'Aqueduc.

Requête de  
Mr. Herman Brouillette.
 Requête de Mr. Herman Brouillette, demandant au Conseil d'accepter la somme de dix piastres en règlement du montant qu'il doit pour taxes.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Nap<sup>l</sup> Levasseur.
 Que une lettre de Mr. Napoléon Levasseur, demandant au Conseil de lui vendre l'emplacement occupé autrefois par l'Atelier de la Corporation, sur la rue Volontaire.

Référée au Comité Général.

Lettre de la  
North Shore Power Co.
 Que une lettre de la North Shore Power Company, demandant au Conseil de changer la date du paiement de l'éclairage.

Référée au Comité Général.

Rapport du  
Comité des Finances.
 Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	\$	18	58
" " Do.	(Ent. & Répt.)		103	15
" des Chemins,			170	33
" " Marchés,			84	51
" du Feu,			53	63
" de l' Hôtel-de-Ville,			4	38
A Reporter			434	58

Lundi, le 26 Mars 1906.

	Report	
Département de la Police,	434	58
" " Santé,	367	88
Arainage,	42	66
Ponts St. Maurice,	1	25
Quai sous Contrôle,	30	—
Pavage des Quai,	63	35
Barre St. Philippe,	947	67
Atelier des Départements,	2	—
Papeterie et Impressions,	4	82
Frais Légal,	4	15
Billets Payables,	20	—
Intérêt et Commission,	115,661	75
Dépenses Contingentes,	1,445	45
Salaires,	5,042	54
Divers Comptes,	289	98
	608	25
	<b>124,966</b>	<b>33</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) P. W. Drolet, Préd<sup>t</sup>,  
L. G. Duplessis,  
W. Lamy.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lafontaine,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Permis de traverser annulé

Proposé par Mr. Abbott,  
Secondé par Mr. Drolet,  
Qui avis immédiat soit donné aux  
héritiers de feu Charles Bourgeois qu'à  
partir du 1<sup>er</sup> Mai prochain, le Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières ne leur  
permettra plus de tenir une traversée de bateau  
à vapeur entre la Cité des Trois-Rivières  
et la paroisse de St<sup>e</sup> Angèle de Laval  
et

Lundi, le 26 Mars 1906.

et qu'à cet effet, ils devront cesser de tenir telle traverse le 30<sup>e</sup> Avril 1906.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le vingt-huit de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

*J. P. Desaulniers*  
Sec.-Prés.

*J. B. Bellefeuille*  
Maire.

Ajournement.

Assemblée Régulière.  
28 Mars 1906.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingt-huitième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

*J. B. Bellefeuille,*  
*P. A. Drolet,*  
*L. G. Duplessis,*  
*J. F. Farmer,*  
*P. J. Héroux,*  
*M. Lafontaine,*  
*W. Lamy,*  
*Chs. Pagé,*  
*A. Sévigny,*  
*J. A. Abbott,*  
*P. J. Bourigny,*  
*A. W. Verrette.*

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lue une lettre de Dame Veuve John Bowland, se plaignant de ce que sa propriété est entourée d'eau.

Proposé par Mr. Drolet,

Secondé par Mr. Lamy,

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette Cité, pendant  
la

Letter of  
John Bowland

Motion  
Vote des appropriations  
pour l'année 1906.



# Mercredi, le 28 Mars 1906.

la présente année fiscale, soient maintenant votées, telles que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimés des Revenus et des Dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour l'année civile mil neuf cent six, préparés conformément à l'acte d'Edouard VII, Chapitre 44.

## Revenus Probables.

### Contributions et Taxes.

Contributions régulières,

38,500 --

Taxe sur Bateaux,

100 --

Taxe des Rues sous Contrôle,

3,500 --

Taxe sur chiens,

500 --

42,600 --

### Licences.

Hôtels,

2,400 --

Magasins de Liqueurs,

2,550 --

Charretiers,

190 --

Ecuries de louage,

250 --

Bouchers,

3450

Regrattiers,

260 --

Traversiers,

300 --

Marchands de poudre,

24 --

Cirques et Jeux,

25 --

Colporteurs,

130 --

Maisons de pension,

30 --

6,193 50

### Marchés.

Marché-aup-Denrées,

1,650 --

Marché-aux-Poin,

575 --

Etaup des Bouchers,

1,875 --

Magasins du Marché-aup-Denrées,

730 --

4,830 --

### Communes.

Rentes constituées, loyers, etc.,

725 --

Pâturage d'animaux,

25 --

750 --

Or Reporter

54,373 50

Mercredi, le 28 Mars 1906.

	Report				\$57,373 50
Divers.					
Pays de l' Eau,		21,000	—		
Pays du Drainage,		5,000	—		
Loyer de la Salle de l' Hôtel-de-Ville,		150	—		
Intérêt sur arrérages de Taxes,		1,200	—		
Ponts St. Maurice, (péage),		6,000	—	33,350	—
Revenus Casuels.					
Avis aux retardataires,		10	—		
Apposition du Sceau,		10	—	20	—
					\$87,743 50

Dépenses Probables.

1 <sup>o</sup> Fonds d'Amortissement.					
Dette Hall, Neilson & Co.	2%	sur \$20,000	400	—	
" Fonds d'Emprunt Municipal,	1%	" 113,000	1130	—	
" R. Smardon,	2%	" 26,000	520	—	
" L. P. Hélinas & Frères,	2%	" 5,000	100	—	
" L. P. Trotter,	2%	" 2,500	50	—	
" Drainage,	1%	" 75,000	750	—	
" Pavage,	1%	" 27,000	270	—	
" Incendies,	1%	" 4,000	40	—	
" Lumière Electrique,	1%	" 11,000	110	—	
" Consolidée, 2 <sup>e</sup> Emission,	1%	" 283,000	2830	—	5,500
2 <sup>o</sup> Intérêt, Escomptes & Commission.					
5% d'intérêt sur \$113,000.	Dette Fonds d'Emprunt Municipal,		2,150	—	
5% " " 20,000.	" Hall, Neilson & Co.,		1,000	—	
5% " " 26,000	" R. Smardon,		1,300	—	
5% " " 5,000	" L. P. Hélinas & Frères,		250	—	
5% " " 2,500	" L. P. Trotter,		125	—	
5% " " 75,000	" Drainage,		3,750	—	
5% " " 4,000	" Incendies,		200	—	
5% " " 11,000	" Lumière Electrique,		550	—	
5% " " 150,000	" Consolidée, 2 <sup>e</sup> Emission,		7,500	—	
4% " " 133,000	" " " "		5,320	—	
		A Reporter	\$22,145	—	\$5,500

# Mercredi, le 28 Mars 1906.

Intérêt, Escomptes et Commission.	Report	\$ 22,145	—	\$ 5500	—
4% d'intérêt sur \$27,000: Dette Carage,		1,080	—		
5% " " 248,323. <sup>50</sup> Billets Promissaires,		13,657	79		
5% " " 65,050. " "		3,252	50	40,135	29
<b>3° Salaires.</b>					
Secrétaire-Trésorier,		1,400	—		
Assistant Secrétaire-Trésorier,		700	—		
Comptable-Recenseur,		700	—		
Comptable,		240	—		
Auditeurs,		50	—		
Évaluateurs et leur Clerc,		600	—		
Collecteurs et Messagers,		550	—	4,240	—
<b>4° Assurances.</b>					
Contre le Feu,				500	—
<b>5° Département du Feu.</b>					
Fournitures, Entretien et Réparations,		100	—		
Chauffage,		150	—		
Fouage et Entretien des Chevaux,		250	—		
Télégraphe d'Alarme,		55	—		
Costumes des Pompiers,		20	—		
Téléphone,		80	—	655	—
<b>6° Département de l'Acqueduc.</b>					
Salaires de l'Intendant et des Inspecteurs-de-Ville,		550	—		
" du Comptable,		650	—		
" du Tourne-Robinet,		112	—		
Entretien et Réparations,		500	—		
Papeterie, Annonces et Impressions,		40	—		
Crises Publiques,		8	—		
North Shore Power Co.,		5,500	—	7,360	—
<b>7° Département de l'Éclairage.</b>					
North Shore Power Co.,		6,300	—		
Entretien des Lampes,		100	—	6,400	—
<b>8° Département des Marchés.</b>					
Entretien et Réparations,		250	—		
Clerc du Marché-aux-Denrées, salaire,		360	—		
Ast. Clerc du Marché-aux-Denrées, salaire,		200	—		
Clerc du Marché-aux-Fromages, salaire,		300	—	1,110	—
A Reporter				465,900	29

# Mercrredi, le 28 Mars 1906.

				Report
9 <sup>o</sup>	Département de la Commune.			\$5,900 29
	Entretien et Réparations,	400	—	
	Salaire du Gardien,	100	—	140 —
10 <sup>o</sup>	Département des Chemins.			
	Entretien et Réparations,	600	—	
	Effets et Outils,	800	—	
	Chemins et Traverses d'hiver,	200	—	
	Fouage et Entretien des Chevaux,	450	—	
	Actes Notariés,	20	—	
	Criées Publiques,	20	—	
	Salaire de l'Inspecteur de Ville et Subt. de l'Acqueduc,	700	—	
	" " deux charretiers,	700	—	
	Téléphone de l'Inspecteur,	15	—	3,505 —
11 <sup>o</sup>	Département de la Santé.			
	Soins et Médicaments,	100	—	
	Inspecteur Sanitaire, salaire,	500	—	600 —
12 <sup>o</sup>	Département de la Police.			
	Salaire du Chef,	900	—	
	" de l'Act. Chef,	500	—	
	" de 5 constables, @ \$125.00	2,125	—	
	" de 2 Assistants-constables, @ \$350.00	700	—	
	Assurance contre les accidents,	120	—	
	Costumes,	360	—	
	Ameublement et Entretien,	10	—	
	Pension des Prisonniers, etc.,	10	—	
	Police à la Gare du C. P. & R.,	225	—	
	Réparations à la Station,	1,000	—	
	Salaire d'un constable, 9 mois @ \$125.00 l'an,	318 75		6,268 75
13 <sup>o</sup>	Département de l'Hotel de Ville.			
	Entretien et Réparations,	500	—	
	Ameublement et Fournitures,	500	—	
	Chauffage,	400	—	
	Gardien,	156	—	1,556 —
14 <sup>o</sup>	Atelier des Départements.			
	Outils et Combustibles,			50 —
	A Reporter			\$78,020 04

Mercredi, le 28 Mars 1906.

		Report		
15°	15° Frais Légers.			\$ 48,020 04
	Honoraires L'Avocats, &c.,		300	"
16°	16° Papeterie, Annonces et Impressions.			600
	Livres, Papeteries, &c.,			"
17°	17° Barrés Publics.			
	Barré Champlain,	350	"	
	" Le Platon,	75	"	
	" St. Philippe,	15	"	
	Prottoir, Barré Champlain,	270	"	710
18°	18° Ponts St. Maurice.			
	Salaires,	360	"	
	Entretien,	1,500	"	
	Chauffage,	40	"	
	Téléphone,	25	"	1925
19°	19° Rues sous Contrôle.			
	Entretien, &c.,			3,600
20°	20° Dépenses Contingentes.			
	Elections Municipales,	50	"	
	Frais de Voyages,	50	"	
	Crises Publiques et Affiches,	5	"	
	Télégrammes,	5	"	
	Actes Notariés et Enregistrement,	15	"	
	Fêtes Publiques,	350	"	
	Pension des Aliénés,	550	"	
	Fonds des bâtisses et des Jurés,	146	"	
	Professeur de Musique,	500	"	
	Numéros pour charotiers, &c.,	100	"	1,771
21°	21° Fonds de Réserves.			
	5% sur revenus ordinaires: \$ 84,743.22			4,384 17
				91,313 21

Adoptée.

2° Motion  
 Mr. Raphaël Lamy nommé  
 Gardien de l'Hôtel de Ville.

Proposé par Mr. Page,  
 Secondé par Mr. Lafontaine,  
 Que Mr. Raphaël Lamy  
 soit nommé gardien de l'Hôtel-de-Ville  
 avec

Mercredi, le 28 Mars 1906.

avec un salaire de (\$156.<sup>00</sup>) cent cinquante-six piastres l'an.  
Adoptée sur division de huit pour et deux contre, Mr. l'Échevin  
Lamy s'abstenant de voter, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. Drolet,	Mr. Pebbutt,
Duplessis,	Verrette.
Farmer,	
Héroux,	
Lafontaine,	
Pagé,	
Sévigny,	
Pourigny,	

3<sup>e</sup> Motion  
Salaire de Mr. Dolard  
Héroux augmenté.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que le salaire de Mr. Dolard Héroux  
soit fixé à la somme de cinq cent cinquante piastres  
l'an, comme Messager de ce Conseil.

Adoptée sur division de huit pour et deux contre, Mr. l'Échevin  
Héroux s'abstenant de voter, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. Drolet,	Mr. Pebbutt,
Duplessis,	Verrette.
Farmer,	
Lafontaine,	
Lamy,	
Pagé,	
Sévigny,	
Pourigny,	

4<sup>e</sup> Motion  
Salaire du Chef de Police  
augmenté.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que le salaire du Chef de Police soit  
porté à la somme de neuf cents piastres l'an.

Adoptée sur division de huit pour et trois contre, savoir:  
Pour: Mr. Drolet, Duplessis, Farmer, Héroux, Lafontaine, Lamy,  
Pagé, Pourigny,  
Contre: Mr. Sévigny, Pebbutt, Verrette.

Proposé



Mercredi, le 28 Mars 1906.

5<sup>e</sup> Motion  
Mr. James Patterson nommé  
mé constable.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Mr. James Patterson soit nommé membre  
du corps de police et de la brigade du feu avec un salaire de  
quatre cent vingt-cinq piastres l'an à compter du premier Avril  
prochain (1906).

Adoptée.

La motion principale étant alors mise aux voix est  
adoptée sur division de neuf pour et deux contre, savoir:

Pour:

M. M. Drolet,  
Duplessis,  
Farmer,  
Néroux,  
Lafontaine,  
Lamy,  
Page,  
Sévigny,  
Tourigny,

Contre:

M. M. Peibutt,  
Terrette.

6<sup>e</sup> Motion  
Destitution de Mr. Théodule  
Beaulieu.

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Mr. le Secrétaire Trésorier de ce  
Conseil soit autorisé de notifier Mr. Théodule Beaulieu  
qu'à partir du premier Avril prochain ses services ne  
seront plus requis comme assistant du corps de police  
et de la brigade du feu et surveillant des pâtisseries de la  
Corporation de cette Cité.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Nomination des  
Auditeurs.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Néroux,

Que Messieurs Narcisse Rivard et  
G. W. Williams soient nommés auditeurs des livres de comptes  
de la Corporation de cette Cité pour l'année qui se finit le  
cinq avec un salaire de vingt-cinq piastres l'an chacun.

Adoptée.

Proposé

Mercredi, le 28 Mars 1906.

8<sup>e</sup> Motion  
Nomination de Mr. Frs. Parent  
comme Surintendant de l'Acqueduc,  
et de Mr. Adol. Landry  
comme Ast. Inspecteurs-de-Ville  
et Ast. Surintdt. de l'Acqueduc.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Lamy,

Attendu qu'il serait désirable dans l'intérêt  
du bon fonctionnement et de l'exécution des divers travaux sous  
le contrôle des différents comités de ce Conseil que les charges  
d'Inspecteur-de-Ville et de Surintendant de l'Acqueduc  
soient confiées à une seule personne, qu'il soit résolu que  
Mr. François Parent actuellement Inspecteur-de-Ville rem-  
plira aussi la charge de Surintendant de l'Acqueduc et  
que Mr. Adolphe Landry actuellement Surintendant de  
l'Acqueduc remplira les charges d'Assistant Inspecteur-  
de-Ville et d'Assistant Surintendant de l'Acqueduc avec  
les salaires votés aux dernières appropriations pour chacune de  
ces deux charges.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. J. Echevin Duplessis.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai que le chapitre cent quatre  
des règlements du dit Conseil passé le trois janvier mil neuf  
cent deux, concernant les cotisations et taxes soit amendé  
de manière à diminuer de dix centins par cent piastres  
la taxe imposée sur les biens-fonds en cette Cité.

En Conseil, ce 28 Mars 1906.

(Signé) G. J. Duplessis.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi, le six  
d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

Th. Desautels  
Sec. - Prés.

J. F. Bellefleur  
Maire.

Ajournement.

Vendredi, le 6 Avril 1906.

297

Assemblée Régulière.  
6 Avril 1906.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le sixième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire J. F. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins O. A. Drolet,  
A. J. Baymer,  
P. J. Héroux,  
W. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
D. Sévigny,  
J. P. Abbott,  
A. W. Vanette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Faïda Roy.

Requête de Mr. Faïda Roy, demandant que son nom soit substitué à celui de M<sup>r</sup>. Eléar Prière, comme propriétaire, au rôle d'évaluation de l'année courante, de l'immeuble numéro quatre-cent quatre-vingt-dix-huit du cadastre officiel de cette Cité, et situé au coin des rues St. Roch et St. Philippe.

Accordée.

Requête de  
Mr. A. G. Hawthorn.

Requête de Mr. A. G. Hawthorn, demandant certains privilèges et un prêt de la somme de cinq mille piastres, pour lui aider à exploiter les usines de la National Tool & Oil Works qu'il vient d'acheter.

Lettre du  
Chef de Police.

Une lettre du Chef de Police, concernant les articles nécessaires aux membres du Corps de Police pendant la prochaine saison d'été.

Accordée, le Chef de Police devra demander des soumissions.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois

Vendredi, le 6 Avril 1906.

Rapport du  
Chef de Police.

mois de Mars dernier.

En un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de Mars dernier.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 13<sup>4</sup>.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Pagé,

Que le projet de règlement, intitulé: Chapitre 13<sup>4</sup>, Règlement pour amender le chapitre 104 des règlements de ce Conseil, passé le 3 Janvier 1902 et intitulé: Règlement pour rappeler et annuler le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Cotisations et Taxes, et ses divers amendements, et pour le remplacer par le suivant, soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 13<sup>4</sup>. —  
Règlement concernant les  
Cotisations et Taxes amendé.

### Chapitre CXXXVII.

Règlement pour amender le chapitre 104 des règlements de ce Conseil, passé le 3 Janvier 1902 et intitulé: "Règlement pour rappeler et annuler le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", et ses divers amendements, et pour le remplacer par le suivant":

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le deuxième paragraphe de l'article neuf (9) du règlement par le présent amendé est maintenant rappelé et annulé et remplacé par le suivant:

"Par tout propriétaire ou possesseur de biens-fonds, sujets à imposition, situés dans les limites de cette Cité qui auront été estimés, évalués et énumérés suivant la loi, par les Évaluateurs, nommés par le dit Conseil, dans le dit rôle d'estimation, évaluation et énumération fait par eux et reçu et homologué par le dit Conseil une somme de soixante-et-quinze centins (proportion gardée pour chaque somme au-dessus et au-dessous) de la valeur d'icest biens-fonds, comme susdit, telle que fixée par le  
dit

Vendredi, le 6 Avril 1906.

299

dit rôle d'évaluation des dits évaluateurs. Pouvra toujours que les dispositions de cette présente section se s'appliqueront aux biens-fonds situés dans les limites de cette cité, occupés ou exploités pour les fins de l'agriculture, le pâturage des animaux et comme terre à bois et non défrichée, lesquels biens-fonds et immeubles seront chargés d'une taxe ou cotisation annuelle de cinquante-cinq centins payable au dit Secrétaire-Trésorier pour chaque cent piastres (proportion gardée pour chaque somme au-dessus ou au-dessous) de la valeur actuelle d'iceux biens-fonds et immeubles. Pouvra aussi que les biens-fonds situés dans les Isles St. Maurice seront chargés d'une taxe ou cotisation annuelle de soixante-et-cinq centins payable au dit Secrétaire-Trésorier pour chaque cent piastres de la valeur actuelle d'iceux biens-fonds et immeubles. Pouvra aussi que l'acceptation mentionnée dans le proviso immédiatement précédent se s'appliquera pas aux jardins potagers, fruitiers ou d'ornementation, non plus qu'aux lots vacants qui se trouvent dans les limites de la dite Cité.

Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du Chapitre (104) cent quatre des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé par Mr. Verrette, en amendement,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que la taxe de soixante-cinq centins dans le cent piastres imposée sur les biens-fonds des Isles St. Maurice soit fixée à cinquante-cinq centins dans le cent piastres, pour être sur un pied d'égalité avec la taxe sur les autres biens-fonds de la Cité.

Adoptée sur division de cinq pour et quatre contre, savoir:

Pour:

25<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 1.

Vendredi, le 6 Avril 1906.

Pour:

Mr. Farmer,  
Héroux,  
Sévigny,  
Pebbutt,  
Verrette,

Contre:

Mr. Drolet,  
Lafontaine,  
Lamy,  
Page.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée telle qu'amendée sur même division.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à faire préparer un acte de vente par M<sup>lle</sup> Mary Jane Gennis à la Corporation de cette Cité d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue De Bonnacourt, et cela, pour le prix et somme de cent quatre-vingt-douze piastres et quatre-vingt-quatre centins.

Adoptée sur division de six pour et trois contre, savoir:

Pour:

Mr. Drolet,  
Farmer,  
Héroux,  
Page,  
Pebbutt,  
Verrette,

Contre:

Mr. Lafontaine,  
Lamy,  
Sévigny.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que Mr. A. E. Normand soit chargé de préparer l'acte de vente par M<sup>lle</sup> Mary Jane Gennis à la Corporation de cette Cité.

Adoptée.

Proposé par Mr. Héroux,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que les loyers des étaux des bouchers dans la grande halle du marché-aux-dépensés et ceux des magasins du dit marché qui, le vingt-et-un Avril courant,

3<sup>e</sup> Motion

Élargissement de la rue De Bonnacourt.

4<sup>e</sup> Motion

Mr. A. E. Normand nommé rédacteur de l'acte de vente par M<sup>lle</sup> M. J. Gennis.

5<sup>e</sup> Motion

Vente des Magasins du Marché-aux-Dépensés et des Étaux des Bouchers.



Vendredi, le 6 Avril 1906.

courant, n'auront pas été payés pour la présente année aux termes des baux à loyer passés par les occupants soient vendus à l'enchère sur les lieux, samedi le vingt-et-un Avril courant (1906), à dix heures du matin, pour l'espace d'une année à compter du premier Mai prochain, en la manière et aux conditions qui seront mentionnées dans les baux à loyer d'iceux.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

E. Thibault  
Sec.-Prés.

J. B. Bellefleur  
Maire.

Assemblée Régulière.  
9 Avril 1906.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le neuvième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins P. A. Drolet,  
Uldoric Dupresne,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
J. R. Peabutt,  
P. S. Pourigny,  
A. W. Verrette.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Maire Suppléant, M. l'Echevin P. S. Pourigny est appelé à présider l'assemblée du Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lue une lettre de L. D. Paquin, Cor. Avocat, réclamant, au nom de Mrs. Réal Lajoie, la somme de

L. D. Paquin, Cor.  
Lettre de

de

Lundi, le 9 Avril 1906.

1<sup>re</sup> Motion  
Vente de terrain par Delle  
M. J. Gennis, pour l'élargissement de la rue De Donnancourt.

de trois cent soixante piastres (\$360.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), pour dommages à sa propriété, par les travaux de macadamisage de la rue Royale.

Référée aux Comités Permanents.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Demoiselle Mary Jane Gennis à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue De Donnancourt, pour le prix et somme de cent quatre-vingt-douze piastres et quatre-vingt-quatre centins, et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, Ecr., N. C., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée sur division de six pour et deux contre, savoir:

Pour:

M. M. Drolet,  
Dufresne,  
Léroux,  
Pagé,  
Rebutté,  
Verrette,

Contre:

M. M. Lafontaine,  
Lamy.

2<sup>e</sup> Motion  
M. L. P. Mercier nommé notaire à l'acte de vente par les H. B. Bourgeois.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Drolet,

Que Mr. le Notaire L. P. Mercier soit chargé de préparer le contrat entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et les Héritiers Charles Bourgeois au sujet de l'achat de leurs bateaux, &c.

Proposé par Mr. Verrette, en amendement,  
Secondé par Mr. Léroux,

Que le nom de Mr. P. E. Normand soit substitué à celui de Mr. L. P. Mercier.

Rejetée sur division suivante:

Contre:

M. M. Drolet,  
Lafontaine,  
Lamy,  
Pagé,

Pour:

M. M. Dufresne,  
Léroux,  
Rebutté,  
Verrette.

Lundi, le 9 Avril 1906.

303

Les voix étant également partagées, Monsieur le Président vote contre la Motion en amendement.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Drolet,

Secondé par Mr. Cagé,

A<sup>d</sup> Motion  
Achat de bateaux pour  
traverse.

Attendu que les Héritiers de feu Charles Bourgeois ont, le trente de Mars dernier (1906), donné à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, l'option suivante, savoir:

Nous, soussignés, Héritiers de feu Charles Bourgeois qui le 21 Mars 1905 avait obtenu de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un permis pour tenir une ligne de bateaux à vapeur entre la Cité des Trois-Rivières et la paroisse de Ste. Angèle de Laval, nous engageons par les présentes d'aujourd'hui au dix Avril prochain (1906) à vendre à la dite Corporation pour le prix et somme de dix-sept mille deux cents piastres (\$17,200) le bateau à vapeur Glacial, le bateau à vapeur Bourgeois, les embarcations, outils, accessoires et enfin tout le matériel roulant qui servait à l'exploitation de la ligne de bateaux, tant en hiver qu'en été, et enfin de transporter à la dite Corporation le contrat que nous avons actuellement avec la Compagnie de Chemin de Fer du Grand Tronc pour le transport des malles de Sa Majesté, des passagers, des marchandises &c., pourvu que la dite Compagnie consente au dit transport.

(Signé) Capt. Charles Bourgeois

par W. Bourgeois.

" J. B. Bellefeuille,  
Haire.

Dès que la Compagnie du Grand Tronc m'aura déchargé des obligations de mon contrat avec elle, je m'engage à passer l'acte de vente ci-dessus mentionné, et à cet effet, le délai de la promesse de vente ci-dessus est prolongé en conséquence.

9 Avril 1906.

(Signé) Capt. Chs. Bourgeois

par W. Bourgeois.

Attendu

Lundi, le 9 Avril 1906.

Attendu que depuis quelques années la Cité des Trois-Rivières a beaucoup prospéré sous le rapport des industries et du commerce en général, et qu'il est de l'intérêt de tous les citoyens de travailler à augmenter cette ère de progrès en facilitant le plus possible les communications entre la Cité des Trois-Rivières et les paroisses environnantes, surtout celles situées au sud du fleuve St. Laurent;

Qu'il soit résolu que dans le but d'arriver aux fins ci-dessus mentionnées et donner un service plus régulier et plus effectif concernant les communications par eau entre cette Cité et les paroisses situées au sud du fleuve St. Laurent, ce Conseil dans l'intérêt public fasse l'acquisition des Héritiers Charles Bourgeois des bateaux, embarcations, accessoires etc. mentionnés dans l'option ci-dessus, pour le prix et somme de dix-sept mille deux cents piastres, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte à cet effet.

Qu'il soit résolu de plus que M<sup>r</sup>. le Secrétaire-Président soit autorisé à envoyer une copie des présentes à la Cie. du Grand Tronc pour lui demander de transporter à la Corporation des Trois-Rivières le contrat qu'elle a avec les héritiers Bourgeois aux conditions existantes, et ce d'aujourd'hui au 1<sup>er</sup> Mai 1911 et qu'elle décharge les dits héritiers Bourgeois de toutes obligations en vertu d'icelui pour l'avenir.

Adoptée.

Avis de motion de  
M<sup>r</sup>. J. Chevreuil Héroux.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre onze des règlements du dit Conseil, intitulé: Règlement concernant les marchés publics et la vente des viandes, légumes etc. soit amendé quant à ce qui concerne les taxes journalières payables sur le Marché-au-Foin.

En

Lundi, le 9 Avril 1906.

Ajournement.

En Conseil, ce 9 Avril 1906.  
(Signé) P. J. Héroup.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-trois d'Avril, courant, à sept heures et demie du soir.

*J. Thodésambert*  
Sec.-Prés.

Président.

Assemblée Régulière.  
23 Avril 1906.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-troisième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. A. Bellefeuille,  
P. W. Drolet,  
Uldoric Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
A. G. Farmer,  
P. J. Héroup,  
M. Lafontaine,  
W. Lamoy,  
Chs. Pagé,  
J. A. Peabutt,  
A. S. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. R. F. Grant et autres, demandant qu'un kiosque soit construit au Carré Le Platon, pour permettre à la fanfare de l'Union Musicale d'y donner des concerts.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de M. W. Chs. Lafond, O. J. Pothier et Téléphore Dugré, demandant une augmentation de salaire, pour la confection du Pôlé d'Évaluation

pour

Requête de  
Mr. R. F. Grant & all.

Requête de  
M. W. Lafond, Pothier et  
Dugré.

Lundi, le 23 Avril 1906.

Requête du  
Capt<sup>me</sup> Arthur Signac.

pour la présente année.

Référé au Comité Général.

Requête de  
M<sup>r</sup>. P. E. Normand.

Requête du Capitaine Arthur Signac, demandant de l'emploi comme capitaine, pour la traversée entre cette cité et la rive sud du Fleuve St. Laurent.  
Requête de M<sup>r</sup>. P. E. Normand, demandant d'être nommé notaire de la Corporation de cette cité.

Accordée sur division de dix pour et quatre contre, savoir:

Pour:

M<sup>rs</sup>. Dupresne,  
Duplessis,  
Farmer,  
Héroux,  
Rebutt,  
Verrette,

Contre:

M<sup>rs</sup>. Drolet,  
Lafontaine,  
Lamy,  
Pagé.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Elzéar Samson.

Requête de M<sup>r</sup>. Elzéar Samson, demandant qu'il lui soit fait remise du montant de trois piastres et soixante-et-dix centins qu'il a payé dernièrement pour licence de charretier de charge, vu qu'il n'exerce pas cette occupation.

Accordée.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Ferdinand Hamelin & all.

Requête de M<sup>r</sup>. Ferdinand Hamelin et autres, demandant la construction de trottoirs de première classe sur le côté sud-Est de la rue St. Maurice entre les rues Des Champs et Duplessis-Pochard, sur la rue Duplessis-Pochard entre les rues St. Maurice et St. Martin, et sur la rue St. Julie entre les rues St. Maurice et St. Martin.

Accordée sur division de dix pour et quatre contre, savoir:

Pour:

M<sup>rs</sup>. Drolet,  
Duplessis,  
Farmer,  
Héroux,  
Lamy,  
Verrette,

Contre:

M<sup>rs</sup>. Dupresne,  
Lafontaine,  
Pagé,  
Rebutt.

Requête



Lundi, le 23 Avril 1906.

Requête de  
M. Léopold Garceau & al.

Requête de Mr. Léopold Garceau et autres,  
demandant la pose des tuyaux du drainage dans  
la rue Gervais.

Accordée du moment que la Corporation aura  
les fonds nécessaires.

Requête de  
l'Association Agricole des B.P.

Requête de l'Association Agricole du District des  
Trois-Rivières, demandant l'octroi d'une somme de  
mille piastres, pour lui venir en aide pour son exposition,  
qui sera tenue en cette Cité, du 20 au 26 d'Août  
prochain.

Accordée sur division de neuf pour et deux contre, savoir:

- |  |  |
|--|--|
| <p>Pour:</p> <p>M. M. Brolet,<br/>Dufresne,<br/>Duplessis,<br/>Farmer,<br/>Kérour,<br/>Lafontaine,<br/>Ogée,<br/>Pourigny,<br/>Verrette,</p> | <p>Contre:</p> <p>M. M. Lamy,<br/>Pebbutt.</p> |
|--|--|

Lettre de  
M. J. Béliveau.

Que une lettre de Mr. J. Béliveau, concernant  
les lignes de bateaux-traversiers entre cette Cité et  
la rive Sud du Fleuve St. Laurent.

Lettre de  
Mr. Geo. Bourgeois.

Que une lettre de Mr. George Bourgeois,  
se plaignant du mauvais état des chemins,  
à l'Ouest de la ligne du Chemin de Fer  
Canadien du Pacifique.

Ordonné aux parties intéressées de voir à fermer  
ces rues et que les propriétaires soient tenus responsables  
des accidents.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les pavé-listes suivantes:

Département

Lundi, le 23 Avril 1906.

Département de l'Acqueduc, (Construction)	35	10
" " Do. (Ent. & Répt.)	289	88
" des Chemins,	20	75
" " Marchés,	22	53
" du Feu,	26	39
" de l'Hôtel-de-Ville,	42	20
" " la Police,	99	25
" " " Santé,	8	75
Drainage,	"	63
Qués sous Contrôle,	25	15
Pavage,	503	61
Carré Champlain,	3	25
Carré St-Philippe,	1	50
Papeterie et Impressions,	2	"
Frais Légaux,	84	75
Billets Payables,	240,823	50
Intérêt et Commission,	1,207	27
Dépenses Contingentes,	1	75
Salaires,	627	50
Divers Comptes,	486	01
	<b>244,311</b>	<b>74</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. A. Drolet, Présdt.,  
 W. Lamy,  
 G. J. Duplessis.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Lafontaine,  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Dupresne,  
 Que le rapport du Comité des  
 Aénances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
 Jacques Bureau, Sec. nommé  
 Avocat de la Corporation.

Proposé par M<sup>r</sup>. Drolet,  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Duplessis,  
 Que Jacques Bureau, Sec. M. O.  
 soit nommé Avocat de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.  
 Adoptée.  
 Proposé

Lundi, le 23 Avril 1906.

3<sup>e</sup> Motion  
Réduction des taxes aux Révérends  
D<sup>mes</sup> Ursulines, et au Sémi-  
naire des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que les taxes municipales (taxes du drai-  
nage et des rues sous contrôle exceptées) soient déduites du  
compte des Révérendes Dames Ursulines des Trois-Rivières  
pour les immeubles suivants, savoir: Un emplacement situé  
rue Notre-Dame, portant le numéro deux mille cent  
quatre-vingt-onze du cadastre d'enregistrement de la  
Cité des Trois-Rivières et les emplacements situés rue  
Ste. Pélicie portant les numéros deux mille soixante-et-treize à  
deux mille quatre-vingt-cinq inclusivement du dit cadastre,  
et cela, pour l'année mil neuf cent six, parce que ce  
Conseil les considère comme propriété non taxable.

Que l'immeuble portant le numéro  
onze cent trente (1130) du dit cadastre, situé rue Les  
Champs et appartenant au Séminaire des Trois-Rivières  
soit taxé que pour la moitié de sa valeur qui est de  
deux mille piastres, et cela, pour l'année mil neuf cent  
six, attendu que la partie appelée les Gros Pins sert  
de lieu de récréation pour les élèves.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Avis pour certificat de  
Licence.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Drolet,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier  
de ce Conseil soit autorisé à annoncer que le  
certificat de Mr. Honoré Sévigny pour lui permettre  
d'obtenir une licence de marchand de liqueurs, sera  
pris en considération par le dit Conseil, le sept  
Mai prochain (1906).

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Certificat pour Magasin  
de Liqueurs.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Drolet,

Que la demande de certificat en faveur  
de Mr. J. Ovide Gauthier pour lui permet-  
tre de tenir un magasin de liqueurs  
au lieu et place de Messieurs Héroux & Gauthier  
soit

Lundi, le 23 Avril 1906.

soit examinée, et que le dit certificat soit confirmé.  
Adoptée.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Héroux.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre onze des règlements du dit Conseil, intitulé: Règlement concernant les marchés publics et la vente des viandes, légumes, etc., ainsi que les divers amendements qui l'amendent, soient amendés quant à ce qui concerne les droits ou taxes journalières payables par toute personne vendant ou offrant en vente sur le marché aux denrées, sur le marché au foin ou sur le marché au poisson, en cette cité.

En Conseil, ce 23 Avril 1906.  
(Signé) P. J. Héroux.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Lafontaine.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements, je proposerai que le Chapitre 15 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les charretiers", soit amendé quant à ce qui concerne l'âge des cochers.

En Conseil, ce 23 Avril 1906.  
(Signé) M. Lafontaine.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le sept de Mai prochain, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers  
Sec. Prés.

J. F. Bellefleur  
Maire.

Assemblée Régulière.  
7 Mai 1906.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le septième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins

Lundi, le 7 Mai 1906.

311

des huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire J. P. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins P. A. Drobt,  
Aldoric Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
A. J. Farmer,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
J. Sévigny,  
J. P. Bebutt,  
G. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Dmes Vve Duché,  
Duchaine.

Requête de Dame Veuve Euchariste Duchaine,  
demandant la pose d'un puisard au coin des  
rues St. Denis et Bureau.

Accordée.

Requête de  
M. P. E. Panneton & all.

Requête de Mr. P. E. Panneton et autres,  
demandant que les privilèges accordés à la National  
Pool & Ice Works soient continués, et qu'un prêt de cinq  
mille piastres lui soit fait.

Accordée sujet au règlement qui sera préparé  
d'ici à la première séance.

Requête de  
M. J. L. Durand.

Requête de Mr. J. L. Durand, demandant  
que la somme de trois piastres qu'il a payée  
pour taxe de maison de pension lui soit remise,  
ou qu'il ne tient pas maison de pension.

Accordée.

Requête de  
M. Ad. Provencher & all.

Requête de Mr. Ad. Provencher et autres,  
demandant que le Marché-au-Poisson ne soit  
pas placé en face de la propriété du dit Mr. Pro-  
vencher située au coin des rues Du Fleuve et St. Antoine.

Référée au Comité Général.

Requête de  
M. P. A. Gouin & all.

Requête de Mr. P. A. Gouin et autres,  
demandant que cette partie de la rue Du Fleuve  
comprise entre les rues Du Platon et René,  
ainsi

Lundi, le 7 Mai 1906.

Requête de  
Mr. Joseph Leclerc.

ainsi que la rue Craig soient macadamisées.  
Référé au Comité Général.  
Requête de Mr. Joseph Leclerc, demandant que le nom de son épouse, (née Délia Laplante), soit substitué à celui de Mr. J. E. Letu, comme propriétaire de l'immeuble numéro quatorze cent soixante et seize (1476) du Cadastre, situé sur le côté Nord-Est de la rue Duplessis-Bochard, et que la taxe sur loyer soit déduite de son compte, ou qu'elle est propriétaire depuis Décembre 1905.

Lettre de  
Mr. L. W. A. Genest.

Accordée.  
Lue une lettre de Mr. L. W. A. Genest, greffier de la Paix, demandant que la somme de huit piastres soit allouée, pour le transport à un hôpital de Québec, d'un mendiant paralytique du nom de Nazaire Bureau.

Lettre de  
Mr. O. V. Vézina.

Accordée.  
Lue une lettre de Mr. O. Victor Vézina, réclamant la somme de cinq piastres, pour dommages qu'il dit avoir été causés à la clôture de sa propriété, par le nivellement de la rue Bélina.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Accordée.  
Lue un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil que des réparations sont devenues urgentes au plancher des Ponts St. Maurice.

Rapport du  
Chef de Police.

Accordé, le Comité des Chemins est autorisé à faire faire les travaux.

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois d'Avril dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois d'Avril dernier.

Lue un rapport du Chef de Police, informant le Conseil que la pose de nouvelles bornes-fontaines est devenue nécessaire, et demandant

que



Lundi, le 7 Mai 1906.

1<sup>ère</sup> Motion  
Éclairage, rues Champlain,  
St-George et Des Commissaires.

que les deux chevaux du Département du Feu soient réservés pour l'usage exclusif de ce Département.

Référé au Comité du Feu.

Proposé par Mr. Dupresne,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que deux lumières incandescentes de soixante chandelles chacune soient placées aux endroits suivants: une au coin des rues Champlain et St-George et l'autre sur la rue des Commissaires entre les rues Hertel et Hemlock.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Certificat pour Magasin  
de Liqueurs.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Honoré Sévigny pour lui permettre d'obtenir une licence de marchand de liqueurs soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Salaires des Évaluateurs  
augmentés.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que le salaire de Messieurs A. J. Pothier, Chs. Lafond et Théophile Dugré pour la confection du rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent six soit augmenté de cinquante piastres pour chacun d'eux, en raison de l'augmentation de travail qu'ils ont eu cette année.

Adoptée sur division de sept pour et trois contre, savoir:

Pour:

M. M. Drolet,  
Dupresne,  
Duplessis,  
Pagé,  
Sévigny,  
Rebutt,  
Verrette,

Contre:

M. M. Farmer,  
Lafontaine,  
Lamy.

4<sup>ème</sup> Motion  
Réduction de taxes à M. M. André  
Durois et Désiré Lorange.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que les sommes suivantes soient déduites

Lundi, le 7 Mai 1906.

déduites des comptes de taxes municipales des contribuables ci-dessous mentionnés: douze piastres et trente-trois centins ( $\$12.\frac{33}{100}$ ) du compte de Mr. André Siros; deux piastres et cinquante-deux centins ( $\$2.\frac{52}{100}$ ) du compte de Mr. Désiré Loranger.

Adoptées.

5<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 138.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Verrettes,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 138 Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les marchés publics et la vente des viandes, légumes &c.", ainsi que les divers amendements qui l'amendent, soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CXXXVIII.

Chapitre 138.  
Règlement des Marchés  
amendé.

Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les marchés publics et la vente des viandes, légumes &c.", ainsi que les divers amendements qui l'amendent.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1.—La section deux du règlement chapitre cinquante passé le cinq Décembre mil huit cent quatre-vingt-douze et par le présent amendé, est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la présente: "A l'avenir il sera imposé et prélevé sur toute et chaque personne vendant ou offrant en vente sur le dit Marché aux Denrées de la dite Cité, en dehors de la Halle, aucune denrée ou chose que ce soit, non contenue dans des charrettes ou autres voitures, une taxe journalière de dix centins courant, et chaque telle personne aussitôt qu'elle aura pris sa place, chaque jour, sur le marché, paiera immédiatement et à la première demande du dit échev du marché ou de telle autre personne nommée par le dit Conseil pour la percevoir, la dite taxe de dix centins courant pour chaque telle place.

Sec. 2.—La section trois du même règlement chapitre cinquante par le présent amendé, est maintenant rappelée  
et

Lundi, le 7 Mai 1906.

315

et annulée et remplacée par la suivante: "Il sera prélevé sur toute personne vendant ou offrant en vente sur les bancs en dehors ou en dedans de la grande halle, sur le dit marché, une taxe de dix centins pour tout mouton, agneau, veau et sur toute personne vendant ou offrant en vente du beurre à la livre, œufs ou autres articles dans des paniers, chaudières, boîtes ou poches sur un espace n'excédant pas dix-huit pouces sur trente pouces."

Sec. 3.— La section cinq du même règlement chapitre cinquante par le présent amendé, est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante: "Le clerc du dit marché aura le droit de demander et recevoir les salaires suivants, avant même de faire les pesées et mesurages qui lui seront demandés, savoir:

Pour chaque pesée au dessous de vingt-cinq livres, deux centins.

Pour chaque pesée de vingt-cinq livres à cent livres, cinq centins.

Pour chaque pesée de cent à deux cents livres dix centins, et ainsi de suite en augmentant d'après la même échelle pour chaque cent livres additionnel ou fraction.

Pour mesurer chaque minot de grain, deux centins.

Pour la pesée d'une poche de farine, cinq centins; mais le dit clerc du marché ne sera pas obligé de peser plus d'un quartier de viande ou une pochette de farine dans une seule pesée.

Sec. 4.— La section quatre du règlement chapitre quatre-vingt-seize passé le douze Novembre mil neuf cent et par le présent amendé, est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la présente: "Toute personne ou personnes, avant de vendre ou d'offrir en vente, sur le marché au foin ou sur le marché aux animaux de la dite Cité, les effets ou animaux mentionnés ci-après paieront au clerc du Marché au foin ou à la personne nommée par le dit conseil, les taxes suivantes:

Pour chaque voyage de foin, dix centins courant;

Pour chaque voyage de paille, cinq centins courant;

Pour chaque voyage de planches, madriers ou autre bois de construction, dix centins courant;

Pour chaque voyage de bois de chauffage, cinq centins courant;

Pour

Lundi, le 7 Mai 1906.

Pour chaque voyage de charp, dix centins courant;  
 Pour chaque fête à cornes, dix centins courant;  
 Pour chaque cochon, cinq centins courant;  
 Pour chaque veau, mouton, agneau, chèvre, cinq centins courant;  
 Pour chaque mille de bardaup, cinq centins courant.

Il sera du devoir du plerc des dits marchés ou de la personne nommée par le dit conseil, de tenir un compte régulier du nombre et de la désignation de tous animaux amenés et offerts en vente, sur le dit marché aux animaux, et aucun des dits articles susmentionnés dans cette section ne sera vendu ailleurs que sur le marché au Coin.

Sec. 5. — La section quatre-vingt-onze du règlement chapitre onze passé le six Février mil huit cent quatre-vingt-huit et par le présent amendé, est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la présente: "Tout pêcheur qui emportera du poisson pour vendre sur le dit marché, sera tenu de payer, pour chaque fois, dix centins payables à la demande du collecteur nommé par le dit conseil.

Sec. 6. — Toutes les autres dispositions du chapitre onze des règlements de ce conseil et de ses amendements par le présent amendés, ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements du dit conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 7. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Lafontaine,  
 Secondé par Mr. Duplessis,

Que le projet de règlement intitulé: "Règlement pour rappeler et annuler le chapitre quatre-vingt-un des règlements de ce conseil, passé le treize Décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, intitulé: "Règlement pour amender le chapitre quinze des règlements de ce conseil, intitulé: "Règlement concernant les charretiers", et pour le remplacer par le suivant soit lu, passé et adopté.

Chapitre

6<sup>e</sup> Motion  
 Pour adopter le Règlement  
 Chapitre 139.

Lundi, le 7 Mai 1906.

317

— Chapitre 139. —  
Règlement des Charretiers  
amendé.

Chapitre CXXX.

Règlement pour rappeler et annuler le chapitre quatre-vingt-un des règlements de ce Conseil, passé le treize Décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, intitulé: "Règlement pour amender le chapitre quinze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les charretiers", et pour le remplacer par le suivant:

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. — Les charretiers et les personnes par eux employées pour conduire toutes voitures légères, devront être âgés d'au moins dix-sept ans, et personne d'un âge moins avancé ne sera employé comme charretier ou cocher, sous peine d'amende contre le charretier ou possesseur de la voiture employant telle personne, et les noms des personnes que l'on désire employer comme cochers seront soumis au Comité de Police pour son approbation.

Sec. 2. — Le chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliquera au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Drolet,

Que la somme de trois cent cinquante piastres soit accordée à la Société St. Jean-Baptiste pour la célébration de sa fête au mois de Juin prochain.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatorze de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

Th. Décaubiers  
Sec. - Prés.

J. B. Bellefeuille  
Maire.

Lundi, le 14 Mai 1906.

Assemblée Régulière.  
14 Mai 1906.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatorzième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. P. Bellefeuille,  
O. W. Drolet,  
Uldoric Dufresne,  
O. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
J. P. Peabutt,  
A. S. Pourigny,  
F. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête des  
M<sup>rs</sup> E. A. Rocheleau.

Requête des Héritiers E. A. Rocheleau, offrant de vendre à la Corporation le terrain nécessaire à l'ouverture et au prolongement de certaines rues dans le Quartier Notre-Dame, pour la somme de mille piastres.

Accordée sur division de sept pour et quatre contre, savoir:

Pour:

M<sup>rs</sup> Dufresne,  
Duplessis,  
Héroux,  
Lafontaine,  
Page,  
Pourigny,  
Verrette,

Contre:

M<sup>rs</sup> Drolet,  
Farmer,  
Lamy,  
Peabutt.

Requête des  
M<sup>rs</sup> Adolphe Carand.

Requête de M<sup>r</sup>. Adolphe Carand, demandant que le contrat pour peintures les Ponts St<sup>e</sup> Maurice lui soit accordé.

Requête



Lundi, le 11 Mai 1906.

Requête de  
M. Thomas Bournival.

Requête de Mr. Thomas Bournival, demandant que la taxe comme locataire de la propriété qu'il a vendue au Dr. Jutras, Avenue Laviolette, soit déduite de son compte, ou qu'il s'était réservé le droit d'occuper la dite propriété jusqu'au premier de Mai dernier.

Rejetée sur division de sept contre et quatre pour, savoir:

Contre:

M. M. Drolet,  
Dufresne,  
Farnes,  
Lafontaine,  
Lamy,  
Page,  
Pourigny,

Pour:

M. M. Duplessis,  
Hérault,  
Rebutt,  
Verrette.

Requête de  
M. J. P. Panneton.

Requête de Mr. J. P. Panneton, professeur de l'École de Dessin, de cette Cité, demandant un octroi de vingt-quatre piastres et cinquante-cinq centins, pour payer les fournitures et l'entretien de cette école.

Accordées.

Requête de  
M. G. L. Arcand.

Requête de Mr. G. L. Arcand, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Maurice Arcand, comme locataire du lot N<sup>o</sup> p. 2141 du cadastre de cette Cité.

Accordées.

Lettre de  
S. P. R.

Lue une lettre de la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc, donnant son consentement au transport par le Capitaine Bourgeois à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de son contrat pour le transport des passagers et du fret de la dite Compagnie entre cette Cité et St. Angèle de Laval.

Lettre de  
M. Hon<sup>ble</sup> W. A. Belcourt.

Lue une lettre de l'Hon<sup>ble</sup> W. A. Belcourt, concernant une invitation à Leurs Majestés le Roi et la Reine, de visiter le Canada.

Rapport de  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et

Lundi, le 14 Mai 1906.

et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	118	76
" " Do. (Ent. & Répt.)	1,424	85
" des Chemins,	866	47
" " Marchés,	80	64
" du Feu,	11	25
" de l'Éclairage,	1,555	22
" " l'Hotel-des-Villes,	11	50
" " la Police,	549	34
" " " Commune,	14	"
" " " Santé,	50	91
Drainage,	"	75
Ponts St. Maurice,	30	50
Rues sous Contrôle,	74	43
Pavage des Rues,	5	"
Carré Champlain,	1	75
Carré Le Platon,	2	"
Papeterie et Impressions,	3	50
Billets Payables,	223,323	50
Intérêt et Commission,	12,552	88
Impôts Municipales,	74	20
Dépenses Contingentes,	132	31
Salaires,	499	15
Divers Comptes,	502	34
	<b>2,418</b>	<b>85.25</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. A. Drolet, Préd.,  
 W. Lamy,  
 C. J. Héroux.

Verey  
 " Motion

Proposé par Mr. Page,  
 Secondé par Mr. Lafontaine,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Lu

Lundi, le 14 Mai 1906.

321

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil que, d'après le calcul qu'il en a fait, le coût du macadamisage de cette partie de la rue Du Fleuve depuis le bas du Boulevard jusqu'à la rue René, et de toute la rue Craig serait d'environ trois mille piastres.

2<sup>e</sup> Motion  
Reclamation contre le  
Gouvernement Provincial.

Proposé par Mr. Drolet,  
secondé par Mr. Lamy,

Que Monsieur J. A. Tessier, C. P. député à l'assemblée de la Législature locale pour la Cité des Trois-Rivières soit autorisé à rencontrer l'Hon. Premier Ministre Lomer Louin et l'Hon. Ministre des Travaux Publics, Jules Allard et à régler avec eux la réclamation que notre Conseil a actuellement contre le Gouvernement Provincial et qu'avis à cet effet en soit donné à qui de droit.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Invitation à Leurs Majestés le Roi et la Reine.

Proposé par Mr. Farmer,  
secondé par Mr. Pouigny,

Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières ayant pris connaissance de la résolution présentée à la Chambre des Communes par l'Honorable W. A. Belcourt, pour inviter Leurs Majestés le Roi et la Reine à visiter le Canada à une date aussi rapprochée que possible, profite de cette circonstance, pour réclamer l'honneur au nom des citoyens de Trois-Rivières, d'approuver et appuyer cette invitation et se joindre de tout cœur aux sentiments de loyauté, d'affection et d'admiration exprimés dans cette supplique à Leurs Majestés.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Réparations aux propriétés  
de Mme J. G. Larue et des  
Delles Papin.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Lafontaine,

Que le Comité des Chemins soit autorisé à s'entendre avec M<sup>me</sup> J<sup>e</sup> Théophile Larue et Mesdemoiselles Papin pour les réparations à faire à leurs propriétés rue Royale, nécessitées

par

Lundi, le 11 Mai 1906.

par le pavage de la dite rue.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Offre à Mr. Réal Lajoie  
pour dommages.

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Héroux,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé d'offrir à Mr. Réal Lajoie la somme de deux cents (\$200) piastres pour sa réclamation des dommages causés à sa propriété No. 23, rue Royale, en baissant le niveau de cette rue pour travaux du pavage, dans le cours de l'automne dernier.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Octroi pour le Congrès  
des Médecins de l'Amérique  
du Nord.

Proposé par Mr. Pebbutt,  
secondé par Mr. Verrette,

Que la somme de deux cents dollars soit votée par ce Conseil pour être appliquée à la réception des médecins de langue française de l'Amérique du Nord qui doivent se réunir en convention dans cette cité en Juin prochain.

Adoptée sur division de dix pour et un contre, savoir:

Pour:

Mr. Drolet,  
Dupresne,  
Duplessis,  
Farmer,  
Héroux,  
Lafontaine,  
Page,  
Pebbutt,  
Pourigny,  
Verrette,

Contre:

Mr. Lamy.

7<sup>e</sup> Motion  
Taxes remboursées à Mr.  
Alexandre Hamelin.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Drolet,

Que la somme de quatre piastres et quatre-vingt centimes (\$4.<sup>80</sup>/<sub>100</sub>), pour taxes municipales de 1904 et 1905 et taxes du Drainage de 1904, sur l'immeuble partie des Nos 1888<sup>av</sup> et partie 1889<sup>av</sup> du Cadastre,

rue

Lundi, le 14 Mai 1906.

323

rue Des Commissaires, soit remboursée à Mr. Alphonse Hamelin, attendu que cette propriété avait été entrée par erreur à son nom, et que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à collecter la dite somme des Révérendes Dames Ursulines à qui elle appartenait.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. R. S. Cooke.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de l'Honorable R. S. Cooke, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du dix-neuf de Mai courant (1906), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets qui sont en circulation aux banques.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Héroux.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement des Marchés soit amendé quant à ce qui concerne les taxes journalières sur le Marché-au-Grain.

En Conseil, ce 14 Mai 1906.

(Signé) P. J. Héroux.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Peibutt.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet de prêter à Mr. J. G. Hawthorn la somme de cinq mille piastres, pour la mise en opération de la manufacture de haches de la ci-devant compagnie "The National Tool & Axe Works Ltd.", et à lui accorder pour l'espace de dix années une exemption de taxes sur la dite manufacture, et cela suivant les conditions mentionnées au dit règlement.

En Conseil, ce 14 Mai 1906.

(Signé) John A. Peibutt.

Les

Lundi, le 14 Mai 1906.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, vingt-huit de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers  
Sec. - Prés.

J. F. Bellefeuille  
Maire.

Assemblée Régulière.  
25 Mai 1906.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-huitième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire J. F. Bellefeuille,

Messieurs les Echevins

P. A. Drolet,

Uldoric Dupresne,

L. J. Duplessis,

A. A. Farmer,

P. J. Héroux,

M. Lafontaine,

W. Lamy,

Chs. Page,

J. P. Peabutt,

A. J. Pourigny,

F. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de

M. Olivier Arel.

Requête de Mr. Olivier Arel, demandant que la taxe sur foyer qui lui est chargée pour une maison qui lui appartient soit déduite de son compte.

Référée au Comité Général.

Requête de

M. Ferdinand Hamelin et al.

Requête de Mr. Ferdinand Hamelin et autres, demandant que certains trottoirs ordonnés le 23 Avril dernier, pour cette partie de la rue St. Maurice comprise entre les rues Deschamps et Duplessis-Bouchard soient construits.

Requête



# Lundi, le 28 Mai 1906.

Requête des  
Pères Oblats.

Requête des

Requête des Pères Oblats, du Cap de la Madeline, demandant que le faux spécial de vingt-cinq piastres par année qui leur a été accordé pour le passé, pour passage sur les Ponts St. Maurice, leur soit continué.

Requête de  
D<sup>me</sup> Esther Roy.

Requête de

Requête de Dame Esther Roy, demandant la pose d'un nouveau service de l'Acqueduc aux nos 174 et 176 rue Notre-Dame.

Accordée.

Requête du  
Père Frère Maximin Marie.

Requête du

Requête du Père Frère Maximin Marie, demandant que les tuyaux du Drainage soient conduits jusqu'aux nouvelles constructions que les Pères Franciscains sont à faire ériger sur la rue Des Champs.

Accordée.

Lettre de  
M<sup>rs</sup> M. Rodin et L. E. Dupresne.

Lettre de

Une lettre de Messieurs Henri Rodin et L. E. Dupresne, demandant que cette partie de la rue Du Fleuve comprise depuis le bas du Boulevard jusqu'à la rue René et toute la rue Craig soient macadamisées.

Lettre du  
Gardien des Ponts St. Maurice.

Lettre du

Une lettre du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que Mr. Joseph Brolet, Agent de machines à coudre, de Mont Carmel, a fait trotter son cheval sur ces Ponts, le vingt-deux de Mai courant.

Devra payer cinq piastres d'amende.

Lettre du  
Gardien des Ponts St. Maurice.

Lettre du

Une lettre du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que Mr. George Schiller, de St. Maurice, a fait trotter son cheval sur ces Ponts, le vingt-cinq de Mai courant.

Devra payer cinq piastres d'amende.

Rapport du  
Comité des Chemins.

Rapport du

Rapport: Le Comité des Chemins auquel avaient été référées les réclamations de Dame V<sup>o</sup>e Théophile Larue et de Mesdemoiselles M<sup>rs</sup> L. et J. Papin, pour dommages occasionnés à leurs propriétés, par le macadamisage de la rue Royale, a l'honneur de

vous

Lundi, le 28 Mai 1906.

vous faire rapport que, s'étant rendu sur les lieux et ayant pris les faits en considération, il croit devoir recommander que les travaux nécessaires de réparation à ces propriétés soient faits aux frais de la Corporation de cette Cité, sous la surveillance de M<sup>r</sup>. L'Inspecteur-de-Ville.

Respectueusement soumis,

(Signé) Charles Pagé, Pr<sup>s</sup>dt,

W. Lamy,

P. A. Drolet.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 28 Mai 1906.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bourigny,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Dupresne,

Que le rapport du Comité des  
Chemins qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Héroux,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Verrette,

Que le projet de règlement intitulé:  
Chapitre 140, Règlement pour amender le chapitre onze des  
règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant  
les marchés publics et la vente des viandes, légumes etc.,  
soit lu, passé et adopté.

Chapitre CXL.

Règlement pour amender le Chapitre onze des règle-  
ments de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les  
marchés publics et la vente des viandes, légumes, etc."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des  
Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section quatre-vingt-neuf du règlement par le  
présent amendé, est maintenant rappelée et annulée et rem-  
placée par la suivante: "Le colerc du dit marché aura droit  
de demander et recevoir les salaires suivants, avant même  
de faire les pesées et mesurages qui lui seront demandés,  
savoir:

Pour chaque pesée de moins de deux cents livres, cinq centimes;

Pour

1<sup>ère</sup> Motion

2<sup>e</sup> Motion

Pour adopter le Règlement  
Chapitre 140.

Chapitre 140.

Règlement des Marchés  
amendé.

Lundi, le 28 Mai 1906.

- Pour chaque pesée de plus de deux cents livres dix centins;
- Pour la pesée de chaque voyage de pierre, cinq centins;
- Pour assister au mesurage ou pour mesurer lui-même chaque corde de bois de chauffage, cinq centins;
- Pour estampillage de chaque voiture, dix centins.

Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du Chapitre onze des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Bebutt,  
secondé par Mr. Duplessis,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 111, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à prêter à Mr. P. G. Hawthorn, manufacturier de la Cité des Trois-Rivières, pour la réouverture et mise en opération de sa manufacture de haches et outils en cette dite Cité, une somme de cinq mille piastres avec intérêt au taux de quatre pour cent l'an, et à lui accorder une exemption de taxes municipales (Taux de l'eau, taxe du drainage et des rues sous contrôle exceptés) sur la dite manufacture pendant le terme de dix années, soit lu, passé et adopté.

Chapitre CXLI.

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à prêter à Mr. P. G. Hawthorn, manufacturier de la Cité des Trois-Rivières, pour la réouverture et mise en opération de sa manufacture de haches et outils en cette dite Cité, une somme de cinq mille piastres avec intérêt au taux de quatre pour cent l'an, et à lui accorder une exemption de taxes municipales (Taux de l'eau, taxe du drainage et des rues sous contrôle exceptés) sur la dite manufacture pendant le terme de dix années.

Attendu

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 111.

— Chapitre 111. —  
Règlement pour prêter  
\$5,000.00 à Mr. P. G. Hawthorn.

Lundi, le 28 Mai 1906.

Attendu que Mr. J. G. Hawthorn a fait l'acquisition de la manufacture de haches et outils en cette Cité, connue sous le nom de "The National Tool & Axe Works," et qu'il a l'intention de la mettre de nouveau en opération, même sur une plus grande échelle, moyennant un prêt de cinq mille piastres, à un taux annuel d'intérêt ne dépassant pas quatre pour cent, et une exemption de taxes municipales pour un certain nombre d'années.

Attendu qu'il serait désirable et avantageux dans l'intérêt des contribuables de cette Cité de favoriser la mise en opération de la dite manufacture, vu qu'un grand nombre de personnes y trouvent de l'emploi à des salaires très-élevés et que cela a pour effet d'augmenter la valeur de la propriété foncière et les revenus de la dite Cité.

Qu'il soit donc ordonné et sous le dit Conseil, ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1.— Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, prêtera au dit J. G. Hawthorn cinq mille piastres à un taux d'intérêt de quatre pour cent l'an, et lui accordera une exemption de taxes municipales (Taux de l'eau, taxes du drainage et des rues sous contrôle exceptés) payables à la dite Corporation pendant le terme de dix années consécutives qui commenceront à courir le premier Janvier mil neuf cent sept, sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillage érigés, exploités et affectés spécialement et uniquement aux fins de la dite manufacture, et cela, comme aide à l'effet de favoriser la mise en opération du dit établissement, aux conditions suivantes, savoir:

Sec. 2.— Le dit J. G. Hawthorn devra avant de mettre en opération sa manufacture de haches &c., faire couvrir complètement en neuf avec une bonne couverture la bâtisse de la dite manufacture qui devra être mise en opération d'hui à trois mois et continuer ses opérations journalièrement (Fêtes et Dimanches exceptés) pendant dix années consécutives, et durant chacune des dites dix années, quinze personnes

Lundi, le 28 Mai 1906.

329

au moins devront y être employées journellement comme susdit pendant au moins dix mois et le montant de salaires payés devra être d'au moins dix mille piastres chaque année, et les rôles de paie de la dite manufacture pourront être examinés en aucun temps par toute personne nommée par ce Conseil à cet effet afin de vérifier et constater le nombre de personnes employées dans la dite manufacture et le montant payé pour salaires.

Sec. 3.— Dans le cas où la dite manufacture serait arrêtée trois mois durant aucune des dites dix années, ou dans le cas où le nombre de personnes employées journellement pendant dix mois chaque année serait moindre que quinze durant aucune des dites dix années, ou que le montant payé pour salaire sera moindre que dix mille piastres par année, les taxes seront exigibles pour l'année ou les années durant lesquelles le dit N. G. Hawthorn sera en défaut tel que ci-dessus spécifié, et cela, à moins de force majeure.

Sec. 4.— La dite somme de cinq mille piastres sera remise au dit N. G. Hawthorn soixante jours après que la dite manufacture sera en pleine opération suivant les conditions du présent règlement.

Sec. 5.— La dite somme de cinq mille piastres portera intérêt au taux de quatre pour cent l'an et sera remboursable par le dit N. G. Hawthorn en dix ans, à raison de cinq cents piastres par an sur le capital, savoir en dix versements annuels et égaux de cinq cents piastres chacun avec l'intérêt au taux susdit payable annuellement avec les dits termes de paiement, et qui à défaut d'être payé à échéance produira lui-même intérêt au même taux par la suite, mais avec faculté au dit Hawthorn de payer par anticipation en tout ou en partie, si bon lui semble, et sous la condition qu'à défaut par lui d'effectuer aucun terme dans les six mois suivant son échéance, ou de remplir durant le même laps de temps aucune des obligations mentionnées dans le présent règlement, la Corporation de la dite Cité aura le droit d'exiger le remboursement du montant qui lui sera dû.

Sec. 6.—



Lundi, le 28 Mai 1906.

Sec. 6. — Le dit P. G. Hawthorn, pour garantir le remboursement de la dite somme de cinq mille piastres et le paiement des intérêts, consentira en faveur de la dite Corporation de la Cité des Trois-Rivières, une première hypothèque sur les terrains et bâtisses de sa dite manufacture et les machines et outillages y placés et attachés, avec le droit de remplacer l'engin et la fouilloire par un moteur électrique et fera assurer contre les dommages du feu les dites bâtisses, machines et outillages, et les tiendra constamment assurés, en faveur de la dite Corporation, dans des compagnies d'assurances approuvées par ce Conseil pour le montant prêté, et laquelle assurance pourra être diminuée de cinq cents piastres chaque fois qu'un terme entier aura été effectué, et il devra en fournir les polices et les reçus de primes régulièrement à la dite Corporation de manière à lui en démontrer l'existence permanente; et dans le cas où il ferait défaut de tenir cette assurance et d'en fournir les polices et les reçus des primes à la dite Corporation au moment de l'expiration des polices existantes, la dite Corporation pourra les faire assurer aux frais et dépens du dit P. G. Hawthorn.

Sec. 7. — Dans le cas où les bâtisses, machines ou outillages ou aucune partie d'iceux seraient détruits ou endommagés par le feu, si le dit P. G. Hawthorn les fait reconstruire, remplacer ou réparer et remettre aussitôt dans le même état qu'ils étaient avant l'incendie, la Corporation ne retiendra sur le montant à elle payé par les compagnies d'assurances pour les pertes subies, que le montant du ou des termes alors échus en vertu de l'obligation et en remettra le surplus au dit P. G. Hawthorn aussitôt que les dites bâtisses, machines et outillages auront été ainsi remis en aussi bon état qu'avant l'incendie, pourvu toutefois que ce soit dans un délai n'excédant pas six mois de la date de l'incendie, mais à condition par lui de continuer l'exécution de ses obligations comme auparavant.

Sec. 8. —



Lundi, le 28 Mai 1906.

331

Sec. — Le présent règlement entrera en vigueur aussitôt après son approbation par les électeurs municipaux.

Adopté sur division, de neuf pour et deux contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. Drolet,	Mr. Farmer,
Dufresne,	Lamy.
Duplessis,	
Hérault,	
Lafontaine,	
Pagé,	
Rebutt,	
Tourigny,	
Verrette,	

4<sup>e</sup> Motion  
Acte d'échange concernant  
le Moulin-à-Vent.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'échange entre la Corporation de la Cité des Trois-Frères et Mr. P. A. Guin concernant la propriété du Moulin-à-Vent sur la rue Notre-Dame, en cette Cité, et cela, suivant acte préparé par J. B. Normand, Ecu., H. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

5<sup>e</sup> Motion  
Un amendement à la  
motion n<sup>o</sup> 4.

Proposé par Mr. Verrette, en amendement,  
Secondé par Mr. Rebutt,

Que la somme de cinquante piastres mentionnée à l'acte d'échange comme devant être payée à Mr. P. A. Guin soit retranchée.

Rejetée sur division de neuf contre et deux pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. Drolet,	Mr. Rebutt,
Dufresne,	Verrette.
Duplessis,	
Farmer,	
Hérault,	
Lafontaine,	
Lamy,	
Pagé,	
Tourigny,	

La

Lundi, le 28 Mai 1906.

6<sup>e</sup> Motion  
Certificat pour Hôtel de  
Sobriété.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Bourigny,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Théodore Grenier pour lui permettre d'obtenir une licence d'Hôtel-de-Sobriété, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le onze de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

*Th. Décaup*  
Sec.-Prés.

J. F. Bellefeuille  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 29 Mai 1906.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mercredi, le trente de Mai courant, à sept heures et demie du soir, concernant la traverse entre cette Cité et St Angèle de Laval et l'achat de bateaux, etc., à cette fin, et la nomination du Président des Elections Municipales.

(Signé) J. F. Bellefeuille,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
30 Mai 1906.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le trentième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. F. Bellefeuille,

Messieurs

Mercredi, le 30 Mai 1906.

333

Messieurs les Echevins P. A. Drolet,  
Uldric Dupresne,  
G. Z. Duplessis,  
F. J. Farmer,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
J. A. Peabutt,  
A. S. Pouriquy,  
A. W. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination du Président  
des Elections Municipales.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que Mr. l' Echevin P. A. Drolet soit  
le président des élections municipales qui auront lieu lundi, le  
neufième jour de Juillet prochain (1906).

Adoptée.

La séance est ensuite ajournée à Lundi, le quatre  
de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

E. Descaulniers  
Sec. Prés.

J. F. Bellefeuille  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 2 Juin 1906.  
Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières,  
pour Lundi, le quatre de Juin courant, à sept heures et demie  
du soir, concernant les terrains des Héritiers C. A. Rochéau, et transport  
de certificat d'On. Martin à F. P. Vanasse.

(Signé) J. F. Bellefeuille,  
Maire.

Lundi, le 4 Juin 1906.

Assemblée Spéciale.  
4 Juin 1906.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatrième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. A. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins O. A. Drolet,  
Uldoric Dupresne,  
O. G. Duplessis,  
A. J. Farmer,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
J. A. Peabutt,  
A. J. Pourigny.

Morts E. A. Rocheleau.

Lettre des

Que une lettre des Héritiers E. A. Rocheleau, concernant la vente de terrains pour l'ouverture de certaines rues.

Motion

Transport de Licences de  
Mr. On. Martin à Mr.  
F. X. Vanasse.

Proposé par Mr. Drolet,  
secondé par Mr. Lamy,

Que la demande de certificats en faveur de Mr. F. X. Vanasse pour lui permettre d'obtenir le transport de la licence d'aubergiste de Mr. Onézime Martin en sa faveur, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée:

Opinion légale

de l'Avocat de la Corporation.

Rapport:

Messieurs,

Conformément à la demande que vous nous en avez faite, nous avons l'honneur de vous faire part de notre opinion concernant la position qu'occupe la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, dans la transaction intervenue entre elle et Mr. Charles Bourgeois, capitaine de bateau à vapeur, de Doucet's Landing, Comté de Nicolet.

L'espèce

Sundi, le 4 Juin 1906.

335

L'espèce qui nous est soumise se compose des faits suivants:

Le 30 Mars, 1906, M. Charles Bourgeois, par l'intermédiaire de W. Bourgeois, a offert à la Corporation de lui vendre tout le poulant servant à l'exploitation d'une ligne de bateaux à vapeur, entre la Cité des Trois-Rivières, et la paroisse de Ste. Angèle de Laval, et de lui transporter un contrat qu'il a actuellement avec la Compagnie de Chemin de Fer du Grand Tronc, pour le transport des malles de Sa Majesté, des passagers, des marchandises, &c., pourvu que cette Compagnie consente au transport, le tout pour la somme de dix-sept mille deux cents piastres \$17,200.00. Cette offre était, d'après ses termes, tenante jusqu'au 10 Avril, 1906. Mais le 9 Avril, elle fut prolongée indéfiniment par M. Charles Bourgeois qui s'obligeait à passer un acte de vente conforme à la promesse ci-dessus indiquée, dès que la Compagnie du Grand Tronc l'aurait déchargé de ses obligations de son contrat avec elle.

Le 9 Avril, 1906, ce Conseil a passé une résolution, décidant d'accepter l'offre de M. Bourgeois, autorisant son Honneur le Maire à signer un acte à cet effet et le Secrétaire-Trésorier à envoyer une copie de cette résolution à La Compagnie du Grand Tronc pour lui demander de transporter à la Corporation des Trois-Rivières, le contrat ci-dessus mentionné qu'elle a avec les héritiers Bourgeois, et de décharger ceux-ci de leurs obligations à cet égard.

Le 12 Avril 1906, le poulant de la ligne des bateaux à vapeur susdite, a été inventorié par les Messieurs Bourgeois et par M. François Parent, inspecteur de Ville.

Le 11 Mai, 1906, M. S. Blacklock, surintendant de la Compagnie du Grand Tronc, a, dans une lettre adressée au Secrétaire-Trésorier de la Corporation, déclaré que celle-ci consentait au transport du contrat en question; celui-ci devant être fait par devant Notaire. M. S. Blacklock lui recommandait, en outre, de se mettre en rapport avec M. R. P. Logan, assistant du deuxième Vice-Président, pour compléter les détails

Lundi, le 11 Juin 1906.

détails de la transaction, de la part de la Compagnie. Cette lettre a été reçue par M<sup>r</sup>. Désaulniers, Secrétaire-Trésorier, après qu'il eût expédié à la Compagnie du Grand Tronc, une copie de la résolution passée le 9 Avril.

Il n'appert pas qu'une copie de cette résolution ait été envoyée aux Messieurs Bourgeois, ni que ceux-ci aient appris, soit par le Maire, chargé de signer l'acte, ni par aucun acte émanant de la Corporation elle-même, la passation de la résolution du 9 Avril.

Les faits ainsi résumés, on vous demande si la Corporation se trouve immédiatement liée par la résolution du 9 Avril 1906 et si elle peut être forcée de consentir l'acte de vente qu'elle avait à cette date, autorisé le Maire à signer pour elle?

La solution de cette de cette difficulté est subordonnée, suivant nous, à celle des trois questions suivantes:

1<sup>o</sup>. La Corporation, d'après les pouvoirs que lui confère sa charte, pouvait-elle, sans commettre un acte ultra vires, accepter l'offre à elle faite le 30 Mars, 1906, par M<sup>r</sup>. Charles Bourgeois?

2<sup>o</sup>. Si elle avait le pouvoir de consentir, a-t-elle exercé ce pouvoir légalement par la passation de la résolution du 9 Avril, 1906?

3<sup>o</sup>. La résolution du 9 Avril 1906, constituée dans les circonstances sus-relatées, une acceptation qui ait l'effet d'obliger irrémédiablement la Corporation à passer un acte de vente conforme à la promesse du 30 Mars 1906?

Nous examinerons ces questions séparément.

— I —

La Corporation avait-elle, d'après sa charte, le pouvoir d'accepter la promesse de vente du 30 Mars, 1906?

Il est de principe que les Corporations n'ont que les pouvoirs expressément stipulés dans leur charte, et ceux qui lui sont implicitement nécessaires pour atteindre leur but.

Dillon, Municipal Corporations No. 371.

La



Lundi, le 4 Juin 1906.

337

La charte confère-t-elle à la cité des Trois-Rivières, l'acheter la ligne de bateaux en question? Nous soutenons qu'elle le fait par la section 7 de l'art. 165. — Cet article dit en effet: "Et sans limiter les pouvoirs et l'autorité conférés par l'article précédent, le dit Conseil pour les fins et pour les objets compris dans le dit précédent article, ainsi que pour les matières énumérées dans le précédent article, aura autorité pour passer des règlements: 1o. 2o. .... 7o. — Pour acquérir et posséder des terrains sur la rive sud et sur la rive nord du Fleuve St-Laurent, dans les paroisses qui environnent la cité, et de construire des quais pour l'établissement et le maintien des traverses au moyen de bateaux-passeurs."

Cette disposition n'aurait, suivant nous, aucun sens, si on l'interprétait comme ne donnant pas à la Corporation le pouvoir d'établir entre les deux rives nord et du sud du Fleuve, une ligne de bateaux. Or il est de règle que les chartes comme les lois, doivent s'interpréter de façon à leur donner un sens plutôt que de façon à ne leur faire rien dire.

—II—

Le Conseil pourrait-il légalement par une résolution, exercer le pouvoir que lui confère sa charte?

D'après nous, le seul mode légal était l'adoption d'un règlement.

L'article 165 de la charte déjà citée, dit en effet: "aura autorité pour passer des règlements".

Dans la cause de Marchildon vs La société Paril & Co, 15 R.O.B.S. 499, le Juge Bourgeois dit qu'il faut distinguer entre les pouvoirs de simple administration et les pouvoirs extraordinaires aux Corporations. Les premiers s'exercent par résolution, tandis que pour les autres, il faut suivre les formalités établies par la loi. Un règlement est toute ordonnance du conseil, concernant tout ce qui n'est pas de simple routine administrative, qui est signée par le Maire et le Secrétaire-Treasorier, et qui est ensuite promulguée (Bédard sous l'art. 460 du Code Municipal).

Il serait impossible de prétendre que le Conseil, en décidant

Sundi, le 4 Juin 1906.

décidant d'acheter pour \$17,200.00, une ligne de bateaux à vapeur, exerçait des pouvoirs de simple routine administrative. Il aurait donc fallu un règlement, et ce règlement, d'après la section 10 de l'article 2 du chap. 1 des Règlements de la Cité, aurait dû être publié dans les huit jours de sa passation, bien que l'omission de cette formalité put ne pas être fatale.

Il est reconnu que les Corporations municipales doivent exercer leurs pouvoirs de la manière indiquée, à moins que le mode indiqué ne soit pas impératif, mais seulement facultatif. Le mode est impératif, quand il se rapporte à l'octroi d'un pouvoir ou d'un privilège, et dans ce cas il est essentiel, et les formes sont de rigueur. (Maxwell, - Interpretation of Statutes, 521)

Il serait difficile de prétendre que la Ville, lorsqu'elle a accepté la promesse à elle faite par Mr. Bourgeois, n'exerçait pas un pouvoir octroyé par la charte à la section 4 de l'art. 165. Or, si quand la loi exige un règlement, une résolution ne suffit pas.

Friedman - On Municipal Corporations No. 146.

"This distinction, between ordinances and resolutions acquires further importance when, by express provisions of the charter, or by necessary implication, an act of a legislative municipal body is required to be done or manifested by ordinance. In such a case a resolution is neither proper nor sufficient."

Même sens Dillon on Municipal Corporations, Nos. 454, 455, 456, 457.

Un des caractères des règlements, c'est d'être signé par le Maire: La résolution du 9 Avril, 1906, ne l'est pas.

La Corporation était autorisée à faire des contrats du genre de celui que nous examinons, mais le Conseil municipal qui représente la Corporation, exerce les droits et pouvoirs de cette dernière dans les limites de ses attributions, en se conformant aux conditions et formalités ordonnées par la loi, sans quoi, il ne peut la fier. Or la charte déclare que c'est par règlement que le Conseil peut exercer les pouvoirs mentionnés.

Lundi, le 4 Juin 1906.

339

à la section 7 de l'art. 165.

Observons cependant ici, que la Corporation est responsable des fautes et des illégalités commises par ses mandataires, et le Conseil en est un.

Si le contrat entre la Corporation et M<sup>r</sup>. Bourgeois pouvait être considéré comme parfait, lors de la passation de la résolution du 9 Avril, et que l'illégalité commise par le Conseil, empêchât seule la Ville d'être forcée à passer le contrat, M<sup>r</sup>. Bourgeois, s'il lui en était résulté des dommages, aurait, suivant nous, un recours de ce chef contre la Corporation pour s'en faire indemniser.

### III.

La passation de la résolution du 9 Avril, 1906, constitue-t-elle à elle seule une acceptation suffisante, qui ait donné à M<sup>r</sup>. Bourgeois, le droit de poursuivre la Corporation pour la contraindre à passer l'acte de vente dont il s'agit?

À la dernière réunion du Conseil, nous avons soutenu la négative. Nous avons prétendu que cette acceptation ne rendait pas le contrat parfait, et qu'il fallait, pour le compléter, que cette acceptation fût portée à la connaissance de l'offrant, c'est-à-dire de M<sup>r</sup>. Bourgeois. Et tout d'abord, nous disons que les résolutions passées par un Conseil municipal, soient censées être connues de tous. Elles ne seraient censées l'être d'ailleurs qu'à l'égard des contribuables, et nous assumons que M<sup>r</sup>. Bourgeois n'en est pas un. Mais même à l'égard des contribuables ce serait là s'appuyer une présomption légale. Or les présomptions ne sont créées que par les textes de loi, et il n'en existe pas, suivant nous, d'où l'on puisse tirer une présomption de ce genre. On conçoit qu'en matière de règlement, il en soit autrement, car ceux-ci sont promulgués; la promulgation ayant précisément pour objet de les porter à la connaissance des contribuables. Suivant nous, M<sup>r</sup>. Bourgeois pour être lié par l'acceptation devait la connaître par l'intermédiaire du Maire, le mandataire chargé par le Conseil de transiger

Lundi, le 11 Juin 1906.

transiger avec lui en cette affaire. Jusqu'à ce moment, Mr. Bourgeois n'était pas en folie, censé la connaître, et s'il fut devenu, dans l'intervalle, incapable de contracter, s'il fut devenu dément, par exemple, le contrat ne pouvait se former, de façon à se réaliser dans la personne de ses héritiers. C'est ce qui, suivant nous, démontre jusqu'à l'évidence, que la simple passation d'une résolution, ne pouvait lier la cité des Trois-Rivières. Nous n'avons pas à nous occuper de la connaissance que M. Blacklock aurait pu avoir de l'acceptation au moyen de la copie à lui expédiée par le Secrétaire-Trésorier, la Compagnie du S. T. R. N'étant aucunement le représentant de M. Bourgeois et ne pouvant lui faire acquérir de droits de ce chef. En doctrine, comme en jurisprudence, on a souvent recherché à quelle époque se forme un contrat. Certains auteurs ont prétendu, et nous sommes de leur opinion, que le contrat se forme, n'est parfait qu'après que l'acceptation est parvenue à la connaissance de celui qui a fait l'offre. Jusque là, aucune partie ne peut se considérer comme définitivement liée. Voici quelques unes des autorités sur lesquelles nous basons.

15 Laurent, No. 479.

"L'acceptation rend-elle le contrat parfait dès l'instant où elle a lieu? ou le contrat ne se forme-t-il qu'à partir du moment où l'acceptation parvient à la connaissance de celui qui a fait l'offre? Cette question est très-controversée, et il y a des textes qui laissent quelque doute. En théorie, nous n'hésitons pas à décider que l'acceptation ne forme le contrat que lorsqu'elle est parvenue à la connaissance du pollicitant. C'est ainsi que se forme régulièrement le contrat; l'acceptant entend ce que veut le pollicitant, et celui-ci entend la réponse qui est faite à ses offres; voilà le vrai concours de volontés, chaque partie sachant ce que veut l'autre".

1 Pardessus, No. 250.

Lorsqu'il s'agit de vente ou de convention de

Lundi, le 4 Juin 1906.

ce genre, il faut que la personne qui a écrit à un autre, pour lui proposer un marché, ait persévéré dans sa volonté, jusqu'au temps où cette personne aura reçu la lettre et déclaré, par sa réponse, qu'elle accepte.....

On peut toutefois demander quel est le moment précis où le consentement est censé parfait. Ce que nous venons de dire montre que ce n'est pas l'instant où la lettre contenant proposition arrive à celui à qui elle est faite; de même que, dans une convention entre présents, l'offre que l'un fait à l'autre ne constitue pas un contrat, tant qu'elle n'est pas acceptée. Dans la règle, il faut que cette acceptation ait été connue de celui qui a proposé. Il peut se faire même que le seul envoi d'une réponse, quoique portant acceptation, ne suffise pas. La demande peut être telle, qu'elle suppose la nécessité d'une nouvelle déclaration de volonté de la part du proposant, lorsque la réponse lui sera parvenue.

1 Larombière No. 19.

"Il faut pour la perfection du contrat que cette acceptation soit connue de celui qui a fait la proposition. Celui qui a fait l'offre pourra donc la rétracter, même après que l'acceptation aura été donnée, pourvu que ce soit avant la connaître. Car en droit, cette acceptation ignorée est vis-à-vis de lui, comme non existante. De son côté, celui qui a donné son acceptation peut la rétracter, tant qu'elle n'est pas connue, comme il dispose d'une pensée secrète, comme il reprend une parole non entendue. Si donc une rétractation est encore possible, la convention n'est pas encore formée. Et puisque la rétractation n'est plus possible que lorsque l'acceptation a touché le proposant, ce n'est aussi qu'à ce moment là, que le contrat est parfait.

3 Poullier, No. 29

L'acceptation pouvant être faite entre absents, et par un acte séparé de la promesse, on a demandé si l'engagement est parfait au moment même de l'acceptation, et

avant

Lundi, le 4 Juin 1906.

avant même qu'elle soit connue de l'autre partie. Il suffit que l'acceptation soit connue de celui qui a fait la promesse, pour que l'engagement soit parfait et irrévocable. Jusque là, il demeure libre de révoquer ses offres. C'est au moment où il acquiert la connaissance de leur acceptation, que les deux volontés concourent. Elles n'auraient pu concourir, s'il avait révoqué avant cette connaissance; une volonté, qui n'est pas connue, est, en jurisprudence, comme si elle n'existait pas.

Cette opinion est en outre, suivie par un grand nombre d'auteurs entre autres Merlin et Troplong. Elle a aussi été adoptée par notre Cour d'Appel dans une cause d'Underwood vs Maguire, jugée le 30 Octobre 1895 (Rapports judiciaires Officiels, Cour du Banc de la Reine, page 237).

L'opinion contraire compte aussi un grand nombre de partisans dont nous citons quelques uns ci-dessus.

D'après eux, le contrat devient parfait, aussitôt que l'acceptation a eu lieu, sans qu'elle soit parvenue à la connaissance de l'offrant.

H. Marcadé, No. 395.

C'est un point très-controversé que de savoir s'il suffit pour la formation du contrat que les offres soient acceptées en temps utile, ou s'il faut que l'acceptation soit parvenue à la connaissance du proposant. On dit d'une part qu'un consentement retentum in mente, une volonté qui n'est pas connue, est en droit, comme n'existait pas; mais on répond que la volonté n'est plus in mente retentâ, du moment qu'elle est exprimée, manifestée au dehors et quoique sa manifestation ne soit pas encore parvenue à l'autre, et telle est notre opinion.

S'il fallait attendre que le proposant connût la volonté de l'acceptant, il faudrait aussi exiger, pour être conséquent, que cet acceptant sût à son tour que sa volonté est arrivée à la connaissance du proposant, avant que celui-ci ait révoqué la sienne; car jusque là cet acceptant pourrait dire, d'après le même principe, qu'il ne savait pas si le contrat était

était



Lundi, le 4 Juin 1906.

343

était ou non formé, et qu'on ne peut pas se trouver lié par un contrat à son insu. Où s'arrêterait-on, dans cette nécessité pour chaque partie, de connaître la pensée actuelle de l'autre? Sans doute, une volonté in mente retentā est en droit, comme si existant pas; mais nous supposons ici, de part et d'autre, une volonté exprimée, mise au dehors. Tant que la volonté manifestée par le proposant n'est pas retirée par lui, elle subsiste donc; et du moment que celle de l'acceptant se manifeste à son tour, les deux volontés coexistent, et il y a contrat.

24 Demolomb, No. 45.

Nous avons pour notre part déjà choisi le système qui enseigne que le contrat est formé à compter du moment de l'acceptation, sans qu'il soit nécessaire que cette acceptation ait été connue de celui qui a fait l'offre. Et nous croyons pouvoir établir que ce système est le plus juridique. En effet, le contrat, qui est une espèce de convention, se forme par le concours de deux volontés; or, les deux volontés ont concouru dès le moment où l'acceptation de l'offre a eu lieu; donc, dès ce moment aussi, le contrat a été formé.

A l'appui de cette dernière opinion, nous pourrions ajouter les noms de Duranton, Garsonnet, Trolet, et Boncenne, en France, ceux de Campbell (On Sales) et de Benjamin (On Sales), en Angleterre, et ceux de Pollock (On Contracts, page 10 et Parsons (On Contracts page 483-485), aux Etats-Unis.

Sur le tout, bien que nous n'estimions pas la position de la Corporation, dans cette affaire, absolument désavantageuse, nous ne croyons pas qu'il serait prudent pour elle, d'engager un litige à ce sujet.

Respectueusement soumis, ce 4 Juin 1906.

(Signé) Jacques Bureau,

Avocat de la Corporation de la Cité des  
Trois-Rivières

Avis de motion de  
Mr. J. O. Chevin Gamay.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par

Lundi, le 4 Juin 1906.

par ce Conseil le neuf Avril dernier (1906) pour autoriser  
Son Honneur le Maire à signer un acte d'achat des bateaux  
à vapeur de des Héritiers Charles Bourgeois, soit rappelés  
et annulés.

En Conseil, ce 4 Juin 1906.

(Signé) W. Lamy.

Et la séance est ensuite levée.

(L.) H. Kaubert  
Sec.-Prés.

J. A. Bellefeuille  
Maire.

Assemblée Régulière.  
4 Juin 1906.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le onzième jour de Juin, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. A. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins O. A. Drolet,  
Uldoric Dupresne,  
O. G. Duplessis,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Ohs. Pagé,  
J. P. Peibutt,  
A. S. Pourigny,  
R. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Messrs. Girard & Godin.

Requête de Messieurs Girard & Godin, demandant  
que l'approvisionnement de l'eau de l'Acqueduc, pour  
leur manufacture située sur la rue Bellefeuille, soit fourni  
au prix de sept centins et demi par mille gallons.  
Accordée.

Requête

Sundi, le 11 Juin 1906.

- Requête de Mr. Emile Panneton & al. Requête de Mr. Emile Panneton et autres, demandant l'élargissement de la rue Julie, vis-à-vis la propriété de Mr. J. V. Beaumier.
- Requête de Messrs. Beaudry & Blouin. Requête de Messieurs Beaudry & Blouin, demandant que la borne-fontaine qui est en face de leur magasin soit changée de place, ou que son installation actuelle leur est nuisible.
- Requête de Mr. Moïse Livernoche & al. Requête de Mr. Moïse Livernoche et autres, demandant que la rue Gervais soit prolongée depuis la rue Royale jusqu'à la rue St. Philippe.
- Requête de Mr. J. E. Houde & al. Requête de Mr. J. E. Houde et autres, demandant que la rue St. Anne soit arrosée, pendant la saison d'été.
- Requête de Mr. Faïda Roy. Requête de Mr. Faïda Roy, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Elzéar Brière, comme propriétaire, au Rôle d'Evaluation de l'année courante, de l'immeuble numéro quatre cent quatre-vingt-dix-huit (498) du Cadastre officiel de cette Cité, et situé au coin des rues St. Roch et St. Philippe.
- Requête de Mr. Alexis Lapolice & al. Requête de Mr. Alexis Lapolice et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans la rue St. Julie.
- Requête de Mr. Maurice Arcand. Requête de Mr. Maurice Arcand, demandant d'être entré au Rôle d'Evaluation, comme locataire de l'immeuble No. p. 2141 du cadastre.
- Lettre de Mr. Frédéric Rocheleau. Lue une lettre de Mr. Frédéric Rocheleau, se plaignant d'inconvénients occasionnés par l'existence d'une boutique de forge près de sa résidence.
- Que des ordres soient donnés au Surintendant, de voir à ce que les règlements soient observés.

Accordée.

Accordée.

Accordée.

Accordée.

Lue

Lundi, le 11 Juin 1906.

Lettre du Gardien des Ponts St. Maurice

Une lettre du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que Mr. Léonce Gagnon, charretier, de cette Cité, a fait trotter son cheval sur le Grand Pont St. Maurice, le sept de Juin courant.

Qu'il paie cinq piastres d'amende.

Lettre de Mr. F. S. Pourigny

Une lettre de Mr. F. S. Pourigny, donnant sa résignation comme Echevin pour le Quartier Ste. Ursule, ou qu'il a accepté la candidature à la Mairie.

Motion  
Mr. J. E. Hamel nommé Echevin.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que la démission de Monsieur F. S. Pourigny, comme Echevin de la Cité de Trois-Rivières pour le quartier Ste. Ursule, soit acceptée, et que Monsieur Joseph Ernest Hamel, mécanicien (mill wright) de la Cité de Trois-Rivières soit nommé Echevin pour le dit quartier, en son lieu et place.

Adoptée.

Protêt par Mr. Chas. Bourgeois, fils.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un protêt par Mr. Charles Bourgeois, fils, contre la Corporation de cette Cité, concernant la traverse entre Trois-Rivières et Ste. Angèle de Laval.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	343	16
" " Do. (Ent. & Répt.)	209	31
" des Chemins,	468	39
" " Marchés,	83	69
" du Feu,	36	44
" de l'Éclairage,	"	44
" " L'Hôtel-de-Ville,	49	91
A Reporter	1,191	40

Lundi, le 11 Juin 1906.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée des Electeurs Municipaux de la Cité des Trois-Rivières, tenue le quatre de Juin courant, pour approuver ou désapprouver le Règlement Chapitre 141, pour prêt de \$5,000.00 à Mrs. S. Hawthorn, passé par le Conseil de la dite Cité, le 28 Mai dernier (1906).

Report	\$ 1,191 40
Département de la Police,	426 19
" " " Commune,	6 45
" " " Santé,	53 16
Drainage,	118 71
Ponts St. Maurice,	31 -
Quai sous Contrôle,	1 30
Garage des Quai,	14 96
Carre Champlain,	42 55
Carre Le Platon,	7 07
Carre St. Philippe,	3 96
Atelier des Départements,	27 38
Papeterie et Impressions,	1 -
Assurances des Propriétés de la Corporation,	22 -
Billets Payables,	62,500 -
Intérêt et Commissions,	728 66
Pages Municipales,	5 74
Dépenses Contingentes,	117 46
Salaires,	299 15
Divers Comptes,	862 62
	\$ 66,460 76

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. W. Drolet, Présd.,  
 H. Lamy,  
 P. J. Héroux.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Dufresne,  
 Secondé par Mr. Lafontaine,  
 Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil que le trottoir vis-à-vis le Carre Le Platon est en très-mauvais état, et n'est plus susceptible d'être réparé.

Référé au Comité des Chemins.

Lu

Lundi, le 11 Juin 1906.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil que, le trottoir en ciment construit autour du Carré Champlain, en Mai 1905, par M. Alfred Trigon et Arthur Dargis, a donné satisfaction, et recommandant le paiement de la balance qui leur est due.

Accordé.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Mai dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette ville, pour le mois de Mai dernier.

3<sup>e</sup> Motion

Comité pour la révision  
de la liste des électeurs municipaux

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Messieurs les Echevins M. Lamy, Majorique Lafontaine et O. J. Héroux forment et composent le Comité chargé de réviser la liste des électeurs qui doit servir aux élections municipales du neuf juillet prochain (1906).

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Indemnité à Mr. Réal  
Lajoie.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de convention entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Réal Lajoie, pour dommages à lui causés par le passage de la rue Royale vis-à-vis sa propriété, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecr., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr.  
Uld. Parigman, pour l'élargisse-  
ment de la rue St. Olivier.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Olivier faisant partie du lot N<sup>o</sup> 490 du Cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières soit acheté de Mr. Uldoric Parigman pour le prix et comme de trois cents piastres.

Adoptée



Lundi, le 11 Juin 1906.

Adoptée sur division de huit pour et un contre, savoir:

Pour:	Contre:
M. M. Drolet,	M. Lamy.
Dufrene,	
Duplessis,	
Verrette,	
Héroux,	
Lafontaine,	
Pagé,	
Rebutt,	

Proposé par M. Drolet,  
secondé par M. Héroux,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archelega, un billet promissoire au montant de dix-sept mille deux cents piastres, à un mois de cette date, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour acheter des Héritiers Charles Bourgeois les bateaux à vapeur, embarcations, accessoires etc., qui servaient aux traverses entre cette Cité et les paroisses de la rive sud du fleuve St. Laurent.

Adoptée sur division de huit pour et deux contre, savoir:

Pour:	Contre:
M. M. Drolet,	M. M. Lamy,
Dufrene,	Rebutt.
Duplessis,	
Héroux,	
Lafontaine,	
Pagé,	
Rouigny,	
Verrette,	

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-cinq de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Desaulniers  
Sec. - Près.

J. B. Bellefeuille  
Maire.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$17,200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archelega.

Ajournement.

Lundi, le 18 Juin 1906.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 16 Juin 1906.  
Ou  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Lundi, le dix-huit de Juin courant, à sept heures et demie  
du soir, concernant la traverse entre cette Cité et St<sup>e</sup> Angèle  
de Laval, et les terrains des Héritiers E. W. Rocheleau.

(Signé) J. A. Bellefeuille,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
18 Juin 1906.

Une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-huitième  
jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. A. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins B. Z. Duplessis,  
P. A. Farmer,  
J. E. Camel,  
O. J. Héroux,  
W. Lamy,  
J. P. Peibutt,  
P. A. Verrette.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication  
du serment de Monsieur l'Echevin  
Joseph Ernest Camel.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que le Comité des Chemins soit  
autorisé à administrer toutes affaires concernant la  
traverse entre cette Cité et la paroisse St<sup>e</sup> Angèle  
de Laval d'aujourd'hui à la nomination ou formation  
des

Prestation du serment  
de Mr. l'Echevin Camel.

1<sup>ère</sup> Motion  
Comité temporaire de  
Traverses.

Lundi, le 18 Juin 1906.

des Comités Permanents après les élections municipales du mois de Juillet prochain.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

*J. A. Desautels*  
Sec.-Prés.

*J. A. Bellefeuille*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
25 Juin 1906.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-cinquième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf, cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire *J. A. Bellefeuille,*  
Messieurs les Echevins *P. A. Drolet,*  
*L. G. Duplessis,*  
*A. G. Farmer,*  
*J. E. Hamel,*  
*P. J. Héroux,*  
*M. Lafontaine,*  
*N. Lamy,*  
*Jhs. Pagé,*  
*J. A. Rebutt,*  
*A. A. Verrette.*

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Andrew Young.

Requête de Mr. Andrew Young, du Cap de la Madeleine, demandant que le privilège de passer gratuitement sur les Ponts St. Maurice lui soit continué pour l'année courante.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Louis Pelletier.

Requête de Mr. Louis Pelletier, demandant que le montant qu'il a payé pour taxe comme commerçant de chevaux lui soit remboursée, ou qu'il n'exerce pas cette occupation.

Accordée s'il donne son affidavit.

Lue

# Lundi, le 25 juin 1906.

Lettre de Mr. Ferdinand Hamelin  
 Mr. Ferdinand Hamelin  
 Une lettre de Mr. Ferdinand Hamelin,  
 se plaignant de la conduite de certains cochers.

Rapport du  
 Comité des Finances.

Référé au Comité Général.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiel-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	110	20
" " Do. (Ent. & Répt.)	115	43
" des Chemins,	271	24
" " Marchés,	88	78
" du Feu,	"	85
" de l' Eclairage,	42	65
" " L' Hôtel-de-Ville,	1123	16
" " la Police,	426	19
" " " Commune,	20	50
" " " Santé,	45	91
Drainage,	148	98
Ponts St. Maurice,	30	75
Traverses,	218	50
Rues sous Contrôle,	2	85
Carage des Rues,	20	97
Carre Champlain,	295	82
Carre Le Platon,	5	50
Station de Police et du Feu,	3	84
Atelier des Départements,	20	70
Papeterie et Impressions,	19	"
Billets Payables,	195823	50
Intérêt et Commission,	1300	15
Pages Municipales,	2	82
Dépenses Contingentes,	42	66
Salaires,	299	15
Divers Comptes,	502	51
	<b>200,982</b>	<b>61</b>

Respectueusement

Lundi, le 25 Juin 1906.

353

Respectueusement soumis,  
(Signé) P. A. Drolet, Préd.,  
N. Lamy,  
L. G. Duplessis,  
P. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lafontaine,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

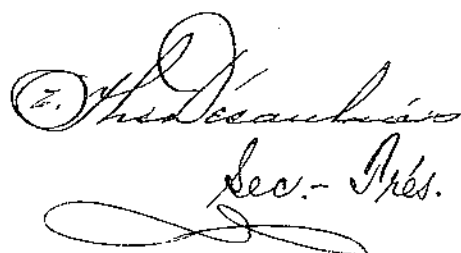
2<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à  
D<sup>me</sup> J<sup>ne</sup> John Bowland.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Peibutt,  
Que la somme de six piastres et quarante  
centins ( $\$6.40$ ) soit déduite du compte de taxes municipales  
de D<sup>me</sup> J<sup>ne</sup> John Bowland, et cela, pour cause de  
pauvreté.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr.  
Uldoric Carignan, pour l'élargis-  
sement de la rue St. Olivier.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Drolet,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de vente par Uldoric Carignan à la  
Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une portion  
de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Olivier  
en cette cité, pour le prix et somme de trois cents piastres,  
et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, C<sup>or.</sup>, N. O.,  
qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée sur division de huit pour et deux contre, savoir:  
Pour: M. M. Drolet, Duplessis, Farmer, Carmel,  
Héroux, Lafontaine, Pagé, Verrette,  
Contre: M. M. Lamy, Peibutt.  
Et la séance est ensuite levée.

  
Sec. - Prés.

  
Maire.

Vendredi, le 13 juillet 1906.

Assemblée Spéciale.  
13 juillet 1906.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur l'Échevin P. O. Drolet, en sa qualité de Président des Elections Municipales pour l'année courante, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le treizième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire F. S. Pourigny,  
Messieurs les Échevins P. O. Drolet,

L. G. Duplessis,  
A. J. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Mrs. Gélinas,  
J. S. Hamel,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Langy,  
Chs. Pagé,  
P. Sévigny,  
R. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport du  
Président des Elections  
Municipales pour 1906.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre que le Président des Elections Municipales pour mil neuf cent six lui a adressée, par laquelle, il l'informe du résultat des dites élections.

Prestation du serment  
de Son Honneur le  
Maire et des Échevins  
nouvellement élus.

Son Honneur le Maire et les Échevins élus aux dernières Elections Municipales, savoir:  
François Siméon Pourigny, Ecu., Maire de la Cité des Trois-Rivières, Monsieur Charles Zéphirin Duplessis pour le Quartier Notre-Dame, Monsieur Joseph Louis Fortin pour le Quartier St. Louis, Monsieur François Gélinas pour le Quartier St. Philippe, et Mr. François Arthur Verrette pour le Quartier Ste. Ursule prêtent le serment prescrit par la loi et prennent ensuite leurs sièges au Conseil.

Proposé



Vendredi, le 13 juillet 1906.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination du  
Maire suppléant.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Sévigny,  
Que Mr. l'Échevin A. R. Farmer soit  
nommé Maire suppléant pour les six mois courant.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Formation des Comités  
Permanents.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lafontaine,  
Que les différents Comités Permanents  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour l'année  
courante, soient composés et formés de la manière suivante:

— Finances. —

Mr. P. O. Drolet, . . . . . Président,  
MM. P. J. Héroux, Frs. Gélinas, W. Lamy, F. O. Verrette.

— Aqueduc. —

Mr. J. E. Hamel, . . . . . Président,  
MM. J. G. Duplessis, P. J. Héroux, W. Lafontaine, F. Sévigny.

— Éclairage. —

Mr. P. J. Héroux, . . . . . Président,  
MM. J. L. Fortin, J. E. Hamel, W. Lafontaine, F. O. Verrette.

— Drainage. —

Mr. W. Lafontaine, . . . . . Président,  
MM. P. O. Drolet, W. Lamy, Chs. Pagé, F. O. Verrette.

— Eau. —

Mr. François Gélinas, . . . . . Président,  
MM. A. R. Farmer, J. L. Fortin, J. E. Hamel, Chs. Pagé.

— Police. —

Mr. Napoléon Lamy, . . . . . Président,  
MM. J. G. Duplessis, J. L. Fortin, Frs. Gélinas, Chs. Pagé.

— Chemins. —

Mr. Charles Pagé, . . . . . Président,  
MM. J. G. Duplessis, Frs. Gélinas, W. Lamy, F. O. Verrette.

— Santé. —

Vendredi, le 13 Juillet 1906.

— Santé. —

Mr. A. A. Farmer, ..... Président,  
M. M. J. L. Fortin, J. E. Hamel, M. Lafontaine, P. Sévigny.

— Marchés. —

Mr. A. W. Verrette, ..... Président,  
M. M. A. A. Farmer, E. G. Hélinas, M. Lafontaine, P. Sévigny.

— Hôtel-de-Ville. —

Mr. Jos. L. Fortin, ..... Président,  
M. M. P. W. Drolet, P. J. Héroux, J. H. Page, P. Sévigny.

— Commune. —

Mr. Téléphore Sévigny, ..... Président,  
M. M. P. W. Drolet, G. G. Duplessis, F. F. Farmer, W. Lamy.

— Traverses et Ponts. —

Mr. G. G. Duplessis, ..... Président,  
M. M. P. W. Drolet, J. E. Hamel, P. J. Héroux, J. H. Page.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Nomination des  
Auditeurs.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Page,  
Que Messieurs Narcisse Rivard et  
R. W. Williams soient nommés auditeurs des livres de  
comptes de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières  
pour l'année courante, avec un salaire de vingt-cinq piastres  
chacun.

Adoptée.

Requête de Mr. Louis Gingras, deman-  
dant que la taxe sur loyer de maison soit déduite de son  
compte, pour l'année courante, ou qu'il n'est plus locataire  
depuis le mois de Décembre dernier.

Requête de Mr. W. Kavanaugh, demandant  
que la taxe de capitation soit déduite de son compte,  
ou qu'il est locataire.

Requête

Vendredi, le 13 juillet 1906.

357

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Pierre Bérutti.

Requête de Dame Veuve Pierre Bérutti, demandant la remise du montant qu'elle doit pour taxes, et cela, pour cause de pauvreté.

Accordée.

Requête de  
Mr. Ferdinand Hamelin.

Requête de Mr. Ferdinand Hamelin, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Elzéar Delisle, comme propriétaire de l'emplacement numéro treize cent quatre (1304) du Cadastre, situé sur le côté Sud-Ouest de la rue St<sup>e</sup> Julie.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Edmond J. P. Buron.

Lue une lettre de Mr. Edmond J. P. Buron, offrant de publier des annonces dans les journaux de France, dans le but de faire connaître Trois-Rivières et ses environs.

Référée au Comité des Finances.

Lettre de  
Mr. Albert Carpentier.

Lue une lettre de Mr. Albert Carpentier, offrant ses services comme ingénieur pour le vapeur "Glacial".

Référée au Comité des Traverses.

Lettre de  
Mr. Omer Morin.

Lue une lettre de Mr. Omer Morin, se plaignant de l'état sanitaire du Chemin St<sup>e</sup> Marguerite.

Référée au Comité de Santé.

Lettre du  
R<sup>ev</sup> Mr. Oct. Martin.

Lue une lettre du R<sup>ev</sup> Mr. Octave Martin, Curé de Lennoxville, concernant le transport de pèlerins, par bateau à vapeur, de St<sup>e</sup> Angèle de Laval au Cap de la Madeleine.

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Juin dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'y a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette ville, pour le mois de Juin dernier.

Proposé

Vendredi, le 13 juillet 1906.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.00, en  
faveur de Mr. H. Soranger.

Proposé par Mr. Drolet,  
secondé par Mr. Lamy,  
Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Louis Hercule Soranger,  
un billet promissoire au montant de cinq mille piastres, à  
six mois de la date du quatorze de juillet courant (1906)  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour  
diminuer d'autant les billets qui sont en circulation aux  
banques.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Drolet.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce  
Conseil, je proposerai que les règlements concernant les  
Finances, les chemins soient amendés et pour faire un règle-  
ment concernant les traverses et ponts.

En Conseil, ce 13 juillet 1906.

(Signé) P. A. Drolet.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente  
de juillet courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
P. A. Drolet

F. J. Pourigny  
Maire.

Adjournement.

Assemblée Régulière.  
30 juillet 1906.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le trentième jour de juillet, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins  
de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire F. J. Pourigny,  
Messieurs les Échevins P. A. Drolet,  
L. G. Duplessis,  
A. B. Farmer,  
Ars. Gélinas,

P. J.

Lundi, le 30 juillet 1906.

P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
P. Sévigny,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de la  
Malle au Beurre et Fromage.

Requête de la

Requête de la Malle au Beurre et Fromage des Trois-Rivières, demandant au Conseil de l'exempter du paiement des Taxes pour le passé, l'année courante et pour cinq années à venir.

Accordée quant aux Taxes passées et pour l'année courante, sur division de sept pour et trois contre, savoir:

Pour:

M. M. Drolet,  
Duplessis,  
Gélinas,  
Héroux,  
Lafontaine,  
Page,  
Sévigny,

Contre:

M. M. Farmer,  
Lamy,  
Verrette.

Requête de  
Mr. A. E. Desilets.

Requête de

Requête de Mr. W. E. Desilets, demandant que la rue St. Jean soit mise sous contrôle, quant à l'arrosage.

Requête de  
Mr. Sydéric Bouillé.

Requête de

Requête de Mr. Sydéric Bouillé, demandant que la propriété qu'il a achetée de Dame veuve Sévère Bureau, sur l'Avenue Laviolette, soit entrée à son nom, au rôle d'Évaluation pour l'année courante.

Remise à la prochaine séance du Conseil.

Requête de  
Mr. Jos. Plamondon & al.

Requête de

Requête de Mr. Joseph Plamondon et autres, demandant l'installation d'une lumière électrique au coin des rues St. François-Xavier et Des Prisons.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de  
Mr. Henri Courtois.

Requête de

Requête de Mr. Henri Courtois, demandant une réduction sur le montant qui lui est chargé pour taxe sur loyer.

Requête

Lundi, le 30 juillet 1906.

- Requête de Mr. Ephrem Peasdale. Requête de Mr. Ephrem Peasdale, demandant une indemnité pour ses services et sa pension, pendant le temps qu'il a été employé à bord du vapeur "Glacial".  
Référé au Comité des Finances.
- Requête de Mr. Chs. Raymond & al. Requête de Mr. Charles Raymond et autres, demandant que la rue l'Evêque soit prolongée jusqu'à l'Avenue Laviolette.  
Référé au Comité des Chemins.
- Requête de Mr. Noé Champagne & al. Requête de Mr. Noé Champagne et autres, demandant la pose des tuyaux du drainage dans cette partie du Chemin St. Marguerite comprise entre le pont du C.P.R. et l'intersection du dit Chemin avec la rue St. Roch.  
Accordées.
- Requête de Mr. Jos. Chevalier & al. Requête de Mr. Joseph Chevalier et autres, demandant que le tarif des voitures de louage soit augmenté.  
Référé au Comité Général.
- Requête de M<sup>rs</sup> L. P. Hamel & W. E. Clément. Requête de Messieurs L. P. Hamel et W. E. Clément, demandant que la rue Des Forges soit réparée vis-à-vis la propriété de Mr. Robert Dussault.  
Accordées.
- Requête de Mr. Joseph Cloutier. Requête de Mr. Joseph Cloutier, demandant que son nom soit substitué à celui de Dame Veuve George Courtois, comme propriétaire de l'emplacement numéro partie de quinze cent cinquante-neuf (n. 1559) du Cadastre de cette Cité.  
Accordées.
- Requête de Mr. Ad. Provencher & al. Requête de Mr. Ad. Provencher et autres, demandant l'assainissement du Marché au Poisson.  
Référé au Comité des Marchés avec pouvoir de faire ce que nécessaire pour obvier aux inconvénients.
- Lettre du Gouvernement Fédéral. Que une lettre de Mr. F. Gourdeau, sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, disant que Mr. Joseph Loranger, du Cap de la Madeleine, sollicite la permission de



# Sundi, le 30 juillet 1906.

de placer un fil de fer dans la rivière St. Maurice, pour servir à un bateau-traversier.

Instructions données au Secrétaire-Trésorier de répondre à Mr. F. Bourdeau qu'il est contre cette demande.

Mr. Phi. Duclos. Lettre de

Une lettre de Mr. Philippe Duclos, Inspecteur de Bateaux, concernant l'inspection qui doit être faite du vapeur "Bourgeois".

Canadian Express Co. Lettre de la

Une lettre de la Canadian Express Company, concernant le transport de son fret par le bateau-traversier entre cette Cité et St. Angèle de Laval.

Référée au Comité de la Traversée avec instruction de prendre et arrêter conventions avec la Canadian Express Co.

Comité des Finances. Rapport du

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paid-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	119	15
" " Do. (Ent. & Répt.)	200	96
" des Chemins,	398	99
" " Marchés,	102	08
" du Feu,	51	58
" de l'Hôtel-de-Ville,	18	95
" " la Police,	445	94
" " " Commune,	21	50
" " " Santé,	49	06
Drainage,	429	53
Ponts St. Maurice,	210	65
Traverses,	18,169	17
Quai sous Contrôle,	51	05
Pavage des Quai,	56	02
Carre Champlain,	72	80
Carre Le Platon,	17	39
Carre St. Philippe,	3	75
Station de Police et du Feu,	-	30
<b>Total Reporté</b>	<b>20,418</b>	<b>87</b>

Tundi, le 30 juillet 1906.

	Report	\$ 20,418 87
Papeterie et Impressions,		3 —
Assurances des Propriétés de la Corporation,		35 25
Billets Payables,		263,523 50
Intérêt et Commission,		1,485 19
Taxes Municipales,		4 70
Dépenses Contingentes,		454 20
Salaires,		299 15
Divers Comptes,		1,297 98
		<hr/>
	\$	284,521 84

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. A. Drolet, Préd.,  
 N. Lamy,  
 Ars. Gélinas,  
 A. A. Verrette,  
 P. J. Héroux.

Proposé par Mr. Page,  
 Secondé par Mr. Sévigny,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

1<sup>ère</sup> Motion  
 Rapport de  
 l'Avocat de la Corporation,  
 sur compte de J. A. Borneau, Oct.

Rapport:  
 Messieurs:  
 Vous me demandez si la ville  
 est tenue de payer le compte de Maître J. A. Borneau,  
 au montant de \$284.98 en date du 12 juillet 1906, et  
 produit devant vous le 27 du même mois.  
 D'après les documents se rapportant  
 à cette question, qui m'ont été transmis par votre  
 secrétaire, je constate: Qu'au mois de novembre 1905,  
 l'association des bouchers de Trois-Rivières, par son  
 président M. Philippe Levasseur, demanda et obtint  
 de votre conseil, la permission de poursuivre au nom  
 de la Corporation certaines personnes qu'elle alléguait en-  
 freindre les règlements de la cité.

Je

Lundi, le 30 juillet 1906.

363

Je trouve nulle part dans les délibérations de votre conseil, que Maître J. A. Comeau ait été chargé par vous ou vos officiers, de représenter la ville dans ces poursuites intentées par l'association des bouchers de Trois-Rivières, au nom de la corporation, et qui font le sujet du compte qu'il produit.

Il n'y a aucun lien de droit entre la Cité de Trois-Rivières et Maître J. A. Comeau, et je suis d'opinion que la Cité n'est pas tenue de payer ce compte.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs

Votre tout dévoué

(Signé) Jacques Bureau

Avocat de la Corporation.

Trois-Rivières, 30 juillet 1906.

Rapport:

J'ai l'honneur de vous faire rapport, que conformément à ce que j'ai toujours fait, je dois vous dire que les abattoirs n'ont pas encore de drainage.

Et il n'y a plus de glace dans la glacière. Et les remises qui abritent les animaux en attendant d'être abattus, n'ont point de pontages. Et bien d'autres choses laissent à désirer.

Respectueusement soumis,

(Signé) E. Peardale,

Inspecteur-Sanitaire.

Trois-Rivières, 30 juillet 1906.

Référé à l'Avocat de la Corporation avec instruction de poursuivre immédiatement si la Corporation en a le droit.

Rapport:

Les soussignés ont l'honneur de vous faire le rapport suivant:

Dans le cours du mois de Juin dernier, le conseil de la Cité de Trois-Rivières recevait une lettre de la compagnie appelée The Hudson Bay Knitting Coy., lui demandant s'il n'y aurait pas possibilité pour

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Rapport d'un  
Comité Spécial sur la Manu-  
facture Hudson Bay Knitting  
Coy.

Lundi, le 30 juillet 1906.

pour elle de s'entendre avec la ville de Trois-Rivières, pour y établir et y transporter sa manufacture de Montréal.

Prenant action sur cette lettre, à l'une de ses séances du même mois, le Conseil a exprimé le désir d'envoyer sur les lieux un certain nombre de ses membres pour visiter l'établissement de la compagnie et faire rapport, et cela avant de prendre toutes décisions quelconques sur la demande.

Conformément à ce désir, nous nous sommes dans les jours suivants, nous les soussignés, transportés sur les lieux et avons visité très-minutieusement l'établissement que la dite compagnie y possède.

Il nous fait plaisir d'avoir à vous déclarer que nous avons même été surpris de l'étendue des opérations de cette compagnie, du nombre d'ouvriers qu'elle y emploie, du montant de gages qu'elle doit payer, et du montant considérable d'affaires qui doit s'y transiger.

Il ne nous appartient pas maintenant d'entrer dans les détails de la chose, mais purement et simplement de vous déclarer et de vous demander surtout à reprendre aucune décision quelconque avant d'avoir eu l'occasion de rencontrer les intéressés de la compagnie, de causer avec eux et de connaître ce qu'ils auraient l'intention de faire dans le cas où ils viendraient s'établir ici.

De plus, nous comprenons ou plutôt nous avons compris d'après notre entrevue avec eux, que ces Messieurs exigeraient de la Corporation, certains sacrifices.

En conséquence, nous suggérons donc que ce Conseil prenne l'initiative et qu'il invite les intéressés de cette compagnie à venir le rencontrer, à une date qui lui sera favorable après le 1<sup>er</sup> septembre prochain, pour connaître d'eux ce qu'ils ont l'intention de faire dans le cas où ils viendraient ici, et aussi ce qu'ils pourraient exiger de nous.

Encore une fois, nous croyons que l'intérêt de la ville exige que nous prenions cette démarche avant de ne rien décider, et nous espérons que

votre

Sundi, le 30 juillet 1906.

notre Conseil adoptera en cela notre manière de voir.

(Signé) Chs. Pagé,  
L. G. Duplessis,  
P. A. Verrette,  
M. Lafontaine,  
P. Héroux,  
P. A. Drolet.

Trois-Rivières, 30 juillet 1906.

Ordre donné au secrétaire d'écrire.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 142, Règlement concernant les traverses et les Ponts St. Maurice" soit lu, passé et adopté.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 142.

— Chapitre 142. —  
Règlement concernant les  
Traverses et les Ponts St. Maurice.

Chapitre CXLI.

Règlement pour amender le chapitre 103 des règlements de ce Conseil, concernant les Ponts St. Maurice et pour y ajouter de nouvelles clauses concernant les bateaux traversiers, etc.

Il est ordonné et statué, et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le présent règlement sera connu et désigné sous le titre suivant: "Règlement concernant les traverses et les Ponts St. Maurice".

Sec. 2. — Les mots Comité des Chemins, partout où ils se trouvent mentionnés dans le règlement par le présent amendé, seront remplacés par les suivants: "Comité des Traverses et des Ponts St. Maurice".

Sec. 3. — Les traverses par bateaux ou autres embarcations sur le fleuve St. Laurent et la rivière St. Maurice dans les limites de la Cité des Trois-Rivières seront sous le contrôle du Comité des Traverses et des Ponts St. Maurice.

Sec. 4. — Des traverses régulières entre la Cité des Trois-Rivières et la Paroisse Ste. Angèle de Laval seront tenues tant en hiver qu'en été, et cela, conformément aux tableaux ci-joints réglant les heures et les tarifs, des charges des dites traverses.

Sec. 5. — Deux copies du Tarif des tarifs et du tableau des

# Lundi, le 30 juillet 1906.

des heures des dites traverses, certifiées par le Secrétaire-Trésorier de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, devront être encadrées proprement et protégées par une vitre, et tenues constamment affichées une à l'avant et l'autre à l'arrière des bateaux, à des endroits apparents de manière à être vues facilement des passagers qui voudront en prendre connaissance.

## Tarif des Charges.

Pour transport des personnes et marchandises, etc., entre la Cité des Trois-Rivières et Ste. Angèle de Laval.

	Été.	Hiver.
Chaque personne au-dessus de 12 ans, aller et retour le même jour	.10¢	.25¢
" " au-dessous de 12 ans " " " " " "	.05¢	.15¢
Un mouton	.05¢	.05¢
Un cochon mort	.10¢	.10¢
Un veau	.10¢	.10¢
Un quart d'huile de charbon	.15¢	.20¢
Un coffre ordinaire de viande	.10¢	.10¢
Une tonne de mélasse	.50¢	.75¢
Une bête à cornes	.25¢	.50¢
Un cheval	.25¢	.50¢
Une voiture chargée de 1,000 livres avec son conducteur	.25¢	.50¢
Une voiture double chargée de 2,000 livres avec son conducteur	.50¢	1.00
Un panier, un coffre, ou une boîte de fruits ou légumes ne dépassant pas 50 livres	5¢	

Les voitures contenant un poids plus élevé que celui ci-dessus mentionné seront chargées au prix de 3 1/2 ¢ en été et 5 ¢ en hiver par cent livres additionnelles, et lorsqu'un coffre de viande contiendra plus de trois cents livres, il sera payé 3 1/2 centins pour chaque cent livres additionnelles.

## Heures des Traverses du Vapeur Glacial.

Sous les jours Dimanches exceptés.

Départ des Trois-Rivières	Été.		Hiver.
	Lundi, mercredi et Vendredi.	Mardi, jeudi et Samedi.	
" " " "	6.45 a.m.	6.30 a.m.	6.30 a.m.
" " " "	8.15 " "	8.15 " "	8. " "
" " " "	9.30 " "	9.30 " "	9.30 " "



# Lundi, le 30 juillet 1906.

	Été.		Hiver.
	Lundi, mercredi et vendredi.	Mardi, jeudi et samedi.	
Départ des Trois-Rivières	11.15 A.M.	11.15 A.M.	11.15 A.M.
" " " "	12.30 P.M.	12.30 P.M.	12.30 P.M.
" " " "	2.15 P.M.	2.15 P.M.	2.15 P.M.
" " " "	3.30 P.M.	3.30 P.M.	3.40 P.M.
" " " "	4.40 P.M.	4.40 P.M.	5. P.M.
" " " "	5.45 P.M.	5.45 P.M.	
" " " "	7. P.M.	7. P.M.	
Départ de Ste. Angèle	6. A.M.	5.30 A.M.	7. A.M.
" " " "	7.30 A.M.	7.30 A.M.	8.30 A.M.
" " " "	8.40 A.M.	8.40 A.M.	10.20 A.M.
" " " "	10.20 A.M.	10.20 A.M.	12. P.M.
" " " "	12. P.M.	12. P.M.	1.30 P.M.
" " " "	1.30 P.M.	1.30 P.M.	3. P.M.
" " " "	3. P.M.	3. P.M.	4.15 P.M.
" " " "	4.10 P.M.	4.10 P.M.	5.20 P.M.
" " " "	5.10 P.M.	5.10 P.M.	
" " " "	6.30 P.M.	6.30 P.M.	

De plus, il se fera une traverse tous les Dimanches matin, en quittant à sept heures, le quai aux Trois-Rivières pour se rendre à Ste. Angèle; et le Dimanche après-midi, le même service que les autres jours de la semaine se fera.

Les heures des traverses pourront être changées par le Comité des Traverses et des Ponts chaque fois que le besoin se fera sentir.

Sec. 6.— Toutes les autres dispositions du dit Chapitre sont trois des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements de ce Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 7.— Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé

# Lundi, le 30 juillet 1906.

3<sup>e</sup> Motion  
 Pour changer les mots "Three Rivers" en "Trois-Rivières", à la Gare du C.P.R.

Proposé par Mr. Page,  
 Secondé par Mr. Drolet,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit chargé de demander aux autorités du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, de vouloir bien remplacer les mots "Three-Rivers" sur leur Gare en cette Cité, par les mots "Trois-Rivières".

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
 Pour le Eau de Mr. Thomas Bournival.

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Drolet,

Que l'usage de l'eau de l'Aqueduc pour faire fonctionner l'élevateur en usage dans le magasin de Mr. Thomas Bournival soit accordé au dit Mr. Bournival pour le prix de trente piastres l'an, et cela, suivant le bon vouloir de ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
 Taille des arbres.

Proposé par Mr. Page,  
 Secondé par Mr. Lamy,

Que lorsque des travaux d'arboriculture seront requis pour le compte de la Corporation de cette Cité, Mr. Alexis De Beaujour soit employé par l'Inspecteur-de-Ville, avec un salaire de deux piastres par jour.

Adoptée sur division, de neuf pour et un contre, savoir:

Pour:

M. M. Drolet,

Duplessis,

Farmer,

Gélinas,

McÉroup,

Lafontaine,

Lamy,

Page,

Sévigny,

Contre:

Mr. Verrette.

6<sup>e</sup> Motion  
 Vente de terrain à Mr. Charles Page.

Proposé par Mr. Duplessis,  
 Secondé par Mr. Gélinas,

Que son Honneur le Maire soit autorisé

Lundi, le 30 juillet 1906.

à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Charles Pagé, d'un emplacement situé sur le côté Sud-Ouest de la rue Gervais en cette Cité, pour le prix et somme de quarante-neuf piastres, et cela, suivant acte préparé par L. P. Mercier, Esc., W. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr. Charles Pagé.

Proposé par Mr. Héroux,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Charles Pagé, et cession par ce dernier à Mr. Tancrède Brouillet, d'un emplacement situé sur le côté Nord-Est de la rue Gervais en cette Cité, pour le prix et somme de vingt-deux piastres, et cela, suivant acte préparé par L. P. Mercier, Esc., W. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr. Désiré Béland.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Désiré Béland, d'un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue Gervais en cette Cité, pour le prix et somme de vingt-six piastres, et cela, suivant acte préparé par Alcide Lebrun, Esc., W. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre 15 des règlements du dit Conseil intitulé: "Règlement concernant les charretiers" soit amendé quant à ce qui concerne le tarif des charretiers.

En Conseil, ce 30 juillet 1906.  
(Signé) W. Lamy.

Lamy

Lundi, le 30 Juillet 1906.

Peinture des Ponts  
St. Maurice à la journée.

Sur proposition verbale de Mr. l'Échevin  
Pagé, il est décidé par un vote de cinq pour et quatre  
contre, de faire peindre les Ponts St. Maurice à la journée,  
savoir:

Pour:	Contre:
Mr. Duplessis,	Mr. Drolet,
Gélinas,	Farmer,
Lafontaine,	Wéroux,
Lamy,	Verette.
Pagé,	

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize  
d'Août prochain, à sept heures et demie du soir.

*E. Thibault*  
Sec. Trés.

Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 4 Août 1906.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Lundi, le six Août courant (1906), à sept heures et demie  
du soir, pour affaires concernant l'ouverture de la rue  
Gervais jusqu'à la rue St. Philippe.

(Signé) A. S. Pourigny,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
6 Août 1906.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le sixième  
jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire Suppléant A. F. Farmer,

Messieurs

Lundi, le 6 Août 1906.

Messieurs les Echevins P. A. Drolet,  
 G. G. Duplessis,  
 J. G. Fortin,  
 Mrs. Gélinas,  
 J. E. Hamel,  
 Mr. Lafontaine,  
 W. Lamy,  
 Chs. Pagé,  
 A. Sévigny,  
 P. A. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion  
 " " Motion  
 Echange de terrain avec  
 Dlle<sup>s</sup> Giroux, pour le prolongement de la rue Gervais.

Proposé par Mr. Gélinas,  
 Secondé par Mr. Lafontaine,

Que l'emplacement de Demoiselles Giroux, situé sur le côté nord-ouest de la rue St. Philippe et portant le N<sup>o</sup> H 18 du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières nécessaire au prolongement de la rue Gervais soit échangé avec l'emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue Gervais et portant le N<sup>o</sup> H 6 du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, et que la somme de sept cent cinquante piastres soit payée en plus aux dites Demoiselles Giroux pour la plus value de leur propriété. Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte à cet effet dans lequel il sera stipulé que la maison actuellement sur l'emplacement N<sup>o</sup> H 18 devra être enlevée par les dites Demoiselles Giroux d'ici à trente jours.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
 Vente de terrain par les  
 H<sup>rs</sup> Ed<sup>rd</sup> Badaoup, pour le prolongement de la rue Gervais.

Proposé par Mr. Gélinas,  
 Secondé par Mr. Sévigny,

Que l'emplacement des Héritiers Edouard Badaoup situé sur le côté nord-ouest de la rue St. Philippe et portant le N<sup>o</sup> H 19 du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, nécessaire au prolongement de la rue Gervais en cette Cité soit acheté au prix de trois cents piastres et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte à cet effet.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Ch. Sévigny

Secr. Trés.

Maire Suppléant.

Lundi, le 13 Août 1906.

Assemblée Régulière.  
13 Août 1906.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire Suppléant	A. A. Armer,
Messieurs les Echevins	P. A. Drolet,
	O. G. Duplessis,
	J. Fr. Fortin,
	E. G. Gélinas,
	P. J. Héroux,
	M. Lafontaine,
	W. Lamy,
	P. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Dominique Pleau.  
Requête de Mr. Dominique Pleau, demandant que la Corne-Fontaine située en face de sa propriété, sur la rue St. Roch, soit mise de niveau avec le trottoir.

Accordée.

Requête de Mr. F. P. Michelin.  
Requête de Mr. F. P. Michelin, demandant que le montant de cinq piastres qui lui est chargé pour pâturage d'une vache soit déduit de son compte.

Requête de Dame Veuve Isidore St. Arnaud.  
Requête de Dame Veuve Isidore St. Arnaud, demandant la remise du montant qu'elle doit pour Taxes.

Accordée.

Requête de l'Association Agricole des Trois-Rivières.  
Requête de l'Association Agricole du District des Trois-Rivières, demandant au Conseil de permettre qu'une licence pour la vente de liqueurs enivrantes lui soit accordée pour le temps de la tenue de l'Exposition en cette Cité, du 20 au 25 d'Août courant.

Accordée sur division de sept pour et un contre, savoir:  
Pour: M. M. Drolet, Duplessis, Fortin, Gélinas, Héroux, Lafontaine, Verrette,  
Contre: Mr. Lamy.

Requête



Lundi, le 13 Août 1906.

- Requête de Mr. Alphonse Brenette. Requête de Mr. Alphonse Brenette, demandant d'être nommé ingénieur du vapeur "Glacial", dans le cas où cette position deviendrait vacante.  
Référé au Comité des Traverses et Ponts.
- Requête de Mr. Joseph Pagé. Requête de Mr. Joseph Pagé, demandant la pose d'un puisard dans la rue St. Martin.  
Accordée.
- Requête de Dame Ludger St. Louis. Requête de Dame Ludger St. Louis, demandant la remise du montant de taxes dues par son mari.  
Référé au Comité des Finances.
- Requête de Mr. Ls. Dussault & al. Requête de Mr. Louis Dussault et autres, demandant la pose d'une lampe électrique arc, au coin des rues Volontaire et St. Olivier, et le transfert de la petite lampe de cet endroit, à la partie de la rue Volontaire comprise entre les rues Royale et St. Olivier.  
Référé au Comité d'Éclairage.
- Requête de Mr. Joseph Champoux & al. Requête de Mr. Joseph Champoux et autres, demandant la pose d'une lumière électrique arc au coin des rues St. François-Xavier et St. Séverin.  
Référé au Comité d'Éclairage.
- Requête de Mr. William Ritchie. Requête de Mr. William Ritchie, demandant que la rue de l'Hôpital soit arrosée.  
Référé au Comité des Chemins.
- Lettre de la Hudson Bay Knitting Co. Une lettre de la Hudson Bay Knitting Company, concernant l'établissement d'une manufacture en cette Cité.
- Lettre de Mr. Omer Morin. Une lettre de Mr. Omer Morin, se plaignant de l'état sanitaire de certaines propriétés situées sur le Chemin St. Marguerite.  
Référé au Comité de Santé.
- Lettre de Mr. J. W. Skelding. Une lettre de Mr. J. W. Skelding, se plaignant de la mauvaise qualité de l'eau de l'Aqueduc qui lui est fournie.  
Référé au Comité Général.

Rapport:

# Lundi, le 13 Août 1906.

Comité des Finances.

Rapport du

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc,	(Construction)	62	04
" " Do.	(Ent. & Répt.)	63	50
" des Chemins,		92	69
" " Marchés,		88	10
" du Feu,		49	06
" de l' Hôtel-de-Ville,		9	31
" " la Police,		232	70
" " Santé,		2	25
Drainage,		141	95
Ponts St. Maurice,		10	50
Traverses,		465	60
Qués sous Contrôle,		"	47
Cavage des Qués,		120	56
Carré Champlain,		29	58
Carré Le Platon,		4	13
Carré St. Philippe,		9	94
Station de Police et du Feu,		1	43
Papeterie et Impressions,		"	50
Assurances des Propriétés de la Corporation,		102	"
Billets Payables,		30,500	"
Intérêt et Commission,		157	38
Papes Municipales,		3	"
Dépenses Contingentes,		65	40
Divers Comptes,		627	36
		<b>32,839</b>	<b>45</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. O. Drolet, Présdt,  
 W. Lamy,  
 Mrs. Gélinas,

P. O.

Sundi, le 13 Août 1906.

375

F. V. Verrette,  
P. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Lafontaine,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
Mm. F. V. Verrette & P. Arel.  
— Réparations au vapeur  
"Bourgeois".

Rapport:

Nous, soussignés, nommés par Votre Conseil pour  
voir et ordonner les travaux de réparations nécessaires à la coque  
du vapeur "Bourgeois", actuellement à Sorel, dans le chantier  
de Mr. George Manseau, avons l'honneur de vous faire le  
rapport suivant:

Nous nous sommes rendus au chantier de Mr.  
George Manseau, à Sorel, vendredi matin, le 3 Août courant,  
et nous avons constaté que le vapeur "Bourgeois" était monté  
en travers sur la glissoire, en bonne position pour être examiné,  
chose que nous avons faite minutieusement. Nous avons trouvé  
le bois de la coque du bâtiment bien sain et en bon ordre  
à part quelques petits éclats enlevés qui pourraient être rem-  
placés facilement avec la valeur d'un madrier. Nous avons  
trouvé le calfatage en très mauvais état et avons décidé et  
ordonné à Mr. Manseau de le faire en neuf ainsi que le  
peinturage de la coque. Ces travaux de réparations coûteront  
les sommes suivantes: \$2.<sup>00</sup> par chaque jour de travail pour  
l'usage de la glissoire et \$2.<sup>00</sup> par jour pour chaque homme  
qui y travaillera. Ordre a été donné à Messieurs Cyrille  
Labelle & Cie. de fournir la ferronnerie nécessaire aux répa-  
rations et d'en envoyer le compte à la Corporation.

Respectueusement soumis,  
(Signé) F. V. Verrette,  
Pierre Arel.

Trois-Rivières, 6 Août 1906.

Accordé.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville,  
concernant certaines réparations à faire à l'ancienne  
maison

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lundi, le 13 Août 1906.

maison du Gardien des Ponts St. Maurice.

Référé au Surintendant, pour rapport quant aux frais et dépense des réparations.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant la réparation nécessaire du chemin entre les deux ponts, dans l'Île St. Christophe.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Juillet dernier.

Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité pour le mois de Juillet dernier.

Avis de poursuite de Mr. Onésime Pronovost.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis de poursuite, de la part de Mr. Onésime Pronovost, pour dommages qu'il prétend avoir été causés à sa propriété, N<sup>o</sup> 31 Rue St. Prosper, par l'eau des pluies, le quatre Clôt courant.

Référé au Comité Général.

2<sup>e</sup> Motion  
Pavage des Rues.

Proposé par Mr. Verrette,  
secondé par Mr. Duplessis,

Que Mr. l'Inspecteur de Ville soit autorisé de se procurer, à l'avenir, des propriétaires sur le parcours des rues où il sera fait du macadam un écrit par lequel ils ne se prévaudront pas des dommages qui pourraient leur être causés par ces travaux de macadamisage.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à Mr. Johnny Girard.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Drolet,

Que la somme de sept piastres et cinquantes-six centins ( $7.56_{100}$ ) soit déduite du compte de taxes municipales de Mr. Johnny Girard, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

Le

Sundi, le 13 Août 1906.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Sundi, le vingt-sept d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

*Th. Desautels*  
Sec. Prés.

*F. S. Pourigny*  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 16 Août 1906.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Vendredi, le dix-sept d'Août courant (1906), à sept heures et demie du soir, concernant le pont de la rue Le Jeune.

(Signé) *F. S. Pourigny*,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
17 Août 1906.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le dix-septième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire *F. S. Pourigny*,  
Messieurs les Echevins *O. A. Drolet*,  
*L. G. Duplessis*,  
*A. A. Farmer*,  
*J. L. Fortin*,  
*Mrs. Gélinas*,  
*J. B. Hamel*,  
*P. J. Héroux*,  
*M. Lafontaine*,  
*N. Lamy*,  
*Chs. Page*,  
*R. W. Verrette*.

Proposé

Vendredi, le 17 Août 1906.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pont du C. P. R. sur  
la rue St-Jean.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que dans le cas où la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique construirait à ses frais et dépens un pont en fer avec piliers et culées en pierre pour remplacer leur pont actuel au-dessus de leur voie ferrée sur la rue St-Jean et l'entretenir à perpétuité le quel pont en fer devra être d'une longueur et hauteur suffisante pour permettre de continuer la rue St-Marie en dessous du dit pont, ce Conseil s'engage d'entretenir la côte sud conduisant au dit pont et s'engage à fermer la rue Plaisante à l'intersection nord de la rue St-Marie.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Th. Desaulniers  
Sec. Trés.

F. S. Laurigny  
Maire.

Assemblée Régulière.  
17 Août 1906.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire A. S. Laurigny,  
Messieurs les Echevins C. A. Drolet,  
O. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
J. B. Hamel,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,



Lundi, le 27 Août 1906.

379

N. Lamy,  
Chs. Page,  
F. W. Verrette.

Requête de  
Mr. J. H. Ricard & all.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. J. H. Ricard et autres,  
demandant de faire cesser l'obstruction par les voitures  
des commerçants de glace, en avant de leurs magasins  
du Marché-aux-Denrées.

Ordre à être donné au Chef de Police de remédier  
à ce différent et à le régler.

Requête de  
Mr. Aldoric Carignan & all.

Requête de Mr. Aldoric Carignan et autres,  
demandant que les pistes pour bicycles soient  
mises en bon état.

Accordée quant aux réparations.

Requête de  
Mr. L. E. Dupresne & all.

Requête de Mr. L. E. Dupresne et autres,  
demandant de faire cesser les inconvénients et les  
dommages occasionnés à leurs propriétés, par la fumée  
et la suie provenant des cheminées des manufactures.

Ordre est donné à l'Inspecteur d'avertir les pro-  
priétaires intéressés et faire rapport.

Lettre de la  
Société des Abattoirs des Trois-Rivières.

Que une lettre de la Compagnie des Abattoirs  
des Trois-Rivières, demandant qu'il lui soit accordé  
une entrevue avec le Conseil, avant de défendre à  
une action instituée contre elle, afin de donner certaines  
explications au sujet de la tenue des abattoirs.

Accordées.

Lettre de  
Mr. P. G. Hawthorn.

Que une lettre de Mr. P. G. Hawthorn,  
donnant avis au Conseil que, le vingt-cinq d'Août  
courant, il demandera que le prêt de cinq mille  
piastres qui lui est accordé en vertu du Règlement  
Chapitre 141, lui soit fait.

Lettre de  
Mr. James Osborne, Surintendant  
Général, C.P.R.

Que une lettre de Mr. James Osborne,  
Surintendant Général de la Division Est de la  
Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien,  
concernant le pont de la rue Le Jeune, le prolongement  
de la rue St. Marie et la fermeture de la rue Plaisance.

Que

Lundi, le 27 Août 1906.

Lettre du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que Messieurs Ovide Turcotte et Ursisse Morinville, de Champlain, ont fait trotter leurs chevaux sur le Grand Pont St. Maurice, le dix-huit d'Août courant.

Autorisation donnée au Secrétaire-Trésorier de leur écrire réclamant pénalité de cinq piastres.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Alouedue, (Construction)	60	56
" " Do. (Ent. & Répt.)	173	55
" des Chemins,	1,202	90
" " Marchés,	75	22
" du Feu,	10	50
" de l'Hôtel-de-Ville,	330	67
" " la Police,	436	69
" " " Communes,	20	—
" " " Santé,	41	66
Drainage,	42	82
Ponts St. Maurice,	213	56
Traverses,	482	06
Rues sous Contrôle,	19	75
Cavage des Rues,	12	35
Carré Le Platon,	2	50
Carré St. Philippe,	23	—
Papeterie et Impressions,	5	48
Billets Payables,	2,802	350
Intérêt et Commission,	1,196	70
Dépenses Contingentes,	41	91
Salaires,	299	15
Divers Comptes,	666	29
	<b>2,333</b>	<b>380 82</b>

Respectueusement

Lundi, le 27 Août 1906.

381

Respectueusement soumis,  
(Signé) P. A. Brolet, Pr<sup>s</sup>id<sup>t</sup>,  
A. A. Verrette,  
O. J. Héroux,  
Mrs. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Lafontaine,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Secrétaire-Trésorier.

Lu un rapport du Secrétaire-Trésorier, con-  
cernant le nombre de personnes employées et le montant  
des salaires payés, à la manufacture de haches et outils  
de Mr. A. G. Hawthorn, depuis sa mise en opération.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
informant le Conseil que la manufacture de haches  
et outils de Mr. A. G. Hawthorn a été recouverte en neuf,  
selon une des conditions d'un règlement concernant cette  
manufacture, passé le vingt-huit Mai mil neuf cent six.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
concernant les réparations à faire à l'ancienne mai-  
son du Gardien des Ponts St. Maurice.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
informant le Conseil que la pose d'une dizaine  
de nouveaux puisards serait très-nécessaire pour  
le drainage de diverses rues.

Accordé et ordre est donné au Surintendant  
de faire de suite la pose de ces puisards.

Déclaration de  
Mr. J. A. Belland & al., re  
pavage, rue St. Prosper.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une  
déclaration de Mr. J. A. Belland et autres, infor-  
mant le Conseil, qu'ils ne réclameront de la Corpora-  
tion aucun dommages occasionnés par les travaux de  
pavage de la rue St. Prosper.

Déclaration de  
Mr. O. Fleury & al., re  
pavage, rue Champlou.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une  
déclaration de Mr. O. Fleury et autres, infor-  
mant le Conseil, qu'ils ne réclameront de la Corporation  
aucun

Lundi, le 27 Août 1906.

2<sup>e</sup> Motion  
Transport des malles entre  
Trois-Rivières et Ste. Angèle de Laval

aucun dommage occasionnés par les travaux de  
parage de la rue Champflour.

Proposé par Mr. Duplessis,

Secondé par Mr. Héroux,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières un contrat avec la Grand Trunk Railway  
Company of Canada pour le transport des malles de  
Sa Majesté entre la Cité des Trois-Rivières et la gare  
de la dite compagnie à Ste. Angèle de Laval et retour,  
et cela, aux prix et conditions mentionnés à l'acte qui  
vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 143.

Proposé par Mr. Lamy,

Secondé par Mr. Drolet,

Que le projet de règlement intitulé:  
"Chapitre 143 Règlement pour amender le Chapitre  
15 des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement  
concernant les Charretiers" soit lu, passé et adopté.

Chapitre CXLIII.

— Chapitre 143. —  
Règlement concernant les  
charretiers amendés.

Règlement pour amender le Chapitre 15 des règlements  
de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les  
charretiers".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-  
Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section cinq du règlement par le présent  
amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée  
par la suivante:

"5. Les prix ou charges des courses, en cette Cité, que  
devront demander et recevoir, en paiement, tout propriétaire,  
cocher, conducteur ou autres personnes ayant la charge  
d'aucune voiture de louage, seront comme suit:

Paris

# Lundi, le 27 Août 1906.

## Tarif des voitures de louage.

Voitures à deux ou quatre roues tirées par un seul cheval.				Voitures à quatre roues tirées par deux chevaux.				Temps alloué.
Pour 2 personnes.		Pour 3 ou 4 personnes.		Pour 1 ou 2 personnes.		Pour 3 ou 4 personnes.		
₣	¢	₣	¢	₣	¢	₣	¢	
	25		50		50		75	15 minutes.
	35		60		75		1 00	1 demi-heure.
	50		75	1 25		1 50		1 heure.
	25		35		60		75	Pour chaque demi-heure en sus.

Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du dit chapitre quinze des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements de ce Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Drolet,

Que les taxes de péage ou droits de passage sur les Ponts St. Maurice soient déduits de dix centins par chaque voiture lorsqu'elle servira au transport du bois de chauffage, du bois de sciage ou du fumier, et cela, suivant les dispositions du règlement passé le quinze Octobre mil neuf cent en pour amender le chapitre vingt-deux des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Ponts St. Maurice."

Adoptée.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Groux,

Que Mr. Louis Philippe Bellefeuille soit

4<sup>e</sup> Motion  
Ponts St. Maurice —  
Taux de péage.

5<sup>e</sup> Motion  
Traverse — Collections de  
fret par Mr. L. P. Bellefeuille.

Lundi, le 27 Août 1906.

soit autorisé à collecter de la Compagnie du Chemin de Fer Le Grand Tronc les sommes dues à la Corporation de cette Cité pour transport de marchandises &c. de même que celles qui deviendront dues à l'avenir et à en donner quittance, et aussi à signer tous écrits ou documents y relatifs ou s'y rapportant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à accepter et signer un acte d'obligation par Thomas Goulding Hawthorn à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour prêt de cinq mille piastres (\$5,000<sup>00</sup>), et cela, suivant acte préparé par Pierre Léger Hubert, Escr., V. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée sur division de neuf pour et un contre, savoir:

Pour:

Mo. Mo. Drolet,  
Duplessis,  
Martin,  
Gélinas,  
Camel,  
Méroux,  
Lafontaine,  
Pagé,  
Verrette,

Contre:

Mr. Lamy.

Proposé par Mr. Camel,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que les propriétaires de terrains situés sur le côté Nord-Est de la rue Hertel depuis la propriété de Mr. Edouard Gélinas jusqu'à la rue St. Charles en cette Cité soient notifiés d'avoir à faire un trottoir de première classe, d'hui à huit jours, au front de leur dite propriété.

Adoptée.

Proposé

6<sup>e</sup> Motion

Prêt de \$5,000.00 à  
Mr. T. G. Hawthorn.

7<sup>e</sup> Motion

Nouveaux trottoirs sur  
la rue Hertel.



Lundi, le 27 Août 1906.

385

8<sup>e</sup> Motion  
Pose des tuyaux de l'Aqueduc,  
duc, rue Gervais.

Proposé par Mr. Hamel,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que les tuyaux de l'Aqueduc soient  
posés sur cette partie de la rue Gervais comprise entre les  
rues Royale et St. Philippe, ce tuyau devant avoir un dia-  
mètre de six pouces.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix  
de Septembre prochain, à sept heures et demie du soir.

G. Hécaulmier  
Sec. - Prés.

F. S. Pourigny  
Maire

Assemblée Régulière.  
10 Septembre 1906.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le dixième jour de Septembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire F. S. Pourigny,  
Messieurs les Echevins O. W. Drolet,  
O. G. Duplessis,  
J. E. Fortin,  
M. Gélinas,  
J. E. Hamel,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page.

Requête de  
Mr. Joseph Cloutier.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Joseph Cloutier, demandant  
que la taxe sur foyer qui lui est chargée soit déduite  
de son compte, ou qu'il est devenu propriétaire de la  
maison qu'il occupe, sur la rue St. Marie, dans le cours  
du mois d'Avril dernier.

Requête

Lundi, le 10 Septembre 1906.

Requête de  
D<sup>me</sup> G. Vekeman.

Requête de Madame G. Vekeman,  
demandant au Conseil de faire remise à  
son mari du montant qu'il doit pour taxes.

Requête de  
D<sup>lle</sup> Flora Lambert.

Requête de Demoiselle Flora Lambert,  
demandant qu'il lui soit fait remise du montant  
qu'elle doit pour taxes, et cela, pour cause de  
pauvreté.

Accordées.

Lettre de la  
Société des Abbatoirs des  
Trois-Rivières.

Lue une lettre de la Compagnie des Abbatoirs  
des Trois-Rivières, concernant la tenue de  
son établissement.

Lettre de  
M<sup>r</sup>. Edmond Pratte.

Lue une lettre de M<sup>r</sup>. Edmond Pratte,  
reclamant la somme de quatre piastres et soixante-  
et-quinze centins (\$4.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>), pour dommages qu'il dit  
avoir été causés à la couverture de sa voiture par  
des branches d'arbres, sur la rue St<sup>e</sup> Elizabeth, le  
dix-sept d'Août dernier.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
M<sup>r</sup>. Philippe Duchlos.

Lue une lettre de M<sup>r</sup>. Philippe Duchlos,  
Inspecteur de bateaux-à-vapeur, concernant  
le vapeur "Bourgeois."

Lettre de la  
Société du Chemin de Fer de la Vallée  
du St-Maurice.

Lue une lettre de la Compagnie du Chemin de Fer  
de la Vallée du St-Maurice, concernant la construc-  
tion d'un pont en fer, au-dessus de la voie ferrée  
sur la rue Le Jeune, et la fermeture de la rue  
Plaisante à l'intersection Nord de la rue St<sup>e</sup> Marie.

Lettre de la  
Imperial Oil Co.

Lue une lettre de la "Imperial Oil Company",  
demandant que la taxe sur machineries soit  
déduite de son compte, ou qu'elle n'a pas de  
machineries en cette cité.

Lettre du  
Gardien des Ponts St-Maurice.

Lue une lettre du Gardien des Ponts  
St-Maurice, informant le Conseil que Monsieur  
George St-Pierre, fils d'Onésime, du Cap de la Ma-  
deleine, a fait trotter son cheval sur le Grand Pont St-Maurice,  
le trent et un d'Août dernier.

Ordre donné au secrétaire-Trésorier de réclamer amende.

Lue

Lundi, le 10 septembre 1906.

Mr. John Ryan, Jnr.  
Lettre de

Comité des Finances.  
Rapport de

Une lettre, de Mr. John Ryan, Jnr.,  
offrant la somme de vingt piastres (\$20.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), pour un  
lot de vieux fer provenant des anciens Ponts St. Maurice.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	263	74
" " Do. (Ent. & Répt.)	31	37
" des Chemins,	66	70
" " Marchés,	16	26
" du Feu,	26	95
" de l'Éclairage,	23	37
" " l'Hôtel-de-Ville,	9	66
" " la Police,	31	50
Drainages,	44	25
Ponts St. Maurice,	622	01
Traverses,	544	45
Quai sous Contrôle,	—	03
Cavage des Quai,	111	42
Carré Champlain,	11	01
Carré Le Platon,	1	26
Carré St. Philippe,	7	35
Assurances des Propriétés de la Corporation,	61	25
Frais Légaux,	5	—
Billets Payables,	16,350	—
Intérêt et Commission,	458	48
Dépenses Contingentes, 5,096. <sup>00</sup>	5,005	50
Divers Comptes,	436	02
	<b>24,427</b>	<b>58</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) P. O. Drolet, Préd.,  
P. J. Héroux,

W.

Lundi, le 10 septembre 1906.

1<sup>ère</sup> Motion

W. Lamy,  
Prs. Gélinas.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
concernant les cheminées des manufactures  
en cette Cité.

Rapport de  
l'Avocat de la Corporation,  
concernant les Abattoirs.

Rapport:

Trois-Rivières, P. Q. 31 Août 1906.

Monsieur A. A. Farmer,  
Président du comité de santé,  
Trois-Rivières.

Cher Monsieur,

Conformément à votre demande, nous avons  
l'honneur de vous faire rapport au sujet du recours  
que la Corporation pourrait exercer, en s'appuyant sur  
la loi et les règlements d'hygiène, pour forcer la Com-  
pagnie des Abattoirs de Trois-Rivières à tenir son établisse-  
ment dans des conditions hygiéniques.

D'après les renseignements qui vous sont  
fournis, on constaterait dans cet établissement les irrégulari-  
tés suivantes:

(a) Le plancher n'est pas imperméable; il  
est en bois, et a pas été renouvelé depuis dix ans et se  
trouve imprégné de sang corrompu et de détritius;

(b) Bien qu'un égout public souterrain ait  
été conduit par la corporation à proximité de ces abattoirs,  
ils s'égouttent encore dans un fosseau ouvert et se  
sont aucunement mis en communication avec l'égout  
municipal.

(c) Les lavages y sont peu fréquents et  
effectués

389

Lundi, le 10 Septembre 1906.

effectués d'une façon insuffisante.

La loi d'hygiène publique de Québec, 1901, donne au conseil d'hygiène de la province le pouvoir de faire des règlements pour déterminer les conditions de salubrité des abattoirs (art. 9 parag. 5), et d'imposer pour toute infraction à ses règlements une amende n'excédant pas \$20<sup>00</sup> pour chaque jour et une amende additionnelle n'excédant pas \$20.00, pour chaque jour, en sus de deux, durant lesquels l'infraction se continue.

Or la condition présente des abattoirs de Trois-Rivières est contraire aux dispositions des articles 64, 65, 66 et 68 des règlements du conseil d'hygiène tels qu'approuvés suivant la loi d'hygiène (art. 11) par le lieutenant-gouverneur en conseil. D'après ces articles, en effet, le plancher d'un abattoir doit être construit de manière à être imperméable au passage du sang ou de tout autre liquide; (article 64); il doit y avoir, dans chaque abattoir, un service d'eau suffisant, et après chaque tuerie, tous les instruments et ustensiles qui ont servi à l'abattage, de même que les planchers ainsi que les murs latéraux, s'ils ont été souillés, doivent être lavés et nettoyés; (article 65); là où un abattoir est constamment en usage, on doit en faire le nettoyage une fois par vingt-quatre heures; là où on ne fait l'abattage que de temps à autre, on doit faire le nettoyage dans les vingt-quatre heures qui suivent chaque tuerie; (art. 68); un abattoir ne doit jamais s'égoutter dans un fossé ouvert. Lorsqu'il y a un égout public souterrain dans la rue sur laquelle un abattoir est construit, cet abattoir doit être mis en communication avec l'égout par le moyen d'un branchement muni d'une sorte de sûreté. (art. 66).

Pour avoir enfreint ces dispositions, la compagnie des abattoirs peut être condamnée, en vertu de l'article 40 des règlements d'hygiène, paragraphe quatrième, à deux dollars pour chaque infraction, chacun des articles 64, 65, 66 et 68 pouvant être considéré comme donnant lieu à une infraction distincte.

Le

Lundi, le 10 Septembre 1906.

Le recouvrement de ces amendes peut s'opérer au moyen d'une poursuite intentée par la corporation elle-même (art. 65 de la loi d'hygiène), et dans ce cas ces amendes lui appartiennent.

La loi fournit en outre, à l'article 48, un recours qui peut être plus efficace que celui ci-dessus indiqué.

D'après cet article, tout officier de l'autorité sanitaire municipale, ou tout officier préposé par elle à cette fin, doit visiter les boucheries, abattoirs, etc., où l'on prépare dans le but de les vendre des denrées ou aliments destinés à la nourriture de l'homme, et, s'il constate qu'ils ne sont pas tenus dans les conditions voulues par les règlements du conseil d'hygiène, il doit donner ordre, par écrit, au propriétaire ou à la personne qui est en possession d'y suspendre la préparation des denrées et aliments jusqu'à ce qu'ils soient dans les conditions voulues par ces règlements et toute contravention à cette défense rend celui qui en est trouvé coupable passible d'une amende s'élevant pas \$25.00.

Nous vous ferons observer que les règlements du conseil d'hygiène contiennent des dispositions qu'on ne trouve pas dans le règlement de la corporation de Trois-Rivières concernant les abattoirs. Ainsi les premiers exigent que le plancher des abattoirs soit imperméable, tandis que le second ne contient aucune disposition à cet égard.

Par l'article 13 de la loi d'hygiène il est déclaré: "Lorsque les règlements sanitaires municipaux sont contraires à ceux du conseil d'hygiène, ces derniers seuls sont en vigueur". Conséquemment, dans une poursuite intentée par la corporation à la Compagnie des Abattoirs en vertu de la loi et des règlements d'hygiène, la compagnie ne pourrait, pour s'exonérer de n'avoir pas de plancher imperméable, invoquer l'absence de dispositions à cet effet dans le règlement municipal.

Pareillement



Sundi, le 10 Septembre 1906.

Parcèlement la disposition suivante du règlement de la cité au sujet des abattoirs: sec. 12. - "La Compagnie des Abattoirs, qui est actuellement (9 sept. 1906) en opération, s'étant déjà conformée à la section 11 du présent règlement, elle continuera comme par le passé à être sous le contrôle de la cité, à jouir des privilèges qu'elle possède aujourd'hui, sans être obligée de se soumettre de nouveau aux trois premières sections du présent règlement". ne pourrait valablement être invoquée par la compagnie, à l'encontre de l'article 65 de la loi d'hygiène, pour prétendre qu'elle n'est pas tenue, ou les sections 1 et 12 du règlement municipal, de mettre les abattoirs en communication "avec l'égout souterrain municipal par le moyen d'un branchement muni d'une esse de sûreté".

Espérant que ces explications vous satisferont,  
nous avons l'honneur d'être,

Cher Monsieur,

Vos bien dévoués,

(Signé) Bureau & Beaudry.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Lafontaine,

Que les emplacements situés au sud-ouest de la rue Germain entre les rues Royale et St. Philippe soient vendus à l'enchère, samedi, le quinze de septembre courant, à trois heures P. M. sur les lieux, le prix de départ devant être de cent piastres; le prix d'achat devant être payé la moitié comptant et la balance sous six mois. L'acheteur devant construire sous deux ans une maison d'au moins 24 pieds carrés à quatre pieds de la rue et à quatre pieds au-dessus du sol, et payer une rente foncière annuelle de \$1.00 en sus du prix d'achat.

Adoptée.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Drolet,

Que Messieurs les Médecins J. H. Leduc,  
L. C.

2<sup>e</sup> Motion  
Vente d'emplacements  
dans la Commune.

3<sup>e</sup> Motion  
Formation du bureau  
d'hygiène local.

Lundi, le 10 Septembre 1906.

L. E. Darche et Alexandre St. Pierre et Messieurs les échevins P. A. Farmer et Napoléon Langy forment et composent le bureau d'hygiène local pour la Cité des Trois-Rivières en vertu de l'acte de la Législature de Québec 187 VII, Chap. XIX.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Thomas Bournoval

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Langy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Thomas Bournoval, un billet promissoire au montant de trois mille piastres (\$3,000), à six mois de cette date, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archeval.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Drolet,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archeval, un billet promissoire au montant de cinq mille piastres, à un mois de cette date, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour prêt d'autant à Mr. P. G. Carthorn pour la mise en opération de sa manufacture de haches.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr.  
O. Fleury, pour l'élargisse-  
ment de la rue Champflour.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Onésime Fleury à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Champflour en cette Cité, pour le prix et somme de cinquante piastres, et cela, suivant acte préparé par P. E. Harmand, Ec., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Sundi, le 10 Septembre 1906.

393

7<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Joseph Féron, pour l'élargissement de la rue Champflour.

Proposé par Mr. Duplessis,  
secondé par Mr. Bortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Joseph Féron à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Champflour en cette Cité, pour le prix et somme de cinquante piastres, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecr., W. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Vente de terrains à Mr. J. E. Houde.

Proposé par Mr. Drolet,  
secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Joseph Ernest Houde de deux terrains situés sur le côté sud-ouest de la rue Gervais, en cette Cité, et cela, suivant acte préparé par J. O. Lemire, Ecr., W. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain à Mr. Félix Gélinas.

Proposé par Mr. Drolet,  
secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Félix Gélinas, d'un terrain situé sur le côté sud-ouest de la rue Gervais, en cette Cité, et cela, suivant acte préparé par Louis Philippe Mercier, Ecr., W. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain à Mr. J. L. A. Houde.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Lafontaine,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Jean Louis Hercule Houde, d'un terrain situé sur le côté sud-ouest de la rue Gervais, en cette Cité, et cela, suivant

acte

Lundi, le 10 Septembre 1906.

acte préparé par J. A. Lemire, Sec. G. C., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-quatre de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

*J. A. Lemire*  
Sec.-Prés.

*F. S. Laurigny*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
24 Septembre 1906.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-quatrième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

*F. S. Laurigny,*  
*P. A. Drolet,*  
*G. Z. Duplessis,*  
*J. G. Fortin,*  
*Frs. Sélinas,*  
*J. E. Hamel,*  
*P. J. Héroux,*  
*M. Lafontaine,*  
*N. Lamy,*  
*Chs. Page,*  
*A. A. Verrette.*

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. John P. Peabutt & all.

Requête de Mr. John P. Peabutt et autres, demandant au Conseil, de tenir la rue Plaisante libre à la circulation, comme elle l'est actuellement, à son intersection avec les voies ferrées des Compagnies du C. P. R. et de la Vallée du St Maurice.

Requête de  
Mr. Ls. Phil. Guilbert.

Requête de Mr. Ls. Philippe Guilbert, demandant que la somme de quinze piastres soit acceptée en règlement de ses taxes.

Acceptée.

Requête

Lundi, le 24 Septembre 1906.

Requête de l'Association Agricole des S. P.

Requête de l'Association Agricole du District des Trois-Rivières, demandant d'être exemptée du paiement des taxes pour l'année courante.

Accordée sur division de huit pour et un contre, savoir:

Pour:  
M. M. Drolet,  
Duplessis,  
Fortin,  
Gélinas,  
Hamel,  
Lafontaine,  
Pagé,  
Verrette,

Contre:  
M. Samy.

Requête de la Grandeur Mgr. Blontier

Requête de la Grandeur Monseigneur A. N. Blontier et autres, demandant que la côte de la rue Plaisante conduisant au Côteau St. Louis ne soit pas fermée à la circulation.

Lettre du Dr. J. A. St. Pierre.

Lue une lettre du Docteur J. Alexandre St. Pierre, remerciant le Conseil de l'avoir nommé membre du bureau d'hygiène local.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil que le pont de la Rivière Milette a besoin de réparations assez considérables.

Que le canal qui débouche vis-à-vis la rue La Fosse et sert à l'écoulement des eaux de certaines rues du Quartier St. Philippe va être fermé par les travaux de construction du nouveau quai du Saguenay.

Que la partie de la rue Hervais qui vient d'être ouverte aurait besoin d'être exhauscée pour faciliter la circulation.

Qu'enfin, M. A. J. Gravel offre de donner à la Corporation une pointe de terrain pour l'élargissement de la rue Royale, à son intersection avec l'Avenue Laviolette, à la condition que la Corporation déplace et refasse à ses frais, pour une fois seulement, telle partie de trottoir qui devra être déplacée ou refait.

Ordre

Lundi, le 24 Septembre 1906.

Ordre est donné au Surintendant de faire les réparations nécessaires au pont susdit.

Ordre donné au Surintendant de poser un puisard là où le besoin s'en fait sentir.

L'offre de terrain par Mr. A. J. Gravel est acceptée.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le conseil que le coût pour refaire en neuf le plancher de la côte du Boulevard serait de \$440.<sup>50</sup>/<sub>100</sub>.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le conseil, qu'il n'y a pas eu d'alarme pour incendie, pendant le mois d'Août dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois d'Août dernier.

1<sup>ère</sup> Motion  
Réduction de taxes à Mr.  
Ls. Phi. Guilbert.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que la somme de dix piastres soit acceptée de Mr. Louis Philippe Guilbert, en règlement du montant qu'il doit pour taxes municipales.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Réduction de taxes à M<sup>rs</sup>  
Edmond Cadorette et Wil-  
liam Champagne.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que la somme de dix piastres soit acceptée de Mr. Edmond Cadorette, en règlement de ce qu'il doit pour taxes, et que la somme de neuf piastres soit acceptée de Mr. William Champagne, en règlement du montant qu'il doit pour taxes.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrains à Mr.  
Arthur Brunelle.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Portin,

Que son Honneur le Maire, soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Arthur Brunelle,

de



397

Lundi, le 24 Septembre 1906.

de deux terrains situés sur le côté Sud-Ouest de la rue Gervais, en cette Cité, et portant les numéros cent-quarante-neuf (149) et cent cinquante (150) du Cadastre officiel de la Cité des Trois Rivières, et cela, suivant acte préparé par Louis Philippe Mercier, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Nomination des Évaluateurs.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Messieurs W. J. Pothier, Edmond Lamotte et Désiré Ricard soient nommés assesseurs et évaluateurs des biens-fonds et autres choses cotisables en cette Cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent sept soit complété et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, le ou avant le quinze de Novembre prochain (1906).

Que Mr. le Notaire L. P. Mercier soit nommé Clerc des dits évaluateurs pour faire les écritures au rôle, &c.

Les dits évaluateurs et leur clerc, devront se conformer en tous points à la loi, dans la préparation du dit rôle d'évaluation.

Que la somme de cent cinquante piastres soit allouée à Mr. W. J. Pothier, que celle de cent piastres soit allouée à Messieurs Edmond Lamotte et Désiré Ricard, en paiement de leurs services comme évaluateurs, et que la somme de cent cinquante piastres soit allouée à Mr. L. P. Mercier, en paiement de ses services comme clerc des évaluateurs, lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par ce Conseil.

5<sup>e</sup> Motion  
Un amendement à la motion N. 4.

Proposé par Mr. Verrette, en amendement,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que le nom de Mr. Téléphore Dugré soit substitué à celui de Mr. Edmond Lamotte comme évaluateur, avec un salaire

Lundi, le 24 Septembre 1906.

salaires de cent cinquante piastres.

Rejetée sur division de sept contre et deux pour, savoir:

Contre:  
 M. M. Portin,  
 Gélinas,  
 Hamel,  
 Héroux,  
 Lafontaine,  
 Lamy,  
 Page,

Pour:  
 M. M. Duplessis,  
 Verrette.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le huit d'Octobre prochain, à sept heures et demie du soir.

E. Thériault  
 Sec.-Prés.

F. S. Pourigny  
 Maire.

Convocation d'une  
 Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 29 Septembre 1906.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
 de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Lundi, le premier d'Octobre prochain (1906), à sept heures et demie du soir, concernant l'achat des terrains du Gouvernement Provincial sur le Côteau St. Louis, et l'achat d'un terrain de Dame W. J. Gravel, pour l'élargissement de la rue Royale.

(Signé) F. S. Pourigny,  
 Maire.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1906. 399

Assemblée Spéciale.  
1<sup>er</sup> Octobre 1906.

Advenant huit heures et demie du soir, Lundi, le premier d'Octobre, mil neuf cent six, il n'y a pas eu d'assemblée du conseil. Les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire A. S. Tourigny et Messieurs les Echevins P. A. Drolet, G. G. Duplessis, J. L. Fortin, Mrs. Gélinas, P. J. Héroux, M. Lafontaine, W. Lamy, Chs. Page, P. Sévigny et F. A. Verrette ont ajourné l'assemblée du dit conseil à Mercredi, le trois d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

A. S. Tourigny  
Sec. - Trésorier.

Assemblée Spéciale.  
3 Octobre 1906.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mercredi, le troisième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire A. S. Tourigny,  
Messieurs les Echevins P. A. Drolet,  
G. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Mrs. Gélinas,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
F. A. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion  
Achat des terrains du  
Gouvernement Provincial.

Proposé par Mr. Drolet,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Attendu que le Gouvernement de la Province de Québec est propriétaire de certains terrains sablonneux sur le Coteau St. Louis, en cette Cité, lesquels ont toujours été à l'usage du public pour prendre le sable dont il pourrait avoir besoin, tant pour matériaux de construction que pour exhausser les rues basses de la ville.

Attendu

Mercredi, le 3 Octobre 1906.

Attendu que le Gouvernement peut d'un jour à l'autre vendre ce terrain à un particulier qui l'exploiterait au détriment et désavantage de la Corporation de cette Cité et de ses habitants.

Que ce Conseil en conséquence prenne les moyens qui lui paraîtront convenables pour faire l'acquisition de ces terrains pour le bénéfice et avantage de ses contribuables, et cela, pour le prix et somme de mille piastres.

Adoptée sur division de six pour et deux contre, savoir:

Pour:	Contre:
M. M. Drolet,	M. M. Lamy,
Duplessis,	Verrette.
Fortin,	
Gélinas,	
Méroup,	
Safontaines,	

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Dame Marie Thersile Pétrault épouse séparée contractuellement de biens de Iréné Amable Gravel, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un morceau de terrain à l'encoignure des rues Royale et des Champs pour l'élargissement des susdites rues en cet endroit, pour le prix et somme de cinquante piastres, et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, Escr., M. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

*(Signature)*  
Sec. - Prés.

F. J. Laurin  
Maire.

2<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par D<sup>me</sup>  
M. J. Gravel, pour l'élargissement des rues Royale et Des Champs.

Lundi, le 8 Octobre 1906.

401

Assemblée Régulière.  
8 Octobre 1906.

A une assemblée régulière, du Conseil de la  
Cité, des Trois Rivières, tenue, à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le huitième jour d'Octobre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire     A. S. Pourigny,  
Messieurs les Echevins     C. W. Drolet,  
   L. G. Duplessis,  
   A. G. Farmer,  
   J. L. Martin,  
   Mrs. Gélinas,  
   J. E. Hamel,  
   P. J. Héroux,  
   M. Lafontaine,  
   W. Lamy.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Preffle Bellemarre.

Requête de Mr. Preffle Bellemarre, deman-  
dant que les taxes sur loyer et sur métier  
soient déduites de son compte.

Requête de  
Mr. Nésphore Schiller & al.

Requête de Mr. Nésphore Schiller et autres,  
demandant qu'une lumière électrique arc soit  
placée au coin des rues Des Commissaires et Ferland.

Référé au Comité de l'Éclairage.

Requête de  
Mr. Phi. Parent.

Requête de Mr. Philippe Parent, demandant  
que son nom soit substitué à celui de Dame Veuve  
François Parent, sr., au Rôle d'Évaluation pour  
l'année courante, comme propriétaire de l'immeuble  
partie du lot numéro trois quarante-et-un (p. 341) du Cadastre  
de cette Cité et situé sur la rue St. Olivier.

Accordée.

Requête de  
Mr. J. D. Brenette.

Requête de Mr. J. D. Brenette, demandant  
au Conseil d'accepter la somme de neuf piastres  
en règlement de ce qu'il doit pour taxes.

Requête de  
Mr. L. P. Dallaire.

Requête de Mr. L. P. Dallaire, demandant  
la permission de transporter une bâtisse de 19 pieds par 26,  
par

# Lundi, le 8 Octobre 1906.

par les rues St. Philippe, Badaux, Des Forges, Le Jeune et Chemin des Forges.

Accordées.

Mr. W. J. Singleton, Surintendant du P.P.C.

Lettre de

Lue une lettre de Mr. W. J. Singleton, Surintendant de la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien, informant le Conseil que, les Autorités de cette Compagnie ont décidé de faire mettre, en français et en anglais, le nom de cette Cité sur leur gare.

Mr. Augustin Bellehumeur

Lettre de

Lue une lettre de Mr. Augustin Bellehumeur, offrant la somme de trente piastres, pour un lot de vieux fer qui appartient à la Corporation de cette Cité.

Chief de Police.

Lettre du

Lue une lettre du Chef de Police, demandant divers articles nécessaires aux membres du Corps de Police, pour la prochaine saison d'hiver.

Ordonné de demander des soumissions pour le 12 Octobre au soir.

Mr. Ovila Bettez.

Lettre de

Lue une lettre de Mr. Ovila Bettez, offrant la somme de trente-et-une piastres et cinquante centins, pour un lot de vieux fer en barres appartenant à la Corporation de cette Cité.

Comité des Finances.

Rapport du

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	385	71
" " Do. (Ent. & Répl.)	2,921	77
" des Chemins,	403	71
" " Marchés,	86	90
" du Feu,	41	32
" de l' Hôtel-de-Ville,	26	14
" " la Police,	449	69
" " " Communes,	21	
" " " Santé,	128	26
A Reporter	4,464	50



# Lundi, le 8 Octobre 1906.

	Report \$	
Drainage,	4,464	50
Ponts St. Maurice,	446	58
Traverses,	965	21
Rues sous Contrôle,	987	68
Pavage des rues,	4	10
Carrié Champlain,	542	12
Carrié Le Platon,	58	93
Carrié St. Philippe,	23	96
Papeterie et Impressions,	11	81
Assurances des Propriétés de la Corporation,	3	71
Billets Payables,	33	—
Intérêt et Commission,	258,523	50
Taxes Municipales,	1,923	16
Dépenses Contingentes,	2	45
Salaires,	1,266	16
Divers Comptes, Déduit \$2.00 chargés par erreur *	299	15
	1,964	81
	<b>\$271,550</b>	<b>83</b>
	<b>\$271,548</b>	<b>83</b>

\* Devrait être

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. W. Drolet, Préd.,  
 W. Lamy,  
 E. Gélinas,  
 P. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Fortin,  
 Secondé par Mr. Lafontaine,  
 Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Septembre dernier.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité pour le mois de Septembre dernier.

Proposé

Lundi, le 8 Octobre 1906.

2<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
Adélaïde Dupont.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Camel,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Adélaïde Dupont, d'un emplacement situé sur le côté nord-est de la rue Gervais en cette Cité, pour le prix et somme de vingt-quatre piastres, et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, Escr., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
Hercule Garceau.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Camel,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Hercule Garceau, d'un emplacement situé sur le côté nord-est de la rue Gervais en cette Cité, pour le prix et somme de vingt-deux piastres, et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, Escr., N. O. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$4 000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Frs. Gélinas.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Drolet,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. François Gélinas un billet promissoire au montant de quatre mille piastres, à six mois de cette date, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets qui sont en circulation aux banques.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. P. E. Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre quinze des règlements du dit Conseil soit amendé quant

Lundi, le 8 Octobre 1906.

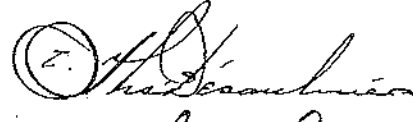
405

quant à ce qui concerne les postes des charretiers.  
En Conseil, ce 8 Octobre 1906.

(Signé) W. Lamy.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Lundi, le vingt-deux  
d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

  
Sec.-Prés.

F. A. Tourigny  
Maire.

Assemblée Régulière.  
22 Octobre 1906.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le vingt-deuxième jour d'Octobre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

A. S. Tourigny,  
L. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Ers. Gelinas,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
P. Sévigny,  
A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Olivier Orel.

Requête de Mr. Olivier Orel, deman-  
dant que le montant qui lui est chargé pour taxe  
sur loyer soit déduit de son compte, vu qu'il est proprié-  
taire de l'immeuble qu'il occupe.

Requête de  
Mr. Géréme Isabel & al.

Requête de Mr. Géréme Isabel et autres;  
demandant au Conseil d'ordonner la construction  
de trottoirs sur la rue Gervais.

Accordée.

Requête

Lundi, le 22 Octobre 1906.

Requêtes de la  
Grondines Stone & Brick Co.

Requête de la "Grondines Stone, Lime & Brick Company", demandant au Conseil de lui rendre un terrain portant le N<sup>o</sup> 550 du cadastre de cette cité.

Lettre de  
Mr. Geo. Bourgeois.

Référé aux Comités Permanents.  
Lue une lettre de Mr. George Bourgeois, réclamant la somme de quatre piastres et vingt-cinq centins pour dommages qu'il dit avoir été causés à sa voiture par le mauvais état de la rue St. Maurice.

Lettre du  
Gardien des Ponts St. Maurice.

Référé aux Comités Permanents.  
Lue une lettre du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que Monsieur Maurice Rheault, de St. Luc, a fait trotter son cheval sur les dits ponts, le dix-sept du courant.

Lettre de  
Mr. P. A. Drolet.

Ordre donné au Secrétaire-Trésorier d'écrire à Mr. Rheault et d'exiger de lui une pénalité de cinq dollars.

Lue une lettre de Mr. P. A. Drolet, offrant sa résignation comme échevin du Quartier St. Louis.

Lettre de  
Mr. L. P. Guillet.

Référé à la prochaine séance.  
Lue une lettre de Mr. L. P. Guillet, Avocat, réclamant, au nom de Mr. Rodolphe Ducharme, de Notre-Dame du Mont-Carmel, la somme de dix piastres, pour dommages qu'il dit avoir été causés à sa voiture par un des véhicules de la Corporation, le 19 d'Octobre courant, dans la rue Hart.

Rapport du  
Comité de l'Éclairage.

Référé aux Comités Permanents.  
Rapport.

Le Comité de l'Éclairage auquel avait été référé la requête de Monsieur Téléphore Schiller & al., demandant la pose d'une lumière électrique arc au coin des rues des Commissaires et Terband, a l'honneur de faire rapport: Que vendredi soir, le dix-neuf du courant il s'est rendu sur les lieux afin de constater si la chose était nécessaire; il a trouvé cet endroit suffisamment éclairé

Lundi, le 22 Octobre 1906.

407

éclairé et en conséquence ne croit pas devoir recommander les conclusions de la dite requête.

Respectueusement soumis,

(Signé) P. J. Leroux, Président,  
M. Lafontaine,  
F. V. Verrette,  
J. L. Fortin.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 22 Octobre 1906.

Proposé par M<sup>rs</sup> Duplessis,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Sélinas,

Que le rapport du Comité de l'Eclairage qui vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté.  
Adoptée.

1<sup>ère</sup> Motion

Rapport du

Rapport:

Le Bureau Local d'Hygiène nommé par votre Conseil à sa séance du 10 septembre dernier (1906), croit devoir vous informer qu'il a commencé son travail concernant la santé et l'état hygiénique de la Cité des Trois-Rivières, et qu'il se propose de porter à votre connaissance en temps opportun le résultat de ses observations, et vous suggérer les mesures à prendre pour éloigner et éviter tout danger à la santé publique.

La première question importante se rapportant à la santé publique et qui actuellement occupe ce bureau, est celle des abattoirs, sur laquelle il a l'honneur de vous faire le rapport suivant:

S'étant le 10 du courant, à quatre heures de l'après-midi, rendu sur la propriété de la Compagnie des Abattoirs des Trois-Rivières pour examiner l'état des lieux et savoir si l'abattoir construit en cet endroit est tenu et opéré en conformité avec les lois d'hygiène, il a constaté que cette bâtisse n'était pas construite suivant les règlements du Conseil d'Hygiène, et que le site actuel n'était pas convenable pour pouvoir opérer un semblable établissement avec avantage sous le rapport de la salubrité publique.

L.S.

Bureau Local d'Hygiène.

Lundi, le 22 Octobre 1906.

Le lavage et le curage des lieux d'une manière efficace n'est pas possible, pour la raison que le plancher n'est pas construit de manière à être imperméable au passage du sang ou de tout autre liquide, et que de plus, il n'y a pas d'égout convenable.

Il considère que l'abattoir actuel dans les conditions où il se trouve, ne peut être opéré d'une manière satisfaisante, et constitue un danger continu pour la santé publique.

Il est d'opinion que l'abattoir devrait être construit dans un autre endroit plus propice, et aussi près que possible du fleuve, pour que l'égout se fasse plus avantageusement.

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. H. Leduc,  
Président.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 12 Octobre 1906.

Rapport de  
M. S. A. Verrette et M. Parent.

Lu un rapport de M. l'Échevin A. A. Verrette et de M. l'Inspecteur-de-Ville François Parent, concernant les réparations que le vapeur "Glacial" est à subir à Sorel.

2<sup>e</sup> Motion  
Cession de terrain pour  
Manège Militaire.

Proposé par M. Duplessis,  
Secondé par M. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Sa Majesté Edouard VII d'un terrain nécessaire à la construction d'un manège militaire.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Nouveaux trottoirs sur la  
rue Gervais.

Proposé par M. Gélinas,  
Secondé par M. Lafontaine,

Que les propriétaires de terrains sur la rue Gervais en cette Cité soient notifiés d'avoir à faire un trottoir de première classe au front de leur propriété, et cela, dans les délais de la loi.

Adoptée.

Proposé



Lundi, le 22 Octobre 1906.

409

4<sup>e</sup> Motion  
Réduction des taxes de l'Eau  
à l'Association Agricole des 3-R.

Proposé par Mr. Lafontaine,  
secondé par Mr. Pagé,

Que la somme de trente-cinq piastres soit acceptée de l'Association Agricole du District des Trois-Rivières pour sa taxe d'eau pour l'année courante.

Adoptée sur division de sept pour et deux contre, savoir:

Pour:

M. Duplessis,  
R. Fortin,  
M. Héroux,  
Lafontaine,  
Pagé,  
Sévigny,  
Terrette,

Contre:

M. Gélinas,  
Lamy.

5<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à Mr.  
Phi. Godin, fils d'Honoré.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Sévigny,

Que la somme de neuf piastres soit acceptée de Mr. Philippe Godin, fils d'Honoré, en règlement du montant qu'il doit pour taxes.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à Mr.  
George Deschênes.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Sévigny,

Que la somme de neuf piastres soit acceptée de Mr. George Deschênes, en règlement du montant qu'il doit pour taxes.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à Mr.  
Adolphe alias Dolphis Beaudry.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Sévigny,

Que la somme de quinze piastres soit acceptée de Mr. Adolphe alias Dolphis Beaudry, en règlement du montant qu'il doit pour taxes.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à Mr.  
Johnny Bellemarre.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Sévigny,

Que la somme de dix piastres soit acceptée de Mr. Johnny Bellemarre, en règlement

Lundi, le 22 Octobre 1906.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de 3,000<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Nap<sup>l</sup>. Lamy.

règlement du montant qu'il doit pour taxes.

Adoptée.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Sérigny,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Napoléon Lamy, un billet promissoire au montant de trois mille piastres, à six mois de la date du vingt-trois d'Octobre courant (1906), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets qui sont aux banques.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre 119 des règlements de ce Conseil concernant les col-porteurs soit amendé.

En Conseil, ce 22 Octobre 1906.

(Signé) N. Lamy.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-neuf d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

M. J. L. L. L.  
Sec.-Prés.

F. S. Lauriguy  
Maire.

Assemblée Régulière.  
29 Octobre 1906.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-neuvième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire F. S. Lauriguy,  
Messieurs les Échevins L. G. Duplessis,

A. A.

Lundi, le 29 Octobre 1906. 411

A. A. Farmer,  
J. L. Martin,  
J. S. Hamel,  
O. J. Héroux,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
A. O. Verrette.

Requête de  
Mr. Alex. Godin.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Alexandre Godin, demandant  
la pose de lieux d'aisance (water-closet) dans la maison  
qu'il occupe comme gardien des Ponts St. Maurice.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Adrien Lacombe.

Requête de Mr. Adrien Lacombe, gardien du  
cimetière St. Louis, demandant d'être exempté du  
paiement de la taxe pour le chien qu'il garde pour  
les besoins de l'exercice des devoirs de sa charge.

Accordée.

Requête des  
Sœurs de la Providence.

Requête des Révérendes Sœurs de la Providence, deman-  
dant que leurs lots de terre portant les numéros 1552 et  
1553 du cadastre soient considérés comme propriétés non taxa-  
bles, de même que par le passé, ou que ces lots font partie  
de la propriété de l'Hôpital St. Joseph.

Accordée.

Requête de  
Mr. Alfred Bettez, Senr.

Requête de Mr. Alfred Bettez, Senr., demandant  
d'être exempté de la taxe sur le chien servant à la  
garde de la ferme de la St. Maurice Lumber Company  
pour il a en soin.

Rejetée sur division de six contre et deux pour, savoir:

Contre:

Mr. Farmer,  
Martin,  
Hamel,  
Héroux,  
Lamy,  
Page,

Pour:

Mr. Duplessis,  
Verrette.

Lue

# Lundi, le 29 Octobre 1906.

Gardien des Ponts St. Maurice.

Lettre du

Sur une lettre du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que Monsieur Albert Nonval, du Cap de la Madeleine, a fait trotter son cheval sur les dits ponts, le vingt-quatre d'Octobre courant.

Le Secrétaire-Trésorier est autorisé à écrire à Mr. Nonval pour réclamer l'amende.

Comité des Finances.

Rapport du

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	84	37
" " D.s. (Ent. & Répt.)		133	20
" des Chemins,		243	30
" " Marchés,		77	06
" du Feu,		43	41
" de l'Hôtel-de-Ville,		40	99
" " la Police,		424	94
" " " Communes,		41	-
" " " Santé,		46	08
Drainage,		152	86
Ponts St. Maurice,		221	27
Traverses,		841	50
Quai sous Contrôle,		9	45
Carage des Quai,		221	30
Carri Champlain,		18	32
Carri Le Platon,		11	13
Carri St. Philippe,		1	13
Station de Police et du Feu,		1	50
Papeterie et Impressions,		78	65
Assurances des Propriétés de la Corporation,		49	20
Billets Payables,		137,161	75
Intérêt et Commission,		810	97
Dépenses Contingentes,		1,050	26
	À Reporter \$	141,763	64

# Lundi, le 29 Octobre 1906.

Salaires,  
Divers Comptes,

Report	\$ 141,763	64
	299	15
	648	80
	\$ 142,711	68

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. Lamy,  
A. W. Verrette,  
P. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Transport de Licence de Mr. Jos. Lamothé à Messrs. C. D. Morrissette & Cie.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que la demande de certificat en faveur de Messieurs Charles Boromé Morrissette & Cie, pour leur permettre d'obtenir une licence de magasin de liqueurs au lieu et place de Mr. Joseph Lamothé, en cette Cité, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chapitre 144.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 144 "Règlement pour amender le chapitre cent dix-neuf des règlements de ce Conseil concernant les Cotisations et Taxes et ses divers amendements," passé le vingt-sept Janvier mil neuf cent trois, soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 144. —  
Règlement des Cotisations et Taxes amendé.

## Chapitre CXLIV.

Règlement pour amender le chapitre cent dix-neuf des règlements de ce Conseil concernant les Cotisations et Taxes et ses divers amendements, passé le vingt-sept Janvier mil neuf cent trois.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité  
des

Lundi, le 29 Octobre 1906.

des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. La section première du règlement par le présent amendé est rappelée et remplacée par la suivante qui est considérée comme en faisant partie.

1. Sur tout colporteur et marchand ambulant, la somme de cent piastres.

Sec. 2. Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier janvier prochain.

Adopté.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que la résignation de Mr. P. A. Drolet comme échevin pour le Quartier St. Louis soit acceptée et que Mr. Arthur Brunelle soit nommé pour le remplacer comme échevin pour le dit quartier.

Adoptée.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Messieurs Octave et Antonio Dubé d'un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue Gervais en cette Cité, et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, Esc., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Messieurs Girard & Rodin de trois emplacements situés sur la rue Gervais en cette Cité et portant les numéros cent vingt-trois, cent soixante-et-dix et cent soixante-et-onze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, Esc., N. P.,  
qui

4<sup>e</sup> Motion  
Mr. Arthur Brunelle  
nommé échevin.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à MM.  
Octave et Antonio Dubé.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Messrs.  
Girard & Rodin.



Lundi, le 29 Octobre 1906.

415

Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$17,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevêque.

qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptées.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet  
promissoire au montant de dix-sept mille cinq cents piastres,  
à un mois de cette date, à un taux d'intérêt n'excédant pas  
cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux  
faits pour l'aqueduc, pour le drainage et pour le pavage des rues,  
en attendant l'émission des débentures à cette fin.

Adoptées.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le douze  
de Novembre prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

Sec. Prés.

Maire.

Assemblée Régulière.  
12 Novembre 1906.

Or une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le douzième jour de Novembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins  
de huit membres du dit Conseil, savoir:

Monsieur le Maire Suppléant F. A. Farmer,  
Messieurs les Echevins O. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
J. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Le

Lundi, le 12 Novembre 1906.

Prestation du serment  
de M. l'Échevin Brunelle.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication  
du serment de Monsieur l'Échevin  
Arthur Brunelle.

Requête de  
Mr. John P. Peabutt.

Requête de Mr. John P. Peabutt, demandant  
de lui vendre les lots de terrains portant les n<sup>os</sup> 892, 893  
et 894 du Cadastre.

Requête de  
Messrs. Bernaquez & Baillargeon.

Requête de Messieurs Bernaquez & Baillargeon,  
demandant une exemption de taxes et un prêt de la somme  
de cinq mille piastres, pour leur permettre d'agrandir leur  
manufacture de chaussures.

Requête de  
Mr. Art. Panneton & al.

Requière au Comité Général.  
Requête de Mr. Arthur Panneton et autres,  
demandant au Conseil de faire observer le règlement  
concernant les licences sur les commerçants étrangers qui viennent  
ouvrir des magasins de fruits.

Lettre de  
Messrs. Baron & Bourgeois.

Lui présenter un compte comme marchand étranger.  
Lue une lettre de Messrs. Baron & Bourgeois, donnant  
avis qu'une poursuite sera intentée contre la Corpora-  
tion de cette cité, pour dommages causés à la voiture  
du Dr. George Bourgeois, par un accident arrivé le 8 Octobre  
dernier, sur la rue St. Maurice.

Il est proposé par M<sup>rs</sup>. Fortin de référer cette  
question à l'Avocat de la Corporation.

Rejetée sur division de dix contre et deux pour, savoir:  
Contre: M<sup>rs</sup>. Gélinas, Héroux, Lafontaine, Lamy, Pagé, Verrette,  
Pour: M<sup>rs</sup>. Duplessis et Fortin.

M<sup>rs</sup>. Gélinas propose ensuite que cette réclamation  
soit payée:

Rejetée sur division de cinq contre et trois pour, savoir:  
Contre: M<sup>rs</sup>. Duplessis, Fortin, Lafontaine, Lamy, Pagé,  
Pour: M<sup>rs</sup>. Gélinas, Héroux, et Verrette.

Lettre de  
Mr. Louis Dugré.

Lue une lettre de Mr. Louis Dugré, réclamant  
la somme de quatre-vingt-deux piastres et soixante-et-dix  
centins pour dommages causés à sa barge à vapeur "Carolina",  
par le vapeur "Bourgeois", le premier de Novembre courant.

Référée au Comité de Traverses.

Lue

# Lundi, le 12 Novembre 1906.

Lettre de Mr. Jacques Bureau, Avocat de la Corporation.

Lue une lettre de Mr. Jacques Bureau, Avocat de la Corporation, concernant les jugements rendus dans la cause du Cercle St. Louis, appelant, contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, intimée, et dans la cause de la dite Corporation contre M<sup>rs</sup> Arigon & Demoulin

Lettre de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.

Lue une lettre de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, informant le Conseil que, dans le cours du mois de Décembre prochain (1906), elle reclamera le paiement de la partie du bonus qui lui sera due, en vertu du Règlement Chapitre 133, ou qu'alors, sa voie ferrée entre la Cité des Trois-Rivières et la ville de Shawinigan Falls sera en opération.

Lettre du Dr. J. A. Beaudry.

Lue une lettre du Docteur J. A. Beaudry, Inspecteur du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, informant le Conseil qu'il se rendra prochainement en cette Cité.

Lettre de Mr. Geo. MacDonald.

Lue une lettre de Mr. Geo. MacDonald, informant le Conseil, qu'application sera faite au Parlement du Canada, lors de sa prochaine session, demandant l'incorporation d'une Compagnie sous le nom de: "St. Leon Railway Company", avec pouvoir de construire un chemin de fer et des embranchements dans les Comtés de Hashinongé, St. Maurice et Berthier.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	198	70
" " Do. (Ent. & Répt.)		43	07
" des Chemins,		174	48
" " Marchés,		10	93
" du Feu,		26	81
" de l'Hôtel-de-Ville,		58	64
" " la Police,		58	"
ou Reporter	\$	573	63

Sundi, le 12 Novembre 1906.

	Report	\$	543	63
Département de la Santé,			1	10
Drainage,			152	84
Ponts St. Maurice,			331	85
Traverses,			380	94
Quies sous contrôle,			7	50
Pavage des Quies,			116	05
Carré Champlain,			6	63
Carré Le Platon,			6	04
Frais Legaut,			123	-
Ateliers des Départements,			2	46
Billets Payables,			123,361	75
Intérêt et Commission,			905	74
Impôts Municipales,			1	50
Divers Comptes,			289	16
		\$	126,260	22

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. Lamy,  
 Ars. Gelinas,  
 O. J. Héroux,  
 S. A. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
 Secondé par Mr. Lafontaine,  
 Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Bureau Local d'Hygiène

Rapport: Le Bureau Local d'Hygiène vous ayant dans son rapport en date du douze Octobre dernier (1906) informé que le site actuel des abattoirs et les abattoirs mêmes n'étaient pas convenables, il a cru de son devoir dans l'intérêt de la salubrité publique et pour arriver à un résultat satisfaisant le plus tôt possible, de s'intéresser à trouver un endroit propice pour y ériger des bâtisses conformes aux exigences de la loi et des règlements de l'hygiène, et éviter

au

419

# Sundi, le 12 Novembre 1906.

au Conseil à l'avenir tous désagréments et dépenses inutiles à ce sujet, et dans ce but, les membres de ce Bureau se sont rendus à Montréal le vingt-cinq Octobre dernier (1906), pour y visiter les abattoirs actuellement en opération, et ont aussi visité les endroits de la Cité des Trois-Rivières qu'ils ont cru, après mûre délibération, les plus propices pour y faire cette installation, et il a l'honneur de vous faire le rapport suivant :

Les abattoirs dans l'opinion de ce Bureau pourraient être localisés, sans qu'aucun voisin ait à en souffrir, sur les terrains vacants appartenant à Votre Conseil, situés sur le côté nord-ouest de la rue St. Philippe et portant le numéro 442 du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, de plus, ce site étant près du fleuve serait avantageux pour le drainage, et étant peu éloigné des marchés éviterait des frais de transport trop onéreux aux bouchers en raison de la distance.

Quant aux bâtisses servant de tueries, glacières etc., d'après la visite que nous avons faite des établissements de ce genre dans la Cité de Montréal, et des informations et suggestions que nous avons pu nous procurer de Mr. G. J. Demers préposé à l'inspection des dits établissements et qui a eu l'obligeance de nous accompagner durant cette visite, nous suggérons à Votre Conseil d'en entreprendre lui-même la construction à l'endroit ci-haut désigné avec des dimensions suffisantes et des dispositions particulières qui lui seraient fournies par un architecte qui aurait les connaissances voulues.

Respectueusement soumis,

(Signé) J. H. Leduc, M. D.,

J. A. St. Pierre, M. D.,

L. E. Darce, M. D.,

F. F. Farmer,

W. Lamy.

Hôtel-de-Villes,  
Trois-Rivières, 12 Novembre 1906. }

Référé aux Comités Permanents.

LW

Lundi, le 12 Novembre 1906.

Rapport de  
l'Inspecteur-Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, concernant l'inspection qu'il a faite du lait offert en vente à domicile.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois d'Octobre dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois d'Octobre dernier.

Avis de poursuite de  
Mr. J. Adolphe Obel.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis de poursuite, de la part de Mr. J. Adolphe Obel, charretier, de St. Pite, pour perte d'un cheval, etc., qu'il dit avoir été occasionnés par le mauvais état du chemin entre les deux Ponts St. Maurice, le trente d'Octobre dernier (1906).

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 145.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Page,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 145 Règlement pour amender le chapitre soixante-et-huit des règlements de ce Conseil passé le trois Décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, concernant les charretiers", soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CXLV.

Chapitre 145. —  
Règlement des Charretiers  
amendé.

Règlement pour amender le Chapitre soixante-et-huit des règlements de ce Conseil passé le trois Décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, concernant les charretiers.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. Le paragraphe suivant sera ajouté à la fin de la première section du règlement par le présent amendé et considéré comme en faisant partie:

" A l'avenir tout propriétaire, cocher ou conducteur de toute et chaque voiture de louage qui se rendra à la gare de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique en cette cité, à l'arrivée des trains, devra



421

Lundi, le 12 Novembre 1906.

se placer à l'endroit désigné comme poste des charretiers sur le côté nord-est de la rue Champflour, et il leur est strictement défendu d'importuner les voyageurs ou autres personnes en leur demandant de l'emploi, ou de déplacer leurs voitures du dit poste sans avoir été appelé par leur nom ou par le numéro de leur licence, par la personne qui requiert leurs services ou par l'officier de police en devoir à la dite gare.

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du chapitre quinze et du chapitre vingt-huit des règlements de ce Conseil par le présent amendés, ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlements.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée le quinze juillet mil neuf cent cinq concernant la formation des Comités Permanents soit amendée.

En Conseil, ce 12 Novembre 1906.

(Signé) Chs. Pagé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par le dit Conseil à sa séance du vingt-cinq Août mil neuf cent deux, concernant la vente et l'émission des débentures du drainage soit amendée de la manière suivante:

Attendu que par l'acte de la Législature de Québec / Edouard VII, chap. 44, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est spécialement autorisée à emprunter ou à émettre des obligations pour un montant n'excédant pas vingt-cinq mille piastres pour le drainage et les égouts en cette cité, qu'il soit résolu que,

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Pagé.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Héroux.

Lundi, le 12 Novembre 1906.

1°. En vertu des dispositions du susdit acte, des débentures au montant de vingt-cinq mille piastres seront émises et seront chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt au taux de quatre et demi pour cent l'an et seront payables en cinquante ans du premier de Mai mil neuf cent six.

2°. La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de débentures du drainage.

3°. Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au bureau de la Banque d'Hydrogène, dans la Cité de Montréal.

4°. Les dites débentures seront datées du premier de Novembre mil neuf cent six.

5°. Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

En Conseil, ce 12 Novembre 1906.

(Signé) P. J. Héroux.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-six de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers  
Sec.-Prés.

F. J. Laurigny  
Maire Suppléant.

Assemblée Régulière.  
26 Novembre 1906.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-sixième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

A. S. Laurigny,  
Art. Brunelle,  
L. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
J. L. Fortin,

Prés.

Lundi, le 26 Novembre 1906.

423

Mrs. Gélinas,  
J. E. Hamel,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
A. Séguin,  
F. A. Verrette.

Requête de  
Mr. Judger St. Louis.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Judger St. Louis, demandant au Conseil de lui faire remise du montant qu'il doit pour taxes.

Requête de  
Mr. J. B. Boulais.

Référée au Comité des Finances.  
Requête de Mr. J. F. Boulais, gérant de la Banque L'Hoche-laga, en cette cité, demandant que les dépôts au fonds d'amortissement de la Corporation soient également partagés entre la Banque de Québec et la Banque L'Hoche-laga.

Requête de  
Mr. Alex. Collins & all.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête de Mr. Alex. Collins et autres charretiers, demandant qu'il leur soit payé dix piastres au lieu de neuf piastres par boise de pierre destinée au macadamisage des rues.

Lettre de  
Mr. L. E. Dupresne & all.

Référée au Comité Général.  
Lue une lettre de Mr. L. E. Dupresne et autres, informant le Conseil qu'ils sont prêts à lui céder leurs abattoirs, ainsi que l'outillage contenu dans la bâtisse, et un droit de passage, pour la somme de deux mille piastres.

Lettre de la  
Comp. de Nav. S. Gergeau & Co.

Lue une lettre de la Compagnie de Navigation S. Gergeau & Co., réclamant la somme de cinq cents piastres, pour dommages que son gérant dit avoir été causés au vapeur "Pierreville" par le vapeur "Glacial".

M. L. Chevin Verrette et le surintendant Parent sont chargés d'aller sur les lieux s'assurer du montant des dommages causés.

Lue

Lundi, le 26 Novembre 1906.

Lettre de Messrs. Bureau & Beaudry. Avocats, informant le Conseil que Messieurs Dumoulin & Frigon ont inscrit en révision la cause de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières contre eux.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pièces-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	44	80
" " Do. (Ent. & Répt.)	127	—
" des Chemins,	292	22
" " Marchés,	3	65
" du Feu,	17	28
" de l'Hôtel-de-Ville,	11	36
" " la Police,	138	—
" " " Communes,	5	33
" " " Santé,	16	—
Drainage,	33	67
Ponts St-Maurice,	124	98
Traverses,	1,176	56
Carré Champlain,	17	—
Billets Payables,	35,500	—
Intérêt et Commission,	11,440	23
Taxes Municipales,	1	50
Dépenses Contingentes,	18	—
Divers Comptes,	176	81
	<b>49,144</b>	<b>39</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. Lamy,  
Ars. Bélinas,  
A. W. Verrette,  
O. J. Héroux.

Proposé

Sundi, le 26 Novembre 1906.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Brunelle,  
secondé par Mr. Pagé,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du

Rapport:

Comité de la Traversée.

Le Comité de la Traversée qui le douze du  
courant avait été chargé par Votre Conseil, de s'enquérir au  
sujet de la réclamation de Mr. Louis Dugré pour dommages  
qu'il disait avoir été causés à sa barge à vapeur "Carolina", par  
le vapeur Bourgeois, a l'honneur de faire le rapport suivant:

Que dès le trois du courant, aussitôt qu'il  
eut appris l'accident, Votre Comité est allé rencontrer Mr. Louis  
Dugré à bord de la dite barge Carolina, afin de s'enquérir  
et examiner les dits dommages. Après examen, il a constaté  
que les seuls dommages apparents causés par le vapeur Bourgeois,  
étaient au garde fou de l'arrière du bâtiment et que le coût  
des réparations pouvait s'élever tout au plus à deux ou trois  
piastres; le propriétaire Mr. Dugré a déclaré lui-même qu'il  
ne voyait pas d'autres endroits où il était brisé; cependant, il nous  
a dit que sa barge faisait de l'eau et que la coque pouvait avoir  
souffert des dommages par cet accident, et qu'il irait sous peu à borel  
la faire monter sur un chantier pour la faire réparer. Votre  
Comité lui a alors demandé d'en être informé, aussitôt que  
sa barge serait montée sur le chantier, en position d'être examinée  
et que le Conseil enverrait une personne compétente à cet effet;  
mais la chose n'a pas été faite et Votre Comité est d'opinion  
que les seuls dommages causés à la dite barge par le vapeur  
Bourgeois sont ceux mentionnés plus haut.

En conséquence, pour éviter tous troubles et déla-  
gements au sujet de cette réclamation Votre Comité recommande  
de payer la somme de dix piastres à Mr. Dugré, sans cependant  
reconnaître lui devoir ce montant.

Respectueusement soumis,

(Signé) Chs. Pagé,

P. J. Héroux,

J. E. Hamel.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, le 26 Novembre 1906.

Proposé

Lundi, le 26 Novembre 1906.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Sévigny,  
Que le rapport du Comité de la Traversée qui  
vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Formation des Comités  
Permanents.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Hamel,  
Que la résolution concernant la formation des  
Comités Permanents, passée par ce Conseil le treizième jour de  
Juillet dernier (1906), soit amendée de la manière suivante:  
Que les différents Comités Permanents du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières, pour l'année courante, soient  
composés et formés de la manière suivante:

— Finances. —

Mr. W. Lamy, . . . . . Président,  
M<sup>rs</sup>. F. Gélinas, P. J. Héroux, G. Pagé et F. A. Verrette.

— Aqueduc. —

Mr. J. B. Hamel, . . . . . Président,  
M<sup>rs</sup>. G. Duplessis, P. J. Héroux, W. Lafontaine et A. Sévigny.

— Eclairage. —

Mr. P. J. Héroux, . . . . . Président,  
M<sup>rs</sup>. J. L. Fortin, J. B. Hamel, W. Lafontaine et F. A. Verrette.

— Drainage. —

Mr. W. Lafontaine, . . . . . Président,  
M<sup>rs</sup>. A. Brunelle, W. Lamy, G. Pagé et F. A. Verrette.

— Sew. —

Mr. F. Gélinas, . . . . . Président,  
M<sup>rs</sup>. F. F. Farmer, J. L. Fortin, J. B. Hamel et W. Lamy.

— Police. —

Mr. A. Brunelle, . . . . . Président,  
M<sup>rs</sup>. G. Duplessis, J. L. Fortin, F. Gélinas et G. Pagé.

— Chemins. —



Sundi, le 26 Novembre 1906.

427

— Chemins. —

Mrs. G. Pagé, . . . . . Président,  
M. M. G. Duplessis, F. Gélinas, W. Lamy et P. V. Verrette.

— Santé. —

Mrs. A. A. Farmer, . . . . . Président,  
M. M. J. L. Fortin, J. E. Hamel, M. Lafontaine et J. Sévigny.

— Marchés. —

Mrs. P. V. Verrette, . . . . . Président,  
M. M. A. A. Farmer, A. Gélinas, M. Lafontaine et J. Sévigny.

— Hôtel-de-Ville. —

Mrs. J. L. Fortin, . . . . . Président,  
M. M. O. Brunelle, P. J. Héroux, G. Pagé et J. Sévigny.

— Traverses et Ponts. —

Mrs. G. Duplessis, . . . . . Président,  
M. M. O. Brunelle, J. E. Hamel, P. J. Héroux et G. Pagé.

— Commune. —

Mrs. J. Sévigny, . . . . . Président,  
M. M. O. Brunelle, G. Duplessis, A. A. Farmer et W. Lamy.  
Adoptée.

L<sup>e</sup> Motion  
Emission de Débentures  
pour le Drainage.

Proposé par Mrs. Pagé,  
secondé par Mrs. Héroux,

Attendu que par l'acte de la Législature  
de Québec / Edouard VII, Chap. 44, la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières est spécialement autorisée à emprunter ou à  
émettre des obligations pour un montant n'excédant pas vingt-cinq  
mille piastres, pour le drainage et les égouts en cette Cité, qu'il  
soit résolu que.

1°. En vertu des dispositions du susdit acte, des débentures  
au montant de vingt-cinq mille piastres seront émises et seront  
chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt  
au taux de quatre et demi pour cent l'an, et seront payables

en

Lundi, le 26 Novembre 1906.

en cinquante ans du premier de Mai mil neuf cent six.

2°. La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de débentures du drainage.

3°. Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au bureau de la Banque d'Hydro-Québec, dans la Cité de Montréal.

4°. Les dites débentures seront datées du premier de Novembre mil neuf cent six.

5°. Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

Proposé par M. Duplessis, en amendement,

secondé par M. Fortin,

Attendu que l'intérêt bien entendu de ce Conseil exige que les débentures que nous avons actuellement en vente le serait pour le tout par une seule et même vente, et non pas par partie.

Il soit résolu que ce conseil ne vende pas les 25,000 de débentures pour lesquelles une offre est faite, mais que de nouvelles démarches soient faites pour avoir l'offre qui nous a été faite en juillet dernier pour l'achat du tout au pair.

Rejetée sur division de huit contre et quatre pour, savoir:

Contre:

M. M. Farmer,  
Camel,  
Héroux,  
Lafontaine,  
Lamy,  
Page,  
Séguin,  
Verrette,

Pour:

M. M. Brunelle,  
Duplessis,  
Fortin,  
Gélinas.

La motion principale étant alors mise au vote est adoptée sur division de neuf pour et trois contre, savoir:

Pour:

5<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N° 4.

Lundi, le 26 Novembre 1906. 429

Pour:

M. M. Farmer,  
Gélinas,  
Camel,  
Héroux,  
Lafontaine,  
Lamy,  
Page,  
Séviqny,  
Verrette,

Contre:

M. M. Brunelle,  
Duplessis,  
Portin.

6<sup>e</sup> Motion

Plainte contre Mr. J. A. Beaudry, Inspecteur du Conseil d'Hygiène.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Camel,

Attendu que Mr. Joseph Beaudry Inspecteur du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec a été à sa demande depuis environ un an chargé par le Conseil de cette Cité de faire l'examen et l'analyse de l'eau de l'Écluse des Trois-Rivières et d'en faire rapport.

Attendu que Mr. Jos. Beaudry a promis de faire ce rapport depuis longtemps et que les citoyens de Trois-Rivières sont anxieux de connaître la qualité de l'eau qu'ils font usage, vu que la diphtérie et autres maladies contagieuses sévissent en cette Cité depuis assez longtemps.

Attendu que Mr. Jos. Beaudry n'a encore fait aucun rapport, bien que requis plusieurs fois.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à porter plainte devant le bureau d'hygiène et auprès de l'Hon. Secrétaire-Provincial.

Adoptée.

Proposé par Mr. Brunelle,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Attendu que d'après les rapports du Bureau d'Hygiène de la Cité des Trois-Rivières en date du 12 Octobre dernier et du 12 Novembre courant, il a été recommandé à ce Conseil de changer le site des abattoirs, et cela, dans l'intérêt de la santé publique.

Attendu que le dit Bureau d'Hygiène recommande

4<sup>e</sup> Motion  
Achat d'Abattoirs.

Lundi, le 26 Novembre 1906.

recommande que la Corporation fasse faire elle-même la construction de ces abattoirs sous la surveillance d'un architecte compétent.

Attendu que les bâtisses et outillages des abattoirs actuels appartenant à Messieurs Dufresne et Bellefeuille peuvent être utilisés dans la construction des nouveaux abattoirs, et que de plus, ces Messieurs prétendent avoir une réclamation contre cette Corporation pour dommages qu'ils ont soufferts durant l'opération des dits abattoirs.

Qu'il soit résolu qu'en vue de faire l'acquisition des propriétés à l'usage des abattoirs appartenant à ces Messieurs, et en vue de régler toutes réclamations qu'ils pourraient avoir contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, la dite Corporation leur paie la somme de seize cents piastres et que son Honneur le Maire soit autorisé à signer l'acte préparé à cet effet par P. E. Normand, Sec. V. P. et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée sur division de dix pour et deux contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. Brunelle,	Mr. Farmer,
Duplessis,	Lamy.
Portin,	
Gélinas,	
Kamel,	
Kéroux,	
Lafontaine,	
Page,	
Sévigny,	
Verrette,	

8<sup>e</sup> Motion

Certificat pour Magasin  
de Liqueurs.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Kéroux,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Joseph Ernest Dérocher pour lui permettre d'obtenir une licence de magasin de liqueurs soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.  
Proposé

Lundi, le 26 Novembre 1906.

431

9<sup>e</sup> Motion  
Visite de la manufacture  
D. G. Hawthorn.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que Monsieur le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à se rendre à la manufacture de haches de Mr. D. G. Hawthorn, et constater si cette manufacture est en opération conformément aux conditions du Règlement lui accordant un prêt de cinq mille piastres.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Loyer de la Grande Salle de  
l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Lamy,

Qu'à l'avenir la grande salle de l'Hôtel-de-Ville ne soit plus louée pour des soirées où la danse est permise.

Rejetée sur division de huit contre et quatre pour, savoir:

Contre:  
M. Brunelle,  
Farmer,  
Gortin,  
Gélinas,  
Kamel,  
Lafontaine,  
Pagé,  
Sérigny,

Pour:  
M. Duplessis,  
Héroux,  
Lamy,  
Verette.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix de Décembre prochain, à sept heures et demie du soir.

G. Hérisaunier  
Sec.-Trés.

F. J. Laurin  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 27 Novembre 1906.

Qu  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale

Mercredi, le 28 Novembre 1906.

spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mercredi, le vingt-huit de Novembre courant, à sept heures et demie du soir, concernant le Dépôt du Rôle d'Évaluation.

(Signé) F. S. Pourigny,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
28 Novembre 1906.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingt-huitième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire suppléant F. A. Farmer,  
Messieurs les Échevins

Art. Brunelle,  
C. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Fr. Hélinas,  
J. B. Hamel,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé.

Dépôt du  
Rôle d'Évaluation.

Le Rôle d'Évaluation, pour l'année mil neuf cent sept est produit et déposé devant le Conseil, par le Secrétaire-Trésorier.

Et la séance est ensuite levée.

Th. Décaubin  
Sec.-Trés.

F. S. Pourigny  
Maire suppléant.

Assemblée Régulière.  
10 Décembre 1906.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dixième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites

par



Lundi, le 10 Décembre 1906. 433

par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

F. J. Pourigny,  
Art. Bellefeuille,  
L. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Ars. Hélinas,  
J. E. Hamel,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Louis Bourteau et al.

Requête de Mr. Louis Bourteau et autres  
charretiers de la Corporation, demandant qu'il  
leur soit procuré des sapots en fourrure.

Accordée.

Requête de  
Mr. Amédé Carpentier.

Requête de Mr. Amédé Carpentier,  
demandant que l'eau de l'Aqueduc soit  
fournie à sa résidence sur la rue Le Jeune.

Requête de la  
Co<sup>o</sup> du Chemin de Fer de la Vallée  
du St. Maurice.

Requête de la Compagnie du Chemin de Fer  
de la Vallée du St. Maurice, demandant une  
extension de temps, pour le parachèvement de  
sa voie ferrée entre la Cité des Trois-Rivières  
et Shawinigan Falls.

Requête de  
Mr. Normidas Livernoche.

Requête de Mr. Normidas Livernoche,  
demandant que son nom soit porté comme proprié-  
taire de l'immeuble N<sup>o</sup> 285 du Cadastre, côté Sud-Ouest  
de la rue St. Roch, au lieu de Mr. M. A. T. Hart, et  
que la taxe sur loyer qui lui est chargée soit  
retranchée de son compte.

Requête accordée pour la première partie  
et référée aux Comités Permanents quant  
à la dernière.

Requête

Lundi, le 10 Décembre 1906.

Requête de  
Mr. Vivian Burrill.

Requête de Mr. Vivian Burrill, demandant que son nom soit entré comme propriétaire des lots numéros 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74 du Cadastre, au rôle d'Évaluation, et que Mr. Charles Burrill y soit entré comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 1493.

Accordée.

Lettre de la  
M<sup>lle</sup> J. Yergeau & C<sup>ie</sup>.

Lue une lettre de la Compagnie de Navigation J. Yergeau & C<sup>ie</sup>, informant le Conseil, qu'elle est prête à accepter la somme de cent cinquante piastres en règlement de sa réclamation pour dommages au vapeur "Pierreville" par le vapeur "Glacial".

Lettre de  
Mr. Louis Dugré.

Lue lettre de Mr. Louis Dugré, réclamant la somme de soixante-et-seize piastres et soixante-et-dix centins, pour dommages causés à sa barge à vapeur "Carolina", par le vapeur "Bourgeois", le premier de Novembre dernier.

Lettre du  
Secrétaire Provincial.

Lue une lettre de l'Honorable Secrétaire Provincial, concernant la plainte formulée par ce Conseil, contre le Dr. J. A. Beaudry, Inspecteur du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec.

Lettre de  
Mr. Elzéar Pelletier.

Lue une lettre de Mr. Elzéar Pelletier, Secrétaire du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, concernant la plainte des Autorités Municipales contre le Dr. J. A. Beaudry, Inspecteur du dit Conseil d'Hygiène.

Lettre des  
Sœurs de Jésus & leurs élèves.

Lue une lettre des Sœurs de Jésus et leurs élèves, remerciant le Conseil pour l'installation d'un service de l'Égout dans la cour de récréation du jardin de l'Enfance sous la direction de ces Religieuses.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département

435

Lundi, le 10 Décembre 1906.

Département de l' Aqueduc, (Construction)	\$	39	79
" " Do. (Ent. & Répt.)		33	26
" des Chemins,		193	65
" " Marchés,		80	32
" du Feu,		15	17
" de l' Hôtel-de-Ville,		134	72
" " la Police,		424	94
" " " Santé,		54	33
Drainage,		68	54
Ponts St-Maurice,		58	50
Traverses,		328	62
Rues sous Contrôle,		1069	37
Pavage des Rues,		12	76
Carre Champlain,		-	40
Atelier des Départements,		4	50
Papeterie et Impressions,		201	64
Assurances des Propriétés de la Corporation,		4	73
Frais Légal,		103	25
Billets Payables,	\$221,523	50	
Intérêt et Commission,	1,106	80	
Taxes Municipales,	-	47	
Dépenses Contingentes,	101	66	
Salaires,	299	15	
Divers Comptes,	91	-	
	\$225,951	07	

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. Lamy, Préd.,  
 Frs. Gélinas,  
 Chs. Page.

Proposé par Mr. Lafontaine,  
 Secondé par Mr. Brunelle,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport:

1<sup>ère</sup> Motion

Lundi, le 10 Décembre 1906.

Rapport de

M. M. Bourignon et Héroux.

Rapport:  
Nous avons l'honneur de vous faire le rapport suivant au sujet de notre visite aux usines de The Fielding Chemical Coy.

Nous avons constaté que M. Fielding qui est le principal facteur dans la Co<sup>ie</sup> a formé la Co<sup>ie</sup> il y a 5 ans et qu'il l'a de suite mise en opération.

Elle possède une propriété de valeur située dans le centre commercial de Guelph, à proximité des chemins de fer et d'une rivière; et construite en pierre avec plancher en béton.

La valeur actuelle, nous a-t-on dit, est de 15 à \$18,000. Des informations ont été obtenues de gens non intéressés et ne paraissent pas élevées.

À part cela il y a les machineries qui la plupart sont en cuivre, puis un dynamo d'une force de 60 chevaux, et une pompe mue par l'électricité au moyen de laquelle, ils s'approvisionnent de l'eau de la rivière et un engin.

Ils emploient actuellement 30 à 40 personnes. Informations prises sur les lieux, hors la présence des intéressés nous permettent de dire que les gages payés aux hommes varient de \$1<sup>50</sup> à \$3<sup>00</sup> par jour.

Les principaux produits fabriqués sont le salpêtre et chloroforme, le vitriol et autres.

Nous nous sommes laissés dire par divers employés que la fabrique ne répondait pas aux commandes toujours de plus en plus croissantes.

Enfin, nous croyons qu'une pareille fabrique serait désirable en notre ville, surtout si nous prenons en considération le fait qu'elle serait de nature à alimenter et à développer une fabrique de boîtes en papier et une autre en bois.

Outre les produits fabriqués sont des plus recherchés sur le marché et il est facile de comprendre qu'avec

Lundi, le 10 Décembre 1906.

437

qu'avec l'accroissement toujours progressif de la population du pays, la compagnie sente le besoin de s'agrandir et surtout celui de s'installer à proximité d'un endroit où elle puisse recevoir la matière première à moins de frais.

Il nous paraît que Mr. Fielding qui est l'âme du tout voit à son affaire de près et qu'après avoir commencé avec un capital minime possède aujourd'hui quelques mille piastres.

(Signé) F. J. Tourigny,  
O. J. Héroux.

Rapport de  
M. M. S. A. Verrette et  
Frs. Parent.

Rapport.

Les soussignés qui avaient été chargés par votre Conseil, à sa séance du 26 Novembre dernier, d'aller examiner les dommages qui avaient été causés au bateau Pierreville, par le bateau glacial appartenant à la Corporation, ont l'honneur de vous faire le rapport suivant:

Que le 28 Novembre dernier, ils se sont rendus à Sorel et qu'ils ont trouvé le bateau Pierreville monté sur le chantier de Mr. Hanseau, entre les bateaux Arthur et Florida, et que là, en compagnie de Mr. Hanseau, charpentier de vaisseau, ils ont examiné les dommages en question, et ils sont d'opinion que la réparation de ces dommages nécessiteront une dépense de cent vingt-cinq piastres.

Ils ont, après, rencontré Mr. Yergeau, un des membres de la Compagnie Yergeau et Compagnie, qui leur a demandé ce qu'ils offriraient, et après lui avoir dit qu'ils n'étaient pas autorisés à faire aucune offre, mais que votre Conseil serait certainement disposé à payer la valeur réelle des dommages causés, ce Monsieur leur a dit que Mr. Mondou, le Gérant de la Compagnie, se rendrait probablement sous peu à Trois-Rivières, qu'il y rencontrerait les membres du Conseil, et qu'il était bien probable qu'un arrangement pourra être conclu à l'amiable et qu'il aviserait lui-même Mr. Mondou dans ce sens.

Respectueusement

Lundi, le 10 Décembre 1906.

Respectueusement soumis,  
(Signé) P. W. Verrette,  
Fr. Parent,  
Insp. - de-Ville.

Trois-Rivières, 6/12/06.

Autorisation à payer \$125.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

Lu un rapport du Secrétaire-Trésorier, concernant le nombre de personnes employées et le montant des salaires payés, à la manufacture de haches et outils de Mr. J. G. Hawthorn, depuis la semaine finissant le premier de septembre dernier jusqu'au sept de Décembre courant.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Novembre dernier.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois de Novembre dernier.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à payer mille piastres au Gouvernement Provincial pour prix d'achat d'un terrain sur le Côteau St. Louis.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne par les présentes avis, que dans le temps et le délai voulus par la loi et les règlements, je proposerai un amendement relatif au règlement concernant le Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, N<sup>o</sup> 133.

(Signé) G. G. Duplessis.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai la passation d'un règlement

Rapport du  
Secrétaire-Trésorier.

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport du  
Chef de Police.

N<sup>o</sup> 2<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain du Gouver-  
nement.

Avis de motion de  
Mr. J. Echevin Duplessis.

Avis de motion de  
Mr. J. Echevin Héroux.



Lundi, le 10 Décembre 1906.

439

règlement pour accorder à la Fielding Chemical Company pour l'établissement d'une manufacture de produits chimiques en cette cité, un bonus de quinze mille piastres, une exemption de taxes durant l'espace de dix années et une étendue de terrain d'environ quatre arpents.

En Conseil, ce 10 Décembre 1906.

(Signé) P. J. Héroux.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le règlement concernant les cotisations et Taxes soit amendé quant à ce qui concerne la taxe sur les commerçants de peau.

En Conseil, ce 10 Décembre 1906.

(Signé) W. Lamy.

Le conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le vingt-six de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

F. S. Jaurigny  
Maire.

G. Héroux  
Sec.-Prés.

Trois-Rivières, 19 Décembre 1906.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois-Rivières, pour Jeudi, le vingt de Décembre courant, à sept heures et demie du soir, concernant le règlement pour bonus en faveur de la Consolidated Chemical Company, Limited, le règlement de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St Maurice, et l'achat d'un terrain de Girard & Godin.

(Signé) F. S. Jaurigny,  
Maire.

Avis de motion de  
Mr. F. Ochevin Lamy.

Ajournement.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Jeuudi, le 20 Décembre 1906.

Assemblée Spéciale.  
20 Décembre 1906.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Jeudi, le vingtième  
jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents  
pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire F. S. Tourigny,
- Messieurs les Echevins Art. Brunelle,
- B. G. Duplessis,
- J. L. Fortin,
- J. E. Hamel,
- O. J. Héroux,
- M. Lafontaine,
- N. Lamy,
- Jhs. Page,
- P. Sévigny,
- F. O. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 146.

Proposé par Mr. Héroux,  
secondé par Mr. Verrette,

Que le projet de règlement intitulé: Cha-  
pitre 146 Règlement pour autoriser le Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à The Consolidated  
Chemical Company Limited, pour l'établissement d'une  
manufacture de produits chimiques, en cette Cité, une aide  
ou bonus au montant de quinze mille piastres, et à  
émettre des déventures pour cet objet, à accorder une étendue  
de terrain d'environ quatre arpents en superficie et aussi  
une exemption de taxes municipales (Taux de l'eau, taxe  
du drainage et des rues sous contrôle exceptés) pendant  
dix ans sur la dite manufacture", soit lu, passé et adopté.

Chapitre CXLVI.

— Chapitre 146. —  
Bonus de \$15,000.00 à  
The Consolidated Chemical  
Co. Ltd.

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-  
Rivières à voter et octroyer à The Consolidated Chemical  
Company Limited, pour l'établissement d'une manufacture  
de produits chimiques, en cette Cité, une aide ou bonus

441

Jeudi, le 20 Décembre 1906.

au montant de quinze mille piastres et à émettre des debentures pour cet objet; à accorder une étendue de terrain d'environ quatre arpents en superficie et aussi une exemption de taxes municipales pendant dix années sur la dite manufacture.

Attendu que la dite compagnie "The Consolidated Chemical Company Limited", serait disposée de venir établir en cette cité une manufacture de produits chimiques, moyennant une aide en argent, l'octroi d'une certaine étendue de terrain et une exemption de taxes pour un certain nombre d'années;

Attendu qu'il serait désirable et avantageux dans l'intérêt des contribuables de cette cité de favoriser l'introduction de cette nouvelle industrie et l'établissement de la dite manufacture de produits chimiques en cette dite cité, ce qui accroîtrait la valeur de la propriété foncière, donnerait de l'emploi à un grand nombre de personnes et par ces faits augmenterait les revenus de la Corporation;

Et attendu que pour assurer l'établissement de la dite manufacture dans les limites de la dite cité, et sa construction et sa mise en opération sous le plus court délai possible, il est avantageux d'accorder à la dite compagnie "The Consolidated Chemical Company Limited", un bonus au montant de quinze mille piastres, une étendue de terrain d'environ quatre arpents en superficie dans la commune en cette cité, et une exemption de taxes municipales sur la dite manufacture, qu'il soit donc ordonné, et nous le dit conseil ordonnons et statuons, comme suit, savoir:

Sec. 1. Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, paiera et remettra aux conditions et à l'époque ci-après établis à la compagnie "The Consolidated Chemical Company Limited", sous forme d'aide ou bonus la somme de quinze mille piastres, et lui cèdera et abandonnera une étendue de terre d'environ quatre arpents en superficie, située dans la commune de cette cité, et comprise dans les limites suivantes: Une lisière de terre de cent vingt pieds de largeur, longeant et contigue à la

ligne

Jeudi, le 20 Décembre 1906.

ligne nord-est du terrain accordé par ce conseil à The St. Maurice Valley Railway Company, depuis une ligne parallèle à la ligne sud-est de la rue Bellefeuille en allant vers le sud-est jusqu'à une distance de mille quatre-vingt pieds, et le dit conseil accordera de plus à la dite Compagnie pendant le terme de dix années consécutives qui commenceront à courir le premier Janvier mil neuf cent huit une exemption de taxes et cotisations municipales (Caux de l'eau, taxe du drainage et des rues sous contrôle exceptés) payables à la dite Corporation sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillages érigés, affectés et exploités spécialement et uniquement aux fins de la manufacture, et sur les bureaux de l'établissement, et ce, aux conditions suivantes, savoir:

Sec. 2. La dite compagnie "The Consolidated Chemical Company Limited" devra construire et installer sur le terrain que lui donnera et abandonnera la dite Corporation dans la Commune des Trois-Rivières, deux bâtisses en pierre, briques ou ciment, dont l'une à un étage, d'une grandeur pas moindre de trois cents pieds par soixante-et-cinq pieds, et l'autre à deux étages, d'une grandeur pas moindre de cent pieds par quatre-vingt pieds, solides et suivant les règles de l'art, d'une valeur d'au moins vingt-cinq mille piastres, pour y placer toutes les machines et outillages nécessaires à la dite manufacture et un personnel d'ouvriers d'au moins soixante-et-quinze, les machines et outillages devront avoir une valeur d'au moins quinze mille piastres.

Sec. 3. La dite Manufacture devra être construite et mise en opération d'ici au premier Janvier mil neuf cent huit et continuer ses opérations journellement (Fêtes et Dimanches exceptés) pendant dix années consécutives, et durant chacune des dites dix années, soixante-et-quinze personnes au moins devront y être employées journellement comme susdit pendant au moins onze mois et le montant de salaires payés devra être d'au moins trente mille piastres chaque année, et les rôles de paie de la dite manufacture pourront être examinés en aucun temps par toute

443

Jeu-di, le 20 Décembre 1906.

toute personne nommée par ce Conseil à cet effet afin de vérifier et constater le nombre de personnes employées dans la dite manufacture et le montant payé pour salaires.

Sec. 4. Dans le cas où la dite manufacture serait arrêtée trois mois durant aucune des dites dix années, ou dans le cas où le nombre de personnes employées journellement pendant onze mois chaque année sera moindre que soixante-et-quinze durant aucune des dites dix années ou que le montant payé pour salaires serait moindre que trente mille piastres par année, les taxes seront exigibles pour l'année ou les années durant lesquelles la dite compagnie sera en défaut tel que ci-dessus spécifié, et cela, à moins de force majeure.

Sec. 5. Les personnes employées dans la dite manufacture seront être autant que possible des résidents de la Cité des Trois-Rivières.

Sec. 6. Dans le cas où le dit établissement serait arrêté six mois consécutifs durant la dite période de dix années, la Corporation aura droit au remboursement du dit bonus, à moins que cet arrêt ne soit causé par force majeure.

Sec. 7. La dite Compagnie pour garantir l'exécution des conditions et des obligations ci-dessus mentionnées et le remboursement du dit bonus ou aucune partie d'icelui en cas d'inexécution des dites conditions et des dites obligations, consentira en faveur de la dite Corporation de la Cité des Trois-Rivières, une première hypothèque au montant de quinze mille piastres sur les terrains et bâtisses de la dite manufacture et les machines et outillages y placés et attachés, et fera assurer contre les dommages du feu dans des compagnies d'assurances approuvées par ce Conseil, les dites bâtisses, machines et outillages en faveur de la Corporation pour une égale somme de quinze mille piastres, elle devra fournir les polices d'assurance et les reçus de primes régulièrement à la dite Corporation, de manière à lui en démontrer l'existence permanente; et dans le cas où la dite compagnie négligerait de faire assurer les dites bâtisses, machines et outillages et d'en fournir les polices et les reçus de prime à la dite Corporation, il sera loisible au dit Conseil d'effectuer la dite assurance

cut

Jeu-di, le 20 Décembre 1906.

aux frais et dépens de la dite Compagnie.

Sec. 8. Dans le cas où les dites bâtisses ou aucune partie d'icelles, les machineries, l'outillage ou aucune partie d'icelles seraient détruits ou endommagés par le feu durant l'espace des dites dix années, la dite Compagnie devra les faire reconstruire ou réparer aussitôt et les remettre dans le même état qu'elles étaient avant l'incendie, et la Corporation lui paiera le montant qu'elle aura retiré des Compagnies d'assurance pour pertes ou dommages causés aux dites bâtisses, machines et outillages, aussitôt que les dites bâtisses, machines et outillages auront été reconstruits, réparés, remplacés et remis en aussi bon état qu'avant l'incendie, pourvu toutefois que ce soit dans un délai n'excédant pas douze mois de la date de l'incendie et à la condition par elle de continuer l'exécution de ses obligations comme auparavant.

Sec. 9. Le susdit bonus de quinze mille piastres sera payé à la dite Compagnie "The Consolidated Chemical Company Limited", un mois après que la dite manufacture sera en pleine opération suivant les conditions ci-dessus mentionnées.

Sec. 10. Le dit Conseil afin de rencontrer et payer à la dite Compagnie "The Consolidated Chemical Company Limited", la susdite somme de quinze mille piastres, émettra des débentures au nom et sur le crédit de la dite Corporation au montant de quinze mille piastres, lesquelles débentures devront être reçues et acceptées au pair par la dite Compagnie en paiement de son dit bonus.

Sec. 11. Les dites débentures seront émises sous le sceau du Maire de la dite Cité, le contre-sceau du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil et le sceau de la dite Corporation, elle seront de la somme de mille piastres chacune, elles porteront intérêt au taux de quatre pour cent l'an payable semi-annuellement les premiers jours de Mai et de Novembre de chaque année et elles seront payables dans cinquante ans de leur date respective.

Sec. 12.



Jeu-di, le 20 Décembre 1906.

Sec. 12. Il sera annexé à toutes telles déventures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'icelles, les quels coupons seront signés par le Secrétaire-Trésorier, seront payables au porteur d'iceux lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y mentionné écherra, et seront lors du paiement d'iceux livrés à la dite Corporation, et la possession de tous tels coupons sera une preuve prima-facie que l'intérêt semi-annuel y mentionné a été payé suivant la teneur de telles déventures.

Sec. 13. Toutes les dispositions de l'Acte de la Législature de Québec / Edouard VIII, Chapitre H H, établissant et spécifiant quels seront les devoirs du Maire, du Conseil et du Secrétaire-Trésorier quant à ce qui concerne la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction des dettes créées en vertu du dit acte, et le paiement semi-annuel des intérêts sur les dites dettes, s'appliqueront de même à la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des susdites déventures.

Adopté sur division de neuf pour et un contre, savoir :

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| <p>Pour:</p> <p>M. M. Brunelle,<br/>Duplessis,<br/>Fortin,<br/>Camel,<br/>Hérault,<br/>Lafontaine,<br/>Page',<br/>Sévigny,<br/>Verrette,</p> | <p>Contre:</p> <p>M. Lamy.</p> |
|--|--------------------------------|

Proposé par Mr. Page',  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Messieurs Girard & Godin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières d'un certain terrain située entre les rues St. George et St. Roch, pour le prix et somme de cinq mille piastres, et cela, suivant acte préparé par T. B. Normand, Sec. A. P., qui vient d'être lu

2<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Messrs  
Girard & Godin.

Jeudi, le 20 Décembre 1906.

lu devant ce Conseil, et ce seulement après qu'un certificat d'hypothèque lui aura été fourni, constatant que les dits immeubles sont libres de toutes charges ou hypothèques.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Thiébaut  
Sec.-Prés.

J. S. Tourigny  
Maire.

Assemblée Régulière.  
20 Décembre 1906.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingt-tième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent six, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire	A. J. Tourigny,
Messieurs les Echevins	Art. Brunelle,
	A. P. Farmer,
	J. L. Fortin,
	J. B. Hamel,
	O. J. Héroux,
	M. Lafontaine,
	N. Lamy,
	Jhs. Page,
	A. Sévigny,
	A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. J. A. Lemire.

Requête de Mr. J. A. Lemire, demandant que son nom soit entré au Rôle d'Évaluation de l'année courante (1906), au lieu de celui de Dame P. O. Guillet, comme propriétaire du lot 4822 du cadastre officiel de cette Cité.

Accordée.

Requête des  
Revérendes Dames Ursulines.

Lue une lettre des Révérendes Dames Ursulines, demandant

# Mercredi, le 26 Décembre 1906.

demandant d'être indemnisées pour des dépenses qu'elles disent leur avoir été occasionnées par la défectuosité du drainage.

Mr. François Bourassa.  
Lettre de

Référée aux Comités Permanents.  
Que une lettre de Mr. François Bourassa, demandant d'être exempté du paiement de la taxe comme commerçant de peaux.

Procès-Verbal de l'Assemblée concernant bonus de \$15,000.00 au The Consolidated Chemical Co.

Le secrétaire-Trésorier donne lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée des Electeurs Municipaux de la Cité des Trois-Rivières, tenue le vingt-six de Décembre courant, pour approuver ou désapprouver le Règlement Chapitre 146, passé par le Conseil de la dite Cité, le vingt de Décembre courant (1906).

Rapport du Comité des Finances.  
— N. 1. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	30	15
" " Do. (Ent. & Répit.)	6	—
" des Chemins,	2	15
" " Marchés,	3	26
" du Feu,	7	96
" de l' Hôtel-de-Ville,	2	53
" " la Police,	21	—
" " " Commune,	25	50
" " " Santé,	—	50
Drainage,	43	87
Traverses,	372	95
Pavage des Rues,	36	80
Atelier des Départements,	—	30
Papeterie et Impressions,	4	70
Billets Payables,	13,000	—
Intérêt et Commission,	50	—
Dépenses contingentes,	643	38
Divers Comptes,	40	22
	14,321	24

Respectueusement

Mercredi, le 26 Décembre, 1906.

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. Lamy, Présdt.,  
Jhs. Pagé,  
F. A. Verrette,  
P. J. Héroux.

Rapport du Comité des Finances.  
— N° 2. —

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paié-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	\$	115	12
" des Chemins,		238	80
" " Marchés,		74	97
" du Feu,		74	63
" de l'Hôtel-de-Ville,		13	28
" " la Police,		425	66
" " " Santé,		41	74
Drainages,		16	25
Ponts St. Maurice,		30	—
Traverses,		103	12
Quai sous contrôle,		—	63
Pavage des Quai,		320	63
Barrière Le Platon,		625	—
Frais Légal,		11	60
Billets Payables,		500	—
Intérêt et Commission,		125	—
Dépenses Contingentes,		2,641	74
Salaires,		299	35
Divers Comptes,		64	08
	\$	5,424	60

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. Lamy, Présdt.,  
Jhs. Pagé,  
F. A. Verrette,  
P. J. Héroux.

Proposé

Mercredi, le 26 Décembre 1906.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Brunelle,

Que les rapports numéros un et deux du Comité des Finances qui viennent d'être lus soient adoptés.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr. Léroux,  
Secondé par Mr. Perrette,

Que le jour pour prendre la rotation sur le règlement chapitre 146 Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois Rivières à voter et octroyer à The Consolidated Chemical Company Limited, pour l'établissement d'une manufacture de produits chimiques, en cette Cité, une aide ou bonus au montant de quinze mille piastres et à émettre des déventures pour cet objet, à accorder une étendue de terrain d'environ quatre arpents en superficie et aussi une exemption de taxes municipales, soit fixée au vingt-et-un Janvier prochain (1907).

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 144 Règlement pour amender le chapitre quatre-vingt des règlements de ce Conseil, passé le neuf Août mil huit cent quatre-vingt, et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, passé le seizième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant les Marchés publics et la vente des viandes, légumes &c.", soit lu, passé et adopté.

Chapitre CXLVII.

Règlement pour amender le Chapitre quatre-vingt des règlements de ce Conseil, passé le neuf Août mil huit cent quatre-vingt, et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, passé le seizième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant les Marchés publics et la vente des viandes, légumes &c."

Il

Rotation concernant le bonus  
à la Consolidated Chemical Co.

Pour adopter le Règlement  
Chapitre 144.

— Chapitre 144. —  
Règlement du Marché amendé.

Mercrredi, le 26 Décembre 1906.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. La section première du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

"1" Toute personne exerçant en cette Cité l'occupation de commerçant ou d'acheteur de peaux crues ou crues et de peaux d'animaux de boucherie, sera tenue avant d'exercer cette occupation de commerçant de peaux crues, de prendre une licence à cet effet pour laquelle elle paiera au Secrétaire Trésorier de ce Conseil la somme de dix piastres.

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du chapitre quatre-vingt des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements du dit Conseil intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier Janvier mil neuf cent sept.

Adopté.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Paschal Monplaisir, un billet promissoire au montant de quatre mille cinq cents piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux faits pour le pavage, le drainage et l'aqueduc en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le huit de Janvier prochain (1907), à sept heures et demie du soir.

*E. Thibault*  
Sec. - Trés.

F. J. Laurin  
Maire.

N<sup>o</sup> 7 Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$4,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Paschal Monplaisir.

Ajournement.



Lundi, le 31 Décembre 1906.

451

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 29 Décembre 1906.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Lundi, le trente-et-un de Décembre, courant, à sept heures  
et demie du soir, concernant le Chemin de Fer de la Vallée  
du St Maurice et le rapport des Finances.

(Signé) F. J. Tourigny.  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
31 Décembre 1906.

Advenant huit heures et demie du soir, Lundi,  
le trente-et-un de Décembre, mil neuf cent six, il n'y a pas eu  
d'assemblée du Conseil, faute de quorum. Les membres  
présents étaient: Messieurs les Echevins F. F. Farmer et  
J. L. Fortin.

F. J. Tourigny  
Sec.-Trésorier.

Assemblée Régulière.  
8 Janvier 1907.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Mardi, le huitième jour de Janvier, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire F. J. Tourigny,  
Messieurs les Echevins Art. Brunelle,  
O. G. Duplessis,  
F. F. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
J. E. Hamel,  
O. J. Héroux,

M.

Mardi, le 8 Janvier 1907.

M. Lafontaine,  
 W. Lamy,  
 Chs. Page,  
 P. Sévigny,  
 F. A. Verette.

Requête du Lt.-Col. J. A. Pessier.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête du Lt. Colonel J. A. Pessier, demandant, au nom du Département de la Milice du Canada, que les robinets existants sur le tuyau principal de l'Acqueduc, sur le terrain du camp militaire, soient transportés à environ deux longueurs de tuyau plus au Nord.

Accordée.

Lettre de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.

Une lettre de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, informant le Conseil qu'elle a rempli ses obligations concernant la construction de sa voie ferrée entre la Cité des Trois-Rivières et la ville de Shawinigan Falls, et demandant le paiement du bonus qui lui a été accordé par le Règlement Chapitre 133 passé par le dit Conseil, le 23 Août 1905.

Oujournée à la séance du 14 courant, pour avoir l'opinion de MM. les avocats P. H. Martel, L. D. Paquin et J. B. L. Gould.

Rapport du Comité des Finances.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	25 30
" des Chemins,	89 63
" " Marchés,	14 51
" du Feu,	25 66
" de l'Hôtel-de-Ville,	120 44
" " la Police,	5 -
" " " Santé,	15 68
Drainage,	85 12
Ponts St. Maurice,	59 84
OU Reporter	441 18

Mardi, le 8 Janvier 1907.

	Report \$	
Travaux,	441	18
Rues sous Contrôle,	358	34
Pavage des Rues,	46	26
Assurances des Propriétés de la Corporation,	565	39
Frais Légaux,	7	80
Billets Payables,	48	50
Intérêt et Commission	132,661	75
Fonds d'amortissement,	620	74
Dépenses Contingentes,	4,168	08
Divers Comptes,	19	05
	96	91
	<u>\$142,064</u>	<u>00</u>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. Lamy, Prsdt.,  
 Chs. Page,  
 Frs. Gélinas,  
 A. A. Verrette,  
 P. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Sévigny,  
 Secondé par Mr. Lafontaine,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Décembre dernier.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'y a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois de Décembre dernier.

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville.

Mr. L. Chevin Lamy informe le Conseil que, les membres du Comité des Finances ont demandé à Mr. François Parent, Inspecteur de Ville, de faire l'inspection de la voie ferrée de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, et d'en faire rapport, et il demande

Mardi, le 8 Janvier 1907.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Evaluation.

demande ensuite que lecture de ce rapport soit donnée. Ce qui est fait.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de son Honneur le Maire, commence l'examen des plaintes contre le Rôle d'Evaluation, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège et l'assemblée est ajournée à Lundi, le quatorze de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

F. J. Tourigny  
Maire

Assemblée Régulière.  
14 Janvier 1907.

Advenant huit heures et demie du soir, Lundi, le quatorze de Janvier, mil neuf cent sept, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil. Les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire F. J. Tourigny et Messieurs les Echevins Frs. Gélinas, P. J. Héroux, W. Lamy, Chs. Pagé, P. Sévigny et P. W. Verrette ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Mardi, le quinze de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

Sec.-Présorier.

Assemblée Régulière.  
15 Janvier 1907.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le quinzième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son

Mardi, le 15 Janvier 1907.

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

A. J. Fourigny,  
Art. Brunelle,  
L. G. Duplessis,  
A. P. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Fr. Sélinas,  
J. S. Hamel,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
N. Lamy,  
Chs. Page,  
P. Sévigny,  
A. O. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport du Rapport:

Comité des Finances.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	16	80
" " Do. (Ent. & Répt.)	7	25
" des Chemins,	6	45
" " Marchés,	4	56
" du Feu,	3	54
" de l'Hôtel-de-Ville,	-	98
" " la Santé,	5	91
Drainage,	16	50
Ponts St-Maurice,	12	-
Traverses,	116	55
Rues sous Contrôle,	26	20
Pavage des Rues,	176	61
Papeterie et Impressions,	2	-
Billets Payables,	123,861	75
Intérêt et Commissions,	812	21
Vente de terrains,	544	55
A Reporter	125,614	16

Mardi, le 15 Janvier 1907.

Rapports Municipales,  
Dépenses Contingentes,  
Divers Comptes,

Report	\$125,614	16
		186
		3760
		4672
	\$125,700	34

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. Lamy, Préd<sup>t</sup>,  
Jhs. Pagé,  
Ars. Gélinas,  
O. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Sévigny,  
Secondé par Mr. Brunelle,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
concernant la réclamation des Révérendes Dames Ursulines,  
pour certains dommages qu'elles disent avoir été occa-  
sionnés à leur Monastère, par un service défectueux du  
Drainage.

Renvoyé au Comité Général.

Rapport de

M. M. Paquin, Hould et  
Martel, Avocats.

Rapport:

Messieurs,

Nous avons à votre demande  
examiné les documents suivants, savoir: le Règlement  
Chapitre 133, en date du 28 Août 1905, octroyant un  
bonus à la Compagnie de chemin de fer de la Vallée  
du St. Maurice; l'autorisation signée par M. E. Bernier,  
Vice Président de la Commission des Chemins de Fer;  
l'ordre signé par G. A. Mountain, Ingénieur en Chef  
en date du 29 Décembre 1906 et le rapport de l'Ingénieur  
E. Johnson à Monsieur Vivian Burrill, en date du  
30 Décembre 1906.

Voici notre opinion sur la question  
de savoir si la dite Compagnie de chemin de fer de la Vallée  
du



457

# Mardi, le 15 Janvier 1907.

du St. Maurice a rempli les obligations imposées par le dit Règlement et a droit au bonus de \$66,000.00 qu'elle réclame.

Le bonus voté par le Règlement est de trois mille piastres par mille, avec en outre une certaine superficie de terrain dans la commune, et, il est stipulé par la Section Première du dit Règlement, que la corporation paiera et remettra à la dite Compagnie de chemin de fer ce bonus aux conditions et aux époques mentionnées au dit règlement.

La Section Deux stipule que la ligne de chemin de fer à être construite sera "une ligne de chemin de fer de première classe "Standard Gauge" c'est-à-dire de la largeur indiquée dans la Carte de la dite Compagnie, et qu'elle sera terminée avant le 31 décembre 1906.

Le bonus est payable en débetures de la Corporation.

La Section Sept dit:

Qu'une partie des débetures au montant de \$66,000.00 sera transportée et livrée à la dite Compagnie de chemin de fer, lorsque les travaux de construction de la dite ligne, entre la cité des Trois-Rivières et la ville de Shawinigan Falls seront terminés et que la dite ligne sera en opération et reçue par l'ingénieur nommé à cet effet, par le Gouvernement Fédéral, et cela, avant le 31 décembre 1906.

Ainsi, d'après ce Règlement qui fait la loi entre les parties: les contribuables, d'une part, et, la Compagnie du chemin de fer de l'autre, les conditions requises pour la remise et livraison des dites débetures sont clairement définies. Il y en a trois:

La première, que la ligne construite soit de première classe et qu'elle soit terminée comme telle, avant le 31 décembre 1906.

La deuxième, que cette ligne soit en opération.

La troisième qu'elle soit reçue par un ingénieur nommé à cet effet par le Gouvernement Fédéral.

Les deux dernières conditions devant aussi être

Mardi, le 15 Janvier 1907.

être remplies avant le 31 décembre 1906.

Si ces conditions, ou, aucune d'elles ne sont pas remplies, il est pourvu par la section huit du dit Règlement, qu'alors ce Règlement deviendra nul et de nul effet.

Les rapports des ingénieurs, sans faire une preuve conclusive et finale font cependant, une preuve prima facie des faits qui y sont mentionnés.

Ces rapports sont à l'effet que le chemin de fer était en opération et qu'il a été reçu avant le 31 décembre 1906, mais, il n'y a rien pour démontrer que la dite ligne de chemin de fer soit de première classe, ni qu'elle fut terminée comme telle avant le 31 décembre 1906.

L'autorisation du Vice Président de la Commission du chemin de fer, comporte ce qui suit: Upon the report of the Chief Engineer of the Board, that the opening of the said line of railway, for the carriage of traffic will be reasonably free from danger to the public using the same,..... it is ordered that the applicant company be and it is hereby authorized to open for the carriage of traffic that portion of his line of railway between the city of Three Rivers and the town of Shawinigan Falls.

Cette autorisation est accompagnée de l'ordre suivant de l'ingénieur en Chef B. A. Mountain, en date du 29 Décembre 1906:

This order permits the operation as far as the south side of the Gorge Bridge and to the Shawinigan Station, as soon as the bridge is connected.

Le rapport de E. Johnson l'ingénieur nommé par le Gouvernement Fédéral pour faire l'examen de la dite ligne de chemin de fer, en date du 31 décembre 1906, mentionne ce qui suit:

".... Have found same completed for operation and in operation and hereby accept same."

Ainsi, il n'est pas fait la moindre mention dans aucun

Mardi, le 15 Janvier 1907.

1<sup>re</sup> A la demande de Mr. l'Échevin Farmer, son honneur le Maire donne, concernant le rapport qui vient d'être lu, certaines explications, au cours desquelles, sur interpellation de Mr. l'Échevin Page, il déclare n'avoir aucun intérêt dans la compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.

aucun de ces rapports ou autorisation, que la dite ligne de chemin de fer soit de première classe, ni que le 31 décembre 1906, elle était terminée comme telle.

N'ayant par devers nous aucune preuve que la première des trois conditions requises et sus mentionnées ait été remplie, nous sommes forcés d'en venir à la conclusion que la compagnie n'a pas droit au paiement du bonus de \$66,000.00 qu'elle réclame.

Respectueusement soumis,  
Trois-Rivières, 14 Janvier 1907  
(Signé) L. A. Piquin,  
J. B. L. Gould,  
O. W. Martel. 2

2<sup>e</sup> Motion  
Donnée à la séance du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Verrette,

Attendu que d'après l'opinion écrite de Messieurs L. A. Piquin, J. B. L. Gould et O. W. Martel, avocats nommés par ce conseil pour faire rapport sur les obligations contractées par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et la Compagnie de Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, en vertu d'un règlement passé par le dit conseil le vingt-trois Août mil neuf cent cinq et approuvé par les électeurs de cette Cité le vingt-huit Août mil neuf cent cinq, il est constaté que la dite Compagnie de Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice n'a pas rempli ses obligations et les conditions mentionnées au dit règlement, il est en conséquence résolu, que ce Conseil ne peut accorder la demande qui lui a été présentée le huit Janvier courant par Mr. Vivian Burrill Président de la dite Compagnie de Chemin de Fer, concernant le paiement du bonus de soixante-et-six mille piastres (\$66,000.00).

3<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la motion N<sup>o</sup> 2.

Proposé par Mr. Farmer, en amendement,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que la demande de Mr. Vivian Burrill Président de la Compagnie du Chemin de

Mardi, le 15 Janvier 1907.

\* Mr. l'Échevin Lamy s'ab-  
 jecte à cet amendement, pré-  
 tendant qu'il n'est pas dans  
 l'ordre, et Son Honneur le Maire  
 décide, contre, cette prétention.

de Fer de la Vallée du St. Maurice présentée à ce  
 Conseil le huit Janvier courant (1907) concernant le paie-  
 ment du bonus de soixante-et-six mille piastres à la dite  
 Compagnie de Chemin de Fer soit accordée et que des  
 débentures pour le même montant soient émises à cet effet  
 suivant le dit règlement Chapitre 133.

\* Adoptée sur division suivante, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. Brunelle,	Mr. Gélinas,
Duplessis,	Kéroux,
Farmer,	Lamy,
Portin,	Page,
Camel,	Sévigny,
Lafontaine,	Verrette,

Les votes étant également partagés Son Honneur le Maire  
 vote pour l'amendement.

La motion principale étant alors mise aux voix est  
 rejetée sur même division.

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
 à signer en faveur de Mr. Joseph Alfred Lorange, un  
 billet promissoire au montant de huit cents piastres,  
 à six mois de la date du quinze de Janvier courant  
 (1907), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour  
 cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets  
 qui sont en circulation aux banques.

Adoptée.

Rapport sur  
 plaintes contre le Rôle  
 d'Évaluation pour 1907.

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil, après  
 avoir pris communication, à ses séances du huit et  
 du quinze Janvier courant, des plaintes faites contre  
 le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent sept,  
 a l'honneur de faire le rapport suivant, savoir:

Il recommande que le nom d'Adjutor Savard  
 soit retranché du dit rôle, comme locataire au 39 Rue  
 St.

Mardi, le 15 Janvier 1907.

Ste. Julie; que le loyer chargé à Ludger St. Pierre, au  
 N<sup>o</sup> 126 rue St. Paul soit retranché; que le nom de  
 Joseph Levasseur soit substitué à celui de Majorique  
 Lafontaine, comme propriétaire du N<sup>o</sup> 34 rue St. Olivier;  
 que le nom de J. H. Dansereau soit substitué à celui  
 de J. F. Bouldis, comme propriétaire dans le Quartier  
 Notre-Dame; que le loyer chargé à Edilon Laranger, Jr.,  
 au N<sup>o</sup> 5 rue St. Benoit, soit retranché; que le loyer de  
 Pierre Lesieur, au N<sup>o</sup> 25<sup>a</sup> rue Des Forges, soit réduit  
 à \$84.<sup>00</sup> l'an, et que le métier de menuisier soit  
 retranché de son nom; que Charles Napoléon Pâquin  
 soit porté comme locataire dans l'immeuble de Prime  
 Larasin, rue Badeaux, avec un loyer annuel  
 de \$72.<sup>00</sup>, et qu'il soit entré comme commerçant;  
 que le loyer de Joseph Johnson, au N<sup>o</sup> 20 rue St. François-  
 Xavier, soit réduit à \$12.<sup>00</sup> l'an; que le nom de Alphonse  
 Frenette soit substitué à celui de J. L. Fortin, comme  
 propriétaire du lot N<sup>o</sup> 1630 du Cadastre rue Julie;  
 qu'une voiture d'agrément soit retranchée au nom de  
 Charles Pagé; qu'un wagon léger simple d'agrément  
 au lieu d'un carrosse simple soit entré au nom  
 de D. Fenevert, au N<sup>o</sup> 9 rue Des Champs, et  
 que l'express qui lui est chargée soit portée au  
 nom de la Dominion Express Co.; que le nom de  
 Marie Elmire Guillet épouse séparée de biens de  
 Joseph Adolphe Tessier soit entré comme propriétaire  
 du lot N<sup>o</sup> 459 du Cadastre au lieu de Joseph Michel  
 et Jean Baptiste Badeaux; que le nom de Edouard  
 Brunelle soit substitué à celui de Arthur Rodin  
 comme locataire, au N<sup>o</sup> 6 et 8 rue Badeaux, au  
 classe de boutique, et que Arthur Rodin soit porté  
 comme sous-locataire au N<sup>o</sup> 8 rue Badeaux, avec  
 un loyer annuel de \$60.<sup>00</sup>; que la profession d'ing-  
 énieur civil soit retranchée du nom de E. H. Lermain;  
 que le loyer de James Barnard, au N<sup>o</sup> 70 rue Du Fleuve,  
 soit réduit à \$30.<sup>00</sup> l'an; que le montant du loyer de la  
 Banque



Mardi, le 15 Janvier 1907.

Banque Nationale, aux Nos 144 & 146, rue Du Platon, soit réduit à \$378.<sup>96</sup> l'an; que la charge de commerçante soit retranchée du nom de Dame Isidore Ruyé, au No. 26 rue Notre-Dame; que deux voitures d'agrément soient chargées à Thomas Bourival, au lieu d'un carrosse simple et d'un corbillard; que les charges de commerçante et fonds de marchandises soient retranchées du nom de Dame Honoré Robert, aux Nos 6 et 18 rue St. Anne; que le nom de Onésime Beaulac soit retranché comme locataire des lots du Cadastre Nos 1404, 1405 et 1406 rue Julie, et Nos 1393, 1394 et 1396 rue Cartier; que le nom de Dame W. O. Bureau (née Eva Panneton) soit substitué à ceut de Albert et Arthur Panneton, comme propriétaire de l'immeuble Nos 51 et 53 rue Des Champs; que le nom de la St. Maurice Valley Railway Co. soit substitué à celui de Adolphe Landry, comme propriétaire du lot No 944 du Cadastre rue Le jeune; que le loyer de Adolphe Lavoie, aux Nos 34 et 36 rue Champlain, soit porté à \$144.<sup>00</sup> au lieu de \$120.<sup>00</sup>, qu'un loyer annuel de \$60.<sup>00</sup> soit entré au nom de Alphonse Marchand, au No. 22 rue St. Antoine; que le loyer de W. Laurin, au No. 54 rue Notre-Dame, soit porté à \$150.<sup>00</sup> l'an; que le loyer de Thos. H. O'Connell, au No. 76 rue St. François Xavier, soit porté à \$144.<sup>00</sup> l'an; que le loyer de Johnny St. Pierre, au No. 28 rue Hertel, soit porté à \$48.<sup>00</sup> l'an; que le nom de Arnold Kelley soit substitué à celui de Dame Veuve John Kelley, comme locataire, au No. 16 rue Haut-Roc; que le nom de Mrs. Pessier soit substitué à celui de Edouard Lacroix fils, comme propriétaire du lot No. 1997-5 du Cadastre, rue St. Charles; que le loyer de J. B. Ethier, au No. 141 rue Julie soit porté à \$96.<sup>00</sup> l'an, au lieu de \$90.<sup>00</sup>; que les propriétés Nos 16 et 18, 12 et 14 rue St. Marie, et celles Nos 3, 6 et 8 rue St. Honoré soient entrées au nom de la succession Pierre Giroux au lieu de celui de Onésime Fleury; qu'un loyer de \$42.<sup>00</sup> l'an soit entré au nom de Henri Courtois, au No. 56 rue Duplessis-Bochard,

et



Mardi, le 15 Janvier 1907.

et que le métier de peintre lui soit chargé; qu'un loyer annuel de  $\$42.00$  soit chargé à Joseph Roy, au N° 23, rue St. Paul; que le nom de Joseph Leblanc, télégraphiste, soit porté comme locataire au N° 23 rue St. Prosper, avec un loyer de  $\$60.00$  l'an; que le nom de Sévère Lacerte soit entré au N° 95 rue Bonaventure, avec un loyer de  $\$36.00$  l'an; que le nom de Emile Hilot soit entré avec loyer annuel de  $\$41.00$ , au N° 19, rue St. Prosper; que le nom de Emile Lacasse, tailleur de cuir, soit entré avec un loyer annuel de  $\$42.00$ , au N° 125, rue St. Roch; que la valeur réelle du loyer de H. E. Blémeil, aux N° 41, 43, rue Des Forges, soit mise à  $\$3,550.00$  au lieu de  $\$3,500.00$ ; que le nom de E. S. Coolin soit substitué à celui de F. L. Forciste Béland, comme locataire, au N° 100, rue St. Charles; que le loyer de Euchariste Ollarie, au N° 72, rue St. Thomas, soit porté à  $\$48.00$ ; que le loyer de Eugène Lépine, au N° 84, rue St. Roch, soit mis à  $\$60.00$  l'an, au lieu de  $\$48.00$ ; que le loyer de Ernest Boisvert, au N° 82, rue St. Roch, soit porté à  $\$60.00$  l'an, au lieu de  $\$54.00$ ; que le loyer de Adolphe Allard, au N° 80, rue St. Roch, soit porté à  $\$60.00$  l'an, au lieu de  $\$54.00$ ; que le loyer de Onésime Bellemarre, au N° 78, rue St. Roch, soit porté à  $\$60.00$  l'an, au lieu de  $\$48.00$ ; que le loyer de Joseph Morin, au N° 46, rue St. Roch, soit mis à  $\$60.00$  l'an, au lieu de  $\$54.00$ ; que le loyer de B<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> A. Lafontaine, au N° 44, rue St. Roch, soit porté à  $\$60.00$  au lieu de  $\$54.00$ .

Il recommande, de plus, que toutes les autres plaintes contre le dit rôle d'évaluation, à part celles ci-haut mentionnées soient rejetées.

Respectueusement soumis,  
(Signé) R. P. Pourigny,  
Président.

Hôtel de-Ville,  
Trois-Rivières, 15 Janvier 1907.

Rapport:

Mardi, le 15 Janvier 1907.

Évaluateurs.

Rapport des Rapport:

Nous, soussignés, assesses et évaluateurs des propriétés mobilières et immobilières sujets à imposition dans la cité des Trois-Rivières, nommés à une séance de votre conseil, en date du 24 septembre dernier, (1906), pour faire le rôle d'évaluation, pour l'année 1907, ont l'honneur de faire le rapport suivant, sur certaines plaintes contre le dit rôle, qui leur ont été référées par votre conseil, à sa séance du 8 Janvier courant (1907).

Que le nom de Dame Dorothe Trépanier soit entré comme locataire, au No. 203, Rue Notre-Dame, avec un loyer annuel de \$48.00 et une valeur réelle de loyer de \$800.00

Qu'un loyer de \$84.00 l'an soit porté au nom de Michaël Germain entré comme locataire au No. 24 Rue St. Antoine.

Qu'un Pigeon Hole soit entré au nom de Adé- lard Gauthier, Hôtelier.

Que P. V. Louin soit entré comme occupant de deux parties de hangar de la Richelieu & Ontario Navigation Co. désignées comme les nos. 2 et 3, avec un loyer de \$72.00 l'an.

Que les noms de Bellefeuille & Giroux et O. Pariguan & Fils soient payés comme occupants des hangars de la dite compagnie du Richelieu.

Que J. W. Bodin & Cie. soient entrés avec un loyer annuel de \$48.00 (au No. 5) d'un hangar appartenant à la cie. du Richelieu, et le Labelle & Cie. soient entrés avec un loyer de \$36.00 l'an au même endroit.

Qu'un loyer de \$60.00 l'an soit porté au nom de la Canadian Express Co. au No. 1 rue du Platon, avec une valeur réelle de loyer de \$500.00

Que le prénom "Ulric" soit substitué à celui de Aldoric au nom de Dupresne entré comme locataire au No. 28 rue du Platon.

Que la commission du Hâvre soit portée comme

Mardi, le 15 Janvier 1907.

comme locataire de l'immeuble No. 729 du cadastre avec un loyer de \$1.00 l'an.

Que la bâtisse de la Rouane, avec son emplacement situé sur partie du No. 742, soit évalué au montant de \$28,000.00 et que le terrain, partie du No. 742, désigné sous le nom de "Carré Laviolette" soit évalué au montant de \$45,000.00.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$400.00 soit portée au nom de Ovila Juineau, au No. 58, Rue St. Denis, et celle de \$300.00, au nom de Ourel Dumont, dans la même propriété.

Que le loyer de Arthur Lang au No. 9, rue St. Denis soit porté au montant de \$72.00 l'an, avec une valeur réelle de loyer de \$450.00.

Que le nom de Philippe Panneton, fils de Louis, soit entré comme locataire, au No. 40, rue St. Denis, avec un loyer annuel de \$30.00 et qu'il soit retranché comme locataire au No. 148 rue Bonaventure.

Que valeur de fonds de marchandises du Club St. Louis soit payé du dit rôle.

Qu'un loyer de \$84.00 l'an soit entré au nom de Faïda Roy, au No. 20, Rue St. Joseph.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$2200.00 soit portée au nom de Alphonse Desibets, au No. 21 Rue St. Pierre.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$1850.00 soit portée au nom de J. A. Peltier, au No. 17, Rue St. Pierre.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$1850.00 soit portée au nom de Arthur Beaudoin, au No. 15, Rue St. Pierre.

Que la propriété No. 2165 du cadastre soit entré au nom de Sidéric Bouillé au lieu de Uldoric Bouillé.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$1100.00 chacune soit mise aux logements portant les Nos. 72 et 74, rue St. Charles.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$1550.00 soit portée au nom de Tancède Richard, au No. 70 rue Bonaventure

et

Mardi, le 15 Janvier 1907.

une valeur réelle de loyer de \$1200.00 au nom de G. D. Madson dans la même propriété.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$2600.00 soit portée au nom de Joseph Carrière au No. 126 rue Bonaventure.

Que les noms suivants soient portés comme héritiers de Dame Thomas Malone, née Mary B. A. Walsh: Thomas Malone Jr., James M. F. Malone et Maurice Malone enfants mineurs.

Que les lots 1499, 1500, 1503 du cadastre soient portés comme lots non taxables au dit rôle.

Que les lots Nos. 1164-3, entré au nom de F. F. O. Bellefeuille et celui de 1164-4 entré au nom de Ed. Pessier rue Ste. Julie soit porté rue Des Champs, quartier Notre-Dame.

Que les logements Nos. 102, 104, 106, 106<sup>a</sup> rue Ste. Julie soient entrés avec une valeur réelle de loyer de \$800.00 chacun.

Que la propriété de Louis Prévost, rue Ste. Julie, soit désignée comme faisant partie du lot 1512 du cadastre.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$1650.00 soit mise au logement No. 45 rue Ste. Julie.

Que le nom de Jules Panneton, commis, soit rayé du dit rôle comme ayant quitté la ville.

Que Philippe Dufresne, No. 22, Ste. Geneviève, soit chargé avec une valeur réelle de loyer de \$500.00.

Que le nom de Leon Bureau soit porté au rôle comme locataire, avec un loyer annuel de \$96.00 et des marchandises évaluées pour \$1200.00.

Que le logement No. 73 rue des Forges, soit chargé avec une valeur réelle de loyer de \$900.00 et celui No. 75, rue des Forges, avec une valeur réelle de \$1300.00.

Que la valeur réelle du loyer de G. O. Mercier soit portée à \$450.00 au No. 17 rue Alexandre.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$800.00 soit portée à Truffe Pratte entré comme locataire au No. 16  
rue

467

Mardi, le 15 Janvier 1907.

rue de Tonnancourt et une somme de \$400.00 comme valeur réelle du foyer de la partie non occupée dans la même propriété.

Que le nom de Amable Vallière soit retranché comme locataire au No. 57 rue St. Paul.

Que le nom de Ursine Massicotte soit substitué à celui de Narcisse Massicotte entré comme locataire au No. 11, rue des Commissaires.

Que les initiales W. S. soient substituées à celles de W. G. Gennis entré comme locataire, rue des Prisons.

Que les initiales H. T. soient substituées à celles de H. F. au nom de Ham entré comme locataire au No. 12 rue des Champs.

Qu'un foyer de \$60.00 l'an soit porté au nom de Emmett Boland entré comme locataire au No. 112 rue Ste. Julie, avec une valeur réelle de loyer de \$1000.00, et qu'une valeur réelle de loyer de \$1500.00 soit portée au logement No. 110 rue Ste. Julie et celle de \$1000.00 au logement No. 108 rue Ste. Julie.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$200.00 soit portée à J. S. Roy entré comme locataire au No. 53 rue Champflour.

Que la propriété No. 49 rue Champflour soit entrée au nom de Prudent Dugal, au lieu de Prudent Duval et que le nom de Ernest Dugal soit substitué à celui de Ernest Duval au dit p<sup>o</sup>s.

Que la valeur réelle du foyer au No. 71, rue St. Thomas soit réduite à \$500.00.

Que les valeurs réelles des foyers des logements Nos. 258 et 260, rue St. Maurice, soient mises à \$400.00 chacune.

Que le nom de "The Canadian Iron & Foundry Co. Ltd." soit substitué à celui de "Montreal Pipe Foundry Co. Ltd." comme propriétaire rue St. Maurice.

Que

Mardi, le 15 Janvier 1907.

Que les noms de Albide Le Brun et Edmond Lacroix soient substitués à celui de Joseph Lamontagne, comme propriétaire de l'immeuble Nos. 99 et 101, rue St. François-Xavier.

Que le nom de Dame Ludger St. Pierre soit substitués à celui de Dame Vve. Arsène Beaumier, comme propriétaire de l'immeuble No. 126, rue St. Paul.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$600.00 soit portée au nom de M. J. Johnson entré comme locataire dans l'immeuble No. 1120 du cadastre Chemin des Chenaux.

Que la somme de \$180.00 soit portée au nom de M. Dalton entré comme locataire ou occupant au No. 25 rue St. Maurice.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$600.00 soit mise au nom de Alfred St. Pierre entré comme locataire ou occupant, dans la propriété de l'Orquedac des Trois-Rivières.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$600.00 soit mise au nom de Joseph Lamotte comme locataire ou occupant, dans la propriété de l'Orquedac des Trois-Rivières.

Que la propriété No. 1364 du cadastre soit entrée au nom de Henri Paul Turcotte et Cécile Turcotte, pour un quart chacun, indivis, et Marie-Louise Turcotte, épouse séparée de biens de Jules Ovide Provost, pour une demie, indivise.

Que les Nos. 968 et 969 du cadastre, Coteau St. Louis soient portés au nom de The St. Maurice Valley Railway Co.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$3500.00 soit portée au nom de Antoni Keerr entré dans l'immeuble partie No. 2205 Ile St. Maurice.

Que la propriété portant les Nos. 302 et 304 rue Notre-Dame soient entrées au nom de Vve. Narcisse

Lacombe



Mardi, le 15 Janvier 1907.

Lacombe, née Anna Beaumier.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$200.00 soit entrée au nom de Johnny Gould, au No. 19 rue St. Philippe.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$325.00 soit mise à chacun des locataires de la propriété No. 27 de la Rue St. Philippe.

Que le nom de Ovila Juineau soit retranché comme locataire au No. 84 rue St. George.

Qu'un loyer de \$60.00 l'an soit porté à Oscar Young entré comme locataire ou occupant au No. 34 rue St. Roch.

Que l'évaluation du lot vacant p. 352 du cadastre, rue St. Stanislas entré au nom de Arthur Parent, fils de François, soit ajoutée à celle de la propriété No. 13 rue St. Stanislas comme une seule et même propriété.

Que l'entrée d'une écurie au nom de Onésime Roy rue Lafosse soit retranchée du dit rôle.

Que la somme de \$300.00, comme valeur réelle de loyer soit mise au nom de Louis Paulus au No. 139 rue Bureau et celle de \$250.00 au nom de Adrien Heault au No. 141 rue Bureau.

Que la somme de \$500.00 soit mise comme valeur réelle de loyer au nom de Géphirin Dupont, au No. 25 rue Bellefeuille.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$250.00 soit portée au nom de Eusèbe Girard, au No. partie 23 du cadastre, Chemin Ste. Marguerite.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$400.00 soit portée au nom de Omer Bisson, au No. 24 du cadastre du Chemin Ste. Marguerite.

Que la Corporation des Trois-Rivières soit portée propriétaire à la place de Girard & Godin, de la manufacture située rue St. Roch, avec une évaluation

Mardi, le 15 Janvier 1907.

évaluation de \$3000.00 et celle, située au coin des rues St. George et St. Stanislas à Girard & Godin, avec une évaluation de \$5000.00.

Que le nom de la Corporation des Trois-Rivières soit substitué à celui de la Cie. des Abattoirs, comme propriétaire des immeubles de la dite Compagnie au dit rôle.

Que la valeur du fonds de marchandises (stock de bois) appartenant à Alexander Baptist Ile de la Potherie soit réduite à \$100,000.00.

Que la somme de \$850.00 soit portée au nom de Johnny Bertrand comme valeur réelle du loyer au 84 rue Plaisante.

Que la somme de \$650.00 soit portée au nom de Philias Bellemare comme valeur réelle de loyer au No. 82 rue Plaisante.

Que les noms de Vanasse et Lefrançois soient entrés au dit rôle, comme locataires au No. 29 Rue Du Platon, avec un montant de loyer annuel de \$300.00, une boutique de classe 1<sup>re</sup>, une valeur de machinerie de \$3000. et avec une valeur réelle de loyer de \$3000.

Que le nom de H. S. Godin soit substitué à celui de A. S. Pepin, comme locataire, aux Nos. 15 et 17 Rue Du Platon, ainsi que pour les charges de restaurateur, avec fonds de marchandises, etc.

Respectueusement soumis,

(Signé) W. J. Pothier,

D. Ricard,

Edmond Lamotte.

Trois-Rivières, 14 Janvier 1907.

Proposé par Mr. Héroux,

Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil concernant les corrections au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent sept, ainsi que

5<sup>e</sup> Motion  
Homologation du Rôle  
d'Évaluation.

Mardi, le 15 Janvier 1907.

471

le rapport des évaluateurs sur les plaintes contre le dit rôle qui leur ont été référées, soient adoptés et que le dit rôle soit déclaré clos et homologué.

Adoptée.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Lamy.

Avis de motion :

Je donne par les présentes avis que dans le temps et en la manière voulue par la loi je ferai motion pour le rappel de la motion adoptée par ce Conseil à sa séance du 27 Août 1906, concernant la construction d'un pont en fer sur la rue Le Jeune, et à la fermeture de la rue Plaisante.

En Conseil, ce 15 Janvier 1907.

(Signé) W. Lamy.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-huit de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

A. J. Tourigny  
Maire.

H. Désaubiers  
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
28 Janvier 1907.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-huitième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire A. J. Tourigny,  
Messieurs les Échevins Art. Brunelle,  
A. A. Farmer,  
J. L. Fortin,  
J. B. Camel,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
F. W. Verette.

Les

Lundi, le 28 Janvier 1907.

Requête de  
Mr. David Larivière.

Les minutes de la dernière assemblée, sont lues.  
Requête de Mr. David Larivière, demandant que son nom soit substitué à ceux de Dame Veuve Louis Napoléon Durocher et Dame Olympe Lépine, au Rôle d'Évaluation pour la présente année (1907), comme propriétaire de l'immeuble N° 600 du cadastre, situé sur le côté Sud-Est de la rue Notre-Dame.

Accordée.

Requête de  
Canadian Gas & Oil Co.

Requête de la Canadian Gas & Oil Co., demandant que les privilèges qui lui ont été accordés jusqu'au premier de Janvier mil neuf cent sept, pour fournir le gaz naturel aux citoyens des Trois-Rivières, lui soient renouvelés jusqu'au premier de Juillet mil neuf cent huit.

Lettre de  
Mr. Wm. Safford Pebbutt.

Lue une lettre de Mr. William Safford Pebbutt, concernant le projet d'établissement d'une manufacture de poterie en cette Cité.

Décidé d'inviter Mr. Pebbutt de venir rencontrer les membres du Conseil.

Lettre de  
Mr. B. Stevenson, Secrétaire de  
la Banque de Québec.

Lue une lettre de Mr. B. Stevenson, Secrétaire de la Banque de Québec, demandant d'être informé quand le bonus sera payé par débentures à la Cie. du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.

Lettre de  
Mr. Paschereau Beaudoin.

Lue une lettre de Mr. Paschereau Beaudoin, offrant d'acheter le vapeur "Glacial" et le droit de traverse entre cette Cité et Ste. Angèle de Laval.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de la  
Three Rivers Gas, Heat  
& Power Co.

Lue une lettre de la "Three Rivers Gas, Heat & Power Company", demandant d'être entendue sur la question du gaz naturel, avant qu'une franchise quelconque ne soit accordée à quiconque pourrait en demander une.

Référée à la prochaine séance.

Rapport:

473

Lundi, le 28 Janvier 1907.

Rapport sur Rapport:

notes du bonus de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> en  
faveur de The Consolidated  
Chemical Co.

Nous, soussignés, Maire de la Cité des  
Trois-Rivières et Greffier de la dite Cité, certifions par  
les présentes, que nous avons conformément à la section 2<sup>de</sup>  
de l'Acte de la Législature de Québec 1 Édouard VII,  
Chap. 44, telle qu'amendée par l'article 10 de l'Acte de  
Législature de Québec 5 Édouard VII, Chap. 43, tenu  
en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-  
et-un Janvier mil neuf cent sept, un bureau de votation  
pour permettre aux propriétaires de biens-fonds situés dans  
la Cité des Trois-Rivières de donner leur vote pour ou  
contre l'adoption du règlement passé par le Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières le vingt Décembre mil neuf  
cent six, et intitulé: Chapitre 146, Règlement pour auto-  
riser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à voter  
et octroyer à The Consolidated Chemical Company Limited,  
pour l'établissement d'une manufacture de produits chimiques  
en cette Cité, une aide ou bonus au montant de quinze  
milles piastres et à émettre des débentures pour cet objet, à  
accorder une étendue de terrain d'environ quatre arpents  
en superficie et aussi une exemption de taxes municipales  
pendant dix années sur la dite manufacture", et que  
durant tout le temps de la votation il a été enregistré  
deux cent soixante-et-quinze (275) votes, dont deux cent  
trente-deux (232) pour l'adoption du règlement et cent  
quarante-trois (43) contre l'adoption du dit règlement;  
la valeur des biens-fonds des deux cent trente-deux votants  
en faveur du dit règlement, d'après le rôle d'évalua-  
tion est de huit cent quatre-vingt-dix-huit mille, trois  
cent quatre-vingt-seize piastres (\$898,396<sup>00</sup>), et la valeur  
des biens-fonds des cent quarante-trois votants contre le dit  
règlement, d'après le dit rôle d'évaluation est de cinq  
cent cinquante-six mille neuf cent quarante piastres (\$556,940<sup>00</sup>),  
de sorte que le dit règlement Chapitre 146 ainsi  
soumis aux contribuables propriétaires de biens-fonds  
a été approuvé par la majorité des votes en  
nombre

Lundi, le 28 Janvier 1904.

nombre et la majorité en valeur foncière des propriétaires qui ont voté. (majorité en nombre 89, majorité en valeur 341,456<sup>00</sup>).

(Signé) R. S. Pourigny,  
Maires

(Signé) L. Abs. Désaulniers,  
Greffier.

Comité des Finances. Rapport du

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	5 85
" " Do. (Ent. & Rép.)	39 "
" des Chemins,	45 45
" " Marchés,	19 45
" du Feu,	11 40
" de l'Hôtel-de-Ville,	22 05
" " la Police,	" 50
" " " Santé,	18 90
Drainage,	31 25
Ponts St. Maurice,	1 "
Traverses,	436 99
Quai sous Contrôle,	82 47
Cavage des Quai,	417 56
Atelier des Départements,	7 82
Papeterie et Impressions,	1 50
Frais Légal,	75 "
Intérêt et Commission,	2 75 "
Dépenses Contingentes,	86 13
Salaires,	500 "
Divers Comptes,	218 42
	<b>2,296 34</b>

Respectueusement



Lundi, le 28 Janvier 1907.

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. Lamy, Présdt.,  
Chs. Pagé,  
O. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Dr. J. M. Beaudry, Inspecteur  
de l'Hygiène.

Lu un rapport de Dr. J. M. Beaudry, Inspecteur du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, informant le Conseil que, l'analyse qui a été faite dernièrement de l'eau de l'Aqueduc de cette Cité démontre qu'elle est de bonne qualité.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Mr. l'Échevin A. A. Farmer soit nommé Maire Suppléant pour les six mois courant.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination du  
Maire Suppléant.

3<sup>e</sup> Motion  
Pont sur le jeune, et  
rues St. Marie et Plaisante.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Héroux,

Attendu que la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique n'a pas encore commencé les travaux du pont en fer au-dessus de sa voie ferrée sur la rue Le Jeune, pour permettre la continuation de la rue St. Marie et avoir droit à la fermeture de la rue Plaisante en cet endroit, qu'en conséquence, la résolution passée par ce Conseil à sa séance du dix sept Août mil neuf cent six concernant la construction du dit pont et la fermeture de la rue Plaisante, soit rappelée et annulée, et qu'avis en soit donné aux parties intéressées.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.00, en  
faveur de l'Hon. R. B. Cooke.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé

Lundi, le 28 Janvier 1904.

autorisé à signer en faveur de l' Honorable A. S. Cooke, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du vingt-neuf Janvier courant (1904), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets qui sont en circulation aux banques.

Adoptées.

Avis de motion de  
Mr. J. Echevin Héroux.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le chapitre 134 des règlements de ce conseil soit amendé quant à ce qui concerne la date que la Canadian Gas & Oil Company devra commencer ses opérations et autres obligations.

En Conseil, ce 28 Janvier 1904.

(Signé) O. J. Héroux.

Avis de motion de  
Mr. J. Echevin Héroux.

Avis de motion:


Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant l'émission de trente-trois mille piastres de débentures pour le pavage des rues en cette Cité.

En Conseil, ce 28 Janvier 1904.

(Signé) O. J. Héroux.

Ajournement.

Le conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le onze de Février prochain, à sept heures et demie du soir.

  
Sec. - Prés.

F. J. Laurin  
Maire.

Assemblée Régulière.  
M. Février 1904.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le onzième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites

par

Lundi, le 11 Février 1907.

par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit conseil, savoir:

Son Honneur le Maire F. S. Tourigny,  
Messieurs les Echevins L. G. Duplessis,  
A. F. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Jhs. Pagé,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
M. Joseph Lajoie.

Requête de Mr. Joseph Lajoie, demandant que son nom soit substitué à celui de Dame J. L. Poisson, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1907), comme propriétaire de l'immeuble partie du numéro 1996 du Cadastre de cette cité.

Accordée.

Requête de  
M. Théophile Boucher.

Requête de Mr. Théophile Boucher, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. W. A. T. East, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1907), comme propriétaire de l'immeuble numéro huit cent soixante-et-dix-neuf du cadastre de cette cité, et situé sur le côté Sud-Ouest de la rue Bonaventure.

Accordée.

Requête de  
M. Johnny Lefebvre.

Requête de Mr. Johnny Lefebvre et autres propriétaires de Journal à chaud, de la paroisse de St. Louis de France, Comté de Champlain, demandant que les taxes de péage des ponts St. Maurice soient réduits à quinze centins par charge de pierre ou de chaud qu'ils transportent à cette cité.

Requête

Lundi, le 11 Février 1907.

Requête de Mr. J. E. Camirand, demandant une augmentation de salaire, comme Clerc du Marché-aux-Poussins.

Lettre de Mr. Camille Selva, offrant de continuer ses services sur le vapeur "Glacial", le printemps prochain, aux mêmes conditions que l'année dernière.

Rapport du Comité des Finances: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. Répt.)	\$	138	55
" des Chemins,		184	44
" " Marchés,		81	90
" du Feu,		33	48
" de l'Hôtel-de-Ville,		5	53
" " la Police,		455	94
" " " Santé,		114	11
Drainage,		201	75
Ponts St. Maurice,		30	—
Traverses,		377	46
Rues sous Contrôle,		6	25
Parage des Rues,		441	81
Papeterie et Impressions,		7	80
Assurances des Propriétés de la Corporation,		184	50
Billets Payables,	227,523	50	
Intérêt et Commission,		1,074	14
Vente de Terrains,		11	82
Dépenses Contingentes,		78	11
Salaires,		299	15
Divers Comptes,		136	35
	\$	231,389	92

Respectueusement

Sundi, le 11 Février 1907.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. Lamy, Prêtre,  
 Chs. Page,  
 Jrs. Gélinas,  
 O. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Fortin,  
 Secondé par Mr. Lafontaine,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Secrétaire - Trésorier  
 pour l'année 1906.

Rapport du

Rapport:

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport  
 pour l'année écoulée le 31 Décembre 1906.

Outre l'état détaillé des recettes et des  
 dépenses du dernier exercice, ce rapport comprend les  
 recettes et les dépenses ordinaires pour le même laps  
 de temps, ainsi que le bilan de la Cité des Trois-  
 Rivières au 31 Décembre 1906. De plus une série  
 de tableaux démontrant en détail l'usage fait  
 des sommes votées lors des dernières appropriations.

Vous constaterez par ce rapport que  
 je me suis conformé à la loi en faisant les  
 dépôts aux fonds d'amortissement pour l'extinction  
 des différentes dettes créées par l'émission des déventures  
 de la Corporation, et que les intérêts sur les dites  
 déventures ont été payés.

(Signé) L. Jrs. Désaulniers,  
 Secrétaire-Trésorier.

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 11 Février 1907.

Rapport du  
 Surintendant de l'Acqueduc.

Lu un rapport du Surintendant de  
 l'Acqueduc, informant le Conseil que, le tuyau  
 à eau dans la rue Plaisante depuis la rue St. Marie  
 jusqu'à la propriété de Mr. Amédée Carpentier ne  
 fonctionne plus et qu'il se croit gelé en dessous de la voie ferrée  
 du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.

Lu

Lundi, le 11 Février 1907.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, faisant connaître au Conseil le nombre des nouvelles constructions qui ont été érigées, en cette cité, pendant l'année mil neuf cent six.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Janvier dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois de Janvier dernier.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 148.

Proposé par Mr. Leroux,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que le projet de règlement intitulé:  
"Chapitre 148 Règlement autorisant l'émission de  
débentures pour le Pavage", soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CXLVII.

— Chapitre 148. —  
Règlement autorisant l'émission  
de Débentures pour  
le Pavage.

Règlement autorisant l'émission de débentures pour le Pavage.

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec 57 Vic. Chap. 59, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est spécialement autorisée à emprunter ou à émettre des obligations pour un montant de dix mille piastres, et que par l'Acte de la Législature de Québec, 1 Édouard VII, Chap. 44, la dite Corporation est spécialement autorisée à emprunter ou à émettre des obligations pour un montant de trente mille piastres pour le pavage ou macadamisage des rues de la dite Cité;

Attendu qu'en vertu d'une résolution en date du vingt-cinq Août mil neuf cent deux, le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a ordonné l'émission de dix mille piastres de débentures du pavage à quatre pour cent d'intérêt, autorisées par l'Acte de la Législature de Québec, 1 Édouard VII, Chap. 44, et que sur ce montant sept mille piastres des dites débentures ont été vendues, et qu'il est nécessaire de changer le taux d'intérêt des dites débentures qui restent à vendre.



# Lundi, le 11 Février 1907.

Il est ordonné et statué ainsi qu'il suit, par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, savoir:

Sec. 1. En vertu des dispositions des Actes de la Législature de Québec 54 Vic. Chap. 59 et l'Édouard VII, Chap. 44, des débentures au montant de trente-trois mille piastres seront émises et seront chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt au taux de quatre et demi pour cent l'an, et seront payables en cinquante ans du premier de Mai mil neuf cent six.

Sec. 2. La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de Débentures du Passage.

Sec. 3. Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au bureau de la Banque L. Hochelaga, dans la Cité de Montréal.

Sec. 4. Les dites débentures seront datées du premier de Novembre mil neuf cent six.

Sec. 5. Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

Sec. 6. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. J. S. Fortin.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Pagé,

Que son Honneur le Maire, soit autorisé à signer en faveur de Mr. Joseph Louis Fortin, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. P. Eschevin Sélinas.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement concernant les taxes de péage sur les

Lundi, le 11 Février 1907.

les Ponts St Maurice soit amendé quant au transport de la chauf.

En Conseil, ce 11 Février 1907.

(Signé) Ars. Gellinas.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-cinq de Février, courant, à sept heures et demie du soir.

O. Desaulniers  
Sec. - Prés.

W. Hamer  
Maire.

Ajournement.

Assemblée Régulière.  
25 Février 1907.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-cinquième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Monsieur le Maire suppléant	F. F. Farmer,
Messieurs les Echevins	Art. Brunelle,
	Lo. G. Duplessis,
	J. L. Fortin,
	Ars. Gellinas,
	J. E. Hamel,
	O. J. Héroux,
	M. Lafontaine,
	W. Lamy,
	Chs. Page,
	F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Messrs. O. Mailhot & Frère.

Requête de Messieurs O. Mailhot & Frère, demandant au Conseil de leur prêter la somme de six mille piastres, remboursable en quinze paiements, et de leur accorder une exemption de taxes pour dix ans, pour leur permettre d'agrandir leur manufacture de cigares.

Référée aux Comités Permanents.

Requête

Lundi, le 25 Février 1907.

Requête de  
Mr. Emile Pratte.

Requête de Mr. Emile Pratte, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. J. A. Régina, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1907), comme propriétaire de l'immeuble portant le numéro sept cent quatre-vingt-quatorze du cadastre de cette cité, et situé sur la rue Volontaire.

Accordée.

Requête de  
Mr. Albert Charbonneau.

Requête de Mr. Albert Charbonneau, demandant au Conseil de lui permettre de transporter l'étal N° 9 de boucher qu'il occupe dans la Halle du Marché-sous-Derrées à Mr. Denis Bellefeuille, de St. Angèle, de Laval.

Accordée.

Requête de  
Mr. Eugène Brunelle.

Requête de Mr. Eugène Brunelle, demandant une position de capitaine sur un des bateaux de la Corporation de cette cité.

Lettre de  
Mr. H. Hamelin.

Une lettre de Mr. H. Hamelin, offrant de tenir une ligne de bateau-à-vapeur entre cette cité et St. Légoire et Nicolet, moyennant un bonus de \$600.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> six cents piastres pour la saison prochaine.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	6	75
" " Do. (Ent. & Répt.)		33	75
" des Chemins,		54	44
" " Marchés,		11	34
" du Feu,		29	28
" de l'Hôtel-de-Ville,		4	38
" " La Police,		"	50
" " Santé,		"	64
A Reporter		\$	141 11

Lundi, le 25 Février 1907.

	Report \$	141	11
Drainage,		26	20
Traverses,		195	26
Quai sous contrôle,		80	31
Parage des Quai,		217	81
Barre Champlain,		-	63
Atelier des Départements,		4	50
Billets Payables,		17,500	-
Intérêt et Commission,		76	47
Vente de terrains,		10	70
Dépenses Contingentes,		5,002	05
Salaires,		50	-
Divers Comptes,		2,74	90
	\$	23,579	94

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. Lamy, Prsdt,  
 Ars. Gélinas,  
 O. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Duplessis,  
 Secondé par Mr. Fortin,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Bureau Local d'Hygiène.  
 Rapport du

Rapport: Le Bureau Local d'Hygiène en vue de la salubrité et de l'assainissement de la cité à l'approche du printemps qui est l'époque à laquelle des mesures sanitaires doivent être prises pour assurer l'état hygiénique de la cité, s'est réuni le vingt-cinq Janvier dernier et le vingt-cinq Février courant, et s'est appliqué à considérer et étudier les causes qui pourraient être un sujet d'insalubrité pour la population.  
 D'après le travail qui a été fait depuis un certain temps par les chimistes du Bureau du Conseil Provincial d'Hygiène, pour s'assurer de la qualité de

Lundi le 25 Février 1907.

485

de l'eau d'alimentation de notre ville, il a été démontré par les rapports fournis à Votre Conseil, tout dernièrement encore, que l'eau de l'Aqueduc était de bonne qualité, en sorte que, jusqu'à preuve du contraire par des autorités compétentes, il nous paraît logique, quant à présent, de rechercher ailleurs que dans l'alimentation de l'eau les causes contraires à la condition hygiénique de notre localité. Nous ne pourrions non plus attribuer au sol, ni au trop grand nombre de personnes qui l'occupe les causes que nous recherchons, attendu que le site de la ville est des plus avantageux, sur un terrain élevé, un sol salubre et sur les bords d'un grand fleuve, la population étant d'environ douze mille âmes sur une étendue de terrain de deux milles carrés. Ainsi, nous croyons dans l'intérêt public devoir faire les suggestions suivantes:

Qu'il soit pris des mesures pour exiger l'usage de water-closets d'un système perfectionné dans toutes maisons où l'on construit des égouts. Que les water-closets, baigns, éviers etc., soient munis chacun d'une esse de sûreté qui devrait être en communication avec un tuyau d'aération, lequel avec le tuyau de chute devraient s'élever jusqu'au-dessus du toit, cette disposition protégerait les esses de sûreté contre la pression des gaz, attendu que tous les joints de ces tuyaux doivent être faits de manière à ce que ni eau ni gaz ne puissent s'en échapper. Nous sommes d'opinion que l'ouvrage en plomberie dans un grand nombre de maisons est mal fait et que le système de ventilation est defectueux, c'est là une grande cause d'insalubrité qui est la source de plusieurs cas de maladie.

Les boulangeries, les laiteries, les  
écuries,

Lundi, le 25 Février 1907

Écuries, les étables et autres dépendances devraient être tenues très propres, et toutes constructions en bois qui ne sont pas peinturées devraient être blanchies à la chaux de bonne heure le printemps. Les planchers des boulangeries devraient être nettoyés et lavés au moins une fois par mois. Les cours et les alentours de toutes habitations devraient être visités au moins une fois par semaine pour s'assurer de la propreté des lieux, et là où il serait constaté qu'une quantité notable de matières de vidange, fumier, ordures, ou déchets y est accumulée, en ordonner l'enlèvement sous un court délai. Les règlements de la Cité prescrivant à quelle distance doivent être les écuries, les étables et les porcheries de toutes maisons d'habitation, devraient être strictement observés, et la limite en dedans de laquelle il est défendu de garder des cochons, devrait être agrandie.

Une stricte surveillance devrait être exercée concernant la vente des viandes sur nos marchés en été, surtout celles qui viennent de la campagne. Ces viandes sont généralement empilées et entassées dans des boîtes, ou coffres peu de temps après l'abattage, avant même qu'elles soient refroidies, elles y fermentent et subissent en très peu de temps le procédé de décomposition; arrivées sur nos marchés, la manipulation des acheteurs n'est pas de nature à améliorer leur condition, loin de là, elles deviennent tout-à-fait impropre à l'alimentation de ceux qui les achètent. Des mesures devraient être prises pour empêcher la vente de ces viandes.

Le Bureau Local d'Hygiène est sincèrement convaincu qu'en adoptant et en faisant exécuter les mesures sanitaires suggérées au cours du présent rapport, votre Conseil fera disparaître en grande partie les causes d'insalubrité



Lundi le 25 Février 1907.

d'insalubrité qui tiennent notre ville en dehors des conditions hygiéniques ordinaires, et en cela, rendra un immense service à la population qui souffre de l'état de chose actuel.

Dans la présente circonstance, il appartient à votre Conseil de faire exécuter strictement les règlements pourvoyant au maintien de la propreté et à l'hygiène de la ville, autrement ces règlements resteraient comme par le passé lettre morte, et le travail que nous avons commencé et sommes disposés à continuer pour améliorer l'état sanitaire de la ville serait nul et ne rapporterait aucun fruit.

Le Bureau Local d'Hygiène pour sa part sera toujours prêt et disposé à recevoir et mettre à l'étude toute suggestion et instruction que votre Conseil jugera bon de lui faire ou donner.

Respectueusement Soumis,  
(Signé) J. H. Leduc, M.D.  
C. E. Darche M.D.  
J. A. St-Pierre M.D.  
F. F. Farret,  
N. Lamy.

Hotel de Ville,  
Trois-Rivières, 25 Février 1906.

Proposé par Mr. Pelinas,  
Secondé par Mr. Lafontaine.

Que l'Honorable Jacques Bureau, avocat de ce Conseil, soit autorisé à comparaitre pour la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, dans une cause instituée à la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Mr. Louis Augré est Demandeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défendresse, et à prendre tous les procédés qu'il jugera nécessaires.

2<sup>e</sup> Motion  
Poursuite de Mr. Louis Augré.

Pundi, le 25 Février 1907.

3<sup>e</sup> Motion  
Poursuite de Mr. George  
Bourgeois.

nécessaires dans l'intérêt de la Corporation.  
Adoptée.

Proposé par Mr. Lafontaine,

Secondé par Mr. Fortin.

Que l'Honorable Jacques Bureau, avocat de ce Conseil, soit autorisé à comparaître pour la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, dans une cause instituée à la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, sous le numéro 1916 - dans laquelle Mr. Georges Bourgeois est Demandeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défendresse, et à prendre tous les procédés qu'il jugera nécessaires dans l'intérêt de la Corporation.

Adopté.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Lamy,

Secondé par Mr. Pagi.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de cette date, à un taux d'intérêt n'exécédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour payer un billet dû à la succession de feu William T. Bunn, pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 149.

Proposé par Mr. Héroux,

Secondé par Mr. Verette.

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 149, Règlement pour amender le chapitre 134 des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant l'établissement d'une Compagnie à Gaz dans la Cité des Trois-Rivières", soit lu, passé et adopté.

Adopté.

Chapitre CXLVIII.

Chapitre 149.  
Règlement concernant l'établissement d'une compagnie

Règlement pour amender le Chapitre 134 des règlements de ce Conseil

Lundi le 25 Février 1907

de gaz dans la Cité des  
Trois-Rivières.

Conseil, intitulé: "Règlement concernant l'établissement d'une Compagnie de Gaz dans la Cité des Trois-Rivières."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

SEC. 1— La deuxième section du règlement par le présent amendé, est rappelé et remplacé par la suivante:

"2— La Canadian Gas & Oil Company, afin de fournir le gaz aux citoyens des Trois-Rivières, s'engage d'avoir complété les travaux et la pose de son tuyau principal à partir de ses puits dans les paroisses de St. Barnabé et de St. Anne d'Yamachiche jusqu' dans les limites de la Cité des Trois-Rivières le ou, avant le premier Décembre mil neuf cent sept, et cela, avec un tuyau d'une dimension pas moindre de huit pouces de diamètre. Comme garantie que la dite Compagnie remplira les conditions de la présente section, elle devra déposer entre les mains du Secrétaire Trésorier de ce Conseil, la somme de cinq cents piastres, laquelle somme lui sera remise avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an si elle remplit ses obligations, mais la dite somme sera confisquée et demeurera acquise à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières si les conditions de la présente section ne sont pas remplies.

SEC. 2— La septième section du règlement par le présent amendé est rappelé et remplacé par la suivante:

"7— La Canadian Gas & Oil Company ne pourra enlever les tuyaux, valves ou accessoires qu'elle aura placés dans les rues de cette Cité à dater de la mise en opération de la dite industrie,

mais

Lundi, le 25 Février 1907

mais elle pourra enlever après une période de quinze années à dater de la mise en opération de la dite industrie, les tuyaux, valves ou accessoires qu'elle aura placés dans les rues de cette Cité, qui ne seront pas pavés ou macadamisés, pourvu qu'au préalable elle donne à la Corporation un cautionnement bon et valable pour les dommages qu'elle pourrait causer à la Corporation ou aux particuliers par l'enlèvement des dits tuyaux, valves et accessoires.

SEC. 3— La huitième section du règlement par le présent amendé est rappelée et remplacée par la suivante:

" 8— La Canadian Gas & Oil Company s'engage à remettre aussitôt que possible les rues où elle posera ses tuyaux souterrains etc, dans le même état dans lequel elles se trouvaient avant la pose d'iceux, sous peine de tous dépens et dommages.

SEC. 4— Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Lamy,

Secondé par Mr. Fortin,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à annoncer que les certificats pour obtenir des licences d'auberges, d'hôtels de tempérance et de magasins de liqueurs seront pris en considération par le dit Conseil, le quatre du mois de Mars prochain (1907) et que le Chef de Police soit chargé de faire un rapport concernant la tenue de ces établissements d'après les règlements de ce Conseil pour les deux mois derniers.

Adopté.

Proposé par Mr. Duplessis,

Secondé par Mr. Girou,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à

à

6<sup>e</sup> Motion

Avis pour certificats de Licences.

4<sup>e</sup> Motion

Contrat avec le G. S. P. pour transport des malles.

Lundi le 25 Février 1907

à signes pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un contrat avec la Grand Trunk Railway Company of Canada, pour le transport des malles de Sa Majesté entre la Cité des Trois-Rivières et la gare de la dite Compagnie à St<sup>e</sup> Angèle de Taval et retour, et cela, aux prix et conditions mentionnés à l'acte qui vient d'être lu devant ce Conseil.  
Adopté.

8<sup>e</sup> Motion  
Tarif des Ponts St<sup>e</sup> Maurice  
amendé.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que les taux de piége sur les Ponts St-Maurice pour les voitures qui transportent de la chaux et de la pierre, soient fixés à quinze centins pour les voitures tirées par un cheval ou un boeuf et à vingt-cinq centins pour chaque voiture tirée par deux chevaux ou deux boeufs.

Adopté sur division de 7 pour et 3 contre, savoir:

- |                          |                      |
|--------------------------|----------------------|
| Pour:                    | Contre:              |
| M <sup>m</sup> Brunelle, | M <sup>m</sup> Lamy, |
| Pagé,                    | Verette,             |
| Lafontaine,              | Hamel.               |
| Gélinas,                 |                      |
| Fortin,                  |                      |
| Duplessis,               |                      |
| Héroux,                  |                      |

Ajournement:

Le Conseil s'ajourne ensuite à  
Lundi, le quatre de Mars prochain.

*[Signature]*  
Maire.  
*[Signature]*  
Sec. Trésorier

Assemblée Régulière.  
4 Mars 1907.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville,  
en

Lundi le 4 Mars 1907

En la dite Cité, Lundi, le quatrième jour de Mars, en l'au de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir :

Monsieur le Maire Suppléant, F. F. Farnet,  
 Messieurs les Echevins: Art. Brunelle,  
 C. L. Duplessis,  
 J. L. Fortin,  
 Fr. Gelinus,  
 J. E. Hamel,  
 P. J. Héroux,  
 M. Lafontaine,  
 N. Lamy,  
 C. Page,  
 J. Séguin,  
 F. A. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
 Mrs. Arthur Kolfred.

Requête de Mr. Arthur Kolfred demandant que son nom soit substitué à celui de Théophile Gravel, comme propriétaire du numéro cadastral 1996.

Accordée.

Requête de  
 Mrs. Jos. Laperrière.

Requête de Mr. Jos. Laperrière demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Joseph Guillemette, comme propriétaire des numéros de ville 87 et 89 de la rue St-Roch.

Accordée.

Requête de  
 Mrs. Alfred Frigon.

Requête de Mr. Alfred Frigon demandant que certains lots, situés sur le Coteau St-Louis, lui soient vendus.

Référée au Comité Permanent.

Requête de  
 Mrs. L. G. Beaudry.

Requête de Mr. L. G. Beaudry demandant que sa propriété sur la rue St-Julie soit évaluée aux deux tiers de son évaluation actuelle, attendu qu'il s'est départi de l'autre tiers par une vente à cet effet, et que les taxes ne lui soient chargées que sur les deux tiers.

Requête



Lundi le 4 Mars 1907.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Antoine Langlois.

Requête de Dame veuve Antoine Langlois, deman-  
dant une réduction de ses taxes, vu qu'elle cessera d'être  
locataire au mois de Mai prochain.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de  
faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui  
ont été soumis, et il recommande le paiement des  
sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc	122.25
do des Chemins	154.02
" des Marchés	83.59
" du Feu	7.-
" de l'Hotel-de-Ville	20.53
" de la Police	425.19
" de la Santé	41.66
" des Traverses	61.92
" du Drainage	8.-
" du Pavage des rues.	331.41
" des Ponts St-Maurice,	51.46
" des Puits sous contrôle,	34.13
Papeteries & impressions	1.50
Billets Payables	32,000.-
Intérêt & Commission	704.56
Dépenses contingentes	41.66
Compte des Salaires	299.15
Divers Comptes.	75.63
	<u>34,463.66</u>

Respectueusement soumis,  
(Signé) N. Jany,  
Fr. Gelinac,  
Chs. Pagi.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par M. Brunelle,  
Secondé par M. Lafontaine,  
Que le rapport du Comité des Finan-  
ces qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.  
Rapport

Lundi, le 4 Mars 1907.

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport:

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à faire contre les marchands licenciés et hôteliers licenciés, de cette cité pour infraction à la Loi des licences, de Québec, durant le mois de février dernier (1907).

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport:

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes de feu durant le mois de février dernier (1907).

2<sup>e</sup> Motion  
Certificats pour Auberges et  
Magasins de Liqueurs.

Proposé par M. Gélinas,

Secondé par M. Séguin,

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs F. X. Vanasse, Emil Cameton, Charles Pagé, Lafontaine & Morissette, J. E. Houde, Harmon & Co, L. P. Hamel, A. M. Gauthier, J. E. Dupresne, George Dupresne, Adams & Robert, Jutras & Beaulac, pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges, et celles en faveur de Messieurs Joseph Bégin fils, Joseph Alfred Bédard, Bellefeuille et Giroux, Arthur Brunelle, Thomas Bournival, Aldovic Carignan, J. A. Duplessis & Co, Carignan & Fils, Durand & Prévost, J. Arida Gauthier, Antoine Guertin, C. B. Morissette & Co, L. A. Ricard, Hormisdas Rivard, Ludger Rivard, L. P. St-Pierre, Honoré Séguin pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueur soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adopté.

3<sup>e</sup> Motion

Vote des appropriations  
pour l'année 1907.

Proposé par M. Lamy,

Secondé par M. Gélinas,

Que les appropriations pour recouper les dépenses de la Corporation de cette Cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, telles que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimés des revenus et des dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour l'année ci-dessus, préparés conformément à l'Acte 1

Edouard

# Lundi, le 4 Mars 1907

Edouard VII, Chap. 44.  
Revenus Probables:

Cotisations et Taxes:

- Cotisations régulières,
- Taxes sur bateaux,
- Taxes des rues sous contrôle
- Taxes sur chiens
- Taxes sur bicyclettes

38,000	-	-
100	-	-
3,500	-	-
500	-	-
100	-	42,200

Licences:

- Hotels
- Magasins de liquors
- Charretiers
- Ecuries de lavage,
- Bouchers
- Regrattiers
- Marchands de poudre,
- Cirques et jeux
- Maisons de pension

2,400	-	-
2,550	-	-
190	-	-
275	-	-
33	-	-
200	-	-
24	-	-
25	-	-
15	-	5,712

Marchés:

- Marché aux Denrées,
- Marché au Foin,
- Étang des bouchers,
- Magasins,

1,800	-	-
550	-	-
1,875	-	-
829	-	5,054

Commune:

- Rentes constituées, loyers etc.,
- Pâturage d'animaux,

800	-	-
25	-	825

Divers:

- Taxes de l'eau,
- Taxes du drainage,
- Loyer de la salle de l'Hotel de Ville,
- Intérêt sur arriérés de taxes, etc.,
- Ponts St-Maurice, piage,
- Traverses, piage,

21,500	-	-
5,500	-	-
200	-	-
1,660	-	-
6,000	-	-
8,000	-	42,860

Revenus casuels:

- Arriérés retardataires,
- Apposition du sceau,

10	-	-
10	-	20

496,691 - -

Lundi, le 4 Mars 1907.

Dépenses Probables:

1<sup>o</sup> Fonds d'amortissement:

Dettes Hall, Neilson & Cie,	2% sur	\$ 20,000	400	-	
" Fds. d'Esp <sup>t</sup> municipal	1 " "	42,000	420	-	
" R. Amardon	2 " "	26,000	520	-	
" O.P. Gélinas & Frère	2 " "	5,000	100	-	
" L.P. Trottier	2 " "	2,500	50	-	
" Drainage	1 " "	100,000	1,000	-	
" Pavage,	1 " "	42,000	420	-	
" Incendies	1 " "	4,000	40	-	
" Lumière électrique	1 " "	11,000	110	-	
" Consolidé 2 <sup>ème</sup> ém.	1 " "	283,000	2,830	-	5,900

2<sup>o</sup> Intérêt, Escompte et Commission:

5% sur \$ 42,000.00	Dettes Fds. d'Esp <sup>t</sup> Municipal	2,150	-	
5% " 20,000.00	" Hall, Neilson & Cie	1,000	-	
5% " 26,000.00	" R. Amardon	1,300	-	
5% " 5,000.00	" O.P. Gélinas & Frère	250	-	
5% " 2,500.00	" L.P. Trottier	125	-	
5% " 60,000.00	" Drainage	3,000	-	
4% " 15,000.00	" "	600	-	
4 1/2% " 25,000.00	" "	1,125	-	
5% " 4,000.00	" Incendies	200	-	
5% " 11,000.00	" Eclairage	550	-	
4% " 27,000.00	" Pavage,	1,080	-	
4 1/2% " 15,000.00	" " "	675	-	
5% " 150,000.00	" Consolidé 2 <sup>ème</sup> émission	7,500	-	
4% " 133,000.00	" " "	5,320	-	
5 1/2% " 251,229.50	" Billets promissaires	13,817	29	
5% " 62,000.00	" " "	3,100	-	41,792 29

3<sup>o</sup> Salaires:

Secrétaire-Treasurer,	1,700	-
Ass <sup>t</sup> Sec. - Treasurer,	725	-
Comptable-Receiver,	800	-
Comptable	300	-
Auditeurs	50	-
Evaluateurs et leur Clere	500	-

Reporté \$ 4075 - \$ 41,792 29

# Lundi le 4 Mars 1907

	Report		
Salaires:		\$ 4,075 -	\$ 47,692.29
Collecteur et Messager,		625 -	4,700 -
4° Assurances:			
Contre le feu,			500 -
5° Dép <sup>t</sup> de l'Acqueduc:			
Salair de l'Ass <sup>t</sup> Surintendant, & S. de Ville		600 -	
So du Comptable,		750 -	
" du Journé-Robinets,		112 -	
Entretien et réparations,		990 -	
Papeterie, ann <sup>es</sup> & impressions,		40 -	
Cries publiques		8 -	
North Shore Power Co		5,500 -	8,000 -
6° Dép <sup>t</sup> des Chemins:			
Entretien et réparations		600 -	
Effets et outils		800 -	
Chemins et traverses d'hiver		200 -	
Fourrage et ent. des chevaux		450 -	
Actes notariés		20 -	
Cries publiques		20 -	
Salair de l'Inspecteur de Ville & S. de l'Acqueduc		800 -	
" de 2 charutiers @ \$375.00 chacun		750 -	
Téléphone de l'Inspecteur de Ville		15 -	3,655 -
7° Dép <sup>t</sup> des Marchés:			
Entretien et réparations,		250 -	
Clerc du Marché aux-Décorés, Salair		400 -	
Ass <sup>t</sup> Clerc, Marché aux-Décorés, "		240 -	
Clerc du Marché au-Foin "		300 -	1,190 -
8° Dép <sup>t</sup> du Feu:			
Fourniture, ent. & réparations,		170 -	
Chauffage,		150 -	
Fourrage et Ent. des chevaux,		250 -	
Télégraphe d'alarmes		100 -	
Costumes des pompiers		50 -	
Téléphone,		80 -	800
Reporte'			\$ 66,537.29

# Lundi le 4 Mars 1907

	Report		
			\$6,537.29
9° Dép <sup>t</sup> de l'Éclairage:			
North Shore Power Co	6,400 -		
Entretien des lampes	100 -	6,400 -	
10° Dép <sup>t</sup> de l'Hôtel-de-Ville:			
Entretien et réparations	500 -		
Ameublement et fournitures	500 -		
Chauffage	400 -		
Gardien	250 -	1,650 -	
11° Dép <sup>t</sup> de la Police:			
Salaires du Chef	950 -		
" de l'Ass <sup>t</sup> Chef	525 -		
" de 6 Constables @ \$450. <sup>00</sup> ch.	2,700 -		
" de 2 Ass <sup>t</sup> Constables @ \$375. <sup>00</sup> ch.	750 -		
Assurance, contre les accidents	120 -		
Costumes	360 -		
Ameublement et entretien	10 -		
Pension des prisonniers etc	10 -		
Police à la gare du C.P.R. 1/2 salaire	225 -	5,650 -	
12° Dép <sup>t</sup> de la Commune:			
Entretien et réparations	100 -		
Salaires du Gardien	125 -	225 -	
13° Dép <sup>t</sup> de la Santé:			
Soins et médicaments	200 -		
Inspecteur Sanitaire, salaire	500 -	700 -	
14° Dép <sup>t</sup> des Traverses:			
Salaires du Capitaine du Glacial	60 -	720 -	
Do de l'Ingénieur	150 -	870 -	
" du Chauffeur	40 -	910 -	
" d'un matelot	25 -	935 -	
" de l'Ingénieur du Bourgeois	60 -	995 -	
" du Commis Collecteur	60 -	1,055 -	
15° Carrés Publics:			
Carré Champlain,	350 -		
" Le Haton	75 -		
" St-Philippe	15 -		
Reporte			
	440 -		
			\$5,062.29



Lundi, le 4 Mars 1907.

499

Carrés Publics:	Report	4410 -	55,062 29
Kiosque, réparations,		200 -	6110 -
16° Ponts D <sup>e</sup> Maurice:			
Salaires du Gardien		400 -	
Entretien		2500 -	
Chauffage,		40 -	
Téléphone		25 -	2,965 -
17° Rues sous contrôle:			
Entretien etc.			3,600 -
18° Atelier des départements:			
Outils, combustibles, etc.			30 -
19° Frais légaux:			
Honoraires d'avocats, etc.			500 -
20° Pap <sup>ier</sup> ann <sup>uel</sup> et impressions:			
Livres, papiers, etc.			550 -
21° Dépenses contingentes:			
Elections municipales		50 -	
Frais de voyages		50 -	
Circulaires publiques et affiches		5 -	
Télégrammes		5 -	
Actes notariés et enregistrement		15 -	
Fêtes publiques		350 -	
Pension d'aliénés		550 -	
Fonds des batisses et des jurés		146 -	
Professeur de musique		500 -	
Numéros pour charitiers, etc.		150 -	
Ecole des arts		25 -	
Salaires du Maire		300 -	2,146 -
22° Fonds de réserve:			
5% sur revenus ordinaires de 496,671.00			4,899 55

100,326.84

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
 Pierre pour protéger les propriétés, rue Du Genoa.

Proposé par M. Heroult,  
 Secondé par M. Fortin,

Attendu qu'il est prudent pour protéger la propriété de plusieurs contribuables sur la rue du

# Lundi le 4 Mars 1907.

du Fleuve, contre la débâche des glaces au printemps prochain, de faire placer de la pierre sur le quai Marchand, qu'il soit résolu qu'une quantité de douze à quinze toises de pierre soit déposée à cet endroit.

Rejetée sur division de 7 contre et 14 pour, savoir:

Contre	Pour
M <sup>M</sup> . Lamy,	M <sup>M</sup> . Brunelle,
Pagi	Fortin,
Lafontaine,	Duplessis,
Sivigny,	Héroux,
Gélinas,	
Verette,	
Hamel.	

Proposé par M. Verette, en amendement,

Secondé par M. Lafontaine,

Que la quantité de douze à quinze toises de pierre soit déposée sur le quai Marchand à la condition que les propriétaires de la rue du Fleuve s'engagent de la retourner à leurs frais sur le terrain de la Coopération.

Adoptée sur division de 7 pour et 14 contre, savoir:

Pour	Contre
M <sup>M</sup> . Lamy	M <sup>M</sup> . Brunelle,
Pagi	Fortin,
Lafontaine	Duplessis,
Sivigny	Héroux.
Gélinas	
Verette	
Hamel	

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le dix-huit de Mars courant.

Ch. Descaubiers

Sec. Trésorier

F. L. Journeux  
Maire

5<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 4.

Ajournement.

A

Lundi le 18 Mars 1907

Assemblée Régulière.  
18 Mars 1907.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le dix-huitième jour - de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, étaient présents:

Son Honneur le Maire F. A. Jousigny,  
Messieurs les Echevins Art. Brunelle,  
C. F. Duplessis,  
F. F. Farnes,  
Fr. Gélinas,  
J. E. Hamel,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
N. Lamy,  
Chs. Pagi,  
F. A. Velette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Victor Vézina, constable à la gare du C.P.R., demandant une augmentation de salaire.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Aqueduc construction,	\$ 9 16
Département de l'Aqueduc, ent.	61 70
Do des Chemins,	57 04
" des Marchés,	30 58
" du Feu,	42 88
" de l'Hotel-de-Ville,	23 11
" de la Police	57 11
" de la Santé	1 65
" des Traverses,	32 37
" du Drainage	42 5
" du Passage	1,024 31
" des Ponts St-Maurice	5 - -
Reporté	\$ 1,349 16

Requête de  
Mr. Victor Vézina.

Rapport du  
Comité des Finances.

Lundi le 18 Mars 1907.

Report	
Département des Pices sous contrôle.	1,349 16
Atelier des Départements.	100 44
Ass <sup>ns</sup> des propriétés.	142
Billets payables.	15 20
Int. & Commissions.	243,023 50
Taxes municipales.	1,494 26
Contingents.	21 88
Compte des Salaires.	96 50
Divers Comptes.	93 33
	228 68
	246,424 37

Respectueusement soumis,

(Signé) N. Lamy,  
F. A. Venette,  
Fr. Gelinias.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Farnet,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.

Adopté.

Rapport du  
Conseil d'Hygiène.

Lu un rapport du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec concernant l'analyse chimique de l'eau de l'aqueduc.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Brunelle,

Que le salaire de Mr. Victor Vézina, homme de police à la gare du Chemin de Fer Pacifique Canadien, soit fixé à la somme de cinq cents piastres par année.

Adopté.

2<sup>ème</sup> Motion  
Salaires de Mr. V. Vézina  
augmentés.

Proposé par Mr. Gelinias,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que la demande de certificat de Messieurs Rivard, Dupont & Co, pour leur permettre d'obtenir une licence de marchand de liqueurs, soit examinée et que le certificat soit confirmé.

Accordé.

3<sup>ème</sup> Motion  
Certificat de Magasin de  
Liqueurs.

# Lundi le 18 Mars 1907.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrains à Mr.  
Alexandre Ricard.

Proposé par Mr. Tenette,  
Secondé par Mr. Héroux,  
Accordé.  
Que Son Honneur le Maire  
soit autorisé ainsi que le Secrétaire-Trésorier de ce  
Conseil, à signer un acte de vente de la propriété  
des Héritiers de feu Antoine Morissette à Monsieur  
Alexandre Ricard, et cela, en vertu de l'article deux  
cent quatre-vingt-dix (290) de la charte de cette cité,  
concernant la vente des propriétés pour non-paiement  
de taxes municipales etc.

5<sup>e</sup> Motion  
Quittance pour constitué  
au Riv<sup>er</sup> Mr. P. P. Gélinas.

Proposé par Mr. Farnes,  
Secondé par Mr. Hamel,  
Accordé.  
Que Son Honneur le Maire  
soit autorisé à signer un acte de quittance par  
la Corporation de la Cité des Trois-Rivières au  
Résident Pierre Thomas Gélinas, pour rachat du  
capital d'une rente foncière sur l'emplacement pos-  
sant le numéro cent cinquante sept du cadastre  
d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissive au  
montant de \$8,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M. H. Monplaisir.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Pagi,  
Accordé.  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de l'Honorable Hippolyte  
Monplaisir, un billet promissive au montant de  
huit mille piastres, à six mois de la date du  
dix-neuf du courant, avec intérêt aux taux de  
cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'au-  
tant les billets qui sont en circulation aux banques.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissive au  
montant de \$1,100.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. N. Sauvageau.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Pagi,  
Adopté.  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Wilbrod Sauvageau,

Lundi le 18 Mars 1907

un billet promissoire au montant de onze cents piastres, à six mois de la date du dix-neuf Mars courant, à cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets qui sont en circulation aux banques.

Adopté.

8<sup>e</sup> Motion  
Vente des Magasins du  
Marché-aux-Denrées et  
des Étaux des Bouchers.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Farnes.

Que les loyers de étaux des bouchers dans la grande halle du Marché-aux-Denrées, soient augmentés de dix pour cent à partir du premier Mai prochain (1907)

Que les loyers de étaux des bouchers et ceux des magasins du dit marché qui, le trente Mars courant, n'auront pas été payés pour la présente année aux termes des baux à loyer passés par les occupants soient rendus à l'inchire sur le lieu, Samedi, le six Avril prochain (1907), à dix heures du matin, pour l'espace d'une année à compter du premier Mai prochain, et cela, aux conditions qui seront alors mentionnées.

Proposé par Mr. Héroux, en amendement.  
Secondé par Mr. Brunelle,

Que l'augmentation de dix pour cent sur le loyer des étaux des bouchers soit retranché de la résolution de Mr. l'échevin Lamy, secondé par Mr. l'échevin Farnes.

Renvoyé sur division de huit contre et deux pour, après

Contre  
MM. Lamy  
Page  
Pafontaine  
Gilinas  
Duplessis  
Verette  
Farnes  
Hamel

Pour  
MM. Brunelle,  
Héroux,

La

9<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 8.



Lundi le 18 Mars 1907

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur même division.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil je proposerai que le chapitre 101 des règlements du dit Conseil concernant les abattoirs, soit amendé quant à ce qui concerne le cahier des charges pour abattre et éparer les animaux.

En Conseil, ce 18 Mars 1907.

(Signé) J. A. Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant l'émission de cinquante-sept mille cinq cents piastres de débentures pour le rachat de débentures de la Nouvelle Dette Consolidée.

En Conseil, ce 18 Mars 1907.

(Signé) J. Hérault.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le nom de Mr. Paul Beaudry soit ajouté à celui de l'Honorable Jacques Bureau comme avocat de ce Conseil.

En Conseil, ce 18 Mars 1907

(Signé) Ch. Page.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre 138 des règlements de ce Conseil, passé le sept Mai mil neuf cent six, concernant les Marchés Publics soit amendé quant au tarif.

En Conseil, ce 18 Mars 1907.

(Signé) W. Lamy.

Le

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Verrette.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Hérault.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Page.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Lamy.

Lundi le 18 Mars 1907.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mardi le quatre Avril prochain.

H. Desaulniers,  
Sec. Trésorier.

F. S. Tourigny  
Maire

Assemblée Régulière.  
Le 20 Avril 1907.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, mardi, le deuxième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil-neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, étaient présents:

Son Honneur le Maire: F. S. Tourigny,

Messieurs les Echevins: O. L. Duplessis,

F. F. Farnet,

J. Fortin,

F. Gélinas,

J. E. Hamel

P. J. Héroux

M. Lafontaine

W. Lamy,

O. Page,

J. Rivigny

F. A. Verrette

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Antoine Provost se plaignant que le fossé qui servait à égoutter sa propriété, a été obstrué par la Compagnie de Chemin de Fer de la Vallée du St-Maurice; et demandant la pose d'un puisard.

Requête de M. Harry Buckley demandant la permission d'établir un saroussier et en outre l'octroi d'un terrain dans la Commune de cette cité.

Référé au Comité Permanent.

Requête de M. Téléphore Brière demandant remise de ses taxes pour cause de maladie et de pauvreté.

Accordée.

Requête

Requête de  
M. Antoine Provost.

Requête de  
M. Harry Buckley.

Requête de  
M. Téléphore Brière.

Mardi le 2 Avril 1907

Requête de  
M<sup>r</sup>. J. R. Panneton.

Requête de M<sup>r</sup>. J. R. Panneton demandant le paiement des comptes produits par lui à ce Conseil concernant l'école de dessin tenue en cette Cité, (37.02).

Accordée.

Requête de  
Messrs. S. P. Pelinas & Frère.

Requête de M<sup>r</sup>. S. P. Pelinas & Frère, demandant une exemption de taxes sur les nouvelles constructions qu'ils pourraient faire pour agrandir leur manufacture.

Référée au Comité Permanent.

Requête de  
M<sup>r</sup>. S. P. Whitehead & all.

Requête de M<sup>r</sup>. S. P. Whitehead & all demandant un bonus de cent mille piastres et une exemption de taxes pour l'établissement d'une manufacture de coton en cette Cité.

Lettre du  
Conseil d'Hygiène.

Lui une lettre du Conseil d'Hygiène Provincial, concernant l'analyse bactériologique d'eau de l'Aqueduc.

Rapport:

Rapport du  
Comité des Finances.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Aqueduc, Ent. & réparations	\$ 224 84
Département des Chemins,	272 48
Do des Marchés,	101 68
" du Feu	10 29
" de l'Hotel-de-Ville	21 87
" de la Police	501 40
" de la Santé	46 66
" des Traverses,	108 50
" des Ponts S <sup>t</sup> Maurice	74 08
" du Drainage	5 37
" du Pavage	811 71
Rues sous contrôle	158 30
Papeterie & impressions	7 --
Dépenses contingentes	169 66
Compte des Salaires	345 81
Divers comptes	470 58
	\$ 3,248 19

Respectueusement soumis

(Signé)

# Mardi le 2 Avril 1907

(Siqui) N. Lamy,  
Ch. Pagi,  
Fr. Gélinas,  
J. A. Verette,  
P. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par M. Siqui  
Secondé par M. Lafontaine

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu, devant ce Conseil, soit adopté.  
Adopté.

Lettre du Chef de Police.

Lu une lettre du Chef de Police demandant des costumes pour le Corps de Police.  
Accordé.

Rapport du Chef de Police.

Rapport:  
Lu un rapport du Chef de Police concernant l'observation de la loi par les hôteliers et marchands licenciers de cette cité.

Rapport du Chef de Police.

Rapport:  
Lu un rapport du Chef de Police concernant les alarmes de feu durant le mois de mars dernier.

2<sup>ème</sup> Motion  
Mr. Paul Beaudry nommé avocat-conjoint de la Corporation.

Proposé par M. Pagi,  
Secondé par M. Lamy,  
Que Paul Beaudry, Esq., soit nommé avocat de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières conjointement à l'Honorable Jacques Bureau.  
Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$3,000.00, en faveur de M. E. Monplaisir.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Pagi,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Marie Elizabeth Monplaisir, un billet promissoire au montant de trois mille (\$3000.00) piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au tant de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets qui sont en circulation aux banques.  
Adoptée.

Proposé

Mardi le 2 Avril 1907

4<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de D<sup>me</sup> E. D. E. Mayer.

Proposé par M. Lamy  
Secondé par M. Pagi

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Dame veuve E. D. E. Mayer, (Eugénie Chabot), un billet promissoire au montant de cinq mille piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au tant de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adopté.

5<sup>e</sup> Motion

Vente de propriété à Mr. Robert Ryan.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Robert Ryan d'une propriété située au sud-ouest de la rue St-Georges, pour le prix et somme de cinq mille piastres, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Esq., N.P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adopté sur division de neuf pour et deux contre, savoir:

- |                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| Pour:                 | Contre:               |
| M <sup>rs</sup> Pagi, | M <sup>rs</sup> Lamy, |
| Lafontaine,           | Farnier,              |
| Lévesque,             |                       |
| Gélinas,              |                       |
| Fortin,               |                       |
| Duplessis,            |                       |
| Verette,              |                       |
| Héroux,               |                       |
| Hamel,                |                       |

6<sup>e</sup> Motion

Pour adopter le Règlement Chapitre 150.

\* Proposé par M. Héroux  
Secondé par M. Verette

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 150, Règlement autorisant l'émission de débentures pour rachat de la Dette Consolidée", soit lu, passé et adopté.

Chapitre 150.

Règlement autorisant l'émission de débentures pour rachat de la Dette Consolidée.

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec 57 Vic. Chap. 59, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est spécialement autorisée à emprunter

— Chapitre 150. —

Règlement autorisant l'émission de débentures pour rachat de la Dette Consolidée.

Mardi le 2. Avril 1907

ou à émettre des obligations pour un montant de cinq cent douze mille piastres, pour racheter sa dette consolidée.

1<sup>o</sup> Il est ordonné et statué ainsi qu'il suit, par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, savoir:

Sec. I. En vertu des dispositions de l'acte de la Législature de Québec 57 Vict. Chap. 59, des débentures au montant de cinquante-sept mille cinq cents piastres seront émises et seront chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt au taux de quatre et demi pour cent l'an, et seront payables en cinquante ans du premier de mai mil neuf cent six.

Sec II. La dette créée par l'émission des sus dites débentures sera désignée sous le nom de nouvelle dette consolidée, deuxième émission.

Sec III. Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au bureau de la Banque d'Hydrogène, dans la Cité de Montréal.

Sec IV. Les dites débentures seront datées du premier de Novembre mil neuf cent six.

Sec V. Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des sus dites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

Sec VI. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Lamy,

Secondé par Mr. Tenette.

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 151, Règlement pour amender le Chapitre 138 des règlements de ce Conseil passé le sept Mai mil neuf cent six, concernant les Marchés Publics et la vente des viandes, légumes etc, soit lu, passé et adopté.

Chapitre

Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 151.



# Mardi le 2. Avril 1907.

Chapitre 151. —  
Règlement des Marchés  
amendé.

## Chapitre 151.

Règlement pour amender le Chapitre 138 des règlements de ce Conseil, passé le sept mai mil neuf cent six, concernant les Marchés publics et la vente des viandes, légumes, etc.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir :

Sec. 1. La section quatre du règlement par le présent amendé est maintenant rappulée et annulée et remplacée par la suivante :

" 4. Toute personne ou personnes avant de vendre ou d'offrir en vente sur le marché au foire ou sur le marché aux animaux de la dite Cité, les effets ou animaux mentionnés ci-après, paieront au Clerc du marché au foire ou à la personne nommée par le dit Conseil, les taxes suivantes :

Pour chaque voyage de foire de pas plus de cinquante bottes, dix centins courant et cinq centins en plus pour chaque vingt-cinq bottes, additionnelles ou fraction ;

\* Pour chaque voyage de planches, madriers ou autre bois de construction, dix centins courant ;

Pour chaque voyage de bois de chauffage, cinq centins courant ;

Pour chaque voyage de charbon, dix centins courant ;

Pour chaque tête à cornes, dix centins courant ;

Pour chaque cochon, cinq centins courant ;

Pour chaque veau, mouton, agneau, chèvre, cinq centins courant ;

Pour chaque mille de bardeaux, cinq centins courant ;

Il sera du devoir du clerc des dits marchés ou de la personne nommée par le dit Conseil, de tenir un compte régulier du nombre et de la désignation de tous animaux amenés et offerts en vente sur le

dit

\* Pour chaque voyage de paille, de pas plus de cinquante bottes, dix centins courant et cinq centins en plus pour chaque cinquante bottes additionnelles ou fraction ;

Mardi le 2 Avril 1907.

dit marché aux animaux, et aucun des dits articles susmentionnés dans cette section ne sera vendu ailleurs qu'au marché au foir.

Sec II. Toutes les dispositions du chapitre onze des règlements de ce Conseil et de ses amendements par le présent amendés, ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec III. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi le quinzième jour d'Avril courant.

A. Desaulniers  
Sec. - Trésorier

F. S. Tourigny  
Maire

10<sup>e</sup> journement.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 4 Avril 1907.

Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour vendredi, le cinq d'Avril courant, à sept heures et demie du soir, concernant l'établissement d'une manufacture de coton en cette Cité.

(signé) F. S. Tourigny  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
5 Avril 1907.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le cinquième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités

Vendredi, le 5 Avril 1907.

formalités prescrites par la loi, étaient présents:  
Son Honneur le Maire F. S. Pourigny,  
Messieurs les Echevins Art. Brunelle,  
O. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Frs. Belinas,  
J. S. Hamel,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
P. Sévigny,  
A. W. Verrette.

Avis de motion de  
Mr. l' Echevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet d'accorder un bonus de soixante-quinze mille piastres et une réduction de taxes à Messieurs Whitehead, Craig et Greenshield ou à leurs représentants, pour l'établissement d'une manufacture de coton en cette cité.

En conseil, ce 5 Avril 1907.  
(Signé) A. W. Verrette.

Et la séance est ensuite levée.

A. Desautels  
Sec. - Prés.

F. S. Pourigny  
Maire.

Assemblée Régulière.  
15 Avril 1907.

Et une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, Lundi, le quinzième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents par moins de

Lundi, le 15 Avril 1907.

de huit membres du dit Conseil, savoir:  
 Son Honneur le Maire F. S. Tourigny,  
 Messieurs les Echevins Art. Brunelle,  
 O. G. Duplessis,  
 F. A. Farmer,  
 J. L. Fortin,  
 Mrs. Gélinas,  
 J. B. Hamel,  
 O. J. Héroux,  
 M. Lafontaine,  
 W. Lamy,  
 Chs. Pagé,  
 A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
 Mr. Borromé Lottinville.

Requête de Mr. Borromé Lottinville, de-  
 mandant une réduction des taxes de péage des  
 Ponts St Maurice, pour le transport de la glaise.  
 Référéé aux Comités Permanents.

Lettre de la  
 Balcer Glove Mfg. Co.

Lettre de la Balcer Glove Manufacturing Co.,  
 demandant d'être exempté du paiement des taxes de  
 l'eau pour sa mégisserie, ou qu'elle ne soit plus  
 en opération.  
 Référéé aux Comités Permanents.

Rapport du  
 Comité des Finances.

Rapport:  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
 rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
 et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
 les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	2	45
" " Do. (Ent. & Répt.)	73	20
" des Chemins,	23	37
" " Marchés,	23	80
" du Feu,	72	87
" de l'Hôtel-de-Villes	6	54
" " la Police,	18	"
A Reporter	220	23

Lundi, le 15 Avril 1907.

	Report	220	23
Département de la Santé,		19	15
Drainage,		35	45
Ponts St. Maurice,		7	89
Traverses,		372	50
Rues sous contrôle,		6	01
Carage des Rues,		168	21
Papeterie et Impressions,		11	45
Assurances des Propriétés de la Corporation,		51	25
Billets Payables,	2137,523	50	
Intérêt et Commission,	1,005	85	
Taxes Municipales,	14	16	
Dépenses contingentes,	47	02	
Divers Comptes,	688	37	
	\$ 2140,171	34	

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. Lamy, Préd.,  
 Frs. Hélinas,  
 F. W. Verrette,  
 O. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lafontaine,  
 Secondé par Mr. Hamel,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Dr. A. St. Pierre et de l'Inspecteur de Ville, concernant l'achat d'une ambulance.

Lu un rapport du Dr. A. St. Pierre et de l'Inspecteur de Ville, concernant l'achat qu'ils ont été chargés de faire d'une ambulance, et qu'ils ont ordonnée à "The Ledoux Carriage Co.", pour le prix de sept cent quarante-cinq piastres (\$745.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>).

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil qu'une nouvelle voiture et des accessoires sont nécessaires pour l'arrosage des rues.

Ordonné de demander des soumissions à être envoyées sous huit jours.

Proposé

Lundi, le 15 Avril 1907.

2<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Dame M. P. Desilets.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Madame Malvina  
Prudel Desilets, un billet promissoire au montant  
de douze cents piastres, à six mois de la date du  
seize du courant, avec intérêt au taux de cinq  
pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant  
les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Dame Olivia Lamy.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Madame Olivia  
Lamy, un billet promissoire au montant de mille  
piastres, à six mois de la date du seize Avril  
courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour  
cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les  
billets qui sont en circulation aux banques.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 153.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le projet de règlement inti-  
tulé: "Chapitre 153 Règlement pour autoriser le  
Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter  
et octroyer à Messieurs Charles A. Whitehead,  
Leslie G. Craig et James W. Greenshields ou à leurs  
représentants, pour l'établissement d'une manufacture  
de coton en cette Cité, une aide ou bonus au  
montant de soixante-et-quinze mille piastres et à  
émettre des débentures pour cet objet, aussi, pour  
fixer à la somme de quinze cents piastres par  
année le montant des taxes sur la dite  
manufacture durant l'espace de dix années  
consécutives", soit lu, passé et adopté.

Chapitre



Lundi, le 15 Avril 1907.

517

— Chapitre 153. —

Règlement pour l'établissement d'une manufacture de coton à Trois-Rivières.

Chapitre CLIII.

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à Messieurs Charles R. Whitehead, Leslie G. Craig et James W. Greenshields ou à leurs représentants, pour l'établissement d'une manufacture de coton en cette Cité, une aide ou bonus au montant de soixante-et-quinze mille piastres et à émettre des debentures pour cet objet, aussi, pour fixer à la somme de quinze cents piastres par année le montant des taxes sur la dite manufacture durant l'espace de dix années consécutives.

Attendu que Messieurs Charles R. Whitehead, Leslie G. Craig et James W. Greenshields seraient disposés de venir établir en cette Cité une manufacture de coton moyennant une aide en argent et une réduction de taxes sur la dite manufacture;

Attendu qu'il serait désirable dans l'intérêt de la population de cette Cité de favoriser l'introduction de cette nouvelle industrie et l'établissement de la dite manufacture de coton en cette dite Cité, ce qui accroîtrait la valeur de la propriété foncière, donnerait de l'emploi à un grand nombre de personnes et par ces faits augmenterait les revenus de la Corporation.

Et attendu que pour assurer l'établissement de la dite manufacture dans les limites de la dite Cité, et sa construction, et sa mise en opération sous le plus court délai possible, il est avantageux d'accorder aux dits Charles R. Whitehead, Leslie G. Craig et James W. Greenshields ou à leurs représentants, un bonus au montant de soixante-et-quinze mille piastres et une réduction de taxes sur la dite manufacture, qu'il soit donc ordonné et que le dit Conseil ordonne et statue comme suit, savoir:

Sec. 1. Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières pour et au nom de la Corporation de la dite Cité, paiera et remettra aux conditions et aux époques ci-après

Sundi, le 15 Avril 1907.

ci-après établies, à Messieurs Charles R. Whitehead, Leslie G. Craig et James W. Greenshields ou à leurs représentants sous forme d'aide ou bonus la somme de soixante-et-quinze mille piastres et fixera à la somme de quinze cents piastres par année pour l'espace de dix années consécutives qui commenceront à courir le premier Janvier mil neuf cent neuf, le montant des taxes sur la dite manufacture (Pant de l'eau, taxe du drainage et des rues sous contrôle exceptés) payables à la dite Corporation et aux Commissaires d'Écoles pour la Cité des Trois-Rivières, sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillages érigés, affectés et exploités spécialement et uniquement aux fins de la dite manufacture et aussi sur les bureaux de l'établissement, et ce, aux conditions suivantes, savoir:

Sec. 2. Les dits Charles R. Whitehead, Leslie G. Craig et James W. Greenshields ou leurs représentants devront construire et installer dans les limites de la Cité des Trois-Rivières, au sud-ouest de la rivière St. Maurice, des bâtisses, machineries et outillages nécessaires à la fabrication du coton et ces bâtisses, machineries et outillages seront divisés en deux sections qui devront avoir une valeur d'au moins un million de piastres et le montant des salaires payés aux personnes employées pour chacune des dites deux sections sera d'au moins cent vingt-cinq mille piastres par année, c'est-à-dire deux cent cinquante mille piastres pour les deux sections.

Sec. 3. La première section de la dite manufacture devra être construite et mise en opération d'ici à la fin de Décembre de l'année mil neuf cent huit, le coût de l'immeuble, des machineries et de l'outillage devra être d'au moins cinq cent mille piastres, elle devra continuer ses opérations pendant dix années consécutives et durant ces dites dix années une somme d'au moins cent vingt-cinq mille piastres devra être payée annuellement en salaires aux personnes employées  
pour

Lundi, le 15 Avril 1907.

519

pour cette première section de la dite manufacture.

Sec. 4. Les dits Whitehead, Craig et Greenshields ou leurs représentants devront payer annuellement dans les délais voulus par la loi, pour taxes municipales et scolaires sur la dite manufacture, la somme de quinze cents piastres en outre des taxes de l'eau, de la taxe du drainage et des rues sous contrôle qui seront payables sur le même pied que les autres contribuables, cependant ils seront exemptés de payer l'eau nécessaire à la fabrication de leurs marchandises dans le cas où ils pomperaient la dite eau à leurs propres frais, et pour cette fin, ils auront le droit de poser des tuyaux dans la rue St. Maurice aux endroits qui seront indiqués par le conseil de cette cité.

Sec. 5. Dans le cas où la dite manufacture serait arrêtée une année durant aucune des dites dix années ou dans le cas que le montant payé pour salaires serait moindre que cent vingt-cinq mille piastres par année pour chacune des deux sections de la dite manufacture les taxes municipales et scolaires seront exigibles sans aucune réduction pour l'année ou les années durant lesquelles les dits Whitehead, Craig et Greenshields ou leurs représentants seront en défaut, et cela, à moins de force majeure.

Sec. 6. Les dits Whitehead, Craig et Greenshields ou leurs représentants pour garantir l'exécution des conditions et des obligations mentionnées dans le présent règlement et le remboursement du dit bonus ou aucune partie d'icelui en cas d'inféction des dites conditions et des dites obligations consentiront en faveur de la dite Corporation de la Cité des Trois-Rivières au temps où ils recevront la première partie du bonus qui est de cinquante mille piastres, une hypothèque sur la dite manufacture et les terrains, laquelle hypothèque devra prendre rang immédiatement après la première émission de leurs débentures et sera

une

Lundi, le 15 Avril 1907.

une deuxième hypothèque. Dans le cas où les dits Whitehead, Craig et Greenshields ou leurs représentants trouveraient nécessaire pour l'agrandissement de leur manufacture, d'émettre de nouvelles débentures, la dite Corporation des Trois-Rivières devra au lieu et place de sa deuxième hypothèque accepter de cette deuxième émission des débentures des dits Whitehead, Craig et Greenshields ou leur représentants pour le montant de la dite deuxième hypothèque, lesquelles débentures seront remises aux dits Whitehead, Craig et Greenshields ou leurs représentants à raison de cinq mille piastres par année s'ils remplissent les conditions et les obligations mentionnées dans le présent règlement, de même ils auront droit à une diminution de cinq mille piastres par année sur la dite hypothèque de cinquante mille piastres en remplissant les obligations du présent règlement. Pour le paiement de la deuxième partie du bonus qui est de vingt-cinq mille piastres le même mode devra être suivi que pour le paiement de la première partie du bonus qui est de cinquante mille piastres: comme garantie en plus, par les dits Whitehead, Craig et Greenshields, ou leurs représentants qu'ils exécuteront les conditions et obligations mentionnées dans le présent règlement, ils devront déposer entre les mains du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, la somme de mille piastres, laquelle somme leur sera remise avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an s'ils remplissent leurs obligations d'hui au trente-et-un Décembre mil neuf cent huit, mais la dite somme sera confisquée et demeurera acquise à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières dans le cas contraire.

Sec. 7. Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières afin de rencontrer et payer à Messieurs Whitehead, Craig et Greenshields ou à leurs représentants, la dite somme de soixante-et-quinze mille piastres,

émettre

Sundi, le 15 Avril 1907.

émettra au temps et en la manière ci-après établis, des débentures au nom et sur le crédit de la dite Corporation, au montant de soixante-et-quinze mille piastres, lesquelles débentures devront être reçues et acceptées au pair par les intéressés en paiement du dit bonus.

Sec. 8. Les dites débentures seront émises sous le sceau du Maire, le contreseing du Secrétaire-Trésorier et le sceau de la dite Corporation, et porteront intérêt au taux de quatre pour cent l'an payable semi-annuellement les premiers jours de Mai et de Novembre chaque année, elles seront de mille piastres chacune, datées du premier Janvier mil neuf cent neuf, et payables dans cinquante ans de leur date.

Sec. 9. Il sera annexé à toutes telles débentures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons étant signés par le Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, seront payables aux porteurs d'iceux lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel mentionné écherra, et seront lors du paiement d'iceux livrés à la Corporation; et la possession par elle de tout tel coupon sera une preuve prima-facie que l'intérêt semi-annuel mentionné a été payé suivant la teneur de telles débentures.

Sec. 10. Toutes les dispositions de l'Acte de la Législature de Québec / Edouard VII, Chapitre 44, établissant et spécifiant quels seront les devoirs du Maire, du Conseil et du Secrétaire-Trésorier, quant à ce qui concerne la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction des dettes créées en vertu du dit acte, et le paiement semi-annuel des intérêts sur les dites dettes, s'appliqueront de même à la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des susdites débentures.

Sec. 11. Une partie des débentures ci-haut mentionnées

au



Lundi, le 15 Avril 1907.

au montant de cinquante mille piastres, sera transportée, livrée et donnée aux dits Whitehead, Craig et Green Shields ou à leurs représentants lorsque la première section de la dite manufacture sera tout-à-fait parachevée et en pleine opération depuis au moins trente jours, et cela, avant le trente-et-un Décembre de l'année mil neuf cent huit. La balance des débentures ci-haut mentionnées au montant de vingt-cinq mille piastres, sera transportée, livrée et donnée aux dits Whitehead, Craig et Green Shields ou à leurs représentants trente jours après que la deuxième section de la dite manufacture sera parachevée et en pleine opération suivant les conditions et obligations du présent règlement, pourvu que ce soit durant l'espace de dix années à compter du premier Janvier mil neuf cent neuf. Si les conditions et obligations sont remplies pour la première section de la dite manufacture et qu'elles ne le soient pas pour la deuxième section, les dits Whitehead, Craig et Green Shields n'auront droit qu'à la première partie du dit bonus qui est de cinquante mille piastres et la Corporation sera déchargée du paiement de la deuxième partie du dit bonus qui est de vingt-cinq mille piastres pour la deuxième section. Quant à la valeur des immeubles, des machines-ries et de l'outillage de manufacture et le montant des salaires payés annuellement aux employés les dits Whitehead, Craig et Green Shields ou leurs représentants en feront la justification par leurs livres de comptes qui devront être produits à la demande du Conseil pour vérification.

Sec. 12. Les dits Whitehead, Craig et Green Shields ou leurs représentants auront le droit de transférer leurs droits ainsi que leurs obligations contractés par le présent règlement, à toute compagnie formée dans le but d'exploiter la dite manufacture en par cette compagnie assumant les mêmes conditions



Lundi, le 15 Avril 1907.

conditions et obligations du dit règlement.

Sec. 13. Le présent règlement entrera en vigueur le jour où il sera confirmé par le peuple.

Adopté.

5<sup>e</sup> Motion

Comité spécial concernant un filtre pour l'Acqueduc.

Proposé par Mr. Veirette,  
Secondé par Mr. Héroux,

Qu'un Comité Spécial composé de Messieurs les Echevins Hamel, Lamy et Duplessis, soit formé pour s'enquérir sur la possibilité de construction et le coût d'un réservoir en pierre, béton ou acier qui serait placé dans la rivière St. Maurice, d'une capacité suffisante pour filtrer tout l'eau de l'Acqueduc, et d'en faire rapport sous le plus court délai possible.

Adoptée en y ajoutant le nom du proposeur.

6<sup>e</sup> Motion

Certificat de Magasin de Liqueurs.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Page,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. George Adolphe Coulet, pour lui permettre d'obtenir une licence de marchand de liqueurs, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Main-levée d'hypothèque à M. P. Gélinas & Frère.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de décharge hypothécaire par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à M. P. Gélinas & Frère, lequel acte a été préparé par P. L. Houbert, Esc., N. P. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Comité spécial de l'Acqueduc pour Messrs. P. Gélinas & Frère.

Proposé par Mr. Hamel,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que l'eau de l'Acqueduc de cette cité servant à l'usage de la manufacture de Messieurs P. Gélinas & Frère, soit chargée au taux de sept centins et demi par mille gallons.

Adoptée.

avis

Lundi, le 15 Avril 1907.

Avis de motion de  
M. P. Chevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais que la résolution passée par le dit Conseil à sa séance du quinze Janvier dernier (1907), et qui se lit comme suit: Proposé par F. F. Farmer, en amendement, secondé par J. E. Hamel. Que la demande Mr. Vivian Burrill président de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice présentée à ce Conseil le huit Janvier courant (1907), concernant le paiement de Bonus de soixante-et-cif mille piastres à la dite Compagnie de Chemin de Fer, soit accordée et que des déventures pour le même montant soient émises à cet effet suivant le dit règlement chapitre 133, soit rappelée et annulée, et que la motion principale concernant le même objet qui a été renvoyée et rejetée par le dit Conseil à sa même séance du quinze Janvier 1907, et qui se lit comme suit: Proposé par H. Lamy, secondé par F. V. Verrette. — Attendu que d'après l'opinion écrite de Messieurs L. D. Paquin, J. B. L. Hould et P. W. Martel, avocats nommés par ce Conseil pour faire rapport sur les obligations contractées par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et la Compagnie de Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, en vertu d'un règlement passé par le dit Conseil le vingt-trois Août mil neuf cent cinq et approuvé par les électeurs de cette Cité le vingt-huit Août mil neuf cent cinq, il est constaté que la dite Compagnie de Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice n'a pas rempli ses obligations et les conditions du dit règlement, il est en conséquence résolu, que ce Conseil ne peut accorder la demande qui lui a été présentée le huit Janvier courant par Mr. Vivian Burrill Président de la dite Compagnie de Chemin de Fer, concernant

Lundi, le 15 Avril 1907.

525

concernant le paiement du bonus de soixante-et-six mille piastres (66,000<sup>00</sup>), soit la nouvelle prise en considération par ce Conseil pour être adoptée ou rejetée.

En Conseil, ce 15 Avril 1907.

(Signé) W. Lamy.

Avis de motion de  
Mr. A. Echevin Farmer.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre quarante-neuf des règlements de ce Conseil, passé le 17 Novembre 1892, concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé, soit amendé afin d'agrandir les limites dans lesquelles il est défendu de garder des cochons.

En Conseil, ce 15 Avril 1907.

(Signé) F. A. Farmer.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-neuf d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

F. S. Tourigny  
Maire.

(E. P. L. Aubin)  
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
29 Avril 1907.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-neuvième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire F. S. Tourigny,  
Messieurs les Echevins Oct. Brunelle,  
G. G. Duplessis,  
F. A. Farmer,  
J. G. Fortin,  
Ars. Gélinas,

J. G.

Lundi, le 29 Avril 1907.

J. E. Hamel,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
P. Sévigny,  
F. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Père, Mr. S. P. Gélinas. Requête du Rév. Mr. P. J. Gélinas, demandant que les tuyaux du Drainage soient conduits jusqu'à sa propriété située au coin des rues St. Olivier et Berrais.

Accordée.

Requête de  
Mr. Joseph E. Raymond. Requête de Mr. Joseph E. Raymond, demandant que son nom soit substitué à celui de Dame Veuve Joseph Abbott, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1907), comme propriétaire de l'immeuble N° 99 rue Hotel, étant partie du N° 1996 du Cadastre officiel de cette cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. Napl. Sevasseur & all. Requête de Mr. Napoléon Sevasseur et autres, demandant au Conseil de louer l'Abattoir à un homme compétent.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Adélard Gélinas. Requête de Mr. Adélard Gélinas, demandant au Conseil de lui faire remise de ses taxes cette année, ou qu'il soit incapable de travailler.

Requête de  
Dme Vve Adolphe Duval. Requête de Dame Veuve Adolphe Duval, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Accordée.

Requête de  
Mr. L. P. Robert & all. Requête de Mr. L. P. Robert et autres, demandant l'élargissement de cette partie de la rue St. Antoine comprise entre les rues Notre-Dame et Du Fleuve.

Référée aux Comités Permanents.

Requête

Lundi, le 29 Avril 1907.

Requête de  
Mr. Napl. Charbonneau & ab.

Requête de Mr. Napoléon Charbonneau et autres, demandant que la résolution qui a été adoptée le quinze de Janvier dernier, autorisant le paiement du bonus de soixante-et-six mille piastres à la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, soit rappelée et annulée.

Procès-Verbal  
de l'assemblée concernant un  
bonus de \$5,000.00 pour l'éta-  
blissement d'une manufacture  
de coton.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du Procès-verbal de l'assemblée des Electeurs Municipaux de la Cité des Trois-Rivières, tenue le vingt d'Avril courant, pour approuver ou désapprouver le Règlement Chapitre 153, passé par le conseil de la dite Cité, le quinze d'Avril courant (1907).

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport :  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Égout, (Construction)	\$	100	25
" " Do. (Ent. Répt.)		191	10
" des Chemins,		297	31
" " Marchés,		264	56
" du Feu,		4	20
" de l'Hôtel-de-Ville,		30	81
" " la Police,		519	04
" " " Santé,		41	66
Drainage,		18	—
Ponts St. Maurice,		34	21
Traverses,		200	44
Pavage des Rues,		—	49
Barrière Champlain,		6	25
Frais Sépau,		2	—
Comptes des Propriétés de la Corporation,		7	—
Billets Payables,		17,500	—
Intérêt et Commission,		187	02
Dépenses contingentes,		86	66
A Reporter		\$	19,491 36

Lundi, le 29 Avril 1907.

Salaires,  
Divers Comptes,

Report	\$ 19,491 36
	345 81
	554 17
	\$ 20,391 34

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. Lamy, Président,  
Chs. Pagé,  
Fr. Lelinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par M. Brunelle,  
Secondé par M. Lafontaine,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Conseil d'Hygiène.

Lu un rapport du Conseil d'Hygiène  
de la Province de Québec, concernant des analyses  
chimique et bactériologiques de l'eau de l'Aqueduc  
de cette cité.

Référé au Comité Spécial.

Rapport du  
Bureau Local d'Hygiène.

Rapport: Le Bureau Local d'Hygiène formé  
par Votre Conseil dans le but de s'enquérir et étudier  
d'une manière efficace les causes d'insalubrité dont  
souffre la population de notre cité, et soumettre à Votre  
Conseil le résultat de ses études et de son travail, avec  
les recommandations et suggestions qu'il croit de  
son devoir et de sa compétence devoir vous faire con-  
cernant la condition et l'état hygiénique de la cité  
des Trois-Rivières, a le regret de vous faire remarquer,  
que malgré les études, les recherches et le travail qu'il s'est  
imposé, Votre Conseil ne semble pas prendre au sérieux  
la tâche importante et difficile dont il a charge, en ne  
mettant pas à exécution les suggestions qu'il vous a  
faites touchant les moyens à prendre pour améliorer  
l'état sanitaire de notre cité.

Le Bureau Local d'Hygiène, de nouveau  
insiste



Lundi, le 29 Avril 1907.

529

insiste fortement pour que Votre Conseil prenne et adopte, par des règlements à cet effet, des mesures énergiques et efficaces pour mettre à exécution ses recommandations dans le but d'améliorer l'état sanitaire de la ville qui laisse grandement à désirer.

Quelque soit l'opportunité, la nécessité, et la sagesse des recommandations faites, l'effet ne peut être que quel et illusoire si on ne donne à l'officier chargé de faire observer les règlements, les pouvoirs nécessaires pour exécuter ou remplir efficacement et avec succès les devoirs importants de sa charge.

Nous ajouterons aux recommandations déjà faites antérieurement dans nos rapports, les suivantes:

Qu'il ne soit permis de garder aucun cochon dans les limites ci-après mentionnées: depuis la rivière St. Maurice jusqu'à la ligne ouest de la Commune des Trois-Rivières, et depuis le fleuve St. Laurent jusqu'au sommet du premier coteau St. Louis.

Qu'une couverture soit érigée au-dessus du marché à poisson, afin de conserver le poisson dans les meilleures conditions possibles en le protégeant contre les ardeurs du soleil, que de plus, il soit défendu de laver le poisson dans les eaux du fleuve à cet endroit.

Que tout animal dont la viande sera destinée à la consommation de la population de cette ville soit abattu à l'abattoir public, après l'inspection et sous la surveillance de l'Inspecteur Sanitaire, afin de s'assurer de la condition et de l'état de santé de chaque animal, et de plus, sur chaque partie de l'animal dépecé par quartier ou morceau devrait être apposé une étiquette certifiant que cette viande est propre à la consommation; cette injonction de l'abattage des animaux à l'abattoir public serait applicable

aux

Lundi, le 29 Avril 1907.

aux cultivateurs pour la vente du produit de leurs fermes que durant les mois d'été, c'est-à-dire, depuis le quinze Mai au quinze septembre de chaque année. Nous recommandons ce mode d'inspection avant et durant l'abattage, parceque dans l'opinion des experts en cette matière, il est presque impossible de constater après l'abattage, dans quel état de santé était l'animal avant sa mort.

Trois-Rivières, 29 Avril 1907.

(Signé) J. B. Leduc, M. D.,

J. A. St. Pierre, M. D.,

F. F. Farmer,

W. Lamy.

Référé aux Comités Permanents.

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant l'inspection qu'il a faite des boulangeries et des étaux des bouchers de cette cité.

Proposé par M<sup>r</sup>. Farmer,  
secondé par M<sup>r</sup>. Hamel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre la Compagnie de Chemin de Fer Canadien du Pacifique, la Compagnie de Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, concernant la construction d'un pont en fer sur la rue Le Jeune et divers autres travaux et obligations mentionnés au dit acte de marché qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Proposé par M<sup>r</sup>. Lamy, en amendement,  
secondé par M<sup>r</sup>. Héroux,

Que dans l'acte de marché entre la Compagnie de Chemin de Fer Canadien du Pacifique, la Compagnie de Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières il soit ajouté que deux barrières tourniquet seront

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

2<sup>e</sup> Motion

Acte de marché entre le  
C. P. R., la voie au Chem. de  
Fer de la Vallée du St. Maurice  
et la Corporation.

3<sup>e</sup> Motion

En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 2.

Lundi, le 29 Avril 1907.

4<sup>e</sup> Motion  
En sous amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 2.

seront placées de manière à permettre aux piétons de traverser les deux lignes de chemin de fer vis-à-vis la rue Plaisante.

Proposé par Mr. Gélinas, en sous amendement,

Secondé par Mr. Verrette,

Que l'acte de marché entre les compagnies de Chemin de Fer Canadien du Pacifique et de la Vallée du St. Maurice soit amendé de manière à ne pas permettre la fermeture de la rue Plaisante.

Rejetée sur division suivante:

Contre:

Mr. Brunelle,  
Duplessis,  
Farmer,  
Kamel,  
Lafontaine,  
Page,

Pour:

Mr. Fortin,  
Gélinas,  
Héroux,  
Lamy,  
Séviigny,  
Verrette.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre la motion en sous amendement.

La motion en amendement étant alors mise aux voix est rejetée sur même division.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Lamy,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 152 Règlement pour amender le chapitre cent un des règlements de ce Conseil passé le neuf septembre mil neuf cent un, concernant les Abattoirs, soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLII.

Règlement pour amender le chapitre cent un des règlements de ce Conseil, passé le neuf septembre mil neuf cent un, concernant les Abattoirs.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1.

5<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 152.

— Chapitre 152. —  
Règlement des Abattoirs  
amendé.

Lundi, le 29 Avril 1907.

Sec. 1. Le premier paragraphe du cahier des charges du règlement par le présent amendé est rappelé et annulé et remplacé par le suivant:

"Oeufs: - Charge pour abattre et parer, 75 centins pour chaque animal ne pesant pas plus de trois cents livres et \$1.00 pour chaque animal pesant plus de trois cents livres et usage du réfrigérant.

Sec. 2. Le quatrième paragraphe du cahier des charges du règlement par le présent amendé, est rappelé et annulé et remplacé par le suivant: Cochons: - Charge pour abattre et parer, soixante-et-quinze centins par tête avec l'usage du réfrigérant.

Sec. 3. Toutes les autres dispositions du chapitre cent un des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 4. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

6<sup>e</sup> Motion

Bonus à la voie du chemin de fer de la Vallée du St. Maurice.

Proposé par Mr. Lamy,

Secondé par Mr. Verrette,

Que la résolution passée par ce conseil à la séance du quinze Janvier dernier (1907), et qui se lit comme suit: "Proposé par F. F. Farmer, en amendement, secondé par J. E. Hamel, Que la demande de Mr. Vivian Burrill président de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, présentée à ce conseil le huit Janvier courant (1907), concernant le paiement de bonus de soixante-et-six mille piastres à la dite Compagnie de Chemin de Fer, soit accordée et que des débentures pour le même montant soient émises à cet effet suivant le dit règlement chapitre 133", soit rappelée et annulée, et que la motion principale concernant le même objet qui a été renvoyée et rejetée par le dit conseil à sa même séance du quinze Janvier 1907, et qui se lit comme suit: "Proposé

# Lundi 9 Avril 1907.

Proposé par M. Lamy, secondé par F. V. Verrette - Attendu que d'après l'opinion écrite de Messieurs L. D. Paquin, J. B. L. Gould et P. H. Martel, avocats nommés par ce Conseil pour faire rapport sur les obligations contractées par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et la Compagnie de Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, en vertu d'un règlement passé par le dit Conseil le vingt-trois Oût mil neuf cent cinq et approuvé par les électeurs de cette Cité le vingt-huit Oût mil neuf cent cinq, il est constaté que la dite Compagnie de Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice n'a pas rempli ses obligations et les conditions du dit règlement, il est en conséquence résolu, que ce Conseil ne peut accorder la demande qui lui a été présentée le huit Janvier courant par M. Vivian Burrill Président de la dite Compagnie de Chemin de Fer concernant le paiement du bonus de soixante-et-six mille piastres (\$66,000<sup>00</sup>), soit de nouveau prise en considération par ce Conseil et qu'elle soit adoptée.

Rejetée sur division suivante:

Contre:	Pour:
M. M. Brunelle,	M. M. Gélinas,
Duplessis,	Coérouf,
Farmer,	Lamy,
Fortin,	Pagé,
Hamel,	Sévigny,
Lafontaine,	Verrette.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre.

Proposé par M. Duplessis,  
secondé par M. Fortin,

Que les débentures au montant de soixante-et-six mille piastres en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice soient signées immédiatement par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil

et

M<sup>e</sup> Motion  
Bonus à la Cité du Chemin  
de Fer de la Vallée du St. Maurice.

Lundi, le 29 Avril 1907.

8<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 11.

et remises au Président de la dite Compagnie aussitôt.  
Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que les débentures de la Compagnie du  
Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice soient  
signées par le Secrétaire-Trésorier qu'en autant que  
ce travail ne nuira pas à la vente des autres débentures.

Rejetée sur division suivante:

Contre:	Pour:
Mr. Brunelle,	Mr. Gélinas,
Duplessis,	Noéroux,
Farmier,	Lamy,
Fortin,	Page,
Kamel,	Sévigny,
Lafontaine,	Verrette.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire  
vote contre la motion en amendement.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est  
adoptée sur même division.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai que le règlement concernant  
les marchés publics et la vente des viandes, légumes &c. ainsi  
que le règlement concernant les abattoirs soient amendés.

En Conseil, ce 29 Avril 1907.

(Signé) W. Lamy.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize  
de Mai prochain, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers  
Sec.-Prés.

J. S. Fournier  
Maire.

Avis de motion de  
Mr. Echevin Lamy.

Ajournement.



# Lundi, le 13 Mai 1907.

Assemblée Régulière.  
13 Mai 1907.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	F. J. Tourigny,
Messieurs les Echevins	Art. Brunelle,
	L. G. Duplessis,
	A. B. Farmer,
	J. L. Fortin,
	Fr. Gellinas,
	J. E. Hamel,
	O. J. Héroux,
	M. Lafontaine,
	Chs. Pagé,
	A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Wilfrid Carl.

Requête de Mr. Wilfrid Carl, demandant que la taxe sur loyer soit déduite de son compte pour l'année courante, ou qu'il n'est plus locataire depuis le mois de Novembre dernier.

Accordée.

Requête de  
Mr. Joseph Proulx.

Requête de Mr. Joseph Proulx, demandant d'être nommé membre du Corps de Police de cette Cité.

Requête de  
Mr. Louis Roy.

Requête de Mr. Louis Roy, demandant au Conseil de le nommer membre du Corps de Police.

Requête de la  
Halle au Beurre et au Fromage.

Requête de la Halle au Beurre et au Fromage des Trois-Rivières, demandant que la somme de cinq piastres qu'elle a payée pour taxe sur loyer lui soit remboursée.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Noé Champagne.

Requête de Mr. Noé Champagne, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans

Sundi, le 13 Mai 1907.

dans le Chemin St<sup>e</sup> Marguerite.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Robert Ryan.

Que une lettre de Mr. Robert Ryan, demandant une exemption de Taxes pour dix ans sur sa manufacture de gants.

Lettre du  
Gardien des Ponts St<sup>e</sup> Maurice.

Que une lettre du Gardien des Ponts St<sup>e</sup> Maurice, informant le Conseil que Mr. Joseph Lafleur, de St<sup>e</sup> Anne de la Pérade, a refusé de payer les Taxes de péage de ces Ponts, le dix de Mai courant.

Ordre donné au Secrétaire-Trésorier de lui écrire.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant des confiscations de viandes impropres à la consommation qu'il a faites sur le Marché-aux-Denrées.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant la reconstruction du pontage des Ponts St<sup>e</sup> Maurice; le mauvais état du canal en bois sur la rue St<sup>e</sup> Roch; et le mesurage et bornage des terrains que la Corporation a achetés du Gouvernement sur le Côteau St<sup>e</sup> Louis.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, informant le Conseil que, l'élargissement de cette partie de la rue St<sup>e</sup> Antoine comprise entre les rues Notre-Dame et Du Fleuve coûterait probablement vingt-sept mille piastres, d'après une entrevue qu'il a eu avec les propriétaires d'immeubles situés sur le côté Sud-Ouest de la dite rue St<sup>e</sup> Antoine.

1<sup>ère</sup> Motion

Réduction de taxes en faveur  
de Mr. Robert Ryan.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que le montant des Taxes sur la manufacture de gants de Mr. Robert Ryan (Taux de l'eau, taxe du drainage et des rues sous contrôle exceptés) pour l'espace de dix années consécutives à compter du premier de

Lundi, le 13 Mai 1907.

de Janvier dernier soit fixé à la somme de vingt-cinq piastres par année, cependant les taxes seront exigibles sans aucune réduction si la dite manufacture reste arrêtée durant six mois, excepté dans le cas de force majeure.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour nommer un homme de Police.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que Monsieur Célestin Loranger soit nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu avec un salaire de quatre cent cinquante piastres l'an, aux mêmes conditions et avec les mêmes obligations que les autres membres du dit corps de police et de brigade du Feu.

3<sup>e</sup> Motion  
Mr. Joseph Proulx nommé homme de Police.

Proposé par Mr. Duplessis, en amendement,  
Secondé par Mr. Brunelle,

Que Mr. Joseph Proulx soit nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Adoptée sur division suivante:

- |               |             |
|---------------|-------------|
| Pour:         | Contre:     |
| Mr. Brunelle, | Mr. Fortin, |
| Duplessis,    | Bélinas,    |
| Farmer,       | Acérouf,    |
| Hamel,        | Lafontaine, |
| Verrette,     | Pagé.       |

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour la motion en amendement.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est rejetée sur même division.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr. Harry Buckley.

Proposé par Mr. Brunelle,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Harry Buckley d'un terrain situé dans la Commune des Trois-Rivières, suivant acte préparé par L. P. Mercier, Cov. H. P. et qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 13 Mai 1907.

## 5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Paschal Monplaisir.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Brunelle,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. Paschal Monplaisir, un billet promissoire au montant de deux mille, six cents piastres, à six mois de la date du quatorze Mai courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

## 6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de D<sup>me</sup> Bernardine et D<sup>lle</sup> Amandine Beland.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Dame Bernardine et Demoiselle Amandine Beland, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de cette date avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

## 7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Alfred Ringuette.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Alfred Ringuette, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du quatorze Mai courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

## 8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Ephrem Toucher.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Ephrem Toucher, un billet promissoire au montant de cinq mille piastres, à six mois de la date du quatorze Mai courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 13 Mai 1907.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Victor Gélinas.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Victor Gélinas, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du quatorze Mai courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Adrien Milot.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Adrien Milot, un billet promissoire au montant de cinq mille piastres, à six mois de la date du quatorze Mai courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$3,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Pierre Héroux.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Pierre Héroux, un billet promissoire au montant de trois mille cinq cents piastres, à six mois de la date du quatorze Mai courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mme Adeline Héroux Milot.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Dame Adeline Héroux Milot, un billet promissoire au montant de douze cents piastres, à six mois de la date du quatorze Mai courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 13 Mai 1907.

13<sup>e</sup> Motion  
Licences d'icuries de louage  
de M<sup>rs</sup>. Adol. Phibault, Ovide  
Juneau, Léonce Gagnon et  
Amable Savard, annulées.

Proposé par M<sup>r</sup>. Brunelle,  
secondé par M<sup>r</sup>. Farmer,  
Que les licences accordées à Messieurs Adolphe  
Phibault, Ovide Juneau, Léonce Gagnon et Amable Savard  
pour tenir des icuries de louage en cette Cité, soient annulées,  
et cela, pour cause de mauvaise conduite par eux ou  
leurs employés.

Adjournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt  
de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers  
Sec. - Prés.

F. J. Tourigny  
Maire.

Assemblée Régulière.  
20 Mai 1907.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le vingtième jour de Mai, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

- F. J. Tourigny,
- Art. Brunelle,
- L. G. Duplessis,
- A. A. Farmer,
- J. Sr. Fortin,
- Frs. Gélinas,
- J. B. Hamel,
- P. J. Cérout,
- N. Lamy,
- Chs. Pagé,
- A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Messieurs Bernaquez & Baillargeon,  
demandant que leur manufacture de chaussures  
soit exempte de taxes pour la présente année.

Requêtes de  
M<sup>rs</sup>. Bernaquez & Baillargeon

Référée



Lundi, le 20 Mai 1907.

Requêtes de  
Mr. Arthur Cloutier.

Requêtes de Mr. Arthur Cloutier, demandant la pose d'un service de l'Acqueduc pour un terrain vacant situé sur la rue Des Commissaires.

Accordée.

Lettre de  
Mr. E. D. Boisclair, avocat.

Une lettre de Mr. l'avocat E. D. Boisclair, réclamant, au nom de Mr. Thomas Chevalier, la somme de cent piastres pour dommages causés par un câble, sur la rue Champlain, à son cheval et à sa voiture, le quatorze de Mai courant.

Rapport du  
Comité des Finances.

Référée aux Comités Permanents.  
Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	f	148	28
" " Do. (Ent. & Répl.)		40	50
" des Chemins,		37	85
" " Marchés,		37	79
" du Feu,		11	80
" de l'Eclairage,		36	47
" " L'Hotel-de-Ville,		2	25
" " la Police,		24	75
" " " Santé,		10	15
Drainage,		81	20
Ponts St. Maurice,		3	16
Traverses,		401	37
Quai sous Contrôle,		9	"
Cavage des Quai,		10	"
Barre Champlain,		4	"
Barre Le Platon,		"	63
Atelier des Départements,		"	10
Billets Payables		2,015	23 50
Intérêt et Commission,		14,073	35
A Reporter		216,456	15

# Sundi, le 20 Mai 1907.

Dépenses Contingentes,  
Divers Comptes,

Report	\$ 216,456	15
	66,004	58
	962	41
	\$ 283,423	14

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. Lamy, Présdt.,  
Ars. Gelinas,  
A. A. Verrette,  
O. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Bail à loyer des abattoirs à  
C. Gauthier et S. Béland.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un bail à loyer par la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières à Charles Gauthier  
et Philéas Béland, de l'abattoir public en cette  
Cité, pour le prix et somme de cent vingt-cinq  
piastres, et cela, suivant acte préparé par S. P. Mercier,  
Ecr., W. C., qui vient d'être lu devant ce Conseil.  
Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion

Transport de Licence de Mr.  
S. P. Hamel à Messrs. Cloutier  
& Co.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que le transport du certificat de  
Mr. S. P. Hamel en faveur de Messieurs Cloutier  
& Co pour leur permettre d'obtenir une licence d'Al-  
bergiste soit examiné et que le dit certificat soit  
confirmé.  
Adoptée.

4<sup>ème</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$2,000.00, en  
faveur de D<sup>me</sup> J. P. Hamelin.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé

Lundi, le 20 Mai 1907.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mme Oliva Lamy.

autorisé à signer en faveur de Madame J. L. L. Hamelin,  
un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à  
six mois de la date du dix-sept Mai courant, avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer  
d'autant les billets en circulation aux banques.  
Adoptée.

Proposé par M. Brunelle,  
secondé par M. Gélinas,

Que Son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer en faveur de Madame Oliva Lamy, un  
billet promissoire au montant de mille piastres, à six  
mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent  
l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circula-  
tion aux banques.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M. Louis Dugré, fils de Raphaël.

Proposé par M. Lamy,  
secondé par M. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer en faveur de Louis Dugré fils de Raphaël, un  
billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la  
date du quatorze Mai courant, avec intérêt au taux de  
cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les  
billets en circulation aux banques.  
Adoptée.

Soumissions

pour l'érection d'un kiosque  
au Carré Le Platon.

Des soumissions ayant été demandées pour l'érection  
d'un kiosque au carré Le Platon, celle de M. F. L. Gravel, au  
montant de deux cent vingt-cinq piastres (\$225.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) et celle de M. An-  
toine Marinneau, au montant de quatre cent trente piastres (\$430.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), sont produites  
et ouvertes. La soumission de M. F. L. Gravel est acceptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trois  
de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

M. Descaubiers  
Sec.-Prés.

A. J. Lamy  
Maire.

# Lundi, le 3 Juin 1907.

Assemblée Régulière.  
3 Juin 1907.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le troisième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

F. S. Pourigny,  
L. G. Duplessis,  
J. G. Fortin,  
Frs. Gélinas,  
J. B. Hamel,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Adolphe Thibault. Requête de Mr. Adolphe Thibault, demandant que sa licence d'écurie de louage, qui a été annulée le treize de Mai dernier, lui soit accordée de nouveau.

Requête de Mr. Arthur Raymond. Requête de Mr. Arthur Raymond, demandant la construction d'un trottoir sur la rue Berland.

Requête de Mr. Geo. H. Rivard et al. Requête de Mr. Geo. H. Rivard et autres, demandant que cette partie de la rue St. Roch comprise entre les rues Royale et St. Olivier soit arrosée.

Requête de Mr. J. E. Hétiu et al. Requête de Mr. J. E. Hétiu et autres, demandant que la rue St. Charles ne soit pas arrosée.

Requête de Mr. Arthur Wolfred. Requête de Mr. Arthur Wolfred, demandant que la taxe sur loyer qui lui est chargée soit retranchée.

Accordée.

Référée à la prochaine séance.

Lundi, le 3 Juin 1907.

retranchée de son compte, pour l'année courante, ou qu'il est devenu propriétaire au mois de Janvier dernier, et qu'il a cessé d'être locataire au mois de Mai.

Rejetée.

Requête du Cercle St. Louis.

Requête du Cercle St. Louis, demandant que le tuyau d'égout de six pouces de diamètre, qui a été conduit jusqu'à sa propriété située au coin des rues Notre-Dame et St. Louis, soit remplacé par un autre de neuf pouces de diamètre.

Accordée.

Lettre du Lt.-Col. J. A. Tessier.

Lue une lettre du Lt.-Colonel J. A. Tessier, demandant au Conseil de transmettre au Département de la Milice du Canada, une soumission pour le transport des militaires et des chevaux des 64<sup>ème</sup> et 80<sup>ème</sup> Régiments, entre Doucet's Landing et Trois-Rivières, le 25 Juin courant et le 6 Juillet prochain.

Rapport du Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité pour les mois d'Avril et de Mai derniers.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nominations du Président des Elections Municipales.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Mr. l'Echevin G. J. Duplessis soit le président des élections municipales qui auront lieu lundi, le huitième jour de Juillet prochain (1907).

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Licences d'écuries de louage à  
M<sup>rs</sup>. Amable Savard et Adol. Thibault.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Qu'une licence d'écurie de louage soit de nouveau accordée à Messieurs Amable Savard et Adolphe Thibault.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Éclairage, coin des rues  
St. Valier et St. Charles.

Proposé par Mr. Héroux,  
Secondé par Mr. Hamel,

Qu'une lumière incandescente de la capacité de soixante-quatre chandelles soit placée

au

Lundi, le 3 Juin 1907.

au coin des rues St. Valier et St. Charles, et que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil donne à la North Shore Power Company les ordres nécessaires à cette fin.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à  
Messrs. Bernaquez & Baillargeon.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que le montant des taxes sur la manufacture de chaussures de Messieurs Bernaquez & Baillargeon (Taxe de l'eau, taxe du drainage et des rues sous contrôle exceptés) pour l'espace de dix années consécutives à compter du premier de Janvier 1907, soit fixé à la somme de cinq piastres par année, cependant les taxes seront exigibles sans aucune réduction si la dite manufacture reste arrêtée durant six mois, excepté dans le cas de force majeure.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Héri Montambault.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Héri Montambault, un billet promissoire au montant de mille piastres (\$1,000), à six mois de la date du quatre de Juin courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Joseph Lamy.

Proposé par Mr. Héroux,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Monsieur Joseph Lamy, un billet promissoire au montant de mille piastres (\$1,000), à six mois de la date du quatre de Juin courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Proposé



Lundi, le 3 juin 1907.

<sup>N<sup>o</sup> 7</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Isaac Grandmont

Proposé par Mr. Hamel,  
secondé par Mr. Héroux,  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Isaac Grandmont, un  
billet promissoire au montant de mille piastres (\$1,000), à  
six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq  
pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les  
billets en circulation aux banques.

Adjournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-sept  
de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec. - Trés.  
*(Signature)*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
1<sup>er</sup> Juin 1907.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le dix-septième jour de Juin, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

- |                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| Monsieur le Maire Suppléant | F. F. Farmer,    |
| Messieurs les Echevins      | B. G. Duplessis, |
|                             | J. L. Fortin,    |
|                             | Frs. Gélinas,    |
|                             | J. S. Hamel,     |
|                             | P. J. Héroux,    |
|                             | M. Lafontaine,   |
|                             | N. Lamy,         |
|                             | Chs. Pagé,       |
|                             | P. Sévigny,      |
|                             | A. W. Verrette.  |

Requête de  
Mr. Edm<sup>d</sup> Robichaud & al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Edmond Robichaud et  
autres propriétaires d'écuries de louage, demandant  
au

Lundi, le 17 Juin 1907.

au Conseil d'augmenter le tarif pour le transport des passagers.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Etienne Tremblay & al.

Requête de Mr. Etienne Tremblay et autres, demandant que la rue Haut Parc soit mise sous contrôle, quant au roulage de la neige en hiver, et à l'arrosage en été.

Accordée.

Requête de  
Mr. Ovila Juneau.

Requête de Mr. Ovila Juneau, demandant que sa licence d'écurie de louage, qui a été annulée le treize de Mai dernier, lui soit accordée de nouveau.

Accordée.

Requête de  
Mr. Léonce Gagnon.

Requête de Mr. Léonce Gagnon, demandant que sa licence d'écurie de louage, qui a été annulée le treize de Mai dernier, lui soit accordée de nouveau.

Accordée.

Requête de  
Mr. Edmond Michelin.

Requête de Mr. Edmond Michelin, demandant d'être nommé Clerc du Marché-aux-Denrées.

Requête de  
Mr. Arsène G. Lajoie.

Requête de Mr. Arsène G. Lajoie, demandant d'être nommé Clerc du Marché-aux-Denrées.

Requête de  
Mr. F. V. Panneton.

Requête de Mr. F. V. Panneton, demandant que la position de Clerc du Marché-aux-Denrées lui soit accordée.

Requête de  
Mr. Alphonse Racette.

Requête de Mr. Alphonse Racette, demandant d'être nommé Clerc du Marché-aux-Denrées.

Requête de  
Mr. Joseph Laverdure.

Requête de Mr. Joseph Laverdure, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Requête de la  
Chambre de Commerce.

Requête de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, demandant au Conseil de reconsidérer la demande d'un octroi que la

Sundi, le 17<sup>th</sup> Juin 1907.

Lettre de  
M. J. O. Camirand.

la "Montreal Pipe & Foundry Company" lui a faite, pour l'aider à agrandir son établissement en cette cité.  
Référé aux Comités Permanents.  
Que une lettre de Mr. Jos. Eug. Camirand, offrant sa résignation comme Clerc du Marché aux-Denrées.

Lettre du  
Gardien des Ponts St. Maurice.

Acceptée.  
Que une lettre du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que Monsieur Pierre Toupin, du Cap de la Madeleine, a fait trotter son cheval sur les dits ponts, le douze du courant.  
Devra payer cinq piastres d'amende.

Lettre de  
Messrs. Guin & Hamelin.

Que une lettre de Messieurs Guin et Hamelin, concernant les services des Traverses entre cette cité et Ste. Angèle de Saval, St. Grégoire et Nicolet.

Lettre de  
l'Union Musicale.

Que une lettre de l'Union Musicale, informant le Conseil que, son Bureau de Direction a nommé Mr. Félix Bardin professeur de cette société.

Lettre du  
Conseil d'Hygiène.

Que une lettre du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, enjoignant au Conseil de cette cité d'exécuter, sans délai, toutes les dispositions de la loi d'hygiène.

Rapport du  
Comité des Finances.

Référé aux Comités Permanents.  
Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	207	57
" " Do. (Ent. & Répt.)		193	02
" des Chemins,		205	69
" " Marchés,		111	77
" du Feu,		28	91
A Reporter	\$	746	96

Lundi, le 1<sup>er</sup> Juin 1907.

	Report	
Département de l'Éclairage,	746	96
" " l'Hôtel-de-Ville,	4	70
" " la Police,	9	75
" " " Communes,	487	32
" " " Santé,	95	75
Drainage,	82	90
Ponts St <sup>e</sup> Maurice,	87	13
Traverses,	36	11
Quai sous Contrôle,	902	59
Carré Champlain,	2	—
Carré Le Platon,	28	76
Carré St <sup>e</sup> Philippe,	6	31
Station de Police et du Feu,	2	50
Atelier des Départements,	—	89
Papeterie et Impressions	—	89
Assurances des Propriétés de la Corporation,	6	75
Billets Payables,	22	—
Intérêt et Commission,	17,500	—
Vente de Terrains,	495	79
Taxes Municipales,	18	46
Dépenses Contingentes,	3	73
Salaires,	105	76
Divers Comptes,	320	81
	438	48
	<b>22,006</b>	<b>34</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. Lamy, Prsdt.,  
Frs. Gélinas,  
F. A. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Sévigny,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adopté.

Lu

Lundi, le 1<sup>er</sup> Juin 1907.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant les alarmes pour incendies, pendant les  
mois d'Avril et de Mai derniers.

2<sup>e</sup> Motion  
Poursuite contre les  
Bouchers.

Proposé par Mr. Sévigny,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que l'Avocat de ce Conseil soit  
chargé de prendre les procédés judiciaires contre les bouchers  
qui ne se conformeront pas aux règlements du dit Conseil  
et à leurs baup à foyer concernant l'abattage des  
animaux à l'abattoir public.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Mr. Ephrem Teasdale nommé  
Clerc du Marché aux Denrées.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Mr. Ephrem Teasdale, en plus  
de sa charge comme Inspecteur Sanitaire de cette Cité,  
soit nommé Clerc du Marché aux Denrées, et cela,  
avec un salaire de six cents piastres au lieu de  
cinq cents qu'il a actuellement.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Théodore Gélinas.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Théodore Gélinas,  
un billet promissoire au montant de quinze cents  
piastres (\$1,500), à six mois de la date du quatre de Juin  
courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour  
cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets  
en circulation aux banques.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> Angeline Ritchie.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Madame Angeline  
Ritchie, un billet promissoire au montant de trois mille  
piastres, à six mois de la date du sept Juin, courant  
(1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an,

Lundi, le 17 Juin 1907.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> Angéline Ritchie.

et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation  
aux banques.

Adoptée.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Madame Angéline Ritchie, un billet  
promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la  
date du douze de Juin courant (1907), avec intérêt au  
taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant  
les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>r</sup> Théodore Selinas.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de M<sup>r</sup> Théodore Selinas, un billet  
promissoire au montant de mille piastres, à six mois de  
la date du treize de Juin courant (1907), avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer  
d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Avis de motion de  
M<sup>r</sup> l'Échevin Page.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps  
et en la manière voulus par la loi et les règlements de  
ce Conseil, je proposerai que le règlement des chemins  
soit amendé, afin de mettre sous le contrôle de la Cor-  
poration de la Cité des Trois-Rivières, toutes les rues  
de la dite Cité.

En Conseil, ce 17 Juin 1907.

(Signé) Chs. Page.

Avis de motion de  
M<sup>r</sup> l'Échevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps  
et en la manière voulus par la loi et les règlements de  
ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règle-  
ment concernant les constructions &c. sous le  
rapport de la salubrité publique.

En



Lundi, le 17<sup>me</sup> Juin 1907.

Ajournement.

En Conseil, ce 17<sup>me</sup> Juin 1907.  
(Signé) R. V. Verrette.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le vingt-cinq de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

H. Décaubin  
Sec.-Prés.  
F. J. Pourigny  
Maire.

Assemblée Régulière.  
25 Juin 1907.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-cinquième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie, du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire R. J. Pourigny,  
Messieurs les Echevins Art. Brunelle,  
L. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Ers. Gélinas,  
J. B. Hamel,  
O. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
R. V. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Ferdinand Hamelin.

Requête de Mr. Ferdinand Hamelin, demandant que les tuyaux du Drainage soient conduits jusqu'à sa propriété, rue St. Julien.

Accordée.

Requête de la  
Wabasso Cotton Co.

Requête de la "Wabasso Cotton Co.", demandant que le tuyau de 18" maintenant posé sur une partie de la rue St. Paul, soit continué de la même grosseur, jusqu'à la propriété de "The Cotton Company",

à

Mardi, le 25 Juin 1907.

à la jonction des rues St. Paul et St. Maurice, afin de permettre à la Compagnie de Boston, de connecter ses égouts avec cet égout principal.

Accordée.

Requête de  
Mr. Philippe Parent & al.

Requête de Mr. Philippe Parent et autres, demandant que cette partie de la rue St. Olivier comprise entre les rues St. Roch et St. George soit mise sous contrôle, quant l'arrosage en été, et l'aplanissement de la neige en hiver.

Accordée.

Requête de  
Mr. Louis Dasylova.

Requête de Mr. Louis Dasylova, demandant que les tuyaux du Drainage soient posés dans la rue Craig jusqu'à une bâtisse qu'il doit prochainement faire construire sur cette rue.

Accordée.

Requête de  
D<sup>me</sup> Moïse Richard.

Requête de Dame Veuve Moïse Richard, demandant au Conseil de lui faire remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Accordée.

Lettre de la  
Co<sup>ie</sup> Richelieu & Ontario.

Une lettre de la Compagnie de Navigation Richelieu & Ontario, concernant les réparations à être faites au trottoirs du Boulevard.

Référée à l'avocat de la Corporation.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	\$	59	65
" " Do. (Ent. & Répt.)		130	50
" des Chemins,		509	40
" " Marchés,		172	74
" du Feu,		34	11
" de l'Hôtel-de-Ville,		43	67
" " la Police,		459	82
A Reporter		\$	1,409 89

# Mardi, le 25 Juin 1907.

	Report	\$ 1,409 89
Département de la Commune,		33 21
" " " Santé,		42 20
Drainage,		54 50
Ponts St. Maurice,		120 18
Traverses,		390 52
Cuvage des Rues,		1 10
Carre Champlain,		15 11
Carre Le Platon,		323 46
Station de Police et du Feu,		6 01
Atelier des Départements,		- 75
Billets Payables,	130,323	50
Intérêt et Commission,	483	26
Dépenses Contingentes,	192	16
Salaires,	320	81
Divers Comptes,	9,981	16
	<b>\$143,997</b>	<b>82</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. Lamy, Prsdt,  
 Chs. Pagé,  
 Frs. Bélinais,  
 G. W. Verrette,  
 O. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Duplessis,  
 Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Comité pour la révision  
 de la liste des électeurs municipaux.

Proposé par Mr. Fortin,  
 Secondé par Mr. Duplessis,

Que Messieurs les Echevins Joseph  
 Hamel, Napoléon Lamy et G. W. Verrette forment  
 et composent le comité chargé de réviser  
 la liste des électeurs qui doit  
 servir aux élections municipales  
 du

Mardi, le 25 Juin 1904.

du huit juillet prochain (1904).

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite, à Vendredi, le vingt-huit de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

E. Thibault  
Sec.-Prés.

F. S. Laurier  
Maire.

Assemblée Régulière.  
28 Juin 1904.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le vingt-huitième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire A. S. Pourigny,  
Messieurs les Echevins Art. Brunelle,  
L. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Ers. Gélinas,  
J. B. Hamel,  
P. J. Héroux,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Arthur Pérusse.

Requête de Mr. Arthur Pérusse, demandant d'être nommé assistant du corps de Police.

Requête de  
Mr. Noé Champagne.

Requête de Mr. Noé Champagne, demandant d'être nommé assistant du corps de Police.

Requête de  
D<sup>me</sup> Veuve Ludger St. Louis.

Requête de Dame Veuve Ludger St. Louis, demandant qu'il lui soit fait remise du montant

Vendredi, le 28 Juin 1907.

montant qu'elle doit pour taxes.

Accordée.

Chambre de Commerce.

Lettre de la

Messrs. Bureau & Beaudry,  
Avocats.

Rapport de

Une lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, concernant l'établissement d'une manufacture de coton en cette cité.

Rapport:

Nous avons à votre demande examiné l'acte passé le 12 Mai 1870 entre la Corporation de la cité des Trois-Rivières et la compagnie du Richelieu au sujet de l'obligation qui pourrait actuellement incomber à la corporation de réparer le pontage de la montée du boulevard. Assumant comme bien fondé l'exposé verbal que vous nous avez fait de la situation actuelle des lieux, nous sommes d'opinion que la corporation n'est pas tenue de faire les réparations demandées par la compagnie du Richelieu.

Nous vous retournons sous pli les documents examinés.

Vos bien dévoués,  
(Signé) Bureau & Beaudry.

En-clus: Documents.

Trois-Rivières, le 6 Juin 1907.

Proposé par Mr. Lafontaine,

Secondé par Mr. Gélinas,

Que Mr. Arthur Pérusse soit nommé Assistant du Corps de Police et de la brigade du Feu aux mêmes conditions et salaire que les assistants actuellement en charge.

Adoptée.

1<sup>ère</sup> Motion  
Mr. Arthur Pérusse nommé Ass<sup>t</sup> Constable.

Proposé par Mr. Lamy,

Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'échange entre la Corporation de cette cité et Mr. Pierre Rivard de certains terrains situés sur les rues Lervais et Bureau, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Esc., N. P.

qui

2<sup>ème</sup> Motion  
Echange de terrains entre la Corporation et Mr. Pierre Rivard.

Vendredi, le 28 Juin 1907.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. George Fleury.

qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Brunelle,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de M<sup>r</sup>s. George Fleury,  
un billet promissoire au montant de douze cents piastres,  
à six mois de la date du vingt-sept Juin, courant (1907),  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour  
diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$4,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Louis Hercule Loranger.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Brunelle,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Louis Hercule Loranger,  
un billet promissoire au montant de quatre mille  
piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au  
taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer  
d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Pour adopter le Règlement  
Chapitre 154.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Verrette,

Que le projet de règlement intitulé:  
Chapitre 154 Règlement pour amender le chapitre  
sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement  
concernant le Département des Chemins et Grèves,  
et pour amender ses divers amendements, soit lu,  
passé et adopté.

Chapitre CLIV.

Règlement pour amender le chapitre sept des règlements  
de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Départe-  
ment des Chemins et Grèves, et pour amender ses divers  
amendements.

Il est ordonné et statué, et nous, le dit Conseil, or-  
donnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. La section cent une du règlement par le présent  
amendé,

— Chapitre 154. —  
Règlement des Chemins  
amendé.



Vendredi, le 28 Juin 1907.

559

amendé, et ces divers amendements est abrogée et remplacée par la suivante:

"101".- Toutes les rues du Platon, Badeaux, Craig, Hart et St. Antoine, cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St. Pierre et St. George, cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Notre-Dame et Champlain, cette partie de la rue Champlain comprise entre les rues Alexandre et des Forges, cette partie de la rue St. George comprise entre les rues Notre-Dame et Badeaux, cette partie de la rue Alexandre comprise entre les rues Notre-Dame et Hart et cette partie de la rue Bonaventure comprise entre la rue Notre-Dame et L'Evêché, sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état et l'arrosage durant la saison d'été, et la réparation en bon état, l'enlèvement ou l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement; et cette partie de la rue Notre-Dame depuis la rue St. George jusqu'au ruisseau voisin de la propriété de François Martin, cette partie de la rue du Fleuve comprise entre les rues du Platon et la Fosse, cette partie de la rue St. Pierre comprise entre les rues Notre-Dame et St. François Xavier, cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Champlain et St. Denis, cette partie de la rue des Camps comprise entre les rues St. Pierre et St. Maurice, cette partie de la rue Bonaventure comprise entre les rues L'Evêque et le coteau St. Louis, cette partie de la rue Royale comprise entre les rues St. Roch et des Champs, la rue Bell, la rue St. Joseph, cette partie de la rue St. Philippe comprise entre la rue St. George et le ruisseau voisin de la propriété de Arthur Bourassa, cette partie de la rue St. Olivier comprise entre les rues St. Roch et Riverville, cette partie de la rue Ste. Marie comprise entre les rues Bonaventure et Champlour, la rue Champlour entre la rue St. Prosper et la Gare du Chemin de Fer Pacifique Canadien,

Vendredi, le 28 Juin 1907.

Canadien, cette partie de la rue Julie comprise entre les rues Royale et St. Thomas, les rues Riverville, St. Prosper, Oemlock, Hautbois, St. Sévère, Ste. Cécile, St. Charles, St. Benoit, Ste. Geneviève, Ste. Hélène, Hertel, Ste. Anne, René, cette partie de la rue St. Maurice entre la rue des Champs et la Gare du Chemin de Fer Pacifique Canadien, cette partie de la rue St. Martin entre les rues des Champs et De Noue, cette partie de la rue Champlain comprise entre les rues des Forges et St. George, cette partie de la rue Ste. Geneviève entre les rues Riverville et St. François-Xavier, cette partie de la rue St. George entre les rues Padeau et St. Olivier, cette partie de la rue Volontaire entre les rues Royale et St. Denis, cette partie de la rue Plaisante entre les rues Royale et St. Denis, cette partie de la rue St. Denis entre les rues des Forges et Bonaventure, cette partie de la rue du Fleuve entre les rues du Château et St. François-Xavier, cette partie de la rue Notre-Dame entre les rues Bonaventure et Hertel, la rue St. Charles, cette partie de la rue St. Roch entre les rues Notre-Dame et St. Olivier, la rue St. Prosper, cette partie de la rue Alexandre entre les rues Hart et Royale, cette partie de la rue Cartier entre les rues Bonaventure et St. Maurice, cette partie de la rue St. Paul entre les rues Notre-Dame et des Commissaires, les rues du Château, Béline et St. Joseph, Ste. Anne et René, cette partie de la rue St. François-Xavier entre la rue St. Pierre et le Boulevard, la rue St. Honoré sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état et l'arrosage durant la saison d'été et la réparation en bon état et l'aplanissement de la neige pendant la saison d'hiver entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement.

Et cette partie de la rue Volontaire entre les rues St. Denis et Ste. Marie, cette partie de la rue Plaisante entre les rues St. Denis et Ste. Marie, les rues La Fosse, Bureau, Gervais, Bellefeuille, Roboin, cette partie  
de

Vendredi, le 28 Juin 1907.

561

de la rue St. Denis entre les rues St. George et Gervais, cette partie de la rue St. Olivier entre les rues St. Roch et Gervais, cette partie de la rue Royale entre les rues St. Roch et Gervais, le chemin St. Marguerite depuis la rue des Forges jusqu'à la terre des Héritiers J. W. Bureau, le chemin depuis le Pont du chemin de fer sur la rue Le Jeune jusqu'à la borne de la limite de la cité sur le chemin des Forges, le chemin depuis le pied de la côte de la rue Bonaventure jusqu'à la rue Le Jeune sur le côté St. Louis, cette partie de la rue Julie entre les rues St. Thomas et St. Maurice, cette partie de la rue St. Maurice entre la rue des Champs et la rivière St. Maurice, le chemin de l'Île St. Christophe entre les deux ponts, cette partie de la rue St. Paul entre les rues des Commissaires et St. Maurice, cette partie de la rue Notre-Dame entre le ruisseau voisin de la propriété de François Martin et le pont de pierre voisin de la propriété de George Harnois, cette partie de la rue St. George entre la rue St. Olivier et le chemin St. Marguerite, cette partie de la rue St. François-Xavier entre les rues St. Pierre et Ste. Geneviève, la rue des Prisons, De Tonnancourt, St. Valier, Herland, St. Thomas, cette partie de la rue St. Maurice entre la rue Cartier et la Gare du Chemin de Fer Pacifique Canadien, cette partie de la rue De Nouel entre les rues St. Honoré et St. Maurice, cette partie de la rue St. Martin entre les rues Denoue et Cartier, cette partie de la rue Duplessis-Bochard entre les rues St. Thomas et St. Maurice, cette partie de la rue Ste. Marie entre les rues Bonaventure et Volontaire, les rues St. Stanislas et des Commissaires sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à la réparation en bon état durant la saison d'été, et la réparation en bon état et l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement.

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du chapitre sept des règlements

Vendredi, le 28 Juin 1907.

règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil, susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.  
 Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Soumissions

pour tuyaux en grès pour le Drainage.

Des soumissions ayant été demandées pour une certaine quantité de tuyaux en grès pour le Drainage, elles sont produites et ouvertes. Celle de M<sup>r</sup>. P. V. Louin est acceptée.

Et la séance est ensuite levée.

E. P. Desaulniers  
 Sec. - Prés.

F. S. Pourigny  
 Maire.

Convocation d'une Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 4 Juillet 1907.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
 de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Vendredi, le cinq de Juillet courant, à sept heures et demie du soir, concernant le salaire des journaliers à l'emploi de la Corporation.

(Signé) F. S. Pourigny,  
 Maire.

# Lundi, le 15 juillet 1907.

Assemblée Spéciale.  
15 juillet 1907.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur l'Échevin L. G. Duplessis, en sa qualité de Président des Elections Municipales pour l'année courante, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quinzième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire F. J. Tourigny,  
Messieurs les Échevins Art. Brunelle,  
L. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Fr. Gélinas,  
J. E. Hamel,  
Mr. Lafontaine,  
W. Lamy,  
R. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport du  
Président des Elections  
Municipales pour 1907.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre que le Président des Elections Municipales pour mil neuf cent sept lui a adressée, par laquelle, il l'informe du résultat des dites élections.

Prestation du serment  
des Échevins nouvelle-  
ment élus.

Les Échevins élus aux dernières Elections Municipales, savoir:

Monsieur Philippe Bellefeuille, jr. pour le Quartier Notre-Dame,  
Monsieur Frédéric Fulton Farmer pour le Quartier St. Ursule,  
Monsieur Narcisse Gélinas pour le Quartier St. Louis, et  
Monsieur Edmond Michelin pour le Quartier St. Philippe,  
prêtent le serment prescrit par la loi et prennent ensuite leurs sièges au Conseil.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination du  
Maire Suppléant.

Proposé par Mr. Brunelle,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que Monsieur l'échevin F. F. Farmer soit nommé Maire Suppléant pour les six mois courants.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 15 juillet 1907.

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination des  
Auditeurs.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Camel,  
Que Messieurs Narcisse Rivard et  
R. W. Williams soient nommés auditeurs des livres de  
comptes de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières  
pour l'année courante, avec un salaire de vingt-cinq  
piastres chacun.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Formation des Comités  
Permanents.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,  
Que les Comités Permanents pour  
l'année courante, soient composés de la manière  
suivante, savoir:

— Finances. —

Mr. A. A. Farmer, . . . . . Président,  
M. M. Arthur Brunelle, J. L. Fortin, Frs. Gélinas, F. A. Verrette.

— Aqueduc. —

Mr. Joseph Camel, . . . . . Président,  
M. M. P. Bellefeuille, G. J. Duplessis, W. Gélinas, M. Lafontaine.

— Eclairage. —

Mr. P. Bellefeuille, . . . . . Président,  
M. M. W. Gélinas, Jos. Camel, M. Lafontaine, F. A. Verrette.

— Drainage. —

Mr. M. Lafontaine, . . . . . Président,  
M. M. P. Bellefeuille, A. A. Farmer, W. Lamy, F. A. Verrette.

— Sew. —

Mr. F. A. Verrette, . . . . . Président,  
M. M. P. Bellefeuille, J. L. Fortin, J. Camel, E. Michelin.

— Police. —

Mr. W. Lamy, . . . . . Président,  
M. M. G. J. Duplessis, A. A. Farmer, J. L. Fortin, E. Michelin.

— Chemins. —



Lundi, le 15 juillet 1907.

— Chemins. —

Mrs. Mrs. Gélinas, . . . . . Président,  
M. M. L. G. Duplessis, J. L. Fortin, W. Lamy, F. O. Verrette.

— Santé. —

Mrs. W. Gélinas, . . . . . Président,  
M. M. A. A. Farmer, J. Hamel, W. Lafontaine, E. Michelin.

— Marchés. —

Mrs. Arthur Brunelle, . . . . . Président,  
M. M. F. A. Farmer, Mrs. Gélinas, W. Lafontaine, E. Michelin.

— Hôtel de Ville. —

Mrs. J. L. Fortin, . . . . . Président,  
M. M. Arthur Brunelle, Mrs. Gélinas, L. G. Duplessis, W. Lamy.

— Traverses et Ponts. —

Mrs. L. G. Duplessis, . . . . . Président,  
M. M. O. Bellefeuille, A. Brunelle, W. Gélinas, J. Hamel.

— Communes. —

Mrs. E. Michelin, . . . . . Président,  
M. M. A. Brunelle, Mrs. Gélinas, W. Gélinas, W. Lamy.  
Adoptées.

Requête de  
Mrs. Joseph Nolin & all.

Requête de Mrs. Joseph Nolin et autres,  
demandant qu'un trottoir soit construit sur le  
côté Ouest de cette partie de la rue St. Martin  
comprise entre les rues St. Julie et Duplessis-Bochard.  
Accordée.

Requête de  
D<sup>me</sup> W<sup>me</sup> W. L. Denoncourt & all.

Requête de Dame Veuve W. L. Denoncourt  
et autres, demandant la pose des tuyaux du drain-  
nage jusqu'à leurs propriétés sur le côté Sud du  
Marché - à - Tron.  
Accordée.

Requête de  
Mrs. Rafflé Massicotte.

Requête de Mrs. Rafflé Massicotte, demandant  
d'être nommée charretier de la Corporation.  
Accordée.

Lue

Lundi, le 15 juillet 1907.

Lettre de l'Association des Marchands Détailliers.	Lue une lettre de l'Association des Marchands Détailliers, concernant une plainte par l'Association des Bouchers.
Lettre de la Chambre de Commerce.	Lue une lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, concernant l'ouverture d'une rue au pied du Boulevard.
	Référé au Comité des Chemins avec instruction de s'adjoindre aux Comités de la Chambre de Commerce et de la Commission du Hâvre et de faire rapport.
Lettre du Gardien des Ponts St. Maurice.	Lue une lettre du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que Monsieur Pierre Leclerc, de Trois-Rivières, a fait trotter son cheval sur les dits ponts, le quatorze de juillet courant.
	Devra payer cinq piastres d'amende.
Rapport de l'Inspecteur de Ville.	Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil que, la Canadian Gas & Oil Company, qui est actuellement à faire des travaux pour la pose de ses tuyaux à gaz dans les rues, ne prend pas les précautions voulues pour ne pas nuire aux tuyaux de l'aqueduc et du drainage, et ne fait pas ensuite les réparations nécessaires aux rues.
Rapport de l'Inspecteur de Ville.	Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil que, la Corporation a reçu assez de bois pour pouvoir commencer la réparation du Pont St. Maurice.
	Ordonné à l'Inspecteur de Ville de commencer ses travaux de suite.
Rapport du Chef de Police.	Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Juin dernier.
Rapport du Chef de Police.	Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois de Juin dernier.

Proposé

Lundi, le 15 juillet 1907.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>lle</sup> May Ritchie.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Camel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mademoiselle May Ritchie, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du neuf de Juillet courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>lle</sup> Angéline Ritchie.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Camel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Angéline Ritchie, un billet promissoire au montant de quinze cents piastres, à six mois de la date du neuf de Juillet courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$3,300.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>lle</sup> Marie Louise Leblanc.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, W.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mademoiselle Marie Louise Leblanc, un billet promissoire au montant de trois mille trois cents piastres, à six mois de la date du huit de Juillet courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>r</sup> Louis Gingras.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, W.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M<sup>r</sup> Louis Gingras, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du neuf de Juillet courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 15 juillet 1907.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$ 900.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> V<sup>ie</sup> Honoré Godin

Proposé par Mr. Farmer,

Secondé par Mr. Camels,

Que son Honneur, le Maire soit autorisé à signer en faveur de M<sup>me</sup> V<sup>ie</sup> Honoré Godin, un billet promissoire au montant de neuf cents piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Drainage, Chemin St<sup>e</sup> Marguerite

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que les travaux de drainage sur le Chemin St<sup>e</sup> Marguerite soient faits durant la saison actuelle et qu'ordre soit donné à l'Inspecteur-de-Ville à cet effet.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Drainage, rue St<sup>e</sup> Philippe

Proposé par Mr. Lafontaine,

Secondé par Mr. Brunelle,

Que les travaux de drainage sur cette partie de la rue St<sup>e</sup> Philippe comprise entre la rue St<sup>e</sup> Elizabeth et le pont voisin de la propriété J. W. Godin & Co, soient faits immédiatement et qu'ordre soit donné à l'Inspecteur-de-Ville à cet effet.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. J. Ochevin Samy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet d'imposer une taxe spéciale de dix centins par cent piastres sur la valeur des propriétés immobilières imposables dans la Cité des Trois-Rivières, et cela, afin de rencontrer les intérêts et le fonds d'amortissement de la dette créée par l'émission de soixante-et-sept mille piastres de débentures en faveur de la Compagnie de Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.

En Conseil, ce 15 juillet 1907.

(Signé) W. Samy.

Lundi, le 15 juillet 1907.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le cinq d'Août prochain, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

Maire

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 17 juillet 1907.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Jeudi, le dix-huit de juillet courant, à sept heures et demie du soir, concernant la vente des bateaux traversiers et le pavage de la rue St. Maurice.

(Signé) F. S. Tourigny,  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 27 juillet 1907.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Lundi, le vingt-neuf de juillet courant, à sept heures et demie du soir, concernant le Pavage, l'Aqueduc et les bateaux traversiers.

(Signé) F. S. Tourigny.

Lundi, le 29 juillet 1907.

Assemblée Spéciale.  
29 juillet 1907.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-neuvième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire Suppléant	A. A. Barmer,
Messieurs les Echevins	Phi. Bellefeuille, Jr.,
	Art. Brunelle,
	L. G. Duplessis,
	J. L. Fortin,
	Frs. Gélinas,
	Narc. Gélinas,
	J. E. Hamel,
	M. Lafontaine,
	W. Lamy,
	Edm. Michelin.

Rapport du Comité de l'Acqueduc.

Rapport: Le Comité de l'Acqueduc croit de son devoir, en vue de l'augmentation toujours croissante de la population, du grand nombre de bâtisses nouvelles construites tous les ans et aussi pour protéger la propriété et la vie des citoyens, de vous suggérer d'augmenter les capacités de l'Acqueduc, afin de prévenir tout accident en cas d'incendie, et aussi pour fournir aux contribuables l'approvisionnement d'eau dont la demande va toujours croissante.

En conséquence, à l'unanimité de ses membres Votre Comité recommande la pose d'un tuyau à l'eau de douze pouces de diamètre sur la rue des Pins à partir de la rue des Commissaires à aller à la rue St. Charles, et le continuer par les rues St. Charles, St. Joseph, Hart et cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Hart et Royale pour relier le dit tuyau de douze pouces à celui de neuf pouces au coin des rues Royale et des Forges. Il recommande aussi, la pose d'une nouvelle pompe électrique à la bâtisse de l'Acqueduc, de la capacité de



Lundi, le 29 juillet 1907.

de un million cinq cents mille gallons par vingt-quatre heures. Le coursier de douze pouces devrait être placé dans les mêmes tranchées et remplacer les tuyaux de dix, six et quatre pouces qui sont actuellement dans les rues sur le parcours projeté.

D'après les estimés du Surintendant de l'Acqueduc le coût de ces travaux serait d'environ \$9,000 à \$10,000, duquel coût il faudrait déduire la valeur des tuyaux de différentes dimensions qui seront retirés de la terre, soit environ \$2,350.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. E. Hamel, Président,  
 M. Lafontaine,  
 Marcisse Gélinas,  
 Philippe Bellefeuille,  
 L. J. Duplessis.

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 29 juillet 1907. }  
 Proposé par Mr. Brunelle,  
 Secondé par Mr. Gélinas,

Que le rapport du Comité de l'Acqueduc qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté, quant à ce qui concerne la pose des tuyaux.

Adoptée.

Rapport du Comité des Chemins.

Rapport: Le Comité des Chemins dans un but d'utilité publique croit devoir recommander à Votre Conseil, le pavage de cette partie de la rue St. Maurice comprise entre la rue des Champs et la rue des Pins, sur une largeur d'environ trente-six pieds. Il serait très utile de continuer ce travail jusqu'aux Ponts St. Maurice, et même de faire le pavage de plusieurs autres rues, mais nous sommes d'opinion qu'avant de faire des dépenses plus considérables que celles recommandées dans le présent rapport, il serait nécessaire de demander à la Législature l'autorisation d'émettre

de

1<sup>ère</sup> Motion

Lundi, le 29 juillet 1907.

de nouvelles débentures à cette fin.

Respectueusement soumis,

(Signé) Ars. Gélinas, Préd<sup>t</sup>,  
 G. F. Duplessis,  
 J. L. Fortin,  
 W. Lamy.

2<sup>e</sup> Motion

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 29 juillet 1907.  
 Proposé par Mr. Lafontaine,  
 Secondé par Mr. Brunelle,

Que le rapport du Comité des  
 Chemins qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit  
 adopté, et que les travaux de pavage sur la rue  
 St. Maurice recommandés dans le dit rapport soient  
 exécutés immédiatement.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

A. Desaulniers  
 Sec. - Prés.

F. J. Pourigny  
 Maire.

Assemblée Régulière.  
 5 Août 1907.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
 Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
 dite Cité, Lundi, le cinquième jour d'Août, en l'an  
 de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie  
 du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
 par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins  
 de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire A. S. Pourigny,  
 Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
 Oct. Brunelle,  
 G. F. Duplessis,  
 A. A. Farmer,  
 J. L. Fortin,  
 Ars. Gélinas,

Maire.

Lundi, le 5 Août 1907.

Narc. Gélinas,  
J. B. Hamel,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin.

Requête de  
la Robert Ryan Co.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de la Robert Ryan Co., demandant qu'une lumière électrique arc soit placée vis-à-vis la barrière de leur propriété, sur la rue St. George.  
Accordée, choix du site à être fait par le Comité d'Éclairage.

Requête de  
Mr. Joseph Benoit & all.

Requête de Mr. Joseph Benoit et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans la rue Duplessis-Bochard.  
Accordée.

Requête de  
Mr. Edm. Bellefeuille & all.

Requête de Mr. Edm. Bellefeuille et autres, demandant l'ouverture d'une route de communication entre les rangs de la Banlieue et de St. Marguerite, à l'extrémité Ouest de cette Cité.  
Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Joseph Nolin & all.

Requête de Mr. Joseph Nolin et autres, demandant que cette partie de la rue St. Julie comprise entre les rues St. Thomas et St. Martin soit arrosée.

Requête de  
Mr. Joseph Lord & all.

Requête de Mr. Joseph Lord et autres charretiers à l'emploi de la Corporation de cette Cité, demandant une augmentation de salaire.  
Référé aux Comités Permanents.

Lettre du  
Dr. J. A. Beaudry, Inspecteur  
deur d'Hygiène.

Lue une lettre du Dr. J. A. Beaudry, Inspecteur du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, concernant la deuxième analyse bactériologique de l'eau de l'Aqueduc de cette Cité, au sujet du résultat de laquelle il devra, sous peu, soumettre son rapport final au dit Conseil d'Hygiène.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et

Lundi, le 5 Août 1907.

et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faies-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	363	45
" " Do. (Ent. & Répt.)	274	23
" des Chemins,	1,457	73
" " Marchés,	169	66
" du Feu,	55	02
" de l' Eclairage,	23	39
" " l' Hôtel-de-Ville,	37	24
" de la Police,	544	87
" " " Communes,	89	82
" " " Santé,	705	16
Drainage,	1,145	93
Ponts St. Maurice,	673	64
Traverses,	1,095	79
Rues sous Contrôle,	7	53
Carage des Rues,	367	98
Carré Champlain,	46	53
" Le Platon,	45	23
" St. Philippe,	2	50
Station de Police et du Feu,	2	88
Atelier des Départements,	3	42
Papeterie & Impressions,	373	68
Assurances des Propriétés de la Corporation,	35	25
Billets Payables,	122,323	50
Intérêt et Commission,	2,038	56
Taxes Municipales,	1	50
Dépenses Contingentes,	673	77
Salaires,	470	81
Divers Comptes,	2,249	20
	\$ 135,278	27

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. A. Farmer, Présdt.,  
 J. L. Fortin,

Ans.

Lundi, le 5 Août 1907.

Mrs. Gélinas,  
Arthur Brunelle.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Juillet dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois de Juillet dernier.

2<sup>ème</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 155.

Proposé par Mr. Hamel,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 155, Règlement pour amender le chapitre quinze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Charretiers", et ses divers amendements, soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLV.

— Chapitre 155. —  
Règlement des Charretiers  
amendé.

Règlement pour amender le chapitre quinze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Charretiers", et ses divers amendements.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. La section quatre du règlement Chapitre 89, concernant les Charretiers, passé le dix Avril mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf est rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

"4. - Les dits numéros fournis par le Secrétaire-Trésorier seront placés sur le front des chevaux et attachés à leurs brides de manière à être vus et lus distinctement; et aucun propriétaire ou conducteur de voiture ou attelage ne se servira d'aucune telle voiture ou attelage si ne les fera servir  
avec

Lundi, le 5 Août 1907.

avec aucun autre numéro que celui qui lui aura été délivré par le dit Secrétaire-Trésorier, ni ne prêtera, échangera ou permettra à d'autres personnes de se servir de son numéro; et tout propriétaire, conducteur ou autre personne ayant la charge de quelque voiture de louage soit qu'il soit employé ou qu'il attende de la pratique, devra porter sur lui le numéro de son attelage, en chiffres en cuivre ou autre métal de pas moins d'un pouce de long; et le dit numéro sera placé sur le devant de l'habit à la hauteur de la poitrine de la personne ayant charge du dit attelage, de manière à être vu et lu distinctement.

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du Chapitre quinze des règlements de ce Conseil et ses divers amendements par le présent amendés, ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements du dit Conseil, intitulés: "Règlement concernant les Règlements" s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Napol. Samy.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Hamel.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Napoléon Samy, un billet promissoire au montant de quinze cents piastres, à six mois de la date du seize de Juillet dernier (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Napol. Gélinas fils de Théodore.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Hamel.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Napoléon Gélinas fils de Théodore, un billet promissoire au montant de onze cent cinquante piastres, à six mois de la date

du



Lundi, le 5 Août 1907.

577

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> A. M. Cooke.

du vingt-trois Juillet dernier, avec intérêt au taux cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Teure A. M. Cooke, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du vingt-cinq Juillet dernier (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Grégoire Veillette.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Grégoire Veillette, un billet promissoire au montant de quinze cents piastres, à six mois de la date du trente-et-un Juillet dernier (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,800.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Alphonse Saucier.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Alphonse Saucier, un billet promissoire au montant de dix-huit cents piastres, à six mois de la date du trois Août courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Oris

Lundi, le 5 Août 1904.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Duplessis.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement chapitre 142, concernant les bateaux traversiers, passé le trente juillet mil neuf cent six, soit amendé, quant à ce qui concerne le tarif des charges pour transport des personnes et marchandises.

En Conseil, ce 5 Août 1904.

(Signé) L. G. Duplessis.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-neuf d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Desaulniers  
Sec.-Prés.

J. J. Tourigny  
Maire.

Assemblée Régulière.  
19 Août 1904.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

J. J. Tourigny,  
Ch. Bellefeuille, Jr.,  
Ant. Brunelle,  
L. G. Duplessis,  
P. A. Parmers,  
J. L. Fortin,  
Frs. Gélinas,  
Marc Gélinas,  
J. B. Hamel,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
A. O. Verrette.

Les

Lundi, le 19 Août 1907.

Requête de  
Mr. W. Brunet Dauphinois.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Wilfrid Brunet Dauphinois, demandant que la taxe sur loyer qui lui est chargée pour l'année mil neuf cent cinq, dans la propriété portant le N° 75 sur le Chemin St. Marguerite, soit déduite de son compte, vu qu'il était alors propriétaire de cet immeuble.

Accordée.

Requête de  
Mr. Chs. Vadeboncoeur.

Requête de Mr. Charles Vadeboncoeur, demandant d'être nommé Évaluateur pour le prochain rôle.

Requête de  
M. M. Spénard & Giroux.

Requête de Messieurs Arthur Spénard et G. V. Giroux, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'à leurs propriétés N°s 1759 et 1760 du cadastre, rue St. François-Xavier.

Accordée.

Requête de  
Mr. Adolphe Landry.

Requête de Mr. Adolphe Landry, Assistant Inspecteur de Ville et Assistant Surintendant de l'Aqueduc, demandant que son salaire soit porté à soixante piastres par mois, au lieu de cinquante piastres.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. G. F. V. Gélinas.

Requête de Mr. G. F. V. Gélinas, demandant au Conseil de faire construire un magasin sur la Place du Marché-aux-Denrées, pour le lui louer.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. François Carl & al.

Requête de Mr. François Carl et autres journaliers de la Corporation, demandant que leur salaire soit porté à deux piastres par jour.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> J. B. Lapolice.

Requête de Dame Veuve J. B. Lapolice, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Accordée.

Lettre de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Alfred Bourteau.

Lue une lettre de Dame Veuve Alfred Bourteau, réclamant de la Corporation la somme

Lundi, le 19 Août 1907.

somme de quinze piastres et quatre-vingt centins, pour des dommages qu'elle dit avoir été occasionnés à ses marchandises, par la rupture d'une borne-fontaine située près de son magasin.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. Philippe Duclos.

Lue une lettre de Mr. Philippe Duclos, Inspecteur de Poateaut, concernant l'inspection des vapeurs "Glacial" et "Bourgeois" qu'il a faite, et les certificats à ce sujet.

Lettres du  
Gardien des Ponts St. Maurice.

Lues six lettres du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que, les personnes suivantes ont fait trotter leurs chevaux sur les dits ponts, aux dates ci-dessous mentionnées:

Mr. Ernest Dussault, de Trois-Rivières, le 6 d'Août courant,  
Mr. Joseph Loranger, du Cap de la Madeleine, le 2 d'Août courant,  
Mr. Xavier Arcand, du Cap de la Madeleine, le 10 d'Août courant,  
Mr. Pierre Lacroix, fils d'honneur, de St. Maurice, le 14 d'Août courant,  
Mr. Gladstone Baptist, de Trois-Rivières, le 18 d'Août courant,  
Mr. Pierre Toupin, du Cap de la Madeleine, le 28 Juillet dernier.

Ordonné de réclamer une amende de cinq piastres de chacune de ces personnes.

Lettre du  
Conseil d'Hygiène.

Lue une lettre du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, concernant la loi d'hygiène de Québec.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	560	71
" " Do. (Ent. & Répt.)	18	50
" des Chemins,	571	64
" " Marchés,	111	51
" du Feu,	42	11
" de l'Hôtel-de-Ville,	-	47
A Reporter	1,304	94

Sundi, le 19 Août 1907.

	Report	\$	
Département de la Police,		1,304	94
" " " Communes,		"	50
" " " Santé,		14	95
Drainage,		6	"
Ponts St Maurice,		848	69
Traverses,		36	85
Quai sous contrôle,		531	90
Parage des Quai,		400	"
Carrié Champlain,		235	82
" Le Chalon,		11	91
Atelier des Départements,		9	"
Assurances des propriétés de la Corporation,		1	10
Intérêt et Commission,		102	"
Payes Municipales,		50	"
Dépenses Contingentes,		4	50
Divers Comptes,		146	40
		954	54
		\$	4,689 10

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. F. Farmer, Présdt,  
 A. O. Ferrettes,  
 J. L. Fortin,  
 Frs. Gélinas,  
 Arthur Brunelle.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Camel,  
 Secondé par Mr. Gélinas, R.

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.  
 Secondé par Mr. Bellefeuille,

Qu'il soit donné que le Conseil  
 de Ville de cette Cité prendra en considération  
 la demande de certificat de Mr. Joseph  
 Adolphe Lambert, pour obtenir une  
 licence

Avis pour certificat de  
 Licence.

Lundi, le 19 Août 1907.

licence de marchand de liqueurs, à sa séance du 3 septembre 1907.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de L<sup>r</sup> Hon<sup>ble</sup> A. S. Cooke.

Proposé par M<sup>r</sup>. Farmer,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Hamel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de L<sup>r</sup> Honorable A. S. Cooke, un billet promissoire au montant de quinze cents piastres, à six mois de la date du dix Août mil neuf cent sept, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Salaires des Employés.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gélinas, Ars.,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Qu'il soit par la présente résolu et établi, qu'à l'avenir tout employé de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières qui pour une cause de maladie ne pourra remplir les devoirs de sa charge, n'aura droit à son salaire pour plus de huit jours durant le temps qu'il sera ainsi empêché de remplir les devoirs de sa dite charge, et cela, à moins d'une décision spéciale du Conseil.

Adoptée.

Avis de motion de M<sup>r</sup>. l'Échevin Bellefeuille.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement chapitre cent cinquante-quatre passé le vingt-huit de Juin dernier (1907), soit amendé quant à ce qui concerne les rues sous contrôle.

En Conseil, ce 19 Août 1907.

(Signé) Ph. Bellefeuille.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le trois de septembre prochain, à sept heures et demie du soir.

Ch. Desaulniers  
Sec.-Prés.

F. J. Laurin  
Maire

Adjournement.



Mardi, le 3 Septembre 1907.

583

Assemblée Régulière.  
3 Septembre 1907.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le troisième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit conseil, savoir:

Son Honneur le Maire	F. S. Tourigny,
Messieurs les Echevins	Phi. Bellefeuille, jr.,
	Art. Brunelle,
	J. G. Duplessis,
	A. A. Farmer,
	Ans. Gélinas,
	M. Lafontaine,
	W. Lamy,
	Edm. Michelin,
	J. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Hubert Panneton.

Requête de Mr. Hubert Panneton, demandant que son salaire, comme Tourne-Robinet de l'Aqueduc, soit porté à \$1.<sup>75</sup>/<sub>100</sub> par jour.

Requête de  
Mr. A. Racette.

Requête de Mr. A. Racette, demandant qu'il lui soit permis d'établir un étal pour la vente de la viande dans le Quartier Notre-Dame.

Requête de  
Mr. Léon Bourassa.

Requête de Mr. Léon Bourassa, demandant que les taxes qui lui sont chargées pour les années mil neuf cent cinq et mil neuf cent six soient déduites de son compte, ou qu'il a été absent depuis le 8 Décembre 1904 jusqu'en Octobre 1906.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Jérémie Savard.

Requête de Dame Teuve Jérémie Savard, demandant que son nom soit remplacé par celui de Dame Napoléon Déchène (Victoria Sylvain), comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 1602 du cadastre de cette Cité, sur le côté Nord-Est de la rue Bonaventure.

Accordées.

Mardi, le 3 Septembre 1907.

- Requête de Dame Veuve George Marie,  
demandant un deuxième service de drainage, pour sa propriété, rue Riverville.  
Accordée.
- Requête de Mr. Alex. Baptist et autres, demandant que le Marché-au-Poisson soit changé d'endroit.  
Référé aux Comités Permanents.
- Lettre de Mr. Adolphe Hamel, offrant sa résignation comme Assistant du Corps de Police et de la Brigade du Feu de cette Cité.  
Acceptée.
- Lettre de Mr. Narcisse Roy, de Gouville, près Montréal, offrant ses services pour l'enlèvement des déchets de cuisine, des animaux morts, etc.  
Référé aux Comités Permanents.
- Lettre de Dame Veuve Henri Lavigne, se plaignant du mauvais système d'égouts, à la maison qu'elle occupe, au 96 rue St. Julien.  
Ordre donné à l'Inspecteur-Sanitaire de visiter les lieux et faire rapport pour le sit courant.
- Lettre de Mr. Alcide Robichaud, demandant la permission de défaire une partie de la cloison entre son magasin et celui de Mr. Régaine Robichaud, dans le sous-sol du Marché-aux-Denrées, pour éviter des dépenses de chauffage et de personnel, s'engageant à remettre le tout en bon état, sur ordre du Conseil.  
Accordée pourvu que la porte de communication avec le Marché soit barrée en même temps que les autres portes du Marché.
- Rapport du Comité des Finances.  
Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département

# Mardi, le 3 Septembre 1907.

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$ 3,209 21
" " Do. (Ent. & Répt.)	134 90
" des Chemins,	281 01
" " Marchés,	60 53
" de l'Hôtel-de-Ville,	24 08
" " la Police,	452 37
" " " Commune,	20 —
" " " Santé,	42 16
Drainage,	2,314 81
Ponts St. Maurice,	384 68
Traverses,	219 89
Quai sous Contrôle,	55 90
Cavage des Quai,	1,174 78
Carrié Champlain,	24 50
Carrié Le Platon,	4 15
Assurances des Propriétés de la Corporation,	51 —
Billets Payables,	103,323 50
Intérêt et Commission,	579 33
Dépenses Contingentes,	41 66
Salaires,	320 81
Divers Comptes,	813 12
	<b>\$ 113,532 39</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. A. Farmer, Prédts,  
 A. A. Verrette,  
 Ars. Gélinas,  
 Arthur Brunelle.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Michelin,  
 Secondé par Mr. Lamy,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois d'Août dernier.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu

Mardi, le 3 Septembre 1907.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité pour le mois d'Août dernier.

2<sup>e</sup> Motion  
Certificat de Magasin de  
Liqueurs.

Proposé par Mr. Brunelle,  
secondé par Mr. Lafontaine,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. J. Adolphe Lambert pour lui permettre d'obtenir une licence de marchand de liqueurs soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Alfred  
Loranger, fils de

Proposé par Mr. Farmer,  
secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Alfred Loranger fils de François, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux du pavage, du drainage et de l'Acqueduc en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 156.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 156 Règlement pour amender le chapitre 154 des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour amender le chapitre 4 des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département des Chemins et grèves, et pour amender ses divers amendements, soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLVI.

— Chapitre 156. —  
Règlement des Chemins  
amendé.

Règlement pour amender le chapitre 154 des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département des Chemins et grèves, et pour amender ses divers amendements.

Il est ordonné et statué, et sous le dit Conseil ordonnons  
et

Mardi, le 3 septembre 1904.

et statutions comme suit, savoir:

Sec. 1. Cette partie de la rue Ste. Julie comprise entre les rues St. Thomas et St. Martin sera sous le contrôle et à la charge du Conseil de la Cité des Trois-Rivières quant à l'amélioration, la réparation en bon état et l'arrosage durant la saison d'été et la réparation en bon état et l'aplanissement de la neige pendant la saison d'hiver entre les trottoirs de la dite partie de rue.

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du règlement par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Duplessis.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Marchés Publics et la vente des viandes, légumes etc. soit amendé pour permettre l'établissement d'étaux privés dans certains quartiers de cette Cité.

En Conseil, ce 3 septembre 1904.

(Signé) G. Z. Duplessis.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Duplessis.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre 142 des règlements, concernant les bateaux traversiers, passé le trente juillet mil neuf cent dix, soit amendé quant à ce qui concerne le tarif des charges pour transport des personnes et marchandises, et l'horaire des traverses.

En Conseil, ce 3 Sept. 1904.

(Signé) G. Z. Duplessis.

Le

# Mardi, le 3 Septembre 1907.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le dix de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers  
Sec.-Prés.

J. L. Lacombe  
Maire.

Assemblée Régulière.  
10 Septembre 1907.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le dixième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

R. J. Pourignys,  
Phi. Bellefeuille, jr.,  
Art. Brunelle,  
L. G. Duplessis,  
R. A. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Mrs. Gélinas,  
J. E. Hamel,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
J. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Pierre Grenier & al.

Requête de Mr. Pierre Grenier et autres, demandant la pose d'une lumière électrique au coin des rues Cooke et Cartier.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de  
Messrs. Bellefeuille & Giroux & al.

Requête de Messieurs Bellefeuille & Giroux et autres, demandant que les faux des traverses entre cette Cité et la rive sud du Fleuve St. Laurent ne soient pas augmentés.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Walter E. Roy.

Requête de Mr. Walter E. Roy, demandant que le passage qui existe entre la Place du

Marché-sup-Denrées



Mardi, le 10 Septembre 1907.

Requête de  
Mr. J. O. Rivard.

Marché-aux-Denrées et la rue Notre-Dame, sur le terrain du magasin qu'il occupe, ne soit pas fermé à la circulation.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
l'Union Musicale.

Requête de Mr. J. O. Rivard, demandant d'être nommé Clerc des Évaluateurs, pour la confection du prochain Rôle d'Évaluation.

Requête de l'Union Musicale de Trois-Rivières, demandant que certaines réparations soient faites à la salle qu'elle occupe à l'étage supérieur de la Station de Police et du Feu.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. J. A. Pessier, Avocat.

Une lettre de Mr. J. A. Pessier, Avocat, réclamant, au nom de Mr. Thomas Berlinguet, la somme de quinze cents piastres, pour dommages qu'il dit avoir été occasionnés à ses meubles et effets, lors de l'incendie qui a eu lieu à sa propriété, le neuf Janvier mil neuf cent sept, et cela, par le retard apporté par les pompiers à se rendre sur les lieux de l'incendie, et par le mauvais état des bornes-fontaines.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. Antoine Provost.

Une lettre de Mr. Antoine Provost, demandant la pose d'un puisard au coin des rues Bonaventure et Cartier.

Accordée.

Lettre du  
Gardien des Ponts St. Maurice.

Une lettre du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que Monsieur Napoléon Rivard, de St. Maurice, a fait galoper et trotter son cheval sur les dits ponts, le sept du courant, et n'a pas payé les taxes de péage.

Ordre de réclamer l'amende et le taux de péage.

Lettre de la  
Canadian Gas & Oil Co.

Une lettre de la Canadian Gas & Oil Co., demandant un privilège exclusif pendant deux ans, pour creuser des puits à gaz dans la Commune de cette Cité, au Nord de la voie principale du C. P. R.

Référée aux Comités Permanents.

Une

Mardi, le 10 Septembre 1907.

Lettre de Messrs. Peibutt Frères. Que une lettre de Messieurs Peibutt Frères, demandant au Conseil de leur vendre les terrains contigus à leur manufacture; et qui sont la propriété de la Corporation de cette Cité.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	2,568	28
" " Do. (Ent. & Répt.)	15	"
" des Chemins,	11	70
" " Marchés,	3	95
" du Feu,	25	73
" de l'Hôtel-de-Ville,	"	25
" " la Police,	53	90
" " " Commune,	3	75
" " " Santé,	"	50
Drainage,	39	47
Ponts St. Maurice,	1,669	84
Traverses,	189	02
Pavage des Rues,	790	84
Carré Champlain,	21	17
Carré Le Platon,	1	88
Carré St. Philippe,	2	50
Atelier des Départements,	"	90
Papeterie et Impressions,	12	65
Intérêt et Commission,	75	"
Divers Comptes,	898	44
	6,384	77

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. A. Farmer, Prévôt,  
A. O. Verrette,

J. L.

Mardi, le 10 Septembre 1907.

J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
Arthur Brunelle.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire,  
informant le Conseil que, le système de drainage qui était  
défectueux dans la propriété de M<sup>lle</sup> Marie Lemay, au  
N<sup>o</sup> 96 rue St<sup>e</sup> Julie, a été réparé et mis en parfait ordre.

2<sup>ème</sup> Motion  
Mr. Eugène Lamirande nom-  
mé Asst. Constable.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Mr. Eugène Lamirande soit  
nommé assistant du Corps de Police et de la Brigade  
du Feu en remplacement de Mr. Adolphe Hamel qui  
a démissionné, et cela, au même prix et aux mêmes  
conditions.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le douze  
de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desautels  
Sec.-Prés.

F. S. Tourigny  
Maire.

Assemblée Régulière.  
12 Septembre 1907.

At une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Jeudi, le douzième jour de Septembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins  
de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire F. S. Tourigny,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,

Art.

Jeu*di*, le 12 Septembre 1907.

Art. Brunelle,  
 L. M. Duplessis,  
 J. F. Farmer,  
 J. L. Fortin,  
 Ars. Gélinas,  
 Marc. Gélinas,  
 J. E. Hamel,  
 M. Lafontaine,  
 N. Lamy,  
 Edm. Michelin,  
 A. V. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Proposé par Mr. Duplessis,

Secondé par Mr. Fortin,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 15<sup>e</sup> Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Marchés Publics et la vente des viandes, légumes &c., soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CLVII.

Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la vente des viandes, légumes &c."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. Les sections cinquante-sept et cinquante-huit du règlement par le présent amendé, sont remplacées par les suivantes:

Le Conseil aura le pouvoir de donner des permis ou licences spéciales aux bouchers ou autres personnes qui désireront avoir ou tenir des étaux particuliers dans des magasins, boutiques ou logis dans la dite Cité, excepté dans les limites suivantes: dans tout cet espace de terrain situé entre le fleuve St. Laurent et les rues Bell, St. George, Royale et Bonaventure & compris les emplacements des deux côtés des dites rues, pour y vendre du bœuf, du porc frais, du

veau

1<sup>ère</sup> Motion

Pour adopter le Règlement  
 Chapitre 15<sup>e</sup>.

— Chapitre 15<sup>e</sup>. —  
 Règlement des Marchés  
 amendé.

593

Jouidi, le 12 Septembre 1907.

veau frais, du mouton, de l'agneau, de la charcuterie, de la venaison, du gibier, des volailles, du poisson, du beurre, des fruits et des légumes; ces permis ou licences seront néanmoins sujettes aux dispositions et stipulations contenues dans les sections suivantes.

Sec. 2. Aucun boucher ou autre personne ne pourra ouvrir ou tenir un étal particulier dans la dite cité pour y vendre ou offrir en vente des viandes provisions ou denrées mentionnées dans la section précédente, à moins d'en avoir préalablement demandé et obtenu la permission et autorisation du dit conseil, et sans avoir payé la taxe imposée par la section suivante.

Sec. 3. Une taxe annuelle de cinquante piastres sera et elle est par le présent règlement imposée sur toute et chaque personne ou association de personnes tenant un étal particulier dans la dite cité pour y vendre du boeuf, du porc frais, du veau frais, du mouton, de l'agneau, de la charcuterie, de la venaison, du gibier, des volailles, du poisson, du beurre, des œufs, des fruits et des légumes, laquelle dite taxe sera due et payable au Secrétaire-Trésorier de la cité du moment que la dite personne ou association de personnes sera prête à ouvrir le dit étal et avant qu'elle n'ait commencé d'y vendre.

Sec. 4. Aucun boucher ou autre personne quelconque, tenant un étal privé comme susdit dans ou à son magasin, boutique, résidence ou ailleurs dans la dite cité, ne tiendra ou se laissera le dit étal ou autre place dans un état sale ou malpropre; et aucun boucher ou autre personne comme susdit, n'exposera, n'aura ou n'offrira en vente au dit étal ou place de vente, aucune viande encore saignante, ou les entrailles non nettoyées d'aucun animal ou la chair d'aucun animal qui sera mort de maladie, ou qui n'aura pas été dans un état de santé lorsque tué, ou aucun lard, lardre, ou aucune viande soufflée ou frauduleusement arrangée, ou aucune viande de taureau ou de verrat, ou aucune viande de volaille, gibier, gâtée ou malsaine, ou aucun veau

ou

Jeudi, le 12 Septembre 1907.

ou agneau ayant moins de trois semaines, ou non vendable à cause de maigreur, ou aucune viande avec des rognons foulés ou boursés ou dans aucune autre condition que dans son état naturel, ou aucune viande ou autre article qui n'aura pas le poids pour lequel il est vendu, à peine de la perte et confiscation des dits articles et de plus sous peine d'une amende n'excédant pas vingt piastres pour chaque contravention.

Sec. 5. Il sera du devoir de l'Inspecteur Sanitaire, des officiers ou constables de police, de temps à autre, et aussi souvent qu'ils le croiront nécessaire, de visiter et inspecter les dits étals privés, magasins, boutiques, maisons ou autres places où l'on vendra ou offrira en vente dans cette cité du bœuf, du lard, du mouton, de l'agneau, de la charcuterie, de la venaison, du gibier, des volailles, du poisson, des fruits, légumes et autres denrées, et d'examiner la viande et autres articles que l'on y vend, expose ou offre en vente, et de saisir et confisquer toute telle viande ou autres articles qui seront sujet à confiscation en vertu de la section précédente de ce règlement ou comme étant impropre à la consommation. Et pour cette fin, le dit Inspecteur Sanitaire, les dits officiers et constables de police sont chacun d'eux autorisés à entrer dans et inspecter tous étals privés et toutes maisons, boutiques et autres places dans cette cité où l'on vend, ou où l'on vendra ou offrira en vente des viandes, provisions ou denrées mentionnées dans la première section du présent règlement, et cela, aussi souvent qu'il sera nécessaire; et toute personne qui empêchera ou s'opposera à l'inspection ou confiscation des viandes, provisions ou denrées dont il est fait mention ci-haut, sera passible d'une amende n'excédant pas vingt piastres pour chaque offense.

Sec. 6. La ou les personnes qui auront obtenu un permis ou licence pour tenir un étal privé aux termes du présent règlement, seront obligées de se conformer aux mêmes règlements que les bouchers quant à l'abattage des animaux, et aussi ce pourvoir de bonnes glacières.

Sec. 7. Toutes les autres dispositions du dit chapitre onze  
des



Jouidi, le 12 Septembre 1907.

des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 8. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 158.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 158, Règlement pour amender le chapitre cent quarante-deux des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour amender le chapitre cent trois des règlements de ce Conseil, concernant les Ponts St. Maurice et pour y ajouter de nouvelles clauses concernant les bateaux traversiers &c., soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 158. —  
Règlement concernant les  
Traverses et les Ponts St. Maurice  
amendé.

Chapitre CLVII.

Règlement pour amender le Chapitre cent quarante-deux des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour amender le chapitre cent trois des règlements de ce Conseil concernant les Ponts St. Maurice et pour y ajouter de nouvelles clauses concernant les bateaux traversiers &c."

Il est ordonné et statué et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. Le tableau des heures de traverses faisant partie de la cinquième section du règlement par le présent amendé, est rappelé et annulé et remplacé par le suivant:

Heures des Traverses entre Trois-Rivières et Ste. Angèle de Laval.  
Pous les jours Dimanches exceptés.

Départ de Trois-Rivières.		Départ de Ste. Angèle.	
Été.	Hiver.	Été.	Hiver.
6.00 A. M.	7.00 A. M.	6.30 A. M.	7.30 A. M.
7.15 "	8.00 "	7.45 "	8.30 "
8.15 "	9.00 "	arrivée à P. R.	9.40 "
9.15 "	10.15 "	9.45 "	10.45 "
			Départ

Jeudi, le 12 Septembre 1907

Départ de Trois-Rivières.		Départ de Ste. Angèle.	
Été.	Hiver.	Été.	Hiver.
10.15 A. M.	11.30 A. M.	10.45 A. M.	12.15 P. M.
11.30 "	1.00 P. M.	12.20 P. M.	1.30 "
1.15 P. M.	2.00 "	2.00 "	2.30 "
2.40 "	3.00 "	3.15 "	3.30 "
3.45 "	4.15 "	4.15 "	4.30 "
5.00 "		5.45 "	
6.30 "		6.45 "	

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du dit chapitre cent quarante-deux des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$2,000.00, en faveur de Mr. Napoléon Lamy.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Napoléon Lamy, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de drainage, de pavage et de l'aqueduc en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-trois de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

*C. H. Desaulniers*  
Sec.-Prés.

*J. L. Lamy*  
Maire.

Lundi, le 23 Septembre 1907.

597

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 16 Septembre 1907.

Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Mardi, le dix-sept de Septembre courant, à sept heures et demie  
du soir, concernant le détournement des rues St<sup>e</sup> Hélène et  
St<sup>e</sup> Benoît.

(Signé) F. S. Tourigny,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
17 Septembre 1907.

Advenant huit heures et demie du soir, Mardi,  
le dix-sept de Septembre, mil neuf cent sept, il n'y a pas eu  
d'assemblée du conseil. Les membres présents, savoir: Son Honneur  
le Maire F. S. Tourigny et Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
Art. Brunelle, C. J. Duplessis, F. F. Farmer, J. L. Fortin,  
Ers. Gellinas, J. S. Camel, W. Lafontaine, W. Lamy,  
Edm. Michelin et F. W. Terrette ont ajourné l'assemblée  
du dit Conseil à Mercredi, le dix-huit de Septembre cou-  
rant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Descaubies  
Sec.-Trésorier.

Assemblée Régulière.  
23 Septembre 1907.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le vingt-troisième jour de Septembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins  
de huit membres du dit Conseil, savoir:  
Son Honneur le Maire F. S. Tourigny,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
Art.

Sundi, le 23 Septembre 1907.

Art. Brunelle,  
 G. G. Duplessis,  
 A. G. Farmer,  
 J. L. Fortin,  
 Frs. Gélinas,  
 J. E. Kamel,  
 W. Lafontaine,  
 W. Lamy,  
 Edm. Michelin,  
 F. W. Terrette.

Requête de  
 Mr. Désiré Ricard.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. Désiré Ricard,  
 demandant d'être nommé évaluateur  
 pour le prochain Rôle d'Évaluation.

Requête de  
 Mr. Cyrille Dubé.

Requête de Mr. Cyrille Dubé, deman-  
 dant que l'eau de l'Égueduc soit conduite  
 à la maison qu'il occupe sur la rue Le Jeune.  
 Ordre à être donné au requérant de venir  
 rencontrer le Conseil.

Requête de  
 Mr. Alf. Sinclair & al.

Requête de Mr. Alf. Sinclair et autres,  
 demandant la pose d'une lumière électrique  
 et d'un puisard au pont des chemin de fer,  
 sur la rue St. Roch.

Requête accordée quant au puisard et  
 référée au Comité de l'Éclairage quant à la  
 lumière électrique.

Requête de  
 D<sup>me</sup> On. Martin.

Requête de Dame Onésime Martin,  
 demandant que la taxe qui lui est chargée  
 pour l'année courante, sur un loyer de cent vingt  
 piastres, au N° 61 rue St. Olivier, soit déduite de  
 son compte, vu qu'elle n'occupe pas cette propriété,  
 cette année.

Requête de  
 Mr. H. Carignan.

Référée aux Comités Permanents.  
 Requête de Mr. H. Carignan, deman-  
 dant d'être nommé évaluateur pour le  
 Rôle d'Évaluation de 1908.

Lue

Lundi, le 23 Septembre 1907.

Lettre de  
Messrs. Blondin & Désy.

Une lettre de Messieurs Blondin & Désy, avocats, demandant, au nom de Mr. Philippe Lévasseur, que les règlements concernant les marchés soient observés, en ce qui a rapport à l'obstruction des passages conduisant aux étaux des bouchers, et à la vente des viandes dans le sous-bassement du Marché-aux-Denrées.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	2,955	55
" " Do. (Ent. & Répt.)	2,775	80
" des Chemins,	9	50
" " Marchés,	"	75
" du Feu,	38	08
" de l'Eclairage,	45	55
" " la Police,	39	55
" " " Santé,	"	50
Drainage,	52	13
Ponts St. Maurice,	31	32
Traverses,	234	56
Coverage des Rues,	359	61
Carré St. Philippe,	8	77
Assurances des Propriétés de la Corporation,	43	25
Frais Légaux,	75	"
Billets Payables,	3,000	"
Intérêt et Commission,	208	77
Impôts Municipales,	1	50
Dépenses Contingentes,	85	"
Divers Comptes,	624	05
	<b>10,589</b>	<b>24</b>

Respectueusement soumis,

(Signé)

Lundi, le 23 Septembre 1907.

(Signé) J. A. Farmer, Préd.,  
A. W. Verrette,  
J. E. Fortin,  
Mrs. Gélinas,  
Arthur Brunelle.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Bureau Local d'Hygiène.  
Rapport du

Rapport:

Le Bureau Local d'Hygiène de Trois-Rivières croit devoir porter à votre connaissance, que sur plainte de son Président au Conseil d'Hygiène de la Province de Québec dans la personne de George Bourgeois, Ec. V., M. D., membre du dit Conseil, résident en cette Cité, contre la Corporation des Trois-Rivières pour ne pas s'être conformée aux recommandations et suggestions qui lui ont été faites à maintes reprises touchant les moyens à prendre et les mesures à adopter pour améliorer l'état sanitaire de cette Cité qui depuis longtemps laisse beaucoup à désirer, il a reçu une lettre qu'il s'empresse de vous communiquer, afin de vous éviter des poursuites, car le Conseil Provincial d'Hygiène va certainement user de tous les moyens à sa disposition pour contraindre le Conseil de Ville à observer les lois et les règlements d'Hygiène.

Trois-Rivières, 20 Septembre 1907.

Respectueusement soumis,

(Signé) J. H. Leduc, M. D.

H. Lamy,

J. A. Farmer,

J. E. Darche, M. D.

Référé aux Comités Permanents, avec instruction de faire venir Mr. Landry.

Proposé



Sundi, le 23 Septembre 1907.

2<sup>e</sup> Motion

Poser d'une lumière arc au coin des rues Cooke et Cartier.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Qu'une lumière arc soit placée au coin des rues Cooke et Cartier et que Mr. le Secrétaire-Présorier de ce Conseil soit chargé d'ordonner ces travaux à qui de droit, pourvu que Mr. Pierre Grenier nous donne le droit par acte notarié de poser les poteaux nécessaires sur son terrain.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Nouveaux trottoirs sur la rue Ferland.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que les propriétaires de terrains sur le côté Nord-Est de la rue Ferland soient notifiés de faire un trottoir de première classe au front de leur propriété sous huit jours de la date de la signification de tel avis.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Pour adopter le Règlement Chapitre 159.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Camel,

Que le projet de règlement intitulé : "Chapitre 159, Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce Conseil, intitulé : Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé, soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLIX.

— Chapitre 159. —

Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé.

Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce Conseil, intitulé : "Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit :

Sec. 1. — A l'avenir tout propriétaire d'aucune maison ou partie de maison dans la Cité des Trois-Rivières bâtie ou à être bâtie sur le parcours des rues dans lesquelles les tuyaux d'égouts passent devront faire construire sous un délai de soixante jours pour les maisons ou parties de maisons déjà construites et pour les maisons ou parties de maisons qui seront construites dans le futur, dès avant

de

Lundi, le 23 Septembre 1904.

de commencer à occuper et habiter le drainage de la dite maison ou partie de maison, et cela, suivant les règlements du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec.

Sec. 2. — Toutes les clauses ou sections du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", susceptibles de s'appliquer au présent règlement, seront considérées et interprétées comme s'y appliquant.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Gélinas,

Secondé par Mr. Lafontaine,

Que Messieurs A. X. Gravel, Joseph Imbleau et Pierre Plais soient nommés assessesurs et évaluateurs des biens-fonds et autres choses cotisables en cette cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent huit soit complété et livré au secrétaire-trésorier de ce Conseil, le ou avant le trente de Novembre prochain (1904).

Que Mr. J. O. Rivard soit nommé Clerc des Évaluateurs pour faire les écritures au rôle, &c.

Les dits évaluateurs et leur clerc devront se conformer en tous points à la loi, dans la préparation du dit rôle d'évaluation.

Que la somme de cent cinquante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs, en paiement de leurs services comme évaluateurs, et que la somme de cent cinquante piastres soit allouée à Mr. J. O. Rivard, en paiement de ses services comme clerc des évaluateurs, lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par ce Conseil.

Les dits évaluateurs devront s'adjoindre Mr. Léopold Lamy, pour faire l'évaluation des terres en culture de la Banlieue et de St<sup>e</sup> Marguerite, et que  
la

5<sup>e</sup> Motion

Nomination des Éval-  
uateurs.

Lundi, le 23 Septembre 1907.

603

6<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 5.

la somme de cinquante piastres soit allouée à Mr. Léopold Lamy, en paiement de ses services, pour la dite évaluation.

Proposé par Mr. Verrette, en amendement,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que le nom de Mr. A. J. Pothier soit substitué à celui de Mr. Joseph Imbleau, comme évaluateur.

Rejetée sur division de sept contre et quatre pour, savoir:

Contre:

M<sup>rs</sup> Brunelle,

Farmer,

Martin,

Gélinas, M<sup>rs</sup>,

Hamel,

Lafontaine,

Lamy,

Pour:

M<sup>rs</sup> Bellefeuille,

Duplessis,

Michelin,

Verrette.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Antonio Héroux, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du dix-neuf Septembre courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de l'Acqueduc, du pavage et du drainage en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Antonio Héroux.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Pierre Blais, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du dix-huit Septembre courant,

avec

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Pierre Blais.

Lundi, le 23 Septembre 1907.

avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour parer les travaux de l'Aqueduc, du pavage et du drainage en attendant l'émission de déventures à cette fin.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le sept d'Octobre prochain, à sept heures et demie du soir.

⑤. H. Desaulniers  
Sec. - Prés.

J. Pourigny  
Maire

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 24 Septembre 1907.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mercredi, le vingt-cinq de Septembre courant, à sept heures et demie du soir, concernant le détournement des rues St. Hélène et St. Benoit.

(Signé) J. P. Pourigny,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
25 Septembre 1907.

Advenant huit heures et demie du soir, Mercredi, le vingt-cinq de Septembre, nul n'eut cent sept, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil. Les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire J. P. Pourigny et Messieurs les Echevins Phi. Bellafeuille, Jr., Art. Brunelle, P. Z. Duplessis, A. A. Farmer, J. L. Fortin, Marc. Gélinas, M. Lafontaine, Edm. Michelin et A. O. Verrette ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Jeudi, le vingt-six de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

⑤. H. Desaulniers  
Sec. - Trésorier.

Judi, le 26 Septembre 1907.

Assemblée Spéciale.  
26 Septembre 1907.

Advenant huit heures et demie du soir, Jeudi, le vingt-six de Septembre, mil neuf cent sept, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil. Les membres suivants étaient présents: Son Honneur le Maire F. S. Pourigny, et Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr., Art. Brunelle, J. Z. Duplessis, A. F. Farmer, J. L. Fortin, Narc. Gélinas, N. Lamy, Edm. Michelin et P. A. Verrette.

Th. Desaulniers  
Sec. - Prés.

Assemblée Régulière.  
7 Octobre 1907.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le sept d'Octobre, mil neuf cent sept, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil. Les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire F. S. Pourigny, et Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr., Art. Brunelle, J. Z. Duplessis, J. L. Fortin, Ars. Gélinas, Narc. Gélinas, J. E. Camel, M. Lafontaine, N. Lamy, Edm. Michelin et P. A. Verrette ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Mardi, le huit d'Octobre courant, à sept heures et demie soir.

Th. Desaulniers  
Sec. - Prés.

Assemblée Régulière.  
8 Octobre 1907.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le huitième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire F. S. Pourigny,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
Art. Brunelle,  
J. Z. Duplessis,  
A. F. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,

Narc.

Mardi, le 8 Octobre 1907.

Narc. Gélinas,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
G. A. Verrette.

Requête de  
M<sup>rs</sup>. Recque & Sabourin.

M<sup>rs</sup>. Recque & Sabourin.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Messieurs Recque & Sabourin, de-  
mandant un bonus de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> et un octroi de terrain  
pour l'établissement d'une manufacture pour fabriquer  
le bois plaqué.

Requête de  
Mr. Trefflé Massicotte.

Mr. Trefflé Massicotte.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête de Mr. Trefflé Massicotte, offrant  
la somme de cinq piastres en règlement de ce qu'il  
doit pour taxes.

Requête de  
Mr. Henri Gauthier.

Mr. Henri Gauthier.

Accordée.  
Requête de Mr. Henri Gauthier, deman-  
dant d'être nommé Clerc des Évaluateurs,  
pour la confection du Rôle d'Évaluation pour  
l'année mil neuf cent huit.

Requête de  
Mr. Lucien Dubé et all.

Mr. Lucien Dubé et all.

Continuée à la prochaine séance du Conseil.  
Requête de Mr. Lucien Dubé et autres,  
demandant la pose d'une lumière électrique  
au coin des rues Gervais et St. Denis.

Requête de  
M<sup>lles</sup> Louise et Philomène Gouin.

M<sup>lles</sup> Louise et Philomène Gouin.

Référée au Comité d'Éclairage.  
Requête des Demoiselles Louise et Philomène Gouin,  
demandant la remise du montant qu'elles doivent  
pour taxes.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Isidore St. Arnauld.

D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Isidore St. Arnauld.

Accordée.  
Requête de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Isidore St. Arnauld,  
demandant qu'il lui soit fait remise du montant  
qu'elle doit pour taxes de l'année courante.

Requête de  
Mr. Célestin Loranger.

Mr. Célestin Loranger.

Requête de Mr. Célestin Loranger, offrant  
la somme de sept piastres en règlement de son  
compte de taxes.

Accordée.

Requête



Mardi, le 8 Octobre 1907.

Requête de  
Mr. Treflé Massicotte.

Requête de Mr. Treflé Massicotte, demandant au Conseil de le nommer membre du Corps de Police.

Requête de la  
Dom. of Canada L. & A. Ins. Co.

Requête de la Dominion of Canada Guaranteed and Accident Insurance Co., demandant une réduction pour sa taxe d'affaires.

Requête de la  
London L. & A. Co.

Requête de la London Guaranteed & Accident Company, demandant qu'une réduction lui soit accordée pour sa taxe d'affaires.

Requête de  
Mr. Geo. H. Rivard.

Requête de Mr. George H. Rivard, demandant d'être nommé Membre des Évaluateurs, pour le prochain Rôle d'Évaluation.

Remise au 10 Octobre 1907.

Requête de  
Mr. Joseph G. Labarre.

Requête de Mr. Joseph G. Labarre, demandant d'être nommé officier permanent de la Corporation de cette cité.

Lettre de  
Mr. David Aubry.

Lue une lettre de Mr. David Aubry, informant le Conseil que, pour cause de santé, il lui est devenu impossible de continuer à s'occuper de la garde et de l'entretien des carrés publiques, en été, ainsi que du chauffage des écoles en hiver.

Continuée au 10 Octobre 1907.

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Septembre dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, informant le Conseil que, Messieurs Joseph Fleury, Émile Panneton et L. E. Dufresne ont été trouvés coupables d'infraction à la loi des Licences de Québec, pour vente de liqueurs enivrantes, pendant les heures prohibées, le 20 Août dernier (1907), et que Messieurs George Dufresne et F. W. Vanasse ont été trouvés coupables d'infraction à la dite loi, pour vente de liqueurs enivrantes, le Dimanche, 15 Septembre dernier (1907).

Il n'y a aucune plainte à formuler contre les autres débitants de liqueurs de cette cité pour le mois de Septembre dernier.

Proposé

# Mardi, le 8 Octobre 1907.

1<sup>ère</sup> Motion  
Mr. Joseph G. Labarre nommé  
mé Comptable.

Proposé par Mr. Brunelle,  
Secondé par Mr. Duplessis,  
Que Mr. Joseph G. Labarre soit nommé  
Comptable dans le bureau du Secrétaire-Trésorier de  
ce Conseil avec un salaire de six cents piastres l'an.

Adoptée sur division de dix pour et un contre, savoir:

- |                      |           |
|----------------------|-----------|
| Pour:                | Contre:   |
| Mr. M. Bellefeuille, | Mr. Lamy. |
| Brunelle,            |           |
| Duplessis,           |           |
| Farmer,              |           |
| Fortin,              |           |
| Gélinas, Ars.        |           |
| Gélinas, Marc,       |           |
| Lafontaine,          |           |
| Michelin,            |           |
| Verrette,            |           |

2<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. F. P. Robert.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. F. P. Robert, un billet  
promissoire au montant de douze cents piastres, à six  
mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour  
cent l'an, et cela, pour les travaux de l'aqueduc, du  
drainage et du pavage en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Ars. Gélinas.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à  
signer en faveur de Mr. François Gélinas, un billet promissoire au montant  
de six mille piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de  
cinq pour cent l'an, dont quatre mille piastres en paiement d'un  
autre billet du même montant et deux mille piastres pour travaux  
de l'aqueduc, du drainage et du pavage en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 8 Octobre 1907.

A<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,600.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Adem Monplaisir.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur, le Maire, soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Adem Monplaisir, un billet pro-  
missoire au montant de seize cents piastres, à six mois de cette  
date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour  
les travaux de l'aqueduc, du drainage et du pavage en atten-  
dant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Jeudi, le dix  
d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

*(Signature)*  
Maire

Assemblée Régulière.  
10 Octobre 1907.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Jeudi, le dixième jour d'Octobre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

- R. S. Tourigny,
- Phi. Bellefeuille, Jr,
- Art. Brunelle,
- Ch. G. Duplessis,
- R. A. Farmer,
- J. L. Fortin,
- Brs. Gélinas,
- Narc. Gélinas,
- W. Lamy,
- Edm. Michelin,
- F. A. Verrette.

Requête de

Mr. A. S. Pothier & al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. A. S. Pothier et autres,  
demandant qu'une lumière électrique soit  
placée

Judi, le 10 Octobre 1907.

placées sur la rue Des Forges, entre les rues Royale et St. Olivier.

Demander à la Compagnie de la lumière électrique de prolonger le bras de la lumière, au coin des rues Royale et Des Forges.

Requête de  
Mr. Joseph Leprohon.

Requête de Mr. Joseph Leprohon, demandant au Conseil de lui louer la Salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville, tous les Lundi, pendant une année, pour des représentations de vues animées.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de la  
Compagnie Canadienne du St. Laurent.

Requête de la Compagnie de Navigation Canadienne du St. Laurent, L<sup>tes</sup>, demandant un bonus de vingt mille piastres (\$20,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) en parts actions souscrites au capital de la Compagnie, et que le Conseil de cette Cité soit représenté dans le bureau de direction de la dite Compagnie par Son Honneur le Maire.

Référée aux Comités Permanents.

1<sup>ère</sup> Motion

Boîtes pour collection  
d'argent.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Qu'il soit résolu que la collection des pages journalières sur les marchés-aux-denrées, au poisson et au foie, ainsi que les charges pour passage sur les ponts St. Maurice et pour le transport des personnes, animaux, marchandises et effets sur les bateaux traversiers appartenant à ce Conseil, soit faite au moyen de boîtes spéciales à cet effet que le dit Conseil fournira aux employés qui ont charge de ces différentes collections, et il est expressément défendu de faire ces collections d'aucune autre manière que celle ci-dessus indiquée et la personne qui doit payer devra déposer elle-même son argent dans la boîte.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Allocation à Mr. David  
Aubry.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Fortin,

Attendu que Mr. David Aubry informe ce Conseil, que pour cause de santé, il se voit forcé

Jeudi, le 10 Octobre 1907.

forcé d'abandonner la position qu'il occupe depuis un grand nombre d'années, comme gardien des carrés publics de cette cité; et qu'en même temps, il fait application pour obtenir une certaine allocation ou ses fongs services et sa position financière, qu'il soit résolu que la somme de trente-sept piastres et cinquante centins lui soit accordée.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Éclairage, coins des rues  
Gervais et St. Denis, St. Pros-  
per et Champflour, et Champ-  
flour et St. Martin.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Gélinas, Prs.,

Qu'une lumière arc soit placée  
au coin des rues Gervais et St. Denis et une autre  
au coin des rues St. Prosper et Champflour et que  
la lumière au coin des rues Champflour et St. Martin  
soit déplacée.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mardi, le quinze  
d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Desaulniers  
Sec.-Prés.

F. J. Pourigny  
Maire.

Assemblée Régulière.  
15 Octobre 1907.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Mardi, le quinzième jour d'Octobre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire F. J. Pourigny,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
Art. Brunelle,  
L. G. Duplessis,  
A. G. Farmer,  
Ars. Gélinas,  
Nars. Gélinas,  
W. Lamy,

Edm.

Mardi, le 15 Octobre 1907.

Edm. Michelin,  
R. V. Verrette.

Requête de  
Mr. George Lacroix & all.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. George Lacroix et autres,  
demandant l'installation d'une lumière électrique  
au coin des rues Des Commissaires et  
Bertrand.

Lettre de  
Mr. Eugène Lamirande.

Accordée.  
Lue une lettre de Mr. Eugène Lamirande,  
offrant sa résignation comme Assistant du Corps  
de Police et de la Brigade du Feu.

Lettre du  
Chef de Police.

Résignation acceptée.  
Lue une lettre du Chef de Police,  
demandant divers articles nécessaires aux membres  
du Corps de Police, pour la prochaine saison d'hiver.

Lettre du  
Secrétaire Provincial.

Ordonné que le Chef de Police demande  
des soumissions.  
Lue une lettre du Secrétaire Provincial,  
informant le Conseil que, le prix demandé par le  
Gouvernement, pour la lisière de terrain nécessaire à  
l'élargissement de la rue Des Champs, vis-à-vis le  
Palais de Justice, est de quarante piastres, et que,  
de plus, la Corporation de cette Cité devra payer les  
frais des travaux faits au trottoir avant le changement  
proposé.

Lettre de la  
Bell Telephone Co.

Ordre est donné au Secrétaire-Trésorier de faire  
parvenir le montant demandé.

Lue une lettre de la Bell Telephone  
Co., demandant à quelles conditions le Conseil  
lui permettrait de placer ses fils sur les Ponts  
St. Maurice.

Motion  
Vente de terrain par les  
Révérendes Dames Ursulines.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un acte de vente par les Révérendes  
Dames Ursulines des Trois-Rivières à la Corporation  
de



Mardi, le 15 Octobre 1907.

613

de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire au prolongement de la rue St. Sécula en cette Cité, lequel acte renferme certaines conditions au sujet de la fermeture d'une partie de la rue St. Benoît, la confection de trottoirs etc., tel que préparé par T. E. Normand, Esc., N. P. et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que les deux emplacements de Messieurs Arthur Denoncourt et Léon Denoncourt, situés au coin des rues St. Maurice et des Champs et faisant partie du numéro onze cent soixante-et-quatre du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, soient achetés au prix de dix-sept cents piastres, pour y ériger une station de police et du feu, attendu que les constructions augmentent rapidement dans cette partie de la ville et que ce site est très-rapproché des grandes manufactures qui existent actuellement en cette Cité.

Adoptée sur division de huit pour et un contre, savoir:

Pour:

Mr. Bellefeuille,  
Brunelle,  
Duplessis,  
Farmer,  
Gélinas, Ars.,  
Gélinas, Marc,  
Michelin,  
Verrette,

Contre:

Mr. Lamy.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-huit d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desautels  
Sec. Prés.

J. J. Lamy  
Maire.

Lundi, le 28 Octobre 1907.

Assemblée Régulière.  
28 Octobre 1907.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-huitième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire	F. S. Tourigny,
Messieurs les Echevins	Phi. Bellefeuille, Jr.,
	Art. Parunelle,
	L. G. Duplessis,
	J. L. Fortin,
	Frs. Gélinas,
	Barc. Gélinas,
	J. E. Hamel,
	M. Lafontaine,
	N. Lamy,
	Edm. Michelin,
	P. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Joseph Laverdure.

Requête de Mr. Joseph Laverdure, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Requête de  
Mr. Wilfrid Bornaï et al.

Requête de Mr. Wilfrid Bornaï et autres, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'à leurs propriétés, sur la rue Deschamps.  
Accordée.

Requête de  
Mr. George Sargerie.

Requête de Mr. George Sargerie, demandant d'être nommé assistant du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Requête de  
Mr. H. L. Auger.

Requête de Mr. Normisdas L. Auger, demandant d'être nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Requête de  
Dme " " W. Spénard.

Requête de Dame Veuve W. W. Spénard, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'elle a payé pour l'ape sur raison de pension,  
ou

Sundi, le 28 Octobre 1907.

615

- Requête de Mr. Arthur Richer. ou qu'elle ne garde pas de pensionnaire.  
Requête de Mr. Arthur Richer, demandant que la somme de deux piastres et soixante-et-six centins ( $\$2.\frac{66}{100}$ ) qui lui est chargée pour taxes de capitation, de métier et intérêt sur arrérages, soit déduite de son compte, ou qu'il ne réside pas en cette ville depuis 1901.
- Requête de Messrs. Onésime Martin & Fils. Accordée.  
Requête de Messieurs Onésime Martin & Fils, demandant qu'il soit confirmé en leur faveur un certificat pour l'obtention d'une licence d'auberge.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Maxime Duval.  
Requête de Mr. Maxime Duval, demandant d'être nommé assistant du Corps de Police et de la Brigade du Feu.
- Requête de Mr. Geo. Morrissette & all.  
Requête de Mr. George Morrissette et autres, demandant l'installation d'une lumière électrique au centre de la rue Du Platon.  
Référé au Comité de l'Éclairage.
- Requête de Mr. Tréflé Massicotte.  
Requête de Mr. Tréflé Massicotte, demandant d'être nommé assistant du Corps de Police et de la Brigade du Feu.
- Lettres de M<sup>rs</sup>. W. Pratte et Geo. Harnois.  
Lues deux lettres des Messieurs Wilbrod Pratte et George Harnois, offrant d'ensemencer une partie de la commune.
- Lettre du Gouvernement Provincial.  
Lue une lettre du Gouvernement de la Province de Québec, accusant réception du paiement d'une lisière de terrain qu'il a cédé à la Corporation de cette Cité, pour l'élargissement de la rue Des Champs, vis-à-vis le Palais de Justice.
- Lettre de la North Shore Power Co.  
Lue une lettre de la North Shore Power Company, demandant au Conseil, s'il serait disposé à céder des terrains pour l'établissement de nouvelles et importantes industries en cette localité.

Rapport:

Sundi, le 28 Octobre 1907.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N<sup>o</sup> 1. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	1,965	53
" " Do. (Ent. & Répt.)		158	90
" des Chemins,		273	"
" " Marchés,		59	63
" du Feu,		45	40
" de l'Eclairage,		"	75
" " l'Hôtel-de-Ville,		22	47
" " la Police,		441	87
" " " Communes,		76	75
" " " Santé,		43	66
Drainage,		1,778	21
Ponts St. Maurice,		324	19
Traverses,		770	39
Rues sous Contrôle,		"	90
Parage des Rues,		484	64
Carré Champlain,		37	50
Carré Le Platon,		2	50
Carré St. Philippe,		10	18
Station de Police et du Feu,		"	15
Atelier des Départements,		"	14
Papeterie et Impressions,		62	08
Assurances des Propriétés de la Corporation,		49	20
Billets Payables,	107,323	50	
Intérêt et Commission,		841	28
Dépenses Contingentes,		122	66
Salaires,		320	81
Divers Comptes,		2,861	96
	\$	118,078	25

Respectueusement

Lundi, le 28 Octobre 1907.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) F. A. Verrette,  
 J. L. Fortin,  
 Frs. Gélinas,  
 Arthur Brunelle.

Rapport du Comité des Finances.  
 — N° 2. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	129	57
" " Do. (Ent. & Répt.)	126	—
" des Chemins,	215	41
" " Marchés,	55	78
" de l'Hôtel-de-Ville,	20	83
" " la Police,	437	96
" " la Commune,	20	—
" " la Santé,	41	66
Drainage,	325	94
Ponts St. Maurice,	264	48
Traverses,	1,502	40
Rues sous Contrôle,	2	25
Pavage des Rues,	51	78
Intérêt et Commission,	240	—
Vente de terrains,	98	98
Dépenses Contingentes,	41	66
Salaires,	370	81
Divers Comptes,	432	13
	4,377	64

Respectueusement soumis,  
 (Signé) F. A. Verrette,  
 J. L. Fortin,  
 Frs. Gélinas,  
 Arthur Brunelle.

Proposé

Lundi, le 28 Octobre 1907.

1<sup>er</sup> Motion

Proposé par Mr. Hamel,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.,  
Que les rapports numéros un et deux du  
Comité des Finances qui viennent d'être lus soient  
adoptés.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville,  
suggérant l'achat d'une lisière de terrain appartenant à Dame Veuve Napoléon Bureau, pour l'élargissement de la rue Gervais.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville,  
informant le Conseil que l'acquisition de diverses  
choses est devenue nécessaire pour le Département  
des Chemins.

2<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M<sup>rs</sup> M.  
Léon et Arthur Denoncourt.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un acte de vente par Messieurs  
Léon Denoncourt et Arthur Denoncourt de deux  
emplacements situés au coin des rues des Champs et  
St. Maurice, au prix de dix-sept cents piastres, pour  
y ériger une station de Police et du Feu, et cela, sui-  
vant acte passé par T. E. Normand, Escr., N. P.  
qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 160.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que le projet de règlement intitulé:  
"Chapitre 160 Règlement autorisant l'émission de débentures pour amélioration et continuation de la construction de l'aqueduc," soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLX.

— Chapitre 160. —  
Emission de Débentures  
pour l'Aqueduc.

Règlement autorisant l'émission de débentures pour  
amélioration et continuation de la construction de  
l'Aqueduc.

Attendu que par l'acte de la Législature de Québec



Sundi, le 28 Octobre 1907.

619

1. Edouard VII, Chap. 44, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est spécialement autorisée à emprunter ou à émettre des obligations pour un montant de vingt-cinq mille piastres, pour améliorer et continuer la construction de son aqueduc.

Il est ordonné et statué ainsi qu'il suit, par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, savoir:

Sec. 1. En vertu des dispositions de l'Acte de Législation de Québec / Edouard VII, Chap. 44, des débentures au montant de vingt-cinq mille piastres seront émises et seront chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt au taux de quatre et demi pour cent l'an, et seront payables en cinquante ans du premier de Mai mil neuf cent six.

Sec. 2. La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de dette de l'aqueduc.

Sec. 3. Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au Bureau de la Banque d'Hochelega, dans la Cité de Montréal.

Sec. 4. Les dites débentures seront datées du premier de Novembre mil neuf cent six.

Sec. 5. Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

Sec. 6. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Pierre Blais.

Proposé par Mr. Gelinat, Trs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Pierre Blais, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du onze Octobre courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de l'Aqueduc, du drainage et du pavage en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 28 Octobre 1907.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Théophile Loranger.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Théophile Loranger,  
un billet promissoire au montant de deux mille piastres,  
à six mois de la date du quatorze Octobre courant (1907),  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela,  
pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage et  
du pavage.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Jos. Marc Bourassa.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Joseph Narcisse  
Bourassa, un billet promissoire au montant de deux  
mille piastres, à six mois de la date du vingt-trois  
Octobre courant (1907), avec intérêt au taux de cinq  
pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de l'aque-  
duc, du drainage et du pavage en attendant l'émission  
de débentures à cette fin.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Joseph Toupin.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Joseph Toupin,  
un billet promissoire au montant de mille piastres,  
à six mois de la date du vingt-quatre Octobre courant,  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela,  
pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage et  
du pavage, en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$18,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur d'une banque de cette ville.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur d'une banque de cette ville,  
un billet promissoire au montant de dix-huit mille piastres,

Lundi, le 28 Octobre 1907.

621

à un mois de cette date, à un taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage et du pavage en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> Cordélie Bourgeois.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Prs.,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Cordélie Gauthier Bourgeois, un billet promissoire au montant de deux mille deux cents piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage et du pavage.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> Ernestine Prépanier  
et Mr. Marc Gélinas.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Gélinas, Prs.,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Dame Ernestine Prépanier et Mr. Narcisse Gélinas, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du vingt-neuf Octobre courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage et du pavage.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> Gabriel Moïse Baron.

Proposé par Mr. Gélinas, Prs.,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Gabriel Moïse Baron, un billet promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres, à six mois de la date du deux Novembre prochain (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage et du pavage.

Adoptée.

Une

Lundi, le 28 Octobre 1907.

Demande  
de Licence d'Auberge.

Une demande de certificat de licence d'auberge en faveur de Messieurs Ayan & Baron est produite.

Référée aux Comités Permanents.

Soumissions  
pour voitures d'hiver.

Des soumissions ayant été demandées pour voitures d'hiver, elles sont produites et ouvertes. Celle de Mr. Josaphat Lapolice est acceptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le onze de Novembre prochain, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

*(Signature)*  
Maire.

Assemblée Régulière  
11 Novembre 1907

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le onzième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

A. S. Pourigny,  
Phi. Bellefeuille, Jr.,  
Art. Parunelle,  
G. G. Duplessis,  
G. A. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Ers. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
A. O. Verrette.

Requête de  
Mr. Sévère Godin.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Sévère Godin, demandant d'être nommé Assistant du Corps de Police

et

Lundi, le 11 Novembre 1907.

623

Requête de  
M<sup>rs</sup>. J. Bellefeuille & P. Piquin.

et de la Brigade du Feu.  
Requête de M<sup>rs</sup>. J. A. Bellefeuille et P. Piquin,  
demandant qu'il leur soit accordé un certificat de  
licence pour la tenue d'une auberge sur la rue  
Baderatz.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Joseph Moisan & al.

Requête de M<sup>r</sup>. Joseph Moisan et autres,  
demandant la pose de deux lumières électriques  
sur la rue De Youe.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Augustin Sauvageau & al.

Référé au Comité des Chemins.  
Requête de M<sup>r</sup>. A. Sauvageau et autres,  
demandant la pose des tuyaux du drainage dans  
cette partie de la rue Bellefeuille comprise entre les  
rues St. Roch et Bureau.

Requête de  
Messrs. W. Martel & Co<sup>ie</sup>.

Requête de Messieurs W. Martel & Co<sup>ie</sup>, deman-  
dant qu'il leur soit accordé une réduction sur le  
montant qui leur est chargé pour taxes sur un loyer  
de trois cent cinquante piastres, ou qu'ils ont souloué  
une partie de la bâtisse dont ils sont locataires, et que  
la taxe sur clos à bois soit déduite de leur compte, ou  
qu'ils ne font pas ce commerce.

Requête de  
M<sup>r</sup>. L. Phéo. Olyotte.

Refusée, excepté quant à l'item se rapportant  
au commerce de bois qui devra être vérifié par le  
Trésorier.  
Requête de M<sup>r</sup>. L. Phéo. Olyotte, demandant  
une réduction sur loyer de la grande Salle  
de l'Hotel de Ville.

Lettre de  
L'Union Musicale.

Accordée.  
Lue une lettre de L'Union Musicale, infor-  
mant le Conseil que, son Bureau de Direc-  
tion a nommé M<sup>r</sup>. Henri Weber professeur  
de cette société.

Lettre de  
C. P. R.

Lue une lettre de la Compagnie du Chemin  
de Fer Pacifique Canadien, concernant le  
service de Police à la gare de la dite Com-  
pagnie en cette cité.

Lue

Lundi, le 11 Novembre 1907.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois d'Octobre dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité pour le mois d'Octobre dernier, excepté contre Mr. F. T. Vanasse, qui, le 14 du dit mois, a été trouvé coupable d'infraction à la loi des licences, pour vente de liqueurs, le Dimanche, en Septembre dernier.

Demande  
de Licence d'Auberge.

Une demande de certificat de licence d'auberge en faveur de Messieurs Latour & Bégin est produite.

Demande  
de Licence d'Auberge.

Une demande de certificat de licence d'auberge en faveur de Messieurs Pâquin & Bellefeuille est produite.

1<sup>ère</sup> Motion

Transport de licence de Messrs  
Rivard, Dupont & Co. à Mr.  
Hector Déchaine.

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Gélinas, Ars.,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Hector Déchaine pour lui permettre d'obtenir le transfert de la licence de magasin de liqueurs de Messieurs Rivard, Dupont & Compagnie, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Johnny Charest.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Ars.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Johnny Charest, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du deux Novembre courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour les travaux de l'aqueduc, du drainage et du pavage, en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

Proposé



Sundi, le 11 Novembre 1907.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>lle</sup> R. S. Cooke.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Narcis,  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de l'Honorable R. S. Cooke,  
un billet promissoire au montant de deux mille piastres,  
à six mois de la date du sept de Novembre courant  
(1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an,  
et cela, pour les travaux de l'aqueduc, du drainage  
et du pavage en attendant l'émission de débentures  
à cette fin.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Mr. Joseph Cloutier nom-  
mé Ast. Constable.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Mr. Joseph Cloutier soit  
nommé Assistant du Corps de Police et de la  
brigade du Feu au même salaire et conditions  
que les autres employés des mêmes corps.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Mr. Prefflé Massicotte nom-  
mé Ast. Constable.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que Mr. Prefflé Massicotte soit  
nommé Assistant du Corps de Police et de la  
brigade du feu, en remplacement de M<sup>rs</sup>. Eugène  
Lamirande qui a résigné, et cela, aux mêmes  
salaire et conditions.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Sundi, le vingt-cinq  
de Novembre courant, à sept heures et demie, du soir.

A. Desautels  
Sec. Prés.

F. J. Laurier  
Maire.

# Lundi, le 25 Novembre 1907.

Assemblée Régulière.  
25 Novembre 1907.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-cinquième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- |                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| Son Honneur le Maire   | A. S. Pourigny,         |
| Messieurs les Echevins | Phi. Bellefeuille, Jr., |
|                        | Art. Brunelle,          |
|                        | J. L. Fortin,           |
|                        | Ars. Gélinas,           |
|                        | Narc. Gélinas,          |
|                        | J. E. Hamel,            |
|                        | M. Lafontaine,          |
|                        | W. Lamy,                |
|                        | Edm. Michelin,          |
|                        | A. O. Terrette.         |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Honoré Vallières.

Requête de Mr. Honoré Vallières, demandant une réduction de taxes, ou qu'il lui tienne maison que pendant deux mois.

Requête de Mr. Napoléon Levasseur.

Requête de Mr. Napoléon Levasseur, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite à sa maison en construction sur la rue St. Martin.

Accordée.

Requête de Mr. Hector Camirand et al.

Requête de Mr. Hector Camirand et autres, demandant la pose d'un puisard au coin des rues Notre-Dame et La Fosse.

Accordée.

Requête de l'Union Musicale.

Requête de l'Union Musicale, demandant l'usage gratuit de la Salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville, pour un concert qui aura lieu Mardi, le dix Décembre prochain (1907).

Accordée.

Requête de Mgr. F. N. Cloutier et al.

Requête de Mgr. F. N. Cloutier et autres, demandant l'ouverture de la rue Des Bois depuis les terrains

Lundi, le 25 Novembre 1907.

- terrains de la Wabasso Cotton Co. jusqu'aux terrains de l'Exposition sur le Côteau St. Louis.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Messrs. Uld. Martel & Coie. concernant leur compte pour taxe sur loyer.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de M. J. B. Gauthier et M. Panneton, demandant que le contrat pour la pose du système de l'éclairage au gaz, à l'Hôtel-de-Ville, leur soit accordé.  
Référé aux Comités Permanents.
- Lettre de M. Louis Dugré, concernant le perron de sa propriété sur la rue Béline.  
Référé aux Comités Permanents.
- Lettre de M. Raphaël Lamy, offrant sa démission comme Gardien de l'Hôtel-de-Ville.  
Référé aux Comités Permanents.
- Lettre de la North Shore Power Co., demandant l'autorisation de passer à travers la Commune une ligne de transmission de pouvoir électrique.  
Résignation acceptée.
- Lettre des Rév. Dames Ursulines, permettant à la Corporation de faire les travaux nécessaires pour la pose des tuyaux de l'Aqueduc et du Drainage, dans des rues projetées.
- Lettre du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, accompagnée de deux rapport, dont l'un concernant l'inspection qui a été faite de la prise d'eau de l'Aqueduc de cette cité, et l'autre concernant l'inspection d'une prise d'eau pour un aqueduc projeté, au "Petit lac des Forges".  
Référé aux Comités Permanents avec le rapport lui-même.

Que

Lundi, le 25 Novembre 1907.

Lettre de  
Mr. W. E. Clément.

Une lettre de Mr. W. E. Clément,  
offrant de construire un abattoir et des réfrigé-  
rateurs en cette cité.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$ 479	22
" " Do. (Ent. & Répt.)	401	14
" des Chemins,	453	70
" " Marchés,	18	85
" du Feu,	16	60
" de l'Hôtel-de-Ville,	25	25
" " la Police,	94	25
" " " Santé,	90	09
Drainage,	1,226	87
Ponts, St. Maurice,	457	92
Traverses,	807	38
Parage des Rues,	236	57
Carré Champlain,	4	46
Carré Le Platou,	5	63
Carré St. Philippe,	1	25
Station de Police et du Feu,	1,723	02
Atelier des Départements,	1	11
Papeterie et Impressions,	28	-
Frais Légaux,	53	18
Billets Payables,	103,323	50
Intérêt et Commission,	17,694	41
Dépenses Contingentes,	51	35
Divers Comptes,	1,117	28
	\$ 128,311	03

Respectueusement

Lundi, le 25 Novembre 1907.

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. V. Verrette,  
J. L. Fortin,  
Frs. Gélinas,  
Arthur Brunelle.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Gélinas, Narc.  
Secondé par Mr. Hamel,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Mr. Louis Lafontaine nommé  
Gardien de l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Monsieur Louis Lafontaine  
soit nommé Gardien de l'Hôtel-de-Ville, en remplace-  
ment de Mr. Raphaël Lamy qui a résigné, et cela,  
au même salaire et aux mêmes conditions.

Adoptée sur division, de huit pour et un contre, Mr. l'Échevin  
Lafontaine s'abstenant de voter, savoir:

Pour:

Mo. Bellefeuille,  
Brunelle,  
Fortin,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Narc.,  
Hamel,  
Lamy,  
Michelin,

Contre:

Mr. Verrette.

3<sup>ème</sup> Motion

Quittance à Mr. Robert  
Ryan.

Proposé par Mr. Hamel,  
Secondé par Mr. Gélinas, Narc.,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un acte de vente par Monsieur Robert  
Ryan à La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du  
Pacifique, ainsi qu'un acte de quittance par la  
corporation de la Cité des Trois-Rivières  
au dit Robert Ryan d'un certain  
terrain mentionné au dit acte  
préparé

Lundi, le 25 Novembre 1907.

préparé par L. O. Mercier, Sec., N. O. et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf de Décembre prochain, à sept heures et demie du soir.

F. J. Pourigny  
Maire.  
E. Desaulniers  
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
9 Décembre 1907.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le neuvième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- |                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| Son Honneur le Maire   | F. J. Pourigny,    |
| Messieurs les Echevins | Phi. Bellefeuille, |
|                        | Art. Brunelle,     |
|                        | G. J. Duplessis,   |
|                        | F. A. Farmer,      |
|                        | J. L. Fortin,      |
|                        | Frs. Gélinas,      |
|                        | Harc. Gélinas,     |
|                        | M. Lafontaine,     |
|                        | N. Lamy,           |
|                        | Edm. Michelin,     |
|                        | F. A. Verrette.    |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. J. M. Spénard, demandant que l'eau de l'Acqueduc soit fournie à son établissement au taux de sept centins et demi par mille gallons, ou bien à un taux fixe de vingt piastres par année.

Requête de  
Mr. J. M. Spénard.

Requête accordée un taux de sept centins et demi devant être chargé.

Requête



Lundi, le 9 Décembre 1907.

Requête de  
M. M. Lefebvre et B. Gagnon.

Requête de Messieurs Michel Lefebvre et Benjamin Gagnon, demandant qu'un permis leur soit accordé pour la tenue d'un étal particulier, au N° 57 rue Champflour, et que la somme de dix piastres seulement leur soit chargée pour la balance de la présente année, pour taxe du dit étal.

Accordée quant au permis et refusée quant à la diminution de taxe.

Requête de  
M. J. H. Ricard et al.

Requête de M. J. H. Ricard et autres, demandant au Conseil d'imposer une licence spéciale aux étrangers venant faire le commerce en cette cité, ou de leur refuser une licence.

Requête refusée, le Conseil n'ayant pas tel pouvoir.

Lettre de  
M. Adéland Lapointe.

Une lettre de M. Adéland Lapointe, offrant d'acheter l'épave du vapeur Bourgeois pour la somme de cent vingt-cinq piastres.

Lettre de  
M. O. Arcand, Ingénieur du Dépt. de la Marine et des Pêcheries.

Une lettre de M. O. Arcand, Ingénieur du Département de la Marine et des Pêcheries, demandant à quelles conditions le Conseil serait disposé de céder au Gouvernement un certain terrain dans la Commune.

Référées aux Comités Permanents.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	315	17
" " Do. (Ent. & Répt.)	222	50
" des Chemins,	241	57
" " Marchés,	103	30
" du Feu,	24	48
" de l'Eclairage,	30	59
" " l'Hôtel de Ville,	56	96
A Reporter	1,024	57

# Lundi, le 9 Décembre 1907.

	Report	1,024 57
Département de la Police,		460 01
"    "    "    Communes,		30 11
"    "    "    Santé,		41 66
Drainages,		77 35
Ponts St. Maurice,		58 27
Traverses,		228 79
Rues sous Contrôle,		40
Carré Champlain,		1 50
Frais Légaux,		20 70
Billets Payables,		121,323 50
Intérêt et Commission,		904 84
Dépenses Contingentes,		1,065 11
Salaires,		370 81
Divers Comptes,		859 46
	<b>\$</b>	<b>126,467 08</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. G. Farmer, Président,  
 A. W. Verrette,  
 J. L. Fortin,  
 Frs. Gélinas,  
 Arthur Brunelle.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Gélinas, Bars,  
 Secondé par Mr. Duplessis,  
 Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.

Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant des confiscations de viandes qui il a faites sur le Marché-aux-Denrées, pendant le mois de Novembre dernier.

Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Novembre dernier.

Lu

# Lundi, le 9 Décembre 1907.

Rapport du  
Chef de Police.

Sur un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'y a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois de Novembre dernier.

2<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,275.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Joseph Toupin fils d'Alexis,

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Joseph Toupin fils d'Alexis, un billet promissoire au montant de douze cent soixante-et-quinze piastres, à six mois de la date du deux Décembre courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage et du pavage en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> A. Boulombe Carafel,

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Alphonsine Boulombe Carafel, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du quatre de Décembre courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage et du pavage en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$4,475.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Aldem Monplaisir.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Aldem Monplaisir, un billet promissoire au montant de quatre mille quatre cent soixante-et-quinze piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage et du pavage en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 9 Décembre 1907.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,600.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de M<sup>me</sup> D. Panneton Turcotte.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Dorilla Panneton Turcotte, un billet promissoire au montant de seize cents piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage et du pavage, en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Edouard Bourassa.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Edouard Bourassa, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage et du pavage en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de M<sup>me</sup> Rosa M. Martel Panneton.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Dame Rosa M. Martel Panneton en sa qualité d'exécutrice testamentaire de feu Dame Rose Délima Genest, un billet promissoire au montant de quinze cents piastres, à six mois de la date du dix Décembre courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage et du pavage en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain à M<sup>r</sup>. J. N. Godin.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la

ville

Lundi, le 9 Décembre 1907.

Cité des Trois-Rivières à Mr. J. W. Godin, d'un terrain situé sur le côté sud-ouest de la rue Gervais en cette Cité, et cela, suivant acte préparé par L. P. Mercier, Ecr., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Eau spéciale de l'Aqueduc  
pour le Manège Militaire.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que l'eau de l'aqueduc de cette Cité pour l'usage du manège militaire, propriété du Gouvernement Fédéral, soit chargée au prix de cent piastres par année, payables aux époques et aux conditions mentionnées dans les règlements de ce Conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Eau spéciale de l'Aqueduc  
pour Mr. Phil. Bellefeuille, Jr.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que l'eau de l'aqueduc de cette Cité pour l'usage de la buanderie de Mr. Philippe Bellefeuille junior, soit chargée au prix de sept centins et demi par mille gallons.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Transport de Licence de Mr.  
Ant. Guertin à Mr. Henri Landry.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Henri Landry pour lui permettre d'obtenir le transport de la licence de Mr. Antoine Guertin, comme marchand de liqueurs, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le vingt-six de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

J. H. Désautels  
Sec. - Prés.

F. J. Tanguay  
Maire.

Judi, le 26 Décembre 1907.

Assemblée Régulière.  
26 Décembre 1907.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le vingt-sixième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

A. J. Tourigny,  
Art. Brunelle,  
L. G. Duplessis,  
A. G. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
J. E. Hamel,  
M. Lafontaine,  
Edm. Michelin,  
A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Arthur Béland.

Requête de Mr. Arthur Béland, demandant qu'un permis lui soit accordé pour la tenue d'un étal particulier, dans le Quartier Notre-Dame.

Accordée.

Requête de  
Mr. Arthur Pérusse.

Requête de Mr. Arthur Pérusse, demandant qu'il lui soit fourni un capot en fourrure, pour les travaux des rues sous contrôle.

Accordée.

Lettre du  
Capitaine Narcisse Paul.

Lue une lettre du Capitaine Narcisse Paul, offrant de vendre son bateau à vapeur le "St. Louis" à la Corporation de cette Cité.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département



Jeudi, le 26 Décembre 1907.

Département de l'Acqueduc, (Construction)	52	—
" " Do. (Ent. & Répt.)	114	77
" des Chemins,	524	46
" " Marchés,	124	87
" du Feu,	37	68
" de l'Hôtel-de-Ville,	29	24
" " la Police,	543	98
" " " Santé,	45	49
Drainage,	96	05
Ponts St. Maurice,	33	37
Traverses,	444	84
Pavage des Rues,	51	59
Carre Le Platon,	—	50
Station de Police et du Feu,	16	56
Atelier des Départements,	1	78
Papeterie et Impressions,	1	—
Assurances des Propriétés de la Corporation,	7	80
Frais Légaux,	63	15
Billets Payables,	7100	—
Intérêt et Commission,	269	62
Dépenses Contingentes,	205	77
Salaires,	659	09
Divers Comptes,	7	42
	<b>10,431</b>	<b>03</b>

Respectueusement soumis,

(Signé) R. A. Farmer, Présdt,

R. A. Verrette,

J. L. Fortin,

Arthur Brunelle.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Michelin,

Secondé par Mr. Lafontaine,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Proposé

Jeudi, le 26 Décembre 1907.

2<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$5,600.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Eusebe Lucien Desilets,

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Eusebe Lucien Desilets un  
billet promissoire au montant de cinq mille six cents  
piastres, à six mois de la date du dix-huit de Décembre  
courant (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an,  
et cela, pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage  
et du pavage, en attendant l'émission de debentures à cette fin.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,600.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Paschal Monplaisir fils de Paschal,

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Paschal Monplaisir fils de  
Paschal, un billet promissoire au montant de seize cents  
piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de  
cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les  
billets en circulation aux banques.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,800.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Paschal Monplaisir fils de Paschal,

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Paschal Monplaisir fils d'Antoine,  
un billet promissoire au montant de dix-huit cents piastres,  
à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq  
pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les  
billets qui sont en circulation aux banques.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente  
de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Desaulniers  
Sec.-Prés.

F. J. Jauriguy  
Maire.

639

# Lundi, le 30 Décembre 1907.

Assemblée Régulière.  
30 Décembre 1907.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le trentième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire *J. S. Tourigny,*  
Messieurs les Echevins *Phi. Bellefeuille, jr.,*  
*Ch. Z. Duplessis,*  
*Frs. Gélinas,*  
*Narc. Gélinas,*  
*M. Lafontaine,*  
*Edm. Michelin,*  
*A. O. Verrette.*

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	7	45
" " Do. (Ent. & Répt.)	318	82
" des Chemins,	109	16
" " Marchés,	2	90
" du Feu,	29	85
" de l'Hôtel-de-Ville,	7	45
" " la Police,	1	25
Drainage,	39	28
Ponts, St. Maurice,	31	40
Traverses,	337	54
Rues sous Contrôle,	1002	87
Station de Police et du Feu,	38	54
Atelier des Départements,	2	75
Assurances des Propriétés de la Corporation,	4	85
Frais Légaux,	31	54
Ou Reporter	1,964	65

Lundi, le 30 Décembre 1907.

Fonds d'Amortissement,  
Vente de Terrains,  
Dépenses Contingentes,  
Divers Comptes,

Report	1,964	65
	7,790	08
	548	84
	383	15
	159	25
<b>Total</b>	<b>10,845</b>	<b>97</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé)

*[Signature]*

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize  
de Janvier prochain (1908), à sept heures et demie du soir.

*[Signature]*  
Sec.-Prés.

Sec.-Prés.

*[Signature]*  
Maire.

Adjournement.

Assemblée Régulière.  
13 Janvier 1908.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le treizième jour de Janvier, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire A. S. Pourigny,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
L. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
J. L. Fortin,

Ass.

Sundi, le 13 Janvier 1908.

Mrs. Gélinas,  
J. E. Camel,  
Mr. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
F. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Mr. Hercule Garceau. Requête de

Requête de Mr. Hercule Garceau, demandant d'être nommé Gardien de la Commune.

Mr. Louis Beaudry. Requête de

Requête de Mr. Louis Beaudry, demandant d'être nommé Gardien de la Commune.

Mr. Pierre Pepin. Requête de

Requête de Mr. Pierre Pepin, père, demandant la place de Gardien de la Commune.

Mr. Joseph Dumais. Requête de

Requête de Mr. Joseph Dumais, demandant qu'un permis lui soit accordé pour la tenue d'un étal particulier, dans le Quartier St<sup>e</sup> Ursule.

Mr. Pierre Rivard. Requête de

Requête de Mr. Pierre Rivard, demandant d'être nommé Gardien de la Commune. Accordée.

Mr. Aldoric Lacerte. Requête de

Requête de Mr. Aldoric Lacerte, demandant que la taxe sur loyer de la propriété N<sup>o</sup> 1945 du Cadastre, rue St<sup>e</sup> Charles, dont il est devenu acquéreur le 23 Janvier 1907, et qu'il a payée, lui soit remboursée.

Mr. Johnny Bertrand. Requête de

Requête de Mr. Johnny Bertrand, demandant d'être nommé Assistant-Surintendant des Travaux et des Chemins.

Mr. Onésime Paulin. Requête de

Requête de Mr. Onésime Paulin, demandant d'être nommé Gardien de la Commune.

Accordée.

Lue

Lundi, le 13 Janvier 1908.

Lettre du  
Conseil d'Hygiène.

Rapport de

L'Inspecteur du Conseil  
d'Hygiène.

Une lettre du Secrétaire du Conseil  
d'Hygiène de la Province de Québec, transmet-  
tant les deux rapports qui suivent, de l'Inspecteur  
du dit Conseil, concernant l'abattoir public de cette  
cité, et la boulangerie de Mr. Edmond Pratte:

Rapport:

Visite à Trois-Rivières

Le 24 Septembre, 1907.

Inspection d'un abattoir public.

M. le Président et Messieurs les Membres  
du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec,

Conformément à vos instructions et à la demande  
de M. le Dr Bourgeois, membre de votre Conseil, j'ai fait  
l'inspection sanitaire de l'abattoir public de la ville  
de Trois-Rivières. Après avoir visité les lieux, accom-  
pagné de M. le Dr Bourgeois et de M. le Dr  
Leduc, médecin municipal, et avoir pris les renseigne-  
ments voulus, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport  
qui suit.

L'abattoir en question, quoique situé dans  
les limites de la ville, se trouve en dehors du groupe  
des habitations qui forment l'agglomération urbaine.  
Comme il est établi sur un terrain d'assez grande étendue,  
il est à l'écart et à distance raisonnable de toute  
habitation et de tout établissement industriel.

Cet abattoir, qui est construit en bois,  
se compose d'un corps principal avec annexes de chaque  
côté. Le corps principal, dont le plancher se trouve élevé  
d'environ quatre pieds au-dessus du sol, comprend deux  
parties: l'abattoir proprement dit et, à l'arrière, un  
local pour la réfrigération des viandes. De chaque côté,  
annexés au corps principal et reposant sur le sol, sont des  
appentis qui servent d'étables pour loger les animaux  
en attendant l'abatage.

Le



Lundi, le 13 Janvier 1908.

Le local qui sert à l'abatage des animaux est assez spacieux. Il n'est éclairé que par quelques fenêtres de moyennes dimensions. Il n'est pourvu d'aucun système de ventilation et l'aération qui s'y fait n'est ni complète, ni abondante. L'abattoir ne s'égoutte pas dans un égout public. Le sang, les eaux de lavage et les autres liquides provenant de l'abatage et des opérations connexes, sont recueillis dans une rigole ménagée dans le plancher et conduits dans un réceptacle placé en dehors, lequel réceptacle est vidé selon le besoin. Les fumiers et les débris sont amassés dans un petit enclos fermé qui est annexé à l'abattoir et enlevés au fur et à mesure que l'enclos se remplit.

Le jour où j'ai fait ma visite, je n'ai rien trouvé, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, de cet abattoir, qui fut de nature à créer une nuisance publique. Le plancher ainsi que les murs du local où se fait l'abatage, étaient en bon état de propreté. La rigole centrale, qui sert de drain, avait été nettoyée et lavée. L'enclos à fumiers ne contenait que quelques débris qui n'avaient pas encore été enlevés. Les étables de chaque côté du bâtiment avaient été nettoyées de leurs fumiers, mais le sol n'était pas dans le plus grand état de propreté possible. Tout le terrain autour du bâtiment, de même que le sol au-dessous de l'abattoir, était en bonnes conditions. Je n'y ai vu, nulle part, de cloaques ou de mares putrides.

L'abattoir public de la ville des Trois-Rivières n'est pas un abattoir de ville. C'est tout simplement, sauf les dimensions qui sont un peu plus grandes, un abattoir de village ou de campagne. Il n'y a pas de doute qu'avec du soin, de l'attention, de la surveillance et des précautions, on peut réussir, jusqu'à un certain point, à le maintenir dans des conditions sanitaires tolérables et même satisfaisantes. Il suffit, pour cela, de mettre rigoureusement en pratique les règlements du Conseil d'hygiène de la Province de Québec relatifs

à

Lundi, le 13 Janvier 1908.

à ces établissements.

Un abattoir de ce genre doit être construit à 90 pieds, au moins, de toute habitation, à 200 pieds, au moins, du chemin public et à, au moins, 100 pieds d'un puits; le plancher de cet abattoir doit être fait de manière à être imperméable au passage du sang ou de tout autre liquide; il doit y avoir, dans cet abattoir, un service d'eau suffisant pour qu'après chaque tuerie, tous les instruments et ustensiles qui ont servi à l'abatage, de même que les planchers ainsi que les murs latéraux, s'ils ont été souillés, puissent être lavés et nettoyés.

Dans ces conditions, si celui qui a la charge de cet abattoir, a le soin, après chaque tuerie, d'en enlever tous les débris utilisables, ainsi que les fumiers, pour les mettre ailleurs dans un endroit convenable; d'en enlever tous les débris inutilisables pour les brûler ou les enfouir sous terre, à une profondeur de trois pieds, et à une distance d'au moins 200 pieds de tout puits; de laver et nettoyer convenablement, dans les 24 heures qui suivent chaque tuerie, le plancher et les murs latéraux de l'abattoir; de drainer et de recueillir dans un réceptacle ad hoc, s'il n'y a pas d'égout public pour les y égoutter, le sang, les liquides putrides et les eaux de lavage pour, après chaque tuerie, les transporter ailleurs et les enfouir sous terre; si les écuries ou étables où logent les animaux sont nettoyées fréquemment de leurs fumiers; si, enfin, les cours et le terrain qui avoisinent l'abattoir sont entretenus dans un état de propreté convenable, alors, il ne se produira pas de nuisance, car la nuisance est toujours causée par les mauvaises odeurs que produisent les gaz qui se dégagent de la fermentation et de la décomposition des matières animales qu'on a négligé d'enlever, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de l'abattoir.

De plus, si, au lieu de mettre les écuries  
et

Lundi, le 13 Janvier 1908.

645

et les étables où logent les animaux, accolées sur le mur de l'abattoir, on les place à quelque distance, pour les isoler de l'abattoir, on aura évité une cause de viciation de l'air dans le milieu de l'abatage et, si l'on donne à l'abattoir un éclairage suffisant, une aération convenable et une ventilation appropriée, on aura pris tous les moyens possibles de maintenir dans l'abattoir un air pur et sain.

Mais cet abattoir, tel qu'il est, et quel que soit le soin qu'on y mette pour le maintenir dans les meilleures conditions sanitaires possibles, n'est pas un abattoir qui convienne pour une ville de l'importance de Trois-Rivières. Ce qu'il faut, pour cette ville, c'est un abattoir qui soit établi, construit, aménagé et conduit selon toutes les données de la science sanitaire moderne. C'est là, le seul moyen de mettre la viande de boucherie à l'abri de tout ce qui est de nature à la salir, à la polluer et à la rendre malsaine.

Un abattoir du genre de celui qui existe aujourd'hui, peut bien, avec de grandes précautions, ne pas être une cause de nuisances, du moment qu'on empêche les matières animales de se fixer et de se corrompre sur place; mais, peut-on, dans les conditions où il se trouve, maintenir le milieu de l'abatage dans l'état de salubrité voulu? Je ne le crois pas. La chair animale est une chose extrêmement délicate et infiniment sensible aux influences d'un milieu insalubre bien plus encore que ne l'est notre odorat. C'est la raison pour laquelle il importe tant de mettre les viandes à l'abri de toute pollution.

Non seulement il faut qu'un abattoir soit entretenu dans la plus scrupuleuse propreté, mais il faut encore qu'il soit dans un milieu sain. C'est pourquoi, un abattoir doit être placé dans un endroit où l'air est  
toujours

Sundi, le 13 Janvier 1908.

toujours pur; c'est pourquoi, il ne doit rien y avoir, autour de l'abattoir, qui soit de nature à souiller l'air qui l'environne et c'est pourquoi, aussi, il faut que l'intérieur de l'abattoir soit abondamment éclairé, abondamment aéré et pourvu d'une ventilation convenable pendant la saison close de l'hiver. Tout cela, en vue d'assurer au milieu où se fait l'abatage un approvisionnement d'air pur. Sans air pur, il est impossible d'avoir un milieu salubre.

Les autres moyens d'obtenir ce milieu salubre, sont: l'égouttement rapide vers un égout public de tous les liquides putrides qui proviennent de l'abatage et l'imperméabilité du plancher et des murs de l'abattoir, imperméabilité que seuls, le ciment ou l'asphalte peuvent donner. De cette façon, le lavage, le nettoyage et l'enlèvement de toutes les matières animales deviennent plus faciles, à condition, bien entendu, qu'il y ait un service d'eau abondant. On peut être sûr, alors, que ces matières ne se fixeront pas sur les surfaces avec lesquelles elles viennent en contact.

Dans l'intérêt de la ville et pour la protection des viandes livrées à la consommation, je recommande que la Corporation de la ville de Trois-Rivières s'occupe de l'importante question de doter la ville d'un abattoir moderne qui réponde à toutes les exigences de l'hygiène et qui soit une garantie pour le public. En attendant que ce projet se réalise, je recommande qu'elle surveille et qu'elle contrôle l'abattoir aujourd'hui en usage, afin qu'il soit toujours tenu dans les conditions de propreté voulues pour qu'il ne devienne pas une nuisance.

Le tout humblement soumis.

(Signé) Jos. A. Beaudry

Inspecteur du Conseil d'hygiène  
de la Province de Québec.

Approuvé  
Pour le Conseil d'hygiène de la Province.

(Signé) E. P. Lachapelle,  
Président.

Rapport:

647

Lundi, le 13 Janvier 1908.

Rapport de  
l'Inspecteur du Conseil  
d'Hygiène.

Rapport:  
Visite à Trois-Rivières  
Le 24 septembre, 1907.

Inspection d'une boulangerie.

M. le Président et Messieurs les Membres  
du Conseil d'hygiène de la Province de Québec.

Conformément à vos instructions et à la demande de M. le Dr Bourgeois, membre de votre Conseil, j'ai fait l'inspection sanitaire d'une des boulangeries de la ville de Trois-Rivières. Après avoir visité les lieux, accompagné de M. le Dr Bourgeois et de M. le Dr Leduc, médecin municipal, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport qui suit:

La boulangerie, en question, qui est la propriété d'un Monsieur Edmond Pratte, se trouve située sur la rue St Olivier tout près de l'encoignure de cette rue avec la rue Plaisante. Cette boulangerie occupe un local d'à peu près 300 pieds de superficie sur une hauteur d'environ sept pieds et demi qui est une annexe de la maison même où demeure Mr Pratte et sa famille.

En arrière de la boulangerie proprement dite se trouve un four construit en briques. Entre ce four et l'arrière partie de la maison Pratte, il y a un couloir avec, à l'extrémité, une porte de sortie qui donne sur la cour. Vers le milieu de ce couloir, il y a une porte par laquelle on communique avec la maison.

La boulangerie Pratte, bien qu'elle soit ce qu'on appelle une petite boulangerie, ne me paraît pas avoir les dimensions suffisantes pour y placer convenablement toutes choses et y travailler avec toute l'aisance voulue. Il y a entassement et encombrement, ce qui est un obstacle au bon entretien du local, car l'air, la lumière et le balai ne peuvent pas pénétrer partout.

H

Lundi, le 13 Janvier 1908.

Il y a, dans cette boulangerie, un système de drainage relié à l'égout municipal de la rue, mais je ne saurais dire si la tuyauterie est en parfait état. Le local n'est pourvu d'aucun système de ventilation, ni d'aucun moyen pratique d'aération. L'aération se fait par les fenêtres, c'est-à-dire qu'elle est à peu près nulle pendant la saison close de l'hiver. La boulangerie n'a pas, non plus, toute la lumière qu'elle devrait avoir.

Le plancher de la boulangerie est un plancher ordinaire en bois dont les interstices ne sont pas mastiqués et dont la surface n'est pas recouverte ni de peinture, ni de vernis à l'huile. Les murs latéraux sont en bon matériau, mais ils ne sont pas entretenus comme l'exigent les règlements du Conseil d'hygiène.

Le jour de ma visite, j'ai trouvé le plancher, les murs et le mobilier de la boulangerie dans un état qui laissait beaucoup à désirer, au point de vue de la propreté. On voit qu'il y a longtemps que l'on n'a pas fait un nettoyage à fond de tout le local. Cette boulangerie a le grave défaut d'être placée en bordure d'une rue fréquentée, ce qui l'expose, surtout pendant la saison de l'été, à recevoir les poussières de la rue.

Comme on le voit, la boulangerie Pratte n'est pas une boulangerie établie, construite, aménagée et conduite selon les exigences de l'hygiène. Et je dois dire qu'elle n'est pas la seule qui se trouve dans ce cas là. C'est pourquoi, en vue d'améliorer les conditions sanitaires des boulangeries et en vue, surtout, de protéger, contre toute souillure, le pain qui est un aliment de première nécessité, je recommande à la Corporation municipale de surveiller et de contrôler ces établissements, afin qu'ils soient établis et conduits conformément à la loi et aux règlements concernant la santé publique.

Le



Lundi, le 13 Janvier 1908.

Le tout humblement soumis,

(Signé) Jos. A. Beaudry

Inspecteur du Conseil d'Hygiène  
de la Province de Québec.

Approuvé

Pour le Conseil d'Hygiène de la Province.

(Signé) E. O. Lachapelle  
Président.

Ordre est donné à l'Inspecteur-Sanitaire de mettre Mr. E. Pratte en demeure de se conformer au présent rapport et d'en faire rapport à la prochaine séance.

Lettre de  
Mr. Wm<sup>m</sup> Ritchie.

Lue une lettre de Mr. Wm<sup>m</sup> Ritchie, offrant la somme de cinq mille piastres pour les bateaux et les accessoires de traverse entre cette cité et St<sup>e</sup> Angèle de Laval.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. Philippe Biqué.

Lue une lettre de Mr. Philippe Biqué, se plaignant de ce que "The Canadian Gas & Oil Company" lui a causé des dommages, en cessant de lui fournir du gaz pour éclairage et chauffage.

Lettre de  
Mr. Charles Page.

Lue une lettre de Mr. Charles Page, se plaignant que le gaz d'éclairage et de chauffage que "The Canadian Gas & Oil Company" devait lui fournir a complètement fait défaut, chez lui.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Lue un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, concernant les confiscations de beurre et de viande qu'il a opérées sur le Marché aux-Denrées, pendant le mois de Décembre dernier (1907).

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Décembre dernier (1907).

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois de Décembre dernier (1907).

Le

Lundi, le 13 Janvier 1908.

Avis de poursuite de  
D<sup>me</sup> Onésime Sauvageau.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis de poursuite, de la part de Dame Veuve Onésime Sauvageau, pour dommages au montant de cent piastres, qu'elle dit lui avoir été causés par une chute qu'elle a faite sur le trottoir du Marché-aux-Denrées.

Référé aux Comités Permanents.

Avis de poursuite de  
M<sup>r</sup>. Pierre Richer.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis de poursuite, de la part de M<sup>r</sup>. Pierre Richer, pour dommages au montant de cent vingt-cinq piastres, qu'il dit lui avoir été causés par un accident arrivé à son épouse, sur le trottoir des Révérendes Dames Ursulines, rue Notre-Dame.

1<sup>ère</sup> Motion

Acte de marché entre M<sup>r</sup>.  
Ls. Duquès et la Corporation.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gélinas, P<sup>r</sup>s.,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et M<sup>r</sup>. Louis Duquès suivant les conditions mentionnées à l'acte préparé par A. E. Normand, Ecr., N. P. et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Acte de marché entre la  
Corporation et The North  
Shore Power Co.

Proposé par M<sup>r</sup>. Duplessis,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et The North Shore Power Company, pour permettre à cette dernière de poser une ligne électrique sur le terrain de la Commune en cette Cité, aux conditions mentionnées au dit acte préparé par A. E. Normand, Ecr., N. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 13 Janvier 1908.

3<sup>e</sup> Motion  
Acte d'échange entre la  
Corporation et D<sup>m</sup> Napoléon Bureau.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gélinas, Frs.,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Lafontaine,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'échange entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Madame Veuve Napoléon Bureau, d'un certain terrain sur la rue Gervais en cette Cité, et ce, pour le prix et suivant les conditions mentionnés au dit acte préparé par O. L. Hubert, Sec. N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$4,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>r</sup>. Benj. Bourgeois, Sr.

Proposé par M<sup>r</sup>. Farmer,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Hamel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M<sup>r</sup>. Benjamin Bourgeois Senior, un billet promissoire au montant de sept mille piastres, à six mois de la date du quatre de Janvier courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de D<sup>m</sup> Jos. Champoux.

Proposé par M<sup>r</sup>. Farmer,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Hamel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Veuve Joseph Champoux (née Mathilde Vallé) un billet promissoire au montant de quinze cents piastres, à six mois de la date du deux Janvier courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de D<sup>m</sup> Napoléon Dupresne.

Proposé par M<sup>r</sup>. Farmer,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Hamel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Veuve Napoléon Dupresne (née Marie Olive Vallé), un billet promissoire au montant de cinq mille cinq cents piastres, à six mois  
de

Lundi, le 13 Janvier 1908.

de la date du deux Janvier courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

2<sup>me</sup> Motion  
Plans pour Station de  
Police et du Feu.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Mr. l'Architecte Chs. Lafond soit chargé de préparer les plans, devis et spécification pour la construction de la nouvelle station de police et du feu, au coin des rues des Champs et St. Maurice, et cela, pour le prix et somme de trois cents piastres.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

*H. G. H. H.*  
Sec. Prés.  
*H. G. H. H.*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
2<sup>me</sup> Janvier 1908.

Advenant huit heures et demie du soir, Lundi, le vingt-sept de Janvier, mil neuf cent huit, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil. Les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr., Art. Brunelle, G. J. Duplessis, A. A. Harmer, J. L. Fortin, Narc. Gélinas, M. Lafontaine, W. Lamy et A. V. Verrette ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Lundi, le trois de Février prochain, à sept heures et demie du soir.

*H. G. H. H.*  
Sec. Trésorier.

Assemblée Régulière.  
3 Février 1908.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le troisième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par

# Lundi, le 3 Février 1908.

par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire, suppléant A. A. Farmer,  
 Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
 Art. Brunelle,  
 G. J. Duplessis,  
 J. L. Fortin,  
 Frs. Gélinas,  
 Narc. Gélinas,  
 J. E. Hamel,  
 M. Lafontaine,  
 W. Lamy,  
 Edm. Michelin,  
 A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de

Mr. G. E. Dupresne & al.

Requête de Mr. L. E. Dupresne et autres, demandant que le salaire d'un Gardien de nuit soit payé par la Corporation.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de

Mr. Louis Courteau & al.

Requête de Mr. Louis Courteau et autres, charretiers de la Corporation, demandant une augmentation de salaire de cinquante piastres par année.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de

L'Union Musicale.

Requête de L'Union Musicale, demandant l'usage gratuit de la salle d'Opéra de l'Hôtel-des-Ville, pour la soirée de Lundi, le 2 Mars prochain, ainsi que pour les soirées de la semaine commençant Lundi, le 20 Avril prochain.

Accordée.

Requête du

Corps de Police.

Requête des membres du Corps de Police et de la Brigade du Feu, demandant une augmentation de salaire.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de

Mr. A. Lachance & al.

Requête de Mr. A. Lachance et autres, demandant la construction de trottoirs dans cette partie de la rue St. François-Xavier comprise entre les rues Des Commissaires et St. Maurice.

Référée aux Comités Permanents.

Requête

# Lundi, le 3 Février 1908.

Requête de  
M. Phi. Bellefeuille, Sr.

Requête de Mr. Philippe Bellefeuille, Sr.,  
Clerc du Marché-au-Foin, demandant une aug-  
mentation de salaire de vingt-cinq centins par  
jour.

Lettre de  
M. Pierre Richer.

Référée aux Comités Permanents.  
Lue une lettre de Mr. Pierre Richer,  
donnant avis qu'il intentera contre la Corporation  
de cette Cité une action en dommages au montant  
de cent cinquante piastres, pour un accident qu'il dit  
être arrivé à son épouse, sur le trottoir des *Reverend Ladies*  
Ursulines, rue Notre-Dame.

Lettre de la  
Chambre de Commerce.

Lue une lettre de la Chambre de Commerce,  
se plaignant de la défectuosité de l'éclairage au  
gaz et à l'électricité, et demandant au Conseil de  
s'occuper de faire améliorer ce service.

Rapport du  
Comité des Finances.

Le Secrétaire-Trésorier devra informer la "North Shore  
Power Co." de la présente plainte.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paié-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	6	40
" " Do.	(Ent. & Répt.)	1486	—
" des Chemins,		138	37
" " Marchés,		67	48
" du Feu,		37	68
" de l'Hotel-de-Ville,		17	43
" " la Police,		51	—
" " Santé,		1	20
Drainage,		42	50
Ponts St. Maurice,		12	40
Traverses,		422	94
Rues sous Contrôle,		459	24
Cavage des Rues,		205	50
A Reporter \$		2,948	14



Lundi, le 3 Février 1908.

	Report	\$	2,948	14
Carré Champlain,			"	25
Atelier des Départements,			"	20
Papeterie et Impressions,			135	
Assurances des Propriétés de la Corporation,			10	80
Frais Légaux,			54	15
Billets Payables,			119,123	50
Intérêt et Commission,			1,243	73
Taxes Municipales,			3	"
Dépenses Contingentes,			1	90
Divers Comptes,			809	71
		\$	124,196	73

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. A. Farmer, Présd<sup>e</sup>,  
 P. A. Verrette,  
 J. L. Fortin,  
 Ars. Gélinas,  
 Arthur Brunelle.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Hamel,  
 Secondé par Mr. Gélinas, Marc,  
 Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant la boulangerie de Mr. Edmond Pratte, dont il a fait l'inspection, et où il a constaté de l'amélioration.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant certaines réparations qu'il juge nécessaires à la maison du Gardien de la Commune, et le transport de cette bâtisse à la porte de la Commune.

Rapport du Chef de Police.

Accordé quant aux réparations.  
 Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies pendant le mois de Janvier dernier.

Lu

Lundi, le 3 Février 1908.

Rapport du  
Chef de Police.

Sur un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois de Janvier dernier.

2<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de 1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M. Les. Seblanc.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mademoiselle Marie Louise Seblanc, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du dix de Décembre dernier (1907), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage et du pavage, en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de 1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M. Coulobé Carufel.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Alphonsine Coulobé Carufel, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du quatorze de Janvier dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de 1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Adéard Ricard.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Adéard Ricard, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du vingt-trois Janvier dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 3 Février 1908.

657

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>, en  
faveur de Mr. Louis Parasin.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Louis Parasin, un billet  
promissoire au montant de mille piastres, à six mois  
de la date du premier Février courant (1908), avec  
intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour  
diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Avis pour certificats de  
Licences.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce  
Conseil soit autorisé à annoncer que les certificats  
pour obtenir des licences d'auberges, d'hôtels de tempé-  
rance et de magasins de liqueurs seront pris en  
considération par le dit Conseil, le deux du mois  
de Mars prochain (1908), et que le Chef de Police  
soit chargé de faire un rapport concernant la tenue  
de ces établissements d'après les règlements du dit Conseil,  
pour les douze mois derniers.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain à Mr.  
Joseph Roussel.

Proposé par Mr. Hamel,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité  
des Trois Rivières à Mr. Joseph Roussel, d'un terrain  
situé sur le côté sud-ouest de la rue Gervais en cette  
Cité, et cela, suivant acte préparé par J. A. Lemire, C. S.,  
N. O., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Inventaire

des Dép<sup>ts</sup> du Feu et de la Police

Le Secrétaire-Trésorier donne communica-  
tion de l'inventaire des effets appartenant aux  
Départements de la Police et du Feu  
de cette Cité.

Dépôt du

Rôle d'Evaluation.

Le Rôle d'Evaluation, pour l'année mil neuf cent huit  
est produit et déposé devant le Conseil, par le Secrétaire-  
Trésorier.

Avis

Lundi, le 3 Février 1908.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre cinquante-et-un des règlements du dit Conseil, passé le treize de Février mil huit cent quatre-vingt-treize, et intitulé: "Règlement pour abroger et remplacer le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs", soit amendé quant à ce qui concerne l'heure de fermeture des hôtels ou auberges, en les fixant à dix heures du soir tous les jours de chaque semaine excepté les samedis à sept heures du soir.

En Conseil, ce 3 Février 1908.

(Signé) F. W. Verrette.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-sept de Février courant, à sept heures et demie du soir.

Z. H. Desaulniers  
Sec. - Trés.

F. J. Pourigny  
Maire

Assemblée Régulière  
17 Février 1908.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-septième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

F. J. Pourigny,  
Ch. Bellefeuille, Jr.,  
Art. Brunelle,  
G. G. Duplessis,  
A. P. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Fr. Gélinas,  
M. Lafontaine,

W.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Février 1908.

W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
A. O. Verrette.

Lettre de  
M<sup>rs</sup>. Louin & Hamelin.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Lue une lettre de Messieurs Louin & Hamelin, offrant d'acheter le vapeur "Glacial" et le matériel actuellement la propriété de la Corporation et utilisé pour le service des traverses entre St<sup>e</sup> Angèle de Laval et Trois-Rivières.

Lettre de  
M<sup>r</sup>. Joseph Lacroix.

Lue une lettre de M<sup>r</sup>. Joseph Lacroix, notifiant le conseil qu'il tient la Corporation responsable des dommages soufferts et à souffrir par lui, à l'occasion d'une chute qu'il dit lui avoir été causée par le mauvais état d'une traverse, au coin des rues Plaisante et St<sup>e</sup> Olivier.

Rapport du  
Secrétaire-Trésorier  
pour l'année 1907.

Rapport:

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année écoulée le 31 Décembre 1907.

Outre l'état détaillé des recettes et des dépenses du dernier exercice, ce rapport comprend les recettes et les dépenses ordinaires pour le même laps de temps, ainsi que le bilan de la Cité des Trois-Rivières au 31 Décembre 1907. De plus une série de tableaux démontrant en détail l'usage fait des sommes votées lors des dernières appropriations.

Vous constaterez par ce rapport que je me suis conformé à la loi en faisant les dépôts aux fonds d'amortissement pour l'extinction des différentes dettes créées par l'émission des débentures de la Corporation, et que les intérêts sur les dites débentures ont été payés.

(Signé) L. P<sup>h</sup>s. Désaulniers,  
Secrétaire-Trésorier.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 1<sup>er</sup> Février 1908.

Proposé

Lundi, le 1<sup>er</sup> Février 1908.

1<sup>ère</sup> Motion  
Vente des vapeurs "Glacial",  
"Bourgeois" et accessoires.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Martin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Alfred Joseph Rouin et Hercule Hamelin, du bateau à vapeur Glacial et toutes autres embarcations et accessoires qui servent aux traverses d'été et d'hiver entre cette Cité et les paroisses de Ste. Angèle de Laval et de St. Grégoire, et ce pour les prix et conditions mentionnés à l'acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. O., et qui vient d'être lu devant ce Conseil; mais seulement après que La Cie du Grand Tronc aura approuvé le transfert de ses deux contrats aux acquéreurs.

Adoptée sur division de huit pour et deux contre, savoir:

Pour:

Mr. Bellefeuille,  
Brunelle,  
Duplessis,  
Martin,  
Gélinas, P<sup>re</sup>,  
Lafontaine,  
Michelin,  
Verrette,

Contre:

Mr. Farmer,  
Lamy.

2<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
L. N. Jourdain.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à L. Napoléon Jourdain, d'un terrain situé sur le côté sud-ouest de la rue Gervais en cette Cité, et cela, suivant acte préparé par L. Philippe Mercier, Ecr., N. O. et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé.



Lundi, le 17 Février 1908.

3<sup>e</sup> Motion  
Destitution de Mr. Eugène  
Charretier, comme Constable.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Mr. Eugène Charretier soit  
destitué comme membre du corps de police et de la  
brigade du feu et cela pour cause.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Mr. Louis Roy nommé  
homme de Police.

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Brunelle,

Que Mr. Louis Roy soit  
nommé membre du corps de police et de la brigade  
du feu en remplacement de Mr. Eugène Charretier  
et cela aux mêmes prix et conditions.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de <sup>Madame</sup> ~~Mr.~~ Augé Vivier.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Madame Veuve Au-  
guste Vivier, un billet promissoire au montant de  
mille piastres, à six mois de la date du sept de  
Février courant (1908), avec intérêt au taux de cinq  
pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les  
billets en circulation aux banques.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,25.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. J. L. Hamelin.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de J. L. Hamelin,  
Ecr., M. D., un billet promissoire au montant de  
quatorze cent vingt-cinq piastres, à six mois de  
la date du sept de Février courant (1908), avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer  
d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$3,125.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de <sup>Melle</sup> ~~Mr.~~ Pracia Hamelin.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé

Lundi, le 17 Février 1908.

autorisé à signer en faveur de Mademoiselle Gracia Hamelin, un billet promissoire au montant de trois mille cent vingt-cinq piastres, à six mois de la date du sept de Février courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. O. Blanchet.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Océzime Blanchet, un billet promissoire au montant de dix-neuf cents piastres, à six mois de la date du sept Février courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le dix-neuf de Février courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

Phi. Deschambrier  
Sec.-Prés.

F. S. Pourigny  
Maire.

Assemblée Régulière.  
19 Février 1908.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le dix-neuvième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire F. S. Pourigny,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
Art. Brunelle,  
G. J. Duplessis,  
Frs. Gélinas,  
M. Lafontaine,

W.

Mercredi, le 19 Février 1908.

W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
A. V. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion  
Main-levée d'hypothèque  
à M. Adélard Simosges.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de main-levée d'hypothèque par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières sur un terrain situé sur la rue des Commissaires en cette Cité vendu par Adélard Simosges à Alfred Lacombe, à la condition que le prix de la dite vente soit payé à la dite Corporation, et cela, suivant acte préparé par T. B. Normand, Ecr., N. C., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Bill. — Amendements  
à la Charte.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que le projet de bill qui vient d'être déposé devant ce Conseil soit transmis à J. V. Tessier, Ecr., Député de cette Cité avec prière de le présenter à la Législature de Québec, et de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour qu'il soit passé un acte à cet effet.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Lundi, le deux de Mars prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

J. Desaulniers  
Sec. - Trés.

J. J. Larivière  
Maire.

Lundi, le 2 Mars 1908.

Assemblée Régulière.  
2 Mars 1908.

Advenant huit heures et demie du soir, Lundi, le deux de Mars, mil neuf cent huit, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil. Les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr., Art. Brunelle, J. L. Fortin, J. S. Hamel, W. Lamy, Edm. Michelin et F. A. Verrette ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Jeudi, le cinq de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

② H. Desaulniers  
Sec. - Trésorier.

Assemblée Régulière.  
5 Mars 1908.

A. une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le cinquième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	F. S. Tourigny,
Messieurs les Echevins	Phi. Bellefeuille, Jr.,
	Art. Brunelle,
	L. G. Duplessis,
	J. L. Fortin,
	Frs. Gélinas,
	Harc. Gélinas,
	J. S. Hamel,
	M. Lafontaine,
	W. Lamy,
	Edm. Michelin,
	F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Mr. E. J. Panneton & al. Requête de

Requête de Mr. E. J. Panneton et autres, demandant que cette partie de la rue Plaisante comprise entre les rues Royale et St-Olivier soit élargie.

Référée au Comité des Chemins.

Requête

# Jeudi, le 5 Mars 1908.

Mr. Johnny Baril. Requête de Mr. Johnny Baril, demandant d'être nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Dr. V. Mignault. Lettre du Dr. V. Mignault, concernant prêt d'argent par la succession William Burn.

Comité des Finances. Rapport du Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Rép.)	\$	346	30
" des Chemins,		656	94
" " Marchés,		314	68
" du Feu,		50	04
" de l'Hôtel-de-Ville,		55	99
" " la Police,		912	64
" " Santé,		83	32
Drainage,		35	10
Ponts St. Maurice,		67	66
Traverses,		841	38
Rues sous Contrôle,		1503	39
Parage des Rues,		230	14
Atelier des Départements,		1	40
Papeterie et Impressions,		2	—
Assurances des Propriétés de la Corporation,		230	26
Frais Légaux,		6	60
Billets Payables,		107,323	50
Intérêt et Commission,		942	64
Dépenses Contingentes,		394	02
Salaires,		441	62
Divers Comptes,		1,928	92
	\$	116,461	60

Respectueusement

Jeuudi, le 5 Mars 1908.

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. L. Fortin,  
A. W. Verrette,  
Ars. Gélinas,  
Arthur Brunelle.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Hamel,  
secondé par Mr. Gélinas, Marc,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Ass<sup>t</sup> Surt<sup>nt</sup> de l'Aqueduc.

Lu un rapport de l'Assistant Surt<sup>nt</sup>-  
dant de l'Aqueduc, concernant la pose de  
nouveaux tuyaux et autres travaux faits pour l'Aque-  
duc et le Drainage dans diverses parties de cette  
cité, ainsi que pour l'établissement de puits ar-  
tésiens.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant les alarmes pour incendies pendant le  
mois de Février dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant certains débitants de liqueurs de cette  
cité, qui, depuis le 4 Mars 1907 au 3 Mars 1908, ont  
été trouvés coupables d'infractions à la Loi des Li-  
cences de Québec.

2<sup>ème</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de l'Hon<sup>ble</sup> P. S. Cooke.

Proposé par Mr. Verrette,  
secondé par Mr. Gélinas, Marc,  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de l'Honorable P. S.  
Cooke, un billet promissoire au montant de mille  
piastres, à six mois de la date du trois de Mars  
courant, avec intérêt au taux de cinq  
pour cent l'an, et cela, pour payer les  
travaux de l'aqueduc, du drainage et du  
pavage en attendant l'émission de débentures  
à cette fin.

Adoptée.

Proposé



Jeu di, le 5 Mars 1908.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>, en  
faveur de M<sup>rs</sup> Joseph Lambert.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Madame Veuve Joseph  
Lambert (Rose Anna E. Bourgeois), un billet  
promissoire au montant de deux mille piastres, à  
six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq  
pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de  
l'aqueduc, du drainage et du pavage en attendant  
l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. W. Scherwin Samy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes,  
qu'au temps et en la manière voulus par la loi  
et les règlements de ce Conseil, je proposerai que  
les résolutions passées par ce Conseil le 14 Août 1899,  
le 22 Mai 1905 et 30 Juillet 1906 concernant les  
taux de l'eau de Messieurs Eugène Balcer,  
Thomas Bournival, G. G. Duplessis et Tebbutt  
& Frère soient rappelées.

En Conseil, ce 5 Mars 1908.

(Signé) W. Samy.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf  
de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers  
Sec. Prés.

W. Samy  
Pro Maire.

Assemblée Régulière.  
9 Mars 1908.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le neuvième jour de Mars, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Monsieur

Lundi, le 9 Mars 1908.

Monsieur le Maire suppléant P. A. Farmer,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
Art. Brunelle,  
L. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
J. C. Hamel,  
W. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
F. A. Terrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Joseph Auger.

Requête de Mr. Joseph Auger, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Requête de  
Mr. Théodule Beaulieu.

Requête de Mr. Théodule Beaulieu, demandant qu'il lui soit accordé une rémunération pour ses services comme gardien de nuit.

Requête des  
Cercle Dramatique des Rivières.

Requête du Cercle Dramatique des Trois Rivières, demandant l'usage gratuit de la Salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville, pour Jeudi le vingt-six de Mars courants.

Lettre de  
Mr. Joseph Lacroix.

Accordée.  
Lue une lettre de Mr. Joseph Lacroix, réclamant des dommages pour un accident qu'il dit lui être arrivé sur une traverse de la rue Plaisante.

Rapport du  
Comité des Chemins.

Référée aux Comités Permanents.  
Rapport:

Le Comité des Chemins ayant pris en considération la requête de M. M. E. F. Panneton et autres, a l'honneur de faire, à votre honorable conseil, le rapport suivant, à savoir: qu'il approuve la demande faite, et qu'il recommande l'élargissement de la rue

Lundi, le 9 Mars 1908.

rue Plaisante sur une largeur de dix pieds de terrain à prendre sur la propriété de Madame Isidore Thibodeau, située rue Plaisante.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Mrs. Gélinas, Présdt.,  
 J. L. Fortin,  
 A. O. Verrette,  
 W. Lamy.

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 9 Mars 1908.

Référé aux Comités Permanents.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc,  
 Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé ainsi que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Thomas Robert, d'une propriété située sur le côté nord-ouest du Chemin Ste. Marguerite en cette Cité, appartenant ci-devant à Adélard Féron et vendue par le dit Secrétaire-Trésorier, le quatre Mars mil neuf cent sept, pour non paiement de taxes municipales, scolaires et autres charges, lequel acte a été préparé par Petrus Desilets, Ecr., W. P., et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Hamel,  
 Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que son Honneur le Maire et Mr. le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Hector Bastarache, d'une propriété située sur le côté nord-ouest de la rue St. Paul en cette Cité, appartenant ci-devant à Océphas Morin et vendue par le dit Secrétaire-Trésorier, le quatre Mars mil neuf cent sept

pour

1<sup>ère</sup> Motion  
 Vente de terrain à Mr. Thomas Robert.

2<sup>e</sup> Motion  
 Vente de terrain à Mr. Hector Bastarache.

# Lundi, le 9 Mars 1908.

pour son paiement de taxes municipales, scolaires et autres charges, lequel acte a été préparé par Pétrus Desilets, Exc., N. P., et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Proposé par M. M.  
Eugène Balcer, Thomas Bournival,  
J. A. Duplessis Frères et  
Tebbutt & Frères.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Michelin,

Que les résolutions passées par ce Conseil à ses séances du 14 Août 1899, 22 Mai 1905 et 30 Juillet 1906, concernant les taxes de l'eau de Messieurs Eugène Balcer, Thomas Bournival, J. A. Duplessis & Compagnie et Tebbutt & Frères, soient rappelées, et qu'à l'avenir l'eau soit fournie à ces personnes au moyen d'un compteur à raison de sept centins et demi par mille gallons.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. P. Echevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre cinquante-et-un des règlements du dit Conseil, passé le treize de Février mil huit cent quatre-vingt-treize, et intitulé: "Règlement pour abroger et remplacer le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs", soit amendé quant à ce qui concerne l'heure de fermeture des hôtels ou auberges, en les fixant à dix heures du soir tous les jours de chaque semaine excepté les samedis à sept heures du soir.

En Conseil, ce 9 Mars 1908.

(Signé) P. A. Verrette.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de Monsieur le Maire Suppléant, commence l'examen des plaintes contre le Rôle d'Evaluation, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen

# Lundi, le 9 Mars 1908.

Adjournement.

examen à la prochaine réunion des membres de ce conseil.

Monsieur le Maire Suppléant reprend ensuite son siège et l'assemblée est continuée à Mardi, le dix de Mars courant, à huit heures et demie du soir.

*P. Desaulniers*  
Sec. Prés.

*J. S. Joubert*  
Maire

Assemblée Régulière.  
10 Mars 1908.

Mardi, le dixième jour de Mars, mil neuf cent huit, à huit heures et demie du soir, en l'absence de Son Honneur le Maire, Monsieur le Maire Suppléant P. P. Parmer prend son siège au conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir:

- Art. Brunelle,
- L. G. Duplessis,
- J. G. Fortin,
- Frs. Gélinas,
- Narc. Gélinas,
- J. E. Hamel,
- M. Lafontaine,
- W. Lamy,
- Edm. Michelin,
- A. V. Verrette.

1ère Motion  
Billet promissoire au montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Thos. Leduc.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Thomas Leduc, un billet promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage et du passage, en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée. *Le*

Mardi, le 10 Mars 1908.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil se forme en Comité Général, sous la présidence de Monsieur le Maire Suppléant, pour continuer l'audition des plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour mil neuf cent huit, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne la dite audition à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Monsieur le Maire Suppléant reprend ensuite son siège au Conseil, et l'assemblée est ajournée à Lundi, le seize de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

E. Descaulniers  
Sec. - Prés.

F. J. Tourigny  
Maire

Assemblée Régulière.  
16 Mars 1908.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le seizième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	F. J. Tourigny,
Messieurs les Echevins	Phi. Bellefeuille,
	Art. Brunelle,
	L. G. Duplessis,
	J. A. Farmer,
	Frs. Gélinas,
	J. C. Camel,
	M. Lafontaine,
	N. Lamy,
	Edm. Michelin,
	F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Messieurs Béron & Lafond,  
demandant la continuation de certaines rues.

Référé

Requête de

Messrs. Béron & Lafond.



Lundi, le 16 Mars 1908.

Requêtes des  
Nap. Charbonneau & all.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête de M<sup>r</sup>. Napoléon Charbonneau et autres bouchers, demandant la construction d'un élévateur pour la glace, au Marché-aux-Denrées.

Requêtes des  
D<sup>me</sup> F. N. Piché.

Référée au Comité des Marchés.  
Requête de Dame F. N. Piché, demandant que son nom soit substitué à celui de M<sup>r</sup>. Napoléon Charbonneau, au Rôle d'Évaluation de la présente année, comme propriétaire de l'immeuble numéro huit cent quarante-cinq (845) du Cadastre, rue Plaisante, en cette Cité.

Requêtes des  
M<sup>r</sup>. Walter E. Roy.

Accordées.  
Requête de M<sup>r</sup>. Walter E. Roy, demandant que son nom soit entré au Rôle d'Évaluation, comme propriétaire de l'emplacement N<sup>o</sup> 1932 du cadastre, situé sur le côté Nord-Ouest de la rue St. Charles.

Rapports sur  
plaintes contre le Rôle  
d'Évaluation pour 1908.

Accordées.  
Rapport:  
Le Comité Général de ce Conseil après avoir pris communication, à ses séances du neuf, du dix et du seize Mars courant, des plaintes faites contre le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent huit, a l'honneur de faire le rapport suivant, savoir:  
Il recommande que le nom d'Hector Girardeau soit substitué à celui d'Alexander Baptist, comme propriétaire du N<sup>o</sup> 10 rue St. Marie; que le nom de Louis Dessault, boucher, soit substitué à celui d'Alexander Baptist, comme propriétaire d'un lot vacant, rue Hiverolle; que le nom de J. E. Héta soit remplacé par celui de Dame Napoléon Pichetne (née Victoria Sylvain), comme propriétaire du N<sup>o</sup> 14 rue Des Champs; que J. Poivoin soit entré comme propriétaire de partie du numéro 613 du cadastre, avec une évaluation de cent piastres, et que l'évaluation de la propriété de Curias Lymburner soit diminuée du même montant;  
que

Lundi, le 16 Mars 1908.

que le nom de William Janvier soit remplacé par celui de Patrick Lemerise, comme propriétaire du N<sup>o</sup> 123 rue St. George; que les noms d'Alexis et Ernest Planchet soient substitués à celui de F. W. Verrette, comme propriétaires du lot coin des rues St. Prosper et Champflower; que Donat Verrette soit porté comme propriétaire, au N<sup>o</sup> 26 rue St. Sévere; que F. W. Verrette et Chs. Joseph Verrette soient entrés comme propriétaires de la partie d'immeuble N<sup>o</sup> 28, rue St. Sévere; que Joseph Croux soit porté comme propriétaire du N<sup>o</sup> 24 rue Riverville, au lieu de Louis Décoteau; que le nom de Thomas Bendron soit substitué à celui de Veuve Auguste Vivier, comme propriétaire rue St. Anne; que Théophile Winner soit porté au lieu de François Guilbault, comme propriétaire des N<sup>os</sup> 50, 50<sup>a</sup> rue St. Paul; que le nom de Dame E. F. de Carupel soit remplacé par celui de Hubert Cottet, comme propriétaire du N<sup>o</sup> 1518 du cadastre, rue St. Julie; que le nom d'Alfred Gauthier fils d'Augustin soit substitué à celui de D<sup>lle</sup> Antoinette Leprohon, comme propriétaire du N<sup>o</sup> 23 rue Haut-Roc; que le nom de D<sup>lle</sup> Blanche La Barre soit substitué à celui de Denis La Barre, comme propriétaire de l'immeuble N<sup>os</sup> 102, 104, 106 et 106<sup>a</sup> rue St. Julie, et que l'évaluation de cette propriété soit portée à \$4,000.<sup>00</sup> au lieu de \$4,500.<sup>00</sup>; que le nom de J. W. Godin soit remplacé par celui d'Alphonse Béliveau, comme propriétaire des N<sup>os</sup> 25 et 24 rue Cadieux, avec une évaluation de \$3,000.<sup>00</sup>; que le lot N<sup>o</sup> 549 du Cadastre rue Notre-Dame, propriété de Joseph Bellefeuille soit évalué à \$300.<sup>00</sup>; que la propriété de D<sup>lle</sup> Louise Pleau, N<sup>os</sup> 17 et 19 rue St. Julie soit évaluée à \$1,100.<sup>00</sup>; que la propriété N<sup>o</sup> 63 rue Riverville de Victor Vézina soit évaluée à \$1,600.<sup>00</sup>; que l'évaluation de la propriété de Augustin Thivierge, N<sup>o</sup> 117 rue St. George, soit portée à \$800.<sup>00</sup>; que la propriété de Charles Page, N<sup>os</sup> 11 et 13 rue Alexandre soit évaluée à \$4,500.<sup>00</sup>; que la propriété (manufacture de gants) de Robert Ryan, rue St. George

et

Lundi, le 16 Mars 1908.

675

et St. Roch, soit évaluée à \$8000.<sup>00</sup>; que la propriété de Joseph Laperrière, Nos 87 et 89 rue St. Roch, soit évaluée à \$1,500.<sup>00</sup>; que la propriété de Joseph Labrière, No 10 rue de la Cathédrale soit évaluée à \$1,200.<sup>00</sup>; que la ferme de Alexander Houlston soit évaluée comme suit: les Nos p. 1821 et p. 1755, rue St. Paul, à \$550.<sup>00</sup> au lieu de \$800.<sup>00</sup>, p. 1755, côté Nord-Est, rue St. Paul, à \$1,550.<sup>00</sup> au lieu de \$2,250.<sup>00</sup>, p. 1755, côté Sud-Ouest, rue St. Paul, à \$1,300.<sup>00</sup> au lieu de \$1,875.<sup>00</sup>, p. 1755, côté Sud-Est, rue St. Maurice, à \$5,600.<sup>00</sup> au lieu de \$8,100.<sup>00</sup>, et la maison située sur le côté Nord-Ouest, rue St. Maurice, à \$3,000.<sup>00</sup>; que la charge de maison de pension imposée sur la propriété No 64 rue Royale soit retranchée; que le loyer de Louis Gagnon, au No 28 rue Des Forges, soit porté à \$100.<sup>00</sup> l'an; que le nom de Charles Dion soit rayé comme locataire, au No 150 rue Notre-Dame; que le loyer de \$180.<sup>00</sup> l'an chargé à Elie Leblanc, au Nos 3, 4, 5 et 6 rue Notre-Dame, soit retranché; que le loyer de Louis Lachance, au No 55 rue Champflour, soit porté à \$36.<sup>00</sup> l'an, et qu'il soit chargé comme commerçant au lieu de restaurateur; que le loyer d'Alphonse Dugré, au No 26 rue Notre-Dame, soit porté à \$24.<sup>00</sup> l'an; que le loyer de P. J. Duplessis, au No 28 rue St. Joseph, soit réduit à \$175.<sup>00</sup> l'an; que le loyer de Albert Gagnon, au No 13, rue Du Platon, soit réduit à \$44.<sup>00</sup> l'an; que J. L. Senschagrin soit entré comme marchand, au lieu de courtier ou agent, et que son loyer dans la bâtisse de la Banque d'Acadaga soit réduit à \$60.<sup>00</sup> l'an; que le loyer de H. Thérien, H. D., au No 42 rue St. Geneviève, soit porté à \$36.<sup>00</sup> l'an; que le loyer de J. Ovila Lauthier, au No 35 rue Des Forges, soit réduit à \$100.<sup>00</sup> l'an; qu'un loyer annuel de \$96.<sup>00</sup> soit chargé à Henri Bourassa, au No 97 rue St. Julien, et que son nom soit retranché comme locataire dans l'immeuble p. de 588 du Cadastre, coin des rues Notre-Dame et La Fosse; que deux lots de la valeur de

Sundi, le 16 Mars 1908.

de \$300.<sup>00</sup> chacun soient retranchés de L. G. Beaudry, étant chargés en trop; que les lots de terre portés au nom de Cooke & Page, rue Des Camps, désignés sous les Nos p. 1164 - subdivisions 65 à 74, avec grandeurs 400 x 100, et celui porté au dit Rôle, rue St. Julie, désigné comme p. 1164 du Cadastre avec grandeur en superficie de 134, 110 pds., soient mis en un seul et même lot, avec une grandeur en superficie de 174, 116 pds. et une évaluation de \$3,000.<sup>00</sup>; que les noms de Pierre Joseph Héroux et E. E. Elphège Héroux soient portés au Rôle comme propriétaires conjoints d'un terrain situé sur le côté Nord-Ouest de la rue Hart, faisant partie du lot. N<sup>o</sup> 819 du Cadastre, contenant 31 1/2 pieds de front par 60 pieds de profondeur, avec une évaluation de \$1,500.<sup>00</sup>; qu'un seul cheval soit chargé au nom de Narcisse Gélinas, au lieu de six; que l'évaluation des machineries de Téléphore Lyburner, 44 rue St. George, soit réduite à \$600.<sup>00</sup>; que le métier de cordonnier soit retranché du nom d'Ernest Hamel, 201 rue Haut-Roc; que la charge de commerçant de chevaux soit retranchée du nom de Louis Pratte; que la charge de commerçant de chevaux soit retranchée du nom de Désiré Ricard; qu'un étalon entre au nom de Jos. Ernest Haude soit retranché; que les mots "en construction" soient retranchés à l'entrée de la propriété de Téléphore Dugré, p. 1888<sup>00</sup> et p. 1889<sup>00</sup> du Cadastre, rue Des Commissaires; que le nom d'Eugène Robert soit entré comme co-propriétaire de l'immeuble Nos 6 et 8 rue St. Séver, pour une demi indivise; que le foyer de T. E. Normand, dans la bâtisse de la Banque d'Acchelaga, soit réduit à \$60.<sup>00</sup> l'an.

Que la valeur des lots Nos 2074 à 2085 inclusivement soit réduite à \$75.<sup>00</sup> chacun et celle du lot N<sup>o</sup> 2073 à \$100.<sup>00</sup>;

Que la valeur des lots Nos. 2055, 2058 et 2059 soit mise dans la colonne des propriétés non taxables;

Que la valeur du lot N<sup>o</sup> 2052 soit réduite à \$150.

Que la valeur des lots Nos. 1862 à 1870 et 1820 soit mise à \$500.<sup>00</sup> chacun.

Lundi, le 16 Mars 1908.

677

Il recommande, de plus, que toutes les autres plaintes contre le dit rôle d'évaluation, à part celles ci-haut mentionnées soient rejetées.

Respectueusement soumis,  
(Signé) F. J. Tourigny,  
Président.

Hotel de Ville,  
Trois-Rivières, 16 Mars 1908.

Rapport des

Rapport:

Evaluateurs.

Nous, soussignés, assessesurs et évaluateurs des propriétés mobilières et immobilières sujettes à imposition dans la Cité des Trois-Rivières, nommés à une séance de votre Conseil, en date du 23 septembre dernier (1907) pour faire le rôle d'évaluation pour l'année 1908, ont l'honneur de faire le rapport suivant, sur certaines plaintes contre le dit rôle, qui leur ont été référées par votre Conseil, à sa séance du 10 Mars courant (1908).

Que le prénom Léonidas soit ajouté au nom de Phibault entré comme locataire au No. 204 rue Notre-Dame;

Que le nom de F. J. Vanasse soit porté comme locataire de l'immeuble Nos. 190 à 196 rue Notre-Dame au lieu et place de J. Arthur Despresse et que celui-ci soit porté au dit rôle, comme occupant, au No. 196 rue Notre-Dame avec un loyer annuel de \$100. et une valeur réelle de foyer de \$1000.

Que les prénoms Walter E. soient substitués à celui de Wallis, au nom de Roy, entré comme locataire aux Nos. 180 à 184 rue Notre-Dame;

Que le nom de Frédéric Roy soit substitué à celui de D<sup>me</sup> V<sup>o</sup>e Francis Roy, comme propriétaire du No. 681 du cadastre;

Que la classe de boutique 1<sup>re</sup> soit mise au nom de D<sup>me</sup> E. B. Laflamme au No. 176 rue Notre-Dame;

Que les noms de Kalil, Essa et Elzem Barakatt soient substitués à ceux de K. et E. Barakatt, comme locataires au No. 172<sup>a</sup> rue Notre-Dame, sous les

noms



Lundi, le 16 Mars 1908.

noms de Parakatt Brothers;

Que le prénom Ludger soit ajouté au nom de Magny, entré comme co-locataire, aux Nos. 152 et 154 rue Notre-Dame;

Que la classe de boutique, entrée au nom de Panneton & Brunelle, au No. 140 rue Notre-Dame soit payée du dit rôle;

Qu'une valeur réelle de foyer, au montant de \$4400. soit portée au No. 151 rue Notre-Dame;

Que la classe de boutique entrée au nom de Rodolphe Kamel au No. 3 rue Alexandre soit retranchée;

Qu'un foyer de \$216.<sup>00</sup> l'an soit porté à Pie Rivard au No. 20 rue Du Platon, avec une valeur réelle de foyer de \$4400.

Qu'un foyer de \$108. l'an soit porté à Arthur Brunelle au No. 20 rue Du Platon avec une valeur réelle de foyer de \$700.

Qu'un foyer de \$108. l'an soit porté à la Union Life Ass. Coy. au No. 22<sup>a</sup> rue Du Platon, avec une valeur réelle de foyer de \$700.

Qu'un foyer de \$108. l'an soit porté à Favel & Spénard, au No. 22<sup>a</sup> rue Du Platon, avec une valeur réelle de foyer de \$700.

Qu'un foyer de \$54. l'an soit porté à J. T. Fachance, au No. 22<sup>a</sup> rue Du Platon, avec une valeur réelle de foyer de \$350.

Qu'un foyer de \$75. l'an soit porté à George E. Saunders, photographe, au No. 22<sup>a</sup> rue Du Platon, avec une valeur réelle de foyer de \$525.

Qu'un foyer de \$75. l'an soit porté à Ludger Magny, au No. 22<sup>a</sup> rue Du Platon, avec une valeur réelle de foyer de \$525.

Qu'un foyer de \$162. l'an soit chargé à Léon Bureau, au No. 24 rue Du Platon, avec une valeur réelle de foyer de \$1100.<sup>00</sup>.

Qu'un foyer de \$90. l'an soit porté à M<sup>lle</sup> Josephine Royer, au No. 186 rue Notre-Dame, avec une valeur réelle de foyer de \$1000.

Qu'un foyer de \$90. l'an soit porté à M<sup>lle</sup> Adeline Langlois, au No. 186 rue Notre-Dame, avec une valeur réelle de foyer de \$1000.

Qu'un foyer de \$444. l'an soit porté à Messieurs F. L. Vanasse, J. A. Peltier et Hap<sup>t</sup> Lambert au No. 188 rue Notre-Dame;

Qu'un foyer de \$36. l'an soit porté à Noël Lantier, au No. 188 rue Notre-Dame.

Que



Lundi, le 16 Mars 1908.

679

Que le montant de \$250. soit porté comme loyer de Louin & Desilets au N<sup>o</sup> 30 rue Du Platon;

Que le prénom François soit porté au nom de Pontbriand, et celui de Sylviano au nom de Dugal, tous deux résidant au N<sup>o</sup> 34 rue Du Platon;

Que les noms de D<sup>ne</sup> J. H. Leduc, née Emilie Hault, <sup>delle</sup> Maria et Alice Hault et Messieurs John, Rodolphe et Alexandre Hault, soient portés au rôle comme propriétaires du N<sup>o</sup> 695 du Cadastre;

Que les noms de Bernard et Moses Goldenberg soient portés au rôle comme membres de la société Goldenberg Brothers, au N<sup>os</sup> 49-51 rue Du Platon;

Que la classe de boutique 1<sup>re</sup> soit portée au nom de Eugène Balcer au N<sup>os</sup> 54-56 rue Du Platon;

Que le montant du loyer de W. P. Bureau, au N<sup>o</sup> 36 rue Du Fleuve soit porté à \$144. l'an;

Que le montant du loyer de la Compagnie S. W. W. Telegraph N<sup>os</sup> 24 et 26 rue Du Fleuve soit mis à \$150. l'an;

Que le nom de Randolph McDonald soit payé du dit rôle comme locataire au N<sup>o</sup> 42 rue Du Fleuve;

Que l'évaluation du N<sup>o</sup> 729 du Cadastre, Quai, soit de \$12,500.

Que le nom de Ernest Précourt soit substituée à celui de Louis Précourt comme co-locataire etc. au N<sup>o</sup> 52 rue Des Forges;

Que l'évaluation de l'immeuble Marché-aux-Denrées soit mis à \$50,000.

Que le prénom Elgire soit mis au nom de Laffard entrée comme locataire au N<sup>o</sup> 39 rue Des Forges;

Que le nom de Prime Normandin soit entré au Rôle comme occupant au N<sup>o</sup> 47<sup>a</sup> Des Forges, avec un montant de loyer annuel de \$180.

Que les noms de Richard Lyburner et Arthur Levasseur soient portés au Rôle comme locataires ou occupants, avec un montant de loyer annuel de \$84.<sup>00</sup>, un fonds de marchandises de \$50.<sup>00</sup> en valeur, ainsi qu'avec

Lundi, le 16 Mars 1908.

Rechevant de commerçants, sur l'immeuble N<sup>o</sup> 635 du cadastre rue Des Forges;

Que le nom de Jules Dorais soit rayé du dit rôle comme locataire au N<sup>o</sup> 28 Du Steuve;

Que le nom de Jos. Beauchemin soit aussi rayé n'étant plus résidant en cette Cité;

Qu'un loyer de \$36. l'an soit chargé à Ephrem Michelin au N<sup>o</sup> 118 rue Des Forges, avec une valeur réelle de loyer de \$250.

Qu'un loyer de \$48. l'an soit chargé, à Hyl<sup>o</sup> Paquette au N<sup>o</sup> 120 rue Des Forges, avec une valeur réelle de loyer de \$250.

Que le nom de D<sup>me</sup> Jos. Bellefeuille soit entré comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 112 rue Des Forges;

Que 790 soit porté comme N<sup>o</sup> du cadastre, de la propriété Nos de Ville 126 à 126<sup>e</sup> rue Des Forges;

Qu'un loyer de \$12.<sup>00</sup> l'an soit chargé, à D<sup>lle</sup> Marguerite Devine, au N<sup>o</sup> 134 rue Des Forges; avec une valeur réelle de loyer de \$100.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$400. soit mise au nom de la Silverman Weizer Co. aux N<sup>os</sup> 109 et 111 rue Des Forges;

Que 977 soit substitué à 997 comme N<sup>o</sup> du cadastre du lot entré au rôle au nom de The St. Maurice Valley Ry. Co. rue Le Jeune;

Que le N<sup>o</sup> de Cadastre p. 953 soit mis comme désignation de la propriété de D<sup>me</sup> Océane Girard Chemin St<sup>e</sup> Marguerite;

Que le N<sup>o</sup> de Cadastre 954 soit mis comme désignation de la propriété de Girard & Godin, N<sup>o</sup> 7 de Ville, Chemin St<sup>e</sup> Marg<sup>e</sup>.

Que le N<sup>o</sup> p. 967 soit mis comme désignation cadastrale de l'immeuble de Dolphis Balleut N<sup>o</sup> de Ville 52 Chemin St<sup>e</sup> Marg<sup>e</sup>.

Que le lot p. N<sup>o</sup> 901 du Cad. soit évalué à \$50.<sup>00</sup>

Que le N<sup>o</sup> de Cad. 831 soit mis à la propriété Nos

Lundi, le 16 Mars 1908.

Nos. 7 et 9 rue Bonaventure;

Que le nom de b. J. Duplessis soit substitué à celui de Phil. S. Panneton, comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 833 du Cadastre;

Qu'un foyer de \$114. l'an soit chargé à J. O. Poirier, au N<sup>o</sup> 9<sup>o</sup> rue Bonaventure;

Que l'évaluation de la Station de Police, rue Champlain, soit mise à \$20,000.

Que la classe de boutique 1<sup>re</sup> soit mise au nom de Wing Lee au N<sup>o</sup> 25 rue Alexandre;

Que le montant de \$40,000.<sup>00</sup> soit mis, comme valeur de la bâtisse Hôtel-de-Ville.

Que le nom de Aldric Carignan soit substitué à celui de L. V. Ricard comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 655 du Cad. et que celui-ci soit chargé avec un loyer annuel de \$60.

Que b. W. Paquin soit chargé avec un fonds de marchandises de la valeur de \$50. au N<sup>o</sup> 43 rue Bédard;

Que la valeur du lot p. 749 du Cadastre, rue Royale, soit mise à \$800.

Que les noms de Madame. H. L. Duplessis, née Bertha Genest, Madame. R. S. Cooke, née Florence Genest, Samuel W. Genest, Madame. Hector Mackenzie, née Yvonne Genest, L. Armand Genest et Madame. W. P. Grant, née M. Laurentine Genest, soient portés au rôle comme propriétaires de l'immeuble p. N<sup>o</sup> 480 du Cad. coin Volontaire et Royale;

Que le foyer de Antoine Marneau au N<sup>o</sup> 19 rue Volontaire soit porté à \$120. l'an;

Que la propriété N<sup>o</sup> 486 du Cad. soit entrée au nom de L'Association des Gouaves de Trois-Rivières;

Que le montant du loyer au nom de Kapl. Levasseur au N<sup>o</sup> 53 rue Volontaire soit porté à \$108. l'an;

Que le prénom Thomas soit substitué à celui de Pierre au nom de Lafontaine au N<sup>o</sup> 71 rue Volontaire;

Que le montant du loyer de Eugène Bégin  
soit

Lundi, le 16 Mars 1908.

aux nos 42 et 44 rue St. Denis soit porté à \$108. l'an;

Que le montant du loyer de Eugène Legendron, au No. 64 rue St. Denis soit porté à \$72.<sup>00</sup> l'an;

Que le nom de D<sup>me</sup> John Hill soit substitué à celui de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Johnny Rouleau, comme locataire au No. 14 rue St. Denis;

Que la propriété de Kapl. Langlois coin des rues Notre-Dame et Du Château soit désignée par le No. 2176 du cadastre;

Que la Empire Cream Separate Co. soit payée comme locataire au No. 16<sup>o</sup> Du Château;

Que les valeurs des propriétés Nos 52 et 54 rue Notre-Dame, soient mises dans la colonne des propriétés non taxables;

Que la somme de \$600 soit mise comme valeur réelle de loyer de la partie de propriété occupée par D<sup>me</sup> W. Lassonde au No. 36<sup>o</sup> rue Notre-Dame;

Que le montant de \$240. soit mis comme loyer de Joseph Dumais au No. 34 rue Notre-Dame;

Que le montant du loyer de Philippe Lavel dans la bâtisse "La Douane" soit porté à \$120.<sup>00</sup>;

Que le montant du loyer de Alexander Howliston dans la bâtisse "La Douane" soit porté à \$240.

Que le montant du loyer de R. F. Grant, au No. 15 rue Notre-Dame, soit porté à \$200.

Qu'une table de billard soit entrée au nom des Chevaliers de Colomb aux Nos 6 et 8 Du Château;

Qu'une table de billard soit aussi chargée au nom du Cercle St. Louis au No. 101 rue Notre-Dame;

Que les prénoms Walter E. soient substitués à celui de Wallis au nom de Roy, entre comme propriétaire de l'immeuble Nos. 14 et 16 rue St. Tr. Xavier.

Qu'un loyer de \$72.<sup>00</sup> l'an soit porté au nom de Ferdinand Massicotte comme locataire au No. 25 rue De Ronnancourt;

Que le nom de Louis Delagrave soit  
entré

Lundi, le 16 Mars 1908.

683

entré comme locataire au No. 14 rue De Tonnancourt, avec un loyer annuel de \$48.<sup>00</sup>;

Que le nom de Eugène Lamirande soit porté comme locataire au No. 11 rue De Tonnancourt, avec un loyer annuel de \$60.<sup>00</sup>;

Que le nom de Zoël Beaumier soit entré au No. 16 rue De Tonnancourt avec un loyer annuel de \$60.<sup>00</sup>;

Qu'un loyer annuel de \$72. soit chargé au nom de Arthur Marchand, au No. 18 rue De Tonnancourt;

Que le montant de \$400. soit mis comme valeur réelle du loyer de Onésime Lapointe, au No. 5 De Tonnancourt;

Que les noms de Collin Maxwell, Gordon W. Leod, Bond Bissett soient portés au Rôle au No. 2 rue Haut-Boc;

Que le nom de Dame Docthe Poisson soit rayé du dit rôle comme locataire au No. 21 rue Haut-Boc;

Que le nom de Honoré Fillion soit substitué à celui de Augustin Fillion comme locataire au No. 28 rue St<sup>e</sup> Cécile;

Que le No. p. 2063 soit mis comme désignation cadastrale de l'immeuble No. de Ville 10 rue St<sup>e</sup> Cécile;

Que le nom de Dame M. Laurentine Genest épouse de W. P. Grant soit substitué à celui de R. S. Grant comme propriétaire de l'immeuble No. 2143 du Cad.

Que le nom de Damien Levasseur soit porté au Rôle comme propriétaire d'un cheval d'agrément et d'un wagon léger.

Que le nom de W. H. Morrow soit retranché du rôle comme locataire au No. 34 rue Des Champs;

Que le Joseph soit ajouté au nom  
de

Lundi, le 16 Mars 1908.

de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Guilbault, née Emilie Brière, entrée comme locataire au N<sup>o</sup> 57 rue Des Commissaires

Que le nom de Alfred Lacombe soit porté, comme propriétaire d'un lot rue Des Commissaires, sous la désignation cadastrale 1997-1, de 46 pieds de front par 90 de profondeur, avec une valeur de \$200. et qu'une pareille somme soit déduite de l'évaluation de la propriété de Adélard Limoges N<sup>o</sup> 1997-1;

Qu'une valeur réelle de loyer de \$2.50. soit mise à chacun des logements portant les Nos. 13, 14, 15 et 16 Ile de la Potherie;

Que la somme de \$200. soit mise, comme valeur des fonds de marchandises, au nom de H<sup>on</sup> D<sup>eu</sup> Déchêne au N<sup>o</sup> 90 rue Bonaventure;

Que le montant du loyer de John W<sup>o</sup> Pherson, au N<sup>o</sup> 129 rue Des Champs soit porté à \$204. l'an;

Que le nom de Alexandre Lajoie soit substitué à celui de Alexandre Larue, comme locataire N<sup>o</sup> 24, rue Riverville;

Que le nom de Henri Tessier, ouvrier, soit substitué à celui de D<sup>me</sup> Arthur Désaulniers, comme locataire au N<sup>o</sup> 56 rue Riverville, avec un loyer annuel de \$120.<sup>00</sup>;

Qu'un étalon et un wagon léger soient chargés au nom de J. B<sup>te</sup> Loranger, entré comme locataire au N<sup>o</sup> 61 rue Riverville;

Que le montant du loyer de Maurice Biqué au N<sup>o</sup> 106 rue Julie soit porté à \$96.<sup>00</sup>;

Que le nom de Joseph Morin fils de Téléphore, commis, soit porté au Rôle, comme résidant au N<sup>o</sup> 55 rue St<sup>e</sup> Julie;

Que la charge de maison de pension soit portée au nom de Jos. Blouin au N<sup>o</sup> 45 rue Julie;

Que le nom de D<sup>me</sup> Frs. Paquin, née Ida DeLagné, soit substitué à celui de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> B. G. Lajoie comme propriétaire des immeubles No. 39 rue Julie et 22, 22<sup>a</sup>

rue



Lundi, le 16 Mars 1908.

685

rue St. Geneviève;

Que le nom de Thomas Laveau soit porté comme propriétaire de l'immeuble No. 1531 du Cadastre rue St. Geneviève;

Que le nom de Wilbrod Rousseau soit substitué à celui de Archibald Rennie, comme propriétaire du lot No. p. 1164-29 rue St. Martin;

Que le nom de Joseph Pagé soit substitué à celui de Chs. Pagé comme propriétaire de l'immeuble Nos 40 et 40<sup>a</sup> rue St. Martin;

Que le nom de Ferdinand Corbin soit payé comme co-locataire au No. 46 rue Champflour;

Que le nom de John Kelly soit porté comme locataire au No. 50 rue Champflour, avec un loyer annuel de \$180. au lieu et place de D<sup>ne</sup> J<sup>me</sup> John Kelly;

Que le nom de Benjamin Lagnon, soit retranché comme co-locataire au No. 54 rue Champflour;

Que le nom de Geo. W. Robitaille soit substitué à celui de Pierre Grenier comme propriétaire du lot No. 1363 du Cad. rue Cartier;

Que le nom de Chs. Dumoulin soit substitué à celui de D<sup>ne</sup> Joseph Laramé, comme propriétaire des lots Nos 1398, 1399 du Cad. rue St. Maurice;

Qu'un montant de \$18,000. soit mis comme valeur de la chapelle des Frères P. Franciscains rue St. Maurice et une somme de \$12,000. comme valeur de leur couvent;

Que le lot No. 1822 du Cad. rue St. Maurice soit entré au rôle, en un seul lot, avec grandeurs de 5 1/2 arpents en superficie et une valeur totale de \$3,300.<sup>00</sup>;

Que le lot No. 1461 du Cad. rue St. Trs.-Xavier soit entré au nom de Chs. Wilbrod Rocheleau au lieu de celui de Wilfrid Rocheleau;

Que le lot No. 1831-45 rue St. Paul soit porté au rôle au nom de Chs. Dumoulin, avec une valeur \$275.<sup>00</sup>;

Que

Lundi, le 16 Mars 1908.

Que les lots Nos. 1136 et 1137 du cad. soient portés comme non taxables;

Que le lot entré au nom de Jos. O. Jutras, Côteau St. Louis soit désigné par le No. du Cadastre 1119 avec une grandeur en superficie de 5 arpents;

Que l'immeuble No. 275 rue Notre-Dame soit entré au nom de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Achille Bellefeuille née Dina Blais, avec les grandeurs de 50 par 80;

Que le lot de terre estimé à \$3,400, et entré aux noms de F. F. Bellefeuille & Frère, coin des rues Notre-Dame et St. Elizabeth soit désigné par les Nos. de cad. 554 à 565;

Qu'une valeur de \$200. soit mise à chacun des lots Nos. 453 et 454 du cad. rue Notre-Dame;

Que les Nos. 1 et 15 soient mis comme désignation cadastrale de la propriété de Joseph Bellemare rue Notre-Dame, estimée à \$1800.

Que le nom de Wilfrid Marcoux, tailleur de gants, soit substitué à celui de Alfred Précourt comme locataire au No. 22 rue St. Philippe;

Que l'évaluation de la propriété No. 607 du cadastre soit portée à \$2,450.<sup>00</sup> comprenant valeur de la bâtisse boutique de forge sur le dit terrain;

Que le nom de Arthur Dugré soit porté comme occupant de l'immeuble boutique de forge sur lot 607 du cadastre, avec classe de boutique <sup>2<sup>ième</sup></sup> et valeur réelle de loyer de \$400.

Que le nom de Arthur Dugré soit substitué à celui de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Alfred Verrette comme locataire au No. 85 rue Plaisante;

Qu'une valeur réelle de loyer de \$750. soit portée au nom de Olivier Hayrand entré comme locataire au No. 90 rue St. George;

Que le nom de Kolbert Julien soit substitué à celui de George Julien comme propriétaire de l'immeuble Nos. 17 et 19 rue St. Roch;

Que

Lundi, le 16 Mars 1908.

Que l'évaluation de la propriété Nos. 175 à 179 rue St. Roch soit portée à \$1,000.

Que le loyer de Adélaïde Bernier, au No. 37 rue St. Elizabeth et celui de Arsène Allard, au No. 35 rue St. Elizabeth soient portés à \$63.<sup>00</sup> l'an chacun;

Que p. No. 2443 du cad. soit porté comme désignation cadastrale de la propriété No. 30 rue Bureau;

Que le montant du loyer de Chs. Grimard, au No. 156 rue Bonaventure soit porté à \$90.

Que le No. 726 soit mis comme désignation cadastrale de la propriété manufacture Girard & Godin, rue Bellefeuille, avec grandeurs  $6\frac{3}{4}$  arpents en superficie;

Qu'un terrain étant partie du lot No. 568 du cadastre rue St. Elizabeth soit porté au rôle, avec les grandeurs de 33 par 50 avec une valeur de \$100.<sup>00</sup>;

Que la balance du dit lot No. 568, située à la profondeur du lot No. 566 du Cadastre, comprenant 120 pieds par 50 pieds soit aussi portée au rôle, avec une valeur de \$200.<sup>00</sup> et le tout aux noms de Fr. F. Bellefeuille & Frère;

Que le lot No. 491 du Cadastre rue St. Philippe soit entré aux noms de Fr. F. Bellefeuille & Frère;

Que le montant du loyer de Wilfrid Cassette au No. 57 rue St. Cécile soit porté à \$60. l'an;

Que le montant du loyer de Eugène Hiron, au No. 18 rue Hemlock soit porté à \$54. l'an;

Que le nom de Raphaël Boucher, bricoleur, soit porté au rôle comme locataire au No. 58 rue St. Denis, avec un loyer annuel de \$42.<sup>00</sup>, avec une valeur réelle de loyer de \$300.

Que le montant du loyer de Ovide Juneau, au No. 58 rue St. Denis, soit porté à \$72. l'an;

Que le montant du loyer de Frank Howell, au No. 53 rue Hiverville soit porté à \$108. l'an;

Que le montant du loyer de Ching Wing, au No. 57 rue Hiverville soit porté à \$60. l'an;

Que le lot No. 1831-16 du cad. rue St. Paul, soit

Lundi, le 16 Mars 1908.

soit porté au rôle au nom de Prigon & Dumoulin, avec une valeur de \$100.

Que le nom de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Oimé Levasseur soit substitué à celui de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Michel Bornais comme propriétaire de l'immeuble Nos. 25 et 27 rue Champfleury;

Que le nom de Émile Martin soit substitué à celui de L. H. Jourdain, comme propriétaire de l'immeuble No. 147 du boulevard rue Lavoisier;

Que le montant du loyer de Joseph Pinard au No. 16 rue St. Thomas soit porté à \$120. l'an;

Que le nom de Joseph Martin, maître de pension, soit porté au rôle comme locataire ou occupant au No. 45 rue Des Forges, avec un montant de loyer annuel de \$144. et une valeur réelle de loyer de \$1,500. à déduire sur celle aux noms de Cloutier & Cie;

Que les initiales W. H. soient substituées à celles de D. H. au nom de Potter, locataire aux Nos. 74 et 76 rue Des Forges;

Que le nom de Odolphe Normandin soit substitué à celui de J. Ed. Whitehouse, comme locataire au No. 19 rue Le Jeune;

Que le nom de Gédéon Villemure soit porté comme locataire au No. 68 rue St. Denis, avec un loyer annuel de \$48.<sup>00</sup>;

Que le nom de Léon Richer fils de l'ohs. soit substitué à celui de Léon Richard comme locataire au No. 84 rue St. Paul;

Que le nom de Napoléon Grenier soit porté comme locataire au No. 32 rue Hemlock, avec un montant de loyer annuel de \$48.<sup>00</sup>;

Que les lots ou parties de lots suivants faisant partie du Grief St. Louis et dernièrement acquis du Gouvernement Provincial soient entrés au nom de La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, savoir:  
 La partie Sud-Est du lot No. 937 de 3550 pieds en superficie;  
 La partie Sud-Est du lot No. 938 de 900 pieds en superficie;

La

# Lundi, le 16 Mars 1908.

La partie Est du lot N° 939 de 1,600 pieds en superficie;  
 Le N° 949 du cadastre de 1,197 " " "  
 " " 950 " " de 5,150 " " "  
 " " 967 " " de 10,000 " " "  
 La partie sud du lot N° 968 de 2,000 " " "  
 La partie Nord " " 970 de 4,300 " " "  
 Les lots 973 à 976 inclusivement de 5,520 pieds en superficie chacun;  
 Le lot N° 978 du cadastre de 5,850 pieds en superficie;  
 " " 979 " " 8,500 " " "  
 La partie sud du lot N° 980 du cad. " 6,970 " " "  
 La partie Nord " " 981 " " 3,000 " " "  
 Le lot N° 982 du cadastre de 6,075 " " "  
 " " 983 " " 4,512 " " "  
 " " 993 " " 4,487 " " "  
 " " 994 " " 4,776 " " "  
 " " 995 " " 5,061 " " "  
 " " 996 " " 5,344 " " "  
 " " 997 " " 5,644 " " "  
 " " 998 " " 5,922 " " "  
 " " 999 " " 6,214 " " "  
 La moitié Nord du lot N° 1000 " 5,180 " " "  
 " " " " " 1001 " 4,810 " " "  
 " " " " " 1002 " 4,440 " " "  
 " partie Nord " " 1003 " 3,922 " " "  
 " " " " " 1004 " 3,182 " " "  
 " " Sud " " 1006 " 5,057 " " "  
 " " " " " 1007 " 4,702 " " "  
 " " " " " 1010 " 4,855 " " "  
 " " " " " 1011 " 5,500 " " "  
 " " " " " 1015 " 2,033 " " "  
 " " " " " 1016 " 5,139 " " "  
 Le lot 1018 du cad. " 805 " " "  
 La partie sud du N° 1019 du cad " 1,668 " " "  
 " " " " " 1020 " " 3,600 " " "  
 " " Nord " " 1032 " " 4,860 " " "

La

Lundi, le 16 Mars 1908.

La moitié Nord des lots Nos 1033 à 1041 inclusivement du cadastre de 7200 pieds chacun en superficie;

La moitié Nord du No. 1042 du cad. de 6480 pieds en superficie;

" " " " " 1043 " " " 6640 " " "

" " " " " 1044 " " " 6800 " " "

" " " " " 1045 " " " 6840 " " "

" " " " " 1046 " " " 6360 " " "

Le lot No. 1047 du Cadastre de 6000 pieds en superficie;

" " " 1048 " " " 6000 " " "

" " " 1049 " " " 6375 " " "

" " " 1050 " " " 7125 " " "

" " " 1051 " " " 7818 " " "

" " " 1052 " " " 6500 " " "

" " " 1053 " " " 6500 " " "

" " " 1054 " " " 6500 " " "

" " " 1055 " " " 8021 " " "

Les lots Nos. 1056 à 1069 inclusivement du Cadastre, de 6727 pieds chacun en superficie;

Le lot No. 1070 du Cadastre de 4745 pieds en superficie;

La partie Nord de la rue Malvina projetée de 5060 pds. en superficie;

" " " " " " " " " 10125 " " "

" " " " " " " " " 5820 " " "

" " " " " " " " " 4950 " " "

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. F. Gravel,  
P. Blais,  
Jos. Imbeau.

Trois-Rivières, 16 Mars 1908.

Proposé par Mr. Lamy,

Secondé par Mr. Michelin,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil concernant les corrections au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent huit, ainsi que le rapport des évaluateurs sur les plaintes contre le dit rôle qui leur ont été référées, soient adoptés et que le dit rôle soit déclaré clos et homologué, en amendant comme suit

1<sup>ère</sup> Motion  
Homologation du Rôle  
d'Évaluation.



Lundi, le 16 Mars 1908.

suit le rapport du Comité Général: que les noms de Pierre Joseph Héroux et E. E. Elphège Héroux soient portés au rôle comme propriétaires conjoints d'un terrain situé sur le côté N.O. de la Rue Hart faisant partie du lot N<sup>o</sup> 819 du Cadastre contenant  $3\frac{1}{2}$  pds de front + 60 de profondeur avec une évaluation de \$400<sup>00</sup> au lieu de \$1000<sup>00</sup>.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais que la résolution passée par le dit Conseil, à sa séance du vingt-neuf Avril mil neuf cent sept, autorisant Son Honneur le Maire à signer un acte de marché entre la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, la Compagnie de Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, concernant la construction d'un en fer sur la rue Lejeune et divers autres travaux et obligations mentionnés au dit acte de marché, soit rap-  
pélée et annulée, attendu que les dites compagnies n'ont pas encore signé le dit acte et que la Com-  
pagnie du Pacifique Canadien refuse de remplir les obligations qu'elle avait acceptées alors.

En Conseil, ce 16 Mars 1908.

(Signé) W. Lamy.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-trois de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Désaulniers  
Sec.-Prés.

F. J. Tourigny  
Maire.

Ajournement.

Lundi, le 23 Mars 1908.

Assemblée Régulière.  
23 Mars 1908.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-troisième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire     A. J. Tourigny,  
Messieurs les Echevins     Phi. Bellefeuille, Jr.,  
   Art. Perrinelle,  
   G. J. Duplessis,  
   A. A. Barmer,  
   J. L. Fortin,  
   Ars. Gélinas,  
   Marc. Gélinas,  
   J. E. Kamel,  
   M. Lafontaine,  
   W. Lamy,  
   Edm. Michelin,  
   P. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Prudent Spénard.

Requête de Mr. Prudent Spénard, demandant d'être nommé membre du corps de Police.

Requête des  
Chevaliers de Colomb.

Requête des Chevaliers de Colomb, demandant que la taxe sur une table de billard ne leur soit pas chargée.

Lettre de  
Mr. F. McArthur.

Requise aux Comités Permanents.  
Lue une lettre de Mr. F. McArthur, concernant son projet d'établissement d'une manufacture d'objets en fer et en acier ici.

Lettre de  
Mr. J. A. Pessier.

Lue une lettre de Mr. J. A. Pessier, M. P. C., demandant un octroi au montant de \$20,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, pour l'achat d'un terrain devant servir pour la construction d'un nouveau Palais de Justice en cette Cité.

Requise aux Comités Permanents.

Rapports:

# Lundi, le 23 Mars 1908.

Comité des Finances.

Rapport du

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	11	60
" " Do. (Ent. & Répt.)		127	90
" des Chemins,		188	60
" " Marchés,		31	40
" du Feu,		70	55
" de l'Hôtel-de-Ville,		1	50
" " la Police,		121	80
" " " Commune,		\$	10
" " " Santé,		-	75
Drainage,		2	40
Traverses,		523	14
Qués sous Contrôle,		381	60
Pavage des Qués,		40	86
Carre Champlain,		1	50
Carre Le Platon,		2	20
Atelier des Départements,		11	75
Assurances des Propriétés de la Corporation,		5	55
Billets Payables,		104,823	50
Intérêt et Commission,		742	64
Dépenses Contingentes,		425	97
Salaires,		650	-
Divers Comptes,		853	87
	\$	109,023	18

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. F. Farmer, Présdt,  
 A. W. Verrette,  
 J. L. Fortin,  
 Ars. Gélinas,  
 Arthur Brunelle.

Proposé

Lundi, le 23 Mars 1908.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du  
Comité des Marchés.

Rapport:  
Le Comité des Marchés auquel avait été  
référé la requête de Messieurs W. Charbonneau & autres,  
demandant la construction d'un élévateur pour monter  
la glace dans les glaciers des bouchers dans la grande  
halle du marché-aux-dépendances, a l'honneur de faire  
rapport: qu'il s'est rendu sur les lieux afin de  
constater s'il y avait moyen de se rendre à la demande  
des bouchers d'une manière efficace, tout en évitant les  
inconvenients qui pourraient surgir quant à l'appa-  
rence de la bâtisse et à la circulation du public,  
par cette construction, et avant d'en arriver à la  
suggestion d'un plan à cet effet, il croit devoir se  
renseigner afin de savoir, quel est le système employé  
dans les autres villes pour livraison de la glace dans  
les étaux des bouchers, et à cet effet, il recommande  
de remettre à plus tard la décision de Votre Conseil  
sur cette question.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Arthur Brunelle, Président,  
A. A. Farmer,  
Edmond Michelin,  
Ars. Gélinas,  
M. Lafontaine.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 23 Mars 1908.

2<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Terrette,  
Que le rapport du Comité des Marchés qui vient d'être  
lu devant ce Conseil soit adopté.

Adoptée.  
Proposé

Lundi, le 23 Mars 1908.

5<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 101.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 101, Règlement pour amender le chapitre 51 des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour abroger et remplacer le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs," soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CLXI.

— Chapitre 101. —  
Projet d'amendement au  
Règlement concernant  
les aubergistes et les marchands  
de liqueurs.

Règlement pour amender le chapitre 51 des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement pour abroger et remplacer le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. La section troisième du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

"3. Toute personne ayant obtenue une licence pour tenir un hôtel, une auberge, une taverne ou autre maison ou lieu d'entretien public pour vendre ou détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante, dans la dite Cité, ne pourra vendre ou détailler telles liqueurs, dans la dite Cité, depuis dix heures du soir jusqu'à cinq heures du matin de tous et chacun des jours de la semaine, excepté le samedi, lequel jour la défense de vendre ou détailler les dites liqueurs commencera à sept heures du soir pour se continuer jusqu'au lundi matin à cinq heures, et durant le temps ainsi prohibé, la buvette dans les dits hôtels, auberges, tavernes ou autres maisons ou lieux d'entretien public, sera fermée à clef.

Sec. 2. Le règlement de ce Conseil, intitulé: "Chapitre 1, Règlement concernant les règlements", sera interprété comme s'appliquant au présent règlement.

Sec. 3.

Lundi, le 23 Mars 1908.

4<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 3.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier jour du mois de Mai de l'année mil neuf cent huit.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le règlement concernant les aubergistes, actuellement devant le Conseil, soit amendé de manière à mettre les marchands de liqueurs sur le même pied que les aubergistes quant aux heures de fermeture, et que l'heure de fermeture le samedi soit fixée à huit heures au lieu de sept heures.

Son Honneur le Maire déclare que le présent amendement est hors d'ordre.

La motion principale étant alors mise aux voix est rejetée sur division de dix contre et deux pour, savoir:

Contre:

Mr. Bellefeuille,  
Brunelle,  
Duplessis,  
Farmer,  
Fortin,  
Gélinas, Ars.,  
Gélinas, Marc,  
Kamel,  
Lafontaine,  
Lamy,

Pour:

Mr. Michelin,  
Verrette.

5<sup>e</sup> Motion  
Amendements à la charte.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Attendu que certaines clauses du projet de Bill N<sup>o</sup> 118, actuellement devant la Législature Provinciale, pour demander des amendements à la Charte de la Cité des Trois Rivières, ne rencontrent pas l'approbation des contribuables électeurs de la dite Cité, entre autres le quatrième paragraphe de l'article deux et les articles dix, quinze, seize et dix-sept; qu'en conséquence,

Mr.



Lundi, le 23 Mars 1908.

Mr. J. A. Tessier, député de cette cité, soit prié de faire retrancher du dit projet de Bill le paragraphe et les articles ci-haut mentionnés.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Certificats pour Auberges et  
Magasins de Liqueurs.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Cloutier & Compagnie, George Dupresne, L. E. Dupresne, A. M. Gauthier, Carnois & Compagnie, J. E. Houde, W. J. Jutras, Lafontaine & Morrissette, Adams & Robert, Charles Page, Emile Panneton et F. X. Vanasse, pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges et celles en faveur de Messieurs Joseph Bégin & Fils, Joseph Alfred Belland, Bellefeuille & Giroux, Arthur Brunelle, O. Carignan & Fils, Hector Déchesne, J. A. Duplessis & Compagnie, J. Ovide Gauthier, Joseph Adolphe Lambert, L. B. Morrissette, Normidas Rivard, Ludger Rivard, J. M. Spénard, Henri Landry, Donat Parent, O. W. Lacombe, L. Philippe St. Pierre, Aldoric Carignan, Durand & Précourt, Honoré Sévigny et Alphonse Béliveau pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Carnois & Fleury, Emile Panneton, George Dupresne, L. E. Dupresne, F. X. Vanasse, Zéphirin Jutras, Wellie Lacombe et Henri Landry ne soient pas accordées ce soir.

Rejetée sur division de dix contre et deux pour, savoir:  
Contre: M. M. Bellefeuille, Brunelle, Duplessis,  
Farmer, Fortin, Gélinas, Frs., Gélinas, Haro,  
Hamel, Lafontaine, Verrette,

Pour: M. M. Lamy, Michelin.

La motion principale étant alors mise aux voix est  
adoptée

7<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 6.

Lundi, le 23 Mars 1908.

8<sup>e</sup> Motion.

Demande de soumissions pour Station de Police et du Feu.

adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Mr. L'Inspecteur-de-Ville soit autorisé à demander des soumissions pour la construction d'une station de police et du feu, au coin des rues des Champs et St. Maurice, d'après les plans et spécifications préparés par Mr. Charles Lafond, architecte.

Adoptée sur division suivante:

Pour:

Contre:

- Mr. Bellefeuille,
- Brunelle,
- Duplessis,
- Hamel,
- Michelin,
- Verrette,

- Mr. Farmer,
- Fortin,
- Gélinas, Ars,
- Gélinas, Marc,
- Lafontaine,
- Lamy.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour la motion.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissaire au montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de M<sup>me</sup> Joseph Hon.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Dame Zarilla Lamothe, épouse de Joseph Héon, un billet promissaire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du onze Mars courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissaire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Xavier Richard.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Xavier Richard, un billet promissaire au montant de mille piastres, à six mois de la date du douze de Mars courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 23 Mars 1908.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> Dorilla Purcotte.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Madame Dorilla Purcotte  
Purcotte, un billet promissoire au montant de quinze cents  
piastres, à six mois de la date du dix-sept Mars courant  
(1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela,  
pour diminuer d'autant les billets en circulation  
aux banques.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Denis Leduc.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Denis Leduc,  
un billet promissoire au montant de deux mille  
piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au  
taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer  
d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Eusebe Bourque.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Eusebe Bourque,  
un billet promissoire au montant de douze cents piastres,  
à six mois de cette date, avec intérêt au taux de  
cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant  
les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Joseph Leduc.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Joseph Leduc,  
un billet promissoire au montant de deux mille piastres,  
à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour  
cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Ovis

Lundi, le 23 Mars 1908.

Avis de motion de  
Mr. V. Scherwin-Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre 51 des règlements du dit Conseil concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs soit amendé quant à ce qui concerne les heures de fermeture en les fixant à huit heures du soir le samedi et à dix heures du soir les autres jours de la semaine.

En Conseil, ce 23 Mars 1908.

(Signé) W. Lamy.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le six d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

W. Lamy

Pro Maire.

A. Desaulniers  
Sec.-Prés.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 30 Mars 1908.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mardi, le trente-et-un de Mars courant, à sept heures et demie du soir, concernant les amendements à la Charte de cette Cité.

(Signé) A. S. Pourigny,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
31 Mars 1908.

Advenant huit heures et quarante minutes du soir, Mardi, le trente-et-un de Mars mil neuf cent huit, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum. Les membres suivants étaient présents: Son Honneur le Maire  
A. S.

Lundi, le 6 Avril 1908.

P. J. Pourigny et Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
Frs. Gélinas, Narc. Gélinas, Edm. Michelin et P. W. Verrette.

H. Désaulniers  
Sec. - Trésorier.

Assemblée Régulière.  
6 Avril 1908.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le sixième jour d'Avril, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins  
de huit membres du dit Conseil, savoir:

Monsieur le Maire suppléant P. P. Barmer,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
Art. Brunelle,  
G. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Frs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
W. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
P. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Patrick Lemerise.

Requête de Mr. Patrick Lemerise et autres,  
demandant la continuation de la pose des tuyaux  
du Drainage dans la rue Denis, à partir de la rue  
St. George.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Chs. Edw. St. Onge.

Requête de Mr. Chs. Edw. St. Onge,  
demandant d'être nommé membre du Corps  
de Police.

Requête de  
Prév. Mr. J. L. A. Leblanc et all.

Requête du Prév. Mr. J. L. A. Leblanc et autres,  
demandant au Conseil d'augmenter le nombre  
des traverses entre cette Cité et la paroisse  
de

Lundi, le 6 Avril 1908.

Requête de  
Messrs. J. B. Rousseau & Cie.

de St<sup>e</sup> Grégoire, et de fixer l'horaire de ces traverses.  
Requête de Messrs. J. B. Rousseau & Cie.,  
demandant un tarif spécial pour l'eau de  
l'Alqueduc.

Requête de  
Mr. A. S. Lajoie.

Accordée.  
Requête de Mr. A. S. Lajoie, demandant  
que le nom de Mr. Athanase Roy soit substitué  
au sien, comme locataire du magasin N<sup>o</sup> 7 dans  
le sous-sol du Marché-aux-Denrées.

Lettre de  
Mr. Eug. Lamirande.

Accordée.  
Lue une lettre de Mr. Eugène Lamirande  
et autres journaliers à l'emploi de la Corporation,  
se plaignant d'injustice et de mauvais traitement  
de la part de Mr. John Bertrand, leur Contre-  
Maître.

Lettre de  
Messrs. Bureau & Beaudry.

Référé au Surintendant.  
Lue une lettre de Messrs. Bureau & Beaudry,  
Avocats, informant le Conseil que jugement a été  
rendu dans la cause de la Corporation de cette  
Cité vs. Panneton & Beaudry, déboutant l'action de  
la demanderesse et la paisie, avec dépens.

Lettre de  
Mr. Thomas Chevalier.

Lue une lettre de Mr. Thomas Chevalier,  
reclamant la somme d'une piastre pour  
dommage à sa voiture.

Lettre du  
Chef de Police.

Référé aux Comités Permanents.  
Lue une lettre du Chef de Police,  
demandant des costumes, chaussures, etc., pour  
les membres du Corps de Police.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Demander des soumissions.  
Lue un rapport de l'Inspecteur Sanitaire,  
concernant les confiscations de viandes qu'il  
a opérées sur le Marché-aux-Denrées et à  
l'Abattoir, pendant le mois de Mars dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police,  
concernant les alarmes pour incendies, pendant le  
mois de Mars dernier.

Lw



Lundi, le 6 Avril 1908.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'à part de Mr. Onésime Martin, embouteilleurs, et de Mr. Émile Panneton, hôtelier, qui ont été trouvés coupables d'infraction à la loi des licences de Québec, il n'y a pas de plaintes à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de Mars dernier.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 161 Règlement pour abroger et remplacer le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs", soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CLXI.

Règlement pour amender le chapitre 51 des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour abroger et remplacer le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. La section Troisième du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

3. Toute personne ayant obtenu une licence pour tenir un hôtel, une auberge, une taverne ou autre maison ou lieu d'entretien public pour vendre ou détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante, dans la dite cité, ne pourra vendre ou détailler telles liqueurs, dans la dite cité, depuis dix heures du soir jusqu'à cinq heures du matin de tous et chacun des jours de la semaine, excepté le samedi, lequel jour la défense de vendre ou détailler les dites liqueurs commencera à huit heures du soir pour se continuer jusqu'au lundi matin à cinq heures, et durant le

1ère Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 161.

— Chapitre 161. —

Projet d'amendement au  
Règlement concernant  
les aubergistes et les marchands  
de liqueurs.

Lundi, le 6 Avril 1908.

le temps ainsi prohibé, la buvette dans les dits hôtels, auberges, tavernes ou autres maisons ou lieux d'entretien public, sera fermée à clef.

Sec. 2. La section septième du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

24. Aucun boutiquier, marchand ou autre personne qui aura obtenu une licence pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante, en quantité moindre de deux gallons, mesure impériale, à la fois, et pas moindre d'une chopine, mesure impériale, à la fois, ne pourra vendre, détailler, livrer telle liqueur, comme susdit, depuis dix heures du soir jusqu'à cinq heures du matin de tous et chacun des jours de la semaine, excepté le samedi, lequel jour la défense de vendre, détailler ou livrer les dites liqueurs commencera à huit heures du soir pour se continuer jusqu'au lundi matin à cinq heures.

Sec. 3. Le règlement de ce Conseil intitulé: "Chapitre, Règlement concernant les règlements", sera interprété comme s'appliquant au présent règlement.

Sec. 4. Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier Mai prochain (1908).

Rejeté sur division suivante:

Contre:	Pour:
Mo. Bellefeuille,	Mo. Martin,
Gélinas, Ars.	Lamy,
Gélinas, Marc,	Michelin,
Lafontaine,	Verrette.

Les voix étant également partagées, Mr. le Maire suppléant vote contre la motion.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de

2<sup>e</sup> Motion  
Quittance à Mr. S. P.  
Mawthorn.

Lundi, le 6 Avril 1908.

de la Cité des Trois-Rivières à Thomas Gouling Hawthorn, d'une obligation en faveur de la dite Corporation en date du vingt-huit Août mil neuf cent six, lequel acte a été préparé par P. L. Houbert, Esc., W. P. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Main-levée d'hypothèque  
à Mr. Adélarde Limoges.

Proposé par Mr. Gélinas, Trs.,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de main-levée d'hypothèque par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Adélarde Limoges, suivant acte préparé par L. P. Mercier, Esc., W. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Vente des étaux des bouchers  
et des Magasins du  
Marché-aux-Déviées.

Proposé par Mr. Brunelle,

Secondé par Mr. Lafontaine,

Que les foyers des étaux des bouchers dans la grande halle du marché-aux-déviées et ceux des magasins du dit marché qui, le vingt-cinq Avril courant (1908), n'auront pas été payés pour la présente année aux termes des baux à loyer passés par les occupants, soient vendus à l'enchère sur les lieux, samedi, le vingt-cinq Avril courant (1908), à dix heures du matin, pour l'espace d'une année à compter du premier Mai prochain, en la manière et aux conditions qui seront mentionnées dans les baux à loyer d'iceux.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$3,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Médéric Monast.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Gélinas, Trs.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Médéric Monast, un billet promissoire au montant de trois mille cinq cents piastres, à six mois de la date du trent-et-un Mars dernier (1908), avec intérêt au taux de

Lundi, le 6 Avril 1908.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$2,300.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Edouard S. de Carufel.

de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Edouard S. de Carufel, un billet promissaire au montant de deux mille trois cents piastres, à six mois de la date du trente-et-un Mars dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Napoléon Dupresne.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Veuve Napoléon Dupresne, un billet promissaire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du premier Avril courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Paul Pellerin.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Paul Pellerin, un billet promissaire au montant de mille piastres, à six mois de la date du quatre Avril courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Soumissions  
pour Station de Police et  
du Feu.

Ensuite, sur proposition de Mr. l'Échevin Duplessis, l'ouverture des soumissions pour la construction d'une Station  
de

# Lundi, le 6 Avril 1908.

de Police et du Feu, au coin des rues Des Champs et St. Maurice, est remise à huit jours, sur division de huit pour et deux contre, savoir:

Pour:

Mo. Bellefeuille,  
Brubelle,  
Duplessis,  
Lélinas, Frs.,  
Lélinas, Arch.,  
Lafontaine,  
Michelin,  
Verrette,

Contre:

Mo. Mo. Fortin,  
Lamy.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

A. Desaulniers

F. S. Pourigny  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 9 Avril 1908.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Vendredi, le dix d'Avril courant, à sept heures et demie du soir, concernant les appropriations.

(Signé) F. S. Pourigny,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
10 Avril 1908.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le dixième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités

Vendredi, le 10 Avril 1908.

Formalités prescrites par la loi, étaient présents:  
 Son Honneur le Maire P. J. Tourigny,  
 Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
 Art. Brunelle,  
 C. G. Duplessis,  
 F. A. Farmer,  
 J. L. Fortin,  
 Frs. Gélinas,  
 Mr. Lafontaine,  
 W. Lamy,  
 Edm. Michelin,  
 A. W. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion  
 Vote des appropriations  
 pour l'année 1908.

Proposé par Mr. Farmer,  
 Secondé par Mr. Verrette,

Que les appropriations pour rencontrer  
 les dépenses de la Corporation de cette cité, pendant  
 la présente année fiscale, soient maintenant votées telles que  
 le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimés des Revenus et des Dépenses de la Corporation de la  
 Cité des Trois-Rivières, pour l'année civile mil neuf cent huit,  
 préparés conformément à l'acte d'Edouard VII, Chap. 44.

Revenus Probables.

Cotisations et Taxes:

Cotisations régulières,	43,000	—	
Taxes sur bateaux,	75	—	
Taxes des rues sous contrôle,	4,000	—	
Taxes sur chiens,	500	—	
Taxes sur bicyclettes,	150	—	47,125
<u>Licences:</u>			
Hôtels,	2,400	—	
Magasins de Liqueurs,	3,000	—	
Charretiers,	180	—	
Ecuries de louage,	250	—	
<b>A Reporter</b>	<b>5,830</b>	<b>—</b>	<b>47,125</b>



# Vendredi, le 10 Avril 1908.

Licences:		Report	\$5,830	-	\$47,425	-
	Bouchers,		30	"		
	Regrattiers,		250	"		
	Marchands de poudre,		24	"		
	Birques et jeux,		25	"		
	Maisons de pension,		15	"	6,144	-
Marchés:						
	Marché - aux - Denrées,		2,200	"		
	Marché - au - Foin,		700	"		
	Etaup - des Bouchers,		1,850	"		
	Magasins,		780	"	5,630	-
Commune:						
	Rentes constituées, loyers, &c.		800	"		
	Pâturage d'animaux,		25	"	825	-
Divers:						
	Taux de l'Eau,		22,500	"		
	Taxe du Drainage,		6,000	"		
	Ponts St. Maurice (péages),		6,000	"		
	Traverse, (péages),		1,850	"		
	Loyer de la salle de l'Hôtel-de-Ville,		500	"		
	Intérêt sur arrérages de taxes, &c.,		2,000	"	38,850	-
Revenus Casuels.					20	-
					\$99,224	-

## Dépenses Probables.

1° Fonds d'Amortissement:						
	Dettes Hall, Neilson & Co., 2% sur \$20,000		400	"		
	" Id. Emprunt Municipal, 1% " 43,000		430	"		
	" R. J. Mardon, 2% " 26,000		520	"		
	" B. P. Gillin & Frère, 2% " 5,000		100	"		
	" E. P. Trotter, 2% " 2,500		50	"		
	" Drainage, 1% " 100,000		1,000	"		
	" Pavage, 1% " 60,000		600	"		
	" Aqueduc, 1% " 13,000		130	"		
	" Incendies, 1% " 4,000		40	"		
	" Lumière Electrique, 1% " 11,000		110	"		
		À Reporter	\$3,380	"		

Vendredi, le 10 Avril 1908.

Fonds d'Amortissement:		Report	3,380	"		
Dette consolidée, 2 <sup>e</sup> Emission, 1% sur \$340,000			3,400	"		
" Chemin de Stee Vallée St. M., 1% " 66,000			660	"	7,440	"
2 <sup>e</sup> Intérêt, Escompte & Commission:						
5% sur \$20,000 Dette Hall, Neilson & Co.			1,000	"		
5% " 43,000 " Fonds d'Emprunt Municipal,			2,150	"		
5% " 26,000 " R. Smardon			1,300	"		
5% " 5,000 " L. P. Gélinas & Frère			250	"		
5% " 2,500 " L. P. Trottier			125	"		
5% " 60,000 " Drainage			3,000	"		
4 1/2% " 25,000 " "			1,125	"		
4% " 15,000 " "			600	"		
4 1/2% " 33,000 " Pavage			1,485	"		
4% " 27,000 " "			1,080	"		
5% " 150,000 " Consolidée			7,500	"		
4 1/2% " 57,000 " "			2,565	"		
4% " 133,000 " "			5,320	"		
5% " 4,000 " Incendies			200	"		
5% " 11,000 " Eclairage			550	"		
4% " 66,000 " Chemin de Stee Vallée St. Maurice			2,640	"		
6% " 103,323.50 " Billets promissoires			6,199	41		
5% " 166,700 " " "			8,335	"	15,424	41
3 <sup>e</sup> Salaires:						
Secrétaire-Trésorier			1,900	"		
Asst. Secrétaire-Trésorier			775	"		
Comptable-Recuteur			950	"		
Comptable			600	"		
Auditeurs			50	"		
Evaluateurs et Clerc			650	"		
Collecteur et Messager			700	"	5,625	"
4 <sup>e</sup> Assurances:						
Contre le feu					500	"
5 <sup>e</sup> Département de l'Acqueduc:						
Salaire Asst. Surintendant et Inspecteur de Ville			650	"		
" Comptable			850	"		
Entretien & réparations			900	"		
A Reporter			2,400	"	58,989	41

# Vendredi, le 10 Avril 1908.

711

Département de l'Acqueduc: Report	2,100	—	\$58,989	41
Papeterie, Annonces et Impressions	40	—		
Crises publiques	8	—		
North Shore Power Co.	5,500	—	7,948	—
6 <sup>e</sup> Département des Chemins:				
Entretien et réparations	600	—		
Effets et outils	800	—		
Chemins et traverses d'hiver	200	—		
Fourrage et entretien des chevaux	700	—		
Actes notariés	20	—		
Crises publiques	20	—		
Salaires Inspecteurs-de-Ville et Surint. Acqueduc	900	—		
" de 4 charretiers @ \$425.00	1,700	—		
Téléphone de l'Inspecteur-de-Ville	15	—	4,955	—
7 <sup>e</sup> Département des Marchés:				
Ent. et réps. Marché-aux-Denrées	300	—		
Salaires Clerc Marché-aux-Denrées	400	—		
" Ass. Clerc Marché-aux-Denrées	300	—		
" Clerc Marché-aux-Pois	350	—	1,350	—
8 <sup>e</sup> Département du Feu:				
Fourniture, ent. et réparations	170	—		
Chauffage	150	—		
Fourrage et entretien des chevaux	250	—		
Télégraphe d'alarme	100	—		
Coûtume des pompiers	50	—		
Téléphone	80	—	800	—
9 <sup>e</sup> Département de l'Éclairage:				
North Shore Power Co. contrat	6,650	—		
Entretien des lampes	100	—	6,750	—
10 <sup>e</sup> Département de l'Hôtel-de-Ville:				
Entretien et réparations	200	—		
Ameublement et fournitures	100	—		
Chauffage	400	—		
Salaires du Gardien	300	—	1,000	—
Et Reporter			\$81,792	41

Vendredi, le 10 Avril 1908.

	Report		\$ 81,792	41
11°	Département de la Police:			
	Salaires du Chef	1,050	—	
	" de l'Asst. Chef	600	—	
	" de 6 constables @ \$500.00	3,000	—	
	" de 2 Assts. Constables @ \$425.00	850	—	
	Assurances contre les accidents	140	—	
	Costumes	360	—	
	Ameublement et entretien	10	—	
	Pension des prisonniers	10	—	
	Police à la Gare du P. O. R. 6 mois	275	—	6,295
12°	Département de la Commune:			
	Entretien et réparations	100	—	
	Salaires du Gardien	150	—	250
13°	Département de la Santé:			
	Soins et médicaments	75	—	
	Salaires de l'Inspecteur Sanitaire	250	—	
	Dépotoir	25	—	350
14°	Département des Traverses:			
	Salaires Capitaine du Glacial	170	—	
	" Ingénieur	195	50	
	" Chauffeur	119	—	
	" Matelots	357	—	
	" Commis	170	—	
	Entretien et réparations	48	99	
	Combustible	675	—	
	Charretier \$182.50 -- Homme sur la glace \$134.40	316	90	2,082
15°	Carrés Publics:			
	Carré Champlain	350	—	
	" Lavoilette	75	—	
	" St. Philippe	15	—	440
16°	Ponts St. Maurice:			
	Salaires du Gardien	450	—	
	Entretien	200	—	
	Chauffage	40	—	
	Téléphone	25	—	715
	A Reporter			\$91,924
				80



Lundi, le 13 Avril 1908.

Assemblée Régulière.  
13 Avril 1908.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

F. S. Tourigny,  
Phi. Bellefeuille, Jr.,  
Art. Brunelle,  
C. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
G. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Pierre Marchand.

Requête de Mr. Pierre Marchand, demandant que son nom soit substitué à celui de Joseph Ernest Kamel, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1908), comme propriétaire d'un terrain situé au coin Sud-Est des rues Deschamps et St. Thomas.

Accordée.

Requête de  
Mr. Vivian Burrill.

Requête de Mr. Vivian Burrill, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Joseph Antonio Jutras, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1908), comme propriétaire d'un emplacement numéro partie de 1512 du Cadastre de cette Cité, situé sur le côté Sud-Ouest de la rue Deschamps.

Accordée.

Requête de  
Messrs. J. N. Godin & Co. et al.

Requête de Messrs. J. N. Godin & Co. et autres, demandant au Conseil, de faire enlever la neige dans certaines rues, où la circulation est devenue difficile pour les voitures.

Requête



Lundi, le 13 Avril 1908.

Requête de  
Mr. F. V. Vanasse & all.

Requête de Mr. F. V. Vanasse et autres,  
demandant que le site du Marché-au-Poisson  
soit changé.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Emmeth Bowland.

Requête de Mr. Emmeth Bowland,  
demandant que les tuyaux du Drainage soient  
conduits jusqu'à sa propriété située sur la rue  
Des Champs.

Accordées.

Requête de  
Mr. Prefflé Massicotte.

Requête de Mr. Prefflé Massicotte, deman-  
dant d'être nommé Constable.

Référée aux Comités Permanents.

1<sup>ère</sup> Motion  
Octroi à l'Union Musicale.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,  
Qu'une allocation au montant de  
mille dollars soit accordée et payée à l'Union  
Musicale pour lui aider à payer le prix d'achat  
de ses nouveaux instruments de musique.

Adoptées.

2<sup>ème</sup> Motion  
Soumissions pour Station  
de Police.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,  
Que les soumissions pour la construction  
d'une station de police dans le Quartier Notre-Dame  
ne soient pas ouvertes et qu'elles soient remises  
aux soumissionnaires respectifs.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept  
d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

A. Desaulniers  
Secr-Prés.

F. L. Taurin  
Maire.

Lundi, le 2<sup>nd</sup> Avril 1908.

Assemblée Régulière.  
2<sup>nd</sup> Avril 1908.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	A. S. Tourigny,
Messieurs les Echevins	Phi. Bellefeuille, Jr.,
	Art. Brunelle,
	C. F. Duplessis,
	A. F. Farmer,
	J. L. Fortin,
	Mrs. Gélinas,
	Narc. Gélinas,
	M. Lafontaine,
	N. Lamy,
	Edm. Michelin,
	A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Alphonse Corbin et al.

Requête de Mr. Alphonse Corbin et autres, demandant qu'une taxe sur occupation soit imposée aux étrangers qui viennent travailler en cette Cité.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Léonide Desfossés et al.

Requête de Mr. Léonide Desfossés et autres, demandant que la pose des tuyaux de Drainage soit continuée dans cette partie de la rue Des Champs comprise entre la rue St. Maurice et l'endroit appelé "Les Pins".

Accordée.

Requête de  
Mr. Henri Mailloux.

Requête de Mr. Henri Mailloux, demandant que son nom soit substitué à celui de Dame Veuve Alexandre Bertrand, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1908), comme propriétaire d'un emplacement faisant partie des lots Nos 883 et 884 du cadastre.

Accordée.

Requête

Lundi, le 27 Avril 1908.

717

- Requête de Messrs. J. B. Malone & Co<sup>ie</sup>.  
Requête de Messieurs J. B. Malone & Co<sup>ie</sup>, demandant que la rue De St. Côtival soit macadamisée.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de la Co<sup>ie</sup> d'Assurance Métropolitaine.  
Requête de la Co<sup>ie</sup> d'Assurance Métropolitaine, demandant que sa taxe comme locataire soit réduite, ou qu'elle ne paie qu'un loyer de deux cents piastres par année, au lieu de trois cents piastres.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Geo. Dufresne & al.  
Requête de Mr. George Dufresne et autres, demandant que la pose des tuyaux du Drainage soit continuée jusqu'à leurs propriétés situées au Sud-Est du Manège Militaire, sur la rue St. Geneviève.  
Accordée.
- Requête de Mr. Athanase Roy.  
Requête de Mr. Athanase Roy, demandant que le nom de Mr. Alfred Bouchard soit substitué au sien, comme locataire du magasin N<sup>o</sup> 7 dans le soubassement du Marché-aux-Denrées.  
Accordée.
- Requête de Mr. P. E. Panneton.  
Requête de Mr. P. E. Panneton, demandant que la taxe comme locataire lui soit chargée sur un loyer de trois cents piastres l'an, au lieu de trois cent soixante piastres.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Hubert Frigon.  
Requête de Mr. Hubert Frigon, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Alphonse Samson, comme propriétaire d'un lot de terre situé sur le côté Nord-Est de la rue Duplessis-Bochard, et portant le numéro 1493-23, du Cadastre, au Rôle d'Évaluation pour la présente année (1908).  
Accordée.
- Requête de Mr. Zéphirin Marchand fils.  
Requête de Mr. Zéphirin Marchand, fils, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Zéphirin Marchand, père, au Rôle d'Évaluation pour la présente année (1908), comme propriétaire d'un lot de grève avec quai, N<sup>o</sup> 427 du Cadastre.  
Accordée.
- Requête

Lundi, le 27 Avril 1908.

Requête de  
Mr. L. J. H. de Grandmont.

Requête de Mr. L. J. H. de Grandmont, demandant qu'une licence d'un montant peu élevé lui soit imposée pour vendre de l'eau minérale du Cap de la Madeleine en cette cité.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Philippe Toupin.

Requête de Mr. Philippe Toupin, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Joseph Bernaquez, au Fôle d'Evaluation pour l'année courante (1908), comme propriétaire de la maison portant le N<sup>o</sup> 54 sur la rue St. Paul.

Accordée.

Requête de  
Mr. Nap<sup>o</sup> Levasseur.

Requête de Mr. Napoléon Levasseur, demandant que les tuyaux du Drainage soient conduits jusqu'à sa propriété, portant les N<sup>os</sup> 6 et 8 sur la rue St. Martin.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Prefflé Lord.

Lue une lettre de Mr. Prefflé Lord, réclamant la somme de cinq piastres, pour dommages qu'il dit avoir été causés à un poêle, par le mauvais état du chemin, au coin des rues Bonaventure et St. Olivier.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. J. S. Colas.

Lue une lettre de Mr. J. S. Colas, offrant de vendre des puisards à la Corporation de cette cité.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Dlle<sup>lle</sup> Elmina Dupresne.

Lue une lettre de Demoiselle Elmina Dupresne, concernant l'enlèvement de la neige sur le trottoir de la Succession Dominique Dupresne.

Référée aux Comités Permanents.

Motion  
M<sup>rs</sup>. Prudent Spénard et  
Ernest Prudel nommés  
hommes de Police.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Fortin,  
Que Messieurs Prudent Spénard et Ernest Prudel soient nommés membres du Corps de Police et de la Brigade du Feu avec un salaire de cinq cents piastres l'an.

Adoptée.

Ovis

Sundi, le 2<sup>nd</sup> Avril 1908.

719

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Duplessis.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais que la résolution passée par le dit Conseil à sa séance du vingt-cinq Février mil neuf cent sept, concernant les taux de péage sur les Ponts St. Maurice pour les voitures transportant de la chaux et de la pierre, soit rappelée et annulée.

En Conseil, ce 2<sup>nd</sup> Avril 1908.

(Signé) C. Z. Duplessis.

Soumissions  
pour voiture d'arrosage et  
tombeaux.

Des soumissions ayant été demandées pour une voiture d'arrosage et deux tombeaux, celle de Mr. Josaphat Lapolice, au montant de cent vingt-trois piastres (\$123.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), celle de Mr. Edmond Bellefeuille, au montant de cent vingt-quatre piastres (\$124.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), et celle de Mr. Téléphore Lymburner, au montant de cent vingt-quatre piastres et cinquante centins (\$124.<sup>50</sup>/<sub>100</sub>), sont produites et ouvertes. La soumission de Mr. Josaphat Lapolice étant la plus basse est acceptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le onze de Mai prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

Ch. Désaulniers  
Sec. Prés.

F. S. Pourigny  
Maire.

Assemblée Régulière.  
11 Mai 1908.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le onzième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire F. S. Pourigny,  
Messieurs les Échevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
Art. Brunelle,  
C. Z. Duplessis,

J. J.

Lundi, le 11 Mai 1908.

A. B. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Fr. Gélinas,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
F. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Edouard Bourque et autres, demandant que la pose des tuyaux du Drainage soit continuée dans la rue Notre-Dame depuis la rue St<sup>e</sup> Anne jusqu'au ruisseau.

Accordée.

Requête de Mr. Thomas Laperrière, demandant que la taxe sur métiers soit déduite de son compte, ou qu'il n'en exerce pas.

Accordée.

Requête du Révd Mr. L. O. Dusablon, demandant la permission de placer sur cette petite pointe de terre située à l'extrémité Est du Boulevard, en arrière de l'église anglicane, un monument à la mémoire du découvreur de l'Ouest, De La Vérandrye, qui est né en cette partie de la Cité, le 16 Novembre 1685.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de la Wabasso Cotton Co. demandant la pose de deux Cornes-fontaines sur la rue St<sup>e</sup> Maurice, à proximité de la manufacture.

Accordée.

Lettre de la Chambre de Commerce, portant plainte contre la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, la North Shore Power Co. et la Canadian Gas & Oil Co., qui ne remplissent pas leurs obligations vis-à-vis la Corporation et les citoyens.

Lettre de Mr. G. W. Paquin, se plaignant du retard apporté à la construction du plancher en ciment qui devait être fait dans le magasin qu'il



# Lundi, le 11 Mai 1908.

Mr. Sinaïe E. Dionne. <sup>Lettre de</sup> a loué, au nouveau Marché à Poisson.  
 Lettre de Mr. Sinaïe E. Dionne, offrant ses services pour faire partie du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Comité des Finances. <sup>Rapport du</sup> Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	21	—
" " Do. (Ent. & Répt.)		344	75
" des Chemins,		651	47
" " Marchés,		226	76
" du Feu,		14	74
" de l'Éclairage,		43	10
" " l'Hôtel-de-Ville,		68	49
" " la Police,		1,166	53
" " " Santé,		64	79
Drainage,		39	07
Ponts St. Maurice,		83	34
Traverses,		226	34
Rues sous contrôle,		95	33
Pavage des Rues,		17	40
Atelier des Départements,		4	40
Billets Payables,		105,323	50
Intérêt et Commission,		1,162	99
Taxes Municipales,		46	80
Dépenses Contingentes,		1,127	24
Salaires,		949	98
Divers Comptes,		10,743	61
	\$	122,421	63

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. A. Parmer, Présdt,  
 J. W. Verrette,

J. L.

# Lundi, le 11 Mai 1908.

J. L. Fortin,  
Ers. Gélinas,  
Arthur Brunelle.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies pendant le mois d'Avril dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité pour le mois d'Avril dernier.

2<sup>e</sup> Motion

Ponts des Ponts St. Maurice  
pour chauf et pierre.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que la résolution passée par ce Conseil à sa séance du vingt-cinq Février mil neuf cent sept, concernant les taux de péage sur les Ponts St. Maurice pour les voitures transportant de la chauf et de la pierre, soit rappelée et annulée.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,300.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Alexandre Landry.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Alexandre Landry, un billet promissoire au montant de treize cents piastres, à six mois de la date du quatorze Avril dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Cyrille Blais.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Cyrille Blais, un  
billet

Lundi, le 11 Mai 1908.

723

billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du vingt-deux Avril dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Narcisse Bourassa.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Narcisse Bourassa, un billet promissoire au montant de trois mille piastres, à six mois de la date du vingt-trois Avril dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Will Sauvageau.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Terrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Wilbrod Sauvageau, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du vingt-neuf Avril dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Pierre Paquette fils.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Terrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Pierre Paquette fils, un billet promissoire au montant de quinze cents piastres, à six mois de la date du vingt-neuf Avril dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Denis Foranger.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Terrette,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé

Lundi, le 11 Mai 1908.

autorisé à signer en faveur de Madame Veuve Benjamin Loranger, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du trente Avril dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$1,300.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Normisda Belle-marre

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Terrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Normisda Belle-marre, un billet promissoire au montant de treize cents piastres, à six mois de la date du neuf Mai courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Ephrem Foucher

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Ephrem Foucher, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Gamby.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par le dit Conseil, à sa séance du vingt-neuf Avril mil neuf cent sept, autorisant Son Honneur le Maire à signer un acte de marché entre la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, la Compagnie de Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, concernant la construction d'un pont en fer sur la rue Le Jeune et divers autres travaux et obligations mentionnés

au

Sundi, le 11 Mai 1908.

au dit acte de marché, soit rappelée et annulée, attendu que les dites compagnies n'ont pas encore signé le dit acte et que la compagnie du Pacifique Canadien refuse de remplir les obligations qu'elle avait acceptées alors.

En Conseil, ce 11 Mai 1908.

(Signé) W. Lamy.

Avis de motion de  
Mr. E. Chevin Brunelle.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais que le règlement de Taxes et Cotisations soit amendé quant à ce qui concerne la taxe sur les colporteurs et sur les étrangers venant exercer leurs métiers ou occupations en cette Cité, ainsi que sur les personnes exerçant l'occupation de charretiers avec des véhicules-moteurs.

En Conseil, ce 11 Mai 1908.

(Signé) Arthur Brunelle.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Mardi, le vingt-sept de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

E. Thériault  
Sec. - Trés.

J. S. Fournier  
Maire.

Assemblée Régulière.  
16 Mai 1908.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-septième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire A. S. Pourigny,  
Messieurs les Echevins Art. Brunelle,  
O. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
J. L. Fortin,

Prés.

Mardi, le 26 Mai 1908.

Mrs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
P. W. Verrette.

Requête de

Mr. Louis Trotochaud.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Louis Trotochaud, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Joseph Plouffe, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1908), comme propriétaire du lot N° 362, du cadastre, situé sur le chemin St<sup>e</sup> Marguerite.

Accordée.

Requête de

Mr. Ant. Francoeur et al.

Requête de Mr. Antoine Francoeur et autres, journaliers à l'emploi de la Corporation de cette Cité, demandant que leur salaire soit augmenté.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de

Mr. Aug<sup>e</sup> W. Dubé et al.

Requête de Mr. Auguste W. Dubé et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans cette partie de la rue Bellefeuille comprise entre les rues St<sup>e</sup> Roch et Bureau.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de

Mr. Aug<sup>e</sup> W. Dubé et al.

Requête de Mr. Auguste W. Dubé et autres, demandant la pose d'une lumière électrique arc sur la rue Bellefeuille, ainsi que la pose d'un puitsard au coin des rues St<sup>e</sup> Roch et Bellefeuille.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de

Mr. Léon Boucher.

Requête de Mr. Léon Boucher, demandant d'être nommé membre du Corps de Police de cette Cité.

Requête de

Mr. J. B. Rousseau.

Requête de Mr. J. B. Rousseau, demandant que la prise d'eau de  $\frac{1}{2}$  pouce, à sa maison privée, N° 8 rue Riverville, soit remplacée par une autre de un pouce.

Référée aux Comités Permanents.

Requête



Mardi, le 26 Mai 1908.

- Requête de Mr. Phil. Samson & all. Requête de Mr. Philippe Samson et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans cette partie de la rue Duplessis-Bochard comprise entre les rues St. Thomas et St. Martin. *Accordée.*
- Requête de Dame Veuve Hector Ricard. Requête de Dame Veuve Hector Ricard, demandant au Conseil d'accepter la somme de cinq piastres, en règlement de sa taxe et licence sur restaurant. *Accordée.*
- Requête de Mr. L. A. Ricard. Requête de Mr. L. A. Ricard, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Charles Camelin, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1908), comme propriétaire du lot de terre désigné sous le H de la subdivision du lot N<sup>o</sup> 1662 du Cadastre, sur la rue Royale. *Accordée.*
- Lettre de Mr. Patrick Lemerise. Que une lettre de Mr. Patrick Lemerise, concernant l'élargissement de la rue St. Denis. *Accordée.*
- Lettre de Mr. J. Symburner & all. Référé aux Comités Permanents. Que une lettre de Mr. J. Symburner et autres, demandant d'être exemptés de payer pour l'arrosage de la rue Champlain pour l'an dernier (1907), ou que cette rue n'a pas été alors arrosée. *Accordée.*
- Lettre des Rév. D<sup>es</sup> Ursulines. Que une lettre des Rév. D<sup>es</sup> Dames Ursulines, donnant à la Corporation de cette Cité la permission de poser les tuyaux de l'Acqueduc et du Drainage sur leur terrain, dans les rues projetées suivantes: dans la rue St. Angèle, entre les rues Tonnacourt et Des Commissaires; dans la rue St. Ursule, entre les rues Des Commissaires et St. Geneviève; et dans le prolongement de la rue St. Geneviève jusqu'à la rue St. Cécile.
- Lettre du Rév. Mr. L. A. L. Dusablon. Que une lettre du Rév. Mr. L. A. L. Dusablon, concernant l'installation d'une tablette historique à la

# Mardi, le 26 Mai 1908.

la mémoire du découvreur de l'Ouest, De La Vérandrye, sur cette petite pointe de terre située à l'extrémité Est du Boulevard, en arrière de l'église anglicane.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de la National Tool & Axe Works.

Que une lettre de la National Tool & Axe Works, concernant sa réclamation pour la destruction de sa manufacture par un incendie, le sept de Février dernier.

Référée aux Comités Permanents.

## 1<sup>ère</sup> Motion

Acte de marché entre le C.P.R., la Cie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice et la Corporation annulée.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du vingt-neuf Avril mil neuf cent sept, autorisant Son Honneur le Maire à signer un acte de marché entre la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, la Compagnie de Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, concernant la construction d'un pont en fer sur la rue Le Jeune et divers autres travaux et obligations mentionnés au dit acte de marché, soit rappelés et annulés, attendu que les dites compagnies n'ont pas encore signé le dit acte et que la Compagnie du Pacifique Canadien refuse de remplir les obligations qu'elle avait acceptées alors.

Adoptée.

## 2<sup>ème</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,250.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Madame Bernardine et Mademoiselle Amandine Beland.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Bernardine et Mademoiselle Amandine Beland, un billet promissoire au montant de douze cent cinquante piastres, à six mois de la date du douze de Mai courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

## 3<sup>ème</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,400.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Adrien Milot.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé

Mardi, le 26 Mai 1908.

729

autorisé à signer en faveur de Mr. Adrien Milot, un billet promissoire au montant de quatorze cents piastres, à six mois de la date du douze de Mai courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Vildoric Gélinas.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Vildoric Gélinas, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du douze de Mai courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Clovis Genest Sabarre.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Clovis Genest Sabarre, un billet promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres, à six mois de la date du dix-huit Mai courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 161.

Proposé par Mr. Brunelle,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que le règlement intitulé: Chapitre 161 Règlement pour amender le chapitre 104 des règlements de ce Conseil concernant les cotisations et Taxes soit lu, passé et adopté.  
Chapitre CLXI.

— Chapitre 161. —  
Règlement des cotisations  
et Taxes amendé.

Règlement pour amender le chapitre cent quatre des règlements de ce Conseil et ses divers amendements, concernant les cotisations et Taxes.

Sec. 1. La section première du règlement chapitre cent quarante quatre,  
passé

Mardi, le 26 Mai 1908.

passé le vingt-neuf Octobre mil neuf cent six est rappelés et remplacée par la suivante:

1. Sur tout colporteur et marchand ambulants, la somme de deux cents piastres.

Sec. 2. Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier Janvier mil neuf cent neuf.

Adopté!

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le neuf de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

A. Desaulniers  
Sec. Trés.

F. J. Tourigny  
Maire.

Assemblée Régulière.  
9 Juin 1908.

Il y a une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le neuvième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire F. J. Tourigny,  
Messieurs les Echevins Art. Brunelle,  
L. G. Duplessis,  
A. P. Parmer,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
W. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
H. O. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Aldoric Lacerte, demandant la pose d'un service d'eau pour le terrain qu'il a loué des Révérends Dames Ursulines, pour pâturage, rue Des Commissaires.

Accordée.

Requête

Requête de  
Mr. Aldoric Lacerte.

Mardi, le 9 Juin 1908.

- Requête de Messrs. Frigon & Dumoulin. Requête de Messieurs Frigon & Dumoulin, demandant que l'eau de l'Acqueduc soit conduite jusqu'à leur propriété portant le N° 1821 du cadastre, sur la rue St. Paul en cette cité.  
Ordonné de poser un tuyau de quatre pouces jusqu'à l'endroit propice pour abreuver les animaux.
- Requête de Mr. J. B. Champagne. Requête de Mr. J. B. Champagne, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Olivier Marchand, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1908), comme propriétaire du lot N° 1947 du cadastre, sur le chemin St. Marguerite.  
Accordée.
- Requête de Mr. Jos. Adélaide Provencher. Requête de Mr. Jos. Adélaide Provencher, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Alcide Lebrun, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1908), comme propriétaire de l'immeuble N° 1694 du cadastre de cette cité, sur la rue St. Séveré.  
Accordée.
- Requête de Mr. Wellie Dauphinais. Requête de Mr. Wellie Dauphinais, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Adolphe Lambert, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1908), comme propriétaire de l'immeuble N° 130 rue St. George.  
Accordée.
- Requête de Mrs. Trefflé Massicotte & al. Requête de Mrs. Trefflé Massicotte et autres assistants-constables, demandant que des coiffures uniformes leur soient fournies par la Corporation.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Henri Labarre. Requête de Mr. Henri Labarre, demandant que les noms de Mr. Louis Labarre, Henri Labarre et Charles Labarre et Demoiselle Flavie Labarre soient substitués à celui de Rupert Labarre, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1908), comme propriétaires de l'immeuble N° 450 du cadastre, sur le côté Nord-Est de la rue Des Forges.  
Accordée.
- Requête



Mardi, le 9 Juin 1908.

- Requête de  
Mr. Jos. A. Desilets. Requête de Mr. Joseph A. Desilets, demandant que le nom de Dame Eva Côté Desilets soit substitué à celui de Mr. Tancrède Richard, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1908), comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 1577 du cadastre de cette cité.
- Requête de  
Mr. Alph. Corbin & al. Requête de Mr. Alphonse Corbin et autres journaliers à l'emploi de la Corporation de cette cité, demandant une augmentation de salaire.
- Requête de  
Mr. Johnny Denis & al. Requête de Mr. Johnny Denis et autres, demandant la pose d'une lumière électrique sur la rue Duplessis-Bochard, entre les rues St. Maurice et St. Martin.
- Requête de  
Mr. Honoré Gélinas. Requête de Mr. Honoré Gélinas, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. James Tremblay, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1908), comme propriétaire de l'immeuble N<sup>os</sup> 81 et 83, sur la rue St. Cécile.
- Requête de  
Mr. Hyp. Montplaisir fils de Sen. Requête de Mr. Hypolite Montplaisir, fils de Sen., demandant que son nom soit ajouté à celui de Mr. Joseph Montplaisir, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1908), comme co-propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 52, sur la rue Hertel.
- Lettre de  
Mr. Patrick Lemerise. Que une lettre de Mr. Patrick Lemerise, réclamant la somme de vingt-cinq piastres pour dommage qu'il dit lui avoir été occasionné par le retard causé à la réparation de sa maison, rue St. Denis.
- Lettre de  
Mr. J. E. Colas. Que une lettre de Mr. J. E. Colas, concernant l'offre qu'il a faite récemment de vendre des puisards à la Corporation de cette cité.

Accordée.

Référée aux Comités Permanents.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Accordée.

Accordée.

Rapport :



# Mardi, le 9 Juin 1908.

Comité des Finances.

Rapport du

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	441	39
" " Do. (Ent. & Répt.)		57	12
" des Chemins,		94	40
" " Marchés,		62	26
" du Feu,		28	87
" de l'Hotel-de-Ville,		251	50
" " la Police,		76	10
" " " Communes,		6	08
" " " Santé,		17	—
Drainage,		813	62
Ponts St. Maurice,		2	—
Rues sous Contrôle,		127	20
Pavage des Rues,		78	—
Carre Champlain,		11	—
Atelier des Départements,		9	68
Papeterie et Impressions,		116	61
Frais Légaux,		18	50
Billets Payables,		104,523	50
Intérêt et Commission,		17,096	59
Taxes Municipales,		21	14
Dépenses Contingentes,		100	—
Divers Comptes,		1,378	62
	\$	125,331	18

Respectueusement soumis,  
 (Signé) G. B. Farmer, Prsdt.,  
 A. V. Verrette,  
 J. L. Fortin,  
 Prs. Gélinas.

Proposé

Mardi, le 9 Juin 1908.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination du Président  
des Elections Municipales.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,  
Que M<sup>r</sup> L. Echevin Ars. Gélinas soit  
nommé président des élections municipales qui auront  
lieu le treize juillet prochain.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Acte de marché entre la  
Corporation et M<sup>r</sup> J. E. Hamel.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un acte de marché entre la Corpora-  
tion de la Cité des Trois-Rivières et M<sup>r</sup> Joseph Ernest  
Hamel, concernant la démolition et la reconstruction  
d'un mur attenant à sa propriété rue Notre-Dame,  
et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Esc.,  
N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée sur division de neuf pour et un contre, savoir:

Pour:

M<sup>r</sup> Brunelle,  
Duplessis,  
Farnes,  
Fortin,  
Gélinas, Ars.,  
Gélinas, Haré,  
Lafontaine,  
Lamy,  
Michelin,

Contre:

M<sup>r</sup> Verrette.

4<sup>e</sup> Motion  
M<sup>r</sup> Joseph St. Pierre et  
M<sup>r</sup> Hercule Pothier nommés  
Inspecteurs de clôtures et fossés.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,  
Que Messieurs Joseph St. Pierre et  
Hercule Pothier soient nommés Inspecteurs de clôtures  
et fossés pour la Cité des Trois-Rivières, conformément

aux

# Mardi, le 9 Juin 1908.

5<sup>e</sup> Motion  
Réparations à la Station de  
Police et du Feu.

aux dispositions du Code Municipal pour la Province de  
Québec, et qu'avis leur en soit donné.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que les réparations nécessaires à la  
Station de Police et du Feu actuelle pour la mettre  
sur un pied effectif soient faites immédiatement.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Soumissions demandées pour  
logement des Hommes de Police.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Brunelle,

Que Mr. L'Inspecteur-de-Ville soit  
autorisé à demander des soumissions pour la construction  
d'une bâtisse devant servir de résidence aux membres du  
Corps de Police et de la brigade du feu, et cela, d'huit  
au dix-neuf du courant, d'après les plans et spécifications  
préparés par le dit Inspecteur-de-Ville.

Adoptée sur division de six pour et trois contre, savoir:

Pour:

Mr. Brunelle,  
Fortin,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Marc.,  
Lafontaine,  
Lamy,

Contre:

Mr. Duplessis,  
Michelin,  
Verrette.

Mr. L'Échevin Parmer s'est abstenu de voter.

7<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrains au Gouver-  
nement de la Puissance du  
Canada.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc.,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un acte de vente par la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières au Gouvernement de la  
Puissance du Canada, de certains terrains nécessaires  
à l'érection de phares en cette dite Cité, et cela, suivant  
acte préparé par L. O. Mercier, Cov., H. O., qui vient  
d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 9 Juin 1908.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. P. E. Panneton.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Narc.

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Philippe Elisé Panneton,  
un billet promissoire au montant de trois mille piastres, à six  
mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent  
l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circula-  
tion aux banques.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires en  
faveur de: —  
Delle Victoria Camirand,  
\$1,200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Narc.

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mademoiselle Victoria Camirand,  
un billet promissoire au montant de douze cents piastres,  
à six mois de la date du quinze de Mai dernier (1908),  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour  
diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Mr. Jules Bergeron,  
\$1,300.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Narc.

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Jules Bergeron, un billet  
promissoire au montant de treize cents piastres, à six mois  
de la date du vingt-sept de Mai dernier (1908), avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer  
d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Mr. J. Wellie Guillemette,  
\$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Narc.

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. J. Wellie Guillemette,  
un billet promissoire au montant de deux mille cinq cents  
piastres, à six mois de la date du premier de Juin courant  
(1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela,  
pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Proposé

# Mardi, le 9 Juin 1908.

10<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires en  
faveur de: —  
Mr. John Cormier,  
\$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100.</sub>

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. John Cormier, un billet  
promissaire au montant de deux mille piastres, à six mois  
de la date du deux de Juin courant (1908), avec intérêt au  
taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant  
les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Mr. Jos. Dupin fils d'Alexis,  
\$1,200.<sup>00</sup>/<sub>100.</sub>

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Joseph Dupin fils d'Alexis,  
un billet promissaire au montant de douze cents piastres,  
à six mois de la date du deux de Juin courant (1908), avec  
intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour  
diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Delle Adeline Langlois,  
\$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100.</sub>

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mademoiselle Adeline  
Langlois, un billet promissaire au montant de mille  
piastres, à six mois de la date du vingt-neuf de Mai  
dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an,  
et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le vingt-trois  
de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

*A. Desaulniers*  
Sec. - Trés.  
*F. S. Turgeon*  
Maire.

Mardi, le 23 Juin 1908.

Assemblée Régulière.  
23 Juin 1908.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-troisième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

F. S. Pourigny,  
Phi. Bellefeuille, Jr.,  
Art. Brunelle,  
L. G. Duplessis,  
F. F. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Frs. Gélinas,  
Marc Gélinas,  
W. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
A. W. Verrette.

Requête de  
Mr. J. B. Bertrand.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. J. B. Bertrand, demandant d'être nommé Assistant du Surintendant des Travaux et des Chemins.

Requête de  
Mr. John Charest.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête de Mr. John Charest, demandant que les tuyaux de l'Aqueduc et du Drainage soient prolongés jusqu'en dedans du solage de la maison qu'il est à construire sur la rue St. George.  
Accordée.

Requête de  
Mr. Adolphe Lambert.

Requête de Mr. Adolphe Lambert, demandant qu'un puisard soit posé dans sa cave, afin d'éviter qu'elle soit inondée lors des grandes pluies.  
Accordée.

Requête de  
Mr. Alcide Lebrun.

Requête de Mr. Alcide Lebrun, demandant que son nom soit substitué à celui de Dame Alexandre Couture (née Lisa Grandmaison),  
au



# Mardi, le 23 Juin 1908.

au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1908),  
comme propriétaire de l'immeuble N° p. 279 du ca-  
dastre, situé sur la rue St. Roch.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> John Bowland.

Accordée.  
Requête de Dame Veuve John  
Bowland, demandant la remise du  
montant qu'elle doit pour taxes.

Requête de  
Mr. S. Deslières.

Requête de Mr. S. Deslières, deman-  
dant la permission de construire un restaurant  
temporaire dans le Carré Champlain.

Lettre de  
Mr. Joseph Lamy.

Accordée.  
Lettre de Mr. Joseph Lamy,  
reclamant la somme de cinquante piastres,  
pour la perte d'une vache, qui a été tuée par  
un convoi du C. P. R., après s'être échappée de  
la commune, par une défectuosité de la clôture,  
prétend-il.

1<sup>ère</sup> Motion

Comité pour la révision  
de la liste des électeurs municipaux.

Référée aux Comités Permanents.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Messieurs les Echevins R. A. Farmer,  
J. L. Fortin et F. W. Verrette soient nommés pour  
réviser la liste des électeurs municipaux pour les  
prochaines élections municipales.

2<sup>ème</sup> Motion  
Réduction de taxes à Mr.  
Solomon Lajoie.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Adoptée.  
Que la somme de dix piastres soit  
acceptée de Mr. Solomon Lajoie, en règlement du  
montant de \$24.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> qu'il doit pour taxes.

3<sup>ème</sup> Motion  
Réduction de taxes à D<sup>me</sup>  
V<sup>ve</sup> John Bowland.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Adoptée.  
Que la somme de dix piastres soit acceptée de  
Dame Veuve John Bowland, en règlement du montant qu'elle doit pour taxes,  
et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée. Proposé

Mardi, le 23 Juin 1908.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Julien J. Morinville

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Julien J. Morinville, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à six mois de la date du onze de Juin courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Ulric Landry.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Ulric Landry, un billet promissoire au montant de douze cents piastres, à six mois de la date du seize Juin courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. Echevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre 17 des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves" soit amendé quant à ce qui concerne la construction des bâtisses, des trottoirs et la largeur des rues en cette Cité.

En Conseil, ce 23 Juin 1908.

(Signé) F. A. Verrette.

Avis de motion de  
Mr. Echevin Brs. Gélinas.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée le vingt-six Juin mil neuf cent fixant les taux de l'eau de l'aqueduc à être fournie aux engins et aux bâtisses de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique,

en

Mardi, le 23 Juin 1908.

741

en cette cité, soit amendée ainsi qu'il suit, savoir:

L'eau de l'aqueduc des Trois-Rivières sera fournie aux engins et locomotives ainsi qu'aux bâtisses de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique en cette cité pendant l'espace de deux années à compter du quinze Juillet prochain, au prix de deux mille cinq cents piastres par an et payable par somme de six cent vingt-cinq piastres, à l'expiration de chaque trois mois, aux conditions suivantes:

La Corporation aura le droit de poser un ou des hydromètres pour compter la quantité d'eau dépensée pour l'usage du dit chemin de fer, ses locomotives et bâtisses; et la dite Corporation ne sera pas responsable et ne souffrira pas d'aucun retard, interruption ou suspension dans l'approvisionnement d'eau du dit aqueduc qui, dans le cours des dites deux années, pourraient survenir par suite d'accidents ou autres causes fortuites ou imprévues au dit aqueduc.

En Conseil, ce 23 Juin 1908.

(Signé) Frs. Bélinas.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers  
Sec.-Trés.

A. J. Tourigny  
Maire.

Assemblée Régulière.  
29 Juin 1908.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-neuvième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire A. J. Tourigny,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
Art.

Lundi, le 29 Juin 1908.

- O. G. Duplessis,
- F. F. Farmer,
- J. L. Fortin,
- Frs. Gélinas,
- Narc. Gélinas,
- J. E. Hamel,
- M. Lafontaine,
- W. Lamy,
- Edm. Michelin,
- F. A. Verrette.

Requête de  
Mr. Ad. Belisle & al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Adélaide Belisle et autres, demandant, qu'à l'occasion de l'incendie qui a détruit le Marché aux Denrées, le vingt-deux du courant, la vente des viandes, du beurre, &c., soit transférée temporairement à la bâtisse du Catinoir Laviolette.

Requête de  
Mr. Rémi Dufresne & al.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête de Mr. Rémi Dufresne et autres, demandant que la rue Ste Ursule soit ouverte depuis la rue Des Commissaires jusqu'à la rue Ste Geneviève.

1<sup>ère</sup> Motion  
Sauf de l'eau du C.P.R.  
fixé à \$2,500.00 l'an.

Accordée à la condition que les Dames Ursulines donnent le terrain.  
Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Lamy,  
Que l'eau de l'Aqueduc des Trois-Rivières soit fournie aux engins et locomotives ainsi qu'aux bâtisses de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, pendant l'espace de deux années à compter du quinze Juillet prochain, au prix de deux mille cinq cents piastres par an, et payable par somme de six cent vingt-cinq piastres, à l'expiration de chaque trois mois, aux conditions suivantes:

La Corporation aura le droit de poser un ou des hydromètres pour compter la quantité d'eau dépensée

Lundi, le 29 Juin 1908.

dépendée pour l'usage du dit chemin de fer, ces locomotives et bâties, et la dite Corporation ne sera pas responsable et ne souffrira pas d'aucun retard, interruption ou suspension dans l'approvisionnement d'eau du dit aqueduc qui, dans le cours des dites deux années, pourraient survenir par suite d'accidents ou autres causes fortuites ou imprévues du dit aqueduc.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. W. Scherwin Lammy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant les constructions temporaires pour les fins commerciales dans les limites de cette Cité.

En Conseil, ce 29 Juin 1908.  
(Signé) W. Lammy.

Avis de motion de Mr. W. Scherwin Lammy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le paragraphe quarante du règlement Chapitre 104, concernant les cotisations et taxes, soit amendé en remplaçant les mots, la somme annuelle de cinquante piastres, par les suivants: la somme annuelle de deux cents piastres.

En Conseil, ce 29 Juin 1908.  
(Signé) W. Lammy.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le huit de Juillet prochain, à sept heures et demie du soir.

F. J. Tourigez  
Maire  
H. Décaulnia  
Sec. - Prés.

# Mercredi, le 8 juillet 1908.

Assemblée Régulière.  
8 juillet 1908.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le huitième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire R. S. Pourigny,
- Messieurs les Echevins Art. Brunelle,
- J. L. Portin,
- Fr. Gélinas,
- Narc. Gélinas,
- M. Lafontaine,
- W. Lamy,
- Edm. Michelin,
- F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de l'Union de Tempérance des Dames

Requête de l'Union de Tempérance des Dames de Trois-Rivières, demandant que les buvettes soient fermées, et que la loi des licences concernant la fermeture des auberges et magasins de liqueurs les Dimanches et pendant les heures prohibées pendant la semaine soit strictement mise à exécution. Que, de plus, le nombre des licences pour auberges et magasins de liqueurs soit aussi restreint que possible.

Les Rév. Messieurs J. R. MacLeod et R. Robinson adressèrent alors quelques remarques au Conseil, à l'appui de cette requête.

Requête de M. Pierre Morin.

Requête de M. Pierre Morin, demandant d'être nommé membre du Corps de Police de cette Cité.

Lettre de Mme Veuve W. C. Lajoie.

Une lettre de Dame Veuve W. C. Lajoie, demandant l'enlèvement des rues Notre-Dame et Des Forges, aux endroits où devront être reconstruites ses propriétés qui ont été incendiées, le vingt-deux de Juin dernier.

Lues



Mercredi, le 8 juillet 1908.

Bell Telephone Co.

Lettre de la

Une lettre de la Bell Telephone Co., demandant des renseignements concernant la reconstruction des bâtisses dans la partie récemment incendiée de cette Cité.

Balcer Glove Mfg. Co.

Lettre de la

Une lettre de la Balcer Glove Mfg. Co., demandant une exemption de taxes pour dix années consécutives sur sa manufacture, et cela, comme dédommagement pour les pertes qu'elle a subies lors de l'incendie qui a détruit son ancien établissement, au coin des rues Bonaventure et St. Pierre.

Accordée.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 162.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Terrette,

Que le projet de règlement intitulé: "Règlement pour amender le chapitre 78 des règlements de ce Conseil, passé le premier Mars 1894, concernant le Département du Feu", soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLXII.

Chapitre 162. —  
Règlement du feu amendé.

Règlement pour amender le chapitre 78 des règlements de ce Conseil, passé le premier Mars 1894, concernant le Département du Feu.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. Le paragraphe suivant sera ajouté à la fin de la section première du règlement par le présent amendé et considéré comme en faisant partie:

"A raison de l'incendie qui, le vingt-deux Juin mil neuf cent huit a détruit la presque totalité des bâtisses dans la partie commerciale de cette Cité, et en vue de venir en aide aux incendiés seulement, il leur sera permis de construire temporairement en bois dans les limites défendues par le règlement par le présent amendé, à la condition expresse que ces bâtisses soient démolies et enlevées le ou avant le premier Novembre mil neuf cent neuf, ou lambrissées en pierre, en briques ou en béton si elles ont été construites suivant les règles de l'art et les règlements du Conseil d'Hygiène de

Mercredi, le 8 juillet 1908.

de la Province de Québec, dans lequel cas, les intéressés devront se procurer un permis de construction de l'Inspecteur de Ville.

Sec. 2. Le chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les règlements, s'appliquera au présent.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 163 Règlement pour amender le chapitre 104 des règlements de ce Conseil, passé le 3 Janvier 1902, concernant les Cotisations et Taxes" soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CLXIII.

Règlement pour amender le chapitre 104 des règlements de ce Conseil, passé le 3 Janvier 1902, concernant les Cotisations et Taxes.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. Le paragraphe quarante de l'article neuf de la section deux du règlement par le présent amendé est remplacé par le suivant:

Sur tous marchands forains ou agents de commerce, leurs commis ou employés, marchand à commission venant vendre ou offrir en vente dans la Cité des articles de commerce de quelque espèce que ce soit, excepté sur échantillon, catalogues ou listes de prix, la somme annuelle de deux cents piastres.

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du chapitre cent quatre des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Et

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 163.

Chapitre 163.  
Règlement des Cotisations  
et Taxes amendé.

Mercredi, le 8 juillet 1908.

747

Et la séance est ensuite levée.

Th. Desaulniers  
Sec. Prés.

Maire.

Assemblée Spéciale.  
16 juillet 1908.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur l'Échevin François Gélinas, en sa qualité de Président des Elections Municipales pour l'année courante, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le seizième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents:

Messieurs les Échevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
L. G. Duplessis,  
J. G. Fortin,  
Fr. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
Edm. Michelin,  
F. O. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport du  
Président des Elections  
Municipales pour 1908.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre que le Président des Elections Municipales pour mil neuf cent huit lui a adressée, par laquelle, il l'informe du résultat des dites élections.

Prestation du serment  
de Son Honneur le  
Maire et des Échevins  
nouvellement élus.

Son Honneur le Maire et les Échevins élus aux dernières Elections Municipales, savoir:

Louis Philippe Normand, Crv., Maire de la Cité des Trois-Rivières, Monsieur Robert A. Grant pour le Quartier St. Ursule, Monsieur Napoléon Lamy pour le Quartier Notre-Dame, Monsieur Charles Pagé pour le Quartier St. Philippe, et Monsieur Ephrem François Panneton pour le Quartier St. Louis prêtent le serment prescrit par la loi et prennent ensuite leurs sièges au Conseil.

Le

Jeu*di*, le 16 juillet 1908.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi, le dix-sept de juillet courant, à sept heures et demie du soir.

*E. Desautels*  
Sec.-Prés.

*Louis Thibault*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
17 juillet 1908.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le dix-septième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. O. Normand,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, jr.,  
O. J. Duplessis,  
A. P. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gellinas,  
Marc. Gellinas,  
R. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. A. Panneton,  
A. A. Terrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Lucien Lajoie.

Requête de Mr. Lucien Lajoie, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Willie Adams, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1908), comme propriétaire de l'immeuble No 1906 du cadastre, situé au coin des rues St François-Xavier et St Geneviève.

Requête de  
Mr. Jacques B. Larivière.

Requête de Mr. Jacques B. Larivière, demandant au Conseil de lui vendre une certaine lisière.

Accordée.

Vendredi, le 17<sup>th</sup> Juillet 1908.

lisière de terrain sur la rue Gervais.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de  
Messrs. Girard & Godin.

Que une lettre de Messrs. Girard & Godin, demandant que deux cents pieds de boyaux à incendie avec raccords et lances qui ils ont prêtés à la Corporation de cette Cité, lors du récent incendie, soient remplacés par des neufs.

Accordée. — M<sup>rs</sup>. Girard & Godin devront acheter ces tuyaux et présenter la note à la Corporation qui devra payer.

Lettre de  
Mr. C. O. Gervais.

Que une lettre de Mr. C. O. Gervais, offrant de déblayer le terrain du Marché-aux-Denrées, d'en corder la brique, séparer le fer et les autres matériaux et mettre le terrain à nu, pour la somme de quinze cents piastres (\$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>).

Lettre de  
Mr. Alfred Mayrand.

Que une lettre de Mr. Alfred Mayrand, demandant au Conseil de faire payer une taxe aux étrangers qui viennent travailler en cette Cité.

Lettre de  
Mr. Johnny Lacroix.

Que une lettre de Mr. Johnny Lacroix, offrant la somme de quinze piastres pour une lisière de terrain située au coin des rues St. Philippe et Gervais.

Référée au Comité des Chemins.

Résolution de sympathies  
de la Ville de Nicolet.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une résolution passée par le Conseil de la Ville de Nicolet, exprimant ses sympathies, à l'occasion de l'incendie qui a récemment détruit la partie commerciale de la Cité des Trois-Rivières.

Le secrétaire devra accuser réception avec remerciements.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Sur un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant l'élargissement et le redressement de cette partie de la rue Champflour comprise entre les rues St. Prosper et St. Thomas.

Référée au Comité des Chemins.

Proposé

Vendredi, le 17<sup>th</sup> Juillet 1908.

1<sup>ere</sup> Motion  
Nomination du  
Maire Suppléant.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,  
Que Monsieur l'Échevin F. F. Farmer  
soit nommé Maire Suppléant pour les six mois courants.

2<sup>es</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 1.

Proposé par Mr. Michelin, en amendement,  
Secondé par Mr. Panneton,  
Que Monsieur l'Échevin Jos. L. Fortin,  
soit nommé Maire Suppléant pour les six mois courants.

Rejetée sur division de sept contre et quatre pour, savoir:

Contre:

Pour:

M<sup>rs</sup>. Duplessis,  
Fortin,  
Gélinas, Ars.,  
Gélinas, Marc,  
Grant,  
Lamy,  
Pagé,

M<sup>rs</sup>. Bellefeuille,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

3<sup>es</sup> Motion  
Nomination des  
Auditeurs.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Pagé,  
Que Messieurs R. Rivard et R. W. Williams  
soient nommés auditeurs des livres de comptes de la Corpora-  
tion de la Cité des Trois-Rivières pour l'année courante,  
avec un salaire de vingt-cinq piastres chacun.

Adoptée.

4<sup>es</sup> Motion  
Formation des Comités  
Permanents.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lamy,  
Que les Comités Permanents pour  
l'année courante, soient composés de la manière  
suivante, savoir:

— Finances. —

Mr. F. F. Farmer, . . . . . Président,  
M<sup>rs</sup>. F. Gélinas, R. F. Grant, E. Panneton, A. V. Verrette.

— No. queduc. —



Vendredi, le 17<sup>e</sup> Juillet 1908.

— Aqueduc. —

M. R. A. Grant, . . . . . Président,  
M. M. P. Bellefeuille, G. Duplessis, W. Gélinas, C. Pagé.

— Eclairage. —

M. P. Bellefeuille, . . . . . Président,  
M. M. J. L. Fortin, W. Gélinas, W. Lamy, E. Michelin.

— Drainage. —

M. A. Gélinas, . . . . . Président,  
M. M. A. A. Farmer, C. Pagé, E. F. Panneton, A. A. Verrette.

— Feu. —

M. A. A. Verrette, . . . . . Président,  
M. M. A. A. Farmer, J. L. Fortin, W. Lamy, E. F. Panneton.

— Police. —

M. W. Lamy, . . . . . Président,  
M. M. P. Bellefeuille, A. A. Farmer, R. A. Grant, E. Michelin.

— Chemins. —

M. C. Pagé, . . . . . Président,  
M. M. A. Gélinas, W. Lamy, E. F. Panneton, A. A. Verrette.

— Santé. —

M. E. F. Panneton, . . . . . Président,  
M. M. G. Duplessis, J. L. Fortin, R. A. Grant, E. Michelin.

— Marchés. —

M. W. Gélinas, . . . . . Président,  
M. M. A. A. Farmer, A. Gélinas, C. Pagé, A. A. Verrette.

— Hôtel-de-Ville. —

M. J. L. Fortin, . . . . . Président,  
M. M. G. Duplessis, W. Gélinas, R. A. Grant, E. Michelin.

— Ponts & Traverses. —

Vendredi, le 17 juillet 1908.

— Ponts et Traverses. —

M. G. Duplessis, . . . . . Président,  
MM. P. Bellefeuille, J. L. Fortin, R. Lelinas, C. Pagé.

— Commune. —

M. E. Michelin, . . . . . Président,  
MM. P. Bellefeuille, G. Z. Duplessis, F. Lelinas, W. Lamy.

Adoptée.

Suivante  
contre M. J. E. Houde.

Sur motion verbale de M. Lamy, secondé par M. Michelin, il est unanimement résolu que, l'Avocat de la Corporation soit autorisé de prendre des procès à la Cour de Circuit contre M. J. Ernest Houde, pour vente de boisson Dimanche, le vingt-huit Juin dernier (1908).

Comité pour Appropriation.

Sur motion verbale de M. Panneton, secondé par M. Lamy, il est unanimement résolu que, Messieurs A. O. Verrette, Charles Pagé et J. A. Boudais soient nommés pour établir approximativement la valeur des terrains nécessaires à l'élargissement des rues dans la partie incendiée de Trois-Rivières.

Avis de motion de M. l'Échevin Pagé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre 116 des règlements de ce Conseil, concernant le Maire et le Conseil, soit amendé en augmentant le nombre de comités en y ajoutant le comité de perception.

En Conseil, ce 17 juillet 1908.

(Signé) Chs. Pagé.

Avis de motion de M. l'Échevin Pagé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement intitulé: "Règlement concernant le Comité de Perception", afin de définir les devoirs et les pouvoirs du dit comité de perception.

En

Vendredi, le 17<sup>e</sup> Juillet 1908.

Ajournement.

En Conseil, ce 17<sup>e</sup> Juillet 1908.

(Signé) Chs. Pagés.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le vingt-trois de Juillet courant, à sept heures et demie du soir.

Louis Chis Rouquet  
Maire.  
E. Descaubiers  
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
23<sup>e</sup> Juillet 1908.

Advenant huit heures du soir, Jeudi, le vingt-trois de Juillet, mil neuf cent huit, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum. Les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire L. P. Normand et Messieurs les Echevins F. F. Farmer et W. Lamy ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Lundi, le vingt-sept de Juillet courant, à sept heures et demie du soir.

E. Descaubiers  
Sec.-Trésorier.

Assemblée Régulière.  
27<sup>e</sup> Juillet 1908.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	L. P. Normand,
Messieurs les Echevins	Chs. Bellefeuille, Jr.,
	H. G. Duplessis,
	F. F. Farmer,
	J. L. Fortin,
	Ers. Gélinas,
	Narc. Gélinas,
	R. F. Grant,
	W. Lamy,

Edm.

Lundi, le 27 juillet 1908.

Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de D<sup>me</sup> B. Féron Fitzpatrick.  
Requête de D<sup>me</sup> B. Féron Fitzpatrick, se plaignant de la construction d'une maison en face de sa propriété, par Mr. Joseph Massé, et qui en déprécie la valeur.  
Référé au Comité Permanent.

Requête de Mr. J. Arthur Dufresne.  
Requête de Mr. J. Arthur Dufresne, demandant que la côte située à l'extrémité de la rue Bonaventure, et conduisant à son hôtel, soit mise en bon état.

Requête de Mr. Johnny Lacroix.  
Référé au Comité des Chemins.  
Requête de Mr. Johnny Lacroix, demandant une réduction des taux de péage des Ponts St. Maurice pour le transport du bois de chauffage.

Requête de Mr. Augustin Sauvageau et al.  
Refusée. Devra payer quinze centins par voyage.  
Requête de Mr. Augustin Sauvageau et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans cette partie de la rue Bellefeuille comprise entre les rues St. Roch et Bureau, la pose d'un puisard au coin des rues St. Roch et Bellefeuille, et l'installation d'une lumière électrique sur la rue Bellefeuille.

Lampe déjà accordée. Référé au Comité du Drainage pour rapport.

Requête de Mr. Chs. Gauthier et al.  
Requête de Mr. Chs. Gauthier et autres, demandant que le trottoir du Marché-au-Foin soit élargi.

Accordé un madrier le long du trottoir sur la rue St. Philippe et la traverse du coin.

Requête des Filles de Jésus.  
Requête des Filles de Jésus, demandant un service de drainage sur la rue St. Jean, pour leur bâtisse actuellement en construction.

Référé au Comité du Drainage.

Requête de Mr. J. B. Dufresne et al.  
Requête de Mr. J. B. Dufresne et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans

Lundi, le 27 juillet 1908.

dans la rue St. Denis.

Référée au Comité du Drainage.

Lettre de  
Messrs. Pebbutt Frères.

Une lettre de Messieurs Pebbutt Frères, demandant au Conseil de leur vendre les terrains contigus à leur manufacture, et qui sont la propriété de la Corporation de cette Cité.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de la  
Bell Telephone Co.

Une lettre de la Bell Telephone Co., concernant la reconstruction de sa bâtisse sur la rue Des Forges.

Rapport de  
Mr. John Bourgeois, S. C.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de Mr. John Bourgeois, Ingénieur-Civil, concernant l'élargissement des rues dans la partie incendiée de cette Cité.

Rapport de la  
Commission Spéciale pour  
l'élargissement de rues.

Rapport:

La Commission nommée par Votre Conseil, à sa séance du dix-sept juillet courant, pour étudier le projet d'élargissement des rues dans la partie incendiée de la Cité des Trois-Rivières le 22 Juin dernier, et faire rapport sur le coût probable des terrains ou parties de terrains qui devraient être achetés ou appropriés à cette fin, a l'honneur de vous soumettre la liste des propriétaires de qui il sera nécessaire d'acheter ces terrains pour l'élargissement des rues, et les quantités de pieds en profondeur et en superficie des dits terrains, suivant plans et mesures fournis par Mr. J. Bourgeois, Ingénieur-Civil:

Rue Notre-Dame, 66 pieds.

de la rue St. George à la rue Des Champs.

noms.	Profondeur.	Superficie.
Paul Chainé	6"	16'
Henri Godin	1'	49'
J. Gonthier	2'6"	71'
Girard & Godin	4'6"	226'
D <sup>me</sup> Ad. Gélinas	7'	259'
D <sup>me</sup> J. Ryan	9'	257'

Le plan est  
d'avis avec les  
autres plans de  
la Corporation  
dans les archives.

# Lundi, le 27 juillet 1908.

Noms.	Profondeurs.	Superficie.
Hector Girardeau	10' 6"	251'
Mme J. Ryan	11' 6"	334'
Mme J. Cloutier	14' 9"	1,108'
Charles Page	15' 3"	1,072'
W. Roy	15'	495'
G. Lord	14' 6"	459'
Mme O. Comtois	13' 9"	809'
A. Balcer	12' 9"	684'
L. Lajoie	11' 3"	491'
L. G. Beaudry	9' 9"	641'
Mme Kap. Lajoie	8' 3"	400'
J. Bellefeuille	7'	221'
L. G. Beaudry	3' 9"	162'
Mme Henri Lajoie	2' 6"	118'
Mrs. R. S. Cooke	1' 6"	54'
J. B. L. Hald	6"	24'
Eng. Balcer	0"	0'
W. Mailhot	8'	389'
Victor Desmarais	25'	2,065'
David Larivière	31' 9"	2,119'
Alf. Baptist	29' 6"	1,888'
M. Duchaine	26' 9"	1,735'
C. R. Dupont	24' 9"	1,213'
L. G. Beaudry	21' 6"	1,591'
J. W. Godin	19' 6"	509'
J. L. Fortin	18' 3"	740'
P. V. Ouyotte	16' 9"	516'
P. E. Panneton	15' 6"	380'
L. P. St. Pierre	14' 9"	362'
Banque d' Hochelaga	13' 9"	763'
Succession Balcer	14' 9"	1,792'
Gouvernement Fédéral	18'	5,070'
Corporation Episcopale		1,812'

Que



Lundi, le 27 juillet 1908.

Rue Du Platon, 66 pieds.

Noms.	Profondeurs.	Superficie.
H. Vallière	18'.3"	639'
Adélarde Kauthier	15'.6"	1829'
J. A. Jutras	13'.9"	709'
Della Godin	12'.6"	706'
Geo. Dupresne	13'.	985'
Emile Panneton	13'.9"	556'
Succession Balcer	15'.	1125'
Banque d'Acchelaga	13'.3"	252'
Succession Gault	13'.6"	691'
L. Dasylova	14'.3"	319'
M. A. T. Hart	15'.3"	327'
Geo. Harrissette	15'.9"	437'
Art. Brunelle	16'.3"	531'
P. J. Vanasse	16'.9"	876'
Art. Brunelle	17'.9"	1508'
O. Poilvert	17'.3"	830'
Henri Godin	8'.	384'

Rue Des Forges, 66 pieds.

Adolphe Balcer	8'.9"	353'
D <sup>me</sup> Kap. Lajoie	13'.10"	176'
Do.	12'.10"	626'
Succession R. Labarre	11'.6"	454'
D <sup>me</sup> Henri Lajoie	10'.9"	366'
D <sup>me</sup> O. Carignan	9'.6"	956'
Succession Badaud	9'.3"	883'
Bellefeuille & Giroux	9'.6"	368'
Henri Godin	8'.9"	354'
Caquin & Frère	10'.3"	807'
Bell Telephone Co.	10'.9"	555'
J. M. Spénard	11'.	568'
Drolet & Lassonde	10'.9"	555'
Haph. Normand	10'.6"	469'

Lundi, le 2<sup>nd</sup> juillet 1908.

Noms.	Profondeur.	Superficie.
M. Mous	10' 6"	504'
Succession Denoncourt	10' 6"	641'
D <sup>me</sup> O. Comtois	14' 3"	726'
M <sup>rs</sup> . Pagé	15' 9"	806'
D <sup>me</sup> M. Baron	4' 6"	323'
D <sup>me</sup> J. Robichon	8' 6"	588'
D <sup>me</sup> M. Baron	8' 6"	756'
M <sup>rs</sup> . Lauthier	4' 9"	516'
M. Dussault	4' 3"	548'
M <sup>rs</sup> . Bellet	4'	276'
J. Lymburner	4' 6"	364'
L. N. Jourdain	6'	660'

### Rue Mart, 50 pieds.

Depuis la rue Des Forges jusqu'à la rue Alexandre.

Paquin & Frère	6' 4"	338'
D <sup>me</sup> J. Robichon	6' 4"	373'
J. Bournival	6' 4"	353'
Congrégation St. André	6' 4"	403'
D <sup>me</sup> P. O. Desilets	5'	293'
D <sup>me</sup> E. Brunelle	5'	234'
Henri Godin	5'	986'

### Rue Alexandre, 50 pieds.

Depuis la rue Mart à la rue Notre-Dame.

Eugène Balcer	6'	516'
L. Lajoie	6'	291'
Ernest Houde	6'	264'
Hector Godin	6'	312'
E. D. Boisclair	6'	312'
P. V. Olyotte	6'	304'
L. E. Baron	6'	319'
L. G. Beaudry	6'	516'
Jos. Bellefeuille	6'	380'
D <sup>me</sup> M <sup>rs</sup> Lajoie	6'	300'

Lundi, le 27<sup>e</sup> Juillet 1908.

759

Noms.	Profondeur.	Superficie.
Banque de Québec	6'	255'
Chs. Pagé	6'	449'
D <sup>me</sup> O. Parignan	6'	294'
J. A. Tessier	6'	254'
Succession Badauf	6'	299'
Succession P. O. Desilets	6'	543'

Rue Du Fleuve, élargie de 10 pieds.  
Depuis la rue Du Platon jusqu'à la rue René.

Henri Kodin	10'	1,215'
Edmond Dufresne	10'	1,290'
Ad. Provencher	10'	540'
Z. Marchand	10'	640'
Honble H. S. Mailhot	10'	708'
Durand & Brunelle	10'	490'

Rue St<sup>e</sup> Antoine, 40 pieds.  
Depuis la rue Du Fleuve à la rue Notre-Dame.

Ad. Provencher	5'3"	154'
Ls. Blair	5'9"	144'
Succession Balcer	4'	455'
D <sup>me</sup> S. Dufresne	8'6"	419'
L. G. Beaudry	8'6"	612'
P. R. Dupont	10'9"	322'
Loge Maçonnique	4'6"	384'
Ad. Provencher	5'3"	234'
D <sup>me</sup> O. Lamothe	5'	96'
Z. Marchand	5'6"	794'

Rue René, 40 pieds.

M. Durand	4'	329'
Iréne Bergeron	4'	346'
Bellefeuille & Frère	4'	465'

# Lundi, le 27 juillet 1908.

Noms.	Profondeur.	Superficie.
Succession Duchaine	4'	406'
Alex. Baptist	6'	1,560'

Rue Bonaventure, 45 pieds.  
De la rue Notre-Dame à la rue Cart.

J. B. L. Gould	4'.9"	283'
J. A. Jutras	2'.6"	165'
Phi. Panneton	2'.6"	59'
Geo. Wétrot	3'	158'
A. Lebrun	3'	122'
Léopold Girard	5'	455'
Congrégation Wesleyenne	4'	331'
J. H. Kodin	4'.6"	189'
Héré Teasdale	5'.3"	222'
F. S. Tourigny	6'	360'
O. H. Martel	4'	742'
W. Kodin	8'.3"	348'
S. Lottinville	10'	480'
Eug. Balcer	10'	819'

Rue Badaux, 50 pieds.

D <sup>me</sup> M. Baron	1'.6"	141'
Héritiers Bergeron	3'.9"	148'
L. H. Jourdain	5'.9"	465'
Uld. Carignan	4'.9"	449'
D <sup>me</sup> J. Robichon	9'.3"	616'
L. H. Jourdain	10'.6"	425'
Delleb. Didier	11'.6"	306'
N. Rouette	12'.6"	520'
M. Dugré	13'.6"	548'
A. Béliveau	6'.3"	622'
Ls. Milot	8'	312'
Succession Drouin	9'	315'
Joseph Imbleau	10'	300'

Lundi, le 27 juillet 1908.

Nom.	Profondeurs.	Superficie.
Prime Sarasin	11'3"	604

Nous constatons par les chiffres que nous venons de donner que le nombre total de pieds en superficie à être achetés ou expropriés serait d'environ 92,719.

Les membres de cette Commission, après une étude sérieuse et consciencieuse de la localité et de la valeur des terrains nécessaires à l'élargissement projeté des rues ci-haut mentionnées, en arrivent à la conclusion que, le coût probable serait moindre de cent mille piastres, et que le Conseil de cette cité devrait faire tout en son pouvoir, en profitant des circonstances actuelles, pour acheter ou exproprier ces terrains qui faciliteront la circulation dans la partie commerciale de la cité, faciliteront la construction d'édifices plus élevés et d'un plus grand prix, ce qui aurait pour effet l'embellissement de la ville et l'augmentation de valeur des propriétés.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) Chs. Pagé,  
A. A. Verrette,  
J. A. Boulais.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 27 juillet 1908.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que le rapport de la Commission nommée pour faire l'estimation des terrains nécessaires à l'élargissement des rues dans la partie incendiée de cette cité, ainsi que le plan préparé par Mr. J. Bourgeois qui l'accompagne soient adoptés.

Adoptées sur division de dix pour et un contre, savoir:  
Pour: M. M. Bellefeuille, Duplessis, Farmer, Fortin,  
Gélinas, P., Gélinas, Marc, Grant, Michelin,  
Pagé, Verrette,  
Contre: Mr. Lamy.

1<sup>ère</sup>  
" Motion

Le

Lundi, le 27 juillet 1908.

Rapport du Comité de secours aux Incendiés

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport du Comité de secours aux Incendiés, rendant compte des contributions reçues depuis le 23 Juin dernier au 21 Juillet courant, et de la distribution de la plus grande partie faite aux incendiés jusqu'au 27 Juillet courant inclusivement.

Adopté.

2<sup>e</sup> Motion  
Quittance partielle à Mr. Adéland Limosges.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance partielle par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Adéland Limosges, pour deux terrains situés sur la rue Hertel en cette Cité, dont l'un vendu à George Abbott et l'autre vendu à Louis Thivierge, et cela, suivant acte préparé par Joseph Arthur Trudel, C. S., N. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement chapitre dix-sept concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs, et ses divers amendements, soit amendé quant à ce qui concerne les transports de certificats pour licences, les tarifs des hôteliers et leurs registres.

En Conseil, ce 27 Juillet 1908.

(Signé) N. Lamy.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Barmer.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre 104 des règlements du dit Conseil, concernant les Cotisations et Taxes et ses divers amendements, soit amendé quant à ce qui concerne la taxe sur métier ou occupation des personnes non résidentes dans cette Cité.

En



Lundi, le 27 juillet 1908.

763

En Conseil, ce 27 juillet 1908.  
(Signé) A. G. Barmer.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre sept des règlements du dit Conseil, concernant le Département des Chemins et Grèves soit amendé touchant la construction des bâtisses, trottoirs &c. en cette Cité.

En Conseil, ce 27 juillet 1908.  
(Signé) A. O. Verrette.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le cinq d'Août prochain, à huit heures du soir.

Georges Normand  
Maire.  
Z. Desaulniers  
Sec. - Prés.

Adjournement.

Assemblée Régulière.  
5 Août 1908.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le cinquième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire G. O. Normand,  
Messieurs les Échevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
L. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. F. Panneton,  
A. O. Verrette.

Les

Mercredi, le 5 Août 1908.

Requête de

Messrs. Bondy & Beaulac & all.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Messieurs Bondy & Beaulac et autres, demandant que la rue St. Marie soit prolongée jusqu'au chemin Marguerite, pour permettre de la relier à la rue St. Stanislas.

Le secrétaire devra écrire aux lies du C.P.A. et de la Vallée du St. Maurice.

Requête de

Mr. Hector Lamy.

Requête de Mr. Hector Lamy, demandant d'être nommé ingénieur de la pompe à vapeur pour incendies qu'il est question d'acheter pour cette Cité.

Requête de

Messrs. Marineau & Bouchard.

Requête de Messieurs Marineau & Bouchard, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit fournie à leur établissement d'embouteillage, au prix de sept centins et demi par mille gallons.

Accordées.

Requête de

Mr. Geo. Morrisette & all.

Requête de Mr. Geo. Morrisette et autres, demandant de faire disparaître la butte qui existe dans la rue Du Platon.

Référée à l'Inspecteur-de-Ville pour rapport à la prochaine séance.

Requête de

Mr. Chs. Lafond & all.

Requête de Mr. Charles Lafond et autres, demandant que les rues St. Maurice et Bonaventure soient continuées ou élargies jusqu'au côté St. Louis.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de

Mr. Lucien Pagé.

Lue une lettre de Mr. Lucien Pagé, réclamant la somme de trente-deux piastres, en paiement d'une vache qu'il dit s'être échappée de la Commune.

Référée au Comité de la Commune.

Lettre de

Mr. Louis Dugré.

Lue une lettre de Mr. Louis Dugré, se plaignant de la mauvaise odeur qui s'exhale des cours voisines de sa résidence.

Référée à l'Inspecteur Sanitaire pour rapport.

Lettre de

Dame Veuve O. Comtois.

Lue une lettre de Dame Veuve O. Comtois, demandant qu'il lui soit alloué deux piastres du pied pour la partie de son terrain qui doit être

appropriée

Mercredi, le 5 Août 1908.

appropriée pour l'élargissement des rues Notre-Dame et Des  
Gorges, plus une somme de mille piastres pour démolition de  
fondations, et soixante-et-quinze piastres comme prix d'un  
trottoir en ciment.

Refusée. — M. M. Duplessis et Bellefeuille  
dissidents.

Lettre de  
M. G. Emile Tanguay.

Que une lettre de M. G. Emile Tanguay,  
architecte, offrant ses services pour la construc-  
tion du Marché-aux-Denrées.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport:

Conformément aux instructions reçues de votre  
Conseil, je me suis rendu sur le Côteau St. Louis à l'inter-  
section de la rue Plaisante et de la côte de la rue Bon-  
aventure, pour examiner le terrain pour lequel une demande  
d'achat a été faite par Messrs. Tebbutt & Frère, et j'ai  
l'honneur de vous faire le rapport suivant:

Que selon ce qui a été entendu par le  
Comité des Chemins, j'ai mesuré cinquante pieds à partir  
de la clôture du Cimetière en allant vers le Sud-Est pour  
donner cette largeur à la rue, j'ai planté des piquets à  
divers endroits pour marquer l'alignement, un de ceux-ci  
sert en même temps à donner l'alignement de la rue  
Plaisante.

La partie de ce terrain qui pourrait être  
vendu serait le résidu des lots Nos 981, 982 et 983 de  
forme triangulaire d'environ 150 pds. le long de la rue  
Plaisante, 168 pds. le long de la rue Laflèche, et de  
205 pds. dans la ligne de Tebbutt & Frère, donnant une  
superficie d'environ 12600 pds. le tout mesure anglaise.

La quantité de 4500 cogs. cubes de sable  
pourrait être enlevée, sans que les rues qui sont  
sur le côteau aient à en souffrir, pourvu que ce sable  
soit enlevé convenablement et suivant des mesures données.

Respectueusement soumis,  
J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Votre obéissant serviteur,

Trois-Rivières, 5 Août 1908.

(Signé) Frs. Parent,  
Inspe. - de - Ville.

Adopté.

Lu

Mercredi, le 5 Août 1908.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Sur un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil que, M. Chs. Gélinas ne s'est pas conformé aux règlements de cette Cité, en construisant des balcons projetant au-dessus du trottoir, à sa maison en réparation, sur la rue Royale, malgré l'avis qui lui en a été donné.

Proposé par M. Verrette,  
secondé par M. Gélinas, Marc,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre cent soixante-et-quatre Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce Conseil, intitulé: Chapitre sept, règlement concernant le Département des Chemins et Grèves, et à ses divers amendements," soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CLXIV.

Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce Conseil, intitulé: "Chapitre sept, Règlement concernant le département des Chemins et Grèves," et à ses divers amendements.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1 — Il est défendu de faire et de construire ou de reconstruire à l'avenir, aucune bâtisse sur l'ancien niveau et alignement des emplacements situés sur les rues Du Platon, Cradeau, St. Antoine, René et Hart, sur cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St. George et Bonaventure, sur cette partie de la rue St. Pierre comprise entre les rues Bonaventure et des Champs, sur cette partie de la rue du Fleuve comprise entre les rues du Platon et René, sur cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Notre-Dame et Royale, sur ces parties des rues Bonaventure et Alexandre comprises entre les rues Notre-Dame et Hart, et toute bâtisse qui sera ci-après érigée dans les susdites rues ou parties de rues devra être suivant les alignements marqués au plan préparé par M. John Bourgeois, Ingénieur civil, lequel a été adopté par le

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 164.

— Chapitre 164. —  
Règlement des Chemins et  
Grèves amendé.

767

# Mercredi, le 5 Août 1908.

le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à sa séance du vingt-sept Juillet mil neuf cent huit.

Sec. 2.— Les bâtisses qui seront construites à l'avenir faisant front à la rue du Platon, à cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Notre-Dame et Royale, à cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St. George et Bonaventure, à cette partie de la rue St. Pierre comprise entre les rues Bonaventure et des Champs et à cette partie de la rue du Fleuve comprise entre les rues du Platon et René, devront avoir pas moins de trois étages de hauteur ou leur équivalent, c'est-à-dire pas moins de trente-cinq pieds de hauteur, en sus du soubassement, et celles qui seront construites à l'avenir sur les emplacements faisant front aux rues Baderoux, St. Antoine, René et Hart, à ces parties des rues Bonaventure et Alexandre comprises entre les rues Notre-Dame et Hart devront avoir pas moins de deux étages de hauteur en sus du soubassement. Les bâtisses dont il est fait mention dans la présente section devront être construites en pierre, en brique, en béton ou lambrissées de ces matériaux, être à toit plat, égoutant à l'intérieur ou à l'arrière des dites bâtisses, et les couvertures devant être en matériaux non combustibles et à l'épreuve du feu.

Sec. 3.— Toute bâtisse (autre qu'une résidence particulière) de plus de trente et au-dessous de cinquante pieds de largeur devra avoir au moins un mur de pierre ou de brique la séparant dans toute sa largeur; si la bâtisse est plus de cinquante mais moins de soixante-et-quinze pieds de large, elle devra avoir deux murs de refend comme susdit; ou si elle a plus de soixante-et-quinze mais moins de cent pieds de large elle devra avoir trois murs de refend comme susdit.

Sec. 4.— Les trottoirs au front des emplacements situés sur la rue du Platon, sur cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Notre-Dame et Royale, sur cette partie



Mercrredi, le 5 Août 1908.

partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St. George et Bonaventure, sur cette partie de la rue St. Pierre comprise entre les rues Bonaventure et des Champs, et sur cette partie de la rue du Fleuve comprise entre les rues du Platon et René devront avoir huit pieds de largeur; les trottoirs au front des emplacements situés sur les rues Hart et Badaux, sur cette partie de la rue Bonaventure comprise entre les rues Notre-Dame et Hart et sur cette partie de la rue Alexandre comprise entre les rues Notre-Dame et Hart devront avoir six pieds de largeur et les trottoirs au front des emplacements situés sur les rues St. Antoine et René devront avoir cinq pieds de largeur. Tous ces trottoirs seront en pierre ou en tuiles composées d'une partie de ciment et de deux parties de sable. Toutes les parties ou sections des dits trottoirs faits pour chaque propriété, seront à leurs jonctions entre elles de même niveau et aucune ne sera plus haute que l'autre. Au coin de chaque rue les bouts des dits trottoirs seront arrondis.

Sec. 5 — Toutes constructions et réparations de bâtisses, ainsi que le drainage de ces bâtisses et des cours devront être faits suivant les règles de l'art et les règlements du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, et ces travaux ne pourront être commencés qu'après avoir obtenu un permis écrit de l'Inspecteur des bâtisses, lequel permis devra être affiché sur la bâtisse en construction à l'endroit indiqué par le dit Inspecteur.

Sec. 6 — Toutes les autres dispositions du Chapitre sept des règlements de ce Conseil par le présent amendé et ses amendements, ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements" s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 7 — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté



Mercredi, le 5 Août 1908.

Adopté sur division de sept pour et trois contre, savoir:

Pour:

Mr. Martin,  
Gélinas, Marc,  
Lamy,  
Michelin,  
Pagé,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:

Mr. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Gélinas, Frs.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 105.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre cent soixante-et-cinq" Règlement pour amender le Chapitre cent neuf des règlements de ce Conseil passé le douze Mai, mil neuf cent deux et intitulé: "Règlement pour amender de nouveau le Chapitre cent quatre des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Cotisations et Taxes," soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLXV.

— Chapitre 105. —  
Règlement des Cotisations  
et Taxes amendé.

Règlement pour amender le chapitre 109 des règlements de ce Conseil passé le douze Mai mil neuf cent deux et intitulé: Règlement pour amender de nouveau le Chapitre 104 des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Cotisations et Taxes.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1 — La section première du règlement par le présent amendé est amendée en ajoutant les mots suivants à la fin de la dite section, lesquels seront considérés comme en faisant partie: "Une taxe annuelle du double de celle mentionnée au présent paragraphe sera exigée et imposée pour les personnes ne résidant pas dans la Cité, et venant y exercer leur métier ou occupation".

Sec. 2 — Toutes les autres dispositions du Chapitre 109 des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements de ce Conseil susceptibles

Mercredi, le 5 Août 1908.

susceptibles de s'y appliquer s'appliqueront au présent.  
Sec. 3 — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 166.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Michelin,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre cent soixante-et-six Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce Conseil, intitulé: "Chapitre dix-sept, règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs", soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLXVI.

— Chapitre 166. —  
Règlement concernant les  
Aubergistes et les Marchands  
de Liqueurs amendé.

Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce Conseil, intitulé: "Chapitre dix-sept, règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs".

Il est ordonné et statué et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1 — Aucun Aubergiste ou Marchand de Liqueurs ne pourra vendre ou transporter sa licence, ou ne pourra changer de local pour lequel il a obtenu telle licence, qu'après s'être en tout conformé aux dispositions de la loi qui règle ces transports ou changement de local, et avoir obtenu un certificat approuvé par le dit Conseil, tel que voulu par la loi, lequel certificat sera accordé et livré par le dit Conseil, qu'après que tel Aubergiste ou Marchand de Liqueurs, comme susdit, aura payé au Secrétaire-Trésorier du dit Conseil la somme de cinquante piastres en sus de tous autres droits et honoraires sur telle licence.

Sec. 2 — Chaque Hôtelier ou Aubergiste en présentant sa demande de certificat au Conseil, devra l'accompagner du Tarif des charges qu'il exige par jour pour la pension et le logement du public voyageur; et de plus, ce Tarif devra être imprimé avec caractères de pas moins d'un quart de pouce de hauteur et affiché dans la

Salle

Mercredi, le 5 Août 1908.

salle d'attente et la salle à diner de chaque Hôtel ou Auberge.

Sec. 3.— Le bar ou buvette dans chaque Hôtel ou Auberge devra être placé au premier étage, dans un appartement sur le devant de la bâtisse, lequel appartement devra avoir une fenêtre vitrée du côté de la rue, dans laquelle fenêtre il ne'est pas permis de mettre des volets, persiennes ou rideaux, afin de permettre aux membres du Corps de Police et au public de constater à toute heure du jour et de la nuit ce qui se passe à l'intérieur de l'appartement où se trouve le Bar ou Buvette dans chaque Hôtel ou Auberge.

Sec. 4.— Toutes les autres dispositions du Chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements de ce Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 5.— Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé par Mr. Gélinas, P<sup>rs</sup>, en amendement,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que le projet de règlement Chapitre 166 maintenant devant ce Conseil soit adopté en retranchant la troisième section.

Rejetée sur division suivante:

Contre:  
M<sup>rs</sup> M. Bellefeuille,  
Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette,

Pour:  
M<sup>rs</sup> M. Duplessis,  
Fortin,  
Gélinas, P<sup>rs</sup>,  
Gélinas, Marc,  
Page,

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre la motion en amendement.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé

4<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 3.

Mercredi, le 5 Août 1908.

5<sup>e</sup> Motion  
Délégation auprès du  
Gouvernement Provincial.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire L. O. Normand et Messieurs les Echevins F. F. Farmer et O. F. Grant soient chargés de se rendre auprès de l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec, pour obtenir de l'aide pour la reconstruction de la partie incendiée de la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Drainage, rue St. Denis.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que les tuyaux d'égouts sur cette partie de la rue St. Denis, comprise entre les rues St. George et St. Cook, soient posés immédiatement et que le tuyau soit placé dans un canal en bois.

Adoptée. — Mr. Lamy dissident seul.

7<sup>e</sup> Motion  
Demande de certificat  
pour transport de licence  
à Mr. J. Art. Dupresne.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc.,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que la demande de certificat pour transport de Licence d'Auberge de Mr. L. E. Dupresne à Mr. J. Arthur Dupresne soit examinée, et que le dit certificat soit confirmé.

Remise au prochain Conseil.

8<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
Moïse Livernoche.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Moïse Livernoche d'une parcelle de terrain située sur le côté Nord-Est de la rue Gervais en cette Cité, pour le prix et somme de vingt piastres, et cela, suivant acte préparé par Petrus Desilets, Escr., N. O. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>rs</sup> Joseph Héon.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé

Mercredi, le 5 Août 1908.

773

autorisé à signer en faveur de Dame Joseph Léon (Garilla-Lamothe), un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du vingt-neuf juillet dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Dame Veuve Dominique Vallée (Louise Trempe), un billet promissoire au montant de mille cinquante piastres, à six mois de la date du vingt-neuf juillet dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets en circulation aux banques.

Adoptée.

Des soumissions ayant été demandées pour un wagon pour le Département du Feu, celle de Mr. T. Lymburner, au montant de six cent cinquante piastres (\$650.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), celle de Mr. Edmond Bellefeuille, au montant de six cent quarante-cinq piastres (\$645.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), et celle de Mr. Josaphat Lapolice, au montant de cinq cent quinze (\$515.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), sont produites et ouvertes. La soumission de Mr. Josaphat Lapolice étant la plus basse est acceptée.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement Chapitre 166, concernant les Clubergistes et les Marchands de Liqueurs, passé à la présente séance du Conseil, soit amendé.

En Conseil, ce 5 Août 1908.

(Signé) Chs. Page.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,050.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> D. Vallée.

Soumissions  
pour un wagon pour le  
Département du Feu.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Page.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de

# Mercredi, le 5 Août 1908.

de ce Conseil, je proposerai que le chapitre neuf des règlements du dit Conseil concernant le Département du Feu et ses divers amendements soient amendés quant à ce qui concerne les constructions.

En Conseil, ce 5 Août 1908.

(Signé) F. A. Verrette.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le six d'Août courant, à huit heures du soir.

Louis Phier Normand  
Maire.

M. Desautels  
Sec.-Grs.

Assemblée Régulière.  
6 Août 1908.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le sixième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- |                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. O. Normand,          |
| Messieurs les Echevins | Phi. Bellefeuille, jr., |
|                        | Ch. Z. Duplessis,       |
|                        | A. G. Farmer,           |
|                        | J. L. Fortin,           |
|                        | Frs. Gélinas,           |
|                        | Narc. Gélinas,          |
|                        | A. F. Grant,            |
|                        | N. Lamy,                |
|                        | Edm. Michelin,          |
|                        | Chs. Page,              |
|                        | E. A. Panneton,         |
|                        | F. A. Verrette.         |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Joseph Leclerc et autres, demandant la construction d'un trottoir sur le côté Nord-Est de la rue Des Pins, depuis la rue St-Maurice jusqu'au Passage.  
Proposé

Requête de  
Mr. Jos. Leclerc & all.



Jeudi, le 6 Août 1908.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nouveaux trottoirs sur  
la rue Des Pins.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que les propriétaires de terrains sur le côté Nord-Est de cette partie de la rue Des Pins comprise entre la rue St. Maurice et le Chemin du Passage soient notifiés de faire un trottoir de première classe au front de leurs propriétés, d'hui à huit jours.

Adoptée.

Lettre de  
Messrs. Drolet, Lassonde & Co<sup>ie</sup>.

Que une lettre de Messieurs Drolet, Lassonde & Co<sup>ie</sup>, concernant l'appropriation d'une partie de leur terrain pour l'élargissement de la rue Des Forges, et leur réclamation pour travaux occasionnés par l'appropriation d'une partie de leur magasin.

La partie d'appropriation est accordée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Alqueduc, (Construction)	\$ 1,442	02
" " Do. (Ent. & Répt.)	171	40
" des Chemins,	567	56
" " Marchés,	494	45
" du Feu,	209	82
" de l'Eclairage,	—	40
" " L'Hôtel-de-Ville,	238	35
" " la Police,	615	35
" " " Commune,	1	—
" " " Santé,	27	18
Drainage,	1,630	99
Ponts St. Maurice,	68	40
Traverses,	2	—
Rues sous Contrôle,	—	30
Parage des Rues,	87	11
Caré Champlain,	8	82
À Reporter	\$ 5,565	45

Jeuudi, le 6 Août 1908.

	Report	\$ 5,565	75
Carré Le Platon,		4	70
" St. Philippe,		7	90
Atelier des Départements,		33	80
Papeterie et Impressions,		143	78
Assurances des Propriétés de la Corporation,		33	-
Billets Payables,		54,436	75
Intérêt et Commission,		833	05
Taxes Municipales,		86	55
Dépenses Contingentes,		53	-
Salaires,		381	24
Divers Comptes,		3,138	23
		\$ 64,444	75

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. P. Farmer, Présdt.,  
 Mrs. Gélinas,  
 G. A. Verrette.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Duplessis,  
 Secondé par Mr. Fortin,  
 Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
 Elargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Panneton,  
 Attendu que la Corporation de cette Cité peut exempter les dépenses à encourir pour l'appropriation des terrains nécessaires à l'élargissement de cette partie nord-ouest de la rue Notre-Dame, comprise entre les rues des Forges et St. Antoine, en donnant sur la place du marché-aux-dérées la même quantité de terrain qu'elle prend sur la rue Notre-Dame pour l'élargissement de la dite rue.  
 Qu'il soit résolu que ce Conseil donne sur la place du marché-aux-dérées à la profondeur des emplacements de Dame Veuve Joseph Cloutier, Mr. Charles Page,

# Jeudi, le 6 Août 1908.

Pagé, Mr. Frederic Roy, Mr. H. J. Lord, Dame Veuve O. Comtois et sur le côté nord-ouest de l'emplacement de Mr. Charles Pagé situé sur la rue des Forges et faisant ligne avec la place du marché-aux-derrées, autant de terrain qu'elle en prend au front des emplacements des dites Dames Cloutier et Comtois et des dits Pagé, Roy et Lord sur la rue Notre-Dame par ce procédé, tous les emplacements ci-dessus mentionnés se trouveront dans la même position sur la rue Notre-Dame et sur la rue des Forges qu'ils étaient avant l'incendie et n'auront pas diminué en valeur.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Prolongement de la rue St. Antoine.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que le prolongement de la rue St. Antoine depuis la rue Badaup jusqu'à la rue Champlain soit décidé.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Benj. Bourgeois.

Proposé par Mr. Farmer,  
secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Benjamin Bourgeois, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Plan pour construction du Marché-aux-Derrées.

Mr. Pagé propose verbalement, secondé par Mr. Fortin, que des études suggestives pour la construction d'un marché soient faites gratuitement par Messieurs Asselin & Perron, Architectes.

Mr. Panneton propose verbalement, secondé par Mr. Michelin, que cette décision soit ajournée jusqu'après le retour de la délégation à Québec.

Rejetée sur division de huit contre et trois pour, savoir:  
Contre: M. M. Farmer, Fortin, Gélinas, Ars., Gélinas,

# Judi, le 6 Août 1908.

Gélinas, Marc., Grant, Lamy, Page', Verrette,  
Pour: M. M. Bellefeuille, Michelin, Panneton.  
La motion principale étant ensuite mise aux voix est  
adoptée sur même division.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix  
d'Août courant, à huit heures du soir.

Alexis Thériault  
Maire.  
Sec. - Prés.

Assemblée Régulière.  
10 Août 1908.

À une assemblée régulière du conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le dixième jour d'Août, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

- L. P. Normand,
- Phi. Bellefeuille, jr.,
- G. G. Duplessis,
- A. A. Farmer,
- Mrs. Gélinas,
- Marc. Gélinas,
- G. F. Grant,
- N. Lamy,
- Edm. Michelin,
- Chs. Page',
- E. A. Panneton,
- F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. G. Marchand fils.

Requête de Mr. Zéphirin Marchand fils,  
demandant la permission de construire un hangar  
en bois sur son quai, pour y déposer son  
approvisionnement de charbon.

Requête de  
Mr. Alexis Lord.

Requête de Mr. Alexis Lord, deman-  
dant qu'un service de drainage soit  
posé

Lundi, le 10 Août 1908.

779

posé à sa propriété, du côté de la rue St. Roch.

Référée au Comité du Drainage.

Requête de  
Mr. Léon Denoncourt & all. demandant que les étaux des bouchers soient placés au rez-de-chaussée du Marché-aux-Denrées qui doit être reconstruit.

Requête de  
Mr. Wellie Paquin & all. demandant la pose d'une lumière électrique sur cette partie de la rue Des Champs comprise entre la rue St. Maurice et Les Pins.

Référée au Comité d'Eclairage.

Requête de  
Mr. Dominique Pleau & all. demandant au Conseil de céder le terrain du Carré Victoria, dans le Quartier St. Philippe, pour l'érection d'une église.

Accordé à la Corporation Episcopale en fidéicommiss pour érection de paroisse nouvelle.

Requête de  
Mr. Napoléon Dagneau & all. demandant qu'un trottoir soit construit dans cette partie de la rue St. François-Xavier comprise entre les rues Des Commissaires et St. Maurice.

Accordée.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville. Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, informant le Conseil que, d'après le calcul qu'il en a fait, le coût probable des travaux nécessaires pour faire disparaître la butte qui existe dans la rue Du Platon et donner une pente uniforme à cette rue, serait de trois mille cinq cents piastres (\$3,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>).

Prière à l'Inspecteur d'obtenir les signatures de chaque propriétaire se désistant de tout dommage contre la Corporation.

Motion  
Commission de l'Eau. Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Farmer,

Qu'une commission composée de Son Honneur le Maire, de Messieurs les Echevins P. Farmer, Narcisse Gélinas et du proposeur, de Monsieur le docteur George

Lundi, le 10 Août 1908.

George Bourgeois et de Mr. J. A. Peltier soit nommée pour étudier la question de l'eau et tout ce qui s'y rattache.

Qu'elle soit autorisée de s'adjoindre les personnes reconnues capables de l'aider dans cette tâche, et de s'assurer les services d'un ingénieur hydrologue, s'il y a lieu; d'employer les services d'un des officiers de la Corporation pour son secrétaire.

Cette commission devra faire rapport au Conseil à la fin de ses travaux, et si les services d'un ingénieur hydrologue sont requis, Son Honneur le Maire et le Président des Finances sont autorisés à s'entendre avec cet ingénieur à propos du salaire qui pourra être exigé.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas, Trs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à The Pebbutt Shoe & Leather Company Limited, d'un terrain situé sur les rues Plaisante et Lalleck en cette Cité, pour le prix et somme de cent piastres et aux conditions mentionnées à l'acte préparé par P. E. Normand, Esc., V. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée, avec clause de donation de terrain pour l'élargissement de la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Dame Eugénie Lamothe, un billet promissoire au montant de douze cents piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-quatre d'Août courant, à huit heures du soir.

W. H. Lamothe  
Maire.

Sec. - Prés.

2<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain à The Pebbutt Shoe & Leather Co. Ltd.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,200.00, en faveur de Dame Eugénie Lamothe.

Adjournement.



Lundi, le 17 Août 1908.

781

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 15 Août 1908.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Lundi, le dix-sept d'Août courant, à huit heures  
du soir, concernant les incendies, les tarifs et horaires pour  
traverses, la rue St. Antoine, les appropriations de terrains et  
les règlements des chemins, du feu et des aubergistes.

(Signé) L. P. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
17 Août 1908.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-septième  
jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit,  
à huit heures du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient  
présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
L. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
Marc. Gélinas,  
G. F. Grant,  
W. Lang,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. A. Panneton,  
A. A. Verrette.

Proposé

Lundi, le 17 Août 1908.

1<sup>ère</sup> Motion  
Prolongement de la rue  
St. Antoine.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par M. Panneton,

Que la rue St. Antoine soit continuée depuis la rue Badaud jusqu'à la rue Champlain aux prix mentionnés par Messieurs les échevins Grant et Verrette, c. à d. \$70.45<sup>00</sup> et que le secrétaire-trésorier de ce conseil soit chargé de faire préparer des actes notariés à cet effet.

Adoptée sur division de sept pour et cinq contre, savoir:

Pour:

M. M. Bellefeuille,  
Fortin,  
Gélinas, Ars.,  
Gélinas, Marc.,  
Lamy,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:

M. M. Duplessis,  
Farmer,  
Grant,  
Michelin,  
Pagé.

Rapport de la  
Délégation à Québec.

Son Honneur le Maire, tant en son nom, qu'en celui de Messieurs les Echevins Farmer et Grant, qui l'ont accompagné comme délégués auprès du Gouvernement Provincial, le douze d'Août courant, fait rapport au Conseil que, leur demande de venir en aide aux incendies de Trois-Rivières, du 22 Juin dernier (1908), en permettant l'émission de débentures dont l'intérêt serait garanti par le Gouvernement, a été favorablement accueillie par le Premier Ministre Sir Lomer Louin et l'Honorable Jules Allard, qui ont suggéré que cette demande soit officiellement faite par écrit ou résolution du Conseil de Ville, accompagnée du plan de la partie incendiée de la ville et d'une opinion légale concernant la validité de prêts d'argent par la Corporation aux incendies.

2<sup>ème</sup> Motion  
Aide aux Incendies.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Ars.,

Attendu que la Cité des Trois-Rivières a, par l'incendie du 22 Juin dernier (1908), subi des pertes pour au-delà d'un million deux cents mille piastres dans la valeur des immeubles, par le grand nombre de bâtisses, machineries et

détruites

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1908.

783

détruites lors du dit incendie, mettant par ce fait la plupart des sinistrés dans une position à ne pouvoir rebâter leurs propriétés et continuer leurs commerces, industries &c. qui constituaient la vitalité de la population en général;

Attendu que toute la partie commerciale qui était le principal élément de son existence et des progrès sur lesquels pouvaient compter ses habitants se pourrait relever d'une semblable perte sans le secours et l'assistance des gouvernements dont ils sont les contribuables pour une assez large part;

Attendu que dans les circonstances actuelles, il est très-important que le Conseil prenne les mesures nécessaires pour protéger la ville à l'avenir contre une semblable calamité, en élargissant les rues de manière à donner plus d'espace aux pompiers pour combattre les incendies et empêcher l'élément destructeur de se propager;

Attendu que pour arriver à ce but, le Conseil sera dans l'obligation d'approprier une certaine quantité de terrains au front des emplacements situés sur le parcours des dites rues, ce qui nécessitera une dépense de cent à cent cinquante mille piastres;

Attendu qu'en sus des argents retirés des Compagnies d'assurances les incendiés propriétaires ont éprouvé des pertes pour au-delà de six cents mille piastres;

Qu'il soit résolu que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières fasse application auprès de la Législature Provinciale pour lui venir en aide en lui prêtant des argents ou en garantissant un emprunt au moyen de déventures pour un montant de six cent cinquante mille piastres pour venir en aide aux incendiés et faire l'appropriation des terrains nécessaires à l'élargissement de ses rues

Adoptée.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que le projet de règlement,  
intitulé:

3<sup>es</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 16<sup>es</sup>.

Lundi, le 17 Août 1908.

intitulé: Chapitre cent soixante-et-sept, Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre soixante-dix-huit des règlements de ce Conseil, passé le premier Mars, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et pour amender le Chapitre neuf des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu", soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLXVII.

— Chapitre 16<sup>th</sup>. —  
Règlement concernant le  
Département du Feu amendé.

Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre 78 des règlements de ce Conseil, passé le premier Mars, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et pour amender le Chapitre neuf des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1 — La section seize du chapitre neuf des règlements de ce Conseil et ses divers amendements sont remplacés par la suivante:

"16" A l'avenir dans toute cette partie de la Cité des Trois-Rivières, comprise entre le côté Nord-Est des rues Bell, St. George, depuis le Fleuve St. Laurent jusqu'à la rue St. Olivier, le côté Sud-Est des rues St. Olivier et St. Genevieve jusqu'à la rue St. François-Xavier et le côté Sud-Ouest de la rue St. François-Xavier jusqu'au Fleuve St. Laurent, il ne pourra être bâti, construit ou érigé aucune maison, dépendance, remise, hangar, boutique ou autre bâtiment ou bâtisse, à moins qu'il ne soit construit en pierre, brique ou béton, ou lambrissé en pierre, brique ou béton et couvert en fer-blanc, tôle, ardoise, gravois, bardeaux posés dans le mortier ou autres matériaux non combustibles et à l'épreuve du feu.

Sec. 2 — La section dix-sept du chapitre neuf des règlements de ce Conseil et ses divers amendements sont remplacés par la suivante:

"17" A l'avenir, toute maison, dépendance, remise, hangar, boutique ou autres bâtisses qui se trouvent être actuellement bâties ou érigés, dans toute cette partie de la

dite

Lundi, le 17 Août 1908.

dite cité mentionnée dans la section immédiatement précédente, dont le carré ou la toiture aura besoin d'être lambrissé ou couvert ou réparé, ne pourra l'être en tout ou en partie qu'avec les matériaux et de la manière mentionnés dans la section immédiatement précédente concernant les nouvelles constructions.

Sec. 3 — La section dix-huit du chapitre neuf des règlements de ce conseil et ses divers amendements sont remplacés par la suivante:

18" A l'avenir toute couverture de maisons, dépendances ou autres bâtisses construites dans l'alignement de toute rue dans la dite cité devra être égoutée à l'intérieur des dites bâtisses ou à l'arrière et non sur les rues.

Sec. 4 — Le chapitre premier des règlements de ce conseil intitulé: "Règlement concernant les Règlements", s'appliquera au présent.

Sec. 5 — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Gélinas, Marché,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre cent soixante-et-huit Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves" et ses divers amendements, soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLXVIII.

Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves" et ses divers amendements.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1 — La section quarante-sept du règlement par le présent amendé, est abrogée et remplacée par la suivante:

47" Aucun degré, porche, perron, balcon, balustrade, plateforme ou autres érections ne projeteront sur les trottoirs, les

Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre Nos.

Chapitre Nos. —  
Règlement des Chemins  
et Grèves amendé.

Lundi, le 17 Août 1908.

les rues ou au-dessus des rues de cette Cité, de manière à diminuer en aucune façon la largeur des dits trottoirs et des dites rues ou d'obstruer les dites rues; et les pénalités imposées pour contravention à la présente section seront dues et payables pour chaque vingt-quatre heures que durera la dite contravention, après l'avis qui en aura été dûment donné, à qui de droit par l'Inspecteur-de-Ville; pourvu toujours que ces présentes ne s'appliquent pas aux degrés, porches, ferrons, balcons, balustrades, plateformes ou autres érections existant avant la passation du présent règlement.

Sec. 2.— Le chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements" s'appliquera au présent.

Sec. 3.— Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Farmer,  
secondé par Mr. Grant,

Que le projet de règlement, intitulé: Chapitre cent soixante-et-neuf Règlement pour amender le Chapitre cent soixante-et-six des règlements de ce Conseil, passé le cinq Août, mil neuf cent huit, et intitulé: "Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce Conseil, intitulé: Chapitre dix-sept, règlement concernant les Aubergistes et Marchands de Liqueurs", soit lu, passé et adopté.

Renvoyée, avis de motion étant illégal et non dans l'ordre.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que les tarifs et les horaires des bateaux traversiers entre cette Cité et les paroisses de la rive sud du Fleuve St Laurent soient amendés.

En Conseil, ce 17 Août 1908.

(Signé) G. J. Duplessis.

Et

5<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le projet  
de règlement Chapitre 109.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Duplessis.



Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1908.

Et la séance est ensuite levée.

Louis Guis Lamy  
 Sec. Prés.  
 Maires.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 18 Août 1908.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Mercredi, le dix-neuf d'Août courant, à huit heures  
du soir, concernant les incendies, la nomination d'éva-  
luateur, arbitre etc., les tarifs et horaires des bateaux tra-  
versiers, le règlement des aubergistes et marchands de  
liqueurs, et ouvertures dans les trottoirs.

(Signé) L. P. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
19 Août 1908.

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le dix-neuvième  
jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit,  
à huit heures du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefleur, Jr.,  
C. J. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
Ars. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
O. P. Grant,

N.

Mercredi, le 19 Août 1908.

W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. F. Canneton,  
F. W. Verrette.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Iréné Bergeron.

Requête de M<sup>r</sup>. Iréné Bergeron, demandant que la rue René ne soit pas élargie du côté Nord-Est.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Victor Desmarais.

Requête de M<sup>r</sup>. Victor Desmarais, demandant que la somme de une piastre et cinquante centins du pied lui soit allouée pour l'expropriation de son terrain pour l'élargissement de la rue St-Pierre.

Lettre des

M<sup>rs</sup> W. P. Robichon.

Une lettre des Héritiers W. P. Robichon, demandant si le Conseil leur permettrait de pratiquer des ouvertures dans leur trottoir, sur la rue Des Forges, pour servir à l'entrée et à la sortie des marchandises, et, de plus, s'il leur serait permis de faire des trottoirs en vitre, afin de mieux éclairer les caves.

Référée au Comité des Chemins.

1<sup>ère</sup> Motion

Nomination de M<sup>r</sup>. A. J. Pothier, comme Évaluateur, Arbitre et Inspecteur des Bâtisses.

Proposé par M<sup>r</sup>. Canneton,  
secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Attendu que d'après les derniers amendements à la charte de cette cité, le Conseil a le droit de nommer un seul évaluateur s'il le juge à propos;

Attendu que la nomination d'un évaluateur permanent a été depuis longtemps recommandée par le Président du Comité des Finances, et admise en principe par la majorité des membres du Conseil comme devant donner plus de satisfaction;

Attendu que cet évaluateur permanent pourrait en même temps être inspecteur des bâtisses, et par ce fait, remplirait une lacune qui existe depuis longtemps, c'est-à-dire, l'inspection de la construction et réparation de toutes les bâtisses tant sous le rapport des règles de l'art, qu'en conformité aux règlements du Conseil d'Hygiène  
de

Mercredi, le 19 Août 1908.

de la Province de Québec concernant le drainage des dites bâtisses;

Que Monsieur Isidore Pothier soit nommé évaluateur, arbitre et inspecteur des bâtisses de la Cité des Trois-Rivières, avec un salaire de neuf cents piastres par année.

Proposé par Mr. Pagé, en amendement,

Secondé par Mr. Lamy,

Que la nomination d'un évaluateur permanent soit remise à plus tard.

Rejetée sur division de sept contre et quatre pour, savoir:

Contre:

Mr. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Farmer,  
Gélinas, Nov.,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette,

Pour:

Mr. Gélinas, Frs.,  
Grant,  
Lamy,  
Pagé.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un protêt de la part de Messieurs Drolet, Lassonde & Coie., concernant l'expropriation d'une partie de leur terrain pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un protêt de la part de Mr. Sévère De Lottinville, concernant l'expropriation d'une partie de son terrain pour l'élargissement de la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Farmer,

Secondé par Mr. Verrette,

Attendu que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, par un règlement en date du cinq Août courant (1908), a décidé et ordonné l'élargissement

2<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 1.

Protêt de  
Messrs. Drolet, Lassonde & Coie.

Protêt de  
Mr. Sévère De Lottinville.

3<sup>e</sup> Motion  
Expropriation des terrains  
de Messrs. Drolet, Lassonde & Coie.  
et de Mr. S. De Lottinville.

Mercrredi, le 19 Août 1908.

des rues du Platon, Badeaux, René et certaines parties des rues Notre-Dame, St. Pierre, des Forges, St. Antoine, Hart, Bonaventure, Alexandre et du Fleuve;

Attendu que Messieurs Pierre Albert Drolet et Philippe Laurent Lassonde, faisant affaire sous les nom et raison de Drolet, Lassonde & Cie., sont actuellement propriétaires d'une partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro sept cent soixante-et-onze (741) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et qu'une partie de ce terrain est nécessaire pour l'élargissement de la dite rue des Forges, savoir: onze pieds de profondeur dans la ligne sud-est du dit terrain et dix pieds et six pouces de profondeur dans la ligne nord-ouest sur la rue Champlain, donnant une profondeur moyenne de dix pieds et neuf pouces sur toute la largeur du dit terrain qui est d'environ cinquante pieds;

Attendu que Monsieur Sévère De Lottinville, est actuellement propriétaire du lot de terre connu et désigné sous le numéro deux mille cent soixante-et-neuf (2169) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et qu'une partie de ce terrain est nécessaire pour l'élargissement de la dite rue Bonaventure, savoir: dix pieds de profondeur sur toute la largeur du dit terrain qui est d'environ quarante-huit pieds;

Qu'il soit résolu, que la somme d'une piastre du pied en superficie soit payée aux dits Drolet, Lassonde & Cie., et celle de cinquante centins du pied en superficie soit payée au dit Sévère De Lottinville, à titre d'indemnité pour couvrir la valeur de leurs terrains ainsi que tous les dommages pouvant leur résulter par suite de la prise de possession des dits terrains pour les fins d'élargissement des dites rues des Forges et Bonaventure;

Qu'il soit résolu, en outre que, comme partie de l'indemnité à être payée pour la prise de possession des terrains susdits, la taxe exigible

Mercredi, le 19 Août 1908.

en vertu de l'article 142, paragraphe 2, de l'Acte d'Edouard VII, Chap. 44, ne soit pas perçue des dits Drolet, Lassonde & Cie. et du dit Sévère De Lottinville, et que dans le cas où les dits Drolet, Lassonde & Cie. ou le dit Sévère De Lottinville refuseraient ces offres, que Monsieur A. J. Pothier évaluateur et arbitre soit nommé pour fixer conjointement avec l'arbitre que ces Messieurs nommeront, le montant de l'indemnité à laquelle ils ont droit, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec, Edouard VII, Chap. 44, section 22.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Narc. Sélinas.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement Chapitre 166, concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs soit amendé.

En Conseil, ce 19 Août 1908.

(Signé) Narcisse Sélinas.

Et la séance est ensuite levée.

Louis Thier, Maire.  
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
24 Août 1908.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-quatrième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Échevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
G. G. Duplessis,  
A. J. Farmer,

J. L.

Lundi, le 24 Août 1908.

J. L. Fortin,  
 Frs. Gélinas,  
 Narc. Gélinas,  
 R. A. Grant,  
 W. Lamy,  
 Edm. Michelin,  
 Chs. Pagé,  
 E. A. Panneton,  
 A. W. Terrette.

Requête de  
 Mr. A. M. Gauthier & all.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. A. M. Gauthier et autres,  
 demandant que l'alignement et le niveau de la rue  
 Du Platon leur soient donnés, afin de leur permettre  
 de commencer immédiatement la reconstruction de leurs bâtisses  
 incendiées.

Requête de  
 Mr. P. F. Pinsonneault & all.

Requête de Mr. P. F. Pinsonneault et autres,  
 demandant la pose d'une passerelle sur la rue  
 Royale entre les rues Des Forges et St. George.

Accordée.

Requête de  
 Mr. Adolphe Balcer.

Requête de Mr. Adolphe Balcer, demandant  
 que les trottoirs des rues de la partie incendiée  
 de cette cité soient déblayés.

Requête de  
 Balcer Glove Mfg. Co.

Requête de la Balcer Glove Manufacturing Co.,  
 demandant la pose d'une passerelle, en face de leur  
 manufacture, sur la rue Des Commissaires.

Accordée.

Requête de  
 Mr. Joseph Leprohon.

Requête de Mr. Joseph Leprohon, demandant  
 l'usage de la salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville,  
 pour des vues animées.

Accordée sans droit exclusif.

Requête de  
 Mr. Irefflé Massicotte.

Requête de Mr. Irefflé Massicotte, assistant-  
 constable, demandant que son salaire soit aug-  
 menté.

Référée au Comité de Police.

Requête de  
 Mr. P. V. Ayotte & all.

Requête de Mr. P. V. Ayotte et autres,  
 demandant que la rue Alexandre ne  
 soit



Lundi, le 24 Août 1908.

793

soit pas élargie.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Frs. Huppé & al.

Requête de M<sup>r</sup>. Frs. Huppé et autres, demandant l'installation d'un marché public dans le Quartier Notre-Dame.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Aldie Dupresne & al.

Requête de M<sup>r</sup>. Aldie Dupresne et autres, concernant le prolongement de la rue St. Antoine.

Envoyée à l'Avocat de la Ville pour opinion légale.

Requête de  
M<sup>r</sup>. A. J. Louin.

Requête de M<sup>r</sup>. A. J. Louin, demandant que la côte de la rue Du Platon soit abaissée, afin de faciliter le charroyage des marchandises.

Requête de  
C<sup>ie</sup> de Navigation Canadienne.

Requête de la C<sup>ie</sup>. de Navigation Canadienne, demandant l'abaissement de la côte qui existe depuis la rue Du Fleuve jusqu'au milieu de la rue Du Platon.

Lettre de  
Messrs. Drolet, Lassonde & Co.

Lue une lettre de Messrs. Drolet, Lassonde & Co., concernant l'expropriation d'une partie de leur terrain, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Lettre de la  
Commission de l'Eau.

Lue une lettre de la Commission de l'Eau, demandant que des mesures de précaution soient prises pour permettre l'usage de l'eau de l'Aqueduc.

Accordée, et que les tuyaux soient nettoyés de temps à autre.

Lettre de  
D<sup>me</sup> John Fitzpatrick.

Lue une lettre de Dame John Fitzpatrick, réclamant la somme de dix piastres, pour des dommages qu'elle dit avoir subi par la construction d'une maison voisine de sa propriété.

Référée au Surintendant pour règlement.

Lettre de la  
C<sup>ie</sup> du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.

Lue une lettre de la C<sup>ie</sup>. du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, concernant le pont de la rue Le Jeune.

Lue

Lundi 24 Août 1908.

Lettre de  
Mr. A. J. Pothier.

Que une lettre de Mr. A. J. Pothier, offrant sa résignation comme évaluateur, arbitre et inspecteur des pâtisseries de cette Cité.

Acceptée.

Lettre de  
Mr. J. Benoit, Chef, Dpt. du  
Feu de Montréal.

Que une lettre de Mr. Zéphirin Benoit, Chef du Département du Feu de Montréal, concernant l'achat d'une pompe à vapeur pour incendies.

Prière au Secrétaire-Trésorier d'accuser réception avec remerciements.

1<sup>ère</sup> Motion  
Transport de Licence de Mr.  
F. Vanasse à Messrs. Deschênes  
& Girard.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que la demande de certificat en faveur de Messieurs Deschênes & Girard pour leur permettre d'obtenir le transport de la licence d'aubergiste de Mr. F. Vanasse, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

En suspens.

2<sup>ème</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 169.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 169, Règlement pour amender le Chapitre 142 des règlements de ce Conseil, concernant les Traverses et les Ponts St. Maurice et pour y ajouter de nouvelles dispositions, soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CLIX.

— Chapitre 169. —  
Règlement concernant les  
Traverses et les Ponts St. Maurice  
amendé.

Règlement pour amender le Chapitre 142 des règlements de ce Conseil, concernant les Traverses et les Ponts St. Maurice et pour y ajouter de nouvelles dispositions.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, et sous le dit Conseil, ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le Tarif des charges pour transport de marchandises, &c. et les heures de traverses entre cette Cité et la paroisse de St. Angèle de Laval mentionnés à la fin de la section cinq du règlement par le présent amendé, ainsi que le Tarif des charges pour transport de marchandises, &c.

et

# Lundi, le 24 Août 1908.

et les heures de traverses entre cette Cité et la paroisse de St. Grégoire mentionnés dans les résolutions passées le vingt-neuf Juillet mil neuf cent un et le trente Juin mil neuf cent deux, sont rappelés et remplacés par les suivants:

## Tarif des Charges

pour transport des personnes et marchandises, &c., entre la Cité des Trois-Rivières et Ste. Angèle de Laval.

	Été.	Hiver.
Adultes, aller et retour le même jour	15¢	30¢
Enfants, au-dessous de 12 ans, aller et retour le même jour	10	20
Adultes, passage simple	10	25
Enfants, " " "	5	15
Farines, par baril	8	10
" " poche	4	5
Lard " baril	10	15
Huile " "	15	20
Helasse " tonne	50	75
Mouton	5	5
Bête à cornes avec conducteur	35	60
Cheval avec conducteur	35	60
Cheval, voiture et conducteur	35	60
Victoria double ou simple	85	85
Veau	10	15
Voiture chargée de 1,000 lbs. avec cheval et conducteur	40	65
Voiture double chargée de 2,000 lbs. avec cheval et conducteur	60	1.00

Chaque 100 lbs. en plus des quantités ci-haut mentionnées, contenues dans les voitures de charge seront payés au tarif de 4¢ en été et 5¢ en hiver.

Tout autre fret non mentionné ci-dessus sera chargé au tarif de 4¢ par 100 lbs. en été et 5¢ en hiver.

Horaires du Bateau Traversier entre Trois-Rivières et Ste. Angèle de Laval.

(Tous les jours Dimanches exceptés)

Départ

# Lundi, le 24 Août 1908.

Départ des Trois-Rivières				Été.	Hiver.
				6.00 a.m.	6.30 a.m.
"	"	"	"	7.15 "	8.00 "
"	"	"	"	8.15 "	9.30 "
"	"	"	"	9.15 "	11.15 "
"	"	"	"	10.15 "	12.30 p.m.
"	"	"	"	11.15 "	2.15 "
"	"	"	"	1.00 p.m.	3.40 "
"	"	"	"	2.30 "	5.00 "
"	"	"	"	4.00 "	
"	"	"	"	5.30 "	
"	"	"	"	7.00 "	
Départ de St. Angèle				6.30 a.m.	7.00 a.m.
"	"	"	"	7.15 "	8.30 "
"	"	"	"	8.15 "	10.20 "
"	"	"	"	9.45 "	12. p.m.
"	"	"	"	10.15 "	1.30 "
"	"	"	"	12.15 "	3. "
"	"	"	"	1.45 p.m.	4.15 "
"	"	"	"	3.15 "	5.20 "
"	"	"	"	4.15 "	
"	"	"	"	6.15 "	

G.T.R.

De plus, il se fera une traverse tous les Dimanches matin, en quittant à sept heures, le quai sup Trois-Rivières pour se rendre à St. Angèle; et le Dimanche après-midi, le même service que les autres jours de la semaine se fera.

### Tarif des Charges

pour transport des personnes et marchandises, etc., entre la Cité des Trois-Rivières et St. Grégoire.

Adultes, aller et retour le même jour	20¢
Enfants, " " " " " "	10
Adultes, passage simple	20
Enfants, " "	10
Farine, par baril	10
Sard, " "	15
Huile, " "	15
	Farine

Sundi, le 24 Août 1908.

797

Farine, par poche	5¢
Melasse, " tonne	50
Mouton,	5
Oeufs, par boîte	5
Bête à cornes avec conducteur	45
Veau	15
Cheval avec conducteur (et voiture)	45
Voiture sans cheval	35
Voiture chargée de 1,000 lbs. avec cheval et conducteur	50
Voiture double chargée de 2,000 lbs. avec cheval et conducteur	85
Chaque 100 lbs. en plus de 1,000 lbs. pour les voitures simples et chaque 100 lbs. en plus de 2,000 lbs. pour les voitures doubles seront payés au taux de 5¢.	
Tout fret non mentionné ci-dessus sera chargé au taux de 5¢ par 100 lbs.	

Moraine du Bateau Traversier entre Trois-Rivières, St. Grégoire, et Nicolet.

(Tous les jours Dimanches exceptés)

Départ de Nicolet	7.30 a.m.
" " Godfroi	8.30 " "
Arrivés à Trois-Rivières	8.50 " "
Départ de Trois-Rivières pour Godfroi.	9.45 " "
" " Godfroi pour Trois-Rivières	10.30 " "
" " Trois-Rivières " Godfroi	1.00 p.m.
" " Godfroi " Trois-Rivières	2.00 " "
" " Trois-Rivières " Godfroi et Nicolet	4.10 " "

Les tarifs des charges et les heures de traverses pourront être changés par le Comité des Traverses et des Ponts, chaque fois que le besoin se fera sentir.

Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du dit chapitre cent quarante-deux des règlements de ce conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements de ce conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé

Lundi, le 24 Août 1908.

5<sup>e</sup> Motion  
Nivellement de la rue  
Du Platon.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que l'abaissement et le nivellement de la rue du Platon soient faits à la condition expresse que les propriétaires sur le parcours de cette rue déchargent la Corporation de tous recours et réclamations qu'ils pourraient prétendre par l'exécution de ces travaux, et en plus, qu'ils s'engagent à accepter les prix qui ont été fixés par la Commission de ce Conseil pour leurs terrains nécessaires à l'élargissement de la dite rue et pour tous autres dommages qui pourraient en résulter, et que ces travaux commencent immédiatement.

Adoptée sur division de dix pour et deux contre, savoir:

Pour:

M. M. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Fortin,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Marc,  
Grant,  
Michelin,  
Pagé,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:

M. M. Farmer,  
Lamy.

Résignation de  
Mr. A. J. Pothier.

Que la résignation de Mr. A. J. Pothier, comme arbitre pour l'expropriation des terrains de Messieurs Drolet, Lassonde & Cie. et de Mr. Sévère de Lottinville.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à mercredi, le vingt-six d'août courant, à huit heures du soir.

Louis Phil Corneau  
Maire.  
A. Déaubin  
Sec.-Prés.



799  
Mercredi, le 26 Août 1908.

Assemblée Régulière.  
26 Août 1908.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingt-sixième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
O. G. Duplessis,  
A. R. Farmer,  
Ars. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
R. P. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Messrs Brunelle & Rivard.

Requête de Messieurs Brunelle & Rivard, demandant que remise soit faite à Mr. H. Rivard du montant de cinquante piastres exigée pour transport de sa licence à Mr. Hector Brunelle.

Requête de  
Mr. Louis Gingras & al.

Requête de Mr. Louis Gingras et autres, demandant que les étaux des bouchers soient placés dans la partie inférieure de la bâtisse du Marché-aux-Derrières, lors de sa reconstruction.

Devant être considérée lors de l'acceptation du plan.

Lettre du  
C. P. R.

Lue une lettre de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, informant le Conseil, qu'elle fournit gratuitement les trains spéciaux venant de Montréal, de Québec et de Shawinigan Falls, pour le transport de pompes à incendies, lors de la conflagration de Trois-Rivières, le 22 Juin dernier.

Accuser réception et offrir remerciements.

Lue

Mercredi, le 26 Août 1908.

Lettre de Mr. S. L. de Lottinville.  
Lue une lettre de Mr. S. L. de Lottinville, concernant l'expropriation d'une partie de sa propriété pour l'élargissement de la rue Bonaventure.

Lettre de Mr. Auguste Cadorette.  
Lue une lettre de Mr. Auguste Cadorette, demandant que l'alignement lui soit donné, pour la reconstruction de sa maison sur la rue Des Champs.

Référée à l'Inspecteur-de-Ville et au Comité des Chemins.

Lettre de Mr. Adolphe Phibault.  
Lue une lettre de Mr. Adolphe Phibault, se plaignant de ce que Mr. Athanase Grandmont est à se construire un trottoir qui n'est pas conforme aux règlements de cette cité.

Référée à l'Inspecteur-de-Ville.

Lettre de Messrs. Daoust & Lafond.  
Lue une lettre de Messrs. Daoust & Lafond, Architectes, soumettant au Conseil un croquis de plan qu'ils ont préparé pour la reconstruction du Marché-aux-Denrées.

Lettre de Dame Veuve Omer Lamothe.  
Lue une lettre de Dame Veuve Omer Lamothe, concernant l'expropriation d'une partie de sa propriété pour l'élargissement de la rue St. Antoine.

Motion  
Ventes de terrains pour le prolongement de la rue St. Antoine.

Proposé par Mr. Gamy,  
secondé par Mr. Canneton,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer des actes de vente à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour le prolongement de la rue St. Antoine, par Mr. Uldoric Barignan, pour le prix de treize cent quatre-vingt-seize piastres et cinquante centins, par Mr. Louis Napoléon Jourdain, pour le prix de trois mille neuf cent quarante piastres, par Mr. Hubert Dusseault, pour le prix de quatorze cent quarante-deux piastres, par Mrs. Arthur Bettez et Eugène Cloutier, pour le prix de sept cent quatre-vingt-cinq piastres, et un acte de cession par Mr. Zéphirin Gauthier à la dite Corporation, pour les mêmes fins, lesquels actes ont été préparés par A. E. Normand, Sec., V. C.,

et

Mercredi, le 26 Août 1908.

et viennent d'être lus devant ce Conseil.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Nomination de Mr. Urcisse Dubé  
comme arbitre.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Gelin, Marc,

Attendu que Mr. A. J. Pothier refuse  
d'agir comme arbitre pour l'expropriation des terrains  
de Messieurs Drolet, Lassonde & Co et Lévesque De Sottinville,  
que Mr. Urcisse Dubé soit nommé pour le remplacer et que  
les parties intéressées en soient informées.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Nouveaux trottoirs sur la  
rue St. François-Xavier.

Proposé par Mr. Lamer,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que les propriétaires de terrains sur le  
côté Nord-Est de la rue St. François-Xavier, depuis la  
rue Des Commissaires jusqu'à la rue St. Maurice,  
soient notifiés de faire un trottoir de première classe au  
front de leurs propriétés, et cela, dans un délai de huit jours.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Demande de soumissions  
pour pompe à incendies.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que des soumissions soient demandées  
d'hui à quinze jours, pour l'achat d'une pompe à  
vapeur pour incendies.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. L. Echevin Page.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes,  
qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les  
règlements de ce Conseil, je proposerai  
que le règlement 166 de ce Conseil concernant  
les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs  
soit amendé en fixant la taxe à être imposée  
pour transfert de licence de marchands de  
liqueurs à dix piastres au lieu de cinquante  
piastres.

En Conseil, ce 26 Août 1908.

(Signé) Lhs. Page.

Le

Mercredi, le 26 Août 1908.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mardi, le huit de septembre prochain, à huit heures du soir.

E. Descaulniers  
Sec. Prés.

Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 1<sup>er</sup> Septembre 1908.

Au

Secrétaires-Trésoriers du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mercredi, le deux de septembre courant, à huit heures du soir, concernant la construction du Marché-aux-Derrières.

(Signé) L. P. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
2<sup>e</sup> Septembre 1908.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le deuxième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,

Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,

L. G. Duplessis,

A. A. Farmer,

J. L. Fortin,

Mrs. Gélinas,

Narc. Gélinas,

R. A. Grant,

W. Lamy,

Edm. Michelin,

lchs.

Mercredi, le 2 Septembre 1908.

Requête de  
Mr. P. E. Panneton & al.

1<sup>ère</sup> Motion  
Construction du Marché-  
aux-Denrées.

2<sup>ème</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 1.

Requête de Mr. P. E. Panneton et autres,  
concernant la reconstruction du Marché-aux-Denrées,  
et la manière dont il devra être construit.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que la construction d'un marché sur  
l'ancienne place du Marché-aux-Denrées, dans le  
Quartier St. Louis, soit décidée, et que les Comités Per-  
manents de ce Conseil s'assemblent Vendredi prochain, le  
quatre du courant, à 8 heures du soir, pour étudier le  
mode de construction du dit marché.

Proposé par Mr. Pagé, en amendement,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que la dernière partie de la motion  
de Mr. l'Échevin Lamy, concernant l'assemblée des  
Comités Permanents, Vendredi prochain, le 4 du courant,  
soit rejetée.

Rejetée sur division suivante:

Contre:  
M. M. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette,

Pour:  
M. M. Farmer,  
Fortin,  
Gélinas, Ars,  
Gélinas, Marc,  
Grant,  
Pagé,

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire  
vote contre la motion en amendement.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est  
adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Duplessis  
Secondé par Mr. Lamy,

Que le principe de l'acquisition, ou  
de l'usage d'un terrain appartenant à la Corporation,  
pour

3<sup>ème</sup> Motion  
Marché pour le Quar-  
tier Notre-Dame.

Mercredi, le 2 Septembre 1908.

pour établir une place de marché, dans le Quartier Notre-Dame, pour y placer les cultivateurs soit décidé, et que l'endroit où devra être placé ce marché et le genre de constructions qui devront y être érigées soient étudiés par le Comité des Marchés qui devra faire rapport à la séance des Comités Permanents, Vendredi prochain.

Adoptée sur division suivante:

Pour:

M. M. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:

M. M. Garmes,  
Fortin,  
Gélinas, Ars.,  
Gélinas, Bard,  
Grant,  
Page,

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour la motion.

Et la séance est ensuite levée.

Louis Thibault, Maire.  
E. Desaulniers, Sec.-Prés.





Avis au Gouvernement Prov., pour drainage.	284	Avocat de la Corporation. — Rapport de l'	388
Appropriations pour 1906. — Vote des	288	Abattoirs. — Rapport de l'Avocat de la Corp <sup>te</sup> concern <sup>ts</sup> les	388
Augmentation du salaire de Roland Héroup.	294	Association Agricole des 3. R. — Remise de taxes à l'	395
" " " du chef de Police.	294	Achat de terrains du Gouvernement Provincial.	399
Auditeurs. — Nomination des	295	Avis de motion de l' Echevin Lamy.	404
Aqueduc. — Frs. Parent nommé surint <sup>dt</sup> de l'	296	Abel, Olivier. — Requête d'	405
" — Adol. Landry nommé surint <sup>dt</sup> de l'	296	Association Agricole. — Réduction des taxes de l'Eau à l'	409
Asst. Inspecteur de Ville. — Adol. Landry nommé	296	Aqueduc. — Réduction à l' Association Agricole.	409
Avis de motion de l' Echevin Duplessis.	296	Avis de motion de l' Echevin Lamy.	410
Achat de bateaux pour traverse.	303	Avis de poursuite du Dr. Les. Bourgeois.	416
Avis de motion de l' Echevin Héroup.	304	Avocat de la Corporation. — Lettre de l'	417
Association Agricole des 3. R. — Requête de l'	307	Avis de poursuite de J. Adolphe Abel.	420
" " " " — Octroi à l'	307	Abel, J. Adolphe — Avis de poursuite de	420
Avocat de la Corp <sup>te</sup> . — Jacques Bureau nommé	308	Avis de motion de l' Echevin Page.	421
Avis pour certificat de licence.	309	" " " " " Héroup.	421
Avis de motion de l' Echevin Héroup.	310	Achat d' Abattoirs.	429
" " " " " Lafontaine.	310	Abattoirs. — Achat d'	429
Achat de terrain pour rues.	318	Achat de terrain du Gouvernement Provincial.	438
Arcand, Jo. E. — Requête de	319	Avis de motion de l' Echevin Duplessis.	438
Avis de motion de l' Echevin Héroup.	323	" " " " " Héroup.	438
" " " " " Sebbutt.	323	" " " " " Lamy.	439
Abel, Olivier. — Requête d'	324	Aqueduc, au Camp Militaire.	452
Acte d'échange concern <sup>ts</sup> le Moulin à Vent.	331	Avis de motion de l' Echevin Lamy.	471
Achat de bateaux. — Opinion légale re	334	" " " " " Héroup.	476
Avocat de la Corporation. — Opinion légale de l'	334	" " " " " "	476
Avis de motion de l' Echevin Lamy.	343	Aqueduc. — Rapport du surintendant de l'	479
Aqueduc. — Tarif spécial pour tirard & sodin.	344	Avis de motion de l' Echevin Gellinas.	481
Arrosage de la rue Ste Anne.	345	Avis pour certificats de Licences.	490
Arcand, Maurice. — Requête de	345	Auberges et Magasins de Liqueurs. — Certificats pour	494
Auditeurs. — Nomination des	356	Appropriations pour 1907. — Vote des	494
Avis de motion de l' Echevin Drolet.	358	Avis de motion de l' Echevin Verrette.	505
Avocat de la Corp <sup>te</sup> . — Rapport sur ste. de Jell. Comeau.	362	" " " " " Héroup.	505
Arbres. — Paille des	368	" " " " " Page.	505
Avis de motion de l' Echevin Lamy.	369	" " " " " Lamy.	505
Association Agricole des 3. R. — Requête de l'	372	Avocat-conjoint de la Corp <sup>te</sup> . — Paul Beaudry nommé	508
Avis de poursuite d' On. Pronovost.	376	Avis de motion de l' Echevin Verrette.	513
Abattoirs des 3. R. — Lettre de la Soc <sup>te</sup> des	379	Ambulance. — Rapport concern <sup>ts</sup> l'achat d'une	515
Aqueduc. — Pose de tuyaux, rue Gervais.	385	Arrosage des rues. — Voiture pour	515
Abattoirs des 3. R. — Lettre de la Soc <sup>te</sup> des	386	Aqueduc. — Comité spécial concern <sup>ts</sup> un filtre pour l'	523



Agents de commerce, &c. — Pape sur	746
Auditeurs. — Nomination des	750
Avis de motion de l'Échevin Pagé.	752
" " " " " "	752
" " " " " Samy.	762
" " " " " Farmer.	762
" " " " " Verrette	763
Aqueduc. — Fau pour Marineau & Bouchard.	764
Aubergistes & Marchands de liqueurs. — Règlement concerté les	770
Aide pour Incendiés. — Demande de	772
Avis de motion de l'Échevin Pagé.	773
" " " " " Verrette.	773
Aide aux Incendiés.	782
Aubergistes & Marchands de liqueurs. — Projet de règlement concerté les	786
Avis de motion de l'Échevin Duplessis.	786
Arbitre. — A. J. Pothier nommé	788
Avis de motion de l'Échevin Marc Gélinais.	791
Aryotte, P. Val. — Requête de	792
Aqueduc. — Nettoyage des tuyaux de l'	793
Arbitre. — Arcisse Dubé nommé	801
Avis de motion de l'Échevin Pagé.	801



Billet promissoire de \$4,500.00.	15	Bonne fontaine, coin des rues de Bonnacourt et St. Cécile.	133
Bowland, V <sup>me</sup> John — Requête de	17	Bonne fontaine, déplacée, rue Du Platon.	135
Billet promissoire de \$6,000.00, en fav. des Rév. des Ursulines.	21	Balustrade pour la salle du Conseil de Ville.	146
Boyauf, à incendies de la Canadian Rubber Co.	22	Bernaquez, Jo. E. Val. — Requête de	156
Bill pour amendements à la charte de la cité.	24	Boisclair, Ls. Val. — Requête de	156
Béliveau, Jos. — Lettre de	35	Billet promissoire de \$10,000.00, en fav. de la B <sup>que</sup> de Rochelaga.	164
Bellefeuille, Scherir, Prsdt. du Comité de l'Hôtel de Ville.	36	Bonus à la B <sup>que</sup> du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.	167
Bowland, V <sup>me</sup> John — Réduction des taxes à	36	Blanchette, On. Val. — Requête d'	176
Béliveau, Jos. Val. — Requête de	38	Barquette, J. — Requête de	177
Beauchesne, Théod. Val. — Requête de	38	Belisle, V <sup>me</sup> R. J. — Requête de	177
Boucher, Rév. Th. Val. — Requête des	38	Bail emphytéotique, foyer de quai à la Commission du Hiver.	181
Bourgeois, Capt. Jhs. — Lettre du	61	Billet promissoire de \$10,000.00, en fav. de la B <sup>que</sup> de Rochelaga.	188
Bouchers. — Requête de l'Association des	65	Blair Brothers. — Requête de	189
Bellefeuille, Edmond — Lettre d'	65	Beaulac, O. — Requête d'	190
Bellefeuille, Edmond — Paiement de \$100.00 à	65	Béland, J. A. Val. — Requête de	190
Bourgeois, Capt. Jhs. — Lettre du	65	Billets promissoire de \$3,350.00, en fav. de la Waterous Engine Works.	194
Bureau, Jacques, M. O. — Lettre de	65	" " " \$2,000.00, " " " succ. W <sup>m</sup> Burn.	194
Bâtisse des charretiers, gare du G. P. R. — soumissions pour	71	Bouchers. — Protêt des	200
Bastarache, Hector — Vente de terrain à	80	Billet promissoire de \$10,000.00, en fav. de la B <sup>que</sup> de Rochelaga.	207
Bâtisse des charretiers, gare du G. P. R. — Marché pour construction de	81	Bouchers, contre commerçants de viande. — Plaintes des	210
Billet promissoire de \$25,000.00, en fav. de la succ. W <sup>m</sup> Burn.	81	Bouchers. — Requête de l'Association des	211
Brique dans la commune. — Terre à	95	" — poursuite des commerçants de viande par	211
Billet promissoire de \$6,500.00, en fav. de V <sup>me</sup> M. Beaudry.	98	Billet promissoire de \$10,000.00, en fav. de la B <sup>que</sup> de Rochelaga.	213
Bouchers. — Vente des Etangs des	98	Bell Telephone Co. — Lettre de la	216
Beaumier, Jos. — Requête de	105	Brière, Elzéar — Requête d'	220
Bibliothèque Paroissiale. — Octroi pour	105	" " — " " —	226
Bureau, Jacques — Lettre de	105	Boulais, J. A. — Acte de renonciation en fav. de	227
Billet promissoire de \$3,000.00, en fav. d'Éph. Foucher.	108	Billet promissoire de \$10,000.00, en fav. de la B <sup>que</sup> de Rochelaga.	227
" " " \$2,000.00, " " de Pierre Héroux.	108	" " " \$10,000.00, " " " " " "	227
Balcer, Adolphe Val. — Requête d'	111	Bell Telephone Co. — Lettre de la	229
Burrill, Jhs. — Requête de	111	Burrill, Vivian — Requête de	236
Boulais, J. A. — Reclamation de	112	Bourgeois, Charles — Lettre de	237
Bâtisses et constructions. — Règlement concernant les	121	Bourque, Narcisse Val. — Requête de	241
Billets promissoires de \$86,161.75, en fav. de la B <sup>que</sup> de Québec.	127	Bellefeuille, Joseph — Requête de	241
Bellefeuille, J. A. nommé Maire.	129	Basse-Motte. — Incorporation du Cercle de la	241
Bellefeuille, J. A. — Pratisation de serment de Maire	129	Bouchers, Dame Ovide — Requête de	242
Bastarache, Hector Val. — Requête d'	129	Burrill, Vivian — Requête de	246
Beaudoin, Arthur — Requête d'	130	Bornage de terrains, Chem. St. Marguerite.	246
Bourgeois, Jhs. — Lettre de	130	Bellefeuille, Phi., Jr. — Requête de	247

B

Bellefeuille, A. V. P. — Requête de	256	Betty, Ovila — Lettre d'	402
Bégin, Eug. Val. — Requête d'	259	Billet promissaire de \$4,000.00, en fav <sup>r</sup> de Mrs. Hélinas.	404
Bell Telephone Co. — Requête de la	259	Bourgeois, Geo. — Reclamation de	406
Billet promissaire de \$5,000.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hygiène de Hochelaga.	260	Bureau d'Hygiène. — Rapport du	407
Brouillette, Herman — Requête d'	286	Beaudry, Adolphe alias Dolphis — Réduction de taxes à	409
Bowland, V <sup>ice</sup> John — Lettre de	288	Bellemarre, Johnny — Réduction de taxes à	409
Beaulieu, Thésdore — Destitution de	295	Billet promissaire de \$3,000.00, en fav <sup>r</sup> de Naph. Samoy.	410
Bouchers. — Vente des Etaps des	300	Betty, Alfred, p <sup>re</sup> — Requête d'	411
Bourgeois, H <sup>er</sup> ts fils. — L. P. Mercier notaire, à l'acte des	302	Brunelle, Arthur nommé Echevin.	414
Bateaux pour traverse. — Achat de	303	Billet promissaire de \$17,500.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hygiène de Hochelaga.	415
Béliveau, J. — Lettre de	307	Brunelle, Art. — Serment de l'Echevin	416
Bourgeois, Geo. — Lettre de	307	Bernaquoy & Baillargeon. — Requête de	416
Bureau, Jacques nommé Avocat de la B <sup>que</sup> d'Hygiène.	308	Bourgeois, Dr. Geo. — Avis de poursuite du	416
Bournival, Thomas — Requête de	319	Beaudry, J. A. — Lettre de	417
Belcourt, L' Hon <sup>ble</sup> H. A. — Lettre de	319	Bureau d'Hygiène. — Rapport du	418
Billet promissaire de \$2,000.00, en fav <sup>r</sup> de M <sup>re</sup> R. S. Spoker.	323	Boulais, J. F. — Requête de	423
Bateaux. — Opinion légale re achat de	334	Bureau & Beaudry. — Lettre de	424
Bureau, Jacques — Opinion légale de	334	Beaudry, J. A., Inspect <sup>r</sup> d'Hygiène. — Plainte contre	429
Beaudry & Blouin. — Requête de	345	Burrill, Vivian — Requête de	434
Bourgeois, J <sup>h</sup> s. fils — Protêt de	346	Bonus à "The Consolidated Chemical Co."	440
Billet promissaire de \$17,200.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hygiène de Hochelaga.	349	Bourassa, François — Lettre de	447
Bowland, V <sup>ice</sup> John — Réduction de taxes à	353	Bonus à "The Consolidated Chemical Co." — Procès Verbal re	447
Buron, Edmond J. P. — Lettre de	357	" " " " " " — Notation sur	449
Billet promissaire de \$5,000.00, en fav <sup>r</sup> de L. H. Lorange.	358	Billet promissaire de \$1,500.00, en fav <sup>r</sup> de Pascal Monplaisir.	450
Bouillé, Lédéric — Requête de	359	Bonus à la B <sup>que</sup> du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice. — Rapport re	456
Bournival, Thomas — Taux de l'Eau de	368	Bonus à la B <sup>que</sup> du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.	459
Béland, Désiré — Vente de terrain à	369	Billet promissaire de \$1,800.00, en fav <sup>r</sup> de Jos. Alf. Lorange.	460
Badaup, H <sup>er</sup> ts, Ed <sup>me</sup> — Vente de terrain par les	371	Banque de Québec. — Lettre de la	472
Bourgeois. — Rapport concert <sup>r</sup> le vapeur	375	Beaudoin, Taschereau — Lettre de	472
Bicycles. — Réparation des pistes de	379	Bonus de \$15,000.00 à The Consolidated Chemical Co. — Rapport sur vote du	473
Béland, J. A. Val. — Déclaration concert <sup>r</sup> passage.	381	Beaudry, Dr. J. A. — Rapport du	475
Bellefeuille, L. P. autorisé à collecter, du G. S. R.	383	Billet promissaire de \$2,000.00, en fav <sup>r</sup> de M <sup>re</sup> R. S. Spoker.	475
Bureau d'Hygiène local. — Formation du	391	Boucher, Théophile — Requête de	477
Billet promissaire de \$3,000.00, en fav <sup>r</sup> de Phos. Bournival.	392	Billet promissaire de \$2,000.00, en fav <sup>r</sup> de J. L. Fortin.	481
" " " " \$5,000.00, en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Hygiène de Hochelaga.	392	Bellefeuille, D. — Transport d'Etal de boucher à	483
Boulevard. — Trottoir du (plancher)	396	Brunelle, Eug. — Requête d'	483
Brunelle, Arthur — Vente de terrains à	396		
Bellemarre, Trufflé — Requête de	401		
Bellehumeur, Augustin — Lettre d'	402		









1	Notisations et Rapports.— Règlement concernant les	
1	Comités Permanents.— J. A. Jacob nommé membre des	100
2	Charretier, Eugène.— Requête d'	104
2	Chef de Police.— Lettre du	106
3	" " " — Rapports (2) du	106
4	Carpentier, Jos. Val.— Requête de	111
10	Bloutier, V <sup>o</sup> Jos.— Requête de	111
12	Certificat de licence transporté à Or. Martin.	111
12	" " " " " " "	114
14	Certificat d'Hotel de Tempérance.	114
17	Charretier, Eugène nommé Constable.	114
17	Constructions.— Règlement concernant les Bâtisses et	121
17	Chemins et Rives.— Règlement amendé.	121
17	Conseil.— Règlement amendé concernant le Hâvre et le	123
20	Comité pour la révision de la liste des Directeurs municipaux.	127
22	Cérutti, V <sup>o</sup> Pierre.— Requête de	130
24	Chambre de Commerce.— Lettre de la	130
35	Canada Iron Furnace Co.— Lettre de la	131
35	Chef de Police.— Rapports (2) du	132
35	Caron, Chas. Edw.— Lettre de	135
36	Carré Champlain.— Trottoir parachevé.	137
36	Comités Permanents.— Formation des	142
36	Conseil de Ville.— Balustrade pour la Salle du	146
38	Chef de Police invité à une convention.	153
39	Chandonnet, Eucite.— Vente de terrain, à	154
62	Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.— Requête de	155
63	Chef de Police.— Rapport du	158
63	Collecteur et Messenger.— Pour nommer un	158
69	C. P. R.— Avis pour obstruction de la rue de Roue.	160
71	Chemins.— Soumissions pour toit de l'Écurie des	160
71	Collecteur et Messenger.— L. D. Group nommé	162
81	Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.— Bonus à la loi du	167
81	" " " " " " " — Procès-Verbal,	
90	assemblée re octroi à la loi du	173
90	Bloutier, Simon.— Rédaction de taxes à	176
91	Collins, Alex.— Requête d'	177
92	Commissaires du Hâvre.— Lettre des	178
93	Cérutti, V <sup>o</sup> Pierre.— Remise de taxes à	182
95	Chef de Police.— Rapports (3) du	187

	Chef de Police.— Rapport du	
	Courteau, André.— Rapport concern	
	Chef de Police.— Rapport du	
	Courteau, André.— Destitution de	
	Chainé, Herman nommé Constable.	
	Courteau, André.— Requête d'	
	Chef de Police.— Rapport du	
	Clément, W. E.— Requête de	
	Coupe.— Tables pour Ecole de	
	Carré Champlain.— Trottoir du	
	Colas, Jules.— Requête de	
	Canada Gas Power and Fuel Co., The.— Lettre de	
	Canadian Rubber Co.— Lettre de la	
	Cadioup, Emile.— Lettre d'	
194	Chef de Police.— Rapports (3) du	
	Canadian Rubber Co.— Pour aux incendies de la	
	Charte de la Cité.— Amendements à la	
	Charrette, Narcisse Val.— Requête de	
	Canada Gas Power and Fuel Co.— Lettre de la	
	Chambre de Commerce.— Lettre de la	
	Chef de Police.— Rapports (2) du	
	Comité de l'Hotel de Ville.— Echevin Bellefeuille, Prêst, du	
	Certificats de licences.— Avis pour	
	Carl, François.— Requête de	
	Carré Champlain.— Trottoir,	
	Chef de Police.— Rapport du	
	Certificats pour Auberges et Magasins de Liqueurs.	
	Corps de Police.— Concernant le	
	Chef de Police.— Rapports (2) du	
	C. P. R.— Soumissions pour bâtisse des charretiers, gare du	
	Charretiers, Gare du C. P. R.— Soumissions pour bâtisse des	
	Charretiers, Gare du C. P. R.— Contrat pour bâtisse des	
	C. P. R.— Contrat pour bâtisse des charretiers, gare du	
	Cœur de Chant de la Cathédrale.— Requête du	
	Cathédrale.— Requête du Cœur de Chant de la	
	Chambre de Commerce.— Lettre de la	
	Compte transmis au Gouvernement Fédéral.	
	Chef de Police.— Rapports (2) du	
	Commune.— Perce à brique dans la	



Canadian Gas & Oil Co. Règlement	203	Chef de Police. — Augmentation du salaire, du	294
Comité du chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice. — Lettre, de la	191	" " " — Lettre, du	297
Chef de Police. — Rapports (3) du	192	" " " — Rapports (2), du	297 et 298
Canadian Gas & Oil Co. — Requête, de la	196	Notisations et Taxes. — Règlement concernant les	298
Chef de Police. — Rapport du	199	parcs de Station. — Risque demandé pour	305
Compagnie de gaz. — Règlement concernant une	203	Certificat de Licences. — Avis pour	309
Card, François. — Requête de	208	Certificat pour Magasin de Liqueurs.	309
Carbonneau, J. W. — Lettre, de	208	Chef de Police. — Rapports (3) du	312
Chef de Police. — Rapports (2) du	210	Certificat pour Magasin de Liqueurs.	313
Commerçants de viande. — Plaintes des bouchers, contre	210	Charrniers. — Règlement concernant les	317
" " " — poursuite par les bouchers.	211	Carand, Adolphe. — Requête d'	318
C. P. R. — Lettre, du	215	Congrès des Médecins de l'Amérique du Nord. — Octroi pour le	322
Convention entre Judger, Sigman et la Corporation.	217	Certificat pour Hôtel de Tempérance.	332
Notisations et Taxes. — Règlement concernant les	218	Chef de Police. — Rapports (2) du	348
Côteau, St. Louis. — Lettres concernant terrains,	224	Comité pour la révision de la liste des électeurs municipaux.	348
Conseil d'Hygiène. — Lettre, du	224	Comité temporaire de Traverses.	350
Comité du chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice. — Lettre, de la	224	Comités Permanents. — Formation des	355
Chef de Police. — Rapports (2) du	225	Cavanaugh, W. — Requête de	356
Comité du chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice. — Requête, de la	236	Cerutti, V. Pierre. — Requête de	357
Notisations et Taxes. — Règlement concernant les	239	" " " — Remise de Taxes à	357
Cercle de la Basses-Motte. — Incorporation du	241	Carpentier, Albert. — Lettre d'	357
Chicago Telephone Supply Co. — Lettre, de la	242	Chef de Police. — Rapports (2) du	357
Chef de Police. — Rapports (2) du	243	Courtois, Henri. — Requête de	359
Clôtures des Propriétés de la Corporation.	244	Champagne, H. Val. — Requête de	360
Condoléances à la famille de l'Hon. M. Préfontaine.	245	Chemin St. Marguerite. — Drainage,	360
Chemin St. Marguerite. — Bornage de terrains,	246	Chevalier, Jos. Val. — Requête de	360
Comité Spécial de Santé.	249	Clément, W. E. — Requête de L. P. Hamel et	360
Certificats de Licences. — Avis pour	249	Cloutier, Jos. — Requête de	360
Chef de Police. — Rapport demandé au	249	Canadian Express Co. — Lettre, de la	361
Chambre de Commerce. — Lettre, de la	251	Comeau, J. A. — Rapport sur cpte. de	362
Chef de Police. — Rapports (3) du	252	Comité Spécial. — Rapport concernant la Hudson Bay Knitting Co.	363
Certificats pour Auberges et Magasins de Liqueurs.	253	Changement demandé de "Three Rivers" en "Trois-Rivières,"	368
Congrès des Médecins.	255	à la Gare du C. P. R.	
Chef de Police. — Rapports (2) du	257	C. P. R. — Trois Rivières au lieu de Three Rivers, à la gare du	368
Constitut à Lazarre Lapointe. — Quittance pour	257	Champoux, Jos. Val. — Requête de	373
Comité de Téléphone St. Maurice et Champlain. — Lettre, de la	262	Chef de Police. — Rapports (2) du	376
Comité du chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice. — Ferme-	284	C. P. R. — Pont, rue Lejeune.	378
ture de la rue Lejeune par la		Carignan, H. Val. — Requête d'	379
Certificat de licence refusé à Edw. Normand.	284	C. P. R. — Lettre, du	379
Comité de Téléphone St. Maurice et Champlain. — Requête, de la	286	Contrat pour Malles entre 3-Rivières et Ste. Angèle.	382





Carl, Wilfrid. — Réduction de taxes à	535	Chief de Police. — Lettre du	612
Champagne, Rob. — Requête de	535	C. P. R. — Lettre du	623
Chemin Ste. Marguerite. — Drainage,	535	" — Police, à la Gare, du	623
Cloutier, Art. — Requête d'	541	Cloutier, Jos. nommé Ast. Constable.	625
Chevalier, Thos. — Domages réclamés par	541	Camirand, Hector & al. — Requête d'	626
Cloutier & al. — Licence de P. Hamel transportée à	542	Cloutier, Ingr. S. V. & al. — Requête de	626
Barre Le Platon. — Soumissions pour kiosque,	543	Conseil d'Hygiène. — Lettre du	627
Cerle, St. Louis. — Drainage,	545	Clément, W. E. — Lettre de	628
Chief de Police. — Rapport du	545	Chief de Police. — Rapports (2) du	632 & 633
Chambre de Commerce. — Requête de la	548	Commune. — Oris. Paulin nommé Gardien de la	641
Camirand, J. E. — Résignation de	549	Conseil d'Hygiène. — Lettre du	642
Conseil d'Hygiène. — Lettre du	549	" " — Rapport de l'Inspecteur, du	642
Chief de Police. — Rapport du	551	" " — " " " "	647
Cerc du Marché-aux-Derres. — Nomination	551	Chief de Police. — Rapports (2) du	649
Com. Richelieu & Ontario. — Lettre de la	554	Courteau, Louis & al. — Requête de	653
Comité pour la révision de la liste des Electeurs Municipaux.	555	Corps de Police. — Requête du	653
Champagne, Rob. — Requête de	556	Chambre de Commerce. — Lettre de la	654
Chambre de Commerce. — Lettre de la	557	Commune. — Rapport, re réparations à la maison de la	655
Chemins. — Règlement amendé.	558	Chief de Police. — Rapports (2) du	655 & 656
Comités Permanents. — Formation des	564	Certificats de Licences. — Avis pour	657
Chambre de Commerce. — Lettre de la	566	Charretier, Eugène — Destitution d'	661
Chief de Police. — Rapports (2) du	566	Charte. — Amendements à la	663
Chemin Ste. Marguerite. — Drainage,	568	Chief de Police. — Rapports (2) du	666
" " et la Baie, route demandée	573	Cercle Dramatique de 3 R. — Requête du	668
Conseil d'Hygiène. — Lettre du	573	Charbonneau, Hap. & al. — Requête de	673
Chief de Police. — Rapports (2) du	575	Chevaliers de Colomb. — Requête des	692
Charretiers. — Règlement amendé.	575	Charbonneau, W. & al. — Rapport sur requête de	694
Carl, Ars. & al. — Requête de	579	Charte. — Amendements à la	696
Courteau, Val. Alf. — Domages réclamés par	579	Certificats pour Auberges et Magasins de Liqueurs.	697
Conseil d'Hygiène. — Lettre du	580	Chevalier, Thomas — Reclamation de	702
Certificat de Licence. — Avis pour	581	Chief de Police. — Lettre du	702
Chief de Police. — Rapports (2) du	585 et 586	Chief de Police. — Rapports (2) du	702 et 703
Certificat de Magasin de Liqueurs.	586	Corbin, Alphonse & al. — Requête d'	716
Chemins. — Règlement amendé.	586	Com. d'Ass. Métropolitaine. — Requête de la	717
Canadian Gas & Oil Co. — Lettre de la	589	Colas, J. E. — Lettre de	718
Carignan, H. — Requête de	598	Chambre de Commerce. — Lettre de la	720
Chief de Police. — Rapports (2) du	607	C. P. R. — Plainte contre le	720
Com. de Nav. Canadienne, du St. Laurent. — Requête de	610	Canadian Gas & Oil Co. — Plainte contre la	720
Collection. — Poètes à	610	Chief de Police. — Rapports (2) du	722

Chaux.—Paris, Ponts St-Maurice, pour pierre et	722
Co. P. R., Coie du Chem. de Fer de la Vallée du St-Maurice et	
la Incorporation.—Marché annulé entre	728
Coie du Chem. de Fer de la Vallée du St-Maurice et la por-	
poration.—Marché annulé entre le Co. P. R.,	728
Cotisations et Taxes.—Règlement concernant les	729
Colporteurs.—Taxes sur	729
Champagne, J. B.—Requête de	731
Corbin, Alphonse, & al.—Requête d'	732
Colas, J. E.—Lettre de	732
Clôtures et fossés.—Joseph St-Pierre et	
Hercule Othier nommés Inspecteurs de	734
Charest, John.—Requête de	738
Comité pour la révision de la liste des Electeurs Municipaux.	739
Co. P. R.—Taux de l'eau fixe à \$2,500.00 l'an.	742
Cotisations et Taxes.—Règlement concernant les	746
Constructions temporaires, après incendie de Juin 1908.	745
Comités Permanents.—Formation des	750
Comité pour Appropriation.	752
Commission spéciale concertant l'élargissement des rues.—Rapport	755
Comité de secours aux Incendiés.—Rapport du	762
Comtois, V. O.—Lettre de	764
Construction de bâtisses et trottoirs.—Règlement concertant	766
Chemins.—Règlement amendé.	766
Cotisations et Taxes.—Règlement amendé.	769
Certificat de licence pour J. Art. Duforne.—Demande de	772
Cession de terrain pour une église.	779
Carré Victoria, cède pour érection d'une église	779
Commission de l'Eau.	779
Chemins.—Règlement amendé.	785
Coie de Nav. Canadienne.—Requête de la	793
Commission de l'Eau.—Lettre de la	793
Chem. de Fer de la Vallée du St-Maurice.—Lettre de la Coie du	793
Chef du Dépt. du Feu de Montréal.—Lettre du	794
Co. P. R.—Lettre du	799
Madorette, Auguste.—Lettre d'	800
Cession de terrain par G. Gauthier.	800
Carignan, Uld.—Vente de terrain par	800
Blouin & Coie.—Vente de terrain par	800

Destitution d'André Courteau et de Robert Panneton. 2	Desfosés, Léonide & al. — Requête de	191
Dargis, Art. et Alf. Frigon. — Marché entre la Corporation et	Drainage, rue Royale.	201
Dépot du Rôle d'Evaluation pour 1905.	Drolet. — Avis de motion de l'Échevin	206
Denoncourt, A. L. & al. — Requête de	Deschesne, Napl. & al. — Lettre de	208
Débitants de liqueurs. — Licences des	Dugré, Louis — Lettre de	212
Dessin. — Octroi pour l'École de	Drolet. — Avis de motion de l'Échevin	114
Drainage, au Séminaire des S. R.	89	220
Duplessis, W. L., comme Maire. — Résignation de	91	223
Doucet, Johnny — Lettre de	91	235
Dufresne, Aldoric — Vente de terrains à	92	247
Décision du Maire suppléant. — Pour appel de la	102	249
Dupont, Moïse — Requête de	105	250
Dufresne, Ephrem R. — Requête d'	105	259
Duncan, G. R. & al. — Lettre de	105	259
Delisle, Elzéar — Lettre d'	112	259
Duplessis, J. A. & al. — Traup spécial de l'Aqueduc à	115	284
Drainage, rue Denoue.	129	295
Dussault, Antoine & al. — Requête d'	134	296
Domages réclamés par Johnny Girard.	135	305
De Blois et Pourigny, Drs. — Requête des	136	307
Dupont, V <sup>o</sup> e Edouard — Requête de	136	311
" " " — Remise de taxes à	136	311
Drainage, rue De Sonnacourt.	137	311
Duplessis, Dugré & al. — Requête de	138	319
Dupuis, Théodore — Requête de	145	322
Drainage, rue Ferland.	152	325
Dussault, Hubert — Lettre d'	153	345
Daviau, Ls. & al. — Requête de	155	358
Dussault, Hubert — Rapport sur lettre d'	158	359
Débitants de liqueurs. — Poursuite des	159	360
Dumoulin, Jchs. — Avis pour trottoir à	163	361
Décoteau, Napl. — Remise de taxes à	164	368
Débitants de liqueurs. — Poursuite contre	165	373
Drolet. — Avis de motion de l'Échevin	165	379
Drainage, rues Bureau et Bellefeuille.	174	381
Donation de terrain à Girard & Kordin.	174	381
Drainage, rue Royale.	176	386
Desilets, J. Roméo — Requête de	177	386
Drainage, rue St. Prosper.	190	401
	Déclaration de J. A. Héland, le farage rue St. Prosper.	381
	" " O. Henry & al., pe " " Champflour.	381
	Duclos, Philippe — Lettre de l'Inspecteur	386
	Domages réclamés par Edm. Pratte.	386
	Dallaire, L. P. — Requête de	401

Dupont, Adélaïde. — Vente de terrain, à	404	Domages réclamés par Thomas Berlinguet.	589
Durolet, P. A. — Résignation de	406	Dubé, Cyrille — Requête de	598
Ducharme, Rodolphe — Reclamation, de	406	Drainage des maisons. — Règlement concerté, le	601
Deschênes, L. — Réduction de taxes, à	409	Dubé, Lucien & al. — Requête de	606
Drainage, demandé, maison des Ponts, St. Maurice.	411	Dom. of Canada, G. A. Ins <sup>ce</sup> Soc. — Requête de, le	607
Dubé, Octave et Antonio — Vente de terrain, à	414	Denoncourt, Arthur et Léon — Vente de terrain par	613
Dugré, Louis — Reclamation, de	416	Réduction de taxes à Arthur Richer.	615
Dufresne, L. E. & al. — Requête de	423	Duval, Maxime — Requête de	615
Dugré, L. — Rapport sur réclamation, de	425	Denoncourt, Léon et Arthur — Vente de terrain par	618
Débentures pour le Drainage. — Emission de	427	Débentures pour l'Aqueduc. — Emission de	618
Drainage. — Emission de Débentures pour le	427	Demande de Licence d'Auberge.	622
Dépôt du Rôle d'Evaluation.	432	" " " " (2)	624
Dugré, L. — Lettre de	434	Déchaines, Hector — Transport de licence, de Rivard, Dupont & al. à	624
Domages au vapeur Pierreville.	437	Dugré, L. — Lettre de	627
Duplessis. — Avis de motion de l'Échevin	438	Dumais, Joseph — Requête de	641
Débentures pour le Pavage. — Emission de	480	Dugré, L. — Marché entre la Corporation et	650
Dugré, Louis — Poursuite de	487	Dufresne, L. E. & al. — Requête de	653
Dessin, Ecole de — Paiement de comptes.	507	Dépôt du Rôle d'Evaluation pour 1908.	657
Débentures pour rachat de la Dette Consol-	} 509	Domages réclamés par Joseph Lacroix.	659
lidée. — Emission de		Destitution d'Eugène Charretier.	661
Dette Consolidée. — Emission de débent-	} 509	Drainage. — Rapport concerté, le	666
tures pour rachat de la		Duplessis, J. A. & al. — Taux de l'Eau à	670
Drainage, coin des rues St. Olivier & Berrais.	526	Demande d'octroi pour Palais de Justice.	692
Duval, M <sup>re</sup> Adol. — Remise de taxes à	526	Demande de permissions pour Station de Police.	698
Drainage, Chemin St. Marguerite.	535	Drainage, demande rue St. Denis.	701
Domages réclamés par Phos. Chevalier.	541	Drainage, rue Des Champs, propriété R. Rowland.	715
Drainage, Berce St. Louis.	545	Dufossés, Léonide & al. — Requête de	716
Drainage de la Manufacture de Coton.	553	Drainage, rue Des Champs, entre rue St. Maurice et "Les Pins."	716
Dasilva, Louis — Requête de	554	Dufresne, Geo. & al. — Requête de	717
Drainage, rue Craig.	554	Drainage, rue St. Geneviève, près du Manège Militaire.	717
Denoncourt, M <sup>re</sup> G. & al. — Requête de	565	" " " St. Martin.	718
Drainage, côté Sud du Marché aux Trains.	565	Dufresne, Belle Elmina — Lettre de	718
" Chemin St. Marguerite.	568	Duplessis. — Avis de motion de l'Échevin	719
" rue St. Philippe.	568	Drainage, rue Notre-Dame.	720
" Duplessis-Bouchard.	573	Dusablon, Rév. L. A. — Requête du	720
Dauphinois. — Réduction de taxes à W. Brunet	579	De La Verandrye. — Monument	720
Domages réclamés par M <sup>re</sup> Alf. Courteau.	579	Dionne, Sinaïe E. — Lettre de	721
Duclos, Phi. — Lettre de	580	Dubé, Aug. W. & al. — Requêtes (2) de	726
Drainage, rue Niverville, propriété M <sup>re</sup> J. O. A. A. A.	584	Drainage, rue Duplessis-Bouchard.	727
		Drainage, dans diverses rues projetées.	727



Dusablon, René, L. A. L. — Lettre du	727
de La Vérandrye. — Monument	727
Dauphinois, Wellie — Requête de	731
Desilets, Jos. A. — Requête de	732
Denis, Johnny & al. — Requête de	732
Demande de soumissions pour logement des Hommes de Police.	735
Deslières, T. — Requête de	739
Dufresne, Rémi & al. — Requête de	742
Dames. — Requête de l'Union de Tempérance des	744
Dufresne, J. Arthur — Requête de	754
Drainage demandé, rue Bellefeuille.	754
" " " St. Jean.	754
" " " St. Denis.	754
Dufresne, J. B. & al. — Requête de	754
Dugré, Louis — Lettre de	764
Délégation auprès du Gouvernement Provincial.	772
Demande d'aide pour Incendies.	772
Drainage, rue St. Denis.	772
Dufresne, J. Art. — Demande de certificat de licence.	772
Drolet, Lassonde & Co. — Lettre de	775
Denoncourt, Léon & al. — Requête de	779
Dagneau, H. & al. — Requête de	779
Délégation à Québec. — Rapport de la	782
Duplessis. — Avis de motion de l'Echevin	786
Desmarais, Victor — Requête de	788
Drolet, Lassonde & Co. — Protêt de	789
" " " — Appropriation de	789
Dufresne, H. & al. — Requête d'	793
Drolet, Lassonde & Co. — Lettre de	793
Deschênes & Girard. — Transport de licence à	794
Daoust & Lafond. — Lettre de	800
Dussault, Hubert — Vente de terrain par	800
Dubé, Ursula nommé arbitre.	801
Drolet, Lassonde & Co. — Appropriation	801

Entretien de la rue Des Pins.	7	Exemption de taxes à P. G. Hawthorn.	327
Ecole de Coupe. — Tables pour	12	Echange avec P. D. Pouin, concernant le Moulin-à-Vent.	331
Evaluation pour 1905. — Dépôt du Rôle d'	15	Elections Municipales. — Nomination du Président des	333
Exemption de taxes à Girard & Kodin.	20	Electeurs Municipaux. — Comité pour la révision de la liste des	348
Examen du Rôle d' Evaluation.	37	Elargissement de la rue St. Olivier.	348
Evaluation. — Examen du Rôle d'	37	" " " " " "	353
Evaluation pour 1905. — Rapport sur plaintes contre le Rôle d'	40	Exemption de taxes à la Halle au Beurre et Fromage.	359
Evaluateurs. — Rapport des	42	Eau. — Poup de Thomas Bourival.	368
Evaluation pour 1905 homologué. — Rôle d'	58	Echange de terrain avec D. (Lerouf).	371
Ecole de Dessin. — Octroi pour l'	65	Eau de l' Aqueduc, rue Gervais.	385
Etal privé à Adjitor Savard. — Pour	81	Emplacements dans la Commune. — Vente d'	391
Exemption de taxes à l' Association Agricole des 3-R.	95	Elargissement de la rue Champflour.	392
Etaux des Bouchers. — Vente des	98	" " " " " "	393
Elargissement de la rue Des Arches.	115	" " " " " Royale.	395
Elections Municipales. — Nomination du Président des	127	Evaluateurs. — Nomination des	397
Electeurs Municipaux. — Comité pour la révision de la liste des	127	Elargissement des rues Royale et Des Champs.	400
Eclairage, coin des rues De Tonnacourt et Ste Cécile.	133	Eclairage demandé, rues Des Commissaires et Ferland.	401
Eau de l' Association Agricole des 3-R. — Poup de l'	160	Eclairage, rues Des Commissaires et Ferland. — Rapport sur	406
Ecurie du Dept. des Chemins. — Soumissions pour toit de l'	160	Eau. — Réduction des taxes à l' Association Agricole.	409
Elargissement de la rue De Tonnacourt.	164	Exemption de taxes aux pères de la Providence.	411
Evaluateurs. — Nomination des	181	Emission de Débitures pour le Drainage.	427
Eclairage de différentes rues.	182	Evaluation. — Dépôt du Rôle d'	432
Etrangers. — Taxes contre	191	Eau, au Camp Militaire.	452
Eclairage, rues De Tonnacourt et Ferland.	194	Examen du Rôle d' Evaluation.	454
Eau de l' Aqueduc. — Pompage par la North Shore Power Co.	198	Evaluation pour 1907. — Rapport sur plaintes contre le Rôle d'	460
" " " " " " " " " " " "	215	Evaluateurs. — Rapport des	464
" " " " " " " " " " " "	224	Evaluation pour 1907 homologué. — Rôle d'	470
Examen du Rôle d' Evaluation.	260	Emission de Débitures pour le Pavage.	480
Evaluation. — Examen du Rôle d'	260	Etal d' Alb. Charbonneau transporté à D. Bellefeuille.	483
Evaluation pour 1906. — Rapport sur plaintes contre le Rôle d'	262	Etaux des Bouchers. — Vente des	504
Evaluateurs. — Rapport des	269	Ecole de Dessin. — Paiement de comptes.	507
Evaluation pour 1906 homologué. — Rôle d'	283	Emission de Débitures pour rachat de la	} 509
Elargissement de la rue De Tonnacourt.	300	Dette Consolidée.	
Etaux des Bouchers. — Vente des	300	Elections Municipales. — Nomination du Président des	545
Elargissement de la rue De Tonnacourt.	302	Eclairage, coin des rues St. Valier et St. Charles.	545
Evaluateurs. — Requête des	305	Electeurs Municipaux. — Comité pour la révision de la liste des	555
Eclairage, rues Champlain, St. George et Des Commissaires.	313	Echange de terrains avec Pierre Rivard.	557
Evaluateurs. — Salaire augmenté.	313	Eclairage, rue St. George.	573
Ecole de Dessin. — Octroi pour l'	319	Employés. — Salaire des	582





Arigon, Alf. et Oct. Dargis. — Marché, entre la Corporation et	111	Arigon, Hubert — Requête de	717
Farmer. — Avis de motion de l' Echevin	123	Francœur, Ant. Gal. — Requête d'	726
Arégeau, J. B. — Requête de	112	Arigon & Dumoulin. — Requête de	731
Arigon, Alfred — Requête d'	136	Fossés. — Joseph St. Pierre et Hercules Pothier	} 734
Formation des Comités Permanents.	142	nommés Inspecteurs de clôtures et	
Arigon, Jos. W. — Avis pour trottoir à	163	Feu. — Réparations à la station de Police et du	735
Arigon & Dumoulin. — Courante de	195	Feu. — Règlement amendé.	745
Béron, Richard William — Avis pour trottoir à	214	Formation des Comités Permanents.	750
Permeture des rues Hertel, Potgrasé, Du Collège et Montcalm.	227	Fitzpatrick, Dr. J. F. — Requête de	754
Béron, Adéland — Requête d'	229	Filles de Jésus, Révé. — Requête des	754
Arigon & Dumoulin. — Protêt de	235	Farmer. — Avis de motion de l' Echevin	762
Filles de Jésus. — Requête des Révé. des	236	Feu. — Soumissions pour wagon pour Dép. du	773
Feu et de la Police. — Inventaire des Dép. du	245	Feu. — Règlement amendé.	784
Messe St. Laurent. — Traverses sur le	253	Fitzpatrick, Dr. John — Lettre de	793
Permeture de la rue Le Jeune par la voie du chemin de Fer	} 284	Feu de Montréal. — Lettre du chef du Dép. du	794
de la Vallée du St. Maurice.			
Franciscains. — Requête des Révé. Pères	325		
Formation des Comités Permanents.	355		
Arenette, Alph. — Requête d'	373		
Aleury, O. Gal. — Déclaration re passage.	381		
Bret du par le S. P. R. — Collection de	383		
Permeture de la rue Plaisante.	386		
Formation du bureau d'hygiène local.	391		
Aleury, On. — Vente de terrain par	392		
Béron, Joseph — " " " "	393		
Permeture de la rue Plaisante. — Requête contre	394 & 395		
Arenette, J. D. — Requête de	401		
Formation des Comités Permanents.	426		
Filles de Jésus et leurs élèves. — Lettre des Révé.	434		
Arigon, Alfred. — Requête d'	492		
Comité pour l' Aqueduc. — Comité spécial, concert un	523		
Farmer. — Avis de motion de l' Echevin	525		
Formation des Comités Permanents.	564		
Feu. — Plans pour Station de Police et du	652		
Feu et de la Police. — Inventaire des Dép. du	657		
Béron & Lafond. — Requête de	672		
Feu. — Demande de soumissions pour Station du	698		
Feu. — Soumissions pour Station de Police et du	706		
" — " " " " " "	715		

F

Godin, Paul nommé constable.	3	Gardien des Ponts St. Maurice. — Lettre du	173
Gélinas, Albert nommé ass. - constable.	5	Girard & Godin — Donation de terrain à	174
Gauthier, Arthur — Requête d'	12	Girard & Godin. — Prêt de \$10,000.00 à	174
Gauthier, Arthur — Réduction de taxes à	14	Girard, Johnny — Poursuite de	175
Girard & Godin. — Prêt d'argent, &c. à	20	Lagné, Jeffrey — Requête de	177
Girard & Godin. — Règlement accepté par	20	Gardien des Ponts St. Maurice. — Rapport du	188
Godin, Olof. — Requête d'	61	Girou, Albert — Vente de terrain à	188
Gare du P. R. — Soumissions pour bâtisse des charretiers,	71	Godin, Henri Gal. — Requête de	191
Great North Western Telegraph Co. — Requête de la	73	Gardien des Ponts St. Maurice. — Rapport du	193
Godin, Paul et Oct. Romain. — Rapport concern. les constables	73	Gravel, Jos. Oct. — Réduction de taxes à	197
Girard, D <sup>me</sup> Jos. W. — Requête de	90	Gilson, Orville — Avis de poursuite de	200
Gouvernement Fédéral. — Compte transmis au	92	Kay. — Règlement concern. une compagnie de	203
Gouin, P. A. — Lettre de	96	Girard & Godin. — Lettre de	208
Godin, Olof. — Requête d'	104	Gardien des Ponts St. Maurice. — Lettre du	212
Godin, Henri Gal. — Requête de	104	Girard & Godin. — Prêt de \$10,000.00 à	217
Gouvernement Fédéral. — Reclamations contre le	105	Gouvernement Prov. — Demande de vente de terrains au	220
Gouin, P. A. — Rapport in re	106	Gouin, Sr. Honble Lomer — Lettre de	224
Girou, Pélésphore — Vente de terrain à	107	Girard & Godin. — Lettre de	224
Gouin, P. A. — Avis concern. le Moulin à Vent.	109	Girard & Godin. — Prêt de \$10,000.00 à	227
Gravel, A. J. — Requête d'	111	Gouin, P. A. — Avis pour Moulin à Vent, à	234
Grenier, Théodore — Lettre de	112	Gouin, P. A. — Lettre de	237
" " — Vente de terrain par	115	Girou, F. Gal. — Requête de	241
Grenier, Pierre Gal. — Requête de	130	Grant, A. A. Gal. — Requête de	251
Gardien des Ponts St. Maurice. — Lettre du	130	Girard & Godin. — Lettre de	256
Gaudin, G. V. Gal. — Requête de	134	Gervais, M. E. Gal. — Requête de	258
Gauthier, A. M. — Requête d'	135	Girard & Godin. — Prêt de \$5,000.00 à	260
Gardien des Ponts St. Maurice. — Lettre du	135	Gouvernement Prov. — Avis pour drainage au	284
Girard, Johnny — Reclamation de	135	Gardien de l'Hôtel de Ville. — Nomination du	293
Girard & Godin. — Requête de	136	Gennis, D <sup>lle</sup> M. J. — Normand notaire à l'acte de vente par	300
Girard & Godin. — Vente de terrain à	137	Gennis, D <sup>lle</sup> M. J. — Vente de terrain par	302
Girard & Godin. — Loyer de terrain à	137	Grant, R. A. Gal. — Requête de	305
Gouin, Alfred J. — Lettre d'	138	Gignac, Capt <sup>ne</sup> Arthur — Requête du	306
Gouin, W. G. — Lettre de	145	Garceau, Léopold Gal. — Requête de	307
Gouin, A. J. — Privilège pour traverses à	146	Gouin, P. A. Gal. — Requête de	311
Grasett, H. J. Gal. — Lettre de	153	Genest, L. W. A. — Lettre de	312
Girard & Godin. — Lettre de	156	G. A. R. — Lettre du	319
Gélinas, Félix Gal. — Requête de	161	Gouvernement Provincial. — Reclamation contre le	321
Girard & Godin. — Lettre de	161	Godin, Henri et L. E. Dupont — Lettre de	325
Gennis, D <sup>lle</sup> M. J. — Vente de terrain par	164	Gardien des Ponts St. Maurice. — Lettres (2) du	325

G

Gouin, P. W. — Echange, concerté, de Moulin à Vent.	331	Gagnon, Léonce — Licence annulée.	540
Girard & Godin. — Paup. spécial d'Alfredus pour	344	Gauthier, J. et P. Péland. — Echange des abattoirs à	542
Gardiens des Ponts, St. Maurice. — Lettre du	346	Gagnon, Léonce — Licence accordée.	548
Gingras, Ls., senr. — Requête de	356	Gardien des Ponts, St. Maurice. — Lettre du	549
Gouvernement Fédéral. — Lettre du	360	Gouin & Hamelin. — Lettre de	549
Gourdeau, A. — Lettre de	360	Gardien des Ponts, St. Maurice. — Lettre du	566
Girouf, D <sup>elles</sup> — Echange de terrain avec	371	Girouf, G. P. — Requête d'Art. Spénard et	579
Girard, Johnny. — Réduction de taxes à	376	Gélinas, J. F. P. — Requête de	579
Gardien des Ponts, St. Maurice. — Lettre du	380	Glacial. — Inspection du vapeur	580
G. P. R. — Contrat pour malles.	382	Gardien des Ponts, St. Maurice. — Lettres du	580
G. P. R. — Collection par R. P. Bellefeuille.	383	Grenier, Pierre et al. — Requête de	588
Gardien des Ponts, St. Maurice. — Lettre du	386	Gardien des Ponts, St. Maurice. — Lettre du	589
Guilbert, Ls. Phi. — Requête de	394	Gauthier, Henri — Requête de	606
" " " — Réduction de taxes à	396	Gouin, D <sup>elles</sup> Louise et Philomène — Remise de taxes à	606
Gouvernement Provincial. — Achat de terrains du	399	Gouvernement Provincial. — Lettre du	615
Gravel, D <sup>mes</sup> A. J. — Vente de terrain par	400	Godin, Sévère — Requête de	622
Gare du G. P. R. — "Trois Rivières" à la	402	Gauthier, J. B. et W. Panneton. — Requête de	627
Garceau, Hercule. — Vente de terrain à	404	Gagnon, B. et M. Lefebvre. — Requête de	631
Grandines, Stone, Lime & Brick, Co. — Requête de la	406	Gouvernement Fédéral. — Lettre du	631
Gardien des Ponts, St. Maurice. — Lettre du	406	Godin, J. W. — Vente de terrain à	634
Guillet, Ls. O. — Lettre de	406	Guertin, Ant. — Transport de licence à Henri Landry.	635
Glacial. — Rapport concerté le vapeur	408	Garceau, Hercule. — Requête d'	641
Godin, Phi., fils d'Honoré. — Réduction de taxes à	409	Gardien de la commune. — Onés. Paulin nommé	641
Godin, Alex. — Requête d'	411	Gouin & Hamelin. — Lettre de	659
Gardien des Ponts, St. Maurice. — Lettre du	412	Glacial, Bourgeois, & Co. — Vente des vapeurs	660
Girard & Godin. — Vente de terrain à	414	Godin, J. W. & Co. & al. — Requête de	714
Gouvernement Provincial. — Achat de terrain du	438	Grandmont, Ls. J. L. — Requête de	718
Girard & Godin. — Vente de terrain par	445	Gélinas, Honoré. — Requête d'	732
Gélinas. — Avis de motion de l' Echevin	481	Gouvernement de la Puissance du Canada. — Terrains pendus au	735
Gaz. — Règlement concerté, l'établissement d'un	488	Gélinas, Ars. — Avis de motion de l' Echevin	740
Loi de		Girard & Godin. — Lettre de	749
G. P. R. — Contrat pour transport de malles, avec la	490	Gervais, J. O. — Lettre de	749
Gélinas, Rév. P. P. — Quittance pour constitut. au	503	Gauthier, Chs. Val. — Requête de	754
Gélinas, J. O. & Frère — Requête de	507	Gouvernement Provincial. — Délégation auprès du	772
Gélinas, J. O. & Frère — Main levée d'hypothèque, à	523	Gélinas, Marc. — Avis de motion de l' Echevin	791
" " " — Paup. spécial d'Alfredus, à	523	Gauthier, O. W. & al. — Requête d'	792
Gélinas, Rév. P. P. — Requête du	526	Gouin, O. J. — Requête d'	793
Gélinas, Adélard. — Requête d'	526	Gingras, Louis & al. — Requête de	799
Gardiens des Ponts, St. Maurice. — Lettre du	536	Gauthier, J. — Cession de terrain par	800



Hérault, P. J. A. — Vente de terrain à	10	Hawthorn, P. G. — Prêt d'argent demandé pour	311
Héppé, Frs. J. al. — Requête de	35	Hamelin, Alphonse — Remboursement de taxes à	322
Hôtel de Ville. — Echevin Bellefeuille, Prs. du Comité de l'	36	Hérault. — Avis de motion de l' Echevin	323
Hébert, J. W. J. al. — Requête de	38	Hamelin, Ferdinand & al. — Requête de	324
Homologation du Rôle d'Evaluation pour 1905.	58	Hawthorn, P. G. — Prêt à	324
Havre. — Concernant les Quais du	58	" " " — Exemption de taxes à	324
Halle au Beurre et Fromage. — Requête de la	61	Hôtel de Tempérance. — Certificat pour	332
" " " " " — " " "	89	Houde, J. E. & al. — Requête de	345
" " " " " — Octroi à la	89	Hamel, J. E. nommé échevin.	346
Hôtel de Ville. — Præcep à l'	99	Hawthorn, P. G. — Procès verbal de l'assemblée, repris	347
Hérault. — Avis de motion de l' Echevin	100	Hamel, J. E. — Prestation de serment par	350
Hoerner, L. A. — Requête de	104	Hamelin, Ferdinand — Lettre de	352
Hamel, L. Wilfrid — Requête de	111	" " — Requête de	354
Hôtel de Tempérance. — Certificat d'	114	Halle au Beurre et Fromage. — Exemption de taxes.	359
Hill, John — Requête de	129	Hamel, L. P. et W. E. plément. — Requête de	360
Hamel, Wilfrid — Requête de	152	Hudson Bay Knitting Soc. — Rapport concernant la	363
Hamelin, Ferdinand & al. — Requête de	156	Hudson Bay Knitting Soc. — Lettre de la	373
Hérault, L. D. — Requête de	161	Hawthorn, P. G. — Lettre de	379
Hérault, L. D. — nommé Collecteur et Messager.	162	" " " — Rapports sur manufacture	381
Hôtel de Ville. — Réparations à la grande salle de l'	171	" " " Prêt de \$5,000.00 à	384
Havre. — Lettre des Commissaires du	178	Hygiène local. — Formation du bureau d'	391
" — Loyer de quai à la commission du	181	Houde, J. E. — Vente de terrains à	393
Hamel, L. P. & al. — Requête de	183	Houde, J. L. H. — Vente de terrain à	393
Hérault. — Avis de motion de l' Echevin	210	Hygiène. — Rapport du Bureau d'	407
Hoerner, L. A. — Requête de	223	" " " " " " " " " "	418
Hygiène. — Lettre du conseil d'	224	Hérault. — Avis de motion de l' Echevin	421
Hérault. — Avis de motion de l' Echevin	228	Hygiène. — Plainte contre J. A. Bouché, inspecteur, l'	429
Hamel, Louis & al. — Requête de	241	Hawthorn, P. G. — Visite de la manufacture.	431
Hamel, Adolphe & al. — Requête d'	241	Hôtel de Ville. — Loyer de la grande salle de l'	431
Hamel, Louis — Requête de	241	Hygiène. — Lettre du conseil d'	434
Halle au Beurre et Fromage. — Requête de la	262	Hérault. — Rapport de Tourigny et	436
Homologation du Rôle d'Evaluation pour 1906.	283	Hawthorn, P. G. — Rapport concernant la manufacture	438
Hawthorn, P. G. — Requête de	285	Hérault. — Avis de motion de l' Echevin	438
Hôtel de Ville. — Nomination du gardien de l'	293	Hould et Martel, avocats. — Rapport de Péquignol	456
Hérault, Dolard — Augmentation du salaire de	294	Homologation du Rôle d'Evaluation pour 1907.	470
Hawthorn, P. G. — Requête de	297	Hygiène. — Rapport du conseil d'	475
Hérault. — Avis de motion de l' Echevin	304	Hérault. — Avis de motion de l' Echevin	476
Hamelin, Ferdinand & al. — Requête de	306	" " " " " " " " " "	476
Hérault. — Avis de motion de l' Echevin	310	Hamelin, H. — Lettre de	483

Huygière. — Rapport du Bureau Local d'	484
Huygière. — Rapport du Conseil d'	502
Héroup. — Avis de motion de l' Echevin	505
Huygière. — Lettre du Conseil d'	507
Hypothèque à J. P. Hélinas Frères. — Main-levée d'	523
Huygière. — Rapport du Conseil d'	528
Huygière. — Rapport du Bureau d'	528
Halle au Beurre et au Fromage. — Requête de la	535
Hamel, A. P. — Transport de licence à bloutiers plies.	542
Héty, J. E. val. — Requête de	544
Huygière. — Lettre du Conseil d'	549
Hamelin, Ferdinand — Requête de	553
Huygière. — Lettre du Conseil d'	573
" — " " " "	580
Hamel, Adolphe — Résignation d'	584
Huygière. — Rapport du Bureau d'	600
" — Règlement concernant l'	601
Harnois, Geo. — Lettres de W. Pratte et	615
Huygière. — Lettre du Conseil d'	627
" — " " " "	642
" — Rapport de l'inspecteur du conseil d'	642
" — " " " " " "	647
Hypothèque à Adélaïde Limoges. — Main-levée d'	663
Comologation du Rôle d'Evaluation pour 1908.	690
Hawthorn, P. G. — Quittance à	704
Hypothèque à Adélaïde Limoges. — Main-levée d'	705
Hamel, J. E. — Marché entre la corporation et	734
Honde, J. E. — Poursuite contre	752
Huppé, Frs. val. — Requête de	793
Horaires des Traverses.	794



Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	10	Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	375 et 376
Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	19	" " " — " (3) " "	381
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	36	Inspecteur de bateaux à vapeur. — Lettre de l'	386
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	39	Imperial Oil Co. — Lettre de la	386
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	68	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	388
Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	68	" " " — Rapports (2) de l'	395 et 396
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	92	Isabel, Généré Del. — Requête de	405
Inspecteur Sanitaire. — Rapports (2) de l'	92	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	408
Inspecteur Sanitaire. — Rapports (2) de l'	106	Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	420
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	114	Inspecteur d'Hygiène. — Plainte contre J. A. Beauvry, H. 29	
Imbleau, Joseph nommé Echevin.	132	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	453
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	135	" " " — " " "	456
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	137	" " " — " " "	480
Invitation au Chef de Police.	153	" " " — Rapport sur ambulance.	515
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	154	" " " — Rapport de l'	515
Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	158	Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	530
Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	173	" " " — " " "	536
" " " — " " "	174	Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	536
Indemnité à G. D. Paquin.	188	" " " — " (2) " "	566
Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	192	Inspecteur d'Hygiène. — Lettre de l'	573
" " " — " " "	199	Inspection des vaprs. glacials et bougeris.	580
Inspecteur de Ville. — Rapports (3) de l'	199 et 200	Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	591
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	213	Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	618
Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	217	Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	632
Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	220	Inspecteur du conseil d'Hygiène. — Rapport de l'	642
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	227	Inspection de l'Abattoir.	642
Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	238	" " la boulangerie d'Edm. Pratte.	647
Incorporation du "Cercle de la Basse-Motte".	241	Inspecteur du conseil d'Hygiène. — Rapport de l'	647
Inventaire des Dépts du Feu et de la Police.	245	Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	649
Inspecteur de Ville. — Rapports (3) de l'	248 et 249	" " " — " " "	655
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	259	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	655
Inspecteur de Ville. — Adol. Landy nommé Cust.	296	Inventaire des Dépts du Feu et de la Police.	657
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	312	Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	702
Invitation à Leurs Majestés le Roi et la Reine.	319	Inspecteurs de clôtures et fossés. — Joseph	} 734
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	321	St. Pierre et Hercule Pothier nommés	
Invitation à Leurs Majestés le Roi et la Reine.	321	Incendies. — Boques remplacés à Girard & Godin.	749
Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	347 et 348	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	749
Indemnité à Réal Lajoie.	348	Incendies. — Rapport, secours aux	762
Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	363	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	765 et 766

Incendies.—Demande d'aide pour	442
Inspecteurs de Ville.—Rapport de l'	449
Incendies.—Aide aux	482
Inspecteur des Bâtisses.—A. J. Pothier nommé	488
Incendies.—Demande de fournitures pour pompe à	801

Jurés.— Liste des grands et des petits	15
Jacob, J. A., comme échevin.— Résignation de	91
Jacob, Alfred nommé Echevin.	93
Jacob, Alfred.— Prestation de serment par	94
Jacob, J. A. nommé membre des Comités Permanents.	100
Jean, Siméon.— Requête de	145
" " — Remise de taxes à	145
Julien, G. B.— Requête de	223
Juneau, Ovide.— Licence annulée.	540
" " — Licence accordée.	548
Jourdain, L. N.— Vente de terrain à	660
" " " — Vente de terrain par	800

Kelly, P <sup>re</sup> John — Réduction de taxes à	219
Kiosque pour Carré Le Platon demandé.	305
Kiosque, Carré Le Platon — Soumissions pour	543

Lettre de Norbert Panneton.	2	Lebel, André—Réduction de taxes à	100
Lamirande, Eug.—Requête d'	5	Lettre de L. D. Piquin.	102
Lettre d' Ernest Vivier.	5	Labarre, G. A. G. Val.—Requête de	104
" du Ministre des Travaux Publics.	8	Lettre de Jacques Bureau.	105
" de Joseph Verrette.	8	" " G. R. Duncan Val.	105
" " Phi. Rocheleau.	12	" " Chs. Lafond.	106
" " la North Shore Power Co.	12	Lafond, Chs.—Lettre de	106
" " S. W. Rocheleau.	12	Lettre du Chef de Police.	106
Liste des grands et des petits jurés.	15	Lacroix, Johnny—Vente de terrain à	108
Lemerise, L <sup>re</sup> Art.—Requête de	14	Lamy.—Avis de motion de l' Echevin	109
Lettre de la Canada Gas Power and Fuel Co.	14	Licence.—Certificat transporté à On. Martin.	111
Lettre de la Canadian Rubber Co.	14	Lettre d' Adéland Limoges.	112
" de l' Emile Laduep.	14	Limoges, Adéland—Lettre d'	112
Lacroix, Belle Marie.—Réduction de taxes à	20	" " —Résignation d'	112
Lemerise, Patrick—Requête de	34	Lettre de Théodore Luenier.	112
Lettre de la North Shore Power Co.	35	" de Elzéar Deslisle.	112
" " " Canada Gas Power and Fuel Co.	35	" de J. N. Boulais.	112
" " Jos. Béliveau.	35	Lafontaine, Majorique nommé Echevin.	127
" des Révérends de la Providence.	35	Lafontaine, Majorique—Prestation de serment par	129
" de la Chambre de Commerce.	35	Limoges, Adéland—Requête d'	129
Licences.—Avis pour certificat de	36	Lettre du Gardien des Ponts St. Maurice.	130
Lacroix, Jos. Val.—Requête de	38	" de la Chambre de Commerce.	130
Lettre du Conseil de Ville de Nicolet.	39	" " Chs. Bourgeois.	130
" de J. M. Spénard.	39	" d' Edmond Pratte.	131
Licences des débitants de liqueurs.	58	" de Geo. Peasdale.	131
Liqueurs.—Licences des débitants de	58	" " la Canada Iron Furnace, les.	131
Lettre du Capt. Chs. Bourgeois.	61	Lampe électrique, coin des rues de Lonnancourt et St. Louis.	133
" de J. R. Panneton.	65	Lord, Pierre—Requête de	134
" d' Edmond Bellefeuille.	65	Lettre du Gardien des Ponts St. Maurice.	135
" du Capt. Chs. Bourgeois.	65	" de Chas. Edm. Caron.	135
" de Jacques Bureau, M. O.	65	" " Ricard et Lajoie.	136
Lamy.—Avis de motion de l' Echevin	72	Loyer de terrain à Girard & Godin.	137
Lettre de W. L. Duplessis.	91	Lettre d' Alfred J. Guoin.	138
" " la Chambre de Commerce.	91	Lord, Pierre—Transfert de propriété à	141
" " Johnny Doucet.	91	" " —Réduction de taxes à	141
" " J. A. Jacob.	91	Lettre de J. B. Lapolice	145
Lebel, André—Requête d'	95	Lapolice, J. B.—Lettre de	145
Lettre de P. W. Guoin.	96	Lettre de Belle Lambert.	145
" " la Montreal Suspender & Umbrella Mfg. Co.	96	Lambert, Belle F.—Lettre de	145

Lettre de W. G. Gouin.	145	Lettre des Arts E. A. Rocheleau.	191
Lacroix, Johnny — Vente de terrain à	146	" de la Waterous Engine Works Co.	192
Lamy, Thais J. — Requête de	151	" des Révérends de la Providence.	192
Leblanc, Arthur — Requête d'	152	" de Jos. Oct. Gravel.	197
Lacombe, D <sup>me</sup> Narcisse — Requête de	153	Lussier, D <sup>me</sup> Frédéric — Avis de poursuite de	200
Lettre L'Hubert Dussault.	153	Lamothe, Joseph — Requête de	201
" de W. J. Grasset & al.	153	Lamy, Pévère — Requête de	201
Lymburner, J. & al. — Requête de	156	Lettre de G. W. Carbonneau.	208
Lettre de Dominique Orléan.	156	" " Girard & Godin.	208
" " Girard & Godin.	156	" " Bapt <sup>e</sup> Deschamps & al.	208
" " John Ryan, Jr.	156	" " Louis Dugré.	212
" L'Hubert Dussault. — Rapport sur	158	" " D <sup>me</sup> M. G. et J. Papin.	212
Liqueurs — Poursuite des débitants de	159	" " D <sup>me</sup> V <sup>me</sup> Théophile Larue.	212
Lettre de Girard & Godin.	161	Larue, V <sup>me</sup> Théophile — Lettre de	212
" " la Waterous Engine Works Co.	162	Lettre du Gardien des Ponts St <sup>e</sup> Maurice.	212
Liqueurs — Poursuite contre débitants de	165	" de Réal Lajoie.	212
Lettre de Monty & Mottet.	171	Lajoie, Réal — Lettre de	212
Lymburner, J. & al. — Requête de	173	Lafond, Jhs. — Rapport de	213
Loranger, D <sup>me</sup> Désiré — Requête de	173	Lettre de James Osborne.	215
Lettre du Gardien des Ponts St <sup>e</sup> Maurice.	173	" du G. O. P.	215
" de Joseph Moisan.	173	" de la North Shore Power Co.	215
Licence d'Hub. pour le transport à Cabl <sup>e</sup> Normand.	175	" " Bell Telephone Co.	216
Lemay, Joseph — Requête de	177	" du Rév <sup>d</sup> J. A. Moreau.	220
Lemire, J. A. — Requête de	177	" de L'Hon <sup>ble</sup> G. Gouin.	224
Lettre des Commissaires du C <sup>o</sup> rré.	178	Lettres (2) concern <sup>t</sup> . terrains, Côteau St <sup>e</sup> Louis.	224
" de G. Marchand, fils.	178	Lettre de L'Hon <sup>ble</sup> A. Turgeon.	224
Lymburner, J. & al. — Rapport sur requête de	180	" du Conseil d'Hygiène.	224
Loyer de quai à la Commission du C <sup>o</sup> rré.	181	" de Girard & Godin.	224
Larue, V <sup>me</sup> Théophile — Lettre de	183	" " la Soc <sup>te</sup> du Chemin de Fer de la Vallée du St <sup>e</sup> Maurice.	224
Lettre de V <sup>me</sup> Théophile Larue.	183	" " J. A. Pessier.	226
" " James H. Worman.	183	" " la Bell Telephone Co.	229
" " J. W. Skelding.	183	Laverdure, Joseph — Requête de	236
" " la Waterous Engine Works Co.	184	Lettre d'Octave Romain.	236
Lambert, D <sup>me</sup> Flora — Requête de	190	" de Charles Bourgeois.	237
Lettre de la Soc <sup>te</sup> du Chemin de Fer de la Vallée du St <sup>e</sup> Maurice.	191	" " J. A. Pessier.	237
" " V <sup>me</sup> Théophile Larue.	191	" " G. W. Gouin.	237
Larue, V <sup>me</sup> Théophile — Lettre de	191	" d'Emile Pratte.	242
Lettre de R. Lajoie.	191	" de la Chicago Telephone Supply Co.	242
Lajoie, R. — Lettre de	191	Lafontaine, Gilbert comme Constable.	244



Livres de l'Acqueduc.—Soumissions pour	245	Loranger, Révéré—Réduction de taxes à	313
Levasseur, Arthur—Requête d'	246	Lettre du G. P. A.	319
Lacroix, Johnny & al.—Requête de	247	" de M. Noble W. A. Belcourt.	319
Larivière, Jacques—Requête de	247	Larue, V <sup>no</sup> J.—Réparations à la propriété de	321
Lettres de l'Association Canadienne pour la présen- tion de la Tuberculose.	247	Lajoie, Réal—Offre pour dommages, à	322
Licences.—Avis pour certificats de	249	Lettre de Henri Godin et L. E. Desfraines.	325
Liqueurs.—Rapport demandé, concernant les débitants de	249	" (2) du Gardien des Ponts St. Maurice.	325
Lettre de la Chambre de Commerce.	251	Larue, V <sup>no</sup> Théophile—Rapport sur réclamation de	325
" " Girard & Godin.	256	Lettre des M <sup>rs</sup> E. W. Rocheleau.	334
" " The Abbott Shoe and Leather Co.	256	Licence, l'Or. Martin transportée à A. V. Vanasse.	334
Lapointe, Lazare—Quittance pour constitut à	257	Lamy.—Avis de motion de l'Échevin	343
Lettre de Léon Denoncourt.	259	Livernoche, Moïse & al.—Requête de	345
" " la Municipalité de St. Angele de Laval.	259	Lapolice, Alexis & al.—Requête d'	345
Lafond, Jhs.—Rapport de	260	Lettre de Frédéric Rocheleau.	345
Lettre de la loi de Philippe St. Maurice et Champlain.	262	" du Gardien des Ponts St. Maurice.	346
Licence refusé à Edm. Normand.—Certificat de	284	" de A. S. Pourigny.	346
Landry, Adolphe—Requête d'	286	Lajoie, Réal—Indemnité à	348
Lettre de Kapl. Levasseur.	286	Lettre de Ferdinand Hamelin.	352
Levasseur, Kapl.—Lettre de	286	" l'Edmond J. P. Buron.	357
Lettre de la North Shore Power Co.	286	" l'Albert Carpentier.	357
" " V <sup>no</sup> John Bowland.	288	" " Omer Morin.	357
Lamy, Raphaël nommé Gardien de l'Hôtel de Ville.	293	" du Rév. Oct. Martin.	357
Landry, Adol. nommé Asst. Inspecteur de Ville et Asst. Surintendant de l'Acqueduc.	296	" " Gouvernement Fédéral.	360
Lettre du chef de Police.	297	" de F. Bourdeau.	360
" de L. D. Paquin, avocat.	301	" " Phi. Duclou.	361
Lajoie, Réal—Reclamation de	301	" " La Canadian Express Co.	361
Lafond, Chs.—Requête de	305	Lamy.—Avis de motion de l'Échevin	369
Licence de charretier remise à Elzéar Samson.	306	Lettre de la Hudson Bay Knitting Co.	373
Lettre de J. Béliveau.	307	" l'Omer Morin.	373
" " Geo. Bourgeois.	307	" de J. W. Skelding.	373
Licence.—Avis pour certificat de	309	" " la loi des Abattoirs des G. P.	379
Liqueurs.—Certificat pour Magasin de	309	" " A. G. Hawthorn.	379
Lafontaine.—Avis de motion de l'Échevin	310	" " James Osborne.	379
Leclerc, Joseph—Requête de	312	" du Gardien des Ponts St. Maurice.	380
Lettre de L. W. A. Benest.	312	Louage.—Tarif amendé pour voitures de	382
" " O. V. Vézina.	312	Lambert, D <sup>no</sup> Flora—Remise de taxes à	386
Liqueurs.—Certificat pour Magasin de	313	Lettre de la loi des Abattoirs des G. P.	386
		" d'Edmond Pratte.	386
		" de Philippe Duclou, Inspecteur.	386

Lettre de la Cie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.	386	Lemire, J. A. — Requête de	446
" " Imperial Oil Co.	386	Lettre des Révérends Pères Ursulines.	446
" du Gardien des Ponts St. Maurice.	386	" de François Bourassa.	447
" de John Ryan, Jnr.	387	Licence des Commerçants de Peauf.	449
" du Dr. J. A. St. Pierre.	395	Lettre de la Cie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.	452
" de W. J. Singleton	402	Lamy. — Avis de motion de l' Echevin	471
" du C. O. R.	402	Larivière, David — Requête de	472
" d' Augustin Bellehumeur.	402	Lettre de Wm. Tufford Tebbutt.	472
" du Chef de Police.	402	" " B. Stevenson.	472
" d' Ovide Bettez.	402	" " la Banque de Québec.	472
Lamy. — Avis de motion de l' Echevin	404	" " Taschereau Beaudoin.	472
Lettre de Geo. Bourgeois.	406	" " la Three Rivers Gas, Heat & Power Co.	472
" du Gardien des Ponts St. Maurice.	406	Lajoie, Joseph — Requête de	477
" de O. A. Drolet.	406	Leblond, Johnny, Val. — Requête de	477
" " L. P. Guillet.	406	Lettre de Camille Selva.	478
Lamy. — Avis de motion de l' Echevin	410	" " M. O. Camelin.	483
Lacombe, Adrien — Paper sur chien exempté, &	411	Licences. — Avis pour certificats de	490
Lettre du Gardien des Ponts St. Maurice.	412	Laperrière, Jos. — Requête de	492
Licence de Jos. Lamotte transportée à J. B. Morrissette & Cie.	413	Lançois, V. Ant. — Requête de	493
Lamotte, Jos. — Transport de licence à J. B. Morrissette & Cie., par	413	Lamy. — Avis de motion de l' Echevin	505
Lettre de Baron J. A. Bourgeois, avocats.	416	Lettre du Conseil d' Hygiène.	507
" " Ls. Dugré.	416	" " Chef de Police.	508
" " L' Avocat de la Corporation.	417	Lottinville, Barroné — Requête de	514
" " la Cie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.	417	Lettre de la Palce, Globe Infy. Co.	514
" " J. A. Beaudry.	417	Lamy. — Avis de motion de l' Echevin	524
" " Geo. MacDonald.	417	Levasseur, H. Val. — Requête de	526
" " L. E. Dupresne Val.	423	Lamy. — Avis de motion de l' Echevin	534
" " la Cie de M. D. Gergeau & Cie.	423	Lettre de Robert Ryan.	536
" " Bureau de Beaudry.	424	" du Gardien des Ponts St. Maurice.	536
Liqueurs. — Certificat pour Magasin de	430	Licences d' écuries de louage d' Adol. Thibault,	} 540
Loyer de la Grande Salle de l' Hotel de Ville.	431	O. Juneau, L. Gagnon et A. Savard annulées.	
Livernoche, Cormisdas — Requête d'	433	Lettre d' E. D. Boisclair, avocat.	541
Lettre de la Cie J. Gergeau & Cie.	434	Loyer des abattoirs à J. Gauthier et P. Béland.	542
" " Ls. Dugré.	434	Licence de Dr. P. Hamel transportée à Bloutier & Cie.	542
" du Secrétaire Provincial.	434	Lettre du Lt.-Col. J. A. Pessier.	545
" d' Elzéar Pelletier.	434	Licences d' écuries de louage à A. Savard & Ad. Thibault.	545
" du Conseil d' Hygiène.	434	Lajoie, Arsène G. — Requête d'	548
" des Révérends Pères de Jésus et leurs élèves.	434	Laverdure, Joseph — Requête de	548
Lamy. — Avis de motion de l' Echevin	439	Lettre de J. E. Camirand.	549

Lettres du Gardien des Ponts St. Maurice.	549	Lacroix, George & al. — Requête de	612
" de Louin & Hamelin.	549	Lamirande, Eugène — Résignation d'	612
" " L'Union Musicale.	549	Lettre du Chef de Police.	612
" du Conseil d'Hygiène.	549	" " Secrétaire Provincial.	612
" de la Soc. Richelieu & Ontario.	554	" de la Bell Telephone Co.	612
" " Chambre de Commerce.	554	Laverdure, Joseph — Requête de	614
" " L'Association des Marchands Détailliers.	566	Lettres de W. Pratte et Geo. Harnois.	615
" " la Chambre de Commerce.	566	Lettre du Gouvernement Provincial.	615
" du Gardien des Ponts St. Maurice.	566	" de la North Shore Power Co.	615
Lamy. — Avis de motion de l'Eschevin	568	Licence d'Auberge. — Demande de	622
Lord, Joseph — Requête de	573	Lettre de l'Union Musicale.	623
Lettre du Dr. J. A. Beaudry.	573	" du S. O. R.	623
Landry, Adolphe — Requête d'	579	Licences d'Auberges. — Demandes (2) de	624
Laplace, V <sup>o</sup> J. B. — Remise de taxes à	579	Licence de Rivard, Dupont & Co. transportée à Hect. Déchaines.	624
Lettre de V <sup>o</sup> Alfred Courteau.	579	Levasseur, Hapl. — Requête de	626
" " Phi. Duclou.	580	Lettre de L. Dugré.	627
Lettres du Gardien des Ponts St. Maurice.	580	" " Raphaël Lamy.	627
Lettre du Conseil d'Hygiène.	580	Lamy, Raphaël — Lettre de	627
Licence. — Avis pour certificat de	581	Lettre de la North Shore Power Co.	627
Lettre d'Adolphe Hamel.	584	" des Révérendes M <sup>rs</sup> Ursulines.	627
" de Narcisse Roy.	584	" du conseil d'Hygiène.	627
" " V <sup>o</sup> Henri Lavigne.	584	" de W. E. Clément.	628
Lavigne, V <sup>o</sup> Henri — Lettre de	584	Lafontaine, L. nommé Gardien de l'Hôtel-de-Ville.	629
Lettre d'Alcide Robichaud.	584	Lefebvre M. et B. Lagnon. — Requête de	631
Liqueurs. — Certificat de Magasin de	586	Lettre d'Adélard Lapointe.	631
Lettre de J. A. Tessier, Avocat.	589	Lapointe, Adélard — Lettre d'	631
" L'Antoine Provost, pour puisard.	589	Lettre d'O. Arcand, Ingén <sup>r</sup> du Gov <sup>t</sup> Fédéral.	631
" du Gardien des Ponts St. Maurice.	589	" du Gouvernement Fédéral.	631
" de la Canadian Gas & Oil Co.	589	Licence d'Ant. Guertin transportée à Henri Landry.	635
" " Pebutt Frères.	590	Landry, Henri — Transport de licence d'Ant. Guertin à	635
Lamirande, Eugène nommé Cust. Constable.	591	Lettre du Capt <sup>e</sup> Narcisse Paul.	636
Lettre de Blondin & Désy.	599	Lacerte, Aldoric — Requête d'	641
Levasseur, Phi. — Plainte re Marché aux Denrées.	599	Lettre du Conseil d'Hygiène.	642
Loranger, Célestin — Réduction de taxes à	606	" de W <sup>m</sup> Ritchie.	649
London G. & A. Co. — Requête de la	607	" " Philippe Biqué.	649
Labarre, Joseph G. — Requête de	607	" " Charles Pagé.	649
Lettre de David Aubry.	607	Lachance, A. & al. — Requête d'	653
Labarre, Joseph G. nommé Comptable.	608	Lettre de Pierre Richer.	654
Leprohon, Joseph — Requête de	610	" " la Chambre de Commerce.	654



Lord, Alexis — Requête de	448
Lettre des Hérit. N. P. Robichon.	488
Lottinville, Sévère de — Protêt de	489
" " " — Expropriation de	489
Leprohon, Joseph — Requête de	492
Lettre de Drolet, Lassonde & Cie.	493
" " la Commission de l' Eau.	493
" " D <sup>ne</sup> John Fitzpatrick.	493
" " la Bi. du Chem. de Fer de la Vallée, du St. Maurice.	493
" D <sup>r</sup> V. J. Pothier.	494
" de G. Benoit.	494
Licence de S. P. Vanasse à Deschênes & Girard. — Transport de	494
Lettre du S. P. R.	499
" de J. L. de Lottinville.	800
Lottinville, J. L. de — Lettre de	800
Lettre d' Auguste Cadorette.	800
" " Adolphe Thibault.	800
" de Daoust & Lafond.	800
" " V <sup>oe</sup> Omer Lamothe.	800
Lamothe, V <sup>oe</sup> Omer — Lettre de	800
Lottinville, Sévère de — Expropriation	801



Mandats de saisie.	4	Messenger. — Pour nommer un Collecteur, et	158
Massicotte, Xavier & al. — Requête de	7	Messenger. — Nomination de L. D. Héroux, collecteur, et	162
Ministre des Travaux Publics. — Lettre de	8	Monty & Mottet. — Lettre de	171
Manège Militaire. — Plan de terrain pour	8	Moisan, Joseph — Lettre de	173
" " — Option pour achat de terrain pour	10	Marchand, G. fils — Lettre de	178
Marché entre Alfred Rigon et St. Dargis et la Corporation.	14	Morin, Arsène — Requête d'	183
Maire Suppléant. — Nominations du	22	Marché au Poisson. — Rapport concerté, le	186
Massicotte, Tréflé — Requête de	61	Massicotte, D <sup>m</sup> Léger — Avis de poursuite de	200
Magasins de Liqueurs. — Certificats pour Auberges et	63	Moreau, J. O. — Lettre du Rev <sup>d</sup> ,	220
Marchands de Liqueurs. — Règlement amendé } concernant les Aubergistes et les	71	Massé, Joseph & Cie. — Requête de	226
Marché entre Ant. Marineau et la Corporation.	81	Moulin-à-Vent. — Rapport concerté, le	230
Marineau, Ant. — Marché entre la Corporation et	81	Moulin-à-Vent. — Lettre concerté, le	237
Morin, Les. — Requête de	89	Massé, Joseph — Réduction de taxes à	244
Maire. — L. D. Paquin nommé	93	Massé, Joseph & Cie. — Réduction de taxes à	245
Martel, Uld. & Cie. — Requête d'	95	Maire Suppléant. — Nomination des	253
Montreal Pipe & Foundry Co. — Requête de la	96	Magasins de Liqueurs. — Certificats pour Auberges et	253
Montreal Suspenders & Umbrella Mfg. Co. — Lettre de la	96	Morin, Joseph — Vente de terrain à	254
Magasins du Marché-aux-Denrées. — Vente des	98	Médecins. — Congrès des	255
Marché-aux-Denrées. — Vente des Magasins du	98	Moreau, Rev <sup>d</sup> J. O. & al. — Requête du	256
Maire. — Pour la nomination d'un	102	Magasins du Marché-aux-Denrées. — Vente des	300
Maire Suppléant. — Pour appel de la décision du	102	Marché-aux-Denrées. — Vente des Magasins du	300
Moulin-à-Vent. — Rapport <u>in re</u>	106	Mercier, L. P., estaire, à l'act. des H <sup>tes</sup> Chs. Bourgeois.	302
Marché-aux-Denrées. — Prottoir du	108	Magasin de Liqueurs. — Certificat pour	309
Moulin-à-Vent. — Avis à P. W. Rouin, concerté, le	109	Manufacture de haches. — Prêt d'argent pour	311
Martin, On. — Certificat de licence transporté à	111	Magasin de Liqueurs. — Certificat pour	313
" " — " " " " " "	114	Marchés. — Règlement concerté, les	314
Manège Militaire. — Achat de terrain pour	115	Médecins de l'Amérique du Nord. — Octroi pour le Congrès des	322
Maire et le Conseil. — Règlement amendé concerté, le	123	Marchés. — Règlement concerté, les	326
Maires. — J. P. Bellefeuille nommé	129	Moulin-à-Vent. — Exchange avec P. W. Rouin, concerté, le	331
Maire. — Prestation le serment du	129	Martin, On. — Transport de licence à F. X. Vanasse, par	334
Maire Suppléant. — Nomination du	132	Maire Suppléant. — Nomination du	355
Montreal Suspenders & Umbrella Co. — Rapports concertés, les	135	Morin, Omer — Lettre d'	357
Maire Suppléant. — Nomination du	142	Martin, Rev <sup>d</sup> Oct. — Lettre du	357
Manège Militaire. — Achat de terrain pour	146	Macadam, rue Des Forges. — Réparation du	360
Menuisiers et Charpentiers. — Requête de l'Association des	153	Michelin, A. V. — Requête de	372
Marché-aux-Denrées. — Peinturage au	154	Morin, Omer — Lettre d'	373
Michelin, L. P. — Requête de	155	Marché-aux-Denrées. — Obstruction par voitures à glace.	379
Massicotte, Lucien — Requête de	155	Manufacture de haches. — Rapports concertés, la	381
		Malles entre 3. Rivières et St. Angele de Cabot. — Transport	382



Manufacture de haches.—Prêt pour	384	Martin, Onés. & Fils.—Requête d'	615
Manège Militaire.—Cession de terrain pour	408	Morrissette, Geo. & al.—Requête de	615
Morissette, J. B. & Fils.—Transport de licence de Jos. Ramothé à	413	Massicotte, Prefflé.—Requête de	615
Marchands ambulants.— <sup>5000</sup> sur	413	Moisan, Joseph & al.—Requête de	623
MacDonald, Geo.—Lettre de	417	Martel, U. & Fils.—Requête d'	623
Magasin de Liqueurs.—Certificat pour	430	Massicotte, Prefflé nommé Ass <sup>t</sup> . Constable.	625
Manufacture J. G. Hawthorn.—Visite de la	431	Martel, U. & Fils.—Requête d'	627
" " —Rapport sur	438	Manège Militaire.—Pavé spécial de l'Alouette pour le	635
Manufacture de produits chimiques.—Octroi pour	440	Marché entre Es. Dugré et la Corporation.	650
Marchés.—Règlement amendé.	449	" " The North Shore Power Co. et la Corp <sup>n</sup> .	650
Martel, avocats.—Rapport de Paquin, Hould et	456	Main levée d'hypothèque à Adélarde Limoges.	663
Maire Suppléant.—Nomination du	475	Mignault, Dr. V.—Lettre du	665
Mailhot, E. & Frères.—Requête d'	482	Marché aux Denrées.—Élévateur demandé pour	673
Malles.—Contrat avec le G. T. R., pour transport de	490	M <sup>r</sup> Arthur, A.—Lettre de	692
Magasins de Liqueurs.—Certificat pour Auberges et	494	Marché aux Denrées.—Rapport concern <sup>t</sup> l'élevateur.	694
Magasin de Liqueurs.—Certificat pour	502	Marchands de liqueurs.—Règlement concer-	} 695
Magasins du Marché aux Denrées.—Vente des	504	nant les aubergistes et les	
Marché aux Denrées.—Vente des Magasins du	504	Magasins de Liqueurs.—Certificat pour Auberges et	697
Marchés.—Règlement amendé.	511	Marchands de liqueurs.—Règlement concer-	} 703
Manufacture de coton.—Règlement pour	517	nant les aubergistes et les	
Magasin de Liqueurs.—Certificat pour	523	Main levée d'hypothèque à Adélarde Limoges.	705
Main levée d'hypothèque à J. P. Hélinas & Frère.	523	Magasins du Marché aux Denrées.—Vente des	705
Manufacture de coton.—Procès Verbal, assemblée	} 527	Marché aux Denrées.—Vente des Magasins du	705
re bonus de \$75,000. <sup>20</sup> / <sub>100</sub> pour			
Marché entre le G. P. R., la Co <sup>r</sup> du Chem. de Fer de la	} 530	Marchand, Pierre.—Requête de	714
Vallée du St. Maurice et la Corporation.			
Michelin, Edmond.—Requête d'	548	Massicotte, Prefflé.—Requête de	715
Marché aux Denrées.—Eph. Casdale, Clerc du	551	Maillois, H. Henri.—Requête de	716
Manufacture de coton.—Drainage de la	553	Malone, J. G. & Fils.—Requête de	717
Maire Suppléant.—Nomination du	563	Métropolitaine.—Requête de la Co <sup>r</sup> d'Ass <sup>e</sup> .	717
Marché au Poiv.—Drainage, côté sud,	565	Marchand, J. fils.—Requête de	717
Massicotte, Prefflé.—Requête de	565	Monument de La Verandrye.	720
Marchands Détailliers.—Lettre de l'Association de	566	" " " " " "	727
Macadam, rue St. Maurice, entre les rues des Champs et des Pins.	571	Marché entre le G. P. R., la Co <sup>r</sup> du Chem. de Fer de la	} 728
		Vallée du St. Maurice et la Corporation annulé.	
Magasin de Liqueurs.—Certificat de	586	Marchands ambulants.—Pape sur	729
Marchés.—Règlement amendé.	592	Massicotte, Prefflé & al.—Requête de	731
Martin, Dame On.—Requête de	598	Montplaisir, Hopp. Fils de Lion.—Requête d'	732
Marché aux Denrées.—Plainte de Phi. Desautels.	599	Marché entre la Corporation et J. E. Hamel.	734
Massicotte, Prefflé.—Réduction de taxes à	606	Morin, Pierre.—Requête de	744
Massicotte, Prefflé.—Requête de	607	Marchands forains, Co.—Pape sur	746

Mayrand, Alfred — Lettre de	749
Maire suppléant. — Nomination du	750
Marineau & Bouchard. — Pomp. de l'Église, à	764
Morissette, Geo. Jal. — Requête de	764
Marchands de liqueurs. — Règlement concernant les Aubergistes et les	770
Marchés aux Denrées. — Plan pour	
Marchand, G. fils — Requête de	778
Marchands de liqueurs. — Projet de règlement concernant les Aubergistes et	786
Massicotte, Preffle — Requête de	792
Marchés aux Denrées. — Construction du	803
Marché pour le Quartier Notre-Dame.	803

Nomination de Paul Godin, Constable.	3	Normand, P. E. nommé notaire à l'acte de cette juridiction. J. Lennis.	300
" L' Herman Chaine, Constable.	3	Normand, P. E. — Requête de	306
" " Ernest Vivier, Asst. Constable.	3	Nomination du Notaire de la Corporation.	306
" " Albert Gelinas, Asst. Constable.	5	Notaire de la Corporation — Nomination du	306
North Shore Power Co. — Lettre de la	12	Normand, P. E. nommé Notaire de la Corporation.	306
Neige. — Voitures pour la	21	Nomination de J. Bureau, Avocat de la Corp <sup>te</sup> .	308
Nomination du Maire Suppléant.	22	" du Président des Elections Municipales.	333
North Shore Power Co. — Lettre de la	35	" de J. E. Camel, échevin.	346
Nicolet. — Lettre du Conseil de Ville de	39	" du Maire Suppléant.	355
Normand, L. P. — Requête de	90	" des Auditeurs.	356
Nomination de L. D. Pâquin, Echevin.	91	" " Evalueurs.	397
" " L. D. Pâquin, Maire.	93	" d' Arthur Brunelle, Echevin.	414
" d' Alfred Jacob, Echevin.	93	" du Maire Suppléant.	445
" de J. C. Jacob membre des Comités.	100	" de Paul Beaudry, avocat de la Corp.	508
" d'un Hâie. — Pour la	102	Robert, L. P. Val. — Requête de	526
" d' Eugène Charretier, Constable.	114	Nomination de Joseph Choult, Constable.	537
North Shore Power Co. — Pompage de l'eau de l' Aqueduc par la	116	" du Président des Elections Municipales.	545
Nomination du Président des Elections Municipales.	127	" d' Eph. Tardif, Clerc du Marché — aux Denrées.	551
" de Hilarique Lafontaine, Echevin.	127	" d' Arthur Pérusse, Asst. Constable.	557
" " J. F. Bellefleur, Maire.	129	" du Maire Suppléant.	563
" du Maire Suppléant.	132	" des Auditeurs.	564
" de Joseph Imbleau, Echevin.	132	Nolin, Joseph Val. — Requête de	565
" du Maire Suppléant.	142	" " " " " "	573
" d'un Collecteur et Messager. — Pour	158	Nomination d' Eug. Samirande, Asst. Constable.	591
" de L. D. Héroux, Messager et Collecteur.	162	" des Evalueurs.	602
Normand, Edm. — Transport de licence à	175	" de Joseph B. Labarre, comptable.	608
Nomination des Evalueurs.	181	North Shore Power Co. — Lettre de la	615
North Shore Power Co. — Pompage de l'eau de l' Aqueduc, par la	198	Nomination de Jos. Cloutier, Asst. Constable.	625
North Shore Power Co. — Lettre de la	215	" " Raffle Masticotte, " "	625
" " " " — Pompage de l'eau de l' Aqueduc, par la	215	North Shore Power Co. — Lettre de la	627
Nomination de Gilbert Lafontaine, Constable.	244	Nomination de L. Lafontaine, Gardien de l' Hôtel de Ville.	629
" du Maire Suppléant.	253	" " On. Paulin, Gardien de la Commune.	641
Normand, Edm. — Certificat de licence refusé à	284	North Shore Power Co. — Marché entre la Corp <sup>te</sup> et le	650
North Shore Power Co. — Lettre de la	286	Nomination de Louis Roy, Constable.	661
Nomination de A. Samy, Gardien de l' Hôtel de Ville.	293	" " Prudent Spénard, " "	718
" " James Patterson, Constable.	295	" " Ernest Prudel, " "	718
" des Auditeurs.	295	North Shore Power Co. — Plainte contre la	720
" de G. Parent, Surint <sup>de</sup> de l' Aqueduc.	296	National Tool & Axe Works. — Reclamation de la	728
" d' Abd. Landry, Asst. Inspect <sup>de</sup> de Ville et Asst. Surint <sup>de</sup> de	296	Nomination du Président des Elections Municipales.	734
et aqueduc.		" de Joseph P. Pierre et Hercule Pothier, com- me Inspecteurs de clôtures et fossés.	734

Nicolet.—Résolution de sympathies de	749
Nomination du Maire Suppléant.	750
"    des Auditeurs.	750
"    d' A. J. Pothier, évaluateur, arbitre, &c.	788
Nettoyage des tuyaux de l' Aqueduc.	793
Nivellement de la rue Du Platon.	798
Nomination d' Ursula Dubé arbitre.	801
Notre-Dame.—Marché pour le Quartier	803



Police. — Rapport du chef de	1	Ponts St. Maurice. — Téléphone, chez le gardien des	104
Canneton, Norbert. — Rapport concert,	1	Provencher, J. A. — Requête de	104
Police. — Rapport du chef de	2	Piché, Xavier. — Requête de	105
Canneton, Norbert. — Lettre de	2	Pleau & Cie. — Requête de	105
" " — Restitution de	2	Police. — Lettre du chef de	106
Plan de terrain pour manège militaire.	8	" — Rapports (2) du chef de	106
Police. — Rapport du chef de	10	Pâquin, L. D. — Résignation comme Maire, acceptée.	107
Pont en bois sur la rivière St. Maurice. — Ouvrage au	10	Prolongement de la rue Julie.	116
Canneton, Jos. Val. — Requête de	12	Compagnie de l'eau de l'Académie par la North Shore Power Co.	116
Pierre pour le pavage des rues. — Achat de	14	Prestation de serment de l'Échevin H. J. Lafontaine.	129
Pavage des rues. — Achat de pierre pour le	14	" " " du Maire J. P. Bellefeuille.	129
Police. — Rapports (3) du chef de	198 20	Passerelle et trottoir, rue L'errais.	129
Prêt d'argent, etc., à Girard & Godin.	20	Passerelle, rue Badaup.	129
Précourt, Ls. Val. — Requête de	22	Pâquin, L. D. Phi. — Requête de	130
Providence. — Lettre des Fondés de la	35	Pâquin, Phi. — Requête de	130
Police. — Rapports (2) du chef de	36	Ponts St. Maurice. — Lettre du gardien des	130
Pratte, Edmond. — Requête de	39	Pratte, Edmond. — Lettre de	131
Police. — Rapport du chef de	62	Police. — Rapports (2) du chef de	132
Police. — Concernant le corps de	63	Pelletier, Louis. — Vente de terrain à	133
Canneton, J. R. — Lettre de	65	Ponts St. Maurice. — Lettre du gardien des	135
Pont en bois, rivière St. Maurice. — Balco. de paiement, d'un	65	Propriété transférée à Pierre Lord.	141
Paiement de \$100.00 à Edmond Bellefeuille.	65	Privilege pour traverses entre 3. R. et la rive sud.	146
Police. — Rapports (2) du chef de	69	Parent, Arthur. — Requête de	152
Pont en bois sur la rivière St. Maurice. — Ouvrage au	69	Perreault, Moise Val. — Requête de	153
Parent, Ars. — Vente de terrain à	70	Police. — Invitation au chef de	153
Police. — Rapport concert le Corps de	73	Peinturage au Marché aux Denrées.	154
Pagé. — Ovis de motion de l'Échevin	82	Pleau, Dominique. — Résignation de	156
Pâquin, L. D. comme Échevin.	91	Police. — Rapport du chef de	158
Prestation de serment de l'Échevin L. D. Pâquin.	92	Poursuite des débitants de liqueurs.	159
Pâquin, L. D. — Prestation de serment par	92	Poliquin, J. D. — Requête de	161
Police. — Rapports (2) du chef de	93	Poursuite contre débitants de liqueurs.	165
Pâquin, L. D. nommé Maire.	93	Quisard, coin des rues St. Maurice et Champflour.	173
Prestation de serment du Maire L. D. Pâquin.	93	Piché, Arthur. — Remise de taxes à	173
Pâquin, L. D. — Prestation de serment du Maire	93	Ponts St. Maurice. — Lettre du gardien des	173
Prestation de serment de l'Échevin Alfred Jacob.	94	Procès verbal, assemblée re octroi à la paroisse du St. Sébastien	173
Pratte, Louis. — Requête (2) de	95	de Per de la Vallée, du St. Maurice.	
Quisards. — Achat de	98	Poliquin, J. D. — Réduction de taxes à	174
Police. — Travaux à la station de	99	Prêt de \$10,000.00 à Girard & Godin.	174
Pâquin, L. D. — Résignation comme Maire.	102	Poursuite de Johnny Girard.	175



Provencher, J. A. — Requête de	176	Canneton, E. A. — Requête de J. J. Woods et	251
Puisard, coin des rues Des champs et St. Séver. 177	177	Police. — Rapports (3) du chef de	252
Poisson. — Rapport concerté le Marché-au-	186	" — " (2) " " "	257
Police. — Rapports (3) du chef de	187	Prêt de \$5,000. <sup>10</sup> / <sub>100</sub> à Girard & Godin.	260
Ponts St. Maurice. — Rapport du gardien des	188	Pelletier, L. J. val. — Requête de	262
Piquin, L. D. — Indemnité à	188	Piquin, Euchté, val. — Requête d'	285
Cavage de la rue Céline.	188	Patterson, James — Requête de	286
Puisard, rue St. Prosper.	190	Permis de traverse annulé.	287
Provencher, Ad. — Requête d'	191	Police. — Augmentation du salaire du chef de	294
Providence. — Lettre des sœurs de la	192	Patterson, James nommé constable.	295
Police. — Rapports (3) du chef de	192	Parent, Mrs. nommé Surintdt. de l'Aqueduc	296
Ponts St. Maurice. — Rapport du gardien des	193	Police. — Lettre du chef de	297
Plamondon, Johnny. — Réduction de taxes à	195	" — Rapports (2) du chef de	297 et 298
Coursuite de Trigon & Dumoulin.	195	Piquin, L. D. — Lettre de l'avocat	301
Police. — Rapport du chef de	199	Pothier, A. J. — Requête de	305
Compagnie de l'eau de l'Aqueduc, par la North Shore Co. 198	198	Puisard, coin des rues St. Denis et Bureau.	311
Coursuite de M <sup>rs</sup> Henri Massicotte. — Oris de	200	Canneton, P. E. val. — Requête de	311
" " M <sup>rs</sup> Frédéric Lussier. — " "	200	Prêt d'argent demandé pour J. G. Hawthorn.	311
" " M <sup>rs</sup> Orville Gilson. — " "	200	Provencher, Ad. J. val. — Requête d'	311
Protêt des Bouchers.	200	Police. — Rapports (3) du chef de	312
Cavage, rue Royale. — Rapport concerté le	201	Canneton, J. P. — Requête de	319
Protêt de la Three Rivers, par Heat & Owen Co.	206	Cavage, rues Du Fleuve et Craig.	321
Police. — Rapports (2) du chef de	210	Ponts St. Maurice. — Lettres (2) du gardien des	325
Plaintes des Bouchers contre commerçants de viandes.	210	Canneton, Emile val. — Requête d'	345
Coursuite des commerçants de viande par les Bouchers.	211	Ponts St. Maurice. — Lettre du gardien des	346
Ponts St. Maurice. — Lettre du gardien des	212	Protêt de Chs. Bourgeois, fils.	346
Compagnie de l'eau de l'Aqueduc, par la North Shore Co. 215	215	Procès-Verbal, assemblée prêt à J. G. Hawthorn.	347
Prêt de \$10,000. <sup>10</sup> / <sub>100</sub> à Girard & Godin.	217	Prêt à J. G. Hawthorn.	327 & 347
Police. — Rapports (2) du chef de	225	Police. — Rapports (2) du chef de	348
Prêt de \$10,000. <sup>10</sup> / <sub>100</sub> à Girard & Godin.	227	Prestation de serment de l'Échevin J. E. Hamel.	350
Protêt de Trigon & Dumoulin.	235	Pelletier, L. S. — Requête de	351
Canneton, F. N. — Requête de	241	Police. — Rapports (2) du chef de	357
Pratte, Emile — Lettre d'	242	Plamondon, Jos. val. — Requête de	359
Police. — Rapports (2) du chef de	243	Provencher, Ad. val. — Requête d'	360
Patronage de la Corporation.	244	Ponts St. Maurice. — Règlement concerté les Traverses et les	365
Propriétés de la Corporation. — Clôtures des	244	Page, Chs. — Vente de terrain à	368
Refontaine. — Condoances à la famille de M <sup>rs</sup> R. L. 245	245	" " — " " " "	369
Police. — Inventaire des Dépts du Bureau de la	245	Peinture des Ponts St. Maurice, à la journée.	370
Police. — Rapport demandé au chef de	249	Ponts St. Maurice. — Peinture, à la journée.	370
		x Cavage. — Requête de M. Godin & L. E. Dufresne pour	325

Prolongement de la rue Gervais.	371	Pierreville. — Domages au vapeur	437
Peau, Dominique — Requête de	372	Police. — Rapports (2) du chef de	438
Page, Jos. — Requête de	373	Produits chimiques. — Octroi pour manufacture de	440
Puisard, rue St. Martin.	373	Procès Verbal, assemblée, bonus consolidated Chemical Soc.	447
Police. — Rapports (2) du chef de	376	Peaup. — Licence des commerçants de	449
Poursuite d'On. Pronovost. — Avis de	376	Police. — Rapports (2) du chef de	453
Pronovost, On. — Avis de poursuite d'	376	Piquin, Hould et Martel, avocats. — Rapport de	456
Pavage des Rues.	376	Pont, rue Le Jeune.	475
Pont du C. P. R., rue Le Jeune	378	Police. — Rapports (2) du chef de	480
Pistes de bicycles. — Réparation des	379	Pavage. — Emission de Rébentures pour le	480
Pont du C. P. R., rue Le Jeune.	379	Pratte, Emile — Requête d'	483
Ponts St. Maurice. — Lettre du gardien des	380	Poursuite de Louis Dugré.	487
Puisards dans diverses rues.	381	" " George Bourgeois.	488
Pavage, rue St. Prosper. — Déclaration, re	381	Ponts St. Maurice. — Tarif amendé.	491
" " Champflour. — " "	381	Police. — Rapports (2) du chef de	494
Ponts St. Maurice. — Toup de péage.	383	Pierre pour protéger les propriétés, rue Dur St. Louis.	499
Péage des Ponts St. Maurice. — Toup pour bois de famille.	383	Page. — Avis de motion de l'Echevin	505
Prêt de \$5,000.00 à N. G. Hawthorn.	384	Provost, H. — Requête d'	506
Pose des tuyaux de l'Aqueduc, rue Gervais.	385	Panneton, J. R. — Requête de	507
Pratte, Edmond — Reclamation d'	386	Police. — Lettre du chef de	508
Pont, rue Le Jeune.	386	Police. — Rapports (2) du chef de	508
Ponts St. Maurice. — Lettre du gardien des	386	Propriété vendue à Robert Ryan.	509
Pont de la rivière Milette. — Réparations au	395	Procès Verbal, assemblée re bonus de \$75,000.00	} 527
Police. — Rapports (2) du chef de	396	pour manufacture de coton.	
Parent, Phi. — Requête de	401	Pont, rue Le Jeune. — Octroi de marché.	530
Police. — Lettre du chef de	402	Proulx, Joseph — Requête de	535
Police. — Rapports (2) du	403	Ponts St. Maurice. — Lettre du gardien des	536
Ponts St. Maurice. — Lettre du gardien des	406	Proulx, Joseph nommé constable.	537
" — Drainage demandé, maison des	411	Police. — Rapport du chef de	545
Providence. — Requête des sœurs de la	411	Panneton, F. J. — Requête de	548
Ponts St. Maurice. — Lettre du gardien des	412	Ponts St. Maurice. — Lettre du gardien des	549
Prestation du serment de l'Echevin Art. Brunelle.	416	Police. — Rapport du chef de	551
Panneton, Art. Val. — Requête d'	416	Poursuite contre les Bouchers.	551
Poursuite du Dr. Geo. Bourgeois. — Avis de	416	Page. — Avis de motion de l'Echevin	552
Police. — Rapports (2) du chef de	420	Parent, Phi. Val. — Requête de	554
Poursuite de J. Adolphe Abel. — Avis de	420	Pérusse, Arthur — Requête d'	556
Page. — Avis de motion de l'Echevin	421	Pérusse, Arthur nommé Act. Constable.	557
Plainte contre J. V. Beaudry, Inspect. d'Hygiène.	429	Ponts St. Maurice. — Lettre du gardien des	566
Pelletier, Elgar — Lettre d'	434	Police. — Rapports (2) du Chef de	566
		Pose de tuyau de 12 pouces pour l'Aqueduc.	570
		Pierre. — Tarif des Ponts St. Maurice, pour	491

Parage, de la rue St. Maurice, entre les rues de St. Charles et des Pains. 571	Palais de Justice. — Octroi demandé pour 692
Police. — Rapports (2) du chef de 575	Police. — Demandes de soumissions pour Station de 698
Ponts St. Maurice. — Lettres du Gardien des 580	Panneton et Beaudry. — Rapport re procès 702
Panneton, Hubert. — Requête d' 583	Procès Panneton et Beaudry. — Rapport re 702
Police. — Rapports (2) du chef de 585 et 586	Police. — Lettre du chef de 702
Provost, Antoine. — Lettre d' 589	Police. — Rapports (2) du chef de 702 et 703
Puisard, coin des rues Bonaventure et St. Antier. 589	Police et du Feu. — Soumissions pour Station de 706
Ponts St. Maurice. — Lettre du Gardien des 589	" " " " " " " " 715
Ponts et Traverses. — Règlement amendé. 595	Panneton, P. B. — Requête de 717
Puisard, rue St. Roch. 598	Police. — Nomination de P. Spénard et E. Trudel. 718
Police. — Rapports (2) du chef de 607	Plainte contre le Jo. P. R., la North Shore Power Co., et la Canadian Gas & Oil Co. } 720
Pothier, A. J. & al. — Requête d' 609	Piquin, J. W. — Lettre de 720
Police. — Lettre du chef de 612	Police. — Rapports (2) du chef de 722
Pratte, W. et Geo. Harnois. — Lettres de 615	Ponts St. Maurice. — Tarif pour pierre et chaux. 722
P. Piquin. — Requête de J. D. Bellefeuille et 623	Pierre et chaux. — Tarif, Ponts St. Maurice. 722
Police à la Gare du Jo. P. R. 623	Provencher, Jos. Adélaïde. — Requête de 731
Police. — Rapports (2) du chef de 624	Pothier, Hercule et Joseph St. Pierre nommés } Inspecteurs de clôtures et fossés. } 734
Puisard, coin des rues Notre-Dame et St. Anne. 626	Police et du Feu. — Réparations à la station de 735
Panneton M. et J. B. Kaathier. — Requête de 627	Police. — Soumissions demandées pour loge- } gement des Hommes de } 735
Police. — Rapports (2) du chef de 632 & 633	Phares. — Terrains vendus pour 735
Perusse, Arthur. — Requête d' 636	Puisard dans la cave d' Adolphe Lambert. 738
Paul, Bapt. Marcisse. — Lettre du 636	Poursuite contre J. E. Houde. 752
Pepin, Pierre. — Requête de 641	Page. — Avis de motion de l' Echevin 752
Paulin, Oésime nommé Gardien de la Commune. 641	" " " " " " " " 752
Pains. — Inspection de la boulangerie d' Edm. Pratte. 647	Page, Lucien. — Lettre de 764
Pratte, Edm. — Inspection de la boulangerie d' 647	Page. — Avis de motion de l' Echevin 773
Page, Charles. — Lettre de 649	Prolongement de la rue St. Antoine. 777
Police. — Rapports (2) du chef de 649	Plan pour Marchés aux Denrées. 777
Poursuite de l' Onés. Sauvageau. — Avis de 650	Piquin, Willie & al. — Requête de 779
" " Pierre Richer. — " " 650	Pleau, Dominique & al. — Requête de 779
Plans pour Station de Police et du Feu. 652	Prolongement de la rue St. Antoine. 782
Police et du Feu. — Plans pour Station de 652	Perrons, Balcons, etc. — Règlement concert. les 785
Police. — Requête du corps de 653	Pothier, A. J. nommé évaluateur, arbitre, etc. 788
Pratte, Edm. — Rapport concert. la boulangerie d' 655	Protet de Drolet, Lasserre & Coie. 789
Police. — Rapports (2) du chef de 655 & 656	" " Sévère de Lottinville. 789
Police. — Inventaire des Dép. du Feu et de la 657	Pinsonneault, P. F. & al. — Requête de 792
Panneton, E. F. & al. — Requête d' 664	
Police. — Rapports (2) du chef de 666	
Piché, D. J. N. — Requête de 673	

Passerelle, rue Royale.	792
" " Des commissaires.	792
Cothier, A. J. — Résignation, comme évaluateur, arbitre, &c.	794
Ponts St. Maurice. — Règlement concernant les Traverses et les	794
Cothier, A. J. — Résignation, comme arbitre.	798
Prolongement de la rue St. Antoine.	800
Compie à incendies. — Soumissions demandées pour	801
Page. — Avis de motion de l' Echevin	801
Panneton, O. B. jal. — Requête de	803

Quais du Hâvre. — Concernant les	58
Quai loué à la Commission du Hâvre.	181
Quittance pour constitut à Lagarre Lapointe.	254
" " " au Révd. P. T. Gélinas.	503
" à Robert Ryan.	629
" " J. G. Hawthorn.	704
" partielle à Odéard Limoges.	762
Quartier Notre-Dame. — Marché pour le	803



Rapport du Chef de Police.	1	Requête de Théod. Beauchêne & al.	38
Rapport concern. André Courteau et Norbert Panneton.	1	" " J. W. Hébert & al.	38
" du Chef de Police.	2	" du Père, Ph. Boucher & al.	38
Requête de Phi. Aubry.	5	" L' Edmond Pratte.	39
" L' Eug. Lamirande.	5	" de l' Association Agricole des 3-R.	39
Résignation de Ernest Vivier.	5	" L' Aug. Sauvageau & al.	39
Requête d' André Courteau.	7	Rue St. Roch (partie de) sous contrôle.	39
" de Xavier Massicotte & al.	7	Rapport de l' Inspecteur de Ville.	39
Rue Des Pins.—Entretien de la	7	Rapport sur plaintes contre le Rôle d' Evaluation pour 1905.	40
Rapport concern. des trottoirs en ciment.	8	Rôle d' Evaluation pour 1905.—Rapport sur plaintes contre le	40
" de l' Inspecteur Sanitaire.	10	Rapport des Évaluateurs.	42
" du Chef de Police.	10	Rôle d' Evaluation pour 1905 homologué.	58
Requête de W. E. Clément.	12	Requête de Rafflé Massicotte.	61
" L' Arthur Gauthier.	12	" " George Robichaud.	61
" de Jos. Panneton & al.	12	Robichaud, George—Requête de	61
Rocheleau, Phi.—Lettre de	12	Requête de la Halle au Beurre et Fromage	61
Rocheleau, G. W.—Lettre de	12	" L' Olyf. Godin.	61
Réduction de taxes à Arthur Gauthier.	14	Rapport de l' Avocat de la Corporation.	61
Rôle d' Evaluation pour 1905.—Dépôt du	15	" du Chef de Police.	62
Requête de W. L. Demoncourt & al.	16	Requête de l' Association des Bouchers.	65
" " Jules Polas.	17	" L' Adolphe Savard.	65
" " M <sup>re</sup> Art. Lemerise.	17	Rapport de l' Inspecteur de Ville.	68
" " M <sup>re</sup> John Bowland.	17	" " L' Inspecteur Sanitaire.	68
Rapports (2) de l' Inspecteur de Ville.	19	Rapports (2) du Chef de Police.	69
" (3) du Chef de Police. 1904	20	Rivard, Edouard et George—Vente de terrain à	69
Règlement accepté par Girard & Godin.	20	" " " " — " " " "	70
Réduction de taxes à Delle Marie Lacroix.	20	Règlement chap. 128, concernant les subergistes et les	71
Requête de Ls. Précourt & al.	22	Marchands de Liqueurs amendés.	
" " Patrick Lemerise.	34	Requête de la Great North Western Telegraph Co.	73
" " Ars. Héppé & al.	35	Rapport concern. les constables Oct. Romain et Paul Godin.	73
Rue Cartier (partie de) sous contrôle	35	Romain, Oct., et Paul Godin.—Rapport concern. les constables	73
Requête de Narcisse Charrette & al.	35	Rapport concern. le Corps de Police.	73
Rapport de l' Inspecteur de Ville.	36	" " La Traverse de M <sup>re</sup> Angèle de Laval.	74
Rapports (2) du Chef de Police.	36	Rapport du Secrétaire-Trésorier pour l' année 1904.	75
Réduction de taxes à M <sup>re</sup> John Bowland.	36	Règlement chap. 129, Arrondissements de votation.	76
Rôle d' Evaluation.—Examen du	37	Requête de P. V. Olyotte.	89
Requête de Jos. Lacroix & al.	38	" du Séminaire des 3-R.	89
" " François Carb.	38	" de la Halle au Beurre et Fromage.	89
" " Jos. Béliveau & al.	38	" " Geo. Morin.	89



Requête de L. P. Normand.	90	Requête de Jhs. Raymond & al.	110
" " A. W. Verrette.	90	Raymond, Jhs. & al. — Requête de	110
" " D <sup>me</sup> Jos. W. Girard.	90	Requête de Jos. Carpentier & al.	111
" du Chœur de Chant de la Cathédrale.	90	" L' Adolphe Balcer & al.	111
" de J. H. Ricard & al.	90	" de Phi. Marie.	111
Ricard, J. H. & al. — Requête de	90	" L' A. J. Gravel.	111
Résignation de N. P. Duplessis, comme Maire.	91	" de W. A. J. Whiteford & al.	111
" " J. A. Jacob, comme échevin.	91	Rue Des Prisons. — Trottoir nouveau,	111
Rapport de l' Inspecteur des Ville.	92	Requête de Jhs. Burrell.	111
Rapports (2) de l' Inspecteur Sanitaire.	92	" " Ls. Wilfrid Hamel.	111
" (2) du Chef de Police.	93	" " Pierre Soucy.	111
Requête d' André Lebel.	95	" " V <sup>me</sup> Jos. Cloutier.	111
Requêtes (2) de Louis Pratte.	95	" " J. B. Gréneau.	112
Requête d' Uld. Martel & Cie.	95	Résignation d' Adélaïde Limoges.	112
" d' Adjuv. Savard.	95	Reclamation de J. F. Boulais.	112
" de l' Association Agricole des 3. Q.	95	Rapport de l' Inspecteur des Ville.	114
" " la Montreal Pipe Foundry Co.	96	Rue Des Prisons. — Trottoirs nouveaux,	114
" L' Alphonse Marie.	96	Rue Des Forges. — Élargissement de la	115
Règlement Chap. 130, concernant les Kotisations et Taxes.	99	Rue Julie. — Prolongement de la	116
Réduction de taxes à André Lebel.	100	Règlement Chap. 131, concernant les Bâtisses et constructions.	121
Résignation de L. D. Pâquin comme Maire.	102	Règlement des Chemins et Rivières amendés.	121
Requête de L. O. S. Sabane & al.	104	Règlement Chap. 132, Règlement concernant le Maire et le Conseil, amendé.	123
" d' Alp. Godin.	104	Résignation de F. P. Tourigny comme échevin.	124
" d' Eugène Charretiers.	104	" " " " " "	125
" de Henri Godin & al.	104	Requête d' Hector Pastarache & al.	129
" " J. A. Provencher.	104	Rue Servais. — Trottoir et passerelle,	129
" " L. A. Kerner.	104	Requête de H. Rivard & al. et al.	129
" " Xavier Piché.	105	Rivard, H. & al. — Requête de	129
" " Jas. Beaumier.	105	Rue Badeaux. — Passerelle,	129
" " Pleau & Cie.	105	Requête d' Adélaïde Limoges.	129
" " Moïse Dupont.	105	" de John Hill.	129
" L' Ephrem R. Dupresne.	105	Rue Denoue. — Aqueduc et Drainage,	129
Reclamations contre le Gouvernement Fédéral.	105	Requête d' Arthur Beaudoin.	130
Rue St. Maurice. — Scories de fourneaux pour	105	" de Pierre Grenier & al.	130
Rapports (2) de l' Inspecteur Sanitaire.	106	" " V <sup>me</sup> Pierre Bérutti.	130
Rapports (2) du Chef de Police.	106	" " D <sup>me</sup> Phi. Pâquin.	130
Rapport de l' Avocat de la Corporation re P. W. Houin	106	" " Phi. Pâquin.	130
" in re Moulin-à-Vent.	106	Rapports (2) du Chef de Police.	132
Résignation de L. D. Pâquin, comme Maire acceptée.	107	Rue De Boncourt. — Trottoirs nouveaux,	133

Rues De Bonnacourt et St. Océ. — Lampe à borne fontaine, coin,	133	Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.	157
Robert, Arsène — Vente de terrain à	133	Requête de la 6 <sup>ie</sup> du chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.	155
Requête de Pierre Lord.	134	" " Ls. Daviau & al.	155
" L' Antoine Dussault & al.	134	" " Ls. P. Michelin.	155
" de G. V. Gaudin & al.	134	" " Lucien Massicotte.	155
" L' O. M. Gauthier.	135	" " George Turcotte.	155
Rue Du Platon. — Déplacement de bornes fontaine	135	" " Ls. Vekeman.	155
Reclamation de Johnny Girard.	135	" " L. E. Bernaquez & al.	156
Rapport de M <sup>rs</sup> . Pourigny.	135	" " Ls. Boisclair & al.	156
" " J. A. Peabutt.	135	" " Ferdinand Hamelin & al.	156
" concert, fa Montreal suspenders & Umbrella Co.	135	" " L. Symburner & al.	156
" de l'Inspecteur-de-Ville.	135	" " Ludger Rivard	156
Requête d'Alfred Trigon.	136	Rivard, Ludger — Requête de	156
" de Girard & Godin.	136	Résignation de Dominique Pleau.	156
" des Drs. De Blois et Pourigny.	136	Ryan, John, Jr. — Lettre de	156
" de M <sup>re</sup> Edouard Dupont.	136	Rapports de l'Inspecteur-de-Ville.	158
Remise de taxes à M <sup>re</sup> Edouard Dupont.	136	Rapport sur lettre de Hubert Dussault.	158
Ricard et Lajoie — Lettre de	136	" du Chef de Police.	158
Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.	137	Rue de Noue. — Avis au P. R. pour obstruction de la	160
Rue De Bonnacourt. — Drainage,	137	Requête de M <sup>re</sup> J. D. Poliquin.	161
Requête de Duplessis, Dugré & Cie.	138	" " L. D. Héroux.	161
Réduction de taxes à Pierre Lord.	141	" " Félix Sélinas & al.	161
Requête de Théodore Dupuis.	145	Rouleau à vapeur. —achat d'un	162
" " Simon Jean.	145	Rue De Bonnacourt. — Élargissement de la	164
Remise de taxes à Simon Jean.	145	Remise de taxes à Napoléon Décoteau.	164
Rue St. Olivier. — Trottoirs nouveaux,	149	Règlement Chap. 133, bonus à la 6 <sup>ie</sup> du chemin	} 167
Requête de Chas G. Lang.	151	de Fer de la Vallée du St. Maurice.	
" " Willid Hamel.	152	Réparations à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.	171
" L' Arthur Leblanc.	152	Requête de M <sup>re</sup> B. St. Hilaire & al.	173
" L' Arthur Parent.	152	Rues St. Maurice et Champlour. — Puitsard, coin des	173
" " Arthur Raymond.	152	Requête de L. Symburner & al.	173
Raymond, Arthur — Requête d'	152	" " M <sup>re</sup> Désiré Loranger.	173
Rue Berland. — Drainage,	152	" M <sup>re</sup> Arthur Piché.	173
Requête de M <sup>re</sup> W. H. Vachon.	152	Remise de taxes à Arthur Piché.	173
" " M <sup>re</sup> Ludger St. Louis.	152	Rapport de l'Inspecteur-Sanitaire.	173
" " M <sup>re</sup> Narcisse Lacombe.	153	" " " " "	174
" " L' Association Agricole des 3-R.	153	Réduction de taxes à M <sup>re</sup> J. D. Poliquin.	174
" " L' Association des Menuisiers et Charpentiers.	153	Rues Bureau et Bellefeuille. — Drainage.	174
" " Moïse Perreault & al.	153	Requête de Simon Bloutier.	176

Réduction de taxes à Simon Cloutier.	176	Rocheleau, Herts E. A. — Lettre des	191
Requête d'Olivier Orel.	176	Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.	192
" " On. Blanchette & al.	176	Rapports (3) du Chef de Police.	192
Rue Royale — Drainage,	176	Rapport du Gardien des Ponts St. Maurice.	193
Requête de J. A. Crovener.	176	Rues De Bonancourt et Ferland. — Eclairage,	194
" d'Alp. Collins.	177	Réduction de taxes à Johnny Chamondou.	195
" de J. Roméo Desilets.	177	Requête de la Canadian Gas & Oil Co.	196
" " Joseph Lemay.	177	" " Louis Roy.	197
" " J. A. Lemire.	177	Roy, Louis — Requête de	197
" " Jeffrey Hagné.	177	Réduction de taxes à Jos. Oct. Gravel.	197
" " J. Barqueté.	177	Rapport du Surintendant de l'Acqueduc.	198
" " M <sup>re</sup> J. V. Belibe.	177	" " Chef de Police.	199
Rues Deschamps et St. Séverin. — Curard, coin des	177	" de l'Inspecteur Sanitaire.	199
Requête des Rév <sup>es</sup> D <sup>mes</sup> Ursulines.	177	" (3) " l'Inspecteur de Ville.	199 & 200
Rapport sur requête de G. Symburner & al.	180	Requête de Joseph Lamothe.	201
Requête de G. Symburner & al. — Rapport sur	180	" " Sévère Lamy.	201
Rues. — Eclairage de différentes	182	Rue Royale. — Drainage,	201
Remise de taxes à M <sup>re</sup> Pierre Cerutti.	182	Rapport de l'Avocat de la Corporation.	201
Réduction de taxes à G. Tekeman.	182	Rapport concerté, le Carage, rue Royale.	201
Requête de L. P. Hamel & al.	183	Règlement Chap. 134, concerté, une compagnie de gaz.	203
" d' Arsène Morin.	183	Requête de François Leart.	208
Rapport concerté, le Marché au Poisson.	186	Rapport du Surintendant de l'Acqueduc.	210
Rapports (3) du Chef de Police.	187	Rapports (2) du Chef de Police.	210
Rapport du Gardien des Ponts St. Maurice.	188	Requête de l'Association des Bouchers.	211
Rue Céline. — Carage de la	188	" des Rév <sup>es</sup> D <sup>mes</sup> Ursulines.	211
Requête de Blair Brothers.	189	Rapport de l'Inspecteur de Ville.	213
" d' O. Beaulac.	190	" " Chs. Lafond.	213
" de J. A. Beland.	190	Rue Julie. — Trottoir,	214
" " V. Vézina.	190	Rapports (2) de l'Inspecteur de Ville.	217
" " Belle Flora Lambert.	190	Règlement Chap. 135, concerté, les cotisations et taxes amendés.	218
" " M <sup>re</sup> Isidore St. Arnaud.	190	Réduction de taxes à M <sup>re</sup> John Kelly.	219
" " M <sup>re</sup> Moïse Richard.	190	Requête d'Elzéar Périère.	220
Richard, M <sup>re</sup> Moïse. — Requête de	190	" de Joseph Orel.	220
Requête de Jos. Lancaster & al.	190	Rapports (2) de l'Inspecteur de Ville.	220
Rue St. Julie. — Trottoir et traverse,	190	Requête de L. A. Kerner.	223
Requête de M <sup>re</sup> Aimé Olivier.	190	" " Chs. O. Dumas.	223
" " Léonide Desbassés & al.	191	" " G. G. Julien.	223
" d'Ed. Crovener.	191	Rapports (2) du Chef de Police.	225
" de Henri Godin & al.	191	Requête de Joseph Massé & Cie.	226

Requête d'Elzéar Brière.	226	Rue St. Prosper. — Prolongement demandé	256
Résignation de J. A. Bessier.	226	Requête de Jacques Larivière.	247
Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.	227	" " Phi. Bellefeuille, Sr.	247
Renonciation en fav <sup>r</sup> de J. F. A. Boulais. — Acte de	227	" " Joseph Dumais.	247
Quas Hôtel, Pontgrasé, Du Collège St. Montcalm. — Fermeture des	227	Rapports (3) de l'Inspecteur-de-Ville. 248 et 249	248 et 249
Requête de Wilfrid Adams & al.	229	Rapport du Chef de Police demandé.	249
Rue St. Séverin sous contrôle.	229	Requête de J. A. Bessier.	250
Requête d'Adélaïde Féron.	229	" du 86 <sup>e</sup> Régiment.	250
Rapport de G. G. Stuart, avocat.	230	Régiment. — Requête du 86 <sup>e</sup>	250
Rapport concernant le moulin-à-Vent.	230	Requête de Gédéon Desilets et autres gouaves.	250
Requête de Joseph Laverdure.	236	" " J. J. B. Woods et E. F. Canneton.	251
" " Vivian Burrill.	236	" " R. R. Grant & al.	251
" " la fin du chemin de Fer de la Vallée du St. L.	236	Rapports (3) du Chef de Police.	252
" des Révérends Pères de Jésus.	236	Requête du Père J. A. Moreau & al.	256
Romain, Octave — Lettre d'	236	" de F. P. O. Bellefeuille.	256
Résignation d'Octave Romain.	237	Rapports (2) du Chef de Police.	257
Romain, Octave — Résignation d'	237	Réduction de taxes à Onésime Roy.	258
Rapport de l'Inspecteur-Sanitaire.	238	Roy, Onésime — Réduction de taxes à	258
Règlement Chap. 136, concernant les cotisations et taxes amendés.	239	Requête de W. E. Gervais & al.	258
Requête de Narcisse Bourque & al.	241	" L'Eng. Bégin & al.	259
" " Joseph Bellefeuille.	241	" des M <sup>rs</sup> E. A. Rocheleau.	259
Rue Cartier, entre rues St. Martin et St. Maurice, sous contrôle.	241	Rocheleau, M <sup>rs</sup> E. A. — Requête des	259
Requête de Louis Hamel & al.	241	Requête de D <sup>lle</sup> Mina Dupresne & al.	259
" L'Adolphe Hamel & al.	241	" " Bell Telephone Co.	259
" de F. G. Panne-ton.	241	" " W. L. Denoncourt.	259
" " A. X. Giroux & al.	241	Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.	259
" " Louis Hamel.	241	" " Jchs. Lafond.	260
" " Dame Ovide Bouchers.	242	Rôle d'Evaluation. — Examen du	260
Rapport du Secrétaire-Trésorier pour l'année 1905.	243	Requête de la Halle au Beurre et Fromage.	262
" " Surintendant de l'Acqueduc.	243	" " Ls. Pelletier & al.	262
" (2) " Chef de Police.	243	Rapport sur plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour 1906.	262
Réduction de taxes à V <sup>rs</sup> Q. P. Stoddart.	244	Rôle d'Evaluation pour 1906. — Rapport sur plaintes contre le	262
" " " " Joseph Massé.	244	Rapport des Evalueurs.	269
" " " " Joseph Massé & Cie.	245	Rôle d'Evaluation pour 1906 homologué.	283
Requête d'Arthur Levasseur	246	Rue de Jeune. — Fermeture de la	284
" de Vivian Burrill.	246	Requête d'Eugène Paquin & al.	285
" " L'Association des Gouaves.	246	" de D. S. Hawthorn.	285
" " L'Union Musicale	247	" " la fin de Bellphone St. Maurice et Champlain.	286
" " Johnny Sacroix & al.	247	" " James Patterson.	286
		" d'Adolphe Landry.	286



Requête d'Erman Brouillette.	286	Rues.—Achat de terrain pour	318
" de Raïda Roy.	294	Requête d'Adolphe Barand.	318
Roy, Raïda—Requête de	297	" de Thomas Bournival.	319
Requête de A. G. Hawthorn.	297	" " J. R. Panneton.	319
Rapports (2) du chef de Police.	297 et 298	" " B. L. Arcand.	319
Règlement, chap. 137, concert. les cotisations et taxes amendé.	298	Roi et la Reine.—Invitation à leurs Majestés le	319
Rue De Bonnacourt.—Elargissement de la	300	Rapport de l'Inspecteur de Ville.	321
Reclamation de Réal Lajoie.	301	Rues Du Fleuve et Craig.—Cavage,	321
Rue De Bonnacourt.—Elargissement de la	302	Reclamation contre le Gouvernement Provincial.	321
Requête de R. H. Grant & al.	305	Roi et la Reine.—Invitation à leurs Majestés le	321
" " Lafond, Osthier et Duqué.	305	Réparations aux propriétés de M <sup>rs</sup> J. Parue et des d <sup>elles</sup> Papin.	321
" du Capt. Arthur Signac.	306	Remboursement de taxes à Alphonse Hamelin.	322
" de J. E. Normand.	306	Requête d'Olivier Arel.	324
" d'Elzéar Samson.	306	" de Ferdinand Hamelin & al.	324
Remise de licence à Elzéar Samson.	306	" des Pères Oblats.	325
Requête de Ferdinand Hamelin & al.	306	" de D <sup>me</sup> Esther Roy.	325
Quest <sup>rs</sup> Maurice, Dupl. Rochard et J. J. J. — Trottoirs,	306	Roy, D <sup>me</sup> Esther—Requête de	325
Requête de Léopold Garceau & al.	307	Requête des Pères Franciscains.	325
Rue Servais.—Drainage,	307	Rapport sur réclamations de M <sup>rs</sup> J. Parue et des d <sup>elles</sup> M <sup>rs</sup> J. Papin.	325
Requête de l'Association Agricole des 3 R.	307	Reclamation de M <sup>rs</sup> J. Parue.—Rapport sur	325
Réduction de taxes sur D <sup>ms</sup> Ursulines.	309	Reclamations des d <sup>elles</sup> M <sup>rs</sup> J. Papin.—Rapport sur	325
" " " au séminaire des 3 R.	309	Règlement, chap. 140, concert. les marchés amendé.	326
Requête de M <sup>rs</sup> Eud. Duchaine.	311	Règlement, chap. 141, prêt de \$5,000.00 à A. G. Hawthorn.	327
Rues St Denis et Bureau.—Puisard, coin des	311	Rocheleau, Herts E. A.—Lettre des	334
Requête de P. E. Panneton & al.	311	Requête de Girard & Rodin.	344
" " J. L. Durand.	311	" d'Emile Panneton & al.	345
Réduction de taxes à J. L. Durand.	311	" de Beaudry & Blouin.	345
Requête d'Ad. Provencher & al.	311	" " Moïse Givernoche & al.	345
" de O. A. Louin & al.	311	" " J. E. Houde & al.	345
" " Joseph Leclerc.	312	Rue Ste Anne sous contrôle. (Arrosage).	345
Rapport de l'Inspecteur de Ville.	312	Requête de Raïda Roy.	345
Rapports (3) du chef de Police.	312	Roy, Raïda—Requête de	345
Rues Champlain, St George et des Commissaires.—Eclairage,	313	Requête d'Alexis Lapolice & al.	345
Réduction de taxes à André Lavoie et Adélaïde Lorange.	313	Rue St Julie.—Drainage,	345
Règlement, chap. 138, concert. les marchés amendé.	314	Requête de Maurice Arcand.	345
Règlement, chap. 139, concert. les charretiers amendé.	314	Rocheleau, Frédéric.—Lettre de	345
Requête des Herts E. A. Rocheleau.	318	Résignation de G. J. Pourigny.	346
Rocheleau, Herts E. A.—Requête des	318	Rapports (2) de l'Inspecteur de Ville.	347 & 348
" " " " Vente de terrain par les	318	Rapports (2) du chef de Police.	348
Requête pour " kiosque au " carré Le Blaton.	305		

Rue St. Olivier. — Elargissement de la	348	Rue St. Martin. — Percard,	373
Requête d' Andrew Young.	351	Requête de D <sup>ne</sup> Ludger St. Louis.	373
" de Ls. Pelletier.	351	" " Ls. Dussault & al.	373
Réduction de taxes à V <sup>o</sup> e John Bowland.	353	" " Jos. Champoux & al.	373
Rue St. Olivier. — Elargissement de la	353	" " W <sup>m</sup> Ritchie.	373
Requête de Ls. Lingras, Lend.	356	Ritchie, W <sup>m</sup> — Requête de	373
" " W. Kavanaugh.	356	Rapport de F. A. Verrette et P. Arcl, concern. Ref. Bourgeois.	375
" " V <sup>o</sup> e Pierre Sérutti.	357	Réparations au vapeur "Bourgeois".	375
Remise de taxes à V <sup>o</sup> e Pierre Sérutti.	357	Rapports (2) de l' Inspecteur de Ville.	375 et 376
Requête de Ferdinand Hamelin.	357	" (1) du Chef de Police.	376
Rapports (2) du Chef de Police.	357	Rues. — Pavage des	376
Requête de la Halle au Beurre et Fromage	359	Réduction de taxes à Johnny Girard	376
Remise de taxes à la Halle au Beurre et Fromage.	359	Rue Le Jeune. — Pont du C. P. R.,	378
Requête d' A. B. Desilets.	359	Requête de J. H. Ricard & al.	379
" de Syderic Pouillé.	359	Ricard, J. H. & al. — Requête de	379
" " Jos. Plamondon & al.	359	Requête d' Eld. Parignon & al.	379
" " Henri Bourtois.	359	Réparation des Pistes de Bicycles.	379
" d' Ephrem Teasdale.	360	Requête de L. B. Dufresne & al.	379
" de Jhs. Raymond & al.	360	Rue Le Jeune. — Pont du C. P. R.,	379
Raymond, Jhs. & al. — Requête de	360	Rue Ste Marie. — Prolongement de la	378 et 379
Requête de Hoé Champagne & al.	360	Rapport du Secrétaire Trésorier concern. la manœ	} 381
" " Jos. Chevalier & al.	360	facture de hache de F. S. Hawthorn.	
" " L. P. Hamel & N. B. Solémont.	360	Rapports (3) de l' Inspecteur de Ville.	381
Rue Des Forges. — Réparation du macadam.	360	Rue St. Prosper. — Déclaration re pavage,	381
Réparation du macadam, rue Des Forges.	360	" Champlour. — " " "	381
Requête de Jos. Cloutier.	360	Règlement Chap. 113, concern. les Charretiers amendé.	382
" L' Ad. Crovencer & al.	360	Rue Hertel. — Trottoirs nouveaux,	384
Rapport de l' Avocat de la Corp. sur J <sup>rs</sup> de J. A. Bonau.	362	Rue Servais. — Pose des tuyaux de l' Aqueduc,	385
Rapport de l' Inspecteur Sanitaire.	363	Requête de Joseph Cloutier.	385
" d'un Comité Spécial, sur manufacture de la	} 363	" " D <sup>ne</sup> G. Tekeman.	386
Hudson Bay Knitting Co.			
Règlement Chap. 112, concern. les Traverses et les Ponts.	365	Remise de taxes à D <sup>lle</sup> Flora Lambert.	386
Rue Servais. — Prolongement de la	371	Reclamation d' Edmond Pratte.	386
Requête de Dominique Pleau.	372	Rue Le Jeune. — Pont,	386
" " F. P. Michelin.	372	Rue Plaisante. — Armetere de la	386
Remise de taxes à V <sup>o</sup> e Isidore St. Arnaud.	372	Ryan, John J <sup>rs</sup> . — Lettre de	387
Requête de l' Association Agricole des C. P.	372	Rapport de l' Inspecteur de Ville.	388
" d' Alphonse Frenette.	373	" " L' Avocat de la Corporation.	388
" de Jos. Page.	373	" concernant les Abattoirs.	388
		Rue Champlour. — Elargissement de la	392



Rue Champflour. — Élargissement de la	393	Réduction des taxes de l'Eau à l'Association Agricole	409
Requête de John T. Peabutt & al.	394	" de taxes à Phi. Godin, fils d'Honoré.	409
Rue Plaisante. — Requête re fermeture.	394 & 395	" " " " Geo. Deschênes.	409
Requête de Ls. Phi. Guilbert.	394	" " " " Adolphe alias Dolphis Beaudry.	409
Pemise de taxes à l'Association Agricole des S. R.	395	" " " " Johnny Bellemare.	409
Requête de Mgs. Bloutiers & al.	395	Requête d'Alex. Godin	411
Rapports (2) de l'Inspecteur des Villes.	395 & 396	" d'Adrien Lacombe.	411
Réparations au pont de la Rivière Milette.	395	" des Sœurs de la Providence.	411
Rivière Milette. — Réparations au pont de la	395	" d'Alfred Bettez, senr.	411
Rapport concernant le Pont de la Rivière Milette	395	Règlement Chap. 114, concernant les cotisations et taxes amendé.	413
" " le Canal du Quartier St. Philippe	395	Requête de John T. Peabutt.	416
" " la rue Servais.	395	" " Bernaquey & Baillargeon.	416
Rue Servais. — Rapport concernant la	395	" d'Art. Panneton & al.	416
" Royale. — Élargissement de la	395	Reclamation de Ls. Dugré.	416
Rapports (2) du Chef de Police.	396	Rapport du Bureau d'Hygiène.	418
Réduction de taxes à Ls. Phi. Guilbert.	396	" de l'Inspecteur Sanitaire.	420
" " " " Edmond Kadorette.	396	" (2) du Chef de Police.	420
" " " " Wm. Champagne.	396	Règlement Chap. 115, concernant les Charretiers amendé.	420
Rues Royale et Deschamps. — Élargissement des	400	Requête de Ludger St. Louis.	423
Requête de Treflé Bellemare.	401	" " J. F. Boulais.	423
" " Théophile Schiller & al.	401	" d'Alex. Collins & al.	423
Rues Des Commissaires et Ireland. — Eclairage, demandé	401	Rapport sur reclamation de Ls. Dugré.	425
Requête de Phi. Parent.	401	Reclamation de Ls. Dugré. — Rapport sur	425
" " J. D. Brenette.	401	Rôle d'Evaluation. — Dépôt du	432
" " Ls. O. Dallaire.	401	Requête de Ls. Courteau & al.	433
Rapports (2) du Chef de Police.	403	" d'Amédée Carpentier.	433
Requête d'Olivier Arel.	405	" de la fab. du chemin de Fer de la Ville, dup. Maurice	433
" de Généré Scabel & al.	405	" d'Hermidas Livernoche.	433
Rue Servais. — Trottoirs nouveaux,	405	" de Vivian Durrill.	434
Requête de la Grandine Stone, Lime & Brick, Co.	406	Reclamation de Ls. Dugré.	434
Reclamation de Geo. Bourgeois.	406	Rapport de Tourigny et Herouf.	436
Résignation de P. A. Drolot.	406	" concernant la Consolidated Chemical Co.	436
Reclamation de Rodolphe Ducharme.	406	" sur reclamation J. Yergau & Cie.	437
Rapport sur requête de T. Schiller & al.	406	Reclamation J. Yergau & Cie. — Rapport sur	437
Rues des Commissaires et Ireland. — Rapport re éclairage	406	Rapport concernant la manufacture T. G. Hawthorn.	438
Rapport du Bureau d'Hygiène.	407	Rapports (2) du Chef de Police.	438
Rapport de P. A. Verette et Phi. Parent concernant Vap. "Glacial"	408	Règlement Chap. 116, bonus de \$15,000.00 à "The	} 440
Réparations, Vapeur "Glacial".	408	Consolidated Chemical Co."	
Rue Servais. — Trottoirs nouveaux,	408	Requête de J. O. Lemire.	446



Rapport du Bureau d'Hygiène.	528	Racette, Alphonse—Requête d'	548
" de l'Inspecteur Sanitaire.	530	Requête de Joseph Laverdure.	548
Règlement Chap. 152, concernant les battoirs, amendé.	531	" " la Chambre de Commerce.	548
Réduction de taxes à Wilfrid Carl.	535	Résignation de J. E. Camirand.	549
Requête de Joseph Proulx.	535	Rapport du Chef de Police.	551
" " Louis Roy.	535	Requête de Ferdinand Hamelin.	553
Roy, Louis—Requête de	535	" " la Wabasso Cotton Co.	553
Requête de la Halle au Beurre et au Fromage.	535	" " Phi. Parent & al.	554
" " Noé Champagne.	535	Que. St. Olivier sous Contrôle.	554
Ryan, Robert—Lettre de	536	Requête de Louis Dasylva.	554
Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.	536	Rue Loraig.—Drainage,	554
" (2) de l'Inspecteur de Ville.	536	Remise de taxes à V <sup>o</sup> e Moïse Richard	554
Réduction de taxes à Robert Ryan.	536	Richard, V <sup>o</sup> e Moïse—Remise de taxes à	554
Ryan, Robert—Réduction de taxes à	536	Requête d'Arthur Pérusse.	556
Requête de Bernaquet & Baillargeon.	540	" de Noé Champagne.	556
" d'Art. Bloutier.	541	Remise de taxes à V <sup>o</sup> e Ludger St. Louis.	556
Reclamation de dommages par Tros. Cavalier.	541	Rapport de Bureau & Beaudry, <u>pe</u> Boulevard.	557
Requête d'Edol. Thibault.	544	Rivard, Pierre—Echange de terrains avec	557
" " Arthur Raymond.	544	Règlement Chap. 154, concernant les blemins, amendé.	558
Raymond, Arthur—Requête d'	544	Rues sous Contrôle—Règlement amendé.	558
Requête de Ger. H. Rivard & al.	544	Requête de Joseph Volin & al.	565
Rivard, Ger. H. & al.—Requête de	544	Rue St. Martin.—Trottoir nouveau,	565
Requête de J. E. Wita & al.	544	Requête de V <sup>o</sup> e H. L. Denoncourt & al.	565
" d'Arthur Wolfred.	544	" " Trefflé & Cassicotte.	565
Rue St. Roch, arrosage entre Royale & St. Olivier.	544	Rapports de l'Inspecteur de Ville. (2).	566
Requête du Cercle St. Louis.	545	" (2) du Chef de Police.	566
Rapport du Chef de Police.	545	Rue St. Philippe.—Drainage,	568
Rues St. Valier et St. Charles.—Eclairage, coin des	545	Rue St. Maurice.—Carrage entre les rues des champs et des Pins.	571
Réduction de taxes à Bernaquet & Baillargeon.	546	Requête de la Robert Ryan Co.	573
Requête d'Edm. Robichaud & al.	547	Ryan Co.—Requête de la Robert	573
Robichaud, Edm.—Requête d'	547	Rue St. George.—Eclairage,	573
Requête d'Etienne Tremblay & al.	548	Requête de Jos. Benoit & al.	573
Rue Haut Roc.—Boulage de neige et arrosage,	548	" d'Edm. Bellefeuille & al.	573
Requête d'Osila Juneau.	548	Route entre Banlieue & St. Marguerite demandée.	573
" de Léonce Gagnon.	548	Requête de Jos. Volin & al.	573
" d'Edmond Michelin.	548	" " Jos. Lord & al.	573
" " Arsène G. Lajoie.	548	Rapports (2) du Chef de Police.	575
" de S. N. Panneton.	548	Règlement Chap. 155, concernant les Charretiers, amendé.	575
" d'Alphonse Racette.	548	Réduction de taxes à W. Brunet Dauphinas.	579

Requête de Ls. Vadoboncour.	579	Rapport du Bureau d'Hygiène.	600
" d'Art. Spénard & F. J. Giroux.	579	Rues Cooke et Cartier.—Éclairage, coin des	601
" " Adolphe Landry.	579	Rue Ferland.—Trotoirs nouveaux,	601
" de Ls. F. V. Gélinas.	579	Règlement, chap. 159, concernant la Santé Publique.	601
" " Mrs. Carl & al.	579	Requête de Recque & Labourin.	606
Remise de taxes à M <sup>re</sup> J. B. Lapolice.	579	Recque & Labourin.—Requête de	606
Requête d'Hubert Panneton.	583	Réduction de taxes à Trefflé Massicotte.	606
" " A. Racette.	583	Requête de Henri Gauthier.	606
Racette, A.—Requête d'	583	" " Lucien Dubé & al.	606
Requête de Léon Bourassa.	583	Remise de taxes à M <sup>lles</sup> Louise et Philomène Guin.	606
" " M <sup>re</sup> Jérémie Savard.	583	Requête de M <sup>re</sup> Isidore St. Arnaud.	606
" " M <sup>re</sup> George Ollarie.	584	Réduction de taxes à Sébastien Loranger.	606
Rue Hiverville.—Drainage, propriété de M <sup>re</sup> Geo. Ollarie.	584	Requête de Trefflé Massicotte.	607
Requête d'Alex. Baptist & al.	584	" " la Comp. Canada de S. A. Ins <sup>ce</sup> Geo.	607
Résignation d'Adolphe Hamel.	584	" " " London S. & A. Geo.	607
Roy, Narcisse.—Lettre de	584	" " Geo. H. Rivard.	607
Robichaud, Alcide.—Lettre d'	584	Rivard, Geo. H.—Requête de	607
Rapports (2) du Chef de Police.	585 et 586	Requête de Joseph L. Labarre.	607
Règlement, chap. 156, concernant les chemins, amendé.	586	Résignation de David Aubry.	607
Rue St. Julie, entre rues St. Thomas et St. Martin, sous Contrôle.	586	Rapports (2) du Chef de Police.	607
Requête de Pierre Grenier & al.	588	Requête d'A. J. Pothier & al.	609
" " Bellefeuille & Giroux & al.	588	" de Joseph Leprohon.	610
" " Walter E. Roy.	588	" " la Soc <sup>te</sup> de Nav. Canadienne de St. Laurent.	610
Roy, Walter E.—Requête de	588	Rues Bervais, St. Denis, St. Prosper, Champflour	} 611
Requête de J. O. Rivard.	589	et St. Martin.—Éclairage,	
Rivard, J. O.—Requête de	589	Requête de George Lacroix & al.	612
Requête de l'Union Musicale.	589	Rues Des Commissaires et Ferland.—Éclairage, coin des	612
Reclamation de Thos. Berlinguet.	589	Résignation d'Égène Lamirande.	612
Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.	591	Requête de Joseph Laverdure.	614
Règlement, chap. 157, concernant les Marchés, amendé.	592	" " Wilfrid Bornaïs & al.	614
Règlement concernant les Étaux Privés.	592	Rue Des Champs.—Aqueduc,	614
Règlement, chap. 158, concernant les Traverses et les Ponts	} 595	Requête de George Sargerie.	614
St. Maurice, amendé.			" " H. L. Auger.
Requête de Désiré Ricard.	598	" " M <sup>re</sup> L. N. Spénard.	614
Ricard, Désiré.—Requête de	598	Requête d'Arthur Richer.	615
Requête de Cyrille Dubé.	598	Richer, Arthur.—Requête d'	615
" de Alf. Sinclair & al.	598	Requête d'Onés. Martin & Fils.	615
" de Dame On. Marton.	598	" de Maxime Duval.	615
" " H. Carignan.	598	" " Geo. Morissette & al.	615



Requête de Trefflé Massicotte.	615	Requête d'Onésime Paulin.	641
Rue Des Champs.—Élargissement de la	615	Rapport de l'Inspecteur du Conseil d'Hygiène.	642
Rapports (2) de l'Inspecteur de Ville.	618	" " " " " "	647
Règlement approuvé. — Différentes pour les quai.	618	Ritchie, Wm. — Lettre de	649
Requête de Séverin Godin.	622	Rapport de l'Inspecteur-Sanitaire.	649
" " J. A. Bellefeuille et P. Paquin.	623	Rapports (2) du Chef de Police.	649
" " Joseph Moisan & al.	623	Richer, Pierre — Avis de poursuite de	650
" " Augustin Sauvageau & al.	623	Rue Gervais.—Échange de terrain pour	651
" " U. Martel & Cie.	623	Requête de L. E. Dupresne & al.	653
" " de L. Phéo. Ozyotte.	623	" " Louis Courteau & al.	653
Rapports (2) du Chef de Police.	624	" " L'Union Musicale.	653
Rivard, Dupont & al. — Transport de licence à Sect. Décl.	624	" " du Corps de Police.	653
Requête d'Honoré Vallières.	626	" " d' A. Lachance & al.	653
" " de Capt. Levasseur.	626	" " de Phi. Bellefeuille, Sr.	654
" " L. Hector Kamirand & al.	626	Richer, Pierre — Reclamation de	654
Rue Notre-Dame et La Foie.—Cuisard, grain des	626	Reclamation de Pierre Richer.	654
Requête de l'Union Musicale.	626	Rapport de l'Inspecteur-Sanitaire.	655
" " Ingr. P. V. Bloutier & al.	626	Rapport, concert, la boulangerie d'Edm. Pratte.	655
Rue De Soix.—Ouverture demandée.	626	Rapport de l'Inspecteur de Ville.	655
Requête de U. Martel & Cie.	627	Rapports (2) du Chef de Police.	655 & 656
" " de J. B. Kauthier et M. Panneton.	627	Roussel, Joseph — Vente de terrain à	657
Résignation de Raphaël Lamy.	627	Rôle d'Évaluation pour 1908.—Dépôt du	657
Rapports concernant prises d'eau.	627	Reclamation de Joseph Lacroix.	659
Ryan, Robert — Quittance à	629	Rapport du Secrétaire-Trésorier pour l'année 1907.	659
Requête de J. W. Spénard.	630	Ray, Louis nommé constable.	661
" " M. Lefebvre et B. Lagnon.	631	Requête d'E. F. Panneton & al.	664
" " J. H. Ricard & al.	631	" " de Johnny Baril.	665
Ricard, J. H. & al. — Requête de	631	Rapport concernant l'Acqueduc et le Drainage.	666
Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.	632	Rapports (2) du Chef de Police.	666
Rapports (2) du Chef de Police.	632 & 633	Requête de Joseph Auger.	668
Requête de Arthur Oéland.	636	" " Théodule Beaulieu.	668
" " d'Arthur Pérusse.	636	" " du Cercle Dramatique de S. R.	668
" " d'Hercule Carceau.	641	Rapport re élargissement de la rue Plaisante.	668
" " de Louis Beaudry.	641	Rue Plaisante.—Rapport re élargissement de la	668
" " Pierre Pepin.	641	Robert, Phos. — Vente de terrain à	669
" " Joseph Dumais.	641	Rôle d'Évaluation.—Examen du	670
" " Pierre Rivard.	641	Requête de Féron & Lafond.	672
Rivard, Pierre — Requête de	641	" " Capt. Charbonneau & al.	673
Requête d'Uldoric Lacerte.	641	" " Mme. P. P. Piché.	673
" " de Johnny Bertrand.	641		

Requête de Walter E. Roy.	673	Roy, Athanase.—Requête d'	717
Roy, Walter E.—Requête de	673	Requête de P. E. Panneton.	717
Rapport sur plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour 1908.	673	" " Hubert Frigon.	717
Rôle d'Evaluation pour 1908.—Rapport sur plaintes contre le	673	" " G. Marchand fils.	717
Rapport des Evaluateurs.	674	" " L. J. H. de Grandmont.	718
Rôle d'Evaluation pour 1908 homologué.	690	" " Philippe Toupin.	718
Requête de Prudent Spénard.	692	" " Nap <sup>e</sup> Levasseur.	718
" des Chevaliers de Colomb.	692	Rue St. Martin.—Drainage,	718
" de H. Charbonneau & al.—Rapport sur	694	Reclamation de Treflé Lord.	718
Rapport sur requête de H. Charbonneau & al.	694	Requête d'Edouard Bourque & al.	720
Règlement, chapitre 101, concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs.	695	Rue Notre-Dame.—Drainage,	720
Requête de Patrick Lemerise.	701	Requête de Thomas Laperrière.	720
" " Jhs. Edm <sup>d</sup> St. Onge.	701	" du R <sup>vd</sup> L. A. Desablou.	720
" du R <sup>vd</sup> J. L. A. LeBlanc & al.	701	Rue St. Maurice.—Bornes-fontaines sur la	720
" de J. B. Rousseau & Cie.	702	Rapports (2) du Chef de Police.	722
Rousseau, J. B. & Cie.—Requête de	702	Requête de Louis Trotochaud.	726
" " " " —Pomp. de l'Eau, à	702	" L'Art. Francoeur & al.	726
Requête d'Al. G. Lajoie.	702	" (2) d'Auguste W. Dubé & al.	726
Rapport re procès Panneton et Beaudry	702	" de Léon Boucher.	726
Reclamation de Thomas Chevalier.	702	" " J. B. Rousseau.	726
Rapport de l'Inspecteur Sanitaires.	702	Rousseau, J. B.—Requête de	726
Rapports (2) du chef de Police.	702 et	Requête de Phi. Samson & al.	727
Règlement, chapitre 101, concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs.	703	Rue Duplessis-Bouchard.—Drainage,	727
Requête de Pierre Marchand.	714	Réduction de taxes à M <sup>re</sup> Hector Ricard.	727
" " Vivian Burrill.	714	Ricard, M <sup>re</sup> Hector.—Réduction de taxes à	727
" " J. W. Godin & Cie & al.	714	Requête de L. A. Ricard.	727
" " S. P. Vanasse & al.	715	Ricard, L. A.—Requête de	727
" " Kenneth Bowland.	715	Rue Champlain.—Exemption de paiement d'arrosage,	727
Rue Deschamps.—Drainage, propriété H. Bowland.	715	Règlement, chapitre 101, concernant les hotelliers et Papes amendé.	729
Requête de Treflé Massicotte.	715	Requête d'Uldoric Lacerte.	730
" d'Alphonse Corbin & al.	716	" de Frigon & Dumoulin.	731
" de Léonide Desfossez & al.	716	" " J. B. Champagne.	731
Rue Deschamps.—Drainage jusqu'aux "Pins".	716	" " Jos. Adélaïde Provencher.	731
Requête de Henri Mailloux	716	" " Wellie Dauphinais.	731
" " J. B. Malone & Cie.	717	" " Treflé Massicotte & al.	731
" " la Soc <sup>te</sup> d'Ass <sup>re</sup> Métropolitaine.	717	" " Henri Labarre.	731
" " Geo. Dupresne & al.	717	" " Jos. A. Desilets.	732
Rue St. Geneviève.—Drainage,	717	" d'Alph <sup>e</sup> Corbin & al.	732
Requête d'Athanase Roy.	717	" de Johnny Denis & al.	732



Requête d'Honoré Gélinas.	432	Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.	465 et 466
" d'Hypp. Montplaisir fils de Léon.	432	Règlement, chap. 161, concernant les chemins, amendé.	466
Réparations à la station de Police et du Feu.	435	" concernant la construction des bâtisses et trottoirs.	466
Requête de J. B. Bertrand.	438	" chap. 165, concernant les Cotisations et Taxes, amendé.	469
" " John Charest.	438	" concernant la taxe sur ouvriers étrangers & al.	469
" d'Adolphe Lambert.	438	" chap. 166, concernant les Aubergistes et les	} 440
" d'Alcide Lebrun.	438	marchands de liqueurs.	
" de M <sup>re</sup> John Bowland.	439	Rue St. Denis.— Drainage,	442
" " N. Deslières.	439	Requête de Jos. Leclerc & al.	444
Reclamation de Joseph Lamy.	439	Rue Des Pins.— Trottoir nouveau,	445
Réduction de taxes à Solomon Lajoie.	439	Rue Notre-Dame.— Élargissement de la	446
" " " " M <sup>re</sup> John Bowland.	439	Rue St. Antoine.— Prolongement de la	444
Requête d'Adélaïde Belisle & al.	442	Requête de G. Marchand fils.	448
" de Rémi Dufresne & al.	442	" d'Aléxis Lord.	448
" " L'Union de Tempérance des Dames.	444	" de Léon Denoncourt & al.	449
" " Pierre Morin.	444	" " Wellie Paquin & al.	449
Règlement, chap. 162, concernant le Feu, amendé.	445	" " Dominique Pleau & al.	449
Règlement, chap. 163, concernant les Cotisations et Taxes, amendé.	446	" " H <sup>on</sup> Dagneau & al.	449
Requête de Lucien Lajoie.	448	Rue St. François-Xavier.— Trottoir nouveau,	449
" " Jacques B. Larivière.	448	Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.	449
Résolution de sympathie de Nicolet.	449	Rue St. Antoine.— Prolongement de la	482
Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.	449	Rapport de la Délégation à Québec.	482
Requête de M <sup>re</sup> Féron Fitzpatrick.	454	Règlement, chap. 164, concernant le Dép. du Feu, amendé.	484
" H <sup>on</sup> Art. Dupresno.	454	" chap. 168, concernant les Chemins, amendé.	485
" " Johnny Lacroix.	454	" concernant les ferrons, balcons, &	485
" d'Auguste Lavoie & al.	454	" concernant les Aubergistes et Marchands de liqueurs.— Projet de	486
" de J <sup>rs</sup> Gauthier & al.	454	Requête d'Isidore Bergeron.	488
" des Sœurs Filles de Jésus.	454	" de Vicor Desmarais.	488
" de J. B. Dufresne & al.	454	Robichon, H <sup>on</sup> W. J.— Lettre des	488
Rapport de John Bourgeois, J. L.	455	Requête d'Al. W. Gauthier & al.	492
Rues.— Rapport concernant l'Élargissement des	455	" de P. F. Pinsonneault & al.	492
" " " " " "	455	" d'Adolphe Balcer.	492
Rapport de la Commission Spéciale concernant, p <sup>re</sup> ces.	455	" de la Balcer, Glove H <sup>on</sup> J. G. Co.	492
" du Comité de secours aux Incendiés.	462	Rue Royale.— Passerelle,	492
Requête de G <sup>on</sup> dy & Beaulieu & al.	464	" Des Commissaires.— Passerelle,	492
" d'Hector Lamy.	464	Requête de Jos. Leprohon.	492
" de Charneau & Bouchard.	464	" " Preffe Massicotte.	492
" " Les. Morissette & al.	464	" " P. V. Ayotte & al.	492
" " Chs. Lafond & al.	464	" " Frs. Lappé & al.	493

Requête d'Uld. Dufresne & al.	793
" L. A. J. Rouin.	793
" de la Cie de Nav. Canadienne.	793
Résignation d'A. J. Pothier, comme évaluateur, arbitre, &c.	794
Règlement, chap. 169, concernant les Traverses et les Ponts St. Maurice.	794
Rue Du Platon. — Nivellement de la	798
Résignation d'A. J. Pothier, comme arbitre.	798
Requête de Brunelle & Rivard.	799
" " Louis Lingras & al.	799
Rue St. Antoine. — Prolongement de la	800
Rue St. Ars. Xavier. — Nouveaux trottoirs,	801
Requête de P. E. Panneton & al.	803



Sargerie, George — Requête de	614
Spénard, V. L. N. — Requête de	614
Soumissions pour voitures d'hiver.	622
Sauvageau, Augustin & al. — Requête de	623
Spénard, J. M. — Paup. spécial de l'Alqueduc de	630
Santé. — Rapport concerté l'Albatour.	642
" " " " la boulangerie d'Edm. Chatter	647
Sauvageau, Onés. M. — Avis de poursuite de	650
Station de Police et du Feu. — Plans pour	652
Secrétaires Trésoriers. — Rapport pour l'année 1907.	659
Spénard, Prudent — Requête de	692
Station de Police. — Demande de soumissions pour	698
Soumissions demandées pour Station de Police.	698
St. Onge, Chs. Edm. — Requête de	701
Soumissions pour Station de Police et du Feu.	706
Station de Police et du Feu. — Soumissions pour	706
" " " " " " — " "	715
Soumissions pour Station de Police et du Feu.	715
Spénard, Prudent nommé Constable.	718
Soumissions pour voiture d'arrosage et tombereaux.	719
Samson, Phi. & al. — Requête de	727
St. Pierre, Joseph et Hercule Pothiersommés } Inspecteurs de clôtures et fossés.	734
Station de Police et du Feu. — Réparations à la	735
Soumissions demandées pour logement des Hommes } de Police.	735
Sympathies de Nicolet. — Résolution de	749
Sauvageau, Augt. & al. — Requête de	754
Secours aux incendies. — Rapport concerté	762
Soumissions pour wagon pour Dépt. du Feu.	773
Soumissions demandées pour pompe à incendies.	801

Travaux Publics.—Lettre du Ministre des	8	Terrain pour Manège militaire.—Achat de	115
Terrain pour Manège militaire.—Plan de	8	Terrain vendu par Théodore Grenier.	115
Trottoirs en ciment.—Rapports sur	8	" " " Elzéar Delisle.	116
Terrain pour manège militaire.—Option pour achat de	10	Pourigny, P. S.—Résignation comme échevin.	124
Terrain vendu à P. J. A. Héroux.	10	" " " " "	125
" " " William Purcotte.	11	Trottoir et passerelle rue Servais.	129
Purcotte, William—Vente de terrain, à	11	Peasdale, Geo.—Lettre de	131
Terrain vendu à P. A. Verrette.	11	Trottoirs nouveaux, rue De Jonnancourt.	133
Tables pour Ecole des Loups.	12	Terrain vendu à Arsène Robert.	133
Trottoir du Carré Champlain.	14	" " " Louis Pelletier.	133
Pages d'Arthur Gauthier réduites.	14	Pourigny, P. S.—Rapport de	135
Terrain octroyé, etc. à Girard & Godin.	20	Rebutt, J. P.—Rapport de	135
Pages.—Exemption à Girard & Godin.	20	Pages remises à M <sup>re</sup> Edouard Dupont.	136
Pages de D <sup>lle</sup> Marie Lacroix réduites.	20	Trottoir du Carré Champlain parachevé.	137
Pourigny.—Avis de motion de l'Échevin	23	Terrain vendu à Girard & Godin.	137
Pages de M <sup>re</sup> John Bowland réduites.	36	Terrain loué à Girard & Godin.	137
Trottoir, Carré Champlain.	39	Transfert de propriété à Pierre Lord.	141
Terrain vendu à J. M. Spénard.	62	Pages de Pierre Lord réduites.	141
" " " Edouard et George Rivard.	69	Tuyaux en grès.—Soumissions pour	141
" " " Jos. Albran.	70	Pages remises à Siméon Jean.	145
" " " P. S. Parent.	70	Terrain pour Manège militaire.—Achat de	146
" " " Edouard et George Rivard.	70	Terrain vendu à Johnny Lacroix.	146
* Traverse de S <sup>te</sup> Angèle de Laval.—Rapport concernant la	74	Traverses entre S. R. et la rive sud.—Privileges pour	146
Terrain vendu à Hector Bastarache.	80	Trottoirs nouveaux, rue S <sup>te</sup> Olivier.	149
" " " Jos. Thomas Vézina.	80	Terrain pour Manège militaire.—Achat de	151
" " " Aldoris Dufresne.	92	Pages de D <sup>me</sup> Narcisse Lacombe réduites.	153
Terre à frique dans la Commune.	95	Terrain vendu à Eucher Phandonnet.	154
Pages.—Exemption à l'Association Agricole des S. R.	95	Purcotte, George—Requête de	155
Travaux à l'Hôtel-de-Ville et à l'Station de Police.	99	Taux de l'Eau de l'Association Agricole des S. R.	160
Pages.—Règlement concernant les fortifications et	99	Trottoir.—Avis à Frigon & Dumoulin pour	163
Pages d'André Lebel réduites.	100	Terrain vendu par D <sup>lle</sup> M <sup>re</sup> J. Jannis.	164
Téléphone chez le Gardien des Ponts S <sup>te</sup> Maurice.	104	Pages remises à Kap <sup>t</sup> Décoteau.	164
Three Rivers Gas Heat & Power Co.—Avis d'assemblée de la	107	" " " Arthur Piché.	173
Terrain vendu à Néléphore Giroux.	107	Pages de M <sup>re</sup> J. D. Poliquin réduites.	174
" " " Johnny Lacroix.	108	Terrain à Girard & Godin.—Donation de	174
Trottoir du Marché-aux-Denrées.	108	Transport de licence, d'Hub. Poutin à Ed. Raymond.	175
Trottoir nouveau, rue Des Prisons.	111	Pages de Siméon Bloutier réduites.	176
" " " " " "	114	Pages remise à M <sup>re</sup> Pierre Héruiti.	182
Taux spécial de l'Aqueduc à J. M. Duplessis & Co.	115	Pages de G. Vehevan réduites.	182
* Tarif de traverse entre S. R. et S <sup>te</sup> Angèle de Laval.	74		



Telephone St. W. et Champlain Lettre de la C <sup>ie</sup>	262
Terrain vendu à Albert Giroux.	188
Papies remises à Belle Flora Lambert.	190
" " " V <sup>ie</sup> Isidore St. Arnaud.	190
" " " V <sup>ie</sup> Hoïe Richard.	190
Trottoir et traverse, rue St. Julien.	190
Papies contre étrangers.	191
Papies de Johnny Plamondon réduites.	195
" " Jos. Oct. Kravel réduites.	197
Three Rivers Gas, Heat & Power Co. — Protêt de la	206
Papin, D <sup>lle</sup> M. R. et J. — Lettre de	212
Trottoir, rue Julien. — Avis à P. W. Féron.	214
Papies. — Règlement concernant les cotisations et	218
Papies de V <sup>ie</sup> John Kelly réduites.	219
Terrains au Gouvernement Prov. — Demande de vente de	220
Purgeon, J. Hon <sup>ble</sup> A. — Lettre de	224
Pessier, J. A. — Résignation de	226
" " — Lettre de	237
Papies. — Règlement concernant les cotisations et	239
Papies de V <sup>ie</sup> Q. P. Stoddart réduites.	244
" " Joseph Massé réduites.	244
" " Joseph Massé & Coie réduites.	245
Terrains, Chemin St. Marguerite. — Bornage de	246
Tuberculeux. — Lettre de l'Association Canadienne.	247
Pessier, J. A. — Requête de	250
Traverses sur le Fleuve St. Laurent.	253
Terrain vendu à Joseph Morin.	254
Peibutt, Shoe and Leather Co. — Lettre de The	256
Papies d'Onésime Roy réduites.	258
Traverse. — Permis annulé.	287
Papies. — Règlement concernant les cotisations et	298
Traverse. — Achat de bateaux pour	303
Trottoirs nouveaux, rues St. Maurice, Dupl. Richard et St. Julien.	306
Papies des D <sup>nes</sup> Ursulines réduites.	309
" du séminaire des S. O. réduites.	309
Papies de J. L. Durand réduites.	311
" d'André Lavois réduites.	313
" de Désiré Loranger réduites.	313
Terrain acheté pour rues.	318
Papin, D <sup>lle</sup> " — Réparations à la propriété des	321

Tarif des Traverses	366
Papies remboursées à Alphonse Hamelin.	322
Peibutt. — Avis de motion de J. Echevin	323
Papin, D <sup>lle</sup> M. R. et J. — Rapport sur réclamation des	325
Papies. — Exemption à N. S. Hawthorn.	327
Transport de licence d'On. Martin à F. J. Vanasse.	334
Taux spécial d'Acqueduc pour Girard & Rodin.	344
Tourigny, F. S. — Résignation de	346
Terrain vendu par Vld. Carignan.	348
Traverses. — Comité temporaire de	350
Papies de V <sup>ie</sup> John Bowland réduites.	353
Terrain vendu par Vld. Carignan.	353
Papies remises à V <sup>ie</sup> Pierre Ocrutti.	357
Papies remises à la Halle au Beurre et Fromage.	359
Trasdale, Ephrem — Requête d'	360
Traverses et les Ponts St. Maurice. — Règlement concernant les	365
Trois Rivières au lieu de "Trois Rivières" à la gare du G. P. R.	368
Taux de l'Eau de Thomas Bournival.	368
Taille des arbres.	368
Terrains vendus à Chs. Pagé.	368 et 369
Terrain vendu à Désiré Bédard.	369
Terrain échangé avec Belle Giroux.	377
Terrain vendu par les H <sup>tes</sup> Ed <sup>es</sup> Badaup.	371
Papies remises à V <sup>ie</sup> Isidore St. Arnaud.	372
Papies de Johnny Girard réduites.	376
Transport des malles entre 3 Rivières et St. Angèle de Paroisse.	382
Tarif des voitures de louage amendé.	382
Taux de péage, Ponts St. Maurice.	383
Traverse. — Collection du fret par L. P. Bellefeuille.	383
Trottoirs nouveaux, rue Hertel.	384
Tuyaux de l'Acqueduc, rue Gervais. — Pose des	385
Papies remises à Belle Flora Lambert.	386
Terrains dans la Commune. — Vente de	391
Terrain vendu par On. Fleury.	392
" " " Joseph Féron.	393
" " " à J. E. Houde.	393
" " " Félix Gélinas.	393
" " " J. L. H. Houde.	393
Peibutt, John P. Gal. — Requête de	394
Papies remises à l'Association Agricole des 3 R.	395



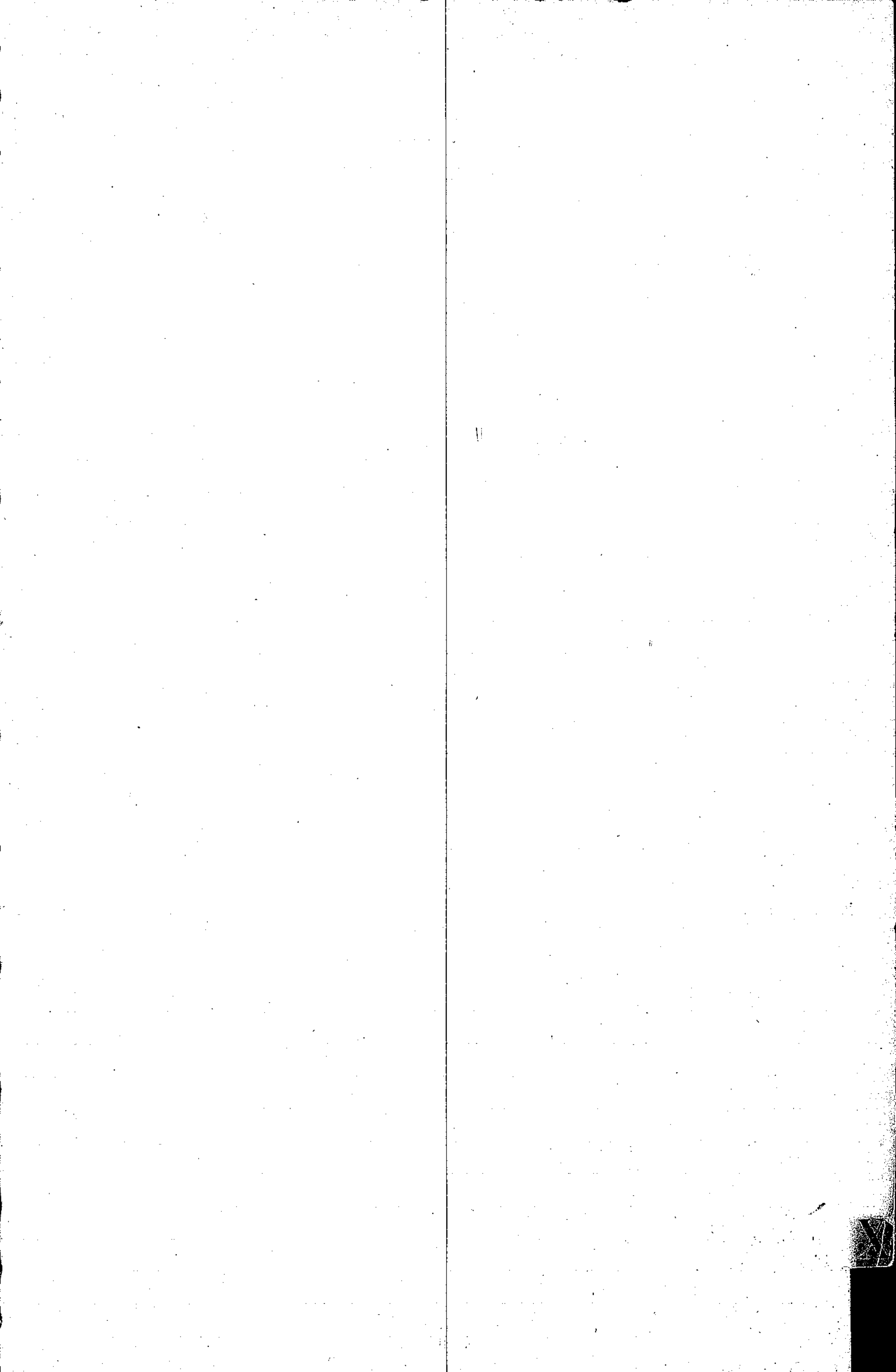
Ursulines.—Vente de terrain par les Rév <sup>es</sup> D <sup>mes</sup>	115	* Trottoir (plancher) de la côte du Boulevard.	396
" — " " " " " " "	146	Papes de Ls. P. Guilbert réduites.	396
" — " " " " " " "	151	" de Edmond Cadorette réduites.	396
" — Requête des Rév <sup>es</sup> D <sup>mes</sup>	144	" de W <sup>m</sup> Champagne réduites.	396
" — " " " " " "	211	Terrains vendus à Arthur Brunelle.	396
Union Musicale.—Requête de l'	244	Terrains achetés du Gouvernement Provincial.	399
Ursulines.—Réduction de taxes aux Rév <sup>es</sup> D <sup>mes</sup>	309	Terrain vendu par D <sup>me</sup> A. J. Gravel.	400
" — Lettre des Rév <sup>es</sup> D <sup>mes</sup>	446	Trois-Rivières à la gare du S. P. R.	402
Union Musicale.—Lettre de l'	549	Terrain vendu à Adélaïde Dupont.	404
" " — Requête de l'	589	" " " Cercule Garceau.	404
Ursulines.—Vente de terrain par les Rév <sup>es</sup> D <sup>mes</sup>	612	Trottoirs nouveaux, rue Gervais.	405
Union Musicale.—Lettre de l'	623	Terrain pour Manège Militaire.—Cession de	408
" " — Requête de l'	626	Trottoirs nouveaux, rue Gervais.	408
Ursulines.—Lettre des Rév <sup>es</sup> D <sup>mes</sup>	627	Taux de l'Eau de l'Association Agricole réduits.	409
Union Musicale.—Requête de l'	653	Papes de Phi. Godin, fils d'Honoré réduites.	409
" " — Octroi à l'	715	" " Geo. Deschênes réduites.	409
Ursulines.—Lettre des Rév <sup>es</sup> D <sup>mes</sup>	727	" " Adolphe alias Dolphis Beaudry réduites.	409
" — Permis pour Aqueduc & Drainage.	727	" " Johnny Bellemare réduites.	409
Union de l'Espérance des Dames.—Requête de l'	744	Pape sur chien du cimetière St. Louis.—Exemption de	411
		Papes exemptées aux sœurs de la Providence.	411
		Transport de licence de Jos. Lamotte à J. B. Morissette & Co.	413
		Papes.—Règlement concernant les cotisations et	413
		Terrain vendu à Octave et Antoine Dubé.	414
		" " " Girard & Godin.	414
		Rebutt, John T.—Requête de	416
		Tourigny et Lerout.—Rapport de	436
		Terrain vendu par Girard & Godin.	445
		Pessier, Lt.-col. J. A.—Requête du	452
		Rebutt, W <sup>m</sup> Pufford — Lettre de	472
		Trois-Rivières, Heat & Power Co.—Lettre de la	472
		Transport d'Étal d'Albt. Charbonneau à D. Bellefeuille.	483
		Transport de malles.—Contrat avec J. S. B., pour le	490
		Tarif des Ponts St. Maurice amendé.	491
		Terrain vendu à Olympe Ricard.	503
		Papes remises à Pélésphore Brière.	506
		Taux spécial d'Aqueduc à J. P. Hélias & Fiers.	523
		Papes remises à J <sup>ce</sup> Adol. Dural.	526
		Papes de Wilfrid Karl réduites.	535
		" " Robert Ryan réduites.	536

Terrain vendu à Harry Buckley.	537	Paux de l'eau à Eug. Balcer, Thos. Bournival,	
Thibault, Adol. — Licence annulée.	540	J. A. Duplessis & Cie et Tebutt & Freres.	1070
Transport de licence de P. O. Hamd à Saloutier & Cie.	542	Tebutt & Freres. — Paux de l'eau à	670
Thibault, Adol. — Requête d'	544	Pessier, J. O. — Lettre de	692
Pessier, Et. — sol. J. O. — Lettre de	544	Paux de l'eau à J. P. Rousseau & Cie.	702
Thibault, Adol. — Licence à	545	Poupin, Philippe — Requête de	718
Papes de Bernaquez & Baillargeon réduites.	546	Prudel, Ernest nommé constable.	718
Tremblay, Etienne & al. — Requête d'	548	Pombereaux. — Soumissions pour	719
Pesdale, Eph. nommé, bloc du Marché sup. — Denrées.	551	Papes de Thomas Laperrière réduites.	720
Papes remises à V <sup>o</sup> e Moise Richard.	554	Paris pour pierre et chaux, Ponts St. Maurice.	722
" " " V <sup>o</sup> e Ludger St. Louis.	556	Protochaud, Louis — Requête de	726
Terrains échangés avec Pierre Rivard.	557	Papes de V <sup>o</sup> e Hector Ricard réduites.	727
Purau en grès. — Soumissions pour	562	Papes. — Règlement concernant les cotisations et	729
Trottoir nouveau, rue St. Martin.	565	Terrains vendus au Gouvernement de la Puissance du Canada.	735
Purau nouveau de 12 pouces pour l'Aqueduc.	570	Papes de Solomon Lajoie réduites.	739
Papes de W. Brunet Dauphinois réduites.	579	" " V <sup>o</sup> e John Bowland réduites.	739
Pessier, J. O. — Lettre de L'Avocat	589	Paux de l'eau du P. O. R. fixé à \$2,500. <sup>00</sup> /an.	742
Tebutt Freres — Lettre de.	590	Tempérance des Ames. — Requête de l'Union de	744
Traverses et les Ponts St. Maurice. — Règlement amendé.	595	Papes. — Règlement concernant les cotisations et	746
Traverses. — Heures des	595	Pape sur marchands forains, &c.	746
Trottoirs nouveaux, rue Ireland.	601	Tebutt Freres. — Lettre de	755
Papes de Trefflé Massicotte réduites.	606	Panguay, G. Emile — Lettre de	765
Papes remises à V <sup>o</sup> e Louise & Philomène Louin.	606	Trottoirs. — Règlement concernant les	766
Papes de Célestin Loranger réduites.	606	Papes sur ouvriers étrangers. — Règlement amendé.	769
Terrain vendu par les Bénédictines Ursulines.	612	Terrain vendu à Moise Livernoche.	772
" " " Arthur & Léon Denoncourt.	613	Trottoirs nouveaux, rue Des Pins.	775
Papes réduites à Arthur Richer.	615	Terrain cédé pour une église, dans le Quartier St. Philippe.	779
Terrain vendu par Arthur et Léon Denoncourt.	618	Trottoir rue St. Frs. Xavier.	779
Transport de licence de Richard Dupont & Cie. à Hét. Dechaines.	624	Terrain vendu à The Tebutt, The & Leather Co. Ltd.	780
Terrain vendu à J. W. Godin.	634	Tebutt, The & Leather Co. Ltd. — Vente de terrain à The	780
Paux spécial d'Aqueduc pour le Manège Militaire.	635	Transport de licence de S. Vanasse à Deschaines & Rivard.	794
" " " " Phi. Bellefeuille, jr.	635	Traverses. — Règlement concernant les	794
Transport de licence d'Ant. Kuentin à Henri Landry.	635	Paris des Traverses.	794
Terrain échangé avec V <sup>o</sup> e Hap. Bureau.	651	Thibault, Adolphe — Lettre d'	800
Terrain vendu à Joseph Roussel.	657	Terrain vendu par Uld. Pariguan.	800
Traversiers. — Vente des bateaux	660	" " " L. H. Jourdain.	800
Terrain vendu à E. W. Jourdain.	660	" " " Robert Dussault	800
" " " Thos. Robert.	669	" " " Bloutier & Co.	800
" " " Hector Bastarache.	669	" " " Z. Kaufner	800
Trottoirs demandés rue St. Frs. Xavier.	653	Trottoirs nouveaux, rue St. Frs. Xavier.	801

Vivier, Ernest nommé ass <sup>ts</sup> - constable.	3	Vente de terrain par Delle M <sup>rs</sup> J. Gennis.	164
Vivier, Ernest - Lettre de	5	Vekeman, G. - Réduction de taxes à	182
Vivier, Ernest - Résignation de	5	Vente de terrain à Albert Girouf.	188
Verrette, Joseph - Lettre de	8	Vézina, V. - Salaire augmenté.	190
Vente de terrain à P. J. O. Hérouf.	10	Verrette. - Avis de motion de l' Echevin	196
" " " " William Purcotte.	11	Viande. - Plaintes des Bouchers contre commerçants de	210
" " " " P. O. Verrette.	11	" - poursuite des commerçants de	211
Verrette, P. O. - Vente de terrain à	11	Vente de terrain à Joseph Morin.	254
Voitures pour la neige.	21	Note des appropriations pour 1906.	288
Verrette. - Avis de motion de l' Echevin	21	Vente des Magasins du Marché - aux - Denrées.	300
Vente de terrain à J. M. Spénard.	62	Vente des Etaup des Bouchers.	300
Verrette. - Avis de motion de l' Echevin	63	Vente de terrain par Delle M <sup>rs</sup> J. Gennis.	302
Vente de terrain à Edouard et George Rivard.	69	Vézina, O. V. - Lettre de	312
" " " " Jos. Abran.	70	Vanasse, P. V. - Transport de licence d' On. Martin à	334
" " " " Mrs. Parent.	70	Vente de terrain par Eld. Carignan.	348
" " " " Edouard et George Rivard.	70	" " " " " " "	353
Votation. - Arrondissements de	76	" " " " à Jchs. Page.	368
Vente de terrain à Hector Bastarache.	80	" " " " " " "	369
" " " " Jos. Thomas Vézina.	80	" " " " Désiré Bédard.	369
Vézina, Jos. Thomas - Vente de terrain à	80	" " " " par les H <sup>rs</sup> Edm. Bédard.	371
Note des appropriations pour 1905.	83	Verrette, P. O. et P. O. - Rapport de	375
Verrette, P. O. - Requête de	90	Vapeur "Bourgeois" - Réparations au	375
Vente de terrain à Uldoric Dufresne.	92	Voitures de louage. - Tarif amendé pour	382
Vente des Magasins du Marché - aux - Denrées.	98	Vekeman, D <sup>ne</sup> G. - Requête de	386
Vente des Etaup des Bouchers.	98	Vente d'emplacements dans la commune.	391
Vente de terrain à Téléphore Girouf.	107	Vente de terrain par On. Fleury.	392
" " " " Johnny Lacroix.	108	" " " " Joseph Féron.	393
Vente de terrain par Rév <sup>rs</sup> D <sup>ns</sup> Ursulines.	115	" " " " à J. E. Houde.	393
" " " " Théodore Grenier.	115	" " " " Edip. Kélinas.	393
" " " " Elzéar Delisle.	116	" " " " J. E. H. Houde.	393
" " " " à Arsène Robert.	133	" " " " Arthur Brunelle.	396
" " " " Louis Pelletier.	133	" " " " par le Gouvernement Provincial.	399
" " " " Girard & Godin.	137	" " " " D <sup>ne</sup> O. J. Gravel.	400
" " " " par Rév <sup>rs</sup> D <sup>ns</sup> Ursulines.	146	" " " " à Adélard Dupont.	404
" " " " à Johnny Lacroix.	146	" " " " Hercule Carceau.	404
" " " " par Rév <sup>rs</sup> D <sup>ns</sup> Ursulines.	151	Verrette, P. O. et Mrs. Parent. - Rapport concernant Vap. "Glacial".	408
Vachon, D <sup>ne</sup> W. A. - Requête de	152	Vapeur "Glacial" - Réparations au	408
Vente de terrain à Eucher Chandonnet.	154	Vente de terrain à Octave et Antonio Dubé.	414
Vekeman, G. - Requête de	155	" " " " Girard & Godin.	414

Visite de la manufacture A. G. Hawthorn.	431	Verrette.—Avis de motion de l' Echevin	740
Vente de terrain par Girard & Godin.	445	" — " " " " "	763
Votation sur bonus à The Consolidated Chemical Co.	449	Vente de terrain à Moise Livernoche.	772
Vote des bonus à The Consolidated Chemical Co.—Rapport	473	Voiture pour Dépt. du Feu.	773
Vote des appropriations pour 1907.	494	Verrette.—Avis de motion de l' Echevin	773
Vézina, Victor.—Requête de	501	Vente de terrain à The Sebbutt Shoe & Leather Co. Ltd.	780
Vézina, Victor.—Augmentation de salaire de	502	Varasse, P. V.—Transport de licence à Duchêne & Girard.	794
Vente de terrain à Alexis Ricard.	503	Vente de terrain par Eld. Parignan.	800
Vente des Magasins du Marché-aux-Denrées.	504	" " " " L. H. Jourdain.	800
Vente des Etaux des Bouchers.	504	" " " " Hubert Dussault.	800
Verrette.—Avis de motion de l' Echevin	505	" " " " Bloutier & Co.	800
Vente de propriété à Robert Ryan.	509		
Verrette.—Avis de motion de l' Echevin	513		
Voiture d'arrosage.—Rapport concerté	515		
Vente de terrain à Harry Buckley.	537		
Verrette.—Avis de motion de l' Echevin	552		
Vadeboncoeur, P. S.—Requête de	579		
Viandes, ps.—Etaux privés pour	592		
Viandes.—Plainte re vente au Marché-aux-Denrées.	599		
Vente de terrain par les Revérends D <sup>ns</sup> Ursulines.	612		
" " " " Arthur & Léon Denoncourt.	613		
" " " " " " " "	618		
Voitures d'hiver.—Soumissions pour	622		
Vallières, Honoré.—Requête de	626		
Vente de terrain à J. W. Godin.	634		
" " " " Joseph Roussel.	657		
Verrette.—Avis de motion de l' Echevin	658		
Vente des vapeurs "Glacial", "Bourgeois", ps.	660		
Vapeurs "Glacial", "Bourgeois", ps.—Vente des	660		
Vente de terrain à L. W. Jourdain.	660		
" " " " Thos. Robert.	669		
" " " " Hector Bastarache.	669		
Verrette.—Avis de motion de l' Echevin	670		
Vente des Etaux des Bouchers.	705		
" " Magasins du Marché-aux-Denrées.	705		
Vote des appropriations pour 1908.	708		
Vanasse, P. V. & al.—Requête de	715		
Voiture d'arrosage.—Soumissions pour	719		
Vente de terrains au Gouvernement de la Puissance du Canada.	735		

Whiteford, W. A. J. & al. — Requête de	111
Waterous Engine Works Co. — Lettre de la	162
Worman, James H. — Lettre de	183
Waterous Engine Works Co. — Lettre de la	184
" " " " — " " "	192
Woods, J. J. E. et E. F. Panneton — Requête de	251
Waterous Engine Works Co. — Billet promissive à la	194
Wolfred, Arthur — Requête d'	492
Whitehead, C. B. & al. — Requête de	507
Wolfred, Arthur — Requête d'	544
Wabasso Cotton Co. — Requête de la	553
" " " — Lettre de la	720
Whitehead, C. B. & al. — Octroi pour manufacture de coton.	517





Young, Andrew — Requête L' 351  
Mergéau, J. & Coie. — Lettre de la Coie de Har. 1133  
" " " — " " " " " 1134  
" " " — Rapport sur réclamation de 1137

Zouaves.—Requête de l'Association des 246

" — " " " " 250